



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

1 OUVERTURE ET QUORUM

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

**ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
21 MARS 2023, 19 H 30
VILLE DE BROSSARD**

- 1 OUVERTURE ET QUORUM**
- 2 ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 14 FÉVRIER 2023 - APPROBATION**
- 5 DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS**
 - 5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2340, BOULEVARD LAPINIÈRE**
 - 5.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 6375, AVENUE BAFFIN**
- 6 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**
 - 6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2023 - APPROBATION**
 - 6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 - APPROBATION**
 - 6.3 COMITÉ DE DÉMOLITION - NOMINATION DES MEMBRES**
 - 6.4 COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'INNOVATION - NOMINATION DE MEMBRES ET MANDATS**
- 7 RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 RÈGLEMENT REG-7-040 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION**
 - 7.2 RÈGLEMENT REG-10-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION**
 - 7.3 RÈGLEMENT REG-23-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-23 RELATIF À L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 7.4 RÈGLEMENT REG-363-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJUSTER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

- 7.5 **RÈGLEMENT REG-399-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE PROTECTION CONTRE LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940 - AVIS DE MOTION**
- 7.6 **RÈGLEMENT REG-399-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE PROTECTION CONTRE LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 7.7 **RÈGLEMENT REG-430-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-430 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION – QUÉBEC – VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE DE BROSSARD AFIN DE RETIRER LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 7.8 **RÈGLEMENT REG-458 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TUNISIE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 088 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 230 000 \$ - MODIFICATION**
- 7.9 **RÈGLEMENT 830-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 830 SUR LES NUISANCES - ADOPTION**
- 7.10 **RÈGLEMENT REG-360-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME REG-360 AFIN DE PRÉCISER LA VISION DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉTABLIR CERTAINES BALISES DONT DES DENSITÉS MAXIMALES CONSTRUCTIBLES - AVIS DE MOTION**
- 7.11 **RÈGLEMENT REG-360-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME REG-360 AFIN DE PRÉCISER LA VISION DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉTABLIR CERTAINES BALISES DONT DES DENSITÉS MAXIMALES CONSTRUCTIBLES - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 7.12 **RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE - ADOPTION**
- 7.13 **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE REG-463 INTERDISANT CERTAINES ACTIVITÉS ET LIMITANT LA DENSITÉ CONSTRUCTIBLE DANS CERTAINS SECTEURS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 7.14 **RÈGLEMENT REG-371-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 7.15 **RÈGLEMENT REG-442-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-442 DE GESTION CONTRACTUELLE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 8 APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES**
- 8.1 **CONTRAT-CADRE SP-23-1735 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - OCTROI DE CONTRAT**
- 8.2 **SUPPORT LOGICIEL ET MATÉRIEL NETAPP - CONTRAT SP-23-1750 - OCTROI DE CONTRAT**
- 8.3 **FESTIN CULTUREL 2023 - SERVICES TECHNIQUES - CONTRAT SI-23-1756 - OCTROI DE CONTRAT**
- 8.4 **GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023 - SERVICE DE TRAITEUR - CONTRAT SI-23-1748 - OCTROI DE CONTRAT**
- 8.5 **GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE - SERVICES TECHNIQUES - CONTRAT SI-23-1755 - OCTROI DE CONTRAT**

- 8.6 FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE VÉGÉTALE - CONTRAT SP-22-1725 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.7 FOURNITURE DE PEINTURE POUR LIGNAGE DE TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT SP-23-1749 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.8 FOURNITURE DE PUISARDS ET REGARDS - CONTRAT SP-22-1731 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.9 FOURNITURE D'ARBUSTES, DE VIVACES ET DE GRAMINÉES - CONTRAT SP-22-1738 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.10 SERVICES DE GESTION DES LICENCES ANIMALIÈRES - CONTRAT SP-22-1720 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.11 SERVICES DE SUPPORT LICENCES NVIDIA - CONTRAT SI-23-1746 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.12 SERVICES DE LOCATION D'UN LAVE-TROTTOIR AVEC OPÉRATEUR - CONTRAT SP-23-1751 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.13 SERVICES ARBORICOLES - CONTRAT SP-22-1734 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.14 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE MAUPASSANT, ENTRE LE BOULEVARD MILAN ET L'AVENUE MALO - CONTRAT SP-23-1724 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.15 TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ASCENSEURS - CONTRAT SP-23-1743 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.16 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC DE L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - CONTRAT SP-23-1762 - OCTROI DE CONTRAT
- 8.17 SERVICES DE TRADUCTION SUR DEMANDE - CONTRAT SI-19-1376 - PROLONGATION
- 8.18 SERVICES DE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS DE PAIEMENT PAR CARTE EN PERSONNE ET EN LIGNE - CONTRAT SP-20-1393 - PROLONGATION
- 8.19 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROSSARD - LOI RRSM - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.20 ENTENTE ENTRE PROJET REM ET LA VILLE DE BROSSARD RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA GARDE PROVISoire DU BOULEVARD DE ROME - AUTORISATION DE SIGNATURE

9 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9.1 RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2022 – REPORT DE LA DATE DU DÉPÔT
- 9.2 PROCESSUS DE CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE - ADOPTION
- 9.3 FINANCEMENT DES PROJETS - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023 - SOURCES DE FINANCEMENT - CONFIRMATION
- 9.4 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - BARREAU DU QUÉBEC - TANIA LÈ ET LUCIE TOUSIGNANT, AVOCATES - DÉCLARATION
- 9.5 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - LOTS 4 535 243 ET 4 535 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 157691 CANADA INC. - AUTORISATION
- 9.6 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE - OCTROI DE CONTRAT - DÉPENSE - AUTORISATION

- 9.7 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE - CONTRAT CS-20222023 - QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISATION
- 9.8 DEMANDE D'AUTORISATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN MILIEU HUMIDE - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU BIOPARC (CENTRE DE PLEIN AIR) - MANDAT ET AUTORISATION
- 9.9 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - 20-GEN-28 - FINALISATION DES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENTS PRIVÉS SUR LE CHEMIN DES PRAIRIES - AVENANT - APPROBATION
- 9.10 CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ANNÉE 2022 - AUTORISATION
- 9.11 DÉPENSES AU CONTRAT CADRE SP-22-1619 - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS - MANDAT FORAGES SECTEUR A - AUTORISATION
- 9.12 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 - CONCEPTION, PLANS ET DEVIS ET GESTION DU CHANTIER POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET D'ÉLECTRICITÉ - SENTIERS PIÉTONNIERS 2023 - AUTORISATION
- 9.13 VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DU 10 FÉVRIER AU 16 MARS 2023 - APPROBATION
- 9.14 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION
- 10 **RESSOURCES HUMAINES**
- 10.1 ORGANIGRAMME – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RÉORGANISATION DE LA PAIE - APPROBATION
- 10.2 ORGANIGRAMME - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE APPROBATION
- 10.3 GRILLE SALARIALE 2023-2024 - EMPLOYÉS SAISONNIERS - PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR ET DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - ADOPTION
- 10.4 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 11 **PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS**
- 11.1 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 16 AU 22 AVRIL 2023 - PROCLAMATION
- 11.2 FÊTE DES VOISINS - FERMETURE DE RUES - 3 JUIN 2023 - AUTORISATION
- 11.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023 - NOMINATION DES LAURÉATS, JUMELAGE ÉLUS ET LAURÉATS, BONIFICATION DU VOLET DE MISE EN CANDIDATURE - APPROBATION
- 12 **APPUI, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL**
- 12.1 LIGUE DE HOCKEY DES MARIS EN OR DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
- 12.2 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DES USAGERS DE LA ROUTE
- 13 **AGGLOMÉRATION**
- 13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 23 MARS 2023 - ORIENTATIONS

14 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 14.1 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 19 JANVIER 2023 - DÉPÔT**
- 14.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 9 FÉVRIER AU 15 MARS 2023 - DÉPÔT**
- 14.3 PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 7 MARS 2023 ET 14 MARS 2023 - DÉPÔT**
- 14.4 CERTIFICAT CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-459 - DÉPÔT**
- 14.5 COMITÉ DE DÉMOLITION - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT**
- 14.6 LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT**
- 14.7 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS - LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS 2022 - DÉPÔT**
- 14.8 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD) - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT**

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

3

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 14 FÉVRIER 2023 - APPROBATION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 14 février 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 14 février 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

230214-041

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modifications par l'ajout comme affaires nouvelles des sujets suivants:

- 6.4 Commission de développement économique de Brossard – Nominations des membres et mandat;
- 9.17 Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable – Stationnement incitatif Chevrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

230214-042

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 17 JANVIER 2023 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 17 janvier 2023 avec modifications quant à la résolution 230117-008 intitulée « Demande d'usage conditionnel – Lots 6 433 781 et 6 433 782 situés à l'intersection des avenues de l'Équinoxe et de l'Équateur » par le retrait du numéro de lot 6 433 782, dans son titre ainsi que dans le libellé de ladite résolution et d'apporter les corrections nécessaires en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

230214-043

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 6019, RUE AUCLAIR

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser une distance de 1,35 mètre entre la piscine privée et la ligne de propriété latérale gauche, alors que le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 140 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une piscine privée soit implantée à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de propriété;

Considérant qu'un permis a été obtenu pour l'installation de la piscine;

Considérant que les travaux ont été exécutés de bonne foi;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque des travaux devraient être entrepris afin de déplacer la piscine;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20230118-8.1;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de la propriété sise au 6019, rue Auclair, lot 6 330 732, ayant pour effet de régulariser une distance de 1,35 mètre entre la piscine privée et la ligne de propriété latérale gauche, alors que le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 140 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une piscine privée soit implantée à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de propriété.

Le tout, conditionnellement :

- À l'installation d'un dispositif de fermeture automatique et d'un dispositif de verrouillage automatique sur la porte de la clôture ceinturant la piscine, conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (chapitre S-3.1.02, r. 1), et au fixage du cadre de la porte de la clôture, le tout au plus tard le 1^{er} juin 2023;
- Au déplacement du module de jeux afin de respecter une distance d'au moins 1 mètre entre celui-ci et l'enceinte de la piscine, et ce, conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (chapitre S-3.1.02, r. 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

230214-044

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 18 JANVIER 2023 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 18 janvier 2023, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

- CCU-20230118-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00188 – 6815, rue Biarritz – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20230118-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00006 – 5695, rue Bienville – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20230118-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00252 – 5630, rue Bretagne – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20230118-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00243 – 7780, boulevard Pelletier – modification architecturale – habitation unifamiliale contiguë;*
- CCU-20230118-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00001 – 3105, boulevard de Rome – modification de l'aménagement de site;*
- CCU-20230118-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00236 – 2151, boulevard Lapinière, suite A67 – affichage – Jack le coq;*
- CCU-20230118-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00244 – 9170, boulevard Leduc, suite 110 – affichage – Bath & Body Works;*
- CCU-20230118-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00254 – 9620, boulevard Leduc, suite 5 – affichage – Yellow;*
- CCU-20230118-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00250 – 7005, boulevard Taschereau, suite 190 – affichage – Groupe Sutton;*
- CCU-20230118-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00239 – 9000, boulevard Taschereau – affichage – commerce Mini Cooper.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-045

6.2 COMITÉ DE RETRAITE - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS - REPRÉSENTANT EMPLOYEUR - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De nommer madame Renée Boisclair, directrice des ressources humaines par intérim, en remplacement de madame Julie Tremblay, à titre de membre cadre participant actif – représentant employeur, pour siéger au comité de retraite relativement au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-046

6.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD) ET COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - NOMINATION DE MEMBRES CITOYENS - REMPLACEMENT

Considérant que les membres citoyens siégeant sur les divers comités et commissions de la Ville sont nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que madame France Leboeuf a signifié son intention de mettre fin à son mandat au sein de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD);

Considérant que messieurs Carl Yacoveli et Frédéric Arsenault ont signifié leur intention de mettre fin à leur mandat au sein du Comité de mobilité durable;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

De nommer madame Marie Boyer à titre de membre citoyenne de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD), en remplacement de madame France Leboeuf, antérieurement nommée par la résolution 220118-007;

De nommer messieurs Jérôme Savaria-Carrière et Robert Nicolas à titre de membres citoyens du Comité de mobilité durable, en remplacement de messieurs Carl Yacoveli et Frédéric Arsenault, antérieurement nommés par la résolution 220118-007;

Que ces nominations prennent effet à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-047

**6.4 COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROSSARD –
NOMINATIONS DES MEMBRES ET MANDAT**

Considérant que le 15 novembre 2022, le conseil de la Ville de Brossard adoptait la résolution 221115-530 créant la nouvelle Commission de développement économique de Brossard (CDEB) et établissant son mandat général ;

Considérant que la CDEB doit être composée d'un groupe de personnes capables de réseautage d'affaires, d'identifier des pistes (leads) et d'attirer de nouvelles opportunités sur le territoire de la ville;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

Que les mandats spécifiques de la Commission de développement économique de Brossard soient les suivants :

- Brosser le portrait des atouts du territoire, de l'offre en espaces de bureaux, commerciales et industriels actuel et projeté ;
- Identifier des créneaux économiques porteurs et confirmer « l'image de marque économique » de Brossard ;
- Identifier les pôles d'excellence, les opportunités d'emploi et les sièges sociaux ;
- Analyser le potentiel du tourisme commercial comme une opportunité de croissance économique ;
- Identifier les artères ou secteurs à revaloriser et proposer des projets de développement en conformité avec les orientations de la Ville.

De nommer les personnes suivantes à la Commission de développement économique de Brossard (CDEB):

- Mme Doreen Assaad, présidente de la Commission ;
- Mme Michelle Hui, membre élue ;
- Mme Stéphanie Quintal, membre élue ;
- M. Jean Bergeron, directeur général adjoint – services à la communauté, à titre d'officier municipal ;
- M. Christian Cléroux, directeur de l'urbanisme, ou son remplaçant qu'il désigne, à titre à titre d'officier municipal (employé cadre de l'urbanisme) ;
- Mme Joanne Angers, membre du Développement économique de l'Agglomération de Longueuil - DEL ;
- Mme Stéphanie Brodeur, membre de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Rive-Sud ;
- Mme Véronique Kisovec, membre des affaires de l'Association des gens (AGA Brossard) ;
- Mme Marjorie Dubec-Perras, membre de Tourisme Montérégie ;

- M. David Miljour, membre de Pôle de l'économie sociale de l'Agglo de Longueuil ;
- M. François Guillet – Mayrand, représentant du monde des affaires ;
- M. Sylvain Maher – Desjardins, représentant du monde des affaires ;
- M. Sylvain Desaulniers – Polycontrols, représentant du monde des affaires ;
- M. Guy Benedetti, directeur général de la Ville, est membre d'office de la CDEB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

230214-048

7.1 **RÈGLEMENT REG-7-040 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-7-040 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification.

Le conseiller Daniel Lucier dépose le projet de règlement REG-7-040 intitulé : Règlement modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification.

230214-049

7.2 **RÈGLEMENT REG-351-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-351 RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SACS D'EMPLETTES AFIN DE SE CONFORMER AUX NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 17 janvier 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'adopter le règlement REG-351-02 modifiant le règlement REG-351 relatif à la distribution des sacs d'emplètes afin de se conformer aux nouvelles orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-050

7.3 **RÈGLEMENT REG-459 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE VAN DYCK ENTRE LE BOULEVARD PROVENCHER ET L'AVENUE PANAMA ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 786 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 437 000 \$ - ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Patrick Langlois à la séance du 17 janvier 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière par a mentionné l'objet du règlement, la dépense qu'il entraîne, de même que le mode de financement et de remboursement de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter le règlement REG-459 ordonnant des travaux de réfection sur l'avenue Van Dyck entre le boulevard Provencher et l'avenue Panama et décrétant une dépense de 9 786 000 \$ et un emprunt de 4 437 000 \$, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-051

7.4 RÈGLEMENT REG-460 PREMIER RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance extraordinaire du 13 décembre 2022, suivi d'un second avis de motion et de l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 17 janvier 2023;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement et la nature de la modification apportée entre le projet adopté et le règlement soumis pour adoption finale;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'adopter le règlement REG-460 Premier règlement sur les redevances applicables sur le territoire de la Ville de Brossard avec modification par l'ajout de l'article 1.5 relatif au logement abordable, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-052

7.5 RÈGLEMENT REG-461 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES AUXQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 17 janvier 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-053

7.6 RÈGLEMENT 830-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 830 SUR LES NUISANCES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement 830-22 modifiant le règlement 830 sur les nuisances.

Le conseiller Christian Gaudette dépose le projet de règlement intitulé : Règlement 830-22 modifiant le règlement 830 sur les nuisances.

230214-054

7.7 RÈGLEMENT REG-10-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-10-04 modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal.

Le conseiller Daniel Lucier présente et dépose le projet de règlement REG-10-04 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal.

8. Appels d'offres, contrats et ententes

230214-055

8.1 SERVICE DE LOCATION DE MAIN-D'OEUVRE AVEC CAMIONNETTE ET OUTILLAGE - CONTRAT SI-22-1728 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder le contrat SI-22-1728 relatif au service de location de main-d'oeuvre avec camionnette et outillage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tecksol DGE Inc., pour une période de 36 mois à compter du 17 janvier 2023, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 60 702,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-056

8.2 FESTIN CULTUREL - CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE - 18 AOÛT 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la volonté de la Ville de proposer à sa population, dans le cadre de l'événement du Festin culturel 2023 au parc Poly-aréna, une programmation de qualité et hautement originale, avec des artistes de renom;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'approuver l'entente relative à la présentation du spectacle principal du 18 août 2023, dans le cadre du Festin culturel de Brossard, selon les termes et conditions du contrat négocié entre les parties;

D'autoriser le directeur général adjoint - services à la communauté et la directrice du Loisir, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de prestation artistique avec la compagnie Preste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-057

8.3 FESTIN CULTUREL - CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE - 19 AOÛT 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la volonté de la Ville de proposer à sa population, dans le cadre de l'événement du Festin culturel 2023 au parc Poly-aréna, une programmation de qualité et hautement originale, avec des artistes de renom;

Considérant l'orientation favorable exprimée en novembre dernier par les membres du comité de planification relativement au choix des artistes principaux recommandé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour les deux soirées du Festin culturel;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'approuver l'entente relative à la présentation du spectacle principal du samedi 19 août 2023, dans le cadre du Festin culturel de Brossard, selon les termes et conditions du contrat;

D'autoriser le directeur général adjoint - services à la communauté, et la directrice Loisir, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de prestation artistique avec l'agence Productions Pelletier;

Que le nom des artistes demeure sous pli confidentiel jusqu'au lancement de la programmation officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-058

8.4 ENTENTE DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 2) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que depuis 2001, les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec, provoquant ainsi une hausse du coût des logements disponibles et des difficultés sérieuses aux ménages à revenus faibles ou modestes en recherche de logements, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet ou encore à la suite d'un sinistre;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté le 18 janvier 2022 le Règlement REG-444 établissant un programme municipal complémentaire au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2), et que le REG-444 est entré en vigueur le 7 avril 2022, suite à l'approbation de la Société d'habitation du Québec;

Considérant que la Société d'habitation du Québec souhaite aider la municipalité afin qu'elle maintienne son soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements, ou à la suite d'un sinistre, par des services d'aide d'urgence;

Considérant qu'en vertu du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Brossard doivent conclure une entente de financement pour les services d'urgences offerts par la municipalité aux ménages sans logis;

Considérant que la Ville de Brossard désire soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2);

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser la directrice de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2) telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-059

8.5 BÂTIMENT EN MAUVAIS ÉTAT - 5585, AVENUE TISSERAND – ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE CONCERNANT LE BÂTIMENT SIS AU 5595, RUE TISSERAND - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Brossard, l'entente à intervenir avec les propriétaires du 5595, rue Tisserand, afin d'effectuer les travaux de reconstruction partielle du bâtiment sis au 5595, rue Tisserand à Brossard, lesquels sont rendus nécessaires dans le cadre des travaux de démolition du bâtiment adjacent sis au 5585, rue Tisserand et dont l'exécution a été autorisée par la Cour supérieure dans le cadre du dossier portant le 505-17-012852-218.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-060

8.6 CONVENTION DE DÉCAISSEMENT - CONTRAT SP-17-1158 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT - CENTRE MULTIFONCTIONNEL – AUTORISATION

Considérant la résolution du conseil municipal adoptée le 19 avril 2022 (résolution n° 220419-184), autorisant le paiement de la somme de 1 295 572,61 \$, taxes incluses, à EBC Inc. en règlement de sa demande de compensation datée du 11 septembre 2020 puis révisée le 16 mars 2021, ladite somme ayant été répartie aux avis de changement 401, 402, 403, 404, 405, 406 et 407;

Considérant que les sommes n'ont toujours pas été payées à EBC Inc. et qu'elles sont toujours disponibles au règlement d'emprunt 343;

Considérant que le décaissement des sommes précitées ne peut se faire sans obtenir les quittances requises de la part des sous-traitants;

Considérant que la Ville souhaite finaliser le règlement de la demande de compensation présentée par EBC Inc. en respect de ses droits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser le Directeur général adjoint – Gestion durable du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de décaissement à intervenir entre la Ville de Brossard et EBC Inc. ainsi que tout document nécessaire donnant effet à cette convention.

D'autoriser la Direction des finances à procéder au transfert de la somme de 1 295 572,61 \$, taxes incluses, dans le compte en fidéicommiss de la firme Langlois avocats s.e.n.c.r.l., laquelle a été désignée à titre de fiduciaire dans l'entente de décaissement convenue entre EBC Inc. et la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

230214-061

9.1 SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES - QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES POUR LA RÉALISATION DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL (ÉTAPE 1) - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des dossiers de candidatures qui sera utilisé dans le cadre de la qualification des soumissionnaires pour la réalisation du centre multigénérationnel, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-062

9.2 REPRÉSENTANTES D'OFFICE DE LA VILLE DE BROSSARD AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC - DÉSIGNATION ET AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

De désigner Mesdames Julie Leblanc et Nathalie Landry, occupant respectivement les postes de chef de service - finances et trésorière adjointe et chef de division – revenus et taxation, comme représentantes d'office de la Ville de Brossard auprès de Revenu Québec et de les autoriser à ce titre, notamment à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-063

9.3 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VOLET VI - LES MAISONS LÉZARDÉES - ADHÉSION AU PROGRAMME 2023-2024 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT REG-430

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De présenter une demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de participer au volet VI *Les maisons lézardées* du programme *Rénovation Québec* pour la période 2023-2024 pour lequel la Ville s'engage pour sa part à investir un montant maximal de 300 000 \$;

Qu'à la demande de la SHQ, la Ville s'engage à amender le règlement REG-430 intitulé Règlement établissant le programme rénovation - Québec – volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard de manière à en modifier les articles visés par la rétroaction, avant le début de la programmation 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-064

9.4 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION - MANDAT ET DÉSIGNATION

Considérant l'*Entente concernant la sécurité de l'information* intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre des programmes *Rénovation Québec* volet VI - Maisons lézardées et Programme d'adaptation à domicile ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De mandater la chef de service - Permis et inspections à la Direction de l'urbanisme, Mme Annie Poulin Rondeau, à titre de seconde responsable de la sécurité informatique, afin de la désigner à l'annexe de l'*Entente concernant la sécurité de l'information* conclue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-065

9.5 PROCÉDURES JUDICIAIRES - DOSSIER 505-17-013637-220 - MANDATS - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser la Direction des services juridiques à mandater tous les professionnels requis en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard en lien avec le dossier de la Cour Supérieure numéro 505-17-013637-220 et à autoriser toute procédure ou mesure appropriée en vue d'assurer la représentation de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-066

9.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES - DOSSIER 505-17-013569-225 - MANDATS - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser la Direction des services juridiques à mandater tous les professionnels requis en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard en lien avec le dossier de la Cour Supérieure numéro 505-17-013569-225 et à autoriser toute procédure ou mesure appropriée en vue d'assurer la représentation de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-067

9.7 ADHÉSION DE LA VILLE DE BROSSARD À L'APPEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA BIODIVERSITÉ LANCÉ DANS LE CADRE DE LA COP15 – LES VILLES UNIES ET EN ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ - ENGAGEMENT

Considérant l'appel de la Ville de Montréal aux municipalités du Québec à poursuivre et accélérer leurs actions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes dans le cadre de la COP15 s'étant déroulée du 7 au 19 décembre 2022;

Considérant l'invitation de la Ville de Montréal à s'engager à accomplir quinze (15) actions concrètes, cohérentes avec le *Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*, l'initiative Cities with Nature et l'Accélérateur pour la nature urbaine du C40;

Considérant l'adoption de nombreux plans par la Ville de Brossard favorisant la protection de la biodiversité, dont le *Plan directeur de gestion des milieux naturels*, la *Politique environnementale*, le *Plan d'action en environnement 2020-2021* et le *Plan d'urbanisme*;

Considérant que la Ville a réalisé de nombreuses actions favorables à la biodiversité et vise à poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur de la biodiversité au cours des prochaines années;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

De s'engager à poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur de la biodiversité afin de réaliser les quinze (15) actions découlant des trois (3) axes préconisés par l'engagement proposé par la Ville de Montréal, soit :

- Réduire les menaces à la biodiversité;
- Partager les bienfaits de la biodiversité;
- Solutions, gouvernance, gestion et éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-068

9.8 OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC - AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE FAVORABLE AUX INSECTES POLLINISATEURS PAR LE JAZZ BROSSARD CLUB DE JARDINAGE DANS LE GRAND PARC URBAIN - PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PROJETS EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - AUTORISATION

Considérant que le versement d'une subvention pour le projet Aménagement d'un espace favorable au papillon monarque par le Jazz Brossard club de jardinage dans le cadre du programme de subvention pour les projets en environnement et développement durable a été autorisé par une résolution du conseil (221018-514) en date du 18 octobre 2022;

Considérant que le projet propose l'établissement d'un jardin pérenne et permanent sur le domaine public, pour lequel un permis doit être délivré selon le Règlement relatif à l'occupation du domaine public (REG-397);

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser une occupation du domaine public permanente d'une superficie d'environ 100 mètres carrés sur le site du Grand Parc Urbain (lot 3 402 746), par le Jazz Brossard club de jardinage, de manière à permettre la poursuite de l'aménagement d'un espace favorable aux papillons monarques, par l'aménagement d'un espace favorable aux insectes pollinisateurs.

D'exonérer le demandeur des frais associés au permis d'occupation permanente afférent à ce projet, soit :

- Le prix du permis;
- Le prix du droit d'occuper une partie du domaine public pour la durée autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-069

9.9 ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN 2023 - USAGERS 65 ANS ET PLUS - RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - ENTENTE DE PARTICIPATION - APPROBATION

Considérant l'entente intervenue avec la société de transport de Longueuil (RTL) et la Ville de Longueuil relativement à l'accessibilité aux transports en commun des usagers de 65 ans et plus ;

Considérant que les villes liées de l'agglomération de Longueuil peuvent demander de bénéficier des termes de cette entente par l'adoption annuelle d'une résolution à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De donner un accord de principe quant à la participation de la Ville de Brossard à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointe pour les usagers âgés de 65 ans et plus résidant à Brossard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-070

9.10 RENOUVELLEMENT - RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - TERRAIN VACANT - LOT 1 839 245 - 2332-9261 QUÉBEC INC. - AUTORISATION

Considérant que, par sa résolution 210216-071 en date du 16 février 2021, le conseil municipal a décidé d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 1 839 245 - 2332-9261 Québec inc. en vue de la réalisation d'un projet d'infrastructure municipale conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (ci-après la *Loi*);

Considérant que, le 18 mars 2021, les parties ont convenu d'une suspension des délais de contestation en prolongeant le délai prévu à l'article 44 de la *Loi* à quatre-vingt-dix (90) jours;

Considérant que, par sa résolution 210518-271 en date du 18 mai 2021, le conseil municipal a modifié la résolution 210216-071 afin d'ajouter à la fin du premier paragraphe, après les mots *en vue de la réalisation d'un projet d'infrastructure municipale* ce qui suit : , à savoir : *un parc municipal donnant accès aux citoyens aux berges du fleuve Saint-Laurent*;

Considérant que l'avis de réserve initial a été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie le 9 mars 2021 sous le numéro 26 119 631 et qu'un avis de réserve modifié a été inscrit audit livre foncier le 7 juin 2021 sous le numéro 26 376 923;

Considérant que la durée initiale de la réserve se terminera le 9 mars 2023;

Considérant que la Ville peut renouveler la réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi*;

Considérant que l'expropriée conteste devant les tribunaux la légalité de la réserve imposée sur son terrain par la Ville;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De renouveler, pour une période additionnelle de deux (2) ans, la réserve pour fins publiques sur le lot 1 839 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, en vue de la réalisation d'un projet d'infrastructure municipale, à savoir un parc municipal donnant accès aux citoyens aux berges du fleuve Saint-Laurent;

D'autoriser la Direction des services juridiques à mandater tous les professionnels utiles et à entreprendre toutes procédures afin de renouveler cette réserve;

D'autoriser la trésorière à acquitter les sommes requises aux fins des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-071

9.11 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1663 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE, INGÉNIEURIE ET ARCHITECTURE SUR DEMANDE - RÉAMÉNAGEMENT DU GRAND PARC URBAIN PHASE 3B - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-22-1663 relatif à des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie et architecture sur demande, accordé à AECOM Consultants inc., à la séance du conseil du 17 mai 2022, par la résolution 220517-233;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'autoriser une dépense de 163 916,98 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-22-1663 relatif à des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie et architecture sur demande, requise pour la planification, la conception, le suivi des appels d'offres et la surveillance des travaux dans le cadre de réalisation de la Phase 3b du Grand parc urbain, le tout conformément à l'offre de services d'AECOM Consultants inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat SP-22-1663.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-072

9.12 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-21-1575 - DEVIS DE PERFORMANCE POUR LE NOUVEAU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-21-1575 de services professionnels en architecture et ingénierie sur demande, adjugé au Consortium Cimaise et MLC associés, le 6 juillet 2021 par la résolution 210706-375;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense totale de 56 261,55 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-21-1575 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation du devis de performance dans le cadre des travaux de conception du nouveau centre multigénérationnel le tout conformément à l'offre de service du Consortium Cimaise et MLC associés et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat-cadre SP-21-1575.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-073

9.13 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-21-1575 - DÉMOLITION DU 6405-6445, BOULEVARD MILAN - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-21-1575 en services professionnels en architecture et ingénierie sur demande, adjugé au Consortium Cimaise et MLC associés, le 6 juillet 2021 par la résolution 210706-375;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense totale de 77 775,90 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-21-1575 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation des plans et devis et la réalisation d'une étude de caractérisation des matériaux dans le cadre des travaux de démolition du bâtiment situé au 6405-6445 Milan, le tout conformément à l'offre de service du Consortium Cimaise et MLC associés et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat-cadre SP-21-1575.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-074

9.14 VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DU 13 JANVIER AU 9 FÉVRIER 2023 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 13 janvier au 9 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-075

9.15 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-076

9.16 TOD PANAMA - MELCCFP - CERTIFICAT D'AUTORISATION - ARTICLE 22 - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser la directrice de la Direction du génie ou ses représentants, à soumettre au nom de la Ville de Brossard, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre des travaux du TOD Panama Phase 1;

De s'engager à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, quant à leur conformité en regard de l'autorisation délivrée.

De s'engager à prendre possession et à entretenir les infrastructures municipales, incluant les ouvrages de traitement des eaux pluviales et à la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales, lorsque les travaux seront terminés, et ce, conformément à l'entente à intervenir entre Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc. et la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-077

9.17 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – STATIONNEMENT INCITATIF CHEVRIER

Considérant que c'est le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qui est propriétaire du terrain du stationnement incitatif Chevrier et non la Ville de Brossard;

Considérant la fermeture projetée par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) du stationnement Chevrier à la suite de la mise en opération du REM;

Considérant que la Ville de Brossard souhaite le maintien en partie de l'usage du stationnement incitatif Chevrier avec navettes vers une station du REM;

Considérant tous les défis, impacts et besoins qu'imposent cet important projet qu'est le REM;

Considérant que le zonage actuel de cet espace est *parcs et utilités publiques*;

Considérant que cet actif est une propriété collective et qu'il est souhaité de consulter la population quant à sa vocation;

Considérant que le site de Chevrier est stratégiquement situé pour accueillir des installations publiques;

Considérant le besoin important d'espaces verts, de parcs, de plateaux sportifs et d'installations municipales;

Considérant l'importance d'espaces publiques dans le concept de la ville des 15 minutes;

Considérant qu'il est d'intérêt public que cet espace demeure à l'usufruit de la collectivité;

Considérant que la Ville de Brossard souhaite préserver l'avenir pour une éventuelle station Chevrier du REM en s'assurant que le terrain demeure en partie disponible à son implantation;

Considérant que la Ville de Brossard ne souhaite pas un usage résidentiel sur le site en question;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette

Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le maintien du stationnement incitatif Chevrier en fonction, tant et aussi longtemps que son utilisation par les citoyens de Brossard sera démontrée, que les infrastructures du REM n'auront pas démontré la fiabilité du service et que les plans d'urgences n'auront pas démontré qu'il n'est plus requis de le garder en opération.

D'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'intention de la Ville de Brossard que l'espace occupé par le stationnement Chevrier demeure un espace au bénéfice de la collectivité.

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de considérer et respecter les intentions de la Ville de Brossard à l'effet que cet espace devienne une propriété municipale dans son processus visant à se départir de cet actif excédentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

230214-078

10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal

Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

230214-079

11.1 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES - 8 MARS 2023 - PROCLAMATION

Considérant que la Journée internationale des droits des femmes est soulignée le 8 mars de chaque année;

Considérant que la Ville de Brossard veut démontrer son engagement à agir avec des valeurs d'ouverture, d'égalité, de solidarité et d'inclusion, et se positionner contre toutes formes de discrimination, notamment celle fondée sur le genre;

Considérant que la Ville de Brossard reconnaît la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement de la société;

Considérant que la Ville siège sur différentes instances locales et régionales visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer la date du 8 mars 2023, Journée internationale des droits des femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-080

11.2 JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE - 13 MARS 2023 - PROCLAMATION

Considérant que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant que la santé mentale positive n'est pas limitée par la notion de maladie et que sa promotion contribue à prévenir l'émergence de problèmes de santé mentale et physique, et de troubles sociaux;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant le rôle proactif que peut jouer la Ville dans la promotion de la santé mentale positive et de ses bienfaits sur la population;

Considérant que le 13 mars 2020 représente le début de l'entrée en vigueur de la déclaration d'urgence sanitaire engendré par la propagation de la COVID-19 et que cette date constitue un point tournant dans la conscientisation collective à l'importance de la santé mentale positive;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer le 13 mars 2023 Journée nationale de la promotion de la santé positive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-081

11.3 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE - 21 MARS 2023 - PROCLAMATION

Considérant que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est soulignée annuellement le 21 mars;

Considérant que la Ville veut démontrer son engagement à agir avec des valeurs d'ouverture, de solidarité et d'inclusion et se positionner contre toutes formes de racisme ou de discrimination;

Considérant que la Ville souhaite encourager la participation de chacune et de chacun dans la promotion d'une culture de tolérance et d'égalité;

Considérant que 57 communautés culturelles sont présentes au sein de la population brossardoise;

Considérant que la Ville siège sur différentes instances locales et régionales visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, notamment sur des comités qui réfléchissent et agissent sur des enjeux liés à l'immigration et à la lutte contre le racisme et la discrimination;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De proclamer la date du 21 mars 2023, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-082

11.4 ORDRE DU MÉRITE 2023 - NOMINATION DES LAURÉATS, JUMELAGE ÉLUS ET LAURÉATS, PÉRIODICITÉ DE L'ÉVÉNEMENT - APPROBATION

Considérant le résultat de l'évaluation des candidatures faites par le comité de sélection le 12 janvier 2023 et les différentes étapes de la préparation de l'événement;

Considérant que le bassin de candidats potentiels se qualifiant pour l'Ordre du mérite ne se développe pas au même rythme que celui de la remise des prix;

Considérant l'importance de préserver l'intégrité, l'excellence et le prestige reliés au titre de l'Ordre du mérite;

Considérant l'orientation proposée de mettre en place une périodicité aux quatre (4) ans pour la tenue de l'événement;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder l'Ordre du mérite aux trois (3) lauréats sélectionnés par le comité d'évaluation des candidatures, la liste des noms des lauréats étant déposée à l'appui des présentes;

D'établir le jumelage des élus avec les lauréats en prévision de l'événement à partir de la liste des lauréats en annexe, où figurent les districts pour chacun d'eux;

D'autoriser la tenue de l'événement de l'Ordre du mérite aux quatre ans, menant la présentation de la prochaine édition à avril 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

230214-083

12.1 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE BROSSARD - MODIFICATION DU STATUT DE RECONNAISSANCE

Considérant que la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en vigueur définit les paramètres de la reconnaissance et établit les critères permettant de vérifier l'admissibilité d'un organisme au soutien municipal;

Considérant que l'organisme qui fait défaut de se conformer à ces critères et à l'une ou l'autre de ses obligations peut se voir retirer son statut de reconnaissance;

Considérant que l'organisme Société d'horticulture et d'écologie de Brossard n'est pas en mesure de démontrer le pourcentage requis de résidents à ses activités en faisant défaut à l'obligation de déposer annuellement sa liste de membres, accompagnée de leurs numéros bciti;

Considérant que l'organisme lui-même indique préférer renoncer à son statut de reconnaissance *local* plutôt que se contraindre aux obligations exigées par ce statut;

Considérant la révision du statut de reconnaissance par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, établissant à un statut *externe* la reconnaissance pour cet organisme;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la modification du statut de reconnaissance de l'organisme suivant :

- Société d'horticulture et d'écologie de Brossard, du statut *local* au statut *externe*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-084

12.2 BROSSARD SYNCHRO - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant le changement, en janvier 2022, du statut de reconnaissance de l'organisme passant d'un statut *local* à un statut *régional*;

Considérant la volonté de la Ville d'offrir à l'organisme une aide visant la mitigation de la tarification relative à la location des plateaux en vigueur depuis septembre 2022;

Considérant que la pratique d'un sport est un élément clé au niveau de la santé mentale et physique des jeunes;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder exceptionnellement une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme financier *Aide au financement* à l'organisme Brossard Synchro;

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230214-085

12.3 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

Qu'en cas d'impossibilité d'agir de la mairesse, Madame Doreen Assaad, le conseil nomme à compter du 15 février 2023, et ce, pour une durée indéterminée, le conseiller Antoine Assaf, maire suppléant de la Ville de Brossard.

Que la présente abroge la résolution 221115-557.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

230214-086

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-230216-1.2, 1.5, 2.4 à 2.6, 4.1, 5.1 à 5.7, 6.2 à 6.10, 8.2 à 8.6 et 10.1 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

230214-087

14.1 PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022 - DÉPÔT

Les procès-verbaux ratifiés du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour ses séances ordinaire et extraordinaire tenues le 8 décembre 2022, sont déposés.

230214-088

14.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 12 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 12 janvier au 8 février 2023, est déposée.

230214-089

14.3 PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 7 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT

Le procès-verbal de la réunion du comité de planification tenue le 7 février 2023, est déposé.

230214-090

14.4 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES RÉVISÉE - DÉPÔT

La déclaration d'intérêts pécuniaires révisée du conseiller Monsieur Daniel Lucier, est déposée.

230214-091

14.5 CERTIFICAT CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENTS REG-458 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement REG-458 ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$, est déposé.

230214-092

14.6 RAPPORT DES SUSPENSIONS AVEC SOLDE POUR FINS D'ENQUÊTE IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT

Le rapport des suspensions avec solde pour fins d'enquête imposées par le directeur général, est déposé.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

230214-093

16.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2340, BOULEVARD LAPINIÈRE

- a) Audition des commentaires des personnes intéressées;
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée à l'égard du 2340, boulevard Lapinière afin de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII;

Considérant que la configuration du site est particulière;

Considérant que l'aménagement proposé permet de préserver une grande portion d'espaces verts;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application stricte des normes puisque l'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres amputerait l'espace requis pour la voie de circulation ou engendrerait un non-respect du ratio quant au nombre de cases de stationnement exigé en vertu du règlement de zonage REG-362;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20230208-8.3;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de la propriété sise au 2340, boulevard Lapinière, lot 2 026 761, ayant pour effet de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646

prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII du règlement de zonage REG-362.

ADOPTÉE ...

PROJET

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Demande de dérogation mineure - 2340, boulevard Lapinière

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

- a) Audition des commentaires des personnes intéressées;
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée à l'égard du 2340, boulevard Lapinière afin de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII;

Considérant que la configuration du site est particulière;

Considérant que l'aménagement proposé permet de préserver une grande portion d'espaces verts;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application stricte des normes puisque l'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres amputerait l'espace requis pour la voie de circulation ou engendrerait un non-respect du ratio quant au nombre de cases de stationnement exigé en vertu du règlement de zonage REG-362;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20230208-8.3;

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de la propriété sise au 2340, boulevard Lapinière, lot 2 026 761, ayant pour effet de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII du règlement de zonage REG-362.

Contexte :

L'immeuble du 2340, boulevard Lapinière se trouve près de l'intersection du boulevard Taschereau. Le bâtiment comprend actuellement deux (2) locaux commerciaux, soit une clinique de radiologie et un ancien restaurant. Seule la clinique de radiologie Imagix est en opération. Le restaurant Kanda est fermé depuis maintenant plusieurs années.

Le projet vise à démolir la section du bâtiment de l'ancien Kanda et de construire une nouvelle section de bâtiment se rattachant à la clinique Imagix. L'agrandissement est de quatre (4) étages et sera dédié à l'usage de bureaux. Il est prévu que ce soit la Banque de Montréal (BMO) qui vienne s'y installer.

Actuellement, une section de quarante (40) cases de stationnement longe la limite de propriété arrière du lot. Le lot arrière accueille des immeubles résidentiels de deux (2) étages. Cette section de l'aire de stationnement comprend une zone tampon de 1,9 mètre non végétalisé.

Le projet proposé conserve une section de bâtiment, la clinique Imagix. En fonction de la superficie de plancher exigée pour cette suite commerciale, trente (30) cases de stationnement doivent être conservées.

C'est pourquoi trente (30) cases de la section en cour arrière du stationnement seront conservées telles quelles et conserveront un droit acquis pour la zone tampon qui ne respecte pas les exigences actuelles du règlement de zonage. La zone tampon demeurera donc à 1,9 mètre pour cette section et sera végétalisée.

À la grille de zonage Ca-646 en vigueur, la note DS325 prescrit une zone tampon de 5 mètres le long d'une aire de stationnement qui se trouve à proximité d'une limite de propriété voisine à un lot résidentiel. Ainsi, en aménageant l'aire de stationnement dans la prolongation des trente (30) cases en droit acquis, sept (7) cases de stationnement se retrouveront dérogatoires selon le concept proposé.

La présente demande vise donc à régulariser cette situation en permettant que ces sept (7) cases puissent avoir une zone tampon de 1,9 mètre, tout comme les trente (30) cases en droit acquis.

Il est à noter que la voie de circulation qui permet d'accéder à ces cases de stationnement respecte la limite maximale de 6 mètres. Il n'y a toutefois pas de marge de manœuvre pour la rétrécir afin d'augmenter la zone tampon. Le fait de se conformer à une zone tampon de 5 mètres obligerait une révision complète du projet par une nouvelle implantation et un réaménagement de la circulation sur le site. Autrement, il serait impossible de retirer ces cases de stationnement, faute de quoi le ratio minimal de cases exigé ne serait pas atteint.

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII;

Considérant que la configuration du site est particulière;

Considérant que l'aménagement proposé permet de préserver une grande portion d'espaces verts;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres amputerait l'espace requis pour la voie de circulation ou engendrerait un non-respect du ratio quant au nombre de cases de stationnement exigé en vertu du règlement de zonage REG-362;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour le 2340, boulevard Lapinière, lot 2 026 761, à l'effet de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-03-07
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-08

Direction(s) consultée(s) :



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	Nature et effets des dérogations demandées
Adresse : 6375, avenue Baffin Lot : 2 375 251	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);• Permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci.
Adresse : 2340, boulevard Lapinière Lot : 2 026 761	Permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII du règlement de zonage REG-362.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de ces demandes, en se présentant le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard.

Dérogation mineure 2023-00022 – 2340, boulevard Lapinière – lot 2 026 761 – Permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII – Projet BMO

MISE EN SITUATION :

L'immeuble du 2340, boulevard Lapinière se trouve près de l'intersection du boulevard Taschereau. Le bâtiment comprend actuellement 2 locaux commerciaux, soit une clinique de radiologie et un ancien restaurant. Seule la clinique de radiologie Imagix est en opération. Le restaurant Kanda est fermé depuis maintenant plusieurs années.

Le projet vise à démolir la section du bâtiment de l'ancien Kanda et de construire une nouvelle section de bâtiment se rattachant à la clinique Imagix. L'agrandissement est de 4 étages et sera dédié à l'usage de bureaux. Il est prévu que ce soit la Banque de Montréal (BMO) qui vienne s'y installer.

Actuellement, une section de 40 cases de stationnement longe la limite de propriété arrière du lot. Le lot arrière accueille des immeubles résidentiels de 2 étages. Cette section de l'aire de stationnement comprend une zone tampon de 1,9 mètre non végétalisée.

Le projet proposé conserve une section de bâtiment, la clinique Imagix. En fonction de la superficie de plancher exigée pour cette suite commerciale, 30 cases de stationnement doivent être conservées. C'est pourquoi 30 cases de la section en cour arrière du stationnement seront conservées telles quelles et conserveront un droit acquis pour la zone tampon qui ne respecte pas les exigences actuelles du règlement de zonage. La zone tampon demeurera donc à 1,9 mètre pour cette section et sera végétalisée.

À la grille de zonage Ca-646 en vigueur, la note DS325 prescrit une zone tampon de 5 mètres le long d'une aire de stationnement qui se trouve à proximité d'une limite de propriété voisine à un lot résidentiel. Ainsi, en aménageant l'aire de stationnement dans la prolongation des 30 cases en droit acquis, 7 cases de stationnement se retrouveront dérogatoires selon le concept proposé.

La présente demande vise donc à régulariser cette situation en permettant que ces 7 cases puissent avoir une zone tampon de 1,9 mètre, tout comme les 30 cases en droit acquis.

Il est à noter que la voie de circulation qui permet d'accéder à ces cases de stationnement respecte la limite maximale de 6 mètres. Il n'y a toutefois pas de marge de manœuvre pour la rétrécir afin d'augmenter la zone tampon. Le fait de se conformer à une zone tampon de 5 mètres obligerait une révision complète du projet par une nouvelle implantation et un réaménagement de la circulation sur le site. Autrement, il serait impossible de retirer ces cases de stationnement, faute de quoi le ratio minimal de cases exigé ne serait pas atteint.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :



Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 21 mars 2023.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

5.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 6375, AVENUE BAFFIN

- a) Audition des commentaires des personnes intéressées;
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) à l'égard du 6375, avenue Baffin, afin de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant qu'une demande de PIIA est déposée en parallèle pour encadrer l'agrandissement de l'école primaire Harold-Napper;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le ratio d'espaces récréatifs par étudiant recommandé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ne serait pas respecté et que des arbres matures devraient être abattus;

Considérant que les requérants ont démontré avec une étude de mobilité sérieuse que le nombre de cases planifié permettra de répondre aux besoins projetés;

Considérant qu'un aménagement conforme des îlots de verdure amputerait davantage de cases de stationnement;

Considérant que l'aménagement paysager au pourtour du stationnement et l'aire de récréation sont bonifiés par la plantation de vingt-six (26) arbres;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20230208-8.2;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard de la propriété sise au 6375, avenue Baffin, lot 2 375 251, ayant pour effet de permettre :

L'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

L'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci.

ADOPTÉE

PROJETÉ

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Demande de dérogations mineures - 6375, avenue Baffin

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

- a) Audition des commentaires des personnes intéressées;
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) à l'égard du 6375, avenue Baffin, afin de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant qu'une demande de PIIA est déposée en parallèle pour encadrer l'agrandissement de l'école primaire Harold-Napper;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le ratio d'espaces récréatifs par étudiant recommandé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ne serait pas respecté et que des arbres matures devraient être abattus;

Considérant que les requérants ont démontré avec une étude de mobilité sérieuse que le nombre de cases planifié permettra de répondre aux besoins projetés;

Considérant qu'un aménagement conforme des îlots de verdure amputerait davantage de cases de stationnement;

Considérant que l'aménagement paysager au pourtour du stationnement et l'aire de récréation sont bonifiés par la plantation de vingt-six (26) arbres;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20230208-8.2;

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures demandées à l'égard de la propriété sise au 6375, avenue Baffin, lot 2 375 251, ayant pour effet de permettre :

L'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

L'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci.

Contexte :

L'école primaire Harold-Napper est située dans le secteur B et a une capacité d'accueil de cinq cent trente (530) élèves. À la suite d'une inspection du ministère de l'Éducation (MEQ), il s'avère que huit (8) classes d'école ne sont pas conformes aux exigences du ministère puisqu'elles ne possèdent pas de fenestration. Un simple réaménagement des locaux à l'intérieur du bâtiment existant ne permettrait pas d'aménager conformément les classes. Un agrandissement est donc nécessaire afin d'offrir des locaux conformes aux exigences du MEQ.

L'agrandissement est proposé en cour latérale gauche et permettra de déménager ces huit (8) classes de cours. Le projet intègre aussi l'ajout de trois (3) classes maternelles, pour un total de onze (11) classes. Les huit (8) locaux qui accueillent actuellement les classes seront convertis en espace de travail collaboratif, des locaux d'entreposage et des salles dédiées aux employés.

Ainsi, à la suite de l'agrandissement de 1 808 mètres carrés, la capacité d'accueil de l'école sera de cinq cent quatre-vingt-dix (590) élèves. L'ajout des classes engendrera aussi l'embauche de huit (8) nouveaux employés. Cet agrandissement est proposé dans une portion du stationnement existant. Les travaux impliquent donc le réaménagement et l'agrandissement du stationnement existant.

En fonction de l'agrandissement de l'école et de la superficie d'aire récréative recommandée par le ministère de l'Éducation, la superficie résiduelle du terrain est limitée à la cour latérale gauche, près de la limite de propriété. Tout au fond de cette zone de la cour, trois (3) arbres matures de bon gabarit sont retrouvés. Autour du stationnement, il est observé une zone tampon végétalisée, la nouvelle section du bâtiment et la cour de récréation.

Actuellement, la superficie de plancher de l'école est de 4 492 mètres carrés. Le ratio d'une case par 75 mètres carrés implique que l'école devrait être dotée de soixante (60) cases. Or, le stationnement existant en cour latérale gauche comprend quarante-trois (43) cases. À cela s'ajoutent dix (10) cases retrouvées en cour latérale droite, section de stationnement qui n'est d'ailleurs pas affectée par les travaux.

Selon le règlement de zonage et du ratio de stationnement exigé, l'agrandissement de 1 808 mètres carrés devrait prévoir l'intégration de vingt-cinq (25) nouvelles cases de stationnement. Selon la superficie totale du bâtiment, ce serait quatre-vingt-quatre (84) cases au total. Quant à la proposition d'aménagement, elle est de quarante-neuf (49) cases, en plus des dix (10) cases en cour latérale gauche. Le projet soumis est donc de cinquante-neuf (59) cases; le ratio d'une case par 75 mètres carrés n'est donc pas respecté. C'est plutôt un ratio d'une case par 107 mètres carrés qui est proposé.

Cette proposition soumise par les requérants est accompagnée d'une étude de mobilité effectuée par CIMA+. Cette étude démontre plusieurs éléments. Principalement, il est présenté que le nombre de cases de stationnement permettra de répondre aux besoins théoriques de l'école agrandie. En fonction du personnel engagé pour les trois (3) nouvelles classes, le nombre de cases de stationnement revient à exactement quarante-neuf (49) cases. Dans l'éventualité où le besoin serait légèrement plus grand, l'étude démontre aussi que les rues voisines ne vivent pas de problématique de stationnement sur rue.

Autrement, pour éviter de devoir retirer plus de cases, le projet soumis ne prévoit pas non plus autant d'îlots de verdure dans l'aménagement du stationnement, les îlots de verdure entraînant la perte d'espace pour les véhicules. Selon le nombre de cases de stationnement, le stationnement devrait être aménagé avec 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure ainsi que cinq (5) arbres. La proposition soumise par les requérants comprend 93 mètres carrés d'îlots et quatre (4) arbres.

Bien que les îlots de verdure ne soient pas soumis conformément aux exigences du zonage, le projet comprend une grande plantation et une grande superficie d'espace végétalisé dans le projet. Il est prévu de planter soixante-cinq (65) nouveaux arbres et ils sont situés principalement au pourtour du nouveau stationnement, aussi en cour avant ainsi que dans l'aire de récréation en cour arrière. À terme, le stationnement sera donc couvert d'une canopée significative et l'ensemble du lot comprend une superficie d'espace végétalisé importante.

Finalement, si le stationnement répond aux normes exigées par le règlement de zonage, l'aire de stationnement serait très grande et empiéterait dans la cour de récréation végétalisée. Cet aménagement entraînerait aussi la perte de trois (3) arbres matures. À l'inverse, si les requérants voient à la baisse la superficie de plancher, l'école ne pourra pas réaménager un nombre de classes convenable pour répondre aux besoins et aux exigences du MEQ.

La demande de dérogations mineures est analysée en parallèle d'une demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment.

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de

verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant qu'une demande de PIIA est déposée en parallèle pour encadrer l'agrandissement de l'école primaire Harold-Napper;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le ratio d'espaces récréatifs par étudiant recommandé par le ministère de l'Éducation (MEQ) ne serait pas respecté et que des arbres matures devraient être abattus;

Considérant que les requérants ont démontré avec une étude de mobilité sérieuse que le nombre de cases planifié permettra de répondre aux besoins projetés;

Considérant qu'un aménagement conforme des îlots de verdure amputerait davantage de cases de stationnement;

Considérant que l'aménagement paysager au pourtour du stationnement et l'aire de récréation sont bonifiés par la plantation de vingt-six (26) arbres;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder les dérogations mineures pour le 6375, avenue Baffin, lot 2 375 251, à l'effet de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement, l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :

Applicable à un choix de critères DD

Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-03-07
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-08
Direction(s) consultée(s) :	



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	Nature et effets des dérogations demandées
Adresse : 6375, avenue Baffin Lot : 2 375 251	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);• Permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci.
Adresse : 2340, boulevard Lapinière Lot : 2 026 761	Permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII du règlement de zonage REG-362.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de ces demandes, en se présentant le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard.

Dérogation mineure 2023-00020 – 6375, avenue Baffin – lot 2 375 251 – Permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci – Projet d'école primaire Harold-Napper

MISE EN SITUATION :

L'école primaire Harold-Napper est située dans le secteur B et a une capacité d'accueil de 530 élèves. À la suite d'une inspection du ministère de l'Éducation (MEQ), il s'avère que 8 classes d'école ne sont pas conformes aux exigences du ministère puisqu'elles ne possèdent pas de fenestration. Un simple réaménagement des locaux à l'intérieur du bâtiment existant ne permettrait pas d'aménager conformément les classes. Un agrandissement est donc nécessaire afin d'offrir des locaux conformes aux exigences du MEQ.

L'agrandissement est proposé en cour latérale gauche et permettra de déménager ces 8 classes de cours. Le projet intègre aussi l'ajout de 3 classes maternelles, pour un total de 11 classes. Les 8 locaux qui accueillent actuellement les classes seront convertis en espace de travail collaboratif, des locaux d'entreposage et des salles dédiées aux employés.

Ainsi, à la suite de l'agrandissement de 1 808 m², la capacité d'accueil de l'école sera de 590 élèves. L'ajout des classes engendrera aussi l'embauche de 8 nouveaux employés. Cet agrandissement est proposé dans une portion du stationnement existant. Les travaux impliquent donc le réaménagement et l'agrandissement du stationnement existant.

En fonction de l'agrandissement de l'école et de la superficie d'aire récréative recommandée par le ministère de l'Éducation, la superficie résiduelle du terrain est limitée à la cour latérale gauche, près de la limite de propriété. Tout au fond de cette zone de la cour, 3 arbres matures de bon gabarit sont retrouvés. Autour du stationnement, il est observé une zone tampon végétalisée, la nouvelle section du bâtiment et la cour de récréation.

Actuellement, la superficie de plancher de l'école est de 4 492 m². Le ratio de 1 case par 75 m² implique que l'école devrait être dotée de 60 cases. Or, le stationnement existant en cour latérale gauche comprend 43 cases. À cela s'ajoutent 10 cases retrouvées en cour latérale droite, section de stationnement qui n'est d'ailleurs pas affectée par les travaux.

Selon le règlement de zonage et du ratio de stationnement exigé, l'agrandissement de 1 808 m² devrait prévoir l'intégration de 25 nouvelles cases de stationnement. Selon la superficie totale du bâtiment, ce serait 84 cases au total. Quant à la proposition d'aménagement, elle est de 49 cases, en plus des 10 cases en cour latérale gauche. Le projet soumis est donc de 59 cases; le ratio de 1 case par 75 m² n'est donc pas respecté. C'est plutôt un ratio de 1 case par 107 m² qui est proposé.

Cette proposition soumise par les requérants est accompagnée d'une étude de mobilité effectuée par CIMA+. Cette étude démontre plusieurs éléments. Principalement, il est présenté que le nombre de cases de stationnement permettra de répondre aux besoins théoriques de l'école agrandie. En fonction du personnel engagé pour les 3 nouvelles classes, le nombre de cases de stationnement revient à exactement 49 cases. Dans l'éventualité où le besoin serait légèrement plus grand, l'étude démontre aussi que les rues voisines ne vivent pas de problématique de stationnement sur rue.

Autrement, pour éviter de devoir retirer plus de cases, le projet soumis ne prévoit pas non plus autant d'îlots de verdure dans l'aménagement du stationnement, les îlots de verdure entraînant la perte d'espace pour les véhicules. Selon le nombre de cases de stationnement, le stationnement devrait être aménagé avec 122,5 m² d'îlots de verdure ainsi que 5 arbres. La proposition soumise par les requérants comprend 93 m² d'îlots et 4 arbres.

Bien que les îlots de verdure ne soient pas soumis conformément aux exigences du zonage, le projet comprend une grande plantation et une grande superficie d'espace végétalisé dans le projet. Il est prévu de planter 65 nouveaux arbres et ils sont situés principalement au pourtour du nouveau stationnement, aussi en cour avant ainsi que dans l'aire de récréation en cour arrière. À terme, le stationnement sera donc couvert d'une canopée significative et l'ensemble du lot comprend une superficie d'espace végétalisé importante.

Finalement, si le stationnement répond aux normes exigées par le règlement de zonage, l'aire de stationnement serait très grande et empiéterait dans la cour de récréation végétalisée. Cet aménagement entraînerait aussi la perte de 3 arbres matures. À l'inverse, si les requérants voient à la baisse la superficie de plancher, l'école ne pourra pas réaménager un nombre de classes convenable pour répondre aux besoins et aux exigences du MEQ.

La demande de dérogations mineures est analysée en parallèle d'une demande de PIIA pour l'agrandissement.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :



Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 21 mars 2023.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2023 - APPROBATION

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 8 février 2023, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20230208-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00182 – 3200, rue Cloutier – Brossard-sur-le-parc (îlot B) – habitation multifamiliale isolée comportant cent trois (103) logements;

CCU-20230208-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00024 – 5787, rue Alain – prolongation du délai de validité – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00189 – 530, chemin des Prairies – construction - habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00190 – 550, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00011 – 8995, boulevard Rivard – agrandissement ou modification architecturale après incendie – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00025 – 7875, rue de Trinidad – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00253 – 6375, avenue Baffin – agrandissement – École primaire Harold-Napper;

CCU-20230208-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00000 – 105 à 395, avenue de l'Équinoxe, 505 à 625, avenue de l'Équinoxe, 505, rue de l'Éscale et 605, rue de l'Éscale – aménagement paysager – cour intérieure de l'îlot central – Projet Solar Uniquartier;

CCU-20230208-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00231 – 2340, boulevard Lapinière – agrandissement;

CCU-20230208-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00014 – 9200, boulevard Leduc, suite 110 – affichage – Urban Outfitters;

CCU-20230208-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00256 – 6750, boulevard Taschereau – affichage – Burger King;

CCU-20230208-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00012 – 7240, boulevard Taschereau – affichage – Second Cup Café;

CCU-20230208-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00008 – 7845, boulevard Taschereau – Plan général d'affichage.

ADOPTÉE ...

PROJET

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Procès-verbal - Réunion du 8 février 2023 - Approbation

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 8 février 2023, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20230208-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00182 – 3200, rue Cloutier – Brossard-sur-le-parc (îlot B) – habitation multifamiliale isolée comportant cent trois (103) logements;

CCU-20230208-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00024 – 5787, rue Alain – prolongation du délai de validité – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00189 – 530, chemin des Prairies – construction - habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00190 – 550, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00011 – 8995, boulevard Rivard – agrandissement ou modification architecturale après incendie – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00025 – 7875, rue de Trinidad – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20230208-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00253 – 6375, avenue Baffin – agrandissement – École primaire Harold-Napper;

CCU-20230208-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00000 – 105 à 395, avenue de l'Équinoxe, 505 à 625, avenue de l'Équinoxe, 505, rue de l'Escale et 605, rue de l'Escale – aménagement paysager – cour intérieure de l'îlot central – Projet Solar Uniquartier;

CCU-20230208-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00231 – 2340, boulevard Lapinière – agrandissement;

CCU-20230208-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00014 – 9200, boulevard Leduc, suite 110 – affichage – Urban Outfitters;

CCU-20230208-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00256 – 6750, boulevard Taschereau – affichage – Burger King;

CCU-20230208-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00012 – 7240, boulevard Taschereau – affichage – Second Cup Café;

CCU-20230208-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00008 – 7845, boulevard Taschereau – Plan général d'affichage.

Contexte :

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 février 2023 est déposé.

Critères développement durable :Applicable à un choix de critères DDNon applicable à un choix de critères DD**Étapes antérieures et/ou subséquentes :****Aspects financiers :****Poste(s) budgétaire(s) :****Statut**

Christian Cléroux - Approuvé

Date

2023-02-17

Joanne Skelling - Approuvé

2023-02-20

Direction(s) consultée(s) :



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 8 FÉVRIER 2023**

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
Mme Shan-Shan Chua
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell (*arrivée à 18 h 07, soit à compter du point 5.5*)

Étaient présents : M. Christian Cléroux, directeur de l'Urbanisme
M. Pierre-Yves Morin, chef de service – Développement durable
M. Charles Bernier, conseiller en urbanisme
M. Alexandre Fleurent, conseiller en urbanisme
Mme Julie Peccia, technicienne en urbanisme

CCU-20230208-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Shan-Shan Chua

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-2 Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu d'approuver le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

CCU-20230208-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00182 – 3200, rue Cloutier – Brossard-sur-le-parc (îlot B) – habitation multifamiliale isolée comportant cent trois (103) logements – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'approbation du concept architectural et l'aménagement paysager de l'îlot B du projet Brossard-sur-le-parc comptant un bâtiment principal de cent trois (103) logements dans le cadre du règlement sur les PIIA, chapitre VIII relatif aux développements résidentiels;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Shan-Shan Chua

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les plans soumis pour l'émission du permis de construction devront respecter les exigences de la Direction du génie et obtenir toutes les approbations requises par celle-ci;

- Le concept d'intégration de l'œuvre d'art requis en vertu des crédits SEDD devra être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour validation dans les trente-six (36) mois suivant l'adoption de la présente résolution;
- La validité de la présente résolution sera pour une durée de vingt-quatre (24) mois;

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Denis Moreau, arpenteur-géomètre (Bérard Tremblay), dossier 35836, minute 10492, daté du 15 décembre 2022, tel que reçu le 23 décembre 2022, 1 page;
- Dossier complet de présentation, préparé par Lemay Michaud Architecture Design, daté du 16 décembre 2022, tel que reçu le 31 janvier 2023, 87 pages.

Afin de bien informer les citoyens préalablement à la coupe d'arbres matures à venir, il est demandé au promoteur de faire l'installation d'un panneau sur le site présentant le projet à venir en mettant l'emphase sur les composantes en développement durable du projet telles que les plantations d'arbres (nombre d'arbres), les jardins de pluie, les revêtements de sol dans l'aire de stationnement extérieure avec un indice de réflectance solaire élevé et autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL

CCU-20230208-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00024 – 5787, rue Alain – prolongation du délai de validité – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 3**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la prolongation du délai de validité de la résolution de dix-huit (18) mois supplémentaires pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant la conjoncture économique, la hausse du prix des matériaux, la difficulté d'accès à la main-d'œuvre et les délais supplémentaires pour la construction des bâtiments

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER une prolongation de délai de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Nadège Clauzon, arpenteuse-géomètre (Denicourt arpenteurs-géomètres), daté du 22 février 2022, dossier 57141, minute 1381, tel que reçu le 23 février 2022, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Alain Zarka, architecte (AZ architecte), numérotés AZ210107, datés du 22 février 2022, tels que reçus le 22 février 2022, 7 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 3 mars 2022, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 24 février 2022, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00189 – 530, chemin des Prairies – construction - habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Shan-Shan Chua

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La validité de la présente résolution sera pour une durée de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre (Denicourt, arpenteurs-géomètres), daté du 9 janvier 2023, dossier 58755, minute 2188, tel que reçu le 10 janvier 2023, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Gabriel Felx, T.P. (FX architecture), numérotés 220008, datés du 17 août 2022, tels que reçus le 14 octobre 2022, 9 pages;
- Perspective couleur, préparée par FX architecture, telle que reçue le 14 octobre 2022, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme selon les indications du requérant telles que reçues le 14 octobre 2022, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 24 janvier 2023, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00190 – 550, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 7 sur l'insertion en milieu bâti du secteur Brosseau du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La validité de la présente résolution sera pour une durée de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre (Denicourt, arpenteurs-géomètres), daté du 9 janvier 2023, dossier 58755, minute 2188, tel que reçu le 10 janvier 2023, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Gabriel Felx, T.P. (FX architecture), numérotés 220008, datés du 17 août 2022, tels que reçus le 14 octobre 2022, 10 pages;
- Perspective couleur incluant la liste des matériaux de parement, préparée par FX architecture, telle que reçue le 14 octobre 2022, 2 pages;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 24 janvier 2023, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00011 – 8995, boulevard Rivard – agrandissement ou modification architecturale après incendie – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale et l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée à la suite d'un incendie;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Shan-Shan Chua
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La validité de la présente résolution sera pour une durée de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre (Bérard-Tremblay inc.), daté du 11 juillet 2013, dossier 21106, minute 1140, tel que reçu le 23 décembre 2022, 14 pages;
- Plans d'architecture, préparés par Vasilena Koleva, T.P. (Groupe AdeyRa inc.), numérotés VK-2226, datés du 18 janvier 2023, tels que reçus le 23 janvier 2023, 10 pages;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 25 janvier 2023, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00025 – 7875, rue de Trinidad – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 5**

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la fondation visible doit être de 0,90 mètre maximum sur les murs latéraux droit et arrière;

Considérant que deux (2) options quant au volume de l'étage sont proposées;

Considérant que le bâtiment devrait avoir une volumétrie et une hauteur similaires à celles des bâtiments du voisinage rapproché;

Considérant que l'étage du bâtiment devrait comprendre un retrait équivalent à au moins le tiers de la largeur du rez-de-chaussée;

Considérant que le terrain devrait être aménagé afin de minimiser les écarts de dénivellation par rapport aux terrains adjacents et qu'un ouvrage de captage des eaux de ruissellement est préféré à la mise en place de murs de soutènement;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-P-T du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- L'option 2 comportant une largeur d'étage de 67 % de la largeur du rez-de-chaussée est l'option retenue pour répondre au critère du PIIA;
- Le plan d'implantation devra être modifié pour montrer la projection de l'étage lors du dépôt de la demande de permis;
- Le niveau de terrain devra être semblable à celui des voisins. Au besoin, un dalot devra être aménagé afin que les eaux de ruissellement soient dirigées vers la rue plutôt que vers les propriétés voisines;
- Le plan des niveaux de terrain projetés devra être fourni lors du dépôt de la demande de permis;
- La validité de la présente résolution sera pour une durée de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, dossier 8355, tel que reçu le 16 décembre 2022, 1 page (excluant la projection de l'étage);
- Plans d'architecture, tels que reçus le 26 janvier 2023, 5 pages;
- Photos des matériaux de parement, telles que reçues le 5 décembre 2022, 4 pages;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 22 décembre 2022, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20230208-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00253 – 6375, avenue Baffin – agrandissement – École primaire Harold-Napper – **DISTRICT 2 (en lien avec le point 8.2)**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement de l'école Harold-Napper située au 6375, avenue Baffin;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlot de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 5 sur l'insertion en milieu bâti commercial, industriel et public du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La validité de la présente résolution sera pour une durée de vingt-quatre (24) mois;
- Le concept d'œuvre d'art devra être soumis au CCU dans un délai de dix-huit (18) mois suivant l'adoption de la résolution de la présente demande de PIIA;
- La présente recommandation est conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogations mineures 2023-00020 visant à permettre un ratio de stationnement et une superficie d'îlots de verdure inférieurs à ce qui est prescrit au règlement de zonage REG-362.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre (Denicourt), daté du 28 octobre 2022, dossier 59482, minute 15 795, tel que reçu le 8 décembre 2022, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Christine Gervais (Labbé architecte), datés du 8 décembre 2022, tels que reçus le 8 décembre 2022, 12 pages;
- Plans d'architecture et d'implantation, Réponses aux commentaires, préparés par Christine Gervais (Labbé architecte), datés du 25 janvier 2023, tels que reçus le 25 janvier 2023, 6 pages;
- Analyse arboricole, préparée par Marie-Bernard Pasquier, (Foliaison architectes paysagistes), datée de janvier 2023, telle que reçue le 13 janvier 2023;
- Plan de foresterie et d'aménagement, préparé par Marie-B Pasquier, daté du 1^{er} décembre 2022, 7 pages;
- Plan de foresterie et d'aménagement des îlots de verdure, Annexe A, préparé par Marie-Bernard Pasquier, daté du 25 janvier 2023, tel que reçu le 25 janvier 2023, 1 page;
- Perspective couleur, préparée par Christine Gervais (Labbé architecte), telle que reçue le 8 décembre 2022, 2 pages sur 12;
- Étude de mobilité, préparée par CIMA+, projet : M06751A, datée du 11 janvier 2023, telle que reçue le 11 janvier 2023, 23 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00000 – 105 à 395, avenue de l'Équinoxe, 505 à 625, avenue de l'Équinoxe, 505, rue de l'Escale et 605, rue de l'Escale – aménagement paysager – cour intérieure de l'îlot central – Projet Solar Uniquartier – **DISTRICT 1**

Considérant qu'une demande a été déposée pour une reconduction d'une résolution pour l'aménagement paysager de la cour intérieure de l'îlot central du projet Solar Uniquartier;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 2 sur les aires TOD du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant qu'un lien piétonnier public devra être prévu traversant de l'avenue de l'Équinoxe jusqu'à la rue de l'Escale et qu'une servitude en faveur de la Ville a été discutée avec le promoteur;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Shan-Shan Chua

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les plans soumis pour l'émission du permis ou du certificat d'autorisation devront respecter les exigences de la Direction du génie et obtenir toutes les approbations requises par celle-ci;
- Le promoteur devra prendre à sa charge tous travaux touchant les infrastructures municipales nécessaires à la réalisation des travaux;
- Afin d'assurer la perméabilité du projet, le promoteur s'engage à consentir gratuitement à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage public, à pied et à vélo seulement, d'une largeur minimale de 3 mètres. Cette servitude devra être consentie dans un délai de dix-huit (18) mois suivant l'approbation par le conseil de la présente demande;
- La validité de la présente demande sera pour une durée de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Concept d'aménagements paysagers, préparé par Relief Design, numéroté 19-0469, daté du 21 décembre 2022, tel que reçu le 23 décembre 2022, 9 pages;
- Plans d'aménagements paysagers, préparés par Julie Jarry, Relief Design, numérotés 19-0469, datés du 21 décembre 2022, tels que reçus le 23 décembre 2022, 7 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00231 – 2340, boulevard Lapinière – agrandissement – **DISTRICT 3 (en lien avec le point 8.3)**

Considérant qu'une demande a été déposée pour démolir une portion du bâtiment commercial et agrandir la portion de bâtiment restant;

Considérant qu'il s'agit d'une intensification des activités / projet de redéveloppement en vertu du règlement de zonage et qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour ce projet;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 4 sur le secteur du boulevard Taschereau du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La validité de la présente résolution sera pour une durée de vingt-quatre (24) mois;
- La présente recommandation est conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure 2023-00022 visant à permettre un ratio de stationnement et une superficie d'îlots de verdure inférieurs à ce qui est exigé au règlement de zonage REG-362;
- Le concept de galerie d'art devra être soumis au CCU pour validation dans les dix-huit (18) mois suivant l'adoption de la présente résolution;
- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de zonage REG-362 doit être versée en argent / en terrain lors de l'émission du permis de construction.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre (Vital Roy), daté du 11 août 2011, dossier 22504-00, minute 35508, tel que reçu le 25 janvier 2023, 1 page (intégré aux plans d'architecture);

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 19 janvier 2023, dossier S54159, minute 47 207, tel que reçu le 1^{er} février 2023, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Emmanuel Gaucher (AEdifica), révision 2, datés du 23 janvier 2023, tels que reçus le 1^{er} février 2023, 46 pages;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Chantal de Menezes, datés du 1^{er} février 2023, tels que reçus le 1^{er} février 2023, 5 pages, annotés par la Direction de l'urbanisme;
- Lettre d'engagement à l'égard des crédits SEDD, préparée par Groupe IWP-Leptier inc., telle que reçue le 26 janvier 2023, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20230208-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-00014 – 9200, boulevard Leduc, suite 110 – affichage – Urban Outfitters – **DISTRICT 10**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux (2) enseignes sur marquise;

Considérant que la demande concerne l'ajout d'un descriptif en français;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par US Sign Mill corporation, numéro D001, daté du 22 novembre 2022, tel que reçu le 19 janvier 2023, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-00256 – 6750, boulevard Taschereau – affichage – Burger King – **DISTRICT 5**

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne détachée pour le service à l'auto;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Shan-Shan Chua
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d’enseigne, préparé par Pride Signs, daté du 21 juin 2021, tel que reçu le 15 décembre 2022, 3 pages;
- Plan d’enseigne avec aménagement paysager, préparé par Pride Signs, daté du 21 juin 2021, tel que reçu le 26 janvier 2023, 1 page.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CCU-20230208-7.3 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2023-00012 – 7240, boulevard Taschereau – affichage – Second Cup Café – **DISTRICT 5**

Considérant qu’une demande a été déposée pour l’installation de deux (2) enseignes murales pour le commerce Second Cup Café;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l’affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d’urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l’affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d’APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d’enseigne, préparé par Mme Fran Derkson (International Neon), daté du 25 octobre 2022, tel que reçu le 12 janvier 2023, 6 pages.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CCU-20230208-7.4 Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) 2023-00008 – 7845, boulevard Taschereau – Plan général d’affichage – **DISTRICT 10**

Considérant qu’une demande a été déposée pour l’approbation d’un plan général d’ensemble ;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l’affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d’urbanisme;

Considérant que les enseignes devraient être installées de façon à ne pas obstruer un détail architectural ou l’ornementation du bâtiment;

Considérant que les enseignes installées sur un même bâtiment devraient être harmonisées entre elles, notamment en ce qui concerne les dimensions et l’alignement;

Considérant que les enseignes des différents établissements occupant un bâtiment devraient privilégier un alignement horizontal au-dessus du rez-de-chaussée et des hauteurs d’enseignes uniformes;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l’affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Le respect des éléments mentionnés dans le tableau préparé par la Direction de l'urbanisme le 24 janvier 2023;
- L'enseigne détachée devra faire l'objet d'une autre approbation.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par M. JF Mailhot (Access signs), numéro 20844, daté du 23 janvier 2023, tel que reçu le 24 janvier 2023, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

CCU-20230208-8.1 Dérogation mineure 2023-00004 – 1785, rue Allard – lot 2 025 932 – Permettre une marge latérale de 1,20 mètre, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une marge latérale minimale de 1,50 mètre;

Permettre des marges totales de 2,85 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit des marges latérales totales minimales de 4 mètres;

Permettre une superficie d'implantation au sol de 151 mètres carrés, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une superficie d'implantation au sol maximale de 110 mètres carrés;

Permettre une largeur de bâtiment de 81,2 % par rapport à la largeur du terrain, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur de bâtiment d'au plus 65 % de la largeur du terrain pour un bâtiment de deux (2) étages – **DISTRICT 3**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une marge latérale de 1,20 mètre, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une marge latérale minimale de 1,50 mètre;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre des marges totales de 2,85 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit des marges latérales totales minimales de 4 mètres;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une superficie d'implantation au sol de 151 mètres carrés, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une superficie d'implantation au sol maximale de 110 mètres carrés;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une largeur de bâtiment de 81,2 % par rapport à la largeur du terrain, alors que la grille des usages et normes de la zone Ha-580 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur de bâtiment d'au plus 65 % de la largeur du terrain pour un bâtiment de deux (2) étages;

Considérant que l'approbation de ces dérogations irait à l'encontre des orientations pour le secteur A;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'il n'y aurait pas de préjudice sérieux causé au demandeur par l'application des normes puisqu'une dérogation mineure a déjà été accordée pour la construction d'un abri d'auto;

Considérant que le propriétaire a été informé de la réglementation avant la construction de la maison et qu'il aurait été possible de construire une habitation unifamiliale avec garage conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que certains objectifs et critères du règlement sur les PIIA ne seraient pas respectés;

Considérant que la demande pourrait avoir des impacts sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal de REFUSER la présente demande de dérogations mineures pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Denis Moreau, arpenteur-géomètre (Bérard-Tremblay arpenteurs-géomètres), dossier 34 050, minute 8918, tel que reçu le 17 janvier 2023, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Gaétan Gagnon, T.P. (Habitat-Concept Gaétan Ganon inc.), datés du 1^{er} janvier 2023, tels que reçus le 17 janvier 2023, 8 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-8.2 Dérogation mineure 2023-00020 – 6375, avenue Baffin – lot 2 375 251 – Permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés), alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci – Projet d'école primaire Harold-Napper – ***DISTRICT 2 (en lien avec le point 6.1)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de cinquante-neuf (59) cases de stationnement (ratio d'une case par 107 mètres carrés, alors que le tableau 83 de l'article 57 du règlement de zonage REG-362 prescrit quatre-vingt-quatre (84) cases (ratio minimal d'une case par 75 mètres carrés) pour un usage P1-01-02 (école primaire);

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée (2023-00020) afin de permettre l'aménagement de 93 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de quatre (4) arbres dans ces îlots, alors que l'article 410 du règlement de zonage REG-362 prescrit l'aménagement de 122,5 mètres carrés d'îlots de verdure et la plantation de cinq (5) arbres à l'intérieur de ceux-ci;

Considérant qu'une demande de PIIA est déposée en parallèle pour encadrer l'agrandissement de l'école primaire Harold-Napper;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque le ratio d'espaces récréatifs par étudiant recommandé par le ministère de l'Éducation ne serait pas respecté et que des arbres matures devraient être abattus;

Considérant que les requérants ont démontré avec une étude de mobilité sérieuse que le nombre de cases planifié permettra de répondre aux besoins projetés;

Considérant qu'un aménagement conforme des îlots de verdure amputerait davantage de cases de stationnement;

Considérant que l'aménagement paysager au pourtour du stationnement et l'aire de récréation sont bonifiés par la plantation de vingt-six (26) arbres;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogations mineures.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre (Denicourt), daté du 28 octobre 2022, dossier 59482, minute 15 795, tel que reçu le 8 décembre 2022, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Christine Gervais (Labbé architecte), datés du 8 décembre 2022, tels que reçus le 8 décembre 2022, 12 pages;
- Plans d'architecture et d'implantation, Réponses aux commentaires, préparés par Christine Gervais (Labbé architecte), datés du 25 janvier 2023, tels que reçus le 25 janvier 2023, 6 pages;
- Plan de foresterie et d'aménagement, préparé par Marie-Bernard Pasquier, daté du 1^{er} décembre 2022, 7 pages;
- Plan de foresterie et d'aménagement des îlots de verdure, Annexe A, préparé par Marie-Bernard Pasquier, daté du 25 janvier 2023, tel que reçu le 25 janvier 2023, 1 page;
- Étude de mobilité, préparée par CIMA+, projet : M06751A, datée du 11 janvier 2023, telle que reçue le 11 janvier 2023, 23 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20230208-8.3 Dérogation mineure 2023-00022 – 2340, boulevard Lapinière – lot 2 026 761 – Permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII – Projet BMO – **DISTRICT 3 (en lien avec le point 6.3)**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que sept (7) cases de stationnement comprennent une aire d'isolement de 1,9 mètre, alors que la note DS325 de la grille Ca-646 prescrit une zone tampon de 5 mètres lorsqu'une zone tampon est exigée en vertu des dispositions de la section IX du chapitre VII;

Considérant que la configuration du site est particulière;

Considérant que l'aménagement proposé permet de préserver une grande portion d'espaces verts;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'aménagement d'une zone tampon de 5 mètres amputerait l'espace requis pour la voie de circulation ou engendrerait un non-respect du ratio quant au nombre de cases de stationnement exigé en vertu du règlement de zonage REG-362;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre (Vital Roy), daté du 11 août 2011, dossier 22504-00, minute 35508, tel que reçu le 25 janvier 2023, 1 page (intégré aux plans d'architecture);
- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 19 janvier 2023, dossier S54159, minute 47 207, tel que reçu le 1^{er} février 2023, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Emmanuel Gaucher (AEdifica), révision 2, datés du 23 janvier 2023, tels que reçus le 1^{er} février 2023, 46 pages;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Chantal de Menezes, datés du 1^{er} février 2023, tels que reçus le 1^{er} février 2023, 5 pages, annotés par la Direction de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

S.O.

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

S.O.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20230208-12.1 Point d'information – Projet préliminaire – 8790, boulevard Marie-Victorin – construction – habitation unifamiliale isolée – **DISTRICT 7**

Explication :

Une présentation du projet préliminaire situé au 8790, boulevard Marie-Victorin est réalisée dans le but d'obtenir l'avis des membres du CCU.

Le projet soumis ne répond pas à plusieurs critères de PIIA. La forme atypique du lot par rapport à son environnement est toutefois un élément important à considérer. Voici les principaux enjeux :

- Critères de PIIA non respectés pour implantation projetée et superficie du bâtiment au sol;
- Construction située près de la limite de propriété (marge latérale droite);
- Grand mur en continu sur la limite latérale droite;
- Successions de deux groupes de volumes.

Une discussion a eu lieu avec les membres du CCU quant à ces enjeux et les principaux éléments seront discutés avec le requérant en vue d'une présentation formelle de son projet à une séance ultérieure.

Commentaires :

Les membres du CCU sont d'avis que ce projet mérite d'être retravaillé en fonction des commentaires suivants :

- Assurer une architecture qui s'intègre mieux au voisinage;
- Éviter une volumétrie qui crée deux structures distinctes perceptibles de la rue Riviera;
- Retravailler les propositions de matériaux;
- Assurer une implantation plus éloignée de la limite latérale.

CCU-20230208-12.2 Point d'information – Délais de validité des résolutions PIIA

Explication :

Depuis plusieurs mois, les requérants des projets subissent des situations de délais hors de l'ordinaire dans la chaîne d'approvisionnement en divers matériaux pour la construction des projets autorisés par le conseil. Ces difficultés sont aussi remarquées pour différents corps de métiers dans l'industrie de la construction. Ces délais entraînent des pressions et, de plus en plus, la caducité de certaines résolutions avant même que le requérant ne puisse déposer sa demande de permis de construction. De légères améliorations se sont fait ressentir au cours des dernières semaines, mais la situation demeure problématique.

Il arrive que des projets doivent être présentés une seconde fois au CCU et obtenir une nouvelle résolution du conseil, alors que celui-ci avait autorisé le projet douze (12) mois avant. Ces nouvelles demandes ont un coût pour le requérant, mais ajoutent aussi un délai supplémentaire au processus d'émission du permis de construction.

La Direction de l'urbanisme avait présenté, lors du CCU du 6 juillet 2022 (*CCU-20220706-12.1*), la proposition d'établir un délai de validité prolongé pour l'ensemble des projets, et ce, pour une période de six (6) mois. Cette proposition avait été bien reçue par les membres et applicable depuis.

En vertu de l'article 26 du règlement sur les PIIA (REG-361), si aucune suite n'a été donnée à une résolution approuvant un plan ou une proposition d'aménagement, par la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, dans les douze (12) mois, cette résolution devient caduque.

Le conseil peut cependant prévoir, en ajoutant une condition à la résolution du projet, une durée de validité différente que celle prévue à l'article.

Il est donc suggéré, à chacun des projets applicables et pour une durée de six (6) mois, de proposer les délais de validités suivants :

- Projet de nature habitation unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale : **dix-huit (18) mois**;
- Projet de nature habitation multifamiliale, mixte, commerciale, industrielle ou institutionnelle : **vingt-quatre (24) mois**.

Ces conditions, permettant des délais de validité plus longs, pourront être ajustées ou retirées au besoin. Étant donné que la situation problématique dans l'industrie de la construction semble être temporaire et que le règlement actuel permet de fixer un délai de validité plus long, il est proposé de n'apporter aucun changement à l'article 26 du règlement sur les PIIA (REG-361) qui concerne la validité actuelle pour tous les projets (12 mois).

Commentaires :

Les membres du CCU sont en accord à prolonger les délais de validité des résolutions PIIA pour les raisons évoquées. Ils mentionnent aussi qu'il est dommage que les requérants soient pénalisés et doivent resoumettre un projet approuvé impliquant ainsi des frais pour la présentation du dossier au CCU. Il est souligné qu'une réflexion s'imposera si la situation perdure au terme de cette période d'essai additionnelle.

CCU-20230208-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par Mme Shan-Shan Chua

Et résolu de lever la séance du 8 février 2023 à 20 h 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la rencontre du 8 février 2023.



Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU
1ER FÉVRIER 2023 - APPROBATION**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 1^{er} février 2023.

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires suite aux recommandations dudit procès-verbal, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 1er février 2023 - Approbation

Service requérant :

Génie
Éditeur Alexandre Nguyen

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

25 220,00 \$

Recommandations :

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 1^{er} février 2023.

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires suite aux recommandations dudit procès-verbal, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

Contexte :

Le compte-rendu de la réunion du comité de mobilité durable tenue le 1er février 2023 est déposé.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Mise en oeuvre des recommandations formulées au compte-rendu, suite à l'approbation du conseil municipal.

Aspects financiers :

Ces recommandations du Comité de mobilité durable sont financées à même les budgets de fonctionnement. Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des Directions concernées et approuvées selon les procédures habituelles.

Impact financier de la mise en œuvre des recommandations du comité :

- Point 2.03 – Gestion de l'intersection – Rues Arbour et Adam – 355 \$;
- Point 2.04 – VDFR – Taschereau et Authier – 255 \$;
- Point 2.07 – Chicane – Place Tracy et Tourangeau – 600 \$;
- Point 2.08 – Arrêts et trottoir – Avenue Santiago – 1 163 \$;
- Point 2.09 – Arrêt d'autobus – San Francisco et Pelletier – 13 241 \$;
- Point 2.12 – Vitesse – Rues Orégon et Oligny – 8 220 \$;
- Point 2.13 – Stationnement – Avenue Neuville – 370 \$;
- Point 3.1 – Stationnement – Place Saint-Charles – 1 016 \$.

Coût total de mise en œuvre des recommandations du comité : 25 220 \$.

Il est important de prendre en considération le fait que les estimations excluent les coûts de main d'œuvre

internes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-61060

Statut	Date
Julie Chevalier - Approuvé	2023-02-15
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-02
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-03

Direction(s) consultée(s) :

Les membres du comité de circulation (Génie, Travaux publics, Urbanisme, Service de police de l'agglomération de Longueuil et membres élus du Conseil).

ORDRE DU JOUR

Comité de mobilité durable

1^{er} février 2023 – Teams

PARTICIPANTS :

Conseillers : Patrick Langlois, Tina Del Vecchio, Sophie Allard, Antoine Assaf

Ville : Rouchdi Benkadi, Maryse Surprenant, Alexandre Nguyen, Ghyslain Desrochers, Michel Barrette, Joël Bellerose, Sandra Avakian

Partenaires : Jonathan Therrien - RTL, Karine Desgagné – RTL, Lionel Bourdon - SPAL

Point	District	Requête	Sujet
1.	Approbation de l'ordre du jour		
2.	Nouvelles Analyses		
2.1	3	2021-14703	Vitesse et trottoir – Rue Agathe
2.2	2		Gestion de l'intersection – Bienville, Boileau et Bordeau
2.3	3	2022-16967	Gestion de l'intersection – Rues Arbour et Adam
2.4	3	2022-14273	VDFR – Taschereau et Authier
2.5	4	2022-16977	Stationnement – Rue Venise
2.6	5-6-10	2022-13435	Traverse piétonne – Boulevard de Rome et Taschereau
2.7	5	2022-13423	Chicanes – Place Tracy et Tourangeau
2.8	6	2021-17242	Arrêts et trottoir – Avenue Santiago
2.9	6	2022-16162	Arrêt d'autobus – San Francisco et Pelletier
2.10	8	2022-16971	Marquage – Rue Saturne
2.11	8	2022-13424	Signalisation et Marquage – Rue Oligny
2.12	8	2022-17985	Vitesse – Rues Orégon et Oligny
2.13	9	2022-13481	Stationnement – Avenue Neuville
2.14	10	2022-16956	Stationnement – Place Marquette (École Guillaume-Vignal)
2.15	10	2022-16976	Traverse piétonne – Milan et Meilleur
2.16	Global	2022-13542	Gestion – Sorties commerciales

ORDRE DU JOUR

Point	District	Requête	Sujet
3.	Analyses antérieures		
3.1	6	2022-06424	Stationnement – Place Saint-Charles
3.2			
4.	Sujets RTL		
4.1			
5.	Varia (pour information seulement)		
5.1			
5.2	10		Accès commercial depuis Mondor



COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE PRÉSENTATION

Le 1^{er} février 2023

Comité de mobilité durable
Le 1^{er} février 2023 à 13 h - Teams

Présences :	Mmes	Sophie Allard	Conseillère municipale	Ville de Brossard	
		Tina Del Vecchio	Conseillère municipale	Ville de Brossard	
		Sandra Avakian	Directrice – Direction du génie	Ville de Brossard	
		Maryse Surprenant	Adj. de direction – Direction du génie	Ville de Brossard	
		Karine Desgagné	Développement des réseaux	RTL	
	MM.	Patrick Langlois	Président et conseiller municipal	Ville de Brossard	
		Antoine Assaf	Conseiller municipal	Ville de Brossard	
		Rouchdi Benkadi	Chef de division en circ. – Dir. du génie	Ville de Brossard	
		Alexandre Nguyen	Analyste en circulation – Dir. du génie	Ville de Brossard	
		Ghyslain Desrochers	Technicien en circulation – Dir. du génie	Ville de Brossard	
Absents :	MM.	Michel Barrette	Chef de division, rés. publics – Dir. des TP	Ville de Brossard	
		Alexandre Fleurent	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard	
		Jonathan Therrien	Développement des réseaux	RTL	
		Lionel Bourdon	Sergent – Serv. de police	Agglo. de Longueuil	
		Carl Yacovelli	Citoyen de Brossard		
			Frédéric Arsenault	Citoyen de Brossard	
			Joël Bellerose	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
			Pierre Gaudet	Technicien en signalisation – Dir. du génie	Ville de Brossard

Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées.



ORDRE DU JOUR

Point	District	Requête	Sujet
1.	Approbation de l'ordre du jour		
2.	Nouvelles Analyses		
2.1	3	2021-14703	Vitesse et trottoir – Rue Agathe
2.2	2		Gestion de l'intersection – Bienville, Boileau et Bordeau
2.3	3	2022-16967	Gestion de l'intersection – Rues Arbour et Adam
2.4	3	2022-14273	VDFR – Taschereau et Authier
2.5	4	2022-16977	Stationnement – Rue Venise
2.6	5-6-10	2022-13435	Traverse piétonne – Boul. Rome et Taschereau
2.7	5	2022-13423	Chicanes – Place Tracy et Tourangeau
2.8	6	2021-17242	Arrêts et trottoir – Avenue Santiago
2.9	6	2022-16162	Arrêt d'autobus – San Francisco et Pelletier
2.10	8	2022-16971	Marquage – Rue Saturne
2.11	8	2022-13424	Signalisation et Marquage – Rue Oigny
2.12	8	2022-17985	Vitesse – Rues Orégon et Oigny
2.13	9	2022-13481	Stationnement – Avenue Neuville
2.14	10	2022-16956	Stationnement – Place Marquette (École Guillaume-Vignal)
2.15	10	2022-16976	Traverse Piétonne – Milan et Meilleur
2.16	Global	2022-13542	Gestion – Sorties commerciales
3.	Analyses antérieures		
3.1	6	2022-06424	Stationnement – Place Saint-Charles
3.2			
4.	Sujets RTL		
4.1			
5.	Varia (pour information seulement)		
5.1	10		Accès commercial depuis Mondor
5.2			



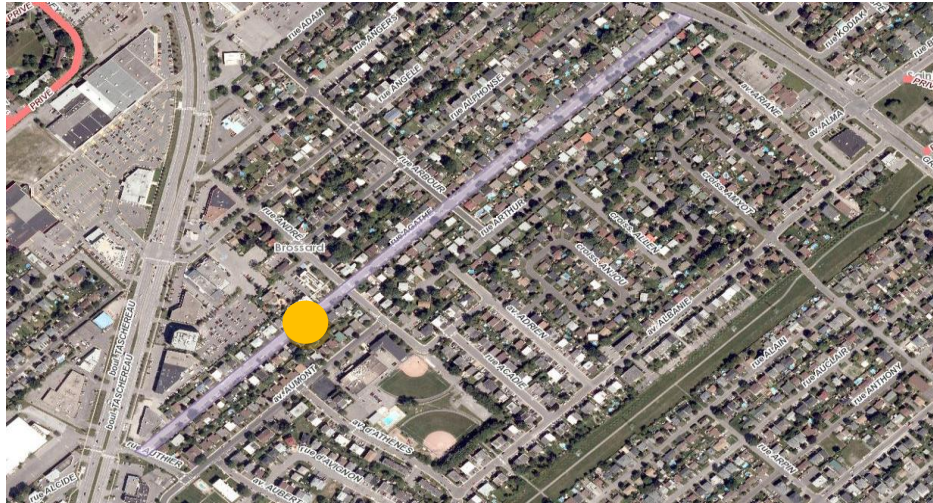
1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour

- Reporté :
 - Aucun
- Ajouts :
 - 4.1 – Programme de remplacement des abribus;
 - 4.2 – Abribus annuels à Brossard;
 - 5.2 – Présence ou absence des brigadiers;
 - 5.3 – Implication de la CSMV;
 - 5.4 – Radars photos près des écoles.

Les points suivants ont été présentés en début de rencontre, afin d'accommoder le RTL ainsi que les membres du comité : 4.1, 4.2 et 2.9.

2.1 - District 3 - Vitesse - Rue Agathe



Problématique

Excès de vitesse

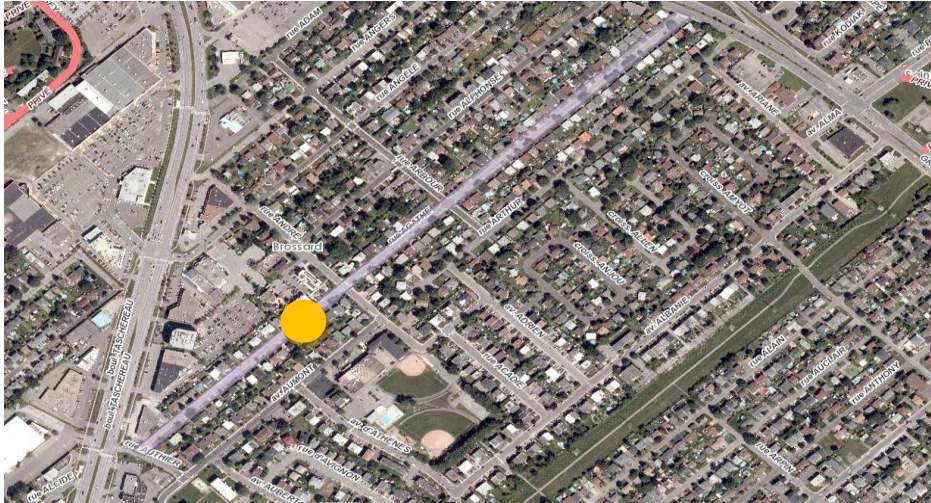
Mise en situation

En 2021, la Ville reçoit une pétition signée par 14 résidents de la rue Agathe, réclamant la mise en place de mesures d'atténuation de la circulation ainsi que la construction d'un trottoir sur celle-ci.

En 2023, la Ville reçoit une demande de mise en place de stationnement alternatif sur la rue Agathe.

Voie publique étudiée	Rue Agathe
Emplacement de l'étude	Face au 6265 rue Agathe
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 34 km/h V85 : 43 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Authier)	Vitesse moyenne : 35 km/h V85 : 47 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard Grande-Allée)	Vitesse moyenne : 34 km/h V85 : 42 km/h
Conformité des débits	Légèrement haut (DJMA de 1500)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

2.1 - District 3 - Vitesse - Rue Agathe (suite)



Problématique

Excès de vitesse

Considérant

- Considérant la hiérarchie ainsi que la vocation de la rue Agathe;
- Considérant l'ensemble des résultats de l'étude de vitesse menée en 2022, incluant son DJMA;
- Considérant l'ensemble des liens piétonniers dans le secteur;
- Considérant les normes;
- Considérant l'emprise;
- Considérant l'offre ainsi que la demande de stationnement sur l'étendue de la rue Agathe.

Recommandation

- La construction d'un trottoir d'un côté de la rue Agathe. Le trottoir sera inscrit à la liste de trottoirs à construire et subséquemment au PTI. Le côté exacte du trottoir sera à déterminé en fonction des contraintes sur les lieux, lors de la conception du projet;
- Conditionnellement à la construction du trottoir recommandé au présent point, l'analyse ultérieure d'une nouvelle réglementation du stationnement sur l'ensemble de la rue Agathe.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

En fonction des discussions, la majorité des membres du comité préfère inscrire le projet directement au PTI. Les analyses, quant à la faisabilité technique, seront évaluées ultérieurement.

2.2 - District 2 - Arrêts - Bienville à ses croisements avec Bordeaux et Boileau



Considérant

- Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Bienville;
- Considérant la configuration et les distances, entre les rues Boileau, Bordeaux et Bellerive;
- Considérant les normes du MTQ.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Problématique

Les arrêts aux intersections de l'avenue Bienville, de la rue Boileau et de l'avenue Bordeaux ne sont pas conformes aux normes du MTQ en vigueur.

Mise en situation

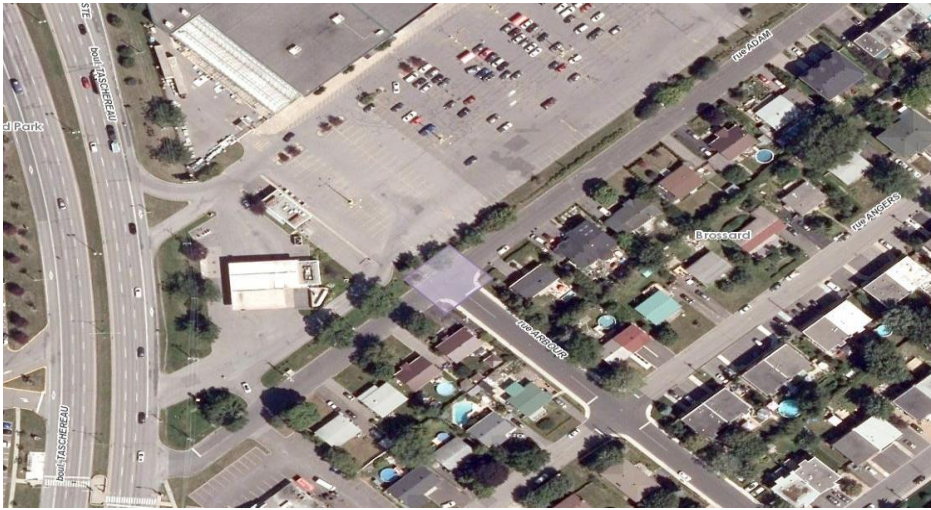
Il manque un panneau d'arrêt par intersection sur l'avenue Bienville, aux intersections de la rue Bordeaux et de la rue Boileau.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

Les membres du comité soulignent l'importance de prendre en considération le fait que peu importe l'orientation du comité à l'égard du présent comité, la configuration finale risque de demeurer non conforme aux normes en vigueur.

2.3 - District 3 - Intersection des rues Arbour et Adam



Problématique

Configuration des panneaux d'arrêts à l'intersection Arbour / Adam.

Mise en situation

Lors d'une visite terrain, une non-conformité est constatée à l'intersection formée par les rues Arbour et Adam : il manquerait un arrêt sur la rue Adam.

Considérant

- Considérant la hiérarchie et l'usage des rues Arbour et Adam;
- Considérant la signalisation présente à leur intersection;
- Considérant les normes et bonnes pratiques;

Recommandation

- L'ajout de signalisation d'arrêt sur l'ensemble des approches de la rue Adam à son intersection avec la rue Arbour;
- Le marquage des lignes d'arrêts et de la ligne axiale sur les approches de la rue Adam, à son intersection avec la rue Arbour.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 355 \$.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.3 - District 3 - Intersection des rues Arbour et Adam



<p>Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)</p> <p>Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) :</p>	<p>Commentaires : _____</p>	<p>Préparé par : Alexandre Nguyen, Ing. # OIG: 5092574</p> <p>Vérifié par : Rouchdi Benkadi, Ing. # OIG: 128480</p> <p>Finalité: Émis pour approbation</p>	<p>Scale</p>	
<p>brossard Direction du génie 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5</p>	<p>LÉGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poteau proposé ○ Poteau existant — Signalisation proposée — Signalisation existante — Fil lampadaire existant 	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>1 x1 P-010 500 x 500</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>2 x3 P-010-P-2-3 450 x 450</p> </div> </div>	<p>COMITÉ DE CIRCULATION SIGNALISATION INTERSECTION ADAM \ ARBOUR</p> <p>REFERENCE PLAN MARQUAGE: A43.4</p>	<p>Numero de requête 2022-16067</p> <p>Feuille 01 / 01</p> <p>Revison</p> <p>Date 11-01-2023</p>

u:\genie\desains\1300_infrastructure\1310_circulation\comité (reglets)\secteur a (2022-16967)_adam (2022-16967)_adam.dwg

2.4 - District 3 - Intersection du boulevard Taschereau et de la rue Authier



Problématique VDFR

Mise en situation

L'ajout d'une interdiction de virage à droite aux feux rouges, à la traverse piétonne du boulevard Taschereau près de la rue Authier, permettrait de sécuriser la traversée des piétons.

Considérant

- Considérant la configuration de la traverse piétonne du boulevard Taschereau près de la rue Authier;
- Considérant la configuration de la traverse piétonne du boulevard Taschereau près de la rue Adam;
- Considérant la configuration de la traverse piétonne du boulevard du Quartier près de l'avenue de l'Équateur;
- Considérant les normes du MTQ.

Recommandation

- L'ajout d'une interdiction de virage à droite au feu rouge de la traverse piétonne sur le boulevard Taschereau, en direction nord près de la rue Authier;
- L'ajout d'une interdiction de virage à droite au feu rouge de la traverse piétonne sur le boulevard Taschereau, en direction nord près de la rue Adam;
- L'ajout d'une interdiction de virage à droite au feu rouge de la traverse piétonne sur le boulevard du Quartier, en direction nord près de l'avenue de l'Équateur.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.4 - District 3 - Intersection du boulevard Taschereau et la rue Authier (suite)



Effectué par : _____ (en lettres moulées, svp) Travaux complétés le (j/mn/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE

- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

1 x3
 P-115-01
 800 x 750

**COMITÉ DE CIRCULATION
 SIGNALISATION
 TASCHEREAU \ AUTHIER ET ADAM
 QUARTIER \ EQUATEUR**

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE: A40-A42.2-C6.3

Numéro de requête
 2022-14273

Feuille
 01 / 01

Revision

Date
 11-01-2023

u:\genie\dessins\200_infrastructure\210_circulation\comite (requete)\secteur boulevard\2022-14273_vdr\2022-14273_vdr.dwg

2.5 - Districts 4 - Stationnement - Rue Venise



Considérant

- Considérant la hiérarchie routière;
- Considérant le brigadier présent à l'intersection de l'avenue Victor-Hugo et de la rue Venise;
- Considérant la présence de trottoir des deux côtés de la rue.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Problématique

Un résident de la rue Venise demande un stationnement en alternance ou une interdiction d'un côté de la rue.

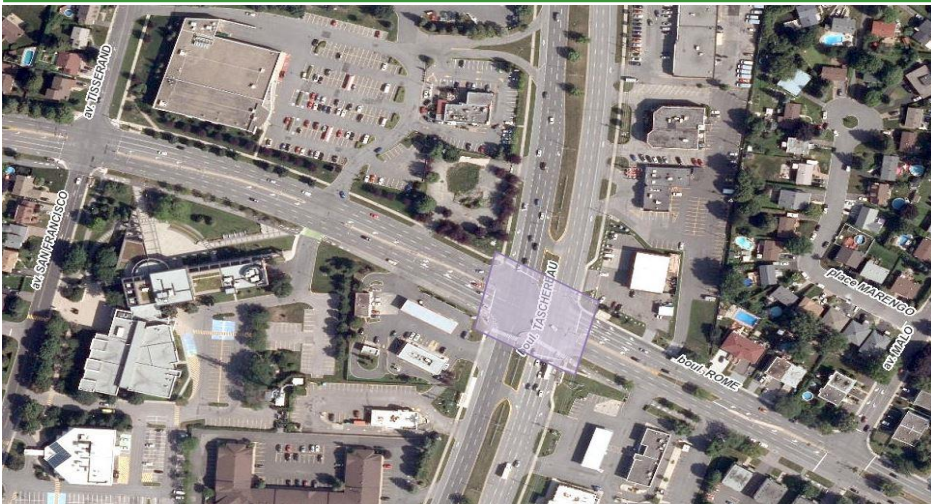
Mise en situation

Lors des jours d'école, le résident demande que le stationnement soit interdit sur au moins un côté de la rue Venise les jours d'école, afin de favoriser la circulation.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.6 - Districts 5-6-10 - Traverse Piétonne à l'intersection des boulevards Taschereau et de Rome



Problématique

Il est demandé de revoir le fonctionnement du feu de circulation, à l'intersection du boulevard Taschereau et du boulevard de Rome, afin de donner plus temps à la traverse piétonne du boulevard Taschereau, en retardant la flèche indiquant la permission de tourner à droite à partir du boulevard de Rome vers le boulevard Taschereau.

Considérant

- Considérant la hiérarchie des boulevards de Rome et Taschereau;
- Considérant la configuration de l'intersection;
- Considérant la programmation des feux de circulation;
- Considérant les normes;
- Considérant les résultats du plus récent comptage effectué sur les lieux;

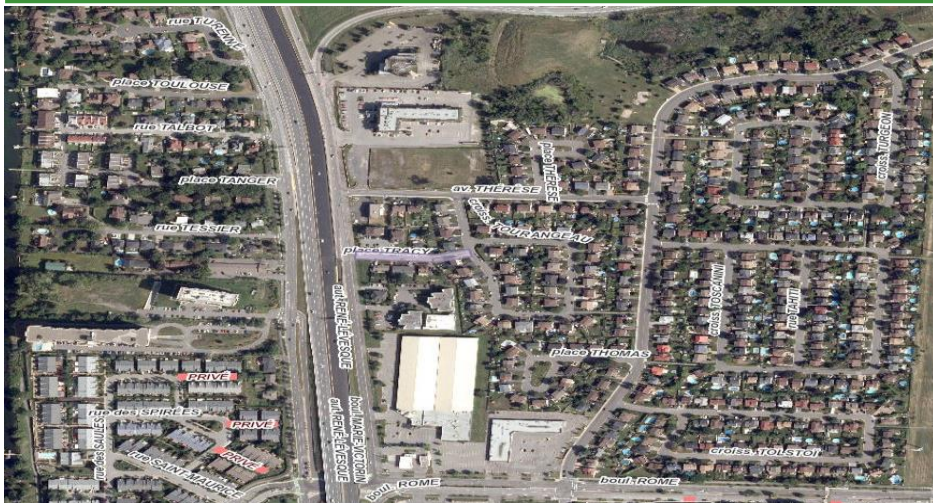
La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

Les membres se mettent en accord sur l'importance d'une nouvelle étude ultérieure, prenant en compte les facteurs suivants : l'arrivée du REM, les statistiques du RTL ainsi que l'éventuelle construction d'un bâtiment résidentiel à multilogements du côté du McDonald.

2.7 - Districts 5 - Chicanes - Place Tracy et Tourangeau



Problématique

Sécurité

Mise en situation

Il est demandé à la Ville de mettre en place des chicanes sur la piste cyclable de la place Tracy, dans le but de sécuriser les lieux puisqu'il y a des enfants dans le secteur.

Considérant

- Considérant la hiérarchie et l'usage de la place Tracy;
- Considérant le fait qu'elle est un chemin sans issue;
- Considérant l'absence de bâtiment ou de terrains de jeux générant des déplacements dans le secteur.

Recommandation

- L'ajout d'une balise à chacune des sorties du sentier piétonnier présentes entre la place Tracy et le croissant Tourangeau.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

M. Langlois propose l'ajout de balises, afin de sécuriser les lieux. Les membres du comité accueillent bien la proposition.

2.8 - District 6 - Arrêts et Trottoir - Avenue Santiago



Problématique (s):

Le Génie a reçu une requête pour l'ajout d'un trottoir, de dos d'âne et d'un panneau d'arrêt, le long de l'avenue Santiago, entre Saguenay et Salvador.

Mise en situation

Une validation de la vitesse et une analyse pour l'ajout d'un trottoir est fait, ainsi que la validation des panneaux d'arrêts présents sur la rue Santiago.

Considérant :

- Considérant l'étude de vitesse et la visite de terrain menée;
- Considérant la position de la Ville sur l'utilisation des dos d'âne;
- Considérant la grille de justification d'ajout de trottoir;
- Considérant les normes du MTQ en vigueur;
- Considérant la configuration actuelle des panneaux d'arrêts sur la rue Santiago.

Recommandation :

- D'ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Santiago, en direction de l'avenue Sorbonne, à l'intersection du croissant de Salzburg, le marquage des lignes d'arrêts à chaque approche et les panonceaux d'arrêts à chaque approche de l'intersection;
- D'ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Santiago, en direction de l'avenue Sorbonne, à l'intersection de la place Sagan, le marquage des lignes d'arrêts à chaque approche et les panonceaux d'arrêts à chaque approche de l'intersection;
- D'ajouter un l'arrêt sur la rue Santiago, en direction de l'avenue Saguenay, à l'intersection du croissant Salvador, le marquage des lignes d'arrêts à chaque approche et les panonceaux d'arrêts à chaque approche de l'intersection;
- Faire une nouvelle étude de vitesse sur la rue Santiago suite à l'ajout des arrêts sur Santiago.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.8 - District 6 - Arrêts et trottoir - Avenue Santiago



Effectué par : _____ (en lettres moulées, svp)
 Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) :

Commentaires : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers # OIQ: n/a
 Vérifié par : Rouchdi Benkadi, ing. # OIQ: 128480
 Finalité: Émis pour approbation

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - Signalisation proposée
 - Signalisation existante
 - Fil lampadaire existant



① x3
 P-010
 600 x 600



② x8
 P-010 P-2-3
 450 x 450

**COMITÉ DE CIRCULATION
 SIGNALISATION
 INTERSECTION
 SANTIAGO \ SALVADOR**

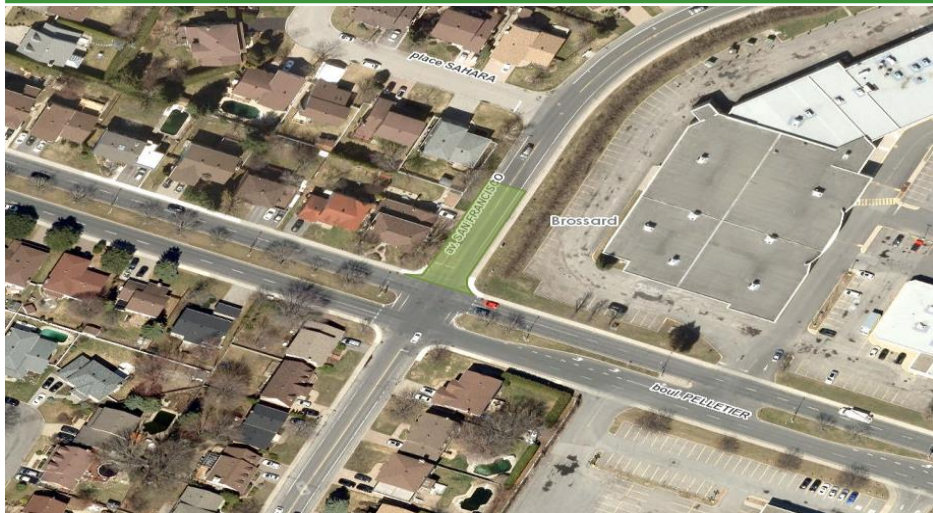
RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE: _____



Numéro de requête
 2022-17242
 Feuille
 01 / 01
 Révision
 R01 11-01-2023
 Date
 14-11-2022

C:\Génie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur a\2022-17242_samogg-salvador\2022-17242-01_samogg-salvador.dwg

2.9 - District 6 - Arrêts d'autobus - Intersection avenue San Francisco et boul. Pelletier



Mise en situation

Un arrêt d'autobus se trouve juste à la limite d'un trottoir existant. On demande le prolongement du trottoir du côté de l'avenue San Francisco afin que les utilisateurs du RTL puissent accéder plus facilement à l'arrêt et n'endommagent pas la végétation du résident du 8425 San Francisco. On note, près de cet arrêt du RTL, la présence de l'école internationale Lucille-Teasdale et des commerces.

Considérant :

- Considérant la configuration des arrêts sur l'avenue San Francisco aux deux approches du boulevard Pelletier;
- Considérant que les trottoirs sont déneigés;
- Considérant les montants et descendants des utilisateurs du RTL.

Recommandation :

- Le prolongement des trottoirs jusqu'à l'entrée charretière la plus proche pour les deux arrêts du RTL, sur l'avenue San Francisco, à l'arrêt 33836 et 34079.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 13 241,10 \$

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.9 - District 6 - Arrêts d'autobus - Intersection avenue San Francisco et boul. Pelletier (suite)



Effectué par : _____
(en lettre moulées, svp)

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - Signalisation proposée
 - Signalisation existante
 - Fût lampadaire existant

Préparé par : Gtysslan Desrochers # OIQ : -
 Vérifié par : Rouchdi Benkadi, ing. # OIQ : 128480
 Finalité : Émis pour approbation



COMITÉ DE CIRCULATION
PROLONGEMENT DE TROTTOIR
AVE SAN FRANCISCO
INTERSECTION PELLETIER
 RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE: S30

Numero de requête
 2022-16162
 Feuille
 01 / 01
 Révision
 Date
 13-01-2023

u:\genie\desains\1500_infrastructures\1710_circulation\comité (regalia)\secteur a\2022-16162_san francisco trottoir\2022-16162_san francisco trottoir.dwg

2.10 - District 8 - Marquage - Rue Saturne



Considérant

- Considérant la hiérarchie routière;
- Considérant la demande en stationnement sur rue;
- Considérant l'absence de transit possible sur le croissant Saturne.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Problématique

Demande de marquage dans la courbe du croissant Saturne, près de l'entrée de l'avenue Saguenay.

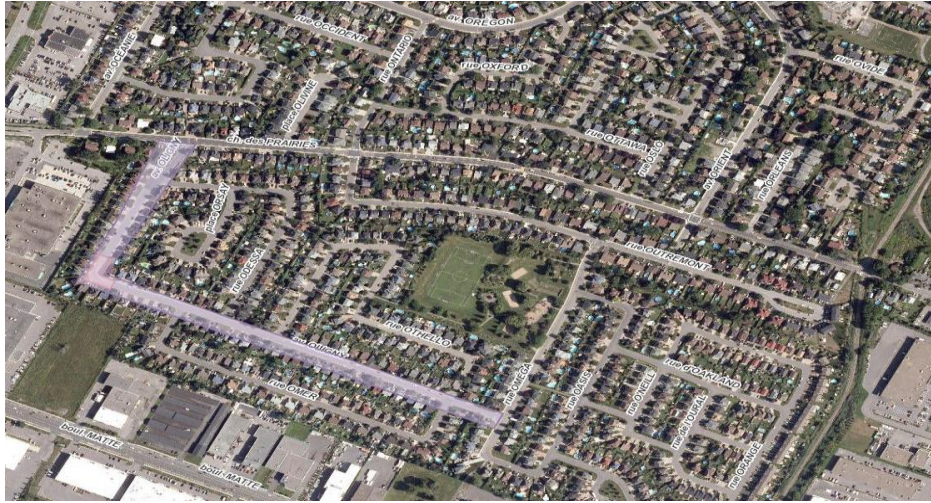
Mise en situation

Le résident demande un marquage jaune dans la courbe près de l'entrée du croissant car certains véhicules court circuitent la courbe et se retrouvent en direction opposée.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.11 - District 8 - Signalisation et marquage - Rue Oligny



Considérant

- Considérant la hiérarchie et la vocation de l'avenue Oligny;
- Considérant sa configuration actuelle;
- Considérant les aménagements existants;
- Considérant les simulations de manœuvres effectuées.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

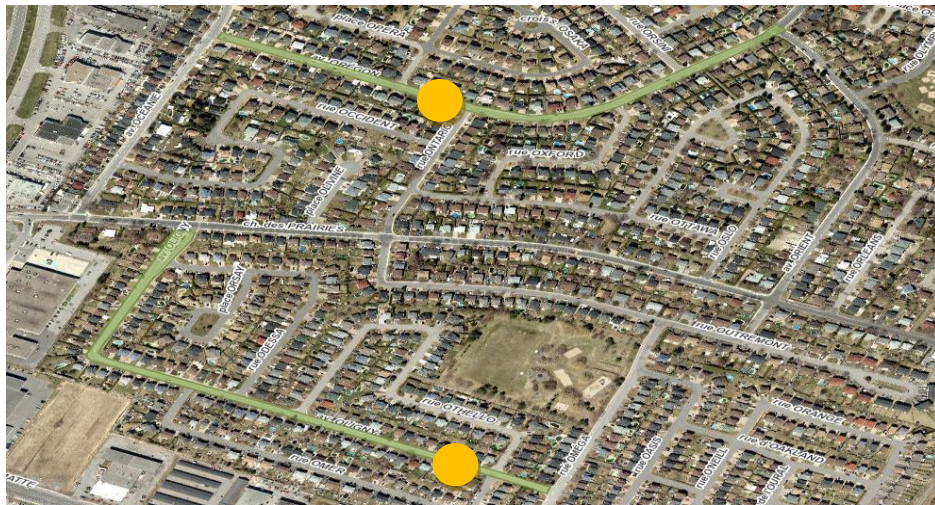
Problématique

La Ville a reçu des plaintes de la part des résidents de l'avenue Oligny par rapport à l'aménagement en béton présent à la courbe de l'avenue Oligny. Selon eux, l'aménagement serait conflictuel pour le passage de certains véhicules de grande dimension, comme les autobus scolaires ou certains camions.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.12 - District 8 - Vitesse - Rues Orégon et Oigny



Problématique

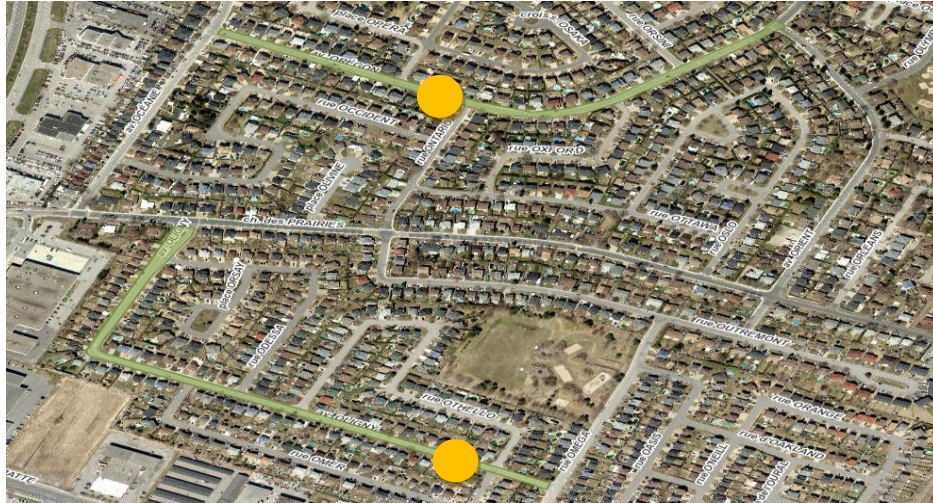
Excès de vitesse

Mise en situation

Un enjeu de vitesse est identifié sur l'avenue Orégon et l'avenue Oigny par un résident.

Voie publique étudiée	Avenue Orégon
Emplacement de l'étude	Face au 8605 de l'avenue Orégon
Hiérarchie de la voie publique	Collectrice secondaire à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	11 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement permis du côté des adresses civiques impaires. Une piste cyclable bidirectionnelle se trouve du côté des adresses civiques paires.
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 39 km/h V85 : 49 km/h
Résultats (entrants) (direction avenue Océanie)	Vitesse moyenne : 41 km/h V85 : 51 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard Napoléon)	Vitesse moyenne : 37 km/h V85 : 49 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 1022)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Sensibilisation
Intervention recommandée	Afficheur de vitesse temporaire et intervention du SPAL

2.12 - District 8 - Vitesse - Rues Orégon et Oligny (suite)



Problématique

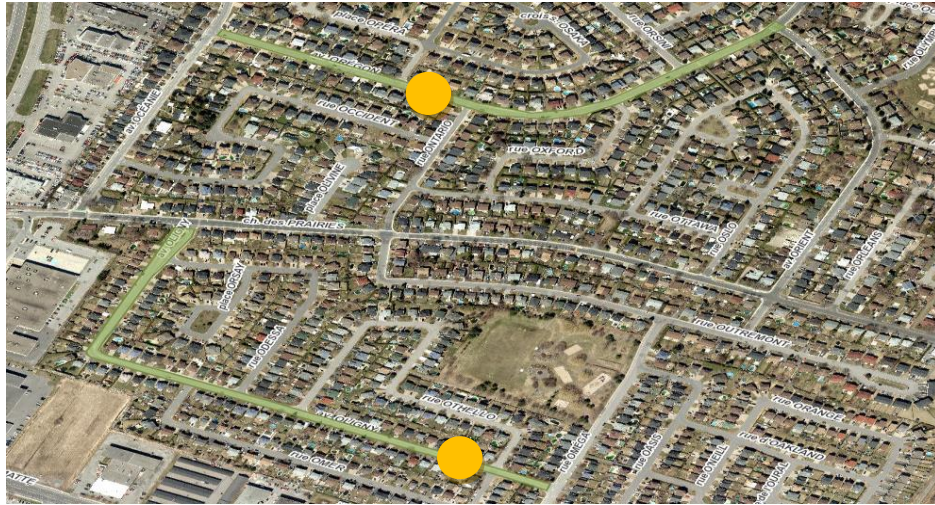
Excès de vitesse

Mise en situation

Un enjeu de vitesse est identifié sur l'avenue Orégon et l'avenue Oligny par un résident.

Voie publique étudiée	Avenue Oligny
Emplacement de l'étude	Face au 9365 de l'avenue Oligny
Hiérarchie de la voie publique	Résidentiel à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	11 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés. Un trottoir est présent du côté des adresses civiques impaires.
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 42 km/h V85 : 52 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Oméga)	Vitesse moyenne : 45 km/h V85 : 54 km/h
Résultats (sortant) (direction chemin des Prairies)	Vitesse moyenne : 39 km/h V85 : 48 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 687)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Intervention
Intervention recommandée	Afficheur de vitesse permanent, un par direction.

2.12 - District 8 - Vitesse - Rues Orégon et Oligny (suite)



Problématique

Excès de vitesse

Mise en situation

Un enjeu de vitesse est identifié sur l'avenue Orégon et l'avenue Oligny par un résident.

Considérant

- Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage de la zone d'étude;
- Considérant la largeur ainsi que la configuration en conséquence;
- Considérant la limite de vitesse actuelle;
- Considérant le relevé terrain effectué;
- Considérant les résultats des études de vitesse menées en 2022.

Recommandation

- L'ajout de deux (2) afficheurs de vitesse mobiles, vis-à-vis le 8605 de l'avenue Orégon, pour une durée de deux (2) semaines;
- Intervention de prévention de la vitesse par le SPAL, près 8605 avenue Orégon;
- L'ajout de l'avenue Oligny au programme des afficheurs de vitesse permanent pour l'ajout d'un afficheur par direction près du 9365 Oligny;
- Faire une analyse d'ajout d'arrêt à l'intersection de l'avenue Orégon et de la rue Ontario.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 8 220,00 \$.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.12 - District 8 - Vitesse - Rues Orégon et Oigny (suite)



Effectué par : _____ (en lettre majuscules, svp) Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - ▬ Signalisation proposée
 - ▬ Signalisation existante
 - ▬ Fût lampadaire existant

MAXIMUM
40
 SECTEUR

① x2
 P-078-4-40
 600 x 750

VOTRE
VITESSE
27 km/h x2

AFFICHEUR
DE VITESSE

COMITÉ DE CIRCULATION
IMPLANTATION DE NOUVEAUX
AFFICHEURS DE VITESSE
RUE OIGNY

REFERENCE PLAN MARQUAGE: O5-O6

Numero de requête
 2022-17985

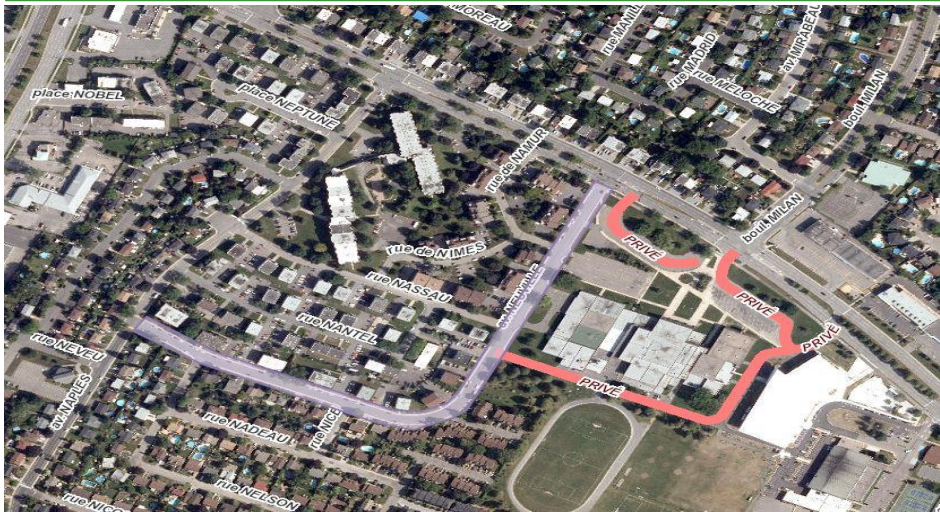
Feuille
 01 / 01

Révision

Date
 11-01-2023

u:\genie\dessins\1210_circulation\comité (requête)\secteur o\2022-17985_oigny\2022-17985_oigny.dwg

2.13 - District 9 - Stationnement - Avenue Neuville



Problématique Stationnement

Mise en situation

Il est demandé à la Ville de clarifier la signalisation de stationnement à la courbe de l'avenue Neuville. Suivant les travaux effectués par le passé, celle-ci aurait été changée et ne serait désormais plus assez claire.

Considérant :

- Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Neuville;
- Considérant ses usages;
- Considérant les normes;
- Considérant la signalisation manquante.

Recommandation :

- L'interdiction de stationnement du côté intérieur de la courbe de l'avenue Neuville. L'interdiction pourra s'étendre maximale jusqu'à 15 mètres, mesurée à partir de la fin de la zone courbée;
- L'ajout d'une ligne axiale sur l'étendue de l'avenue Neuville au plan de marquage annuel.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 370 \$.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

M. Langlois propose l'ajout d'une ligne axiale. La Direction du génie exprime son ouverture à l'égard de la proposition, en fonction de la hiérarchie routière de l'avenue Neuville. Les membres recommandent par conséquent la ligne axiale.

2.13 - District 9 - Stationnement - Avenue Neuville (suite)



Effectué par : _____ (en lettre majuscule, svp)
 Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

Préparé par :
 Alexandre Nguyen_ing # CIQ: 5062574
 Vérifié par :
 Rouchdi Benkadi_ing # CIQ: 128480
 Finalité: Émis pour approbation



- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - ➡ Signalisation proposée
 - ➡ Signalisation existante
 - ⚡ Fût lampadaire existant



COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
STATIONNEMENT
AVENUE NEUVILLE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE: _____

Numero de requête
 2022-13481
 Feuille
 01 / 01
 Révision
 1
 Date
 13-01-2023

u:\genie\desins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (reqpiles)\vecteur n\2022-13481_neuville\2022-13481_neuville.org

2.14 - District 10 - Stationnement - Place Marquette (École Guillaume-Vignal)



Problématique

Problématique de signalisation conflictuelle.

Mise en situation

La Ville a reçu une demande pour améliorer la signalisation de la part du SPAL. Selon un agent, il existerait des panneaux de signalisation de stationnement conflictuels.

Considérant

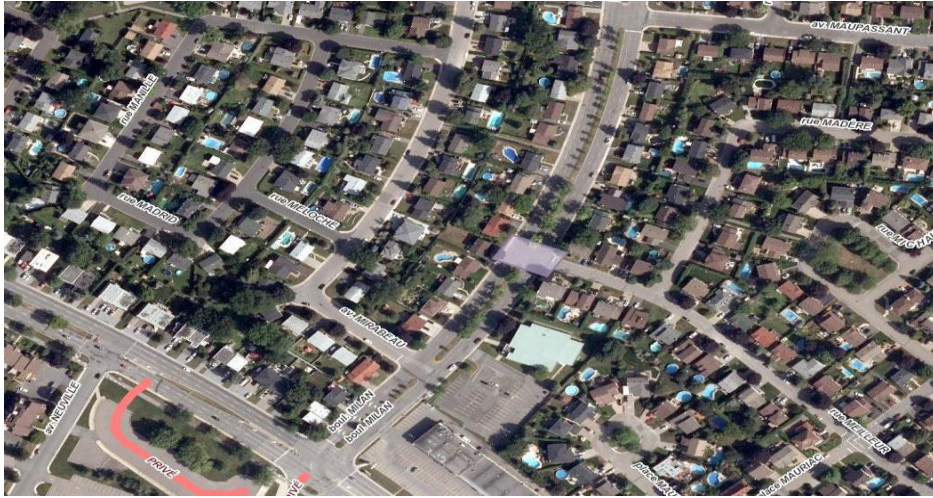
- Considérant la hiérarchie ainsi que les usages de la place Marquette;
- Considérant les relevés effectués;
- Considérant les normes;
- Considérant sa configuration actuelle;
- Considérant l'absence de plaintes reçues de la part des résidents du secteur ainsi que de l'école.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

2.15 - District 10 - Traverse piétonne - Intersection boulevard Milan et rue Meilleur



Problématique

Accessibilité et sécurité piétonnier

Mise en situation

Il est demandé à la Ville d'ajouter une traverse piétonne pour traverser le boulevard Milan, au niveau de l'intersection avec la rue Meilleur.

Considérant

- Considérant la hiérarchie et l'usage du boulevard Milan et de la rue Meilleur;
- Considérant la configuration de leur intersection;
- Considérant les normes en vigueur;
- Considérant des alternatives de traverses sécuritaires existantes.

La Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

En fonction des discussions, les membres du comité s'entendent sur le fait que la Direction du génie devra consulter le service de transport scolaire de la CSMV sur la présence d'arrêts d'autobus scolaires sur les lieux. De plus, la Direction du génie est appelée à préciser la raison de la demande auprès du requérant.

2.16 - Global - Gestion - Sorties Commerciales



Problématique

Signalisation à la sortie du concessionnaire automobile

Mise en situation

Le concessionnaire demande s'il est possible d'installer de la signalisation pour aviser les cyclistes utilisant la piste cyclable qui longe le boulevard Rivard, de faire attention aux véhicules entrants et sortants du commerce. Il mentionne que c'est dangereux et que les cyclistes ne font pas attention.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

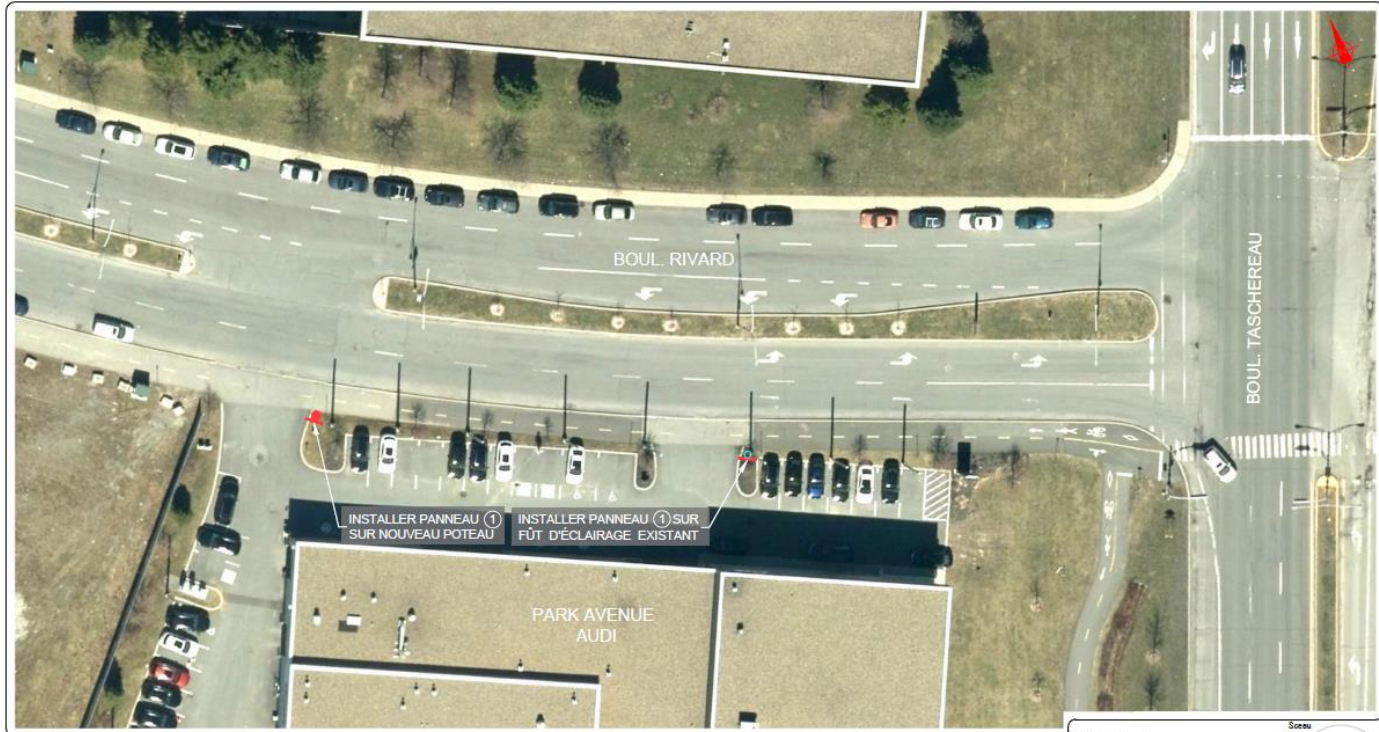
Considérant :

- Considérant la hiérarchie et l'usage du boulevard Rivard;
- Considérant la configuration des accès véhiculaires privés;
- Considérant l'absence de panneaux d'arrêts aux deux sorties du commerce;
- Considérant les normes en vigueur.

Recommandation :

- Demander au propriétaire du concessionnaire Audi, d'installer deux panneaux d'arrêt aux sorties du commerce, accédant au boulevard Rivard.

2.16 - Global - Gestion - Sorties commerciales (suite)



Effectué par : _____
(en lettre moulées, svp)

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) :

Commentaires : _____

Préparé par : Gbylsan Desrochers # OIQ: _____
 Vérifié par : Rouchdi Benkadi Ing. # OIQ: 128480
 Finalité : Émis pour approbation



brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
 ● Poteau proposé
 ○ Poteau existant
 ○ Signalisation proposée
 ○ Signalisation existante
 ○ Fût lampadaire existant



**COMITÉ DE CIRCULATION
 SIGNALISATION
 SORTIE AUDI
 BOULEVARD RIVARD**

REFERENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête
 2022-13542
 Feuille
 01 / 01
 Révision
 Date
 25-01-2023

u:\genie\dessins\1001_infrastructure\1010_circulation\comité (requête)\secteur boulevard_2022-13542_rivard-audi\2022-13542_rivard-audi.dwg

3.1 - District 6 - Stationnement - Place Saint-Charles



Mise en situation

Les cases de stationnement sont marquées sur la majorité du boulevard du Saint-Laurent. Lors des interventions précédentes, certaines zones qui étaient en chantier n'ont pas été traitées. La majorité des chantiers étant presque terminés, on peut maintenant analyser la demande de marquage des espaces de stationnements sur le boulevard du Saint-Laurent près de la rue Saint-Charles.

Recommandation :

- De marquer les cases de stationnements de part et d'autres du boulevard du Saint-Laurent près du boulevard Marie-Victorin sur une longueur d'environ 250 mètres;
- Mise aux normes du marquage de stationnement existant sur le boulevard Saint-Laurent aux abords de son intersection avec la place Saint-Charles. Le tout sera reflété au plan de marquage annuel;
- De modifier la configuration des voies sur le boulevard du Saint-Laurent à son intersection avec Marie-Victorin près de la rue Saint-Charles en ajustant le marquage d'une zone hachurée de 5 à 15 mètres et le marquage des flèches de virage à droite au sol;
- Faire le marquage des cases de stationnement dans la zone dont les travaux de construction ne sont pas terminés, et ce dès que ce sera possible.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 1 016 \$.

Conclusion: Approuvé Approuvé avec Commentaire(s) Reporté avec Commentaire(s)

Information(s) / Commentaire(s) additionnel(s):

En fonction des discussions, il est déterminé que le marquage de stationnement sur le boulevard Saint-Laurent, entre les boulevards Saint-Charles et Marie-Victorin, devra être mis au norme, en tenant compte de l'espace requis par les autobus du RTL.

3.1 - District 6 - Stationnement - Place Saint-Charles - Partie 1 (suite)



14 CASES DE STATIONNEMENT
AVEC LIGNES EN BISEAU DE 5m

Saint-Laurent

Saint-Charles

Effectué par : _____ (en lettre majuscules, svp) Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - Signalisation proposée
 - Signalisation existante
 - Fût lampadaire existant

COMITÉ DE CIRCULATION
 STATIONNEMENT
 BOUL. SAINT-LAURENT

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête 2022-06424	
Feuille 01 / 02	Revision
Date 16-01-2023	

u:\genie\dessins\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\2022-06424_viability_visibilité-ibouren\2022-06424_casse_ibouren.dwg

3.1 - District 6 - Stationnement - Place Saint-Charles - Partie 2 (suite)



Effectué par : _____ (en lettres majuscules, svp) Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

brossard
 Direction du génie
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - Signalisation proposée
 - Signalisation existante
 - Fût lampadaire existant

**COMITÉ DE CIRCULATION
 STATIONNEMENT
 BOUL. SAINT-LAURENT**

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête 2022-06424	
Feuille 02 / 02	
Révision	
Date	16-01-2023

u:\genie\jessens\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\2022-06424_visibilités--sdlaurant\2022--06424_cases_s-laurent.dwg

4.1 - Programme de remplacement d'abribus

Le RTL informe les membres du comité du fait qu'il existe des subventions dédiées au financement du remplacement de leurs actifs. Par conséquent, le RTL possède un programme de remplacement d'abribus. À cet effet, le RTL effectue une synthèse de l'ensemble des interventions effectuées, dans le cadre dudit programme en 2022 sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Lorsqu'un abribus désuet est remplacé, il arrive souvent que l'abribus moderne du RTL ainsi que sa dalle de béton associée requièrent davantage d'espace. Parfois, cette nécessité d'espace n'est pas comblée par l'espace disponible. Dans ce cas, les membres discutent de la possibilité d'envisager l'implantation d'un nouveau modèle d'abribus marquée.

Aucune recommandation n'est émise au présent point.

4.2 - Abribus annuels à Brossard

Le RTL informe les membres du comité du fait que, dans un monde idéal, le choix des abribus annuels serait effectué avant le mois d'avril pour chaque année de calendrier. Elle souligne que, en collaboration avec la Direction du génie, le annuel choix se fait normalement basé sur des statistiques existantes. Néanmoins, elle aimerait tout de même solliciter les membres du comité, à savoir s'il y aurait des sites à intérêt particulier.

M. Assaf informe les membres du comité de l'intérêt d'avoir un abribus sur le boulevard Rivard, à son intersection avec l'avenue San Francisco. Le RTL souligne qu'il existe effectivement une demande ainsi que des statistiques au site visé. Cependant, il existe également des contraintes physiques d'envergure. Par conséquent, ce site n'a pas encore été retenu pour le moment.

La Direction du génie souligne l'importance de mettre de l'avant le choix des abribus pour le prochain comité, selon l'information reçue.

Aucune recommandation n'est émise au présent point.

5.1 - District 10 - Accès Commercial - Rue Mondor

La Direction du génie effectue un suivi à l'égard de la signalisation envisagée aux sorties commerciales, vis-à-vis la rue Mondor. Elle confirme avoir réussi à établir la communication avec le propriétaire du terrain privé. Selon les discussions, elle informe les membres du comité de la réticence du propriétaire privé d'investir dans le but de mettre en place la signalisation convoitée. Il y a toutefois eu une entente avec le propriétaire privé. La Ville, de bonne foi, ira prochainement mettre en place la signalisation d'arrêt ainsi que le marquage, conformément au plan. Cependant, le propriétaire privé a été informé du fait que la Ville s'attend à ce que le propriétaire privé s'occupe subséquemment de l'entretien de l'ensemble de la signalisation ainsi que du marquage, suite à l'intervention de la municipalité.

La Direction du génie s'occupera prochainement d'établir le pont avec la Direction des travaux publics pour coordonner l'ensemble des interventions requises.

5.1 - District 10 - Accès Commercial - Rue Mondor (suite)



Effectué par : _____ (en lettres moulées, svp)
 Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) :

Commentaires : _____

Préparé par :
 Alexandre Nguyen Ing. # OIQ: 5022574
 Vérifié par :
 Rouchdi Benkadi Ing. # OIQ: 128480
 Finalité: Émis pour approbation

brossard
 Direction du génie
 200 1, boulevard de Rome
 Brossard (Québec) J4W 3K5

- LÉGENDE**
- Poteau proposé
 - Poteau existant
 - Signalisation proposée
 - Signalisation existante
 - Fût lampadaire existant



COMITÉ DE CIRCULATION
 SIGNALISATION MARQUÉE
 RUE
 ACCÈS RUE MONDOR
 RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE: M34

Numero de requête
 P16.1_Mondor
 Feuille
 01 / 01
 Révision
 Date
 05-01-2023

5.2 - Présence ou absence des brigadiers scolaires

Mme Allard demande l'entité qui serait responsable de la présence ou absence des brigadiers scolaires.

La Direction du génie informe les membres du fait que la responsabilité des brigadiers scolaire à Brossard appartient à la Direction des loisirs.

5.3 - Implication de la CSMV

Mme Allard s'interroge sur l'implication de la CSMV pour l'ensemble des dossiers du comité.

La Direction du génie confirme que la CSMV est régulièrement consultée, au besoin. De plus, plusieurs requêtes sont originaires de la CSMV.

Dans ce cas, la Direction du génie est normalement en communication continue avec la CSMV.

5.4 - Radars photos près des écoles

M. Langlois informe les membres du comité de l'annonce du ministre que l'ajout de radars photos à proximité des écoles serait conditionnel à la réception des demandes acceptées par arrêté ministériel.

Les membres expriment l'intérêt par rapport au dossier. Des validations additionnelles sont à envisager à l'interne.

La séance est levée à 15 h

Date du prochain comité : Le 8 mars 2023 vers 13 h

Signatures :

Patrick Langlois

Patrick Langlois

Président du comité de mobilité

Conseiller municipal

Alexandre Nguyen

Alexandre Nguyen, ing. OIQ # 5092574

Analyste en Circulation

Division circulation



MERCI



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

6.3 COMITÉ DE DÉMOLITION - NOMINATION DES MEMBRES

Considérant le règlement REG-399 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant que l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* requiert que le comité soit formé de trois (3) membres et d'un membre substitut, tous élus, et que le mandat d'un membre est valide pour une période d'un an et renouvelable;

Considérant que les mandats des quatre (4) membres désignés par les résolutions 21123-554 et 220614-289 ont pris fin le 31 décembre 2022;

Considérant que la nomination des membres du comité de démolition se fait par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

De nommer les quatre (4) personnes suivantes pour siéger comme membres au sein du comité de démolition, chacun pour un mandat d'une durée d'un an pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

- Monsieur Christian Gaudette, président;
- Madame Stéphanie Quintal;
- Madame Tina Del Vecchio;
- Madame Sophie Allard, substitut.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Comité de démolition - Nomination des membres

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant le règlement REG-399 relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant que l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* requiert que le comité soit formé de trois (3) membres et d'un membre substitut, tous élus, et que le mandat d'un membre est valide pour une période d'un an et renouvelable;

Considérant que les mandats des quatre (4) membres désignés par les résolutions 21123-554 et 220614-289 ont pris fin le 31 décembre 2022;

Considérant que la nomination des membres du comité de démolition se fait par résolution du conseil municipal;

Et résolu

De nommer les quatre (4) personnes suivantes pour siéger comme membres au sein du comité de démolition, chacun pour un mandat d'une durée d'un an pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

- Monsieur Christian Gaudette, président;
- Madame Stéphanie Quintal;
- Madame Tina Del Vecchio;
- Madame Sophie Allard, substitut.

Contexte :

Le mandat du comité de démolition est le suivant :

- D'accepter ou de refuser les demandes visant une autorisation de démolir un immeuble assujéti au règlement REG-399;
- De fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolir;
- D'approuver un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé;
- D'exercer tout autre pouvoir que lui confère le règlement REG-399.

La composition de ce comité est de trois (3) membres élus ainsi qu'un membre substitut à être désignés par résolution du conseil.

Selon l'article 148.0.3 de la LAU, la durée du mandat des membres du comité de démolition est d'un an et peut être renouvelé. Le mandat des trois (3) membres élus et du membre substitut a été adopté à la séance du conseil du 23 novembre 2021 (résolution 21123-554), soit monsieur Christian Gaudette (président), madame Stéphanie Quintal et madame Michelle Hui ainsi que madame Sophie Allard (substitut), et modifié par la suite à la séance du conseil du 14 juin 2022 (résolution 220614-289) par le remplacement et la nomination d'un nouveau membre, soit madame Michelle Hui remplacée par madame Tina Del Vecchio.

Il est à noter que le mandat des membres est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, il y a donc lieu de procéder à de nouvelles nominations.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-02-22
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-01

Direction(s) consultée(s) :



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

6.4 COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'INNOVATION - NOMINATION DE MEMBRES ET MANDATS

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le mandat du comité des technologies de l'information et de l'innovation afin de mieux répondre aux besoins de la Ville et de ses citoyens;

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

De remplacer le titre du comité des technologies de l'information et de l'innovation par : comité des communications et des systèmes d'information.

D'ajouter au mandat général de ce comité, les responsabilités suivantes :

- Recommander au Conseil municipal toute démarche, initiative et mesure de campagnes de communication, de politiques de communication et de politique de consultation citoyenne;
- Assurer un suivi de la mise en application de la politique de consultation citoyenne.

D'ajouter la participation d'un employé cadre de la direction des communications pour y siéger comme officier;

Que le Guide de référence et mandats des comités et commissions du conseil (2021-2025) adopté par la résolution 220118-010 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Comité des technologies de l'information et de l'innovation - Nomination de membre et mandat

Service requérant :

Greffe
Éditeur Joanne Skelling

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le mandat du comité des technologies de l'information et de l'innovation afin de mieux répondre aux besoins de la Ville et de ses citoyens;

Et résolu

De remplacer le titre du comité des technologies de l'information et de l'innovation par : comité des communications et des systèmes d'information.

D'ajouter au mandat général de ce comité, les responsabilités suivantes :

- Recommander au Conseil municipal toute démarche, initiative et mesure de campagnes de communication, de politiques de communication et de politique de consultation citoyenne;
- Assurer un suivi de la mise en application de la politique de consultation citoyenne.

D'ajouter la participation d'un employé cadre de la direction des communications pour y siéger comme officier;

Que le Guide de référence et mandats des comités et commissions du conseil (2021-2025) adopté par la résolution 220118-010 soit modifié en conséquence.

Contexte :

Conformément au Guide de référence et mandats des comités et commissions du conseil adopté par résolution le 18 janvier 2022, le comité des technologies de l'information et de l'innovation a le mandat général suivant:

- Réaliser les mandats confiés par le comité de planification;
- Identifier les meilleures pratiques en matière de nouvelles technologies, ville intelligente et amélioration des processus d'affaires;
- Procéder annuellement au bilan des actions réalisées;
- Procéder annuellement à l'évaluation des outils technologiques (BCiti, site web, systèmes de mission, etc.) et émettre des recommandations;
- Identifier les enjeux technologiques à venir et émettre des recommandations.

Ce comité est constitué d'élus membres et d'employés municipaux, nommés par résolution du conseil municipal. Les deux membres élus y siégeant sont Stéphanie Quintal (présidente) et Patrick Langlois, lesquels ont été nommés par la résolution 211123-554.

En considération de l'évolution du mandat de ce comité, il est recommandé d'apporter certaines modifications à son mandat et sa composition, soit:

Mandat général

- Réaliser les mandats confiés par le comité de planification;
- Identifier les meilleures pratiques en matière de nouvelles technologies, ville intelligente et amélioration des processus d'affaires;
- Procéder annuellement au bilan des actions réalisées;
- Procéder annuellement à l'évaluation des outils technologiques (BCiti, site web, systèmes de mission, etc.) et émettre des recommandations;
- Identifier les enjeux technologiques à venir et émettre des recommandations;
- Recommander au Conseil municipal toute démarche, initiative et mesure de campagnes de communication, de politiques de communication et de politique de consultation citoyenne (NOUVEAU);
- Assurer un suivi de la mise en application de la politique de consultation citoyenne (NOUVEAU).

Officiers

- Un employé cadre de la direction des technologies de l'information;
- Un employé cadre de Services Brossard;
- Un employé cadre des communications (NOUVEAU);
- Sur demande, des ressources internes et externes peuvent être invitées à présenter des dossiers au comité;
- Le directeur des technologies de l'information assure le suivi administratif.

Son titre doit également être revu pour qu'il reflète ses champs de compétence.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :**Aspects financiers :****Poste(s) budgétaire(s) :**

Statut	Date
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-17
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-17
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**7.1 RÈGLEMENT REG-7-040 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION
REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION -
ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 14 février 2022, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le règlement REG-7-040 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification, tel que soumis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Règlement REG-7-040 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification - Adoption

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

Le règlement numéro REG-7-040 modifie le règlement initial de tarification REG-7 et ses amendements, afin de remplacer la Grille de tarification adoptée en décembre 2022 (Annex A - datée du 8 novembre 2022), puisque certains tarifs ont été modifiés pour 2023. Les modifications apportées à la grille de tarification sont conformes à celles soumises au projet de règlement adopté à la séance du 14 février 2023, par la résolution 230214-048.

Cette grille contient les tarifs applicables aux services que la Ville rend à ses citoyens ou organismes. Ces tarifs peuvent couvrir en tout ou en partie le coût réel des activités, services ou biens.

À la section « divers », nous avons ajusté les tarifs mariage civil et union civile, selon le ministère de la Justice, ainsi que les tarifs des licences d'animaux suivant l'octroi du nouveau contrat.

Aussi, la modification des tarifs du service de garde, d'abonnement et de location de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Julie Leblanc - Approuvé	2023-02-21
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-02-27
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-28

Direction(s) consultée(s) :

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-7-040

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023;

QU'À SA SÉANCE DU _____ 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'**ANNEXE A** du règlement REG-7 est remplacée par la nouvelle grille de tarification 2023 jointe en **ANNEXE A** du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A – Grille de tarification 2023

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



ANNEXE A

GRILLE DE TARIFICATION 2023

RÈGLEMENT REG-7-040

MARS 2023

Direction des finances
Document préparé par la division des revenus

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Administration générale	3
Bibliothèque	4
Divers	6
Loisirs	
Loisirs - Location et services	8
Inscriptions	13
Complexe aquatique	20
Travaux publics	
Parcs et bâtiments	21
Fournitures, véhicules et équipements	22
Main-d'œuvre	25
Génie	28
Urbanisme et environnement	29

GRILLE DE TARIFICATION 2023

SECTION 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
FRAIS D'ADMINISTRATION					
Frais d'administration ajoutés aux coûts facturés pour les réparations, dommages et services rendus par la Ville			15%, jusqu'à concurrence de 150,00 \$/événement (sauf exception)	O	O
Frais pour chèque ou prélèvement préautorisé non encaissable		Article 478.1 Loi sur les cités et villes	22,78 \$	O	O
Frais pour retrait ou correction de chèque postdaté	Sans frais dans les cas de vente de propriété, décès, transfert de compte à la suite de la fermeture d'une succursale bancaire		12,00 \$	E	E
Frais pour envoi certifié ou recommandé	Frais applicables lors de la procédure de vente pour non-paiement de taxes ou lors de la collection des comptes à recevoir		Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	O	O
TAXES DE VENTE					
TPS	Taxe sur les produits et services	Loi sur la taxe d'accise	Selon le taux en vigueur de la Loi (5% au moment de l'adoption du règlement)		
TVQ	Taxe de vente provinciale sur les biens et services	Loi sur la taxe de vente du Québec	Selon le taux en vigueur de la Loi (9,975% au moment de l'adoption du règlement)		

GRILLE DE TARIFICATION 2023

SECTION 2 - BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
ABONNEMENT					
N.B. : l'abonnement à la bibliothèque est sans frais pour les employés de la Ville de Brossard et les jeunes étudiants qui fréquentent une école de Brossard					
Abonnement bibliothèque - résidant / plateforme bciti			gratuit		
Abonnement bibliothèque - non-résidant / plateforme bciti			86,78 \$	O	O
Impression de carte			gratuit		
AMENDES					
Livre, livre sonore, CD musique, DVD, vidéo, revue en retard	Section <i>adulte</i>		0,15 \$/jour/doc.	E	E
			7,00 \$ max/doc.	E	E
	Section <i>jeune</i>		0,05\$/jour/doc.	E	E
			1,00\$ max/doc.	E	E
Prêt entre bibliothèques (P.E.B.)			0,50 \$/jour/doc.	E	E
			7,00 \$ max/doc.	E	E
Frais administratifs dernière étape avis de retard	Tous		5,00 \$/dossier + amendes prévues	E	E
REPLACEMENT, PERTE OU BRIS					
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé	Tous		prix doc. + 4,35\$	O	E
Revue perdue	Tous		6,85 \$	O	O
Dommage à un document	Bris mineur		1,74 \$	O	O
	Bris majeur (perte de valeur importante)		5,22 \$	O	O
PARC PUBLIC INFORMATIQUE					
Impression et photocopie	Noir et blanc		0,13 \$/page	O	O
	Couleur		1,00 \$/page	O	O
	Microforme		0,13 \$/page	O	O
FAB LAB					
Intégration d'une tarification "non-membres" pour l'ensemble des éléments du FAB LAB, à l'exception des éléments gratuits.					
Impression 3D filament			membre : 0,13 \$/gr non-membre : 0,39 \$/gr	O	O
Impression 3D résine			membre : 0,22 \$/gr non-membre : 0,65 \$/gr	O	O
Vinyle autocollant			membre : 0,04 \$/cm	O	O
			non-membre : 0,13 \$/cm		
Vinyle autres			membre : 0,17 \$/cm	O	O
			non-membre : 0,52 \$/cm		
Impression sur vinyle			membre : 0,39 \$/ml encre	O	O
			non-membre : 1,17 \$/ml encre		
Impression papier sublimation			membre : 0,13 \$/cm	O	O
			non-membre : 0,39 \$/cm		
Pressage à chaud			gratuit	O	O
Chandail à manches courtes polyesters			membre : 8,70 \$/unité	O	O
			non-membre : 26,19 \$/unité		
Chandail à manches courtes			membre : 4,35\$/unité	O	O
			non-membre : 13,05 \$/unité		
Entoilage			membre : 0,04 \$/cm	O	O
			non-membre : 0,13 \$/cm		
Gravure et découpe laser			membre : 0,87 \$/minute	O	O
			non-membre : 2,61 \$/minute		
Fraiseuse à commande numérique (CNC)			gratuit	O	O
Contreplaqué de merisier russe (1/4" x 15" x 30")			membre : 4,35 \$/unité	O	O
			non-membre : 13,05 \$/unité		
Contreplaqué de merisier russe (1/8" x 15" x 30")			membre : 4,35 \$/unité	O	O
			non-membre : 13,05 \$/unité		
Acrylique (1/8" x 12" x 24")			membre : 19,13 \$/unité	O	O
			non-membre : 57,39 \$/unité		

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Plastique (plastification)			membre : 0,09 \$/gr non-membre : 0,26 \$/gr	O	O
Impression grand format papiers qualité supérieur			membre : 0,09 \$/cm + 0,65\$/ml encre non-membre : 0,27 \$/cm + 1,95\$/ml encre	O	O
Impression grand format papiers qualité inférieur			membre : 0,04 \$/cm + 0,65\$/ml encre non-membre : 0,12 \$/cm + 1,95\$/ml encre	O	O
Tasse			membre : 4,35 \$/unité non-membre : 13,05 \$/unité	O	O
Épinglette			membre : 0,43 \$/unité non-membre : 1,30 \$/unité	O	O
Épinglette aimantée			membre : 0,87 \$/unité non-membre : 2,61 \$/unité	O	O
Accueil de groupes scolaires d'écoles hors territoire (1)			200,00	O	O
DIVERS					
Vente de sac réutilisable	Tous		0,87 \$	O	O
Vente d'écouteurs individuels	Tous		2,18 \$	O	O
Prêt entre bibliothèques	Tous		coût réel de l'emprunt	O	O

Salle d'animation : La salle d'animation de la bibliothèque répond dans un premier temps au besoin de la bibliothèque. Elle offre très peu de périodes de disponibilité. Cependant, cette salle fait exceptionnellement l'objet de demandes externes d'utilisation. Conditionnellement à sa disponibilité et dans le respect de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, la Direction de la bibliothèque en permet le prêt ou la location. Elle se réfère alors à la Politique et à la grille de tarification prévue par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour les salles sous sa gouverne.

(1) L'école internationale située à Greenfield Park est considérée comme étant sur le territoire tenant compte qu'un groupe nombre de Brossardois y poursuivent leurs études)

GRILLE DE TARIFICATION 2023

SECTION 3 - DIVERS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Les demandes d'accès à des documents sont régies par la loi. Ces tarifs suivent l'indexation d'un décret publié annuellement dans la gazette officielle.					
PHOTOCOPIE, COPIE DE RAPPORT, CERTIFICAT, BOUTONNIÈRE, ETC.					
Certificat de toute nature relatif à l'identité	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Assermentation (document à remplir)	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Assermentation (aucun document à remplir)	Service donné aux résidents seulement		5,00 \$/unité	E	E
Budget de l'année (MAMH)			3,20 \$	E	E
Boutonnière avec sigle ou armoiries			3,50 \$	O	O
Confirmation d'encaissement			2,00 \$/confirmation	E	E
Réimpression à partir du système, d'une copie, d'une facture (taxe, biens et services, droit de mutation, etc.)			5,00 \$ pour l'année en cours 5,00 \$ pour les années antérieures	E E	E E
Impression d'un état-compte			5,00 \$	E	E
Relevé de taxes d'une propriété (confirmation de taxes) - Plateforme Immonet web ACCEO Solution	Utilisateurs réguliers (notaires) Informations privées		25\$/ Frais d'ouverture de dossier 85 \$/consultation	O O	O O
	Utilisateurs réguliers (commercial) Informations publiques		0\$/Frais d'ouverture de dossier 2,15 \$/consultation	O O	O O
Relevé de taxes d'une propriété (confirmation de taxes) - par télécopieur	Utilisateurs (notaires)		100,00 \$/relevés	E	E
Décalque vinyle ou renversé avec sigle			0,35 \$ 2,30 \$ la douzaine	O O	O O
Soumissions	Cahier des charges générales		50,00 \$	O	O
	Devis spécial municipal		50,00 \$ et plus	O	O
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE					
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité (Les droits perçus par le maire ou un représentant de la municipalité le sont pour le compte de la municipalité - art. 376 du Code Civil du Québec)	À l'hôtel de ville (Le tarif de location de la salle du conseil doit être ajouté à ce tarif)	Règlement tarif frais judiciaires	299,00 \$	O	O
	Sur le territoire de la municipalité mais à l'extérieur de l'hôtel de ville	Règlement tarif frais judiciaires	399,00 \$	O	O
Location de la salle du conseil pour célébration de mariage civil et union civile	(La location inclut les frais de conciergerie)		273,00 \$	O	O
TRANSACTIONS NOTARIÉES					
Acte de vente/achat			1 250,00 \$	O	O
Acte de cession/échange			1 250,00 \$	O	O
Acte de servitude			1 100,00 \$	O	O
Quittance			675,00 \$	O	O
Mainlevée partielle			675,00 \$	O	O
Copie conforme d'une minute			200,00 \$	O	O
LICENCE, GARDE ET DISPOSITION D'ANIMAL					
Licence de chien	Avec preuve de stérilisation		27,00 \$	E	E
	Sans preuve de stérilisation (1)		37,00 \$	E	E
	Avec preuve de stérilisation et micropuçage		22,00 \$	E	E
	Chien guide		gratuit		
	Licence perdue avec preuve de paiement		10,00 \$	E	E
Licence de chat	Avec preuve de stérilisation		17,00 \$	E	E
	Sans preuve de stérilisation (1)		22,00 \$	E	E
	Avec preuve de stérilisation et micropuçage		gratuit		
	Licence perdue avec preuve de paiement		10,00 \$	E	E
Expertise sur le comportement animal	Recommandations sur les mesures à prendre relativement à l'animal		Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	O	O

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal	Annulation d'un rendez-vous à moins de 72 heures d'avis		Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	E	E
Taux horaire pour vétérinaire comportementaliste pour autres services	Frais de présence aux tribunaux (présence et déplacements)		Tarif selon les coûts du vétérinaire + 15%	E	E
(1) N'est pas soumis à l'exigence de faire stériliser si l'animal est âgé de moins de 6 mois ou de 10 ans et plus. Si la stérilisation est proscrite par un vétérinaire pour des raisons de santé de l'animal. Si le chat est enregistré auprès de l'Association féline canadienne. Si le chien est enregistré auprès du Club canin canadien.					
RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION					
Transport et entreposage des biens			selon le coût réel + frais d'administration 15%	E	E
ABONNEMENT bciti					
			Résidant	Non-résidant	
Abonnement bciti bibliothèque annuel individuel			gratuit		
Abonnement bciti bibliothèque annuel familial			gratuit		
Abonnement/renouvellement bciti loisir individuel			s.o.	43,49 \$/an	O O
Abonnement bciti loisirs annuel individuel en ligne			4,35 \$	s.o.	O O
Abonnement bciti loisirs annuel familial en ligne			8,70 \$	s.o.	O O
Abonnement bciti loisirs annuel individuel en personne			8,70 \$	s.o.	O O
Abonnement bciti loisirs annuel familial en personne			17,39 \$	s.o.	O O

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 4 - LOISIRS

SECTION 4.1 LOCATION ET SERVICES

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local (gratuit pour enfants et aînés - activité régulière) ⁽⁴⁾	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
					Résident	Non-résident		
ARÉNA ET TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS								
COMPLEXE AQUATIQUE DE BROSSARD								
Location d'un couloir	*	7,8 heure	7,8 heure	11,85 heure	11,85 heure	17,80 \$ heure	O	O
Location d'un bureau administratif (salle 206) - Tarif mensuel (pi2/mois)	*	127,50 \$ / mois	127,50 \$ / mois	191,75 \$ / mois	191,75 \$ / mois	287,65 \$ / mois	O	O
Location d'un bureau administratif (salle 206) - Tarif horaire	*	10,90 \$ / h (7)	10,90 \$ / h (8)	16,30 \$ / h	16,30 \$ / h	24,50 \$ / h	O	O
Salle 205 - Salle Tarif A (15 personnes et moins)	*	22,50 \$ / h (7)	22,50 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O
Salles 112-202 - Salle Tarif B aquatique (15 entre 50 personnes)	*	41,60 \$ / h (7)	41,60 \$ / h (8)	62,40 \$ / h	62,40 \$ / h	93,65 \$ / h	O	O
Salle 216A ou B - Salle Tarif polyvalente	*	52,00 \$ / h (7)	52,00 \$ / h (8)	78,00 \$ / h	78,00 \$ / h	117,05 \$ / h	O	O
Salle 216 A et B - Salle Tarif polyvalente	*	79,75 \$ / h (7)	79,75 \$ / h (8)	119,65 \$ / h	119,65 \$ / h	179,45 \$ / h	O	O
Gradins (inclus dans la location du bassin) - Salle tarif B aquatique		52,00 \$ / h	52,00 \$ / h	78,00 \$ / h	78,00 \$ / h	117,05 \$ / h	O	O
Cuisinette (inclus dans location salle 216) - Salle tarif A		22,50 \$ / h (7)	22,50 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O
Espaces communs (halls, corridor) - Salle tarif A		22,50 \$ / h (7)	22,50 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O
Agent d'accueil et d'administration		32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	42,85 \$ / h	O	O
ARÉNA MICHEL- NORMANDIN ^{(9) (11)}								
Heures de glace - Septembre à avril inclusivement								
Lundi au vendredi de 0 h à 18 h, samedi et dimanche de 0 h à 6 h	*	71,50 \$ / h	71,50 \$ / h	107,20 \$ / h	107,20 \$ / h	160,80 \$ / h	O	O
Lundi au vendredi de 18 h à 24 h, samedi et dimanche de 6 h à 24 h	*	121,35 \$ / h	121,35 \$ / h	182,00 \$ / h	182,00 \$ / h	272,95 \$ / h	O	O
Salle de réunion - Salle Tarif B (entre 15 et 50 personnes)	*	27,75 \$ / h (7)	27,75 \$ / h (8)	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	62,40 \$ / h	O	O
Heures de glace - Mai à août (avec ou sans glace)								
Avec glace (toutes les heures)	*	71,50 \$ / h	71,50 \$ / h	107,20 \$ / h	107,20 \$ / h	160,80 \$ / h	O	O
Sans glace (toutes les heures)	*	36,40 \$ / h	36,40 \$ / h	54,60 \$ / h	54,60 \$ / h	80,35 \$ / h	O	O
Location de la cantine ⁽¹³⁾	*	22,50 \$ / h	22,50 \$ / h	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O
COMPLEXE SPORTIF BELL ^{(5) (11) (12)}								
Terrain de soccer intérieur (heures prévues à l'entente)								
Location de la surface synthétique (1/3 de terrain)		81,60 \$ / h	81,60 \$ / h	122,40 \$ / h	122,40 \$ / h	183,60 \$ / h	O	O
Glace (heures prévues à l'entente) - Tarif à l'heure								
Lundi au vendredi de 0 h à 18 h, samedi et dimanche de 0 h à 6 h	*	71,50 \$ / h	71,50 \$ / h	107,20 \$ / h	107,20 \$ / h	160,80 \$ / h	O	O
Lundi au vendredi de 18 h à 24 h, samedi et dimanche de 6 h à 24 h	*	121,35 \$ / h	121,35 \$ / h	182,00 \$ / h	182,00 \$ / h	272,95 \$ / h	O	O
TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS								
PISCINES EXTÉRIEURES (Tarif à l'heure)								
Location de la piscine (plateau gratuit pour la CSSMV - Entente)		31,05 \$	31,05 \$	46,50 \$ / h	46,50 \$ / h	69,80 \$ / h	O	O
Surveillant-sauveteur		32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	42,85 \$ / h	O	O
Frais de montage et de démontage (30 minutes obligatoires avec la location de la piscine)	*	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	32,05 \$ / h	42,85 \$ / h	O	O
PLATEAUX SPORTIFS POUR SPORTS DE RAQUETTE (avec carte Bciti obligatoire)								
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 8h à 17h	*	8,70 \$ / h	8,70 \$ / h	13,00\$ / h	13,00\$ / h	19,50 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 17h à 23h et fin de semaine	*	8,70 \$ / h	8,70 \$ / h	13,00\$ / h	13,00\$ / h	19,50 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de badminton avec réservation obligatoire	*	8,70 \$ / h	8,70 \$ / h	13,00\$ / h	13,00\$ / h	19,50 \$ / h	O	O
Location d'une table de tennis de table avec réservation obligatoire	*	8,70 \$ / h	8,70 \$ / h	13,00\$ / h	13,00\$ / h	19,50 \$ / h	O	O
PLATEAUX SPORTIFS EXTERIEURS POUR SPORTS DE RAQUETTE (avec carte Bciti obligatoire)								
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 8h à 17h	*				gratuit	gratuit	O	O
Location d'un terrain de tennis ou de pickleball - Lundi au vendredi de 17h à 23h et fin de semaine	*				gratuit	gratuit	O	O
PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS ⁽¹²⁾								
Location du planchodrome (sans service)	*	67,30 \$ / h	67,30 \$ / h	102,00 \$ / h	102,00 \$ / h	153,00 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de balle (avec service)	*	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	31,20 \$ / h	46,80 \$ / h	O	O
Location d'un terrain de balle (sans service)	*	13,75 \$ / h	13,75 \$ / h	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
		Organisme local (gratuit pour enfants et aînés - activité régulière) ⁽⁴⁾	Organisme régional	Organisme externe	Privé				
					Résident	Non-résident			
Location d'un terrain synthétique de soccer - Soccer à 11 (avec service)	*	34,70 \$ / h	34,70 \$ / h	52,00 \$ / h	52,00 \$ / h	119,65 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain synthétique de soccer - Soccer à 7 (avec service)	*	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	31,20 \$ / h	46,80 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain naturel de soccer - (avec service) obligatoire à Illinois	*	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	31,20 \$ / h	46,80 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain naturel de soccer - (sans service)	*	13,75 \$ / h	13,75 \$ / h	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain de volleyball (sans service)	*	13,75 \$ / h	13,75 \$ / h	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain de basketball (sans service)	*	13,75 \$ / h	13,75 \$ / h	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	O	O	
Location d'un terrain de pétanque (sans service)	*	13,75 \$ / h	13,75 \$ / h	20,80 \$ / h	20,80 \$ / h	31,20 \$ / h	O	O	
LOCATION DE SALLES INCLUANT LA SURVEILLANCE DE BASE - CENTRES COMMUNAUTAIRES, BIBLIOTHÈQUE, CENTRE SOCIOCULTUREL - CHAETS ⁽¹²⁾									
Location Salle Tarif A - (moins de 15 personnes)	*	22,50 \$ / h (7)	22,50 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O	
Location Salle Tarif B - (entre 15-50 personnes)	*	27,75 \$ / h (7)	27,75 \$ / h (8)	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	62,40 \$ / h	O	O	
Location Salle Tarif C - (plus de 50 personnes)	*	34,70 \$ / h (7)	34,70 \$ / h (8)	52,00 \$ / h	52,00 \$ / h	78,00 \$ / h	O	O	
Location de la salle Brossard au Centre socioculturel Alphonse-Lepage	*	52,00 \$ / h (7)	52,00 \$ / h (8)	78,00 \$ / h	78,00 \$ / h	117,05 \$ / h (10)	O	O	
Location de l'Atrium au Centre socioculturel Alphonse-Lepage (sans la salle Brossard)	*	27,75 \$ / h (7)	27,75 \$ / h (8)	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	62,40 \$ / h	O	O	
Location du chalet du grand parc urbain	*	34,70 \$ / h (7)	34,70 \$ / h (8)	52,00 \$ / h	52,00 \$ / h	78,00 \$ / h (10)	O	O	
Location du pavillon extérieur du grand parc urbain	*	27,75 \$ / h (7)	27,75 \$ / h (8)	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	62,40 \$ / h	O	O	
Location du chalet du parc Radisson	*	22,50 \$ / h (7)	22,50 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,55 \$ / h	O	O	
Location du pavillon extérieur Radisson	*	22,50 \$ / h (7)	22,00 \$ / h (8)	33,05 \$ / h	33,05 \$ / h	49,60 \$ / h (10)	O	O	
Location du chalet et du pavillon du parc Radisson	*	34,70 \$ / h (7)	34,70 \$ / h (8)	52,00 \$ / h	52,00 \$ / h	78,00 \$ / h	O	O	
ÉCOLES PRIMAIRES									
Salle polyvalente	*	27,75 \$ / h (7)	27,75 \$ / h (8)	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	62,40 \$ / h	O	O	
Gymnase simple	*	31,20 \$ / h (7)	31,20 \$ / h (8)	46,80 \$ / h	46,80 \$ / h	70,20 \$ / h	O	O	
ÉCOLES SECONDAIRES									
Salle musculation, salle de combat, etc.	*	25,75 \$ / h	25,75 \$ / h	39,00 \$ / h	39,00 \$ / h	58,55 \$ / h	O	O	
Palestre	*	29,15 \$ / h	29,15 \$ / h	44,20 \$ / h	44,20 \$ / h	66,30 \$ / h	O	O	
Gymnase double	*	41,20 \$ / h (7)	41,20 \$ / h (8)	62,40 \$ / h	62,40 \$ / h	93,65 \$ / h	O	O	
Gymnase simple	*	30,90 \$ / h (7)	30,90 \$ / h (8)	46,80 \$ / h	46,80 \$ / h	70,20 \$ / h	O	O	
Salle de classe	*	34,00 \$ / h	34,00 \$ / h	51,50 \$ / h	51,50 \$ / h	77,25 \$ / h	O	O	
Cafétéria (Antoine-Brossard seulement)		49,25 \$ / h (7)	49,25 \$ / h (8)	73,85 \$ / h	73,85 \$ / h	110,75 \$ / h	O	O	
Auditorium (Antoine-Brossard seulement)		43,05 \$ / h (7)	43,05 \$ / h (8)	64,50 \$ / h	64,50 \$ / h	96,80 \$ / h	O	O	
L'ÉTOILE DU QUARTIER DIX30 - LE CLUB DU QUARTIER DIX30									
Forfait fixe de 8 heures de location de la salle - Configuration à l'italienne pour l'Etoile et de type cabaret pour Le Club	*	347,70 \$ (1)					O	O	
Inclus : entretien ménager, de main d'œuvre technique et 24 heures de personnel d'accueil (placiers)		(43,46 \$ / h x 8 h)							
SERVICES *Ces tarifs sont doublés lors des jours fériés (taux à l'heure) ⁽¹²⁾									
Montage ou démontage (minimum 3 heures)*	*	25,10 \$ / h	25,10 \$ / h	34,40 \$ / h	34,40 \$ / h	51,55 \$ / h	O	O	
Montage CSC et événements extérieurs*	*	27,15 \$ / h	27,15 \$ / h	35,00 \$ / h	35,00 \$ / h	52,50 \$ / h	O	O	
Démontage CSC et événements extérieurs*	*	27,15 \$ / h	27,15 \$ / h	35,00 \$ / h	35,00 \$ / h	52,50 \$ / h	O	O	
Ménage de base - Événement au CSC*	*	80,90 \$ / h	80,90 \$ / h	121,30 \$ / h	121,30 \$ / h	182,00 \$ / h	O	O	
Ménage supplémentaire CC et écoles (minimum 3 heures)*	*	25,10 \$ / h	25,10 \$ / h	34,40 \$ / h	34,40 \$ / h	51,55 \$ / h	O	O	
Ménage supplémentaire CSC et événements extérieurs (minimum 3 heures)*	*	27,15 \$ / h	27,15 \$ / h	35,00 \$ / h	35,00 \$ / h	52,50 \$ / h	O	O	
Surveillant CC et Écoles*	*	25,10 \$ / h	25,10 \$ / h	34,40 \$ / h	34,40 \$ / h	51,55 \$ / h	O	O	
Surveillant CSC et événements extérieurs*	*	27,15 \$ / h	27,15 \$ / h	35,00 \$ / h	35,00 \$ / h	52,50 \$ / h	O	O	
Surveillant de terrains sportifs*	*	12,45 \$ / h	12,45 \$ / h	18,80 \$ / h	18,80 \$ / h	28,25 \$ / h	O	O	
Technicien audiovisuel (minimum 4 heures)*	*	42,85 \$ / h	42,85 \$ / h	75,05 \$ / h	75,05 \$ / h	112,60 \$ / h	O	O	
Frais de transport d'équipement loué (Aller-retour)	*	gratuit	95,75 \$	143,20 \$	143,20 \$	286,40 \$	O	O	
ENTANDEM - DROITS SUR EXÉCUTION MUSIQUE									
Socan tarif 8 - musique sans danse	*	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	37,60 \$/événement	O	O	
Socan tarif 8 - musique avec danse	*	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	75,30 \$/événement	O	O	
Re:sonne - événement sans danse	*	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	13,30 \$/événement	O	O	
Re:sonne - événement avec danse	*	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	26,63 \$/événement	O	O	

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						
		Organisme local (gratuit pour enfants et aînés - activité régulière) ⁽⁴⁾	Organisme régional	Organisme externe	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
					Résident	Non-résident		
*								
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ⁽³⁾								
Équipement sportif								
Location de la lugiglace * Bciti obligatoire		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	O	O
Son								
Ensemble fixe CSC sans technicien		Gratuit	78,85 \$	117,30 \$	156,50 \$	234,70 \$	O	O
Ensemble de sonorisation pour spectacle	*	Gratuit + 4h min. de technicien	78,85 \$ (8) + 4h min. de technicien	117,30 \$ + 4h min. de technicien	156,50 \$ + 4h min. de technicien	234,70 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Microphone sans fil		25,80 \$ + 4h min. de technicien	25,80 \$ (8) + 4h min. de technicien	39,05 \$ + 4h min. de technicien	52,10 \$ + 4h min. de technicien	78,20 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Ensemble de conférences		gratuit	25,80 \$	39,05 \$	52,10 \$	78,20 \$	O	O
Diffusion								
Scène praticable pour événement extérieur		gratuit	3,00 \$ / unité (8)	4,50 \$ / unité	6,00 \$ / unité	9,00 \$ / unité	O	O
Scène modulaire (avec pattes) * requiert min. 2 préposés pour le montage et le démontage (min. 3h par déplacement). Surveillance en tout temps requise.	*	gratuit	3,00 \$ / unité (8)	4,50 \$ / unité	6,00 \$ / unité	9,00 \$ / unité	O	O
Escalier de scène		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	O	O
3 jupettes de scène		gratuit	25,00 \$	37,75 \$	50,00 \$	75,00 \$	O	O
Ensemble de 3 rideaux noirs autoportants		gratuit	50,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	150,00 \$	O	O
Panneaux d'exposition et de kiosques		gratuit	2,05 \$ / unité	2,95 \$ / unité			O	O
Panneaux d'exposition et de kiosques (écoles seulement)					4,00 \$ / unité		O	O
Plancher de danse		gratuit	gratuit	gratuit	0,30 \$ / pi²	0,45 \$ / pi²	O	O
Éclairage								
Ensemble d'éclairage portatif		gratuit	26,10 \$	39,05 \$	52,10 \$	78,15 \$	O	O
Ensemble d'éclairage pour spectacle		Gratuit + 4h min. de technicien	78,25 \$ (8) + 4h min. de technicien	117,30 \$ + 4h min. de technicien	156,45 \$ + 4h min. de technicien	234,70 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Projection vidéo								
Projecteur multimédia	*	Gratuit + 4h min. de technicien	78,25 \$ (8) + 4h min. de technicien	117,30 \$ + 4h min. de technicien	156,45 \$ + 4h min. de technicien	234,70 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Ensemble de contrôle vidéo		78,25 \$ (8) + 4h min. de technicien	78,25 \$ (8) + 4h min. de technicien	117,30 \$ + 4h min. de technicien	156,45 \$ + 4h min. de technicien	234,70 \$ + 4h min. de technicien	O	O
Réceptions								
Tables sur place (peu importe la quantité)		gratuit	gratuit ⁽⁶⁾	gratuit	gratuit	gratuit		
Tables additionnelles		gratuit	2,50 \$ / table	3,80 \$ / table	3,80 \$ / table	5,60 \$ / table	O	O
Chaises sur place (peu importe la quantité)	*	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	O	O
Chaises additionnelles		gratuit	15,00 \$ / chariot (25)	22,55 \$ / chariot (25)	22,55 \$ / chariot (25)	33,80 \$ / chariot de 25	O	O
Support à manteaux avec cintres		gratuit	5,00 \$ / unité	7,50 \$ / unité	7,50 \$ / unité	11,20 \$ / unité	O	O
Poteaux de circulation avec câbles		gratuit	3,00 \$ / unité	4,50 \$ / unité	4,50 \$ / unité	6,75 \$ / unité	O	O
Autres équipements								
Barrières en métal		gratuit	2,05 \$ / jour / unité (8)	2,95 \$ / jour / unité	2,95 \$ / jour / unité	4,45 \$ / jour / unité	O	O
Gradins (sur le territoire de Brossard seulement)		gratuit	coût du transport	coût du transport			O	O
Feuilles de masonite pour recouvrir le plancher (ruban non fourni par la Ville) (sur le territoire de Brossard seulement)		gratuit	0,50 \$ / unité (8)	0,75 \$ / unité			O	O
Distribution électrique 40 AMP	*	Gratuit + 8h min. de technicien	25,00 \$ (8) + 8h min. de technicien	37,55 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Distribution électrique 40 AMP (écoles seulement)					37,55 \$ + 8h min. de technicien		O	O
Plancher (bande de patinoires)		gratuit	coût du transport	coût du transport			O	O
Lavabo sanitaire mobile		Gratuit + 8h min. de technicien	75,00 \$ + 8h min. de technicien	112,80 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Buvette mobile		Gratuit + 8h min. de technicien	75,00 \$ + 8h min. de technicien	112,80 \$ + 8h min. de technicien			O	O
Location de vélo à pneus surdimensionnés (fatbike) * Bciti obligatoire			14,30 \$ / h	14,30 \$ / h	20,40 \$ / h	30,60 \$ / h	O	O

SUJET	RÉF. (Ville)	TARIF (excluant les taxes)						TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
		Organisme local (gratuit pour enfants et aînés - activité régulière) ⁽⁴⁾	Organisme régional	Organisme externe	Privé				
					Résident	Non-résident			
Instruments de musique (cours seulement)									
Violon et guitare (septembre à mai)					115,30 \$ / année	115,30 \$ / année	O	O	
Violon et guitare (septembre à décembre)					57,65 \$ / session	57,65 \$ / session	O	O	
Violon et guitare (janvier à mai)					57,65 \$ / session	57,65 \$ / session	O	O	
Pénalités									
Frais d'annulation de réservation - tel que stipulé aux contrats		selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	selon le contrat	O	O	
Frais de réparation ou de remplacement		matériaux et main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	matériaux + main- d'œuvre ou prix de remplacement + 10% de frais administratifs	O	O	
Retard dans le retour d'équipement	*	14,60 \$ / jour	14,60 \$ / jour	27,40 \$ / jour	27,40 \$ / jour	41,10 \$ / jour	O	O	

* = Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*

⁽¹⁾ = Le soutien et les services offerts ne s'appliquent pas dans le cas de l'utilisation des salles du Quartier DIX30 : l'Étoile / Banque Nationale

⁽²⁾ = Requirers minimum 1 surveillant pour montage/démontage (2 X 3 heures) maximum 24 heures pour montage/démontage (4 surveillants X 3 heures X 2) variable selon le nombre de bénévoles fournis par l'organisme.

⁽³⁾ = Tarifs prévus au protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives avec la CSMV

⁽⁴⁾ = Enfant : moins de 18 ans - Adulte : 18 - 54 ans - Aîné : 55 ans et plus

⁽⁵⁾ = Exception faite des organismes de sports de glace et de soccer pour lesquels le nombre maximal d'heures de gratuité est fixé par entente.

⁽⁶⁾ = Si l'organisme utilise plusieurs locaux simultanément sur un même site, le 1^{er} local (le plus coûteux) est tarifé à 100 %; le 2^e local et les suivants sont tarifés à 50 %.

⁽⁷⁾ = Deux gratuités par année, dont une au Centre socioculturel, excluant les événements extérieurs. Les événements extérieurs sont gérés de la même façon que les activités régulières.

⁽⁸⁾ = Une gratuité par année, excluant les événements extérieurs. Les événements extérieurs sont gérés de la même façon que les activités régulières.

⁽⁹⁾ = À la condition que les travaux requis puissent se faire à l'intérieur de l'horaire normal de travail et n'entraînent pas de coûts supplémentaires à la Ville. Cette gratuité ne s'applique pas dans le cas des terrains sportifs.

⁽¹⁰⁾ = Surveillance obligatoire en supplément de la location de l'espace.

⁽¹¹⁾ = Pour louer une fraction distincte d'un espace, on divise selon le pourcentage d'utilisation de l'espace ex: 1/2 glace = 50%.

⁽¹²⁾ = Se référer au cadre de gestion des réservations des salles et plateaux sportifs pour connaître le mode de fonctionnement et les conditions de locations.

Définitions:

Organisme : organisme ayant été reconnu selon son statut (local, régional, externe) par la Direction loisir, culture et vie communautaire

Résident : sur le territoire de Brossard / Non résident : à l'extérieur du territoire de Brossard

Notes :

- Les partis politiques obtiennent le tarif "privé résident"

- Barrières, tables et chaises gratuites pour les Villes de l'agglomération de Longueuil

- Les équipements prêtés au privé doivent être utilisés dans les installations de la Ville.

- Gratuité pour l'utilisation des locaux lors d'activités administratives par les composantes de l'agglomération de Longueuil (police, incendie, CRÉ, syndicat des pompiers, fraternité des policiers, etc.), dans la mesure où aucuns frais ne sont occasionnés à la Ville et que les locaux sont

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 4 - LOISIRS

SECTION 4.2 - INSCRIPTIONS

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
ÉVÉNEMENTS				
SALON DES ARTS VISUELS				
Location d'espace d'exposition	50,85 \$	50,85 \$	O	O
SALON DES SAVEURS DES FÊTES				
Analyse de dossier	21,74 \$	21,74 \$	O	O
Location de kiosque 5 x 5 pieds (loft)	82,63 \$	82,63 \$	O	O
Location de kiosque 4 x 8 pieds	156,56 \$	156,56 \$	O	O
Location de kiosque 4 x 16 pieds	226,14 \$	226,14 \$	O	O
FESTION CULTUREL				
Kiosque alimentaire	350,00 \$	450,00 \$	O	O
BILLETS DE SPECTACLES				
Abonnement de spectacle (série de 4 cafés-concerts)	86,98 \$	86,98 \$	O	O
Billet de café-concert à l'unité	24,35 \$	24,35 \$	O	O
Billet de spectacle à l'unité (thématique, autre)	27,83 \$	27,83 \$	O	O
Billet de spectacle à l'unité (spectacle pour enfant)	12,18 \$	12,18 \$	O	O
PATINAGE LIBRE - HOCKEY LIBRE - ARÉNA MICHEL-NORMANDIN				
Avec abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE - peu importe le jour et l'âge	gratuit	gratuit		
Sans abonnement bciti loisir - peu importe le jour et l'âge	4,35 \$	6,09 \$	O	O
PATINAGE LIBRE - COMPLEXE SPORTIF BELL				
Avec abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE - peu importe le jour et l'âge	gratuit	gratuit		
Sans abonnement bciti loisir - peu importe le jour et l'âge	4,35 \$	6,09 \$	O	O
ÉCOLE DE MUSIQUE (1) : leçon individuelle de piano, violon, chant, guitare classique et électrique, basse électrique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
30 minutes - tarif enfant	25 \$ / leçon	25 \$ / leçon	E	E
45 minutes - tarif enfant	30,25 \$ / leçon	30,25 \$ / leçon	E	E
60 minutes - tarif enfant	19,75 \$ / leçon	19,75 \$ / leçon	E	E
30 minutes - tarif adulte	24,50 \$ / leçon	24,50 \$ / leçon	O	O
45 minutes - tarif adulte	29,25 \$ / leçon	29,25 \$ / leçon	O	O
60 minutes - tarif adulte	28,70 \$ / leçon	28,70 \$ / leçon	O	O
Application du rabais familial				
Un rabais de 10 % est applicable si deux membres d'une même famille s'inscrivent à l'activité. Le rabais est de 15 % si le nombre est supérieur à deux.				
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (1) - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Cours de conditionnement physique durée : 60 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	5,60 \$	5,60 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	7,80 \$	7,80 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	10,90 \$	10,90 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	13,40 \$	13,40 \$	O	O

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Cours de conditionnement physique durée : 75 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	7,00 \$	7,00 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	9,80 \$	9,80 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	13,65 \$	13,65 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	16,80 \$	16,80 \$	O	O
Cours de conditionnement physique durée : 90 minutes * (ex.: cardio tonus, stretching, conditionnement physique 18/45/55 +, etc.)				
Tarif 1 fois semaine	8,40 \$	8,40 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	11,75 \$	11,75 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	16,35 \$	16,35 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	20,15 \$	20,15 \$	O	O
Cours de perfectionnement durée : 60 minutes * (ex.: Pilates, etc.)				
Par séance	6,15 \$	6,15 \$	O	O
Cours d'affermissement durée : 75 minutes * (ex.: Yoga, essentrics, etc.)				
Par séance	8,94 \$	8,94 \$	O	O
Ligue de pickleball * (ex.: Pickleball, etc.)				
Par séance	5,05 \$	5,05 \$	O	O
Cours sportif * (ex.: badminton, etc.)				
Par séance	6,05 \$	6,05 \$	O	O
*Prix par séance. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.				
TENNIS (1) - COURS - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Mini-tennis 5-6 ans	6,90 \$	6,90 \$	E	E
Débutant 7-10 ans	6,90 \$	6,90 \$	E	E
CAMPS DE JOUR - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Relâche - Camp régulier				
Multiactivités				
Inscription multiactivités - lundi au jeudi	41,40 \$	41,40 \$	E	E
Inscription multiactivités - vendredi	21,75 \$	21,75 \$	E	E
Relâche - Camps spécialisés				
Camp sportif	155,00 \$	155,00 \$	E	E
Camp artistique	155,00 \$	155,00 \$	E	E
Camp scientifique	180,00 \$	180,00 \$	E	E
Théâtre	155,00 \$	155,00 \$	E	E
Natation	155,00 \$	155,00 \$	E	E
Les Frimousses (relâche scolaire)	65,00 \$	65,00 \$	E	E
Service de garde	41,00 \$	41,00 \$	E	E
CAMPS D'ÉTÉ - RÉGULIER				
Frimousses - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	52,00 \$	non disponible	E	E
Frimousses - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	65,00 \$	non disponible	E	E
Frimousses ados - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	52,00 \$	non disponible	E	E
Frimousses ados - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	65,00 \$	non disponible	E	E
Programme d'accompagnement - semaine de 4 jours ⁽¹⁾	52,00 \$	non disponible	E	E
Programme d'accompagnement - semaine de 5 jours ⁽¹⁾	65,00 \$	non disponible	E	E
Sortie générale (exemple : La Ronde, les glissade d'eau, etc)	35,75 \$	non disponible	E	E
Sortie la plage	15,50 \$	non disponible	E	E
Service de garde - Frimousses	50,00 \$	non disponible	E	E

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Amende service de garde (tarification familiale) :				
Retard de moins de 15 minutes	5,00 \$			
Retard de 16 à 30 minutes	10,00 \$	non disponible	E	E
Retard de 31 à 45 minutes	15,00 \$			
Retard de 46 minutes et plus	20,00 \$			

CAMPS D'ÉTÉ - SPÉCIALISÉS

Camp Soleil (5-7 ans)	168,50 \$	168,50 \$	E	E
Camp Soleil (8-9 ans)	188,75 \$	188,75 \$	E	E
Camp Soleil (10-13 ans)	326,50 \$	326,50 \$	E	E
Programme aspirant moniteur ⁽¹⁾	510,00 \$	510,00 \$	O	O
Camps spécialisés - avec thématique 4 jours ⁽²⁾	127,50 \$	127,50 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique 5 jours ⁽²⁾	163,25 \$	163,25 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique et matériel 4 jours ⁽²⁾	163,25 \$	163,25 \$	E	E
Camps spécialisés - avec thématique et matériel 5 jours ⁽²⁾	175,00 \$	175,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Échec ⁽²⁾	194,00 \$	194,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Soccer, planche à roulette et tennis ⁽²⁾	191,75 \$	191,75 \$	E	E
Camps spécialisés - Équitation ⁽²⁾	235,00 \$	235,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Golf ⁽²⁾	425,00 \$	425,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Interprétation de la nature ⁽²⁾	219,50 \$	219,50 \$	E	E
Camps spécialisés - Sciences, Robotique et FABLAB ⁽²⁾	200,00 \$	200,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Arts visuels, bande dessinée et Danse ⁽²⁾	178,50 \$	178,50 \$	E	E
Camps spécialisés - Sports avec matériel (cheerleading, escrime, katag, etc) ⁽²⁾	175,00 \$	175,00 \$	E	E
Camps spécialisés - Arts et musique ⁽²⁾	250,00 \$	250,00 \$	E	E
Aqua-multisport	168,50 \$	168,50 \$	E	E
Camp de formation Croix de bronze	447,25 \$	447,25 \$	E	E
Camp de formation Étoile de bronze	182,00 \$	182,00 \$	E	E
Camp de formation Médaille de bronze	447,25 \$	447,25 \$	E	E
Jeunes Sauveteurs	166,50 \$	166,50 \$	E	E
Natation préscolaire	168,50 \$	168,50 \$	E	E
Natation	168,50 \$	168,50 \$	E	E
Service de garde - Camps spécialisés	50,00 \$	50,00 \$	E	E

(1) Sujet à l'approbation du budget 2023 par le conseil municipal. (2) Sujet à changement suite à l'attribution des appels d'offres pour 2023.

Modalités de remboursement

Le remboursement doit être demandé 5 jours ouvrables avant le début des camps. Des frais d'administration de 10% du coût du camp s'appliquent.

Application du rabais familial pour les camps réguliers des Frimousses seulement

Inscription d'un enfant	Aucun rabais	non disponible	E	E
Inscription de deux enfants (de la même famille)	10% de rabais	non disponible	E	E
Inscription de trois enfants et plus (de la même famille)	15% de rabais	non disponible	E	E

Bains libres extérieurs

Gratuit pour tous	Gratuit	Gratuit	E	E
-------------------	---------	---------	---	---

Natation enfant - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Cours de natation de 4 mois à 17 ans *	6,55 \$	6,55 \$	E	E
*Prix par séance peu importe la durée (25 minutes, 40 minutes ou 55 minutes). Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.				
Privé 3 ans + durée 25 minutes *	27,60 \$	27,60 \$	E	E

*Prix par séance peu importe la durée (25 minutes, 40 minutes ou 55 minutes). Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.

Natation adulte - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE

Cours de natation adulte 18 ans + (55 minutes)	7,00 \$	7,00 \$	O	14 O
--	---------	---------	---	------

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
*Prix par séance. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles.				
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AQUATIQUE - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Cours de mise en forme aquatique *				
Tarif 1 fois semaine	7,30 \$	7,30 \$	O	O
Tarif 2 fois semaine	10,25 \$	10,25 \$	O	O
Tarif 3 fois semaine	14,25 \$	14,25 \$	O	O
Tarif 4 fois semaine	17,55 \$	17,55 \$	O	O
*Prix par séance de 55 minutes. Prix de session déterminée par le nombre de séances possibles. Si changement dans la durée, calcul du prorata du temps				
Cours de formation - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Étoile de bronze et Jeune Sauveteur	81,15 \$	81,15 \$	E	E
Médaille de bronze - 35 heures	168,55 \$	168,55 \$	E	E
Croix de bronze - 32 heures	168,55 \$	168,55 \$	E	E
Premiers soins général/DEA - 16 heures	77,85 \$	77,85 \$	O	O
Sauveteur national - 45 heures	230,60 \$	230,60 \$	O	O
Moniteur en sauvetage - 32 heures	168,55	171,90 \$	O	O
Moniteur de natation - 32 heures	331,2	337,80 \$	O	O
Moniteur de natation - durée à déterminer	331,20 \$	331,20 \$	O	O
Requalification - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Requalification sauveteur national	103,60 \$	103,60 \$	O	O
Requalification moniteur en sauvetage	103,60 \$	103,60 \$	O	O
Requalification moniteur de natation	103,60 \$	103,60 \$	O	O
Mise à niveau - transition vers moniteur de natation Société de sauvetage	103,60 \$	103,60 \$	O	O
Matériel (manuels, etc.)				
Masque de poche	9,95 \$	9,95 \$	O	O
Manuel canadien de sauvetage	56,00 \$	56,00 \$	O	E
Manuel canadien de premiers soins	21,80 \$	21,80 \$	O	E
Manuel Alerte!	56,00 \$	56,00 \$	O	E
Ensemble moniteur de natation	115,80 \$	115,80 \$	O	E
Ensemble moniteur en sauvetage	115,80 \$	115,80 \$	O	E
Ensemble moniteur de natation et moniteur de sauvetage	150,00 \$	150,00 \$	O	E
Admission Complexe Aquatique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE*				
Enfants 4-17 ans	3,10 \$	4,20 \$	E	E
Adultes 18-64 ans	5,00 \$	6,35 \$	O	O
Aînés 65 ans +	2,70 \$	3,60 \$	O	O
Familles	13,60 \$	18,10 \$	O	O
Wibit 14 ans ou moins	7,95 \$	10,60 \$	E	E
Wibit Adultes	7,95 \$	10,60 \$	O	O
Admission Complexe Aquatique - Sans abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Enfants 0-3 ans	3,10 \$	3,10 \$	E	E
Enfants 4-17 ans	6,25 \$	6,25 \$	E	E
Adultes 18-64 ans	8,15 \$	8,15 \$	O	O
Aînés 65 ans +	5,45 \$	5,45 \$	O	O
Familles	25,35 \$	25,35 \$	O	O
Wibit 14 ans ou moins	14,85 \$	14,85 \$	E	E
Wibit Adultes	14,85 \$	14,85 \$	O	O

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
*Prix par séance.				
Abonnement Complexe Aquatique - Abonnement bciti loisir OBLIGATOIRE				
Enfants 0-17 ans	41,80 \$	62,50 \$	E	E
Adultes 18-64 ans	72,40 \$	108,60 \$	O	O
Aînés 65 ans +	36,20 \$	54,30 \$	O	O
Familles	90,50 \$	135,65 \$	O	O
*Valide pour 12 mois.				

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Fêtes d'enfant Complexe Aquatique - Abonnement bciti OBLIGATOIRE				
Forfait bronze	266,90 \$	266,90 \$	O	O
Forfait argent	354,30 \$	354,30 \$	O	O
Forfait or	444,65 \$	444,65 \$	O	O

Modalités de remboursement

Activité annulée par la Ville : remboursement complet. **Inscription annulée par le participant** : pour les activités de moins de 6 séances, le remboursement doit être demandé avant la 1ère rencontre. Pour les activités de 6 séances et (3) = Dans le cas d'une annulation par le participant , les cours déjà suivis ou passés ne sont pas remboursés. De plus, des frais administratifs sont retenus, soit le plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % sur le coût total de l'activité

Définitions:

Résident : sur le territoire de Brossard / Non-résident : à l'extérieur du territoire de Brossard

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 4 - LOISIRS

SECTION 4.3- Boutique Complexe aquatique

Description	Privé		TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Résident	Non-résident		
Complexe aquatique - boutique				
Couche LAVABLE P-M-L (couleurs motifs variés)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Couche Jetable (paquet de 12)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Couche Jetable (à l'unité)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture Aquafun (hippo)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet LYCRA junior (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet RIGOLOS junior motifs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet LYCRA adulte (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bonnet en SILICONE adulte (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette AQUAM twist 6-12 ans (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette Aquam Jelly Bean 2-6 ans (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Speedo Vanquisher 2,0 (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Lunette AQUAM Pacifica (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Serviette Speedo (12,4 x 16,5 po)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Serviette en microfibre (16,5 x 21,6 po)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Solution anti-buée pour lunette	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Soulier Aquatique	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sandale natation bébé (rose ou bleu)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas à clé pour vente	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas à combinaison pour vente	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Cadenas pour location	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Pince-nez	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Tampon/serviette sanitaire	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Planche de natation rigide (couleurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bouteille d'eau Aquam	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sac en filet	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture aquaforme (P-M-G)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ceinture à la taille (grandeurs variées)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Ballon d'exercice (30 pouces ou moins)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Pull-buoy	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bouchon pour oreilles	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Sifflet FOX 40	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Bracelet spiral	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Planche Tortue (couleur variée)	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O
Aide de nage Mantiro	Coût réel + 15%	Coût réel + 15%	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

SECTION 5.1 - ENVIRONNEMENT, PARCS ET BÂTIMENTS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
PARCS ET BÂTIMENTS					
Remplacement d'un arbre endommagé	Fourniture et main-d'œuvre		850,00 \$	O	O
Déplacement d'un arbre	Fourniture et main-d'œuvre		235,00 \$/h (minimum 4 h)	O	O
Coupes de branches, élagage ou abattage d'arbres	Fourniture et main-d'œuvre		250,00 \$/h (minimum 3 h)	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

SECTION 5.2 - FOURNITURES, VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS		TVQ	
				O : oui E : exempté		O : oui E : exempté	
FOURNITURES							
Compteurs d'eau	Compteur 5/8" x 1/2"		77,91 \$	O		O	
	Compteur 5/8" x 3/4"		79,36 \$	O		O	
	Compteur 3/4" x 3/4"		122,48 \$	O		O	
	Compteur 1" x 1"		187,13 \$	O		O	
	Compteur 1 1/2" x 1 1/2"		462,70 \$	O		O	
	Compteur combiné 2" x 2"		1 452,18 \$	O		O	
	Compteur combiné 3" x 3"		2 707,98 \$	O		O	
	Compteur combiné 4" x 4"		3 564,73 \$	O		O	
	Compteur combiné 6" x 6"		8 055,48 \$	O		O	
	Compteur combiné ou ultrasons 3" x 3" (nouvelle installation)		1 960,00 \$	O		O	
	Compteur combiné ou ultrasons 4" x 4" (nouvelle installation)		2 106,25 \$	O		O	
	Compteur combiné ou ultrasons 6" x 6" (nouvelle installation)		3 225,00 \$	O		O	
	Compteur 8" composé		coût réel	O		O	
	Compteur 8" approuvé ULC/FM		coût réel	O		O	
	Compteur 10" approuvé ULC/FM		coût réel	E		E	
	Installation et inspection des scellés		85,00 \$	E		E	
Compteurs d'eau	Visite sur les lieux						
	Vérification du compteur (exactitude d'enregistrement de la consommation)		85,00 \$	O		O	
	Enlèvement du compteur		91,00 \$	O		O	
	Calibration de tous les compteurs		coût réel	O		O	
	Remplacement de compteur - Heures normales selon les cas suivants : Bris par le gel ; Bris par faute d'entretien		selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - 1 heure + prix du compteur	O		O	
	Remplacement de compteur - En dehors des heures normales selon les cas suivants : Bris par le gel <u>Bris par faute d'entretien</u>		selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures + prix du compteur	O		O	
			gratuit				
Produits d'aqueduc	Ouverture et fermeture d'eau - Heures normales						
	Ouverture et fermeture d'eau - Heures normales selon les cas suivants : Boîte de service endommagée; Boîte de service non accessible et/ou non apparente l'hiver		selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures	E		E	
	Ouverture et fermeture d'eau - En dehors des heures normales		selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures	E		E	
	Localisation boîte de service - Heures normales		gratuit				
	Localisation boîte de service - En dehors des heures normales		selon tarif de la grille - travaux publics main d'œuvre - minimum 3 heures	E		E	
	Boîte de service complète			O		O	
	Tige en acier inoxydable 36"		23,95 \$	O		O	
	Tige en acier inoxydable 48"		31,49 \$	O		O	
	Tête filetée		10,24 \$	O		O	
	Tête à vis		15,70 \$	O		O	
	Arrêt de ligne 3/4"		102,56 \$	O		O	
	Union 3/4"		28,29 \$	O		O	
	Autres articles aqueduc		coût réel +15%	O		O	
Produits de voirie	Enseigne arrêt 24" x 24"		coût réel + 15%	O		O	
	Enseigne de stationnement interdit 12" x 18"		coût réel + 15%	O		O	
	Poteau en "U" de 12'		coût réel + 15%	O		O	
	Poteau Kalitec de 10'		coût réel + 15%	O		O	
	Délinéateur piste cyclable		coût réel + 15%	O		O	
	Poteau en bois 8' x 8'		coût réel + 15%	O		O	
	Balise D-190-D		coût réel + 15%	O		O	
	Enseigne de rue		coût réel + 15%	O		O	
	Goupille auto-bloquante		coût réel + 15%	O		O	
	Manchon aplati 36"		coût réel + 15%	O		O	
	Manchon de réparation 4 x 12, simple attache		coût réel + 15%	O		O	
	Manchon de réparation 4 x 12, double attache		coût réel + 15%	O		O	
	Longueur de glissière de sécurité		coût réel + 15%	O		O	
	Bout protecteur		coût réel + 15%	O		O	

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Réparation asphalte		coût réel + 15%	O	O
	Réparation de gazon		coût réel + 15%	O	O
Produits de remplissage	Pierre 0-20 mm (par tonne métrique)		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB10C		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB10S		coût réel + 15%	O	O
	Asphalte EB5		coût réel + 15%	O	O
	Terre arable (par mètre cube) livrée		coût réel + 15%	O	O
	Tourbe (par verge carrée)		coût réel + 15%	O	O
	Remblai sans retrait (par mètre cube)		coût réel + 15%	O	O
Divers	Frais de livraison		75,00 \$	O	O
	Canalisation de fossés (secteur Sacré Cœur seulement)		350,00\$/m.l.	O	O
	Récupération de paniers de magasinage		100,00 \$	O	O
RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (REG-397)					
Permis de tournage cinématographique	Permis et étude de la demande		300,00 \$ non remboursable	E	E
	Projet de tournage		480,00 \$	E	E
	Utilisation d'une place de stationnement avec parcomètre dans le cadre d'une activité de tournage		25,00 \$ + frais associés le cas échéant	E	E
Permis d'occupation domaine public	Occupation temporaire - permis et étude de la demande		50,00 \$ non remboursable	E	E
	Occupation permanente - permis et étude de la demande		600,00 \$ non remboursable	E	E
Droit d'utilisation du domaine public	Trottoir, arrière-trottoir, emprise publique		60,00 \$/jour	E	E
	Parc, espace vert		80,00 \$/jour	E	E
	Piste cyclable hors-rue, sentier piéton		70,00 \$/jour	E	E
	Terrain de stationnement public		270,00 \$/jour	E	E
	Bâtiment municipal		480,00 \$/jour	E	E
				18,00 \$/jour	E
Entrave rues principales	3 mètres et moins		30,00 \$/jour	E	E
	Entre 3 et 6 mètres		54,00 \$/jour	E	E
	Entre 6 et 9 mètres		78,00 \$/jour	E	E
	Entre 9 et 12 mètres		480,00 \$/jour	E	E
	Barrage de rue (en sus)		500,00 \$	E	E
	Raccordement				
obstruction en largeur dans la rue : pour une rue de l'ordonnance: rues principales; les rues comprenant des circuits d'autobus, pistes cyclables sur rue, rues artérielles, etc.)					
Autres obstructions de voies publiques (rues secondaires, locales)	3 mètres et moins		11 \$/jour	E	E
	Entre 3 et 6 mètres		22,00 \$/jour	E	E
	Entre 6 et 9 mètres		43,00 \$/jour	E	E
	Entre 9 et 12 mètres		65,00 \$/jour	E	E
	Barrage de rue (en sus)		240,00 \$/jour	E	E
	Raccordement		300,00 \$	E	E
Permis d'enseigne publicitaire -Autorisation requise du conseil de Ville	Permis et étude de la demande		600,00 \$ non-remboursable	E	E
	Occupation pour l'affichage * (m ² d'enseigne)		10,00 \$/m ² /jour	E	E
Stationnement	Case balisée		10,00 \$/jour	E	E
	Case balisée avec parcomètre		Facturé sur une base horaire, selon prescription et tarification affichées sur la borne de paiement	E	E
	Case non balisée *Dans le cas où une place de stationnement est utilisée dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville ou dont la Ville assume entièrement les coûts, le tarif prévu ne s'applique pas		5,00 \$/jour	E	E
MATIÈRES RÉSIDUELLES					
Fourniture de matériel	Bac sur roues bleu - 360 litres (au moment de l'octroi du permis de construction ou d'une demande additionnelle)		203,97 \$ + 41,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Bac sur roues gris - 120 litres (transpondeur RFID inclus)		55,40 \$ + 45,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Bac sur roues gris - 240 litres (transpondeur RFID inclus)		82,80 \$ + 45,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Bac sur roues gris - 360 litres (transpondeur RFID inclus)		94,80 \$ + 45,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Bac sur roues brun - 45 litres		20,10 \$ + 40,00 \$ de frais de livraison + RFID	O	O
	Bac sur roues brun - 120 litres (transpondeur RFID inclus)		55,40 \$ + 45,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Bac sur roues brun - 240 litres (transpondeur RFID inclus)		82,80 \$ + 45,00 \$ de frais de livraison	O	O
	Livraison à domicile d'un bac roulant		Coût réel + 15 %	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Fourniture et installation d'un conteneur semi-enfoui		Coût réel + 15 %	E	E
Collecte	Transport de matières résiduelles refusées lors de la collecte des ordures ménagères		100 \$ + 15%	E	E
SITES DE NEIGES USÉES					
- pour neige provenant d'autres domaines publics (provincial et fédéral) et domaine privé	Camion de 6 et 10 roues		40,00 \$ + 15%	E	E
	Camion de 12 roues		50,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque deux (2) essieux		60,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque trois (3) essieux		60,00 \$ + 15%	E	E
	Camion avec remorque quatre (4) essieux		65,00 \$ + 15%	E	E
	Redevance par déversement de camion		15,00 \$	E	E
VEHICULES ET EQUIPEMENTS					
Véhicules et équipements	Rétrocaveuse avec compacteur hydraulique		Tarif horaire (sans opérateur) selon "Répertoire de taux de location de machineries lourdes" (MTQ)+ 5% (10% inclus dans les prix du répertoire)	O	O
	Rétrocaveuse Caterpillar 450F				
	Chargeur (loader) JD644				
	Camion 5 tonnes				
	Camion-remorque et fardier				
	Camion de transport				
	Camion plate-forme avec Hiab				
	Camion de service 4 tonnes				
	Tracteur et débroussailleuse				
	Rouleau à asphalte 2 tonnes				
	Plaque vibrante				
	Marteau pneumatique (Jackhammer)				
	Tondeuse et trimeuse (petite)				
	Réservoir et pompes (tiré par tracteur)				
	Balai (aspirateur)				
Saleuse (équipement seulement)					
Camion de service 1 1/2 tonnes		24,00 \$/heure	O	O	
Camion de service 2 1/2 tonnes		49,00 \$/heure	O	O	
	Génératrice 3KW		49\$/jour + 15%	O	O
AUTRES SERVICES					
Borne d'incendie	Consommation d'eau (moins de 44 mc)		25,00 \$	E	E
	Consommation d'eau (plus de 44 mc)		coût selon le taux m3 en vigueur de tarification d'aqueduc	E	E
	Utilisation d'une borne d'incendie (excluant le remplissage de piscine)		150,00 \$	E	E
	Utilisation d'une borne d'incendie sans permission des Travaux publics		750,00 \$	O	O
	Déplacement de borne d'incendie - simple		7 000,00 \$	E	E
	Déplacement de borne d'incendie - double		10 000,00 \$	E	E
Lampadaire	Remplacement d'un lampadaire existant		2 500,00 \$	O	O
	Déplacement d'un lampadaire existant		4 500,00 \$	O	O
	Déplacement et remplacement d'un lampadaire		6 000,00 \$	O	O
Déneigement des allées et des stationnements (par entrepreneur privé)	Coût du permis (pour 1 ^{er} véhicule)	REG-374	125,00 \$	E	E
	Remplacement du permis perdu ou volé		30,00 \$	E	E
	Autres véhicules (par véhicule)		30,00 \$	E	E
Remorquage	Lors de l'opération déneigement		110,00 \$	O	O
Nettoyage des terrains vacants	Par intervention	Règl. 1441	100,00 \$ + tarif de l'inspecteur de la grille - travaux publics main d'œuvre + coût réel du sous-traitant	O	O
Bordures et trottoirs Entrées charretières pour construction existante et construction neuve	Reconstruction trottoir (entrée simple ou double)		303,81 \$/m.l. + 40 \$	O	O
	Reconstruction bordure (entrée simple ou double)		225,35 \$/m.l. + 40 \$	O	O
	Sciage de bordure de béton		31,95 \$/m.l. (minimum 4 mètres) + 40 \$	O	O
Location (à d'autres villes)	Location du corrélateur acoustique (recherche de fuites)	Avec opérateur	100,45 \$/h (min. 3 h opérateur compris)	O	O
	Location du camion écreur (vide-puisard)	Avec opérateur	250,00 \$/h (min. 3 h opérateur compris)	O	O

Pour toute autre location pour laquelle les taux ne sont pas indiqués dans cette liste, il faut référer au guide de machinerie et outillage "Taux de location indicatif" du gouvernement provincial.

GRILLE DE TARIFICATION 2023 - SECTION 5 - TRAVAUX PUBLICS

5.3 - MAIN-D'ŒUVRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
MAIN-D'ŒUVRE				
Aide-menuisier	Temps simple	41,16 \$	O	O
	Temps et demi	61,74 \$	O	O
	Temps double	82,32 \$	O	O
Aide-peintre	Temps simple	41,16 \$	O	O
	Temps et demi	61,74 \$	O	O
	Temps double	82,32 \$	O	O
Chauffeur de véhicules motorisés A	Temps simple	44,77 \$	O	O
	Temps et demi	67,16 \$	O	O
	Temps double	89,54 \$	O	O
Chauffeur de véhicules motorisés B	Temps simple	43,33 \$	O	O
	Temps et demi	64,99 \$	O	O
	Temps double	86,66 \$	O	O
Concierge	Temps simple	39,00 \$	O	O
	Temps et demi	58,50 \$	O	O
	Temps double	78,00 \$	O	O
Électricien	Temps simple	49,10 \$	O	O
	Temps et demi	73,65 \$	O	O
	Temps double	98,20 \$	O	O
Journalier	Temps simple	39,00 \$	O	O
	Temps et demi	58,50 \$	O	O
	Temps double	78,00 \$	O	O
Mécanicien	Temps simple	49,10 \$	O	O
	Temps et demi	73,65 \$	O	O
	Temps double	98,20 \$	O	O
Mécanicien de service	Temps simple	46,22 \$	O	O
	Temps et demi	69,32 \$	O	O
	Temps double	92,43 \$	O	O
Menuisier	Temps simple	49,10 \$	O	O
	Temps et demi	73,65 \$	O	O
	Temps double	98,20 \$	O	O
Messager	Temps simple	41,16 \$	O	O
	Temps et demi	61,74 \$	O	O
	Temps double	82,32 \$	O	O
Opérateur d'appareils motorisés A	Temps simple	46,22 \$	O	O
	Temps et demi	69,32 \$	O	O
	Temps double	92,43 \$	O	O

SUJET	DESCRIPTION	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Opérateur d'appareils motorisés B	Temps simple	44,04 \$	O	O
	Temps et demi	66,07 \$	O	O
	Temps double	88,09 \$	O	O
Opérateur de camion combiné-récureur d'égouts	Temps simple	45,49 \$	O	O
	Temps et demi	68,23 \$	O	O
	Temps double	90,97 \$	O	O
Ouvrier de canalisation municipale	Temps simple	41,89 \$	O	O
	Temps et demi	62,83 \$	O	O
	Temps double	83,77 \$	O	O
Ouvrier de la voie publique	Temps simple	41,16 \$	O	O
	Temps et demi	61,74 \$	O	O
	Temps double	82,32 \$	O	O
Ouvrier de parc	Temps simple	41,89 \$	O	O
	Temps et demi	62,83 \$	O	O
	Temps double	83,77 \$	O	O
Ouvrier de signalisation	Temps simple	41,89 \$	O	O
	Temps et demi	62,83 \$	O	O
	Temps double	83,77 \$	O	O
Peintre	Temps simple	46,22 \$	O	O
	Temps et demi	69,32 \$	O	O
	Temps double	92,43 \$	O	O
Plombier	Temps simple	49,10 \$	O	O
	Temps et demi	73,65 \$	O	O
	Temps double	98,20 \$	O	O
Préposé à la signalisation	Temps simple	44,77 \$	O	O
	Temps et demi	67,16 \$	O	O
	Temps double	89,54 \$	O	O
Préposé réseau d'aqueduc	Temps simple	46,22 \$	O	O
	Temps et demi	69,32 \$	O	O
	Temps double	92,43 \$	O	O
Préposé aux magasins	Temps simple	41,89 \$	O	O
	Temps et demi	62,83 \$	O	O
	Temps double	83,77 \$	O	O
Préposé aux stations de pompage	Temps simple	49,10 \$	O	O
	Temps et demi	73,65 \$	O	O
	Temps double	98,20 \$	O	O
Horticulteur	Temps simple	48,37 \$	O	O
	Temps et demi	72,56 \$	O	O
	Temps double	96,75 \$	O	O

SUJET	DESCRIPTION	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Inspecteur	Temps simple	51,65 \$	O	O
	Temps et demi	77,47 \$	O	O
	Temps double	103,30 \$	O	O
Préposé aux équipements	Temps simple	44,77 \$	O	O
	Temps et demi	67,16 \$	O	O
	Temps double	89,54 \$	O	O
Superviseur	Temps simple	64,94 \$	O	O
	Temps et demi		O	O
	Temps double		O	O
PRIMES				
Prime de chef d'équipe bâtiment		2,89 \$	O	O
Prime de chef d'équipe aqueduc		2,89 \$	O	O
Prime de chef d'équipe parcs		6,49 \$	O	O
Prime de chef d'équipe voirie		7,22 \$	O	O
Prime de chef d'équipe mécanique		2,89 \$	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2023

SECTION 6 - GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION	Référence (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
MAIN-D'ŒUVRE					
Service d'ingénierie	Temps simple		70,72 \$	O	O
	Temps et demi		106,08 \$	O	O
	Temps double		141,44 \$	O	O
Service d'inspection	Temps simple		61,32 \$	O	O
	Temps et demi		91,97 \$	O	O
	Temps double		122,63 \$	O	O
Service de dessin	Temps simple		54,23 \$	O	O
	Temps et demi		81,35 \$	O	O
	Temps double		108,46 \$	O	O
Surveillance de chantiers			4% du coût des travaux municipaux	O	O
Confection de plans et devis			4% du coût des travaux municipaux	O	O

GRILLE DE TARIFICATION 2023

SECTION 7 - URBANISME

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
RÈGLEMENTS D'URBANISME					
DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME					
Demande de modification des règlements d'urbanisme	Zonage ou autres	REG-362	4 325 \$ dont 3 185 \$ (non remboursable) et 1 140 \$ (remboursable s'il n'y a pas de publication)	E	E
USAGE CONDITIONNEL					
Demande d'autorisation d'un usage conditionnel	Culture de fruits et légumes Élevage de poules Tous autres usages conditionnels	REG-366	388 \$ (273 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication) 26 \$ 2 704 \$ (1 101 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication)	E E	E E
PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)					
Demande d'approbation d'un projet particulier	Tous les usages	REG-367	4 303 \$ dont 3 185 \$ (non remboursable) et 1 118 \$ (remboursable s'il n'y a pas de publication)	E	E
DEMANDE DE DÉMOLITION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES					
Demande d'autorisation de démolition	Démolition assujettie au Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition	REG-399	3 194 \$ par bâtiment	E	E
DEMANDE DE PROJET DE PIIA ET/ OU DEMANDE D'APPROBATION DE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT					
Demande d'approbation d'une proposition d'aménagement (Plan d'ensemble)	Nouvelle proposition	REG-361	114 \$ de base + 0,22 \$/m ² de superficie de terrain (maximum de 43 260 \$)	E	E
	Modification à une proposition d'aménagement déjà approuvée		114 \$ de base + 0,22 \$/m ² de superficie de terrain (maximum de 43 260 \$)	E	E
PIIA - Projet pour usage résidentiel	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - unifamilial ou bifamilial	REG-361	324 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - trifamilial		433 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution - unifamilial, bifamilial et trifamilial		108 \$ par bâtiment	E	E
	Modification d'un projet déjà approuvé - unifamilial, bifamilial et trifamilial		163 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de nouvelle construction ou d'agrandissement - multifamilial (4 logements et plus)		114 \$ de base par bâtiment + 84 \$ par logement	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution - multifamilial (4 logements et plus)		541 \$ par bâtiment	E	E
PIIA - Projet mixte	Pour les projets mixtes, les tarifs pour les projets résidentiels et commerciaux doivent être combinés	REG-361	Additionner les tarifs de la portion résidentielle et de la portion non-résidentielle	E	E
				E	E
PIIA - Projet commercial et institutionnel	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de moins de 10 000 m ² de superficie de plancher	REG-361	1 622 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de 10 000 m ² et plus de superficie de plancher		4 202 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) Ajouté des précisions afin de faciliter l'application de la réglementation pour les cas qui n'étaient pas couverts.		E	E	
PIIA - Projet industriel	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de moins de 10 000 m ² de superficie de plancher	REG-361	1 622 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire de 10 000 m ² et plus de superficie de plancher		4 202 \$ par bâtiment	E	E
	Projet de modification ou transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution en vigueur		541 \$ par bâtiment	E	E
PIIA - Projet pour usage agricole	Projet de nouvelle construction ou agrandissement	REG-361	324 \$	E	E
	Projet de modification, transformation (sans agrandissement) ou renouvellement du délai de validité d'une résolution en vigueur		108 \$	E	E
	Modification d'un projet déjà approuvé		163 \$	E	E
PIIA - Affichage	Tout projet relatif à l'affichage	REG-361	269 \$	E	E
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES					

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Demande de dérogation mineure de type correctif	Bâtiment résidentiel - unifamilial, bifamilial et trifamilial		571 \$ par propriété (279 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication)		
	Bâtiment résidentiel - multifamilial (4 logements et plus) et mixte		1 892 \$ par propriété (595 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication)	E	E
	Bâtiment autre que résidentiel		1 892 \$ par propriété (595 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication)		
Demande de dérogation mineure pour un nouveau projet	Tous les usages	REG-1478	1 892 \$ par propriété (595 \$ remboursable s'il n'y a pas de publication)	E	E
PERMIS					
PERMIS DE LOTISSEMENT					
Permis de lotissement	Tous les usages	REG-363	324 \$ de base + 0,15 \$/m ² de superficie de terrain À l'exception d'un plan de correction pour lequel seul le coût de base s'applique	E	E
Frais évaluateur agréé mandaté par la Ville		REG-364	Coût net défrayé par la Ville	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
BÂTIMENT PRINCIPAL					
Construction bâtiment principal résidentiel	Bâtiment unifamilial Bâtiment agricole unifamilial Bâtiment de 2 logements et plus	REG-363	973 \$ 973 \$ Pour le 1 ^{er} logement : 702 \$ Par logement additionnel : 486 \$	E E E	E E E
Construction bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 700 \$ Usage non-résidentiel : 1 091 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 486 \$ par logement Portion non-résidentielle : 10 \$/m ² de superficie totale de plancher	E	E
Construction bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)	REG-363	1 080 \$ de base + 10 \$/m ² de superficie totale de plancher 224 \$	E E	E E
Garage de stationnement souterrain		REG-363	541 \$ de base + 4 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux supérieur à 100 000 \$ (incluant la main-d'œuvre) (maximum 7 725 \$)	E	E
FONDATION ET/OU STRUCTURE					
Fondation et/ou structure bâtiment principal résidentiel	Bâtiment unifamilial Bâtiment agricole unifamilial Bâtiment de 2 logements et plus	REG-363	40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal 40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal 40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal	E E E	E E E
Fondation et/ou structure bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal Usage non-résidentiel : 1 692 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 83 \$ par logement Portion non-résidentielle : 2 \$/m ² de superficie totale de plancher	E	E
Fondation et/ou structure bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)	REG-363	1692 \$ de base + 2 \$/m ² de superficie totale de plancher (maximum 24 192 \$) 172 \$ de base + 2 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E E	E E
AGRANDISSEMENT ET/OU RÉNOVATION ET/OU TRANSFORMATION					
Aggrandissement, rénovation et/ou transformation bâtiment principal résidentiel	Bâtiment unifamilial Bâtiment agricole unifamilial Bâtiment de 2 logements et plus	REG-363	47 \$ de base + 3 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) 47 \$ de base + 3 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) 47 \$ de base + 3 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E E E	E E E
Aggrandissement bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 48 \$ Usage non-résidentiel : 1 091 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 3 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) Portion non-résidentielle : 10 \$/m ² de superficie totale de plancher de	E	E
Rénovation et/ou transformation bâtiment principal mixte		REG-363	Coût de base de l'usage dont la superficie prédomine : Usage résidentiel : 48 \$ Usage non-résidentiel : 541 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Portion résidentielle : 3 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) Portion non-résidentielle : 10 \$ pour chaque tranche de 1000 \$ ou portion de 1000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Aggrandissement bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)	REG-363	1 091 \$ de base + 10 \$/m ² de superficie totale de plancher de l'agrandissement 172 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E E	E E
Rénovation et/ou transformation bâtiment principal non-résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public Bâtiment agricole (étable, écurie, etc.)	REG-363	541 \$ de base + 10 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) 172 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E E	E E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
SAILLIES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - CONSTRUCTION ET/OU AGRANDISSEMENT ET/OU TRANSFORMATION ET/OU RÉNOVATION					
Saillie bâtiment principal résidentiel	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363	39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe		39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Auvent rétractable (si assujetti au PIIA)	REG-363 REG-361	39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture		39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Perron, balcon, galerie et porche		39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées	REG-363	39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre) 39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E E	E E
Saillie bâtiment principal mixte	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe		Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Auvent rétractable (si assujetti au PIIA)	REG-363 REG-361	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture		Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Perron, balcon, galerie et porche		Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé Coût applicable selon l'usage visé	E E	E E
Saillie bâtiment principal non-résidentiel	Ressaut, avant-corps, plancher et mur en porte-à-faux ou en saillie par rapport au mur de fondation, aux poteaux ou aux pilotis les supportant	REG-363		E	E
	Marquise, corniche, avant-toit et auvent fixe			E	E
	Auvent rétractable (si assujettis au PIIA)	REG-363 REG-361	341 \$ de base + 7 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Cheminée et foyer en saillie d'un mur extérieur ou de la toiture			E	E
	Perron, balcon, galerie et porche			E	E
	Espace de rangement et chambre froide sous un perron, un balcon ou une galerie Escalier extérieur, rampe d'accès et élévateur pour personnes handicapées	REG-363		E E	E E
BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT - CONSTRUCTION					
Construction bâtiment accessoire permanent résidentiel	Remise accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) (plus de 4,25 m ³)		33 \$	E	E
	Pavillon de jardin comportant un revêtement de toiture autre qu'en toile		33 \$	E	E
	Véranda, garage, abri d'auto permanent à un usage du groupe « Habitation » (H)	REG-363	39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment pour matières résiduelles, guérite, serre et autres bâtiments accessoires à un usage du groupe « Habitation » (H)		29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) qui est utilisé exclusivement comme abri pour animaux (Si assujettis à un usage conditionnel)	REG-363 REG-366	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Saillies d'un bâtiment accessoire	REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E	
Construction bâtiment accessoire permanent mixte	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) (plus de 4,25 m ³)	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Construction bâtiment accessoire permanent non-résidentiel	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage commercial, industriel, institutionnel et public (plus de 4,25 m ³)	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage agricole (plus de 4,25 m ³)		40 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Fondation / structure bâtiment accessoire de 10 000 m ² et plus		REG-363	40 % du coût du permis de construction d'un bâtiment principal accessoire permanent (usage commercial, industriel, institutionnel et public (plus de 4,25 m ³))	E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE - CONSTRUCTION					
Construction bâtiment accessoire temporaire ou amovible résidentiel	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier (si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égoût)	REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Construction bâtiment accessoire temporaire ou amovible mixte	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Construction bâtiment accessoire temporaire ou amovible non-résidentiel	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT - AGRANDISSEMENT ET/OU TRANSFORMATION ET/OU RÉNOVATION					
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire permanent résidentiel	Remise accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>		11 \$	E	E
	Pavillon de jardin comportant un revêtement de toiture autre qu'en toile	REG-363	11 \$	E	E
	Véranda, garage, abri d'auto permanent, bâtiment pour matières résiduelles, guérite, serre et autres bâtiments accessoires à un usage du groupe « Habitation » (H)		11 \$	E	E
	Bâtiment accessoire à un usage du groupe « Habitation » (H) qui est utilisé exclusivement comme abri pour animaux <i>(Si assujetti à un usage conditionnel)</i>	REG-363 REG-366	11 \$	E	E
	Saillies d'un bâtiment accessoire	REG-363	11 \$	E	E
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire permanent mixte	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire permanent non-résidentiel	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage autre que le groupe « Habitation » (H) <i>(plus de 4,25 m³)</i>	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Remise et autres bâtiments accessoires à un usage agricole <i>(plus de 4,25 m³)</i>		40 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE - AGRANDISSEMENT ET/OU TRANSFORMATION ET/OU RÉNOVATION					
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire temporaire ou amovible résidentiel	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	11 \$	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		11 \$	E	E
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire temporaire ou amovible mixte	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Agrandissement, transformation et/ou rénovation bâtiment accessoire temporaire ou amovible non résidentiel	Bureau de chantier, entrepôt de chantier, bâtiment technique de chantier, guérite de chantier, abri de chantier et bâtiment sanitaire de chantier <i>(si comporte un raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout)</i>	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière		114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
CERTIFICATS D'AUTORISATION					
CERTIFICAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION D'UNE PLACE D'AFFAIRES / USAGES					
Certificat d'occupation d'une place d'affaires	Nouvel usage, changement d'usage, changement de propriétaire ou de raison sociale, déménagement et modification de la superficie de l'usage	REG-363	315 \$	E	E
Certificat usage additionnel commercial à un logement	Durée de 5 ans	REG-363	456 \$	E	E
Certificat d'occupation pour un évènement	Cirque, carnaval et autre activité commerciale similaire, à l'exception des activités organisées par la Ville	REG-363	564 \$	E	E
ENSEIGNE ET/OU PANNEAU RÉCLAME					
Installation, construction et/ou agrandissement enseigne et/ou panneau réclame		REG-363	Coût de base : 118 \$ En plus de l'addition des coûts suivants : Enseigne de moins de 2,5 m ² : 43 \$/m ² Enseigne de 2,5 m ² ou plus : 108 \$/m ²	E	E
Modification du message et/ou réparation enseigne et/ou panneau réclame		REG-363	114 \$	E	E
DÉMOLITION - BÂTIMENT PRINCIPAL					
Démolition bâtiment principal résidentiel		REG-363	169 \$	E	E
Démolition- principal mixte	bâtiment	REG-363	324 \$	E	E
Démolition bâtiment principal non-résidentiel		REG-363	324 \$	E	E
DÉMOLITION - BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT					

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Démolition bâtiment accessoire permanent résidentiel		REG-363	32 \$	E	E
Démolition bâtiment accessoire permanent mixte		REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Démolition bâtiment accessoire permanent non-résidentiel		REG-363	58 \$	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT PRINCIPAL					
Déplacement principal résidentiel	bâtiment	REG-363	59 \$	E	E
Déplacement bâtiment principal non-résidentiel		REG-363	114 \$	E	E
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT ACCESSOIRE PERMANENT					
Déplacement bâtiment accessoire permanent résidentiel		REG-363	11 \$	E	E
Déplacement bâtiment accessoire permanent mixte		REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Déplacement bâtiment accessoire permanent non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
DÉPLACEMENT - BÂTIMENT ACCESSOIRE TEMPORAIRE OU AMOVIBLE					
Déplacement bâtiment accessoire temporaire ou amovible résidentiel	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière	REG-363	11 \$	E	E
Déplacement bâtiment accessoire temporaire ou amovible mixte	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière	REG-363	Coût applicable selon l'usage visé	E	E
Déplacement bâtiment accessoire temporaire ou amovible non-résidentiel	Bâtiment de chantier public, logement de chantier et bureau de vente ou location immobilière	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
AMÉNAGEMENT DE SITE					
Aménagement de site résidentiel et non-résidentiel		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m ² = 112 \$ 1 501 à 5 000 m ² = 337 \$ 5 001 à 15 000 m ² = 678 \$ 15 001 m ² et plus = 1 127 \$	E	E
Travaux de remblai et de déblai résidentiel et non-résidentiel		REG-363		E	E
Travaux de remblai et de déblai résidentiel et non-résidentiel pour la construction d'un bâtiment		REG-363	5 253 \$		
Travaux de décontamination du sol résidentiel et non-résidentiel		REG-363		E	E
Aménagement, agrandissement et transformation d'une aire de stationnement résidentiel et non-résidentiel	Excepté usages résidentiel 3 logements et moins	REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m ² = 112 \$ 1 501 à 5 000 m ² = 337 \$ 5 001 à 15 000 m ² = 678 \$ 15 001 m ² et plus = 1 127 \$	E	E
Aménagement d'un trottoir, allée piétonne et voie cyclable	Excepté usages résidentiel 3 logements et moins	REG-363		E	E
Travaux d'excavation sur un terrain ou une partie de terrain identifié "potentiel archéologique"		REG-363		E	E
Mur de soutènement résidentiel	Hauteur de 1,20 m et plus	REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Mur de soutènement non-résidentiel et mixte	Hauteur de 1,20 m et plus	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Écran visuel ou acoustique		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m ² = 112 \$ 1 501 à 5 000 m ² = 337 \$ 5 001 à 15 000 m ² = 678 \$ 15 001 m ² et plus = 1 127 \$	E	E
ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES - CONSTRUCTION ET/OU INSTALLATION					
Piscine, bain à remous et/ou cuve thermique résidentiel		REG-363	54 \$ pour une piscine hors terre, un bain à remous et/ou une cuve thermique 108 \$ pour une piscine creusée	E	E
Piscine, bain à remous et/ou cuve thermique non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une patinoire publique		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une tonnelle non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une terrasse résidentiel	Surélevée à 0,3 m ou plus du sol	REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'une terrasse non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons non-résidentiel et mixte	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication non-résidentiel et mixte	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un château d'eau non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction souterraine résidentiel		REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Construction souterraine non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentiel		REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un ouvrage de captage d'eau souterraine résidentiel		REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un système de géothermie à énergie du sol résidentiel		REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un système de géothermie à énergie du sol non-résidentiel et mixte		REG-363	111 \$ de base + 5,46 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'équipement pour le service à l'auto non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	29 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un distributeur de carburant non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'un silo, trémie, pont roulant et convoyeur (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Installation d'une conduite hors sol de transport de matières liquides ou gazeuses non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction d'un ouvrage de captage d'eau souterraine non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE - TRANSFORMATION ET/OU AGRANDISSEMENT ET/OU RÉNOVATION					
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une piscine, d'un bain à remous et d'une cuve thermale résidentiel		REG-363	11 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une piscine, d'un bain à remous et d'une cuve thermale non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une patinoire publique		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une tonnelle non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une terrasse résidentiel	Surélevée à 0,3 m ou plus du sol	REG-363	11 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une terrasse non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons résidentiel	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	11 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un filet de protection contre la projection de balles et ballons non-résidentiel et mixte	Plus de 2,5 m de hauteur	REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication résidentiel	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	11 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'une antenne parabolique et antenne de télécommunication non-résidentiel et mixte	Si assujettie à un usage conditionnel	REG-363 REG-366	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	11 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un réservoir et bombonne de gaz sous pression non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) résidentiel	Excepté usage résidentiel de 8 logements et moins	REG-363	11 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'une génératrice, compresseur, système de réfrigération, pompe et autres équipements similaires (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
Transformation, agrandissement ou rénovation d'équipement pour le service à l'auto non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un distributeur de carburant non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un silo, trémie, pont roulant et convoyeur (à l'extérieur d'un bâtiment) non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'une conduite hors sol de transport de matières liquides ou gazeuses non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un château d'eau non-résidentiel		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation, d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentiel		REG-363	11 \$	E	E
Transformation, agrandissement ou rénovation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine résidentiel		REG-363	11 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Transformation ou rénovation d'un système de géothermie à énergie du sol résidentiel		REG-363	11 \$	E	E
Transformation ou rénovation d'un système de géothermie à énergie du sol non-résidentiel et mixte		REG-363	111 \$ de base + 5,46 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
RACCORDEMENT DES SERVICES ET RÉFECTION DU RÉSEAU PRIVÉ- CONSTRUCTION ET/OU TRANSFORMATION ET/OU RÉPARATION					
Construction, transformation et réparation d'un raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout résidentiel (unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale)		REG-363	40 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, transformation et réparation d'un raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout résidentiel (4 logements et plus, mixte et non résidentiel)		REG-363	341 \$ de base + 7 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, transformation et réparation d'un drain de fondation résidentiel		REG-363	39 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Construction, transformation et réparation d'un drain de fondation non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Réservoir, équipement et ouvrage pour le captage ou la rétention des eaux de pluie implantés à l'extérieur du bâtiment qui sont raccordés au réseau municipal résidentiel		REG-363	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
Réservoir, équipement et ouvrage pour le captage ou la rétention des eaux de pluie implantés à l'extérieur du bâtiment qui sont raccordés au réseau municipal non-résidentiel et mixte		REG-363	114 \$ de base + 6 \$ pour chaque 1 000 \$ ou portion de 1 000 \$ du coût estimé des travaux (incluant la main-d'œuvre)	E	E
ENVIRONNEMENT					
Programmes de subventions environnementales	Baril de récupération d'eau de pluie		25 \$	E	E
Certificat d'enregistrement annuel pour pesticide		Reg 350	111 \$	E	E
Permis pour l'application de pesticide		Reg 350	Sans frais	E	E
Abattage d'arbre		REG-363	Sans frais	E	E
Élagage ou émondage d'un frêne (essence du genre Fraxinus)		REG-363	Sans frais	E	E
Traitement contre l'agrille du frêne		REG-363	Sans frais	E	E
Service d'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet	Frais d'une visite supplémentaire d'entretien	REG-431	Selon le contrat en vigueur	O	O
Ouvrage et travaux dans la plaine inondable sur et au-dessus de la rive ou du littoral engendrant une destruction partielle ou totale d'un milieu humide répertorié		REG-363	Superficie du terrain : moins de 1 500 m ² = 109 \$ 1 501 à 5 000 m ² = 327 \$ 5 001 à 15 000 m ² = 658 \$ 15 001 m ² et plus = 1094 \$	E	E
Distribution Jour de l'arbre			10 \$ par arbre	E	E
RENOUVELLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION					
Construction et transformation	Tous les usages	REG-363	Coût total du permis (maximum 2 236 \$)	E	E
AUTRE PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION					
Permis de distribution de matériel publicitaire	Occasionnel	REG-1259	11 \$	E	E
	Périodique		58 \$	E	E

SUJET	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE (Ville)	TARIF (excluant les taxes)	TPS O : oui E : exempté	TVQ O : oui E : exempté
	Annuel		114 \$	E	E
Certificat d'autorisation pour le colportage et la sollicitation		REG-185	Sans frais	E	E
Certificat pour la vente itinérante		REG-185	343 \$	E	E
Tout type de permis, certificats ou demandes au bénéfice de la Ville			Sans frais		
DÉPÔTS ET GARANTIES FINANCIÈRES					
Dépôt de raccordement de boîte de service, compteur d'eau et certificat de localisation	Payé avec le permis		811 \$	E	E
Dépôt de garantie pour aménagement paysager (arbres, arbustes, murets, talus, etc.)	Résidentiel unifamilial		216 \$/arbre		
	Résidentiel de 2 à 30 logements		433 \$/logement + 541 \$ pour espaces communs	E	E
	Projet intégré et multifamilial 31 log. et plus		433 \$/logement + 541 \$ pour espaces communs (maximum 20 600 \$)		
	Autre que résidentiel		0,005 (0,5 %) de la valeur du projet (minimum 2 060 \$ et maximum 37 099 \$)	E	E
Dépôt de raccordement des services dans l'emprise publique résidentiel et non résidentiel	Rue locale		5 405 \$		
	Artère principale		Compaction : 10 812 \$ Béton sans retrait : 5 405 \$	E	E
	Coupe d'eau double 2e raccordement		2 703 \$		
Dépôt en garantie PIIA lorsqu'exigé par une résolution du conseil		REG-361	Le dépôt en garantie est lié aux conditions prescrites à la résolution du conseil et doit être versé sous forme de lettre de garantie bancaire, de chèque certifié ou de traite bancaire	E	E
AUTRES TARIFS					
Modification aux numéros civiques d'un immeuble			811 \$	O	O
Liste annuelle des permis émis			216 \$	E	E
Étude de demande d'autorisation CPTAQ			114 \$	E	E
Coupe des herbages	Terrain construit		0,07 \$/m ² de superficie totale de terrain	E	E
	Terrain vacant		(minimum 210 \$)	E	E
Frais demande d'aide financière -maisons lézardées		REG-430	150 \$	E	E
Certificat ou attestation de conformité à la réglementation			169 \$	E	E
Gestion de la redevance de transport (Autorité régionale de transport métropolitain)	Tout autre usage		309 \$	E	E
Étude de dossier pour les projets situés en zone de redevance de transport (Autorité régionale de transport métropolitain), mais n'atteignant pas les seuils	Usage résidentiel unifamilial		52 \$	E	E



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.3

**RÈGLEMENT REG-23-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-23 RELATIF
À L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT - AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-23-02 modifiant le règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-23-02 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Règlement REG-23-02 modifiant le règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Service requérant :

Génie
Éditeur Élodie Desrosiers

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

L'amendement vise à bonifier le règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout.

Ce dernier doit être mis à jour afin d'encadrer les pratiques de développement du territoire.

Les principales modifications dans le présent amendement concernent les éléments suivants :

- Le nombre de branchements de services par bâtiment;
- Les spécifications techniques des branchements de services;
- Les normes de conception applicables pour la protection incendie;
- L'ajout de l'article 17, concernant les normes applicables aux ingénieurs concepteurs responsables d'établir la pression d'aqueduc à utiliser pour la conception des systèmes de protection incendie des bâtiments;
- Ajustements et/ou ajout de précisions au niveau du libellé de certains articles jugés requis par le consultant mandaté par la Direction des services juridiques (Me LeChasseur);
- Modification de l'article 104, concernant la tarification des compteurs d'eau permanents.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Adoption : janvier 2023.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des Services juridiques;
- Direction du greffe.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-23-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-23 RELATIF À L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS ET D'ASSURER UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, lors de la séance du conseil tenue le 2023

QU'À SA SÉANCE DU , LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout est modifié :

1° Par la suppression de la définition de « Branchement provisoire »;

2° Par l'insertion, après la définition de « Clapet anti-retour », de la suivante :

« Code :

Signifie le Code national de plomberie – Canada 2015 (CNP) publié par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada. »

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8, des suivants :

« **8.1.** Les spécifications techniques et la localisation des différents équipements traités dans le présent règlement devront être illustrées sur un croquis qui accompagne la demande de permis.

8.2. Advenant qu'un stationnement souterrain est partagé par plusieurs bâtiments, et ce peu importe la catégorie de bâtiments érigés et même si ceux-ci sont situés sur le même lot, chacun de ces bâtiments doit être raccordé distinctement aux réseaux municipaux.

8.3. Les travaux exécutés en vertu du présent règlement doivent être conformes aux dispositions applicables du Code, à la norme BNQ 1809-300 – Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égout du Bureau de normalisation du Québec, à la Directive 004 – Réseaux d'égout du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Directive 001 – Captage et distribution de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la norme nationale du Canada CSA W200 :18 – Conception des systèmes de biorétention ainsi qu'à la norme NFPA 291 (dernière édition) « Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrants », à moins d'une disposition contraire prévue à cet effet au présent règlement.

8.4. Il est interdit d'effectuer les travaux suivants sans l'autorisation préalable du Directeur.»

3. L'intitulé de la sous-section intitulée « UTILISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC » de la section « RÉSEAU AQUEDUC » du chapitre 2 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « UTILISATION », de « ET CONCEPTION ».

4. L'article 12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **12.** Pour toute nouvelle construction qui requiert l'installation d'un système de gicleurs, il est interdit de raccorder un système de protection incendie à un système utilisant l'eau pour un usage autre que celui de la protection contre les incendies.

Dans un tel cas, une seule entrée de service d'aqueduc sera construite au bâtiment pour l'alimentation en eau potable et la protection incendie, sauf dans les cas où un réseau de protection incendie séparé et situé à l'extérieur du bâtiment est requis. La nécessité de construire un tel réseau est déterminée dans le cadre de l'analyse des plans qui sont soumis à la ville pour approbation suivant la réglementation applicable, le tout conformément aux exigences prévues au Code et en fonction du type de bâtiment projeté.

Pour toute nouvelle construction qui requiert l'installation d'un système de gicleurs il est interdit de raccorder un système de protection incendie à un système utilisant l'eau pour un usage autre que celui de la protection contre les incendies.

Malgré le premier alinéa, un branchement d'eau qui sert à l'alimentation domestique en eau d'un immeuble ou à l'alimentation d'un système de canalisation-incendie peut être raccordé au branchement alimentant un système d'extincteurs automatiques. La jonction doit être faite sur la propriété privée conformément aux exigences prévues à la division B du Code.»

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 12, des suivants :

« **12.1.** Les ingénieurs responsables de la conception de systèmes de protection incendie doivent respecter la Directive 001 « Captage et distribution de l'eau », émise par le ministère de l'Environnement, ainsi que la norme NFPA.

Des essais d'écoulement conformes au NFPA 291 (dernière édition) « Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrants » doivent être effectués pour obtenir la courbe débit-pression et déterminer les paramètres de l'approvisionnement en eau disponible.

Tout système de protection incendie raccordé à l'aqueduc doit être conçu de façon à obtenir une pression et une quantité d'eau suffisante répondant aux exigences prévues à la division B du Code, sous la réserve que l'Ingénieur concepteur du système utilise une valeur qui n'excède pas 40 PSI mesurée à l'emprise municipale.

12.2. Un réseau d'eau potable privé ou une boucle de protection incendie privée raccordée au réseau d'eau potable public doit être munie d'une vanne d'arrêt et d'un dispositif antiretour double. Ces équipements devront être installés à l'intérieur d'une chambre de vanne, et ce, à la ligne de propriété de chacun des points de raccordement ou à l'intérieur d'un bâtiment privé, à condition que ces installations soient accessibles par la Ville.

12.3. La Ville ne garantit ni la pression d'eau, ni la quantité d'eau fournie par l'aqueduc. »

6. L'intitulé de la sous-section « BRANCHEMENT PROVISOIRE, TEMPORAIRE ET PONCTUEL » de la section « RÉSEAU AQUEDUC » du chapitre 2 de ce règlement est modifié par la suppression de « PROVISOIRE ».

7. L'article 13 de ce règlement est abrogé.

8. L'article 16 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « installé », de « et entretenu par le Propriétaire, et ce, ».

9. L'article 18 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « est » par « pourrait être ».

10. L'article 19 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « une chambre de compteur », de « installée à la ligne de propriété, ».

11. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 19, des suivants :

« **19.1.** Le compteur doit être installé de façon à enregistrer l'usage spécifiquement autorisé en fonction de la catégorie de bâtiment érigé, excluant la quantité attribuée aux systèmes de protection incendie, si tel système existe;

19.2. Un clapet anti-retour double doit être fourni, installé et entretenu par le Propriétaire, de manière à éviter le retour d'eau provenant du système de protection incendie, si un tel système existe, vers les conduites de distribution d'eau potable; »

12. L'article 48 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **48.** Lorsque la rétention est requise, le calcul permettant de déterminer les caractéristiques physiques des différents dispositifs assurant la rétention doit être réalisée par un ingénieur et délivrée au directeur; »

13. L'article 49 de ce règlement est modifié par la suppression de « de plomberie du Québec ».

14. L'article 95 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **95.** Une tarification annuelle est exigible du propriétaire ou de tout occupant pour chaque bâtiment comportant une entrée d'eau, pour l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Ville.

Dans le cas où un ou des bâtiments sont détenus en copropriété divise et comportent un ou plusieurs compteurs d'eau, la tarification annuelle est exigible à chacun des copropriétaires distinctement en proportion de la valeur relative de leur fraction de la copropriété.

Aux fins de la détermination de la tarification décrite à l'alinéa 2 du présent article, la Ville utilisera les valeurs relatives des fractions décrites à la déclaration de copropriété inscrite au registre foncier. Il est de la responsabilité du syndicat de copropriété et des copropriétaires d'aviser la Ville de tout changement à cet égard, au plus tard le 1^{er} août de chaque année, à défaut de quoi, ce changement ne sera pas considéré aux fins de la tarification pour la période visée. »

- 15.** L'intitulé de la section « BRANCHEMENT PROVISOIRE, TEMPORAIRE OU PONCTUEL » du chapitre 4 de ce règlement est modifié par la suppression de « PROVISOIRE ».
- 16.** L'article 110 de ce règlement est abrogé.
- 17.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.4

RÈGLEMENT REG-363-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJUSTER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-363-08 modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin d'ajuster les travaux assujettis au règlement et les documents nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant la démolition d'un immeuble construit avant 1940.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-363-08 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin d'ajuster les travaux assujettis au règlement et les documents nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant la démolition d'un immeuble construit avant 1940.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Règlement REG-363-08 modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin d'ajuster les travaux assujettis au règlement et les documents nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant la démolition d'un immeuble construit avant 1940 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

La *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par l'adoption du projet de loi 69 nommé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*. Les modifications prévues à cette loi ont comme effet d'obliger la Ville à se doter d'un règlement qui encadre la démolition de toutes constructions effectuées avant 1940. Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la loi avant le 1^{er} avril 2023.

Les modifications au règlement de démolition REG-399 impliquent donc la mise en place de normes qui permettent d'encadrer tout immeuble construit avant 1940. Voici les principales modifications impliquées :

- Assujettir les immeubles construits avant 1940 au processus du comité de démolition;
- Intégrer des critères d'étude pour la démolition d'un immeuble construit avant 1940 ou d'un immeuble patrimonial.

En lien à ces changements entrepris au règlement de démolition, des modifications sont aussi nécessaires au règlement sur les permis et certificats.

Voici les principaux éléments affectés pour une demande de démolition d'un bâtiment principal ou ses bâtiments accessoires construits avant 1940 ou ayant un statut patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* :

- Ajouter les bâtiments accessoires construits avant 1940 aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation pour une démolition;
- Fournir un rapport d'étude patrimonial au dépôt de la demande d'un certificat d'autorisation;
- Lier le processus d'étude prescrit au règlement de démolition dans les conditions de délivrance des certificats d'autorisation.

Ces modifications s'effectuent en lien à la modification du règlement sur la démolition REG-399 par le projet de règlement REG-399-02.

La modification réglementaire est faite en conformité avec la réglementation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 21 mars 2023;
- Adoption du règlement : 18 avril 2023;
- Entrée en vigueur : Printemps 2023.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-03-01
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-09
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-10
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du greffe;
- Direction des services juridiques.

NOTE EXPLICATIVE
RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJUSTER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940

La *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par l'adoption du projet de loi 69 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* ». Les modifications prévues à cette loi ont pour effet d'obliger la Ville à se doter d'un règlement qui encadre la démolition de toutes constructions effectuées avant 1940. Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la loi avant le 1^{er} avril 2023.

Les modifications au règlement de démolition REG-399 impliquent donc la mise en place de normes qui permettent d'encadrer tout immeuble construit avant 1940. Voici les principales modifications impliquées :

- Assujettir les immeubles construits avant 1940 au processus du comité de démolition;
- Intégrer des critères d'étude pour la démolition d'un immeuble construit avant 1940 ou d'un immeuble patrimonial.

En lien avec ces changements entrepris au règlement de démolition, des modifications sont aussi nécessaires au règlement sur les permis et certificats.

Voici les principaux éléments affectés pour une demande de démolition d'un bâtiment principal ou ses bâtiments accessoires construits avant 1940 ou ayant un statut patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* :

- Ajouter les bâtiments accessoires construits avant 1940 aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation pour une démolition;
- Fournir un rapport d'étude patrimoniale au dépôt de la demande d'un certificat d'autorisation;
- Lier le processus d'étude prescrit au règlement de démolition dans les conditions de délivrance des certificats d'autorisation.

Ces modifications s'effectuent en lien avec la modification du règlement sur la démolition REG-399 par le projet de règlement REG-399-02.

La modification réglementaire est faite en conformité avec la législation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Direction de l'urbanisme

2023-01-26

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJUSTER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par le projet de loi 69 (PL69) « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* » sanctionné le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que les villes doivent maintenant encadrer la démolition des immeubles construits avant 1940;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement est aussi en cours d'adoption pour intégrer des modifications au règlement de démolition REG-399;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le _____ ;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement ;

QU'À SA SÉANCE DU _____, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le tableau 3 de l'article 61 du règlement sur les permis et certificat REG-363 est modifié par l'ajout, précédant le deuxième alinéa, dans la colonne « Exceptions » de la section « Bâtiment accessoire », de l'alinéa suivant :

« Les exceptions ne s'appliquent pas aux bâtiments accessoires d'un bâtiment principal construit avant 1940 ou ayant un statut patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. »

2. L'article 66 du règlement sur les permis et certificat REG-363 est modifié, suivant le premier alinéa, par l'ajout des alinéas suivants :

« En plus des éléments listés au précédent alinéa, toute demande de démolition visant tout immeuble classé, cité ou situé sur un site patrimonial classé ou cité au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*, répertorié dans un inventaire patrimonial de la Ville ou de l'agglomération ou tout immeuble construit avant 1940, doit aussi être accompagnée des renseignements et documents suivants :

1° Une expertise patrimoniale préparée par un professionnel en patrimoine en indiquant les éléments suivants :

- a) La valeur patrimoniale de l'immeuble (valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique);
- b) L'histoire de l'immeuble et sa contribution à l'histoire locale;
- c) Son degré d'authenticité et d'intégrité;
- d) Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
- e) Sa contribution à un ensemble à préserver;
- f) Les travaux nécessaires pour une restauration patrimoniale du bâtiment;
- g) Les coûts de restauration et de construction à encourir pour lui redonner sa pleine valeur et démontrant que la construction est dans un tel état qu'elle ne peut être raisonnablement rénovée.

Selon la nature de la demande, le fonctionnaire désigné peut indiquer au requérant les renseignements et documents, parmi ceux énumérés au règlement, qui ne sont pas requis pour l'analyse de sa demande et, en conséquence, qu'il n'a pas à fournir. »

3. L'article 93 du règlement sur les permis et certificat REG-363 est modifié par l'ajout du 8^e paragraphe suivant :

« 8° Dans le cas d'un certificat d'autorisation pour la démolition de tout immeuble classé, cité ou situé sur un site patrimonial classé ou cité au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*, répertorié dans un inventaire patrimonial de la Ville ou de l'agglomération ou tout immeuble construit avant 1940, la demande a complété le processus et reçu les autorisations nécessaires prévues par le règlement de démolition REG-399. »

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.5

**RÈGLEMENT REG-399-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION
REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE
PROTECTION CONTRE LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS
AVANT 1940 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition des bâtiments construits avant 1940.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.6 RÈGLEMENT REG-399-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE PROTECTION CONTRE LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition des bâtiments construits avant 1940, tel que soumis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition des bâtiments construits avant 1940 - Avis de motion et adoption du projet de règlement

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

La *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par l'adoption du projet de loi 69 nommé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*. Les modifications prévues à cette loi ont comme effet d'obliger la Ville à se doter d'un règlement qui encadre la démolition des bâtiments construits avant 1940. Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la loi avant le 1^{er} avril 2023.

Les modifications au règlement de démolition impliquent donc la mise en place de normes qui permettent d'encadrer tout bâtiment construit avant 1940. Voici les principales modifications proposées :

- Clarification des définitions (démolition; bâtiments patrimoniaux);
- Assujettir les bâtiments construits avant 1940 au processus du comité de démolition;
- Ajouter et clarifier différentes étapes administratives (transmission des avis et des décisions);
- Intégrer des critères d'étude pour la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un bâtiment patrimonial;
- Ajuster les sanctions pour la démolition non autorisée d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un bâtiment patrimonial.

Il est à noter que l'agglomération de Longueuil et le ministère de la Culture et des Communications font maintenant partie des intervenants impliqués dans les processus décisionnels pour autoriser une démolition de bâtiment construit avant 1940 ou patrimonial.

Autrement, le règlement prévoit aussi certaines reformulations afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement.

Finalement, il est important de souligner que la Ville devra aussi élaborer un inventaire des bâtiments qui possèdent une valeur patrimoniale, et ce, d'ici le 1^{er} avril 2026. Celui-ci permettra de spécifier précisément quels bâtiments devront être soumis à une étude lorsqu'une demande de démolition sera soumise. Cet inventaire sera alors ajouté en annexe du règlement comme étant des bâtiments d'intérêt patrimonial. À terme, il sera donc possible que des immeubles construits avant 1940 ne soient plus assujettis aux normes. Ce sera éventuellement l'inventaire qui primera. C'est pourquoi le règlement a été construit de manière à pouvoir intégrer l'inventaire sans reformuler l'ensemble du texte. Seule la définition de bâtiment patrimonial pourra être modifiée.

Ces modifications entraîneront aussi la modification de certains articles du règlement sur les permis et certificats REG-363 par le projet de règlement REG-363-08.

La modification réglementaire est faite en conformité avec la réglementation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique est prévue telle qu'exigée par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Avis de motion et adoption du projet de règlement : 21 mars 2023;
- Consultation publique : début avril 2023;
- Adoption du règlement : 18 avril 2023;
- Entrée en vigueur : Printemps 2023.

Aspects financiers :**Poste(s) budgétaire(s) :**

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-03-01
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-09
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-10
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction du greffe.

NOTE EXPLICATIVE
RÈGLEMENT NUMÉRO REG-399-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE PROTECTION CONTRE LA
DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940

La *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par l'adoption du projet de loi 69 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* ». Les modifications prévues à cette loi ont pour effet d'obliger la Ville à se doter d'un règlement qui encadre la démolition des bâtiments construits avant 1940. Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la loi avant le 1^{er} avril 2023.

Les modifications au règlement de démolition impliquent donc la mise en place de normes qui permettent d'encadrer tout bâtiment construit avant 1940. Voici les principales modifications proposées :

- Clarification des définitions (ex : démolition, immeuble patrimonial);
- Assujettir les bâtiments construits avant 1940 au processus d'autorisation des demandes de certificat d'autorisation pour la démolition du comité de démolition;
- Ajouter et clarifier différentes étapes administratives (ex : transmission des avis et des décisions);
- Intégrer des critères d'étude pour la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un immeuble patrimonial;
- Ajuster les sanctions pour la démolition non autorisée d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un immeuble patrimonial.

Il est à noter que l'agglomération de Longueuil et le ministère de la Culture et des Communications font maintenant partie des intervenants impliqués dans les processus décisionnels pour autoriser une démolition d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un immeuble patrimonial.

Le règlement prévoit aussi certaines reformulations afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement.

Ces modifications entraîneront aussi la modification de certains articles du règlement sur les permis et certificats REG-363 par le projet de règlement REG-363-08.

La modification réglementaire est faite en conformité avec la législation provinciale.

Ce règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique est prévue telle qu'exigée par l'article 125 de la LAU.

La Direction de l'urbanisme

2023-02-03

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-399-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES REG-399 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER DES NORMES DE PROTECTION CONTRE LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée par le projet de loi 69 (PL69) « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* » sanctionné le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que les villes doivent maintenant encadrer la démolition des immeubles construits avant 1940;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le _____ ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu en date du ____ avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement ;

QU'À SA SÉANCE DU _____, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« **TERRITOIRE VISÉ**

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la ville de Brossard. »

2. L'article 3 du règlement de démolition REG-399 est modifié :

1° par l'insertion, avant la définition de « Comité », de la définition suivante :

« **Agglomération** : l'agglomération de Longueuil. »

2° par l'insertion, avant la définition de « Logement », des définitions suivantes :

« **Démolition** : Démantèlement, déplacement ou destruction complète ou partielle d'un immeuble.

Immeuble ancien : Immeuble construit en tout ou en partie avant 1940.

Immeuble patrimonial : Tout immeuble ou site cité ou classé conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (P-9.002). »

3. Le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 5 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« 3° *Démission, vacance ou remplacement*

Un membre du conseil qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat est remplacé par résolution du conseil désignant à cette fin un autre de ses membres pour la durée non expirée de son mandat.

Un membre du Comité siégeant sur le Comité doit aussi être remplacé lorsqu'il cesse d'être membre, est empêché d'agir ainsi ou lorsqu'il a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le Comité. »

4. Le titre de l'article 6 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« **TRAVAUX NÉCESSITANT UNE AUTORISATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION** »

5. L'article 6 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« Les travaux de démolition suivants sont interdits à moins d'avoir été autorisés par le Comité :

1° Un bâtiment principal résidentiel, commercial, industriel, public ou agricole;

2° Un immeuble ancien;

3° Un immeuble patrimonial.

Pour tout immeuble patrimonial classé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'autorisation délivrée par le Comité s'effectue sous toute réserve d'une autorisation délivrée en amont par le ministre de la Culture. »

6. Le règlement de démolition REG-399 est modifié par l'ajout de l'article 6.1 à la suite de l'article 6 :

« 6.1 EXEMPTIONS À L'OBLIGATION D'OBTENIR UNE AUTORISATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Malgré les travaux de démolition visés au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation par le Comité pour ces travaux dans les situations suivantes :

- 1° Un immeuble détenu par la Ville ou son mandataire;
- 2° La démolition partielle d'un immeuble entraînant une destruction de moins de 25 % du volume net hors sol d'un bâtiment principal, sans égard aux fondations;
- 3° Un bâtiment principal comportant un danger pour la sécurité publique ou un immeuble insalubre pour lequel un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé devra être déposé au Comité pour approbation dans les 3 mois suivant la démolition;
- 4° Un bâtiment incendié ou sinistré s'il est démontré qu'il a perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'incendie ou du sinistre;
- 5° Un bâtiment incendié ou autrement sinistré, s'il est démontré par le dépôt d'un rapport d'un ingénieur en structure, que les fondations ou la majorité des éléments de structure du bâtiment ne permettent plus d'assurer la sécurité publique;
- 6° Le déplacement d'un immeuble sur le même terrain;
- 7° La démolition exigée par la Ville d'un bâtiment qui aurait été construit à l'encontre d'un règlement d'urbanisme;
- 8° La démolition d'un bâtiment impliquée par un projet de remplacement qui a fait l'objet d'une approbation de PIIA par résolution valide et d'un permis de construction délivré simultanément au permis de démolition.

Sous réserve du paragraphe 8 du premier alinéa, si la construction du nouveau bâtiment n'est pas débutée dans les 6 mois suivant l'émission dudit permis de construction, la démolition constitue une infraction et les pénalités prévues au présent règlement s'appliquent. »

7. L'article 7 du règlement de démolition REG-399 est modifié par :

1. Le remplacement du paragraphe 10 du premier alinéa par le suivant :

« 10° Dans le cas d'un immeuble patrimonial ou d'un immeuble ancien, une expertise patrimoniale préparée par un professionnel en patrimoine indiquant les éléments suivants :

- a) La valeur patrimoniale de l'immeuble (valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique);
- b) L'histoire de l'immeuble et sa contribution à l'histoire locale;
- c) Son degré d'authenticité et d'intégrité;
- d) Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
- e) Sa contribution à un ensemble à préserver;
- f) Les travaux nécessaires pour une restauration patrimoniale de l'immeuble;
- g) Les coûts de restauration et de construction à encourir pour lui redonner sa pleine valeur et démontrant que la construction est dans un tel état qu'elle ne peut être raisonnablement rénovée. »

2° Le remplacement au paragraphe 11 du premier alinéa de « du bâtiment » par « de l'immeuble »;

3° Le remplacement au paragraphe 12 des mots « fonctionnaire désigné » par « comité ».

8. L'article 8 du règlement de démolition REG-399 est modifié par :

1° L'ajout, après le paragraphe b) du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« c) transmettre une copie de l'avis au ministre de la Culture et des Communications. »

2° Le remplacement du deuxième alinéa du paragraphe 4 par le suivant :

« Le Comité doit tenir une audition publique lorsque la demande d'autorisation est relative à un immeuble patrimonial ou un immeuble ancien, ainsi que dans tout autre cas où il l'estime opportun. »

3° Le retrait des troisième et quatrième alinéas du paragraphe 4.

4° L'ajout, après le paragraphe 4°, du paragraphe suivant :

« 5° *Délai pour acquisition*

Lorsque l'immeuble visé par une demande comprend un ou plusieurs logements, une personne qui désire conserver cet immeuble à caractère locatif résidentiel peut, tant que le Comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit au greffier de la Ville ou lors de l'audition publique s'il y a lieu pour demander un délai afin d'entreprendre ou poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.

Lorsque l'immeuble visé par une demande est un immeuble patrimonial ou un immeuble ancien, une personne qui désire conserver l'immeuble pour sa valeur patrimoniale peut, tant que le Comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit au greffier de la Ville ou lors de l'audition publique, intervenir pour demander un délai afin d'entreprendre ou poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble afin de conserver le caractère patrimonial de l'immeuble.

Si le Comité estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde à l'intervenant un délai d'au plus 2 mois à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le Comité ne peut reporter le prononcé de sa décision pour ce motif qu'une fois. »

9. Le paragraphe 1 de l'article 9 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« 1° *Critères d'évaluation de la demande*

Avant de rendre sa décision, le Comité doit :

- a) Déterminer si le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est conforme aux règlements en vigueur et évaluer l'intégration du projet au milieu d'insertion, notamment quant à l'usage projeté, l'implantation, la hauteur ou la volumétrie du bâtiment et la préservation des arbres matures d'intérêts;
- b) Considérer, s'il y a lieu, les oppositions à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition;
- c) Considérer, entre autres, les éléments suivants :
 - i. L'état de l'immeuble visé par la demande;
 - ii. La détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage;
 - iii. Le coût de la restauration;
 - iv. L'utilisation projetée du sol dégagé;
 - v. Les préjudices causés aux locataires, notamment les besoins en logement dans les environs et la possibilité de relogement des locataires, s'il y a lieu;
 - vi. La valeur patrimoniale de l'immeuble (valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique);
 - vii. L'histoire de l'immeuble et sa contribution à l'histoire locale;
 - viii. Son degré d'authenticité et d'intégrité;
 - ix. Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
 - x. Sa contribution à un ensemble à préserver;
 - xi. Les travaux nécessaires pour une restauration patrimoniale de l'immeuble;
 - xii. Les coûts de restauration et de construction à encourir pour lui redonner sa pleine valeur et démontrant que la construction est dans un tel état qu'elle ne peut être raisonnablement rénovée;

xiii. Tout autre critère pertinent.

Le Comité peut consulter le comité consultatif d'urbanisme, s'il le juge opportun, pour obtenir son avis. »

10. Le troisième paragraphe de l'article 9 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par :

« 3° Refus motivé

Le Comité peut refuser la demande d'autorisation en motivant sa décision selon les critères d'évaluation de la demande ou dans les cas suivants :

- a) La démolition n'est pas dans l'intérêt public de la collectivité;
- b) Le programme préliminaire de réutilisation du sol n'a pas été approuvé;
- c) Les frais exigés n'ont pas été payés, le cas échéant;
- d) Le rapport patrimonial soumis au dossier démontre un intérêt particulier à préserver. »

11. Le cinquième paragraphe de l'article 9 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par :

« 5° Transmission de la décision

La décision du Comité concernant une autorisation de démolir doit être motivée et transmise, sans délai, à toute partie en cause par courrier recommandé.

La décision est accompagnée d'un avis qui explique les règles applicables prévues à l'article 10.

Lorsque le Comité autorise la démolition d'un immeuble patrimonial ou d'un immeuble ancien et que sa décision n'est pas portée en révision, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à l'agglomération. »

12. L'article 10 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par :

« RÉVISION D'UNE DÉCISION

1° Délai de la demande de révision

Tout intéressé peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, demander la révision de cette décision devant le conseil en faisant parvenir un avis écrit à cet effet au greffier de la Ville.

Pour un immeuble patrimonial ou un immeuble ancien, le conseil peut réviser de son propre chef la décision du Comité. Le conseil doit alors, dans les 30 jours d'une décision du Comité qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial ou d'un immeuble ancien, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

2° Audition

Tout membre du conseil, y compris un membre du Comité, peut siéger au conseil pour entendre une demande de révision en vertu du paragraphe précédent.

3° Décision

Le conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que le comité aurait dû rendre. La décision du conseil est sans appel.

Un avis de la décision prise par le conseil doit également être notifié sans délai à l'agglomération, lorsque le conseil autorise la démolition d'un immeuble patrimonial ou d'un immeuble ancien en révision d'une décision du Comité.

L'avis comprend tous les documents produits par le propriétaire.

4° Révision par l'agglomération

L'agglomération peut, dans les 90 jours, désavouer la décision concernant un immeuble patrimonial ou un immeuble ancien. Cette décision doit être motivée.

Si l'agglomération n'entend pas se prononcer, elle peut le mentionner à la municipalité par résolution avant le délai de 90 jours ou laisser courir le délai. »

13. L'article 12 du règlement de démolition REG-399 est modifié par :

1° L'ajout, au premier paragraphe du premier alinéa, après les mots « avant l'expiration du délai » des mots « de révision.»

2° L'ajout, après le deuxième alinéa du premier paragraphe, du paragraphe suivant :

« Lorsqu'il s'agit d'un immeuble patrimonial ou d'un immeuble ancien, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant la plus hâtive des dates suivantes :

a) La date à laquelle l'agglomération avise la Ville qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;

b) L'expiration du délai de 90 jours prévu au paragraphe 4 de l'article 10.

3° Le remplacement du premier alinéa du deuxième paragraphe par le suivant :

« Une autorisation de démolition accordée par le Comité ou le conseil, le cas échéant, devient nulle et sans effet dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) Les travaux de démolition ne sont pas entrepris avant l'expiration du délai fixé par le Comité;

b) Un certificat d'autorisation de démolition n'a pas été délivré dans les 18 mois de la date de la séance au cours de laquelle la démolition de l'immeuble a été autorisée. »

14. Le premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 13 du règlement de démolition REG-399 est modifié par le remplacement du mot « déplacement » par le mot « déménagement ».

15. L'article 14 du règlement de démolition REG-399 est remplacé par le suivant :

« 14. DISPOSITIONS PÉNALES

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans avoir obtenu au préalable une autorisation de démolir ou à l'encontre des conditions applicables, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 250 000 \$.

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble cité ou situé sur un site cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 140 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'une infraction, le conseil peut contraindre le contrevenant à reconstituer l'immeuble ainsi démolé. À défaut par le contrevenant de reconstituer l'immeuble conformément au règlement, le conseil peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais de ce dernier. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du *Code civil du Québec*; ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

En tout temps pendant l'exécution des travaux de démolition, une personne en autorité sur les lieux doit avoir en sa possession un exemplaire du certificat d'autorisation. Un fonctionnaire de la municipalité désigné par le conseil peut pénétrer, à toute heure raisonnable, sur les lieux où s'effectuent ces travaux afin de vérifier si la démolition est conforme à la décision du comité.

Commets une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ toute personne qui :

a) Empêche un fonctionnaire de la municipalité de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition;

b) Refuse d'exhiber, sur demande d'un fonctionnaire de la municipalité, un exemplaire du certificat d'autorisation.

16. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.7 **RÈGLEMENT REG-430-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-430 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION – QUÉBEC – VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE DE BROSSARD AFIN DE RETIRER LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-430-02 modifiant le règlement REG-430 établissant le programme Rénovation – Québec – volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard afin de retirer la rétroactivité du programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-430-02 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-430 établissant le programme Rénovation – Québec – volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard afin de retirer la rétroactivité du programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Règlement REG-430-02 modifiant le règlement REG-430 établissant le programme Rénovation – Québec – volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard afin de retirer la rétroactivité du programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

Considérant que le territoire de la ville repose sur un sol argileux et que les périodes de canicules sont plus fréquentes, entraînant ainsi l'assèchement des sols, le phénomène des maisons lézardées est plus répandu. Le programme de subvention *Rénovation Québec* permet donc d'aider financièrement les citoyens afin de procéder aux travaux qui s'en suivent. C'est pourquoi la Ville envisage de poursuivre pour une quatrième année sa participation au programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Pour bénéficier de ce programme d'aide financière, la Ville doit adopter un règlement qui répond aux critères du programme de subvention *Rénovation Québec* de la SHQ.

Lors de la première année d'application du règlement REG-430, la Ville avait intégré la possibilité de délivrer des subventions de manière rétroactive puisqu'il y avait eu un délai entre l'adoption du règlement initial et l'admissibilité au programme de subvention auprès de la SHQ.

Toutefois, la SHQ n'accorde pas de rétroaction à son programme de subvention. Afin de se conformer à ces critères, l'organisme de la SHQ a informé la Ville que pour participer aux éventuels programmes de subvention, elle devra amender sa réglementation afin de procéder au retrait de l'article 7 du règlement REG-430 visant l'aide financière rétroactive. D'autres articles faisant référence à la rétroactivité sont aussi modifiés par cohérence.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 21 mars 2023;
- Envoi de la résolution à la SHQ;
- Envoi de la modification réglementaire à la SHQ;
- Demande d'inscription au programme Rénovation Québec, à la SHQ, avant le 28 février 2023;
- Adoption du règlement REG-430-02 : 18 avril 2023;
- Entrée en vigueur du règlement REG-430-02 : 19 avril 2023.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Christian Cléroux - Approuvé

Date

2023-02-21

Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07
Direction(s) consultée(s) : <ul style="list-style-type: none">• Direction du greffe;• Direction des services juridiques.	

NOTE EXPLICATIVE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-430-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-430 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION – QUÉBEC – VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE DE BROSSARD AFIN DE RETIRER LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Le territoire de la ville de Brossard repose sur un sol argileux et les périodes de canicules sont plus fréquentes, entraînant ainsi l'assèchement des sols, le phénomène des maisons lézardées est plus répandu. Le programme de subvention *Rénovation Québec* permet donc d'aider financièrement les citoyens afin de procéder aux travaux qui s'ensuivent. C'est pourquoi la Ville envisage de poursuivre pour une quatrième année sa participation au programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Pour bénéficier de ce programme d'aide financière, la Ville doit adopter un règlement qui répond aux critères du programme de subvention *Rénovation Québec* de la SHQ.

Lors de la première année d'application du règlement, la Ville avait intégré la possibilité de délivrer des subventions de manière rétroactive puisqu'il y avait eu un délai entre l'adoption du règlement REG-430 et l'admissibilité au programme de subvention auprès de la SHQ.

Toutefois, la SHQ n'accorde pas de rétroaction à son programme de subvention. Afin de se conformer à ces critères, l'organisme de la SHQ a informé la Ville que pour participer aux éventuels programmes de subvention, elle devra procéder au retrait de l'article 7 du règlement REG-430 visant l'aide financière rétroactive. D'autres articles faisant référence à la rétroactivité sont aussi modifiés par cohérence.

La modification réglementaire est faite en conformité avec la réglementation provinciale.

Ce projet de règlement ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Aucune assemblée publique n'est prévue.

La Direction de l'urbanisme

2023-01-24

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-430-02

RÈGLEMENT REG-430-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-430 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION – QUÉBEC – VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE DE BROSSARD AFIN DE RETIRER LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne permet pas la rétroactivité dans le cadre du programme *Rénovation Québec* à l'égard des demandes de subvention visant les maisons lézardées et qu'il y a lieu de modifier le règlement REG-430 en ce sens;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le _____;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU _____, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le règlement REG-430 établissant le programme *Rénovation – Québec – volet VI maisons lézardées* est modifié comme suit :

1. L'article 7 est abrogé.
2. Le paragraphe a) du premier alinéa de l'article 14 est modifié par la suppression des mots « ,à l'exception des demandes formulées rétroactivement conformément aux dispositions du présent règlement; ».
3. Le paragraphe c) du deuxième alinéa de l'article 28 est modifié par la suppression des mots « Cependant, dans le cas d'une application rétroactive et où une seule soumission a été transmise, la Ville de Brossard se réserve le droit de comparer le prix de la soumission à une liste de prix et, si le prix de la liste est le plus bas, d'utiliser celui-ci dans le calcul de l'aide financière; ».
4. Le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 29 est modifié par la suppression des mots « cette visite ne s'applique pas aux cas de demandes d'aide financière rétroactives; ».
5. Le paragraphe b) du premier alinéa de l'article 35 est modifié par la suppression des mots « cependant, dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive, l'attestation que les travaux ont été exécutés conformément au devis peut également être réalisé par l'entreprise spécialisée ayant réalisé les travaux d'installation de pieux afin de stabiliser les fondations; ».
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.8 RÈGLEMENT REG-458 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TUNISIE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 088 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 230 000 \$ - MODIFICATION

Considérant que le conseil a décrété par l'adoption du règlement REG-458 une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Tunisie;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement REG-458 puisque la dépense afférente à ces travaux est révisée à 6 863 000 \$, tel que détaillé à la nouvelle estimation datée du 2 février 2023 et produite au soutien des présentes;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De modifier le règlement REG-458 ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ de la manière suivante :

1. par le remplacement, dans le titre de une dépense de 6 088 000 \$ par une dépense de 6 863 000 \$;
2. par le remplacement, dans l'article 2, de 6 088 000 \$ par 6 863 000 \$;
3. par le remplacement de l'article 3, par le suivant :
 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le conseil autorise l'affectation d'un montant de 3 858 000 \$, du fonds de réfection du réseau routier, l'affectation d'un montant de 775 000 \$ du surplus affecté – Projets d'investissements et décrète un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$, pour une période de vingt (20) ans.
4. par le remplacement de l'article 5, par le suivant :
 - Pour les travaux d'aqueduc, entrée de service, égout pluvial et égout sanitaire, une affectation d'un montant maximum de 775 000 \$ sera affecté du surplus affecté – Projets d'investissement et un montant maximal de 2 230 000 \$ sera emprunté pour une période de vingt (20) ans. Le remboursement en capital et intérêts sera financé par une tarification aqueduc et égout, en mètres cubes, pour tous les immeubles desservis dans la ville.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Règlement REG-458 ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ - Modification

Service requérant :

Génie
Éditeur Eduardo Cely

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

6 863 000,00 \$

Recommandations :

Considérant que le conseil a décrété par l'adoption du règlement REG-458 une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Tunisie;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement REG-458 puisque la dépense afférente à ces travaux est révisée à 6 863 000 \$, tel que détaillé à la nouvelle estimation datée du 2 février 2023 et produite au soutien des présentes;

Et résolu

De modifier le règlement REG-458 ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ de la manière suivante :

1. par le remplacement, dans le titre de une dépense de 6 088 000 \$ par une dépense de 6 863 000 \$;
2. par le remplacement, dans l'article 2, de 6 088 000 \$ par 6 863 000 \$;
3. par le remplacement de l'article 3, par le suivant :
 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le conseil autorise l'affectation d'un montant de 3 858 000 \$, du fonds de réfection du réseau routier, l'affectation d'un montant de 775 000 \$ du surplus affecté – Projets d'investissements et décrète un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$, pour une période de vingt (20) ans.
4. par le remplacement de l'article 5, par le suivant :
 - Pour les travaux d'aqueduc, entrée de service, égout pluvial et égout sanitaire, une affectation d'un montant maximum de 775 000 \$ sera affecté du surplus affecté – Projets d'investissement et un montant maximal de 2 230 000 \$ sera emprunté pour une période de vingt (20) ans. Le remboursement en capital et intérêts sera financé par une tarification aqueduc et égout, en mètres cubes, pour tous les immeubles desservis dans la ville.

Contexte :

Le 17 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement REG-458, ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$, taxes nettes, et un emprunt de 2 230 000 \$.

Au PTI 2023-2024-2025, le projet de réfection de la rue Tunisie a été retenu pour une réalisation en 2023.

La nouvelle estimation des coûts pour les travaux en 2023 est plus élevée que l'estimation qui avait été faite en préparation du règlement REG-458. La raison principale de l'augmentation des coûts est le remplacement complet de l'égout pluvial, non prévu à l'estimation initiale. Par conséquent, il est nécessaire de modifier le règlement REG-458.

Puisque la dépense révisée est de 6 863 000 \$, taxes nettes, alors que la dépense décrétée par le règlement REG-458 est de 6 088 000 \$, la dépense supplémentaire de 775 000 \$ sera financée par l'affectation du surplus affecté – projets d'investissement.

Conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut modifier ce règlement par l'adoption d'une résolution plutôt que par règlement, car les modifications requises ne modifient pas l'objet de l'emprunt et n'augmentent pas la charge des contribuables.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
--------	---------	-------------

Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
-----------------	-----------------	---

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Préparation des documents d'appel d'offres : novembre 2022 à février 2023;
- Modification du règlement : 21 mars 2023;
- Transmission de la résolution de modification au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : suite à la séance du 21 mars 2023;
- Octroi du contrat : 18 avril 2023;
- Exécution des travaux : juin à octobre 2023.

Aspects financiers :

Les dépenses prévues aux règlement REG-458 seront présentées dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). Si l'aide est accordé, la portion assumée par le gouvernement sera affectée au financement des dépenses réduisant ainsi le besoin de l'affectation.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04580

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances.

ESTIMATION DÉTAILLÉE DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE			
Cout des travaux			1 224 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	123 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	123 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	74 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	74 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	31 000,00 \$
Total structure de chaussée			1 649 000,00 \$

312-PAVAGE			
Cout des travaux			1 600 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	160 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	160 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	96 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	96 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	41 000,00 \$
Total pavage et bordures			2 153 000,00 \$

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			245 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	25 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	25 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	15 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	15 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	7 000,00 \$
Total Éclairage			332 000,00 \$

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			112 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	12 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	12 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	7 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	7 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	3 000,00 \$
Total Aménagement paysager			153 000,00 \$

ANNEXE A

421-AQUEDUC			
Cout des travaux			603 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	61 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	61 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	37 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	37 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	16 000,00 \$
Total aqueduc			815 000,00 \$

422-ENTRÉE DE SERVICE AQUEDUC			
Cout des travaux			79 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	8 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	8 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	5 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	5 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	2 000,00 \$
Total entrées de service			107 000,00 \$

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT PLUVIAL			
Cout des travaux			732 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	74 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	74 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	44 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	44 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	19 000,00 \$
Total égout pluvial			987 000,00 \$

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT SANITAIRE			
Cout des travaux			494 000,00 \$
Service professionnel (étude, conception, surveillance, contrôle des matériaux)	%	10,00%	50 000,00 \$
Imprévus	%	10,00%	50 000,00 \$
Taxes nettes	%	4,9875%	30 000,00 \$
Gestion projet (en régie)	%	6%	30 000,00 \$
Frais de financement	%	2%	13 000,00 \$
Total égout sanitaire			667 000,00 \$

MONTANT DU RÈGLEMENT			6 863 000,00 \$
-----------------------------	--	--	------------------------



Préparé par Eduardo Cely, ing.

Chargé de projet

02-02-2023



Patricia Lemoine Ing.

Chef de division – Infrastructure

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-458

RÈGLEMENT REG-458 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE TUNISIE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 088 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 230 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

QU'À SA SÉANCE DU 17 JANVIER 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil ordonne des travaux de réfection de la rue Tunisie. Ces travaux comprennent, non sans s'y limiter, le remplacement du réseau d'aqueduc existant, le remplacement du réseau sanitaire, le remplacement partiel du réseau pluvial, la reconstruction des trottoirs et bordures, la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage, la reconstruction de la fondation de la rue et du pavage, la reconstruction piste cyclable raccordée à la piste cyclable existant sur le boulevard Pelletier, l'aménagement paysager incluant le mobilier urbain, la réfection arrière-trottoir ou bordure ainsi que le marquage et signalisation de la chaussée.
2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 6 088 000 \$, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, tel que représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux, datée du 7 novembre 2022 et signée par M. Eduardo Cely et Mme Patricia Lemoine, occupant les postes de chargé de projet et chef de division – Infrastructure respectivement, jointe au présent règlement comme **ANNEXE A** pour en faire partie intégrante.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le conseil autorise l'affectation d'un montant de 3 858 000 \$ du fonds de réfection du réseau routier et décrète un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Les dépenses prévues au présent règlement seront présentées à la programmation préliminaire #2 pour une contribution financière (volet - travaux de priorité 3) dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). Cette programmation sera soumise suivant l'approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussée par le MAMH. La Ville de Brossard prévoit la remise de ce document à l'hiver 2023. Si l'aide est accordée, la portion assumée par le gouvernement sera affectée au financement des dépenses subventionnées.

4. Pour les travaux de pavage, structure de chaussée, bordure, éclairage et aménagement paysager, un montant maximum de 3 858 000 \$ sera affecté à même le fonds de réfection du réseau routier.
5. Pour les travaux d'aqueduc, entrée de service, égout pluvial et égout sanitaire, un montant maximal de 2 230 000 \$ sera emprunté pour une période de vingt (20) ans, le remboursement en capital et intérêts sera financé par une tarification d'aqueduc et égout, en mètres cubes, pour tous les immeubles desservis dans la ville.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versé pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A – Estimation détaillée du coût des travaux, datée du 7 novembre 2022

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.9 RÈGLEMENT 830-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 830 SUR LES NUISANCES - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 14 février 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter le règlement 830-22 modifiant le règlement 830 sur les nuisances, tel que soumis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Règlement 830-22 modifiant le règlement 830 sur les nuisances - Adoption

Service requérant :

Greffe
Éditeur Joanne Skelling

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Contexte :

Les modifications proposées dans le cadre de ce projet de règlement font suite à des échanges ayant eu lieu avec le SPAL au cours des derniers mois et visent à couvrir certaines situations problématiques rencontrées de même qu'à s'arrimer avec la réglementation des autres villes de l'Agglomération de Longueuil.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Joanne Skelling - Approuvé

Date

2023-02-27

Guy Benedetti - Approuvé

2023-02-28

Direction(s) consultée(s) :

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-830-22

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-830 RELATIF AUX NUISANCES AFIN DE
CONTRENER LE BRUIT EXCESSIF CAUSÉ PAR LES VÉHICULES ROUTIERS CIRCULANT
DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE ET AUTRE DISPOSITION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023 ;

QU'À SA SÉANCE DU [REDACTED], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 5.8 du règlement REG-830 relatif aux nuisances est remplacé par le suivant :

- « **5.8** Il est défendu à toute personne de circuler ou d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule routier, que ce soit sur une voie publique ou une voie du domaine privé, qui émet un bruit provenant :
- 1° de l'utilisation du moteur d'un véhicule à des régimes excessifs, notamment lors du démarrage ou de l'arrêt ou d'accélération répétées;
 - 2° du fonctionnement du moteur du véhicule à une vitesse susceptible de causer un bruit nuisible;
 - 3° d'un silencieux inefficace, en mauvais état, endommagé, enlevé, changé, modifié de façon à en activer le bruit;
 - 4° du fait d'actionner le moteur d'un véhicule alors qu'il est en mode stationnaire ou immobilisé. »

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.8, du suivant :

- « **5.8.1** Un moteur est présumé être utilisé à un régime excessif lorsqu'il révolutionne au-delà de ce qui est requis pour la conduite normale ou lorsque le bruit qu'il génère varie de façon importante dans une courte période de temps, notamment lors du démarrage, de l'arrêt ou lors d'accélération répétées. »

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13.8, du suivant :

- « **13.9** Il est défendu d'insulter, d'injurier ou d'inciter une personne à insulter ou à injurier un agent de la paix ou un employé municipal dans l'exercice de ses fonctions. »

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.10

**RÈGLEMENT REG-360-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
PLAN D'URBANISME REG-360 AFIN DE PRÉCISER LA VISION DE
DÉVELOPPEMENT ET D'ÉTABLIR CERTAINES BALISES DONT DES
DENSITÉS MAXIMALES CONSTRUCTIBLES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-360-05 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme REG-360 afin de préciser la vision de développement et d'établir certaines balises dont des densités maximales constructibles.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.11

RÈGLEMENT REG-360-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME REG-360 AFIN DE PRÉCISER LA VISION DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉTABLIR CERTAINES BALISES DONT DES DENSITÉS MAXIMALES CONSTRUCTIBLES - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-360-05 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme REG-360 afin de préciser la vision de développement et d'établir certaines balises dont des densités maximales constructibles, tel que soumis.

ADOPTÉE ...



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.12

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE - ADOPTION

Considérant qu'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme REG-360-05 a été adopté séance tenante;

Considérant que dans l'état actuel de la réglementation de zonage, la réalisation de certains projets de construction pourrait être de nature à directement compromettre les nouvelles densités d'occupation du plan d'urbanisme en cours de modification;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'occasion d'un processus de modification ou de révision d'un plan d'urbanisme, adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

Considérant les articles 109 à 109.5, 110.4 et 111 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'interdire, sur la partie du territoire illustrée au plan joint à la présente résolution, les nouvelles constructions du groupe Habitation (H) et les travaux d'agrandissement de telles constructions.

Ces interdictions ne s'appliquent pas :

- A. à la catégorie formée des activités suivantes :
 - a) au remplacement d'un bâtiment du groupe Habitation (H) par un autre bâtiment du groupe Habitation (H) possédant le même nombre de logements que le bâtiment d'origine;
 - b) à l'ajout d'un logement complémentaire à l'intérieur d'un bâtiment existant;
 - c) à un projet de construction d'un bâtiment du groupe Habitation (H) qui totalise au plus deux (2) logements au total sur un terrain;
 - d) à un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment du groupe Habitation (H) en regard des logements destinés à accueillir des logements sociaux ou communautaires autorisés aux termes d'un programme de la Société d'habitation du

Québec ou d'une entente conclue aux termes du Programme d'habitation abordable Québec ou d'un autre programme de subvention.

B. au territoire divisé conformément au tableau qui suit pour la réalisation d'un projet de construction du groupe Habitation (H) dont le nombre de logements construits et à construire, est égal ou inférieur au nombre maximum de logements indiqués en regard de chaque projet, chacun formant une catégorie distincte aux fins des présentes :

Catégorie/projet	Numéro de lot au cadastre du Québec ou zone visée au plan de zonage joint au règlement REG-362, selon leur situation, en date de l'entrée en vigueur du présent règlement.	Voie publique	Nombre maximum de logements autorisés par catégorie/projet
1	Lot 4 732 069	Auteuil	380
2	Zone Mp-678	Panama	1776
3	Zones Mp-166 et Hp-677	Panama	1248
4	Lot 2 255 062	Taschereau	73
5	Zone Mc-662	rues multiples	5922
6	Zones Hc-317, Hc-656 et Hc-657	rues multiples	1393
7	Zones Hc-310, Hc-316 et Hc-672	rues multiples	546
8	Zone MI-668	Leduc	10

ADOPTÉE ...



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

7.13

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE REG-463 INTERDISANT CERTAINES ACTIVITÉS ET LIMITANT LA DENSITÉ CONSTRUCTIBLE DANS CERTAINS SECTEURS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement de contrôle intérimaire REG-463 interdisant certaines activités et limitant la densité constructible dans certains secteurs.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-463 intitulé : Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la densité constructible dans certains secteurs.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**7.14 RÈGLEMENT REG-371-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371
CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À
CERTAINS FONCTIONNAIRES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-371-02 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-371-02 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Règlement REG-371-02 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Service requérant :

Direction générale
Éditeur Céline Girard

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-371-02 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-371-02 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Contexte :

Cette modification du règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires facilitera, en concomitance avec une modification au règlement de gestion contractuelle (REG-442), l'utilisation des modes d'octroi les plus appropriés pour chacun des dossiers d'acquisitions, en plus des appels d'offres sur invitation pour les contrats entre 25 000 \$ et le seuil d'appel d'offres public.

Ce projet de règlement vise essentiellement à modifier les seuils du pouvoir de dépenser de certains fonctionnaires afin de doter l'organisation d'une plus grande agilité.

De plus, dans une optique d'améliorer nos processus de reddition de comptes, le projet de règlement propose que le trésorier dépose une liste consolidée des autorisations données par chaque délégataire sur une base mensuelle.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Voir calendrier d'adoption du règlement.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-17
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-17
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-17

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction des finances;
- Direction générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-371-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-371 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, lors de la séance du conseil du [] 2023;

ATTENDU que le président d'assemblée a mentionné son objet et sa portée;

ATTENDU que diverses lois autorisent les conseils municipaux à déléguer certaines de leurs compétences à leurs fonctionnaires et d'en fixer les conditions;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier certains montants associés au pouvoir d'effectuer des dépenses par les délégataires ainsi désignés;

QU'À SA SÉANCE DU [] 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du *Règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires* est modifié par le remplacement de la définition du mot « **Dépense** » par ce qui suit :

« **Dépense** :

Engagement des crédits de la Ville envers un fournisseur pour l'achat d'un bien ou d'un service incluant les taxes de vente applicables de même que toutes dépenses engagées dans le cadre du règlement d'une réclamation ou d'un litige.

Seuil décrété par le Ministre :

Seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique dont l'indexation est décrétée par règlement ministériel, selon les dispositions du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3.3.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19. ».

(À titre informatif, ce seuil est actuellement de cent vingt et un mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (121 199 \$) en vertu du *Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de la provenance de celles-ci*, c. C-19, r. 5.)

2. L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 6. Le conseil municipal délègue aux délégataires énoncés ci-après, le pouvoir d'effectuer des dépenses jusqu'à concurrence des montants indiqués :

(1) Directeur général :	Seuil décrété par le ministre
(2) Directeurs généraux adjoints :	Vingt-cinq mille dollars (25 000 \$)
(3) Directeurs et directeurs adjoints :	Quinze mille dollars (15 000 \$)
(4) Chefs de service et chefs de division :	Dix mille dollars (10 000 \$)
(5) Superviseurs et coordonnateurs :	Cinq mille dollars (5 000 \$)
(6) Agents, agents superviseurs et adjoints administratifs :	Mille dollars (1 000 \$)

Les montants maximaux des dépenses qu'un délégataire peut autoriser s'appliquent à chaque événement. Une option de renouvellement de contrat est considérée comme faisant partie du même événement que le contrat initial. ».

3. Le deuxième alinéa de l'article 11 de ce règlement est supprimé.
 4. L'article 13 du règlement est remplacé par ce qui suit :
 - « 13. Le trésorier dépose mensuellement au conseil la liste, par délégataires, des autorisations données conformément aux dispositions du présent règlement.

Lorsqu'il accorde une autorisation de dépense qui excède la somme de cinquante mille dollars (50 000 \$), le directeur général consulte préalablement le maire ou les membres du comité de planification. Malgré ce qui précède et envers les tiers, l'apposition de la signature du directeur général fait preuve de sa capacité légale à lier la Ville en vertu du présent règlement. Aucun acte ne peut être invalidé relativement à la consultation précitée pour laquelle seul le directeur général est imputable envers le conseil. ».
 5. L'article 17 de ce règlement est supprimé.
 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
-

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**7.15 RÈGLEMENT REG-442-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-442 DE
GESTION CONTRACTUELLE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-442-01 modifiant le règlement REG-442 de gestion contractuelle.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-442-01 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-442 de gestion contractuelle.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Règlement REG-442-01 modifiant le règlement REG-442 de gestion contractuelle - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Service requérant :

Direction générale
Éditeur Céline Girard

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Avis de motion est donné par le conseiller _____ à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-442-01 modifiant le règlement REG-442 de gestion contractuelle.

Le conseiller _____ dépose le projet de règlement REG-442-01 intitulé : Règlement modifiant le règlement REG-442 de gestion contractuelle.

Contexte :

Le seuil et les plafonds décrétés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application des règles de passation de contrats municipaux sont ajustés à l'inflation aux deux ans. Ce projet de règlement propose d'ajouter la définition *du seuil décrété par le ministre* au règlement REG-442 de gestion contractuelle afin de mettre à jour les nouveaux montants sans devoir le modifier aux deux ans.

À titre de résumé non-exhaustif, une comparaison des montants est illustrée ci-dessous :

Articles dans le REG-442	Montant actuellement prévu dans le REG-442	Nouveau montant proposé dans le projet de règlement REG-442-01
17	Dépenses de 100 000 \$ et plus, taxes incluses	Dépenses jusqu'au seuil décrété par le ministre
18	Dépenses de 25 000 \$ à 99 000 \$, taxes incluses	Dépenses de 50 001 \$ au seuil décrété par le ministre
19	Dépenses de 0 \$ à 24 999 \$, taxes incluses	Dépenses de 0 \$ à 50 000 \$

De plus, le projet de règlement prévoit des mesures de rotation pour les contrats conclus de gré à gré. Il propose également de supprimer l'article 21 du REG-442. Le principe selon lequel le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux est déjà prévu à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Voir le calendrier d'adoption du règlement.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-17
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-17

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction des finances;
- Direction générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-442-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [] 2023;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné son objet ainsi que sa portée;

QU'À SA SÉANCE DU _____ 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

1. L'article 16 du Règlement REG-442 de gestion contractuelle est modifié par l'ajout, à la suite du troisième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Pour les fins des articles qui suivent, les mots « **seuil décrété par le ministre** » signifient le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique dont l'indexation est décrétée par règlement ministériel, selon les dispositions du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3.3.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19. »;

2. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de 100 000 \$ et plus, taxes incluses » par « jusqu'au seuil décrété par le ministre : ».

3. L'article 18 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « 25 000 \$ à 99 000 \$ » par « 50 001 \$ au seuil décrété par le ministre : ».

4. L'article 19 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « 24 999 \$ » par « 50 000 \$ » et des mots « 1 000 \$ » par les mots « 5 000 \$ ».

5. L'article 21 de ce règlement est supprimé.

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
 Mme Doreen Assaad, mairesse
 M. Christian Gaudette, district 1
 Mme Tina Del Vecchio, district 2
 Mme Stéphanie Quintal, district 3
 M. Patrick Langlois, district 4
 M. Claudio Benedetti, district 5
 Mme Sophie Allard, district 6
 M. Antoine Assaf, district 7
 Mme Xixi Li, district 8
 Mme Michelle Hui, district 9
 M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
 Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.1 CONTRAT-CADRE SP-23-1735 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
 Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat-cadre SP-23-1735, relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit CCM2 architectes, selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 4 335 254,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
6121

**DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date

Titre :

Contrat-cadre SP-23-1735 - Services professionnels en architecture et ingénierie - Octroi de contrat

Service requérant :

Gestion des immeubles
Éditeur Pierre Martel

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

4 335 254,00 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat-cadre SP-23-1735, relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit CCM2 architectes, selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 4 335 254,00 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le parc immobilier de la Ville de Brossard comprend de nombreux bâtiments et installations connexes. Afin de maintenir et consolider ce parc immobilier, la Ville doit réaliser annuellement des travaux de réparation, de réfection, de rénovation, d'agrandissement et de construction. Le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2021, 2022 et 2023 prévoit une quarantaine de projets concernant les bâtiments municipaux et les installations connexes, et ce, pour une valeur globale d'environ 80 M\$. Pour réaliser ces projets et interventions, des services professionnels en architecture et en ingénierie seront requis. Étant donné la variété des mandats nécessaires, le recours à un contrat-cadre de services professionnels en architecture et ingénierie assurerait une grande agilité dans la réalisation des projets et des interventions.

Le contrat-cadre SP-23-1735 vise les services spécialisés d'un consortium d'architectes et d'ingénieurs en électromécanique et en structure. Les services prévus sont étendus, incluant des études préparatoires, des concepts, des plans et devis, la surveillance de travaux, et des services spéciaux. La durée maximale du contrat est de cinq (5) années, sous réserve du montant total adjugé par le conseil.

Au cours du processus d'appel d'offres, 7 soumissions ont été reçues. L'estimation du service de la Gestion des immeubles pour ce contrat est de 5 077 980,10 \$, taxes incluses. La présente soumission est inférieure à cette estimation (- 14,63 %).

Suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, basée sur la grille des critères de pondération adoptée et du prix soumis, le service de la Gestion des immeubles recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme CCM2 architectes, selon les termes et les conditions des documents contractuels, au montant soumis de 4 335 254,00 \$, taxes incluses.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Autorisation et exécution des mandats;
- Appels d'offres et exécution pour les travaux définis dans les mandats;
- Inscription au PTI pour les nouveaux projets identifiés par les études préparatoires.

Aspects financiers :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Contrat SP-23-1735 Services professionnels sur demande	3 770 605,78 \$	3 958 664,75 \$	4 335 254,00 \$

Le coût total du contrat SP-23-1735 est de 4 335 254,00 \$, taxes incluses.

Le coût du contrat-cadre, d'un montant de 3 958 664,75 \$ taxes nettes, sera utilisé pour les services

professionnels de plusieurs projets différents inscrits au PTI ou au budget annuel. Notamment, et sans s'y limiter, les projets suivants seront visés au cours des mois suivant l'adjudication du contrat :

- Grand parc urbain, phase 3 - patinoire réfrigérée (GEN19-004)
- Parc Poly-Aréna, phase 2 - bâtiment de services (GEN19-016)
- Parc Vanier - Remplacement de la piscine et du bâtiment de services (GEN22-020)

L'autorisation des dépenses au contrat-cadre, ainsi que le financement, lorsque nécessaire, devront être autorisés par le Conseil.

Les postes budgétaires seront confirmés lors de l'autorisation des dépenses.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre Martel - Approuvé	2023-02-28
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti – Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-23-1735

Services professionnels en architecture et ingénierie - Contrat cadre

Nouveau contrat <input checked="" type="checkbox"/> Contrat récurrent <input type="checkbox"/>			
Cout estimé du contrat d'une durée initiale de soixante (60) mois (taxes incluses)		5 077 980,10 \$	
Durée de la période de soumission		70 jours	
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres		23	
Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)			
<ul style="list-style-type: none"> • Nadeau Blondin Lortie architectes inc. - Raison : « Nous n'avons pas soumissionné à cause de la lourdeur de la documentation. » • Groupe Leclerc Architecture + Design inc. - Raison : « Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission. » • Patriarche Architecture inc. - Raison : « Nous ne pouvons vous fournir ce produit ou service. » • Groupe Civitas inc. - Raison : « Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission. » • SNC-Lavalin inc. • WSP Canada inc. - Raison : « Nous ne pouvons rencontrer actuellement vos spécifications. » • Architecture 49 inc. - Raison : « Nous ne pouvons rencontrer actuellement vos spécifications. » • GHD Consultants Itée • Stantec Experts-Conseils Itée 			
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée initiale du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)	Pointage final obtenu
CCM2 Architectes inc.	4 335 254,00 \$	s.o.	0,1840
Cardin Julien inc.	4 780 889,65 \$	s.o.	0,1742
Groupe Marchand Architecture & Design inc.	4 879 919,80 \$	s.o.	0,1652
Cimaise et Ponton Guillot en consortium	4 582 829,35 \$	s.o.	0,1650
HUT Architecture inc.	4 582 829,35 \$	s.o.	0,1583
GR7 Architecture inc.	6 068 281,62 \$	s.o.	0,1271
Artesa inc.	Non-qualifié (1)	s.o.	Non qualifié (1)
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(742 726,10 \$)	-14,63%
<small>⁽¹⁾ Le soumissionnaire n'a pas atteint le pointage qualité minimum de 70 points permettant l'ouverture de l'enveloppe B, contenant le bordereau de soumission.</small>			
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :		3 mai 2023	



Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité

budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **CCM2 Architectes inc.**

de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généreux-Vincent 28 février 2023
Pénélope Généreux-Vincent Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérifié et Richard TAYLOR 28 février 2023
approuvé par : Richard Taylor Date
Chef de service approvisionnements

MEB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.2 SUPPORT LOGICIEL ET MATÉRIEL NETAPP - CONTRAT SP-23-1750 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville doit prévoir annuellement des contrats de support logiciel et matériel des équipements d'emmagasinage de données pour assurer le bon déroulement de ses opérations;

Considérant que le partage des coûts relatifs au contrat SP-23-1750 s'effectue conformément à la clé de partage prévue à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels et tient compte de la fin de ladite entente au 31 décembre 2023;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1750 relatif aux contrats de maintenance logiciel et matériel des équipements d'emmagasinage de données NetApp utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ESI Technologies de l'information inc. au montant de 68 545,69 \$, taxes incluses, représentant un coût total pour la Ville de Brossard de 47 001,77 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Support logiciel et matériel NetApp - Contrat SP-23-1750 - Octroi de contrat

Service requérant :

Technologie de l'information
Éditeur Hugo Hallé

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

47 001,77 \$

Recommandations :

Considérant que la Ville doit prévoir annuellement des contrats de support logiciel et matériel des équipements d'emmagasinement de données pour assurer le bon déroulement de ses opérations;

Considérant que le partage des coûts relatifs au contrat SP-23-1750 s'effectue conformément à la clé de partage prévue à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels et tient compte de la fin de ladite entente au 31 décembre 2023;

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1750 relatif aux contrats de maintenance logiciel et matériel des équipements d'emmagasinement de données NetApp utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ESI Technologies de l'information inc. au montant de 68 545,69 \$, taxes incluses, représentant un coût total pour la Ville de Brossard de 47 001,77 \$, taxes incluses.

Contexte :

Annuellement, la Ville doit prévoir des contrats de maintenance logiciel et matériel des équipements d'emmagasinement de données (NetApp) utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert pour assurer le bon déroulement des opérations.

Le contrat de maintenance logiciel est nécessaire pour recevoir les correctifs logiciels, les correctifs de sécurité et les mises à jour du produit.

Le contrat de maintenance matériel (Contrôleur, disques, châssis, etc.) est obligatoire pour les équipements qui ne sont plus sous la garantie de base de 3 ans et est nécessaire pour obtenir un support technique à distance ainsi que la livraison des pièces de rechange le même jour lors de bris d'équipements.

Le Service des approvisionnements a procédé à l'appel d'offres public SP-23-1750 à cette fin.

Le partage des coûts relatifs au contrat SP-23-1750 s'effectue conformément à la clé de partage prévue à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels et tient compte de la fin de ladite entente, au 31 décembre 2023.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Les coûts de 39 984,98 \$, taxes incluses, pour les contrats de maintenance du 1er juin au 31 décembre 2023 seront partagés entre les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert selon la clé de partage.

- Brossard : 18 441,07 \$;
- Boucherville : 13 251,02 \$;
- Saint-Lambert : 8 292,88 \$.

Les coûts de 28 560,70 \$, taxes incluses, pour les contrats de maintenance du 1er janvier au 31 mai 2024 ne seront pas partagés selon la clé de partage puisque ces licences seront utilisées uniquement par la Ville de Brossard.

Montant de la dépense pour la Ville de Brossard :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Contrats de maintenance d'équipements NetApp	1er juin 2023 au 31 mai 2024	40 879,99 \$	42 918,88 \$	47 001,77\$

Le coût total pour la Ville de Brossard relativement au contrat SP-23-1750 est donc de 47 001,77 \$, taxes incluses, pour une durée d'un (1) an.

La dépense payable pour 2023 pour la ville de Brossard représente une somme de 42 918,88 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-133-10-436 (Ress informationnelles corporatives – Licences) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-133-10-436

Statut	Date
Hugo Hallé - Approuvé	2023-02-20
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-21
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-21
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-27

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-23-1750

Services de maintenance d'équipements d'emmagasinement de données NetApp

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat débutant le 1er juin 2023 et se terminant le 31 mai 2024 (taxes incluses)	73 584,00 \$
--	--------------

Durée de la période de soumission	49 jours
-----------------------------------	----------

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	4
--	---

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **IBM Canada Itée**
- **Telus Communications inc.**

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
ESI Technologies de l'information inc.	68 545,69 \$	s.o.
CDW Canada corp.	96 967,27 \$	96 967,28 \$ <i>Raison : Erreur dans le calcul de la taxe</i>
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(5 038,31 \$)	-6,85%
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :	3 mai 2023	

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **ESI Technologies de l'information inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Andy Langlois 8 février 2023
Cindy Langlois Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérfié et Richard TAYLOR 8 février 2023
approuvé par : Richard Taylor Date
Chef de service - Approvisionnement
Direction des finances



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.3 **FESTIN CULTUREL 2023 - SERVICES TECHNIQUES - CONTRAT SI-23-1756 - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant les services techniques nécessaires à la prestation des artistes dans le cadre des spectacles du Festin culturel 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense de services techniques sont conformes au cadre financier établi et sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1756 relatif à la location, l'installation et l'opération d'équipements techniques audiovisuels pour le Festin culturel 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Evoluson inc., selon le prix soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant total de 32 767,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Festin culturel 2023 - Services techniques - Contrat SI-23-1756 - Octroi de contrat

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

32 767,88 \$

Recommandations :

Considérant les services techniques nécessaires à la prestation des artistes dans le cadre des spectacles du Festin culturel 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense de services techniques sont conformes au cadre financier établi et sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1756 relatif à la location, l'installation et l'opération d'équipements techniques audiovisuels pour le Festin culturel 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Evoluson inc., selon le prix soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant total de 32 767,88 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le Festin culturel aura lieu les 18 et 19 août 2023 au parc Poly-aréna. Cet événement phare présente deux spectacles principaux d'artistes de renom, soit un par soirée, qui attirent un grand nombre de spectateurs, voire des milliers. Ces spectacles principaux sont précédés par des artistes offrant des prestations de musique du monde. Ainsi, un maximum de spectateurs découvre des artistes issus de la diversité culturelle présentés en première partie, ce qui correspond à une valeur fondamentale du Festin culturel.

L'animation et les spectacles d'envergure qui seront présentés dans le cadre du Festin culturel 2023 nécessitent des services techniques spécialisés afin de soutenir les exigences des devis techniques des différents artistes de renommée associés à l'événement.

L'appel d'offres SI-23-1756 de location d'équipements techniques audiovisuels, élaboré en collaboration avec le Service des approvisionnements, a été amorcé le 12 janvier et s'est conclu le 9 février 2023.

Le coût total du contrat a été estimé à 40 000,00 \$, avant taxes.

Dix (10) fournisseurs ont été invités et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre. Les trois (3) plus basses soumissions déposées sont conformes.

Critères développement durable :

Applicable à un choix de critères DD

Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Confirmation à l'adjudicataire de l'octroi du contrat et transmission de la résolution à cet effet;
- Transmission du bon de commande à l'adjudicataire;
- Rencontre de démarrage avec l'adjudicataire;
- Suivi du contrat.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services techniques - Festin culturel 2023	16 au 20 août 2023	28 500,00 \$	29 921,44 \$	32 767,88 \$

Le coût total du contrat SI-23-1756 pour les services techniques du Festin culturel 2023 est de 32 767,88 \$, taxes incluses.

La dépense pour 2023 représente une somme de 29 921,44 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-720-50-516 (Art culture Festin culturel - Location machinerie équip.) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-720-50-516

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-21
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-21
Jean Bergeron - Approuvé	2023-02-21
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-27

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances;
- Service des approvisionnements.

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
SI-23-1756

Location d'équipements techniques audiovisuels - Festin Culturel 2023

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat (taxes incluses)	45 990,00 \$
Durée de la période de soumission	27 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	10

Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)

- **Audi-C**
- Raison : « Nos équipements ne sont pas disponibles pour les dates demandées. »
- **Boreal Technique**
- Raison : « Nous ne sommes pas disponibles pour les dates demandées. »
- **Prostaging**
- Raison : « Nous ne sommes pas disponibles pour les dates demandées. »
- **Solotech**
- Raison : « Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission. »
- **Omnison**
- **Decibel audio**


Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Evoluson inc.	32 767,88 \$	s.o.
Gestion Évènementielle Deschesnes inc.	32 928,84 \$	s.o.
On Stage Audiovisuel inc.	39 361,69 \$	s.o.
L.S.M. son et lumières inc.	52 888,50 \$	s.o.

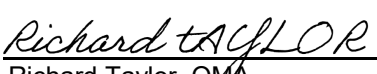
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(13 222,12 \$)	-28,75%
--	----------------	---------

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au : **10 mai 2023**

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Evoluson inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :  13 février 2023
 Andrée-Anne Delisle
 Agente d'approvisionnement
 Service des approvisionnements
 Date

Vérfié et approuvé par :  13 février 2023
 Richard Taylor, OMA
 Chef de service - Approvisionnements
 Date



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.4 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023 - SERVICE DE TRAITEUR -
CONTRAT SI-23-1748 - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant le service de traiteur nécessaire à la formule de souper de type buffet chaud et froid dans le cadre de la réalisation de la soirée du Gala de l'action bénévole 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense du service de traiteur sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1748 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Las Olas Traiteur, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission, pour un montant total de 66 593,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Gala de l'action bénévole 2023 - Service de traiteur - Contrat SI-23-1748 - Octroi de contrat

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

66 593,98 \$

Recommandations :

Considérant le service de traiteur nécessaire à la formule de souper de type buffet chaud et froid dans le cadre de la réalisation de la soirée du Gala de l'action bénévole 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense du service de traiteur sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1748 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Las Olas Traiteur, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission, pour un montant total de 66 593,98 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le Gala de l'action bénévole 2023 aura lieu le 6 mai prochain au Complexe sportif Bell de Brossard (CSB). Cet événement de reconnaissance pour les bénévoles qui oeuvrent sur le territoire brossardois fera son grand retour dans une formule souper spectacle après trois ans de pause forcée par la pandémie. Jusqu'en 2019, le gala avait lieu à l'aréna Michel-Normandin et pouvait accueillir 880 personnes. Soucieux d'accueillir un plus grand nombre de bénévoles et suite à une analyse de sites, les élus ont confirmé leur intérêt à tenir le gala au Complexe sportif Bell, une salle mieux adaptée à l'événement, pouvant recevoir autour de 1 200 invités.

Lors de la séance du 17 janvier dernier, la Ville a autorisé la signature d'une lettre d'intention pour la location de l'espace au Complexe sportif Bell de même que pour tout document relatif à ce partenariat avec le CSB. La résolution et la lettre sont jointes au présent sommaire, le processus de signature est en cours.

Cette soirée très prisée des bénévoles débute par une remise de prix à des bénévoles méritants, se poursuit par un souper et se conclut par un spectacle musical. En vue de cette édition, le service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'obtention du service traiteur. Il est prévu que 1 240 repas soient servis aux convives et aux artistes, selon la formule de type buffet chaud et froid.

Clause d'exclusivité pour le traiteur :

Le CSB détient déjà un contrat avec un traiteur exclusif. Cependant, le CSB permet au locateur (la Ville) de procéder à des appels de propositions à d'autres entreprises alimentaires afin de respecter sa politique de gestion contractuelle. Dans l'éventualité où la Ville retient les services d'une entreprise externe pour la préparation et le service du repas, des frais de 20 % (avant les taxes) de ce contrat traiteur seront applicables en guise de compensation envers le CSB. Ainsi, à des fins de comparaison des soumissions, une pondération de 20 % du montant est ajoutée aux sous-totaux des bordereaux des soumissionnaires autres que le traiteur exclusif du CSB.

L'appel d'offres SI-23-1748 pour le service de traiteur a été élaboré en collaboration avec le Service des approvisionnements.

Le coût total du contrat a été estimé à 68 200,00 \$, avant taxes.

Sept (7) traiteurs ont été invités à soumissionner, dont le traiteur exclusif du Complexe sportif Bell. Trois (3) de ces fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres et ont déposé une proposition conforme.

Le plus bas soumissionnaire conforme, Las Olas Traiteur, est une entreprise de la région ayant à son actif des mandats similaires avec 1 200 invités et plus.

L'appel d'offres 2023 visait l'obtention d'un service traiteur clé en main. Une rencontre de démarrage sera

prévue dans les prochaines semaines avec l'adjudicataire afin de s'assurer de la qualité du service offert et de la réponse aux attentes et exigences spécifiques au déroulement du Gala de l'action bénévole 2023.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Confirmation à l'adjudicataire de l'octroi du contrat et transmission de la résolution à cet effet;
- Transmission du bon de commande à l'adjudicataire;
- Rencontre de démarrage avec l'adjudicataire;
- Suivi du contrat;
- Signature du protocole d'entente avec le Complexe sportif Bell.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole 2023	Événement le samedi 6 mai 2023	57 920, 40 \$	60 809,18 \$	66 593,98 \$

Le coût total du contrat SI-23-1748 pour le service traiteur du Gala de l'action bénévole 2023 est de 66 593,98 \$ taxes incluses, pour une durée d'une journée.

La dépense pour 2023 représente une somme de 60 809,18 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-723-40-493 (Art culture Gala des bénévoles - frais de traiteur-réception) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-723-40-493

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-01

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Direction des finances.

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

SP-23-1748

Service de traiteur - Gala de l'action bénévole 2023

Nouveau contrat <input checked="" type="checkbox"/> Contrat récurrent <input type="checkbox"/>		
Cout estimé du contrat (taxes incluses)	78 412,95 \$	
Durée de la période de soumission	28 jours	
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	7	
Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • La Cage - Brasserie sportive • Artoun Traiteur inc. - Raison : « <i>Nous avons décidé de ne pas effectuer de dépôt de soumission pour cet appel d'offres.</i> » • Bernard & Fils Traiteur inc. • Alex et Milène Traiteurs inc. - Raison : « <i>Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission.</i> » 		
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Las Olas Traiteur (2531-3495 Québec inc.)	66 597,32 \$	66 593,98 \$ <i>Raison : Erreur sur le calcul des taxes</i>
Le Buffet du Chef (9230-1647 Québec inc.)	111 203,82 \$	92 669,85 \$ <i>Raison : Montant final sans pondération</i>
Groupe Compass (Québec) Ltée	119 544,11 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(11 818,97 \$)	-15,07%
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :		10 mai 2023
<p>Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise Las Olas Traiteur (2531-3495 Québec inc.)</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.</p>		
Préparé par :	<u>Pénélope Généreux-Vincent</u> Pénélope Généreux-Vincent Agente d'approvisionnement Service des approvisionnements	<u>15 février 2023</u> Date
Vérfié et approuvé par :	<u>Richard TAYLOR</u> Richard Taylor, OMA Chef de service - Approvisionnements	<u>15 février 2023</u> Date

MB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.5 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE - SERVICES TECHNIQUES - CONTRAT
SI-23-1755 - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant les services techniques nécessaires à la réalisation de la soirée du Gala de l'action bénévole 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense de services techniques sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1755 relatif à la location, l'installation et l'opération d'équipements techniques audiovisuels pour le Gala de l'action bénévole 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Événementielle Deschesnes Inc., selon le prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 39 304,20 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Gala de l'action bénévole - Services techniques - Contrat SI-23-1755 - Octroi de contrat

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

39 304,20 \$

Recommandations :

Considérant les services techniques nécessaires à la réalisation de la soirée du Gala de l'action bénévole 2023;

Considérant que l'appel d'offres a été mené en respect de la politique de gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que les sommes pour la dépense de services techniques sont disponibles au budget de fonctionnement de l'événement;

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1755 relatif à la location, l'installation et l'opération d'équipements techniques audiovisuels pour le Gala de l'action bénévole 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Événementielle Deschesnes Inc., selon le prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 39 304,20 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le Gala de l'action bénévole 2023 aura lieu le 6 mai prochain au Complexe sportif Bell de Brossard (CSB). Cet événement de reconnaissance pour les bénévoles qui oeuvrent sur le territoire brossardois fera son grand retour dans une formule souper spectacle après trois ans de pause forcée par la pandémie. Jusqu'en 2019, le gala avait lieu à l'aréna Michel-Normandin et pouvait accueillir 880 personnes. Soucieux d'accueillir un plus grand nombre de bénévoles et suite à une analyse de sites, les élus ont confirmé leur intérêt à tenir le gala au Complexe sportif Bell, une salle mieux adaptée à l'événement pouvant recevoir autour de 1 200 invités.

Lors de la séance du 17 janvier dernier, la Ville a autorisé la signature d'une lettre d'intention pour la location de l'espace au Complexe sportif Bell de même que pour tout document relatif à ce partenariat avec le CSB. La résolution et la lettre d'intention sont jointes au présent sommaire, le processus de signature est en cours.

Le CSB est un lieu loué sans équipements. Pour la réalisation du gala, la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) doit veiller à équiper temporairement la salle d'équipements d'éclairage, de son et de vidéo. La grandeur de la salle nécessite plus d'équipement que ceux dont dispose la Ville. La tenue de l'événement dans ce lieu nécessite donc des services techniques spécialisés, comprenant la location, la livraison, l'installation, l'opération et le démontage des équipements.

L'appel d'offres SI-23-1755 pour des services techniques et location d'équipements a été élaboré en collaboration avec le Service des approvisionnements.

Le coût total du contrat a été estimé à 35 000,00 \$, avant taxes.

Six (6) fournisseurs ont été invités et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Le plus bas soumissionnaire conforme, Gestion Événementielle Deschesnes Inc, est une entreprise de la région ayant à son actif des mandats similaires.

Critères développement durable :

Applicable à un choix de critères DD

Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Confirmation à l'adjudicataire de l'octroi du contrat et transmission de la résolution à cet effet;
- Transmission du bon de commande à l'adjudicataire;
- Rencontre de démarrage avec l'adjudicataire;
- Suivi du contrat;
- Signature du protocole d'entente avec le Complexe sportif Bell.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services techniques - Gala de l'action bénévole 2023	3 au 7 mai 2023	34 184,99 \$	35 889,97 \$	39 304,20 \$

Le coût total du contrat SI-23-1755 pour les services techniques du Gala de l'action bénévole 2023 est de 39 304,20 \$, taxes incluses.

La dépense pour 2023 représente une somme de 35 889,97 \$ taxes nettes et cette somme est disponible aux postes 02-723-40-442 (Art, culture Gala des bénévoles - services techniques) et 02-723-40-516 (Art, culture Gala des bénévoles - services professionnels. autres) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-723-40-442

02-723-40-516

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-24
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-01

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Direction des finances.

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

SP-23-1755

Services techniques de location d'équipements audiovisuels - Gala de l'action bénévole 2023

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat (taxes incluses)	40 241,25 \$
---	--------------

Durée de la période de soumission	28 jours
-----------------------------------	----------

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	6
--	---

Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)

- **L'Audi-C Sonorisation inc.**
- **Service Pro-Staging inc.**

- Raison : « Nous n'avons pas les ressources de disponibles pour la date de cet événement. »

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Gestion Évènementielle Deschesnes inc.	39 304,20 \$	s.o.
Solotech inc.	55 998,29 \$	s.o.
On Stage Audiovisuel inc.	59 039,66 \$	s.o.
L. S. M. son et Lumières inc.	63 236,25 \$	s.o.

Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(937,05 \$)	-2,33%
--	-------------	--------

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :

10 mai 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Gestion Évènementielle Deschesnes inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généfeux-Vincent

16-févr-23

Pénélope Généfeux-Vincent
 Agente d'approvisionnement
 Service des approvisionnements

Date

Vérfié et approuvé par : Richard TAYLOR
 Richard Taylor, OMA

16 février 2023

Chef de service - Approvisionnement

Date

MEB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.6 FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE VÉGÉTALE - CONTRAT SP-22-1725 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1725 relatif à la fourniture et à la livraison de terre végétale, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 17 janvier 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terre de Finition ML inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 216 664,64 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fourniture et livraison de terre végétale - Contrat SP-22-1725 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

216 664,64 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1725 relatif à la fourniture et à la livraison de terre végétale, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 17 janvier 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terre de Finition ML inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 216 664,64 \$, taxes incluses.

Contexte :

Chaque année, la Division embellissement et espaces verts effectue l'entretien et la plantation des arbres, arbustes, fleurs, vivaces et surfaces gazonnées sur le territoire de la ville. Afin d'effectuer ces travaux d'entretien, la Division utilise de la terre végétale normalisée selon trois (3) mélanges spécifiques qui sont adaptés aux végétaux et qui assurent une croissance optimale durant la période active des plantes.

Le coût du contrat précédent SP-21-1510 était de 85 179,23 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois et avait été accordé à Terre de finition ML inc. Ces dernières années la quantité d'arbres plantés annuellement a été augmentée substantiellement. Le bordereau a donc été ajusté afin de tenir compte tenu du projet TP21-071 - Projet de bonification de la canopée - Domaine public. Avec ces nouvelles quantités, le coût de l'ancien contrat aurait été de 167 471,44 \$, taxes incluses.

Depuis 2021, le coût de la terre végétale normalisée a beaucoup augmenté si bien que la direction des Travaux publics a produit un estimé de 286 812,04 \$, taxes incluses. Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et trois (3) entreprises ont déposé une soumission conforme. La moyenne des soumissions est de 284 440 \$, taxes incluses, et le plus bas soumissionnaire est à 216 664,64 \$, soit approximativement 25 % sous la moyenne et l'estimé.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture et livraison de terre végétale	17 janvier au 31 décembre 2023	62 815,00 \$	65 947,90 \$	72 221,55 \$
Fourniture et livraison de terre végétale	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	62 815,00 \$	65 947,90 \$	72 221,55 \$
Fourniture et livraison de terre végétale	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	62 815,00 \$	65 947,89 \$	72 221,54 \$
Fourniture et livraison de terre végétale	1 ^{er} au 16 janvier 2026	- \$	- \$	- \$

188 445,00 \$	197 843,69 \$	216 664,64 \$
---------------	---------------	---------------

Le coût total du contrat SP-22-1725 est de 216 664,64 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 65 947,90 \$, taxes nettes, et une somme de 27 223 \$, taxes nettes, a été prévue spécifiquement et est disponible au poste 02-714-80-627 (Embellissement - Fournitures d'horticulture) du budget de fonctionnement. La différence, d'un montant de 38 724,90 \$, taxes nettes, a été prévue au projet 61110 (TP21-071) Projet de bonification de la canopée - Domaine public, lors de l'adoption du PTI 2023. Le financement provenant du surplus affecté - Environnement est disponible pour un montant de 38 724,90 \$, taxes nettes.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-80-627

22-61110

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2022-12-12
Joanne Skelling - Approuvé	2022-12-13
Nathalie Lévesque - Approuvé	2022-12-14
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-01-31
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-01-31

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SP-22-1725

Fourniture et livraison de terre végétale

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée de 36 mois (taxes incluses) 286 812,04 \$

Durée de la période de soumission 27 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 4

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

• **Épursol**

- Raison : « La fermeture du tunnel causera une augmentation des coûts trop élevée et trop risquée. »

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Terre de Finition ML inc.	216 664,64 \$	s.o.
Matériaux de Paysagement du Haut-Richelieu inc.	277 269,69 \$	s.o.
Matériaux Paysagers Savaria ltée	359 385,64 \$	s.o.

Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme (70 147,40 \$) -24,46%

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :

1 février 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

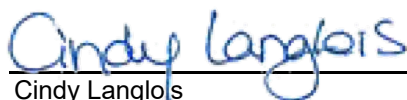
d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité

budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Terre de Finition ML inc.**

de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :



Cindy Langlois
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

8 novembre 2022

Date

Vérifié et



approuvé par : Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

8 novembre 2022

Date



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.7 FOURNITURE DE PEINTURE POUR LIGNAGE DE TERRAINS SPORTIFS -
CONTRAT SP-23-1749 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder en date des présentes, le contrat SP-23-1749 relatif à la fourniture de peinture pour lignage de terrains sportifs, pour une durée de vingt-quatre mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Sports Inter Plus inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 91 198,17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fourniture de peinture pour lignage de terrains sportifs - Contrat SP-23-1749 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

91 198,17 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder en date des présentes, le contrat SP-23-1749 relatif à la fourniture de peinture pour lignage de terrains sportifs, pour une durée de vingt-quatre mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Sports Inter Plus inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 91 198,17 \$, taxes incluses.

Contexte :

La Division équipements et espaces collectifs effectue l'entretien de trente-neuf (39) terrains de soccer et de dix (10) terrains de balle, du début du mois de mai jusqu'à la fin du mois de septembre.

Afin d'effectuer les travaux de lignage de ces terrains, les employés de la Direction des travaux publics utilisent, pour une saison, approximativement trente-six mille (36 000) litres de peinture au latex.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et quatre (4) firmes ont déposé une soumission conforme.

Le coût du contrat précédent SP-21-1519 était de 38 114,22 \$ par année, taxes incluses, et avait été accordé à Peinture M.F. inc. Aucune modification au bordereau de soumission n'a été effectuée. Le coût estimé était de 94 854,38, taxes incluses, soit un écart favorable de 3 656,21 \$.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture et livraison de peinture pour lignage de terrains sportifs	20 avril au 31 décembre 2023	39 660,00 \$	41 638,04 \$	45 599,09 \$
Fourniture et livraison de peinture pour lignage de terrains sportifs	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	39 660,00 \$	41 638,04 \$	45 599,09 \$
Fourniture et livraison de peinture pour lignage de terrains sportifs	1 ^{er} janvier au 19 avril 2025	- \$	- \$	- \$
		79 320,00 \$	83 276,09 \$	91 198,17 \$

Le coût total du contrat SP-23-1749 est de 91 198,17 \$, taxes incluses, pour une durée de vingt-quatre (24) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 41 638,04 \$, taxes nettes, et cette somme a été prévue spécifiquement au poste 02-714-90-624 (Ent. Parcs terr. jeux - Matières brutes - Matériel construction) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-90-624

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean Bergeron - Approuvé	2023-03-07
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

**RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-23-1749**

Fourniture de peinture pour marquage de terrains sportifs

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois (taxes incluses) 94 854,38 \$

Durée de la période de soumission 63 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 7

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **Équipements Stinson (Québec)**
- Raison : « *Nous ne pouvons assurer le prix pendant la durée du contrat.* »
- **9254-8783 Québec inc.**
- Raison : « *Nous ne pouvons respecter les délais de livraison exigés.* »
- **Matériaux Miron Plus inc.**

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Le Groupe Sports Inter Plus inc.	91 198,17 \$	s.o.
Peintures M.F. inc.	120 723,75 \$	s.o.
Matériaux Pont Masson inc.	151 180,63 \$	s.o.
2433-5325 Québec inc.	182 120,40 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(3 656,21 \$)	-3,85%
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :	10 mai 2023	

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Le Groupe Sports Inter Plus inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généreux-Vincent 15 février 2023
Pénélope Généreux-Vincent Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérfié et approuvé par : Richard TAYLOR 15 février 2023
Richard Taylor, OMA Date
Chef de service - Approvisionnements

MEB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.8 FOURNITURE DE PUISARDS ET REGARDS - CONTRAT SP-22-1731 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1731 relatif à la fourniture de puisards et de regards pour une durée de douze mois à compter du 21 mars 2023, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lot, soit:

- Iron4City pour le lot 1 - Section en fonte, au montant de 52 267,64 \$, taxes incluses;
- St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 2 - Section en caoutchouc, au montant de 9 900,50 \$, taxes incluses;
- St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 3 - Section béton, au montant de 5 700,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
6078

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fourniture de puisards et regards - Contrat SP-22-1731 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

67 869,12 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1731 relatif à la fourniture de puisards et de regards pour une durée de douze mois à compter du 21 mars 2023, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lot, soit:

- Iron4City pour le lot 1 - Section en fonte, au montant de 52 267,64 \$, taxes incluses;
- St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 2 - Section en caoutchouc, au montant de 9 900,50 \$, taxes incluses;
- St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 3 - Section béton, au montant de 5 700,98 \$, taxes incluses.

Contexte :

Afin de soutenir les activités de réparation de puisards et de regards, la Direction des travaux publics doit se procurer des pièces de rehaussement. Les bris de ces pièces sont causés par la dégradation du béton et de la chaussée, ainsi que par le passage des véhicules. Le gel du sol et le déneigement contribuent également à ces bris.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public par lots et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre pour le lot 1, trois (3) pour le lot 2 et un seul pour le lot 3. Toutes ces offres étaient conformes.

Habituellement, la Direction des travaux publics octroyait un contrat d'une durée de trois (3) ans, toutefois, en raison de la fluctuation sur les marchés présentement, un contrat d'une plus courte durée (une année) sera émis.

Les soumissions sont valides jusqu'au 30 avril 2023.

Le coût du contrat précédent, pour des quantités annuelles similaires, était de 51 752,20 \$ par année, taxes incluses, et avait été accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. Le coût estimé pour les trois lots est 70 157,44 \$, taxes incluses, soit un écart favorable de 2 288,32 \$.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture de puisards	21 mars 2023 au	59 029,46 \$	61 973,55 \$	67 869,12 \$

et regards	31 décembre 2023			
Fourniture de puisards et regards	1er janvier au 20 mars 2024	- \$	- \$	- \$
		59 029,46 \$	61 973,55 \$	67 869,12 \$

Le coût total du contrat SP-22-1731 est de 67 869,12 \$, taxes incluses, pour une durée de un (1) an.

La dépense pour 2023 représente une somme de 61 973,55 \$, taxes nettes, et une somme de 34 556,27 \$ est disponible au poste 02-321-10-649 (Voirie municipale - Autres pièces et accessoires) du budget de fonctionnement.

Un virement budgétaire d'un montant de 27 417,28 \$ sera requis et proviendra du poste 02-415-10-521 (Égoût - Entretien et réparation infrastructures).

Le prix obtenu par rapport à l'ancien contrat est représentatif des augmentations de la fonte ductile, du béton et du caoutchouc dans le marché actuel, mais demeure compétitif.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-321-10-649

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-02
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-22-1731
FOURNITURE DE PUISARDS ET REGARDS

Nouveau contrat Contrat récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		
Cout estimé du contrat d'une durée initialement prévue de 36 mois, et ce, pour l'ensemble des lots (taxes incluses)		194 353,31 \$
Cout estimé du contrat après addenda (durée du contrat révisée à 12 mois), et ce, pour l'ensemble des lots (taxes incluses)		70 157,44 \$
Durée de la période de soumission		35 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres		5
Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe Lécuyer Itée <ul style="list-style-type: none"> - Raison : « <i>Nous sommes fabriquant de béton préfabriqué, nous achetons les documents pour travailler nos prix.</i> » 		
LOT NO 1		
Cout estimé du contrat d'une durée initialement prévue de 36 mois (taxes incluses)		147 684,64 \$
Cout estimé du contrat après addenda (durée révisée à 12 mois) (taxes incluses)		53 746,73 \$
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Iron4City	52 267,64 \$	s.o.
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	52 985,08 \$	s.o.
J.U. Houle Itée	70 706,07 \$	70 499,11 \$ <i>Raison : erreur de calcul pour un article</i>
Réal Huot inc.	76 193,17 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(1 479,09 \$) -2,75%
LOT NO 2		
Cout estimé du contrat d'une durée initialement prévue de 36 mois (taxes incluses)		33 992,29 \$
Cout estimé du contrat après addenda (durée révisée à 12 mois) (taxes incluses)		11 620,65 \$
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	9 900,50 \$	s.o.
Réal Huot inc.	10 354,47 \$	s.o.
J.U. Houle Itée	11 755,45 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(1 720,15 \$) -14,80%

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE (SUITE)

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SP-22-1731

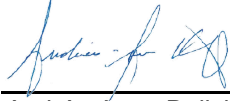
FOURNITURE DE PUISARDS ET REGARDS


LOT NO 3

Cout estimé du contrat d'une durée initialement prévue de 36 mois (taxes incluses)	12 676,38 \$	
Cout estimé du contrat après addenda (durée révisée à 12 mois) (taxes incluses)	4 790,06 \$	
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5 700,98 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	910,92 \$	7,19%
<i>Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :</i>	8 mars 2023	

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise
- Lot no 1 : **Iron4City**
- Lot no 2 : **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**
- Lot no 3 : **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :  14 décembre 2022
 Andrée-Anne Delisle
 Agente d'approvisionnement
 Service des approvisionnements
 Date

Vérifié et approuvé par :  14 décembre 2022
 Nicolas Bernard
 Coordonnateur – Appels d'offres
 Service des approvisionnements
 Date



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.9 FOURNITURE D'ARBUSTES, DE VIVACES ET DE GRAMINÉES - CONTRAT
SP-22-1738 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1738 relatif à l'acquisition d'arbustes, de vivaces et de graminées pour une durée de trente-six mois, à compter du 21 mars 2023, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2 et 3, soit Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils, en fonction des prix suivants :

- pour le lot 1 - Arbustes : au montant de 34 992,64 \$, taxes incluses;
- pour le lot 2 - Vivaces : au montant de 30 663,83 \$, taxes incluses;
- pour le lot 3 - Graminées : au montant de 19 449,17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fourniture d'arbustes, de vivaces et de graminées - Contrat SP-22-1738 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

85 105,64 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1738 relatif à l'acquisition d'arbustes, de vivaces et de graminées pour une durée de trente-six mois, à compter du 21 mars 2023, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2 et 3, soit Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils, en fonction des prix suivants :

- pour le lot 1 - Arbustes : au montant de 34 992,64 \$, taxes incluses;
- pour le lot 2 - Vivaces : au montant de 30 663,83 \$, taxes incluses;
- pour le lot 3 - Graminées : au montant de 19 449,17 \$, taxes incluses.

Contexte :

La Direction des travaux publics s'occupe de l'entretien du parc arboricole de Brossard qui compte plus de 22 000 arbres. Chaque année, la division de l'embellissement effectue le remplacement de végétaux ayant diverses problématiques (maladie, bris suite à un accident avec un véhicule, problème dans le développement de l'arbre, mort par le gel, dépérissement causé par le brouillard salin, parasites, etc.).

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public par lot et trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme pour le lot 1 (arbustes), trois (3) soumissionnaires pour le lot 2 (vivaces), et trois (3) soumissionnaires pour le lot 3 (graminées).

Le coût du contrat précédent SP-20-1507 était de 363 526,11 \$ par année, taxes incluses, et le contrat avait été octroyé à Centre de jardin Brossard inc pour le lot 1 et à Pépinière Abbotsford inc. pour le lot 2 et 3, cependant, on ne peut comparer les contrats, car les items au bordereau sont différents. L'ancien contrat comprenait la fourniture de plusieurs centaines d'arbres et nous avons maintenant un appel d'offres spécifique pour ces végétaux.

Le coût estimé était de 110 336,79 \$ pour les trois lots, taxes incluses, et les résultats obtenus se chiffrent à un peu plus de 85k \$ soit un écart favorable de 25 231,15 \$.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Acquisition et livraison d'arbres, arbustes et vivaces	21 mars au 31 décembre 2023	24 673,67 \$	25 904,26 \$	28 368,55 \$
Acquisition et livraison d'arbres, arbustes et vivaces	1er janvier au 31 décembre 2024	24 673,67 \$	25 904,26 \$	28 368,55 \$
Acquisition et livraison d'arbres, arbustes et vivaces	1er janvier au 31 décembre 2025	24 673,67 \$	25 904,26 \$	28 368,55 \$
Acquisition et livraison d'arbres, arbustes et vivaces	1er janvier au 20 mars 2026	- \$	- \$	- \$
		74 021,00 \$	77 712,79 \$	85 105,64 \$

Le coût total du contrat SP-22-1738 est de 85 105,64 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 25 904,26 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-714-80-627 (Embellissement-fournitures d'horticulture) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-80-627

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-22
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-07
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE



APPEL D'OFFRES PUBLIC

SP-22-1738

Fourniture d'arbustes, de vivaces et de graminées

Nouveau contrat <input type="checkbox"/> Contrat récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		
Cout estimé du contrat d'une durée initiale de 36 mois pour l'ensemble des lots (taxes incluses)		110 336,79 \$
Durée de la période de soumission		28 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres		4
Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Pépinère Cramer inc. <ul style="list-style-type: none"> - Raison : « <i>Nous ne pouvons vous fournir ces biens.</i> » 		
LOT NO 1		
Cout estimé du contrat d'une durée d'un (1) an (taxes incluses)		41 201,98 \$
Soumissionnaire(s) Lot no 1	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Pépinère Y. Yvon Auclair & Fils	34 992,64 \$	s.o.
Pépinère Abbotsford inc.	37 245,00 \$	s.o.
Hugo Drouin	45 619,78 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(6 209,34 \$) -15,07%
LOT NO 2		
Cout estimé du contrat d'une durée d'un (1) an (taxes incluses)		41 323,74 \$
Soumissionnaire(s) Lot no 2	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Pépinère Y. Yvon Auclair & Fils	30 663,83 \$	s.o.
Pépinère Abbotsford inc.	37 596,83 \$	s.o.
Hugo Drouin	43 279,46 \$	43 279,47 \$ <i>Raison : Erreur d'arrondissement au total du lot no 2</i>
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(10 659,91 \$) -25,80%
LOT NO 3		
Cout estimé du contrat d'une durée d'un (1) an (taxes incluses)		27 811,07 \$
Soumissionnaire(s) Lot no 3	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Pépinère Y. Yvon Auclair & Fils	19 449,17 \$	s.o.
Pépinère Abbotsford inc.	23 983,79 \$	s.o.
Hugo Drouin	27 241,03 \$	s.o.

RT

Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(8 361,90 \$)	-30,07%
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :	15 mars 2023	
<p>Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité</p> <p>Lot no 1 : Pépinière Y. Yvon Auclair & Fils</p> <p>Lot no 2 : Pépinière Y. Yvon Auclair & Fils</p> <p>Lot no 3 : Pépinière Y. Yvon Auclair & Fils</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.</p>		
Préparé par :		12 janvier 2023
	Andrée-Anne Delisle Agente d'approvisionnement Service des approvisionnements	Date
Vérifié et		12 janvier 2023
approuvé par :	Richard Taylor, OMA Chef de service - Approvisionnements Direction des finances	Date

RT



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.10 SERVICES DE GESTION DES LICENCES ANIMALIÈRES - CONTRAT SP-22-1720 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1720 pour les services de gestion des licences animales au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solutions de Repérage Emili inc., pour un montant de 98 591,06 \$, taxes incluses, pour la période du 17 avril 2023 au 16 avril 2026, selon les termes de la soumission et du devis.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services de gestion des licences animalières - Contrat SP-22-1720 - Octroi de contrat

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

98 591,06 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1720 pour les services de gestion des licences animalières au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solutions de Repérage Emili inc., pour un montant de 98 591,06 \$, taxes incluses, pour la période du 17 avril 2023 au 16 avril 2026, selon les termes de la soumission et du devis.

Contexte :

Un appel d'offres public (SP-22-1720) a été lancé pour des services de gestion des licences animalières. Une seule soumission a été jugée conforme par le service des approvisionnements.

La Ville de Brossard compte plus de (3 000) animaux domestiques sur son territoire. Compte tenu de la réglementation municipale, « Nul ne peut être le gardien d'un chien à l'intérieur des limites de la Ville sans avoir obtenu la licence obligatoire, conformément aux dispositions du présent règlement. » Conséquemment, nous souhaitons poursuivre le service offert aux citoyens gardiens d'un animal, des solutions simples pour l'inscription et le renouvellement de la licence de leur animal.

En plus du service au comptoir de Services Brossard, les citoyens peuvent utiliser le service en ligne dans l'objectif de faciliter et d'automatiser la gestion des licences d'animaux et la distribution postale des médaillons.

Facile d'utilisation et sans aucun frais d'adhésion, cette interface destinée aux citoyens propose un accès libre-service permettant de créer un profil pour chaque animal (photo, carnet de santé). Tout en incluant, un médaillon intelligent et permanent facilitant l'alerte de chien perdu.

Le coût du contrat précédent était de 24 585,49 \$ par année, taxes incluses, et avait été octroyé à Solutions de Repérage Emili inc.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Octroi du contrat - Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services de gestion des licences animalières	17 avril 2023 au 31 décembre 2023	20 338,13 \$	21 352,50 \$	23 383,77 \$
Services de gestion des licences animalières	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	28 583,34 \$	30 008,93 \$	32 863,69 \$
Services de gestion des licences animalières	1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	28 583,34 \$	30 008,93 \$	32 863,69 \$
Services de gestion des licences animalières	1 ^{er} janvier 2026 au	8 245,19 \$	8 656,42 \$	9 479,91 \$

	16 avril 2026			
		85 750,00 \$	90 026,78 \$	98 591,06 \$

Information complémentaire

Dépense (Option de renouvellement)	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services de gestion des licences animalières	17 avril 2026 au 31 décembre 2026	20 338,13 \$	21 352,50 \$	23 383,77 \$
Services de gestion des licences animalières	1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027	28 583,34 \$	30 008,93 \$	32 863,69 \$
Services de gestion des licences animalières	1 ^{er} janvier 2028 au 16 avril 2028	8 245,19 \$	8 656,42 \$	9 479,91 \$
		57 166,67 \$	60 017,86 \$	65 727,38 \$

Le coût total du contrat SP-22-1720 est de 98 591,06 \$, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans.

L'appel d'offres prévoit une option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

La dépense pour 2023 représente une somme de 21 352,50 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-132-29-518 (Gestion des revenus-Informatique-Location-Applications) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-132-29-518

Statut	Date
Julie Leblanc - Approuvé	2023-02-01
Tania Lê - Approuvé	2023-02-01
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-17

Direction(s) consultée(s) :

**RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-22-1720**

Services de gestion des licences animalières

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée initiale de 36 mois (taxes incluses)	73 756,46 \$
Cout estimé du contrat total, incluant les 2 options de prolongations de 12 mois chacune (taxes incluses)	107 731,57 \$
Durée de la période de soumission	35 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	4

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **PG Solutions inc.**
- Raison : « *Nous ne pouvons rencontrer actuellement vos spécifications.* »
- **SPCA West**

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée initiale du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)	Pointage final obtenu
Solutions de Repérage Emili inc.	98 591,06 \$	s.o.	12,68 \$
Milo Animal Licencing inc.	Non-admissible ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		24 834,60 \$	33,67%

⁽¹⁾ Le soumissionnaire n'a pas obtenu le document d'appel d'offres directement du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et ainsi acquitté les frais de prise de possession. Il est ainsi inadmissible à présenter une soumission.

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :

15 mars 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Solutions de Repérage Emili inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :



Andrée-Anne Delisle
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

17 janvier 2023

Date

Vérfié et



approuvé par : Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnement
Direction des finances

17 janvier 2023

Date

RT



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.11 SERVICES DE SUPPORT LICENCES NVIDIA - CONTRAT SI-23-1746 -
OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1746 relatif aux contrats de support des licences Nvidia utilisées par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CDW Canada corp. au montant de 36 657,67 \$, taxes incluses, représentant un coût pour la Ville de Brossard de 21 308,63 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services de support licences Nvidia - Contrat SI-23-1746 - Octroi de contrat

Service requérant :

Technologie de l'information
Éditeur Hugo Hallé

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

21 308,63 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-23-1746 relatif aux contrats de support des licences Nvidia utilisées par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CDW Canada corp. au montant de 36 657,67 \$, taxes incluses, représentant un coût pour la Ville de Brossard de 21 308,63 \$, taxes incluses.

Contexte :

Annuellement, la Ville doit prévoir des contrats de support pour les licences Nvidia utilisées par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert pour assurer le bon déroulement des opérations.

Dans le contexte du télétravail actuel et à venir, ces licences d'utilisation de cartes vidéo virtuelles (GPU) ont été acquises en 2021 pour supporter la diffusion et la consultation de contenu multimédia tel que Teams, la formation en ligne, les Webinaires, la consultation de capsules vidéo d'information, etc. à partir des postes de travail virtuel des employés qui sont accessibles à partir des bureaux des 3 villes ainsi qu'à partir des résidences des employés.

Ces contrats sont nécessaires pour obtenir du support lors de problèmes et pour recevoir les correctifs logiciels, les correctifs de sécurité et les mises à jour du produit.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public à cette fin (SI-23-1746).

Puisque l'entente intermunicipale se termine le 31 décembre 2023, les licences pour les villes de Boucherville et Saint-Lambert ont été renouvelées du 7 avril au 31 décembre 2023 tandis que les licences pour la ville de Brossard ont été renouvelées du 7 avril 2023 au 6 avril 2024 (1 an).

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Les coûts de 28 487,45 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien des 626 licences concurrentes du 7 avril 2023 au 31 décembre 2023 seront partagés entre les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert selon la clé de partage.

- Brossard : 13 138,41 \$;
- Boucherville : 9 440,74 \$;
- Saint-Lambert : 5 908,30 \$.

Les coûts de 8 170,22 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien des 368 licences concurrentes du 1er janvier 2024 au 6 avril 2024 ne seront pas partagés selon la clé de partage puisque ces licences seront utilisées uniquement par la Ville de Brossard.

Montant de la dépense pour la Ville de Brossard :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Support licences Nvidia	7 avril 2023 au 6 avril 2024	18 533,27 \$	19 457,62 \$	21 308,63 \$

Le coût total pour la Ville de Brossard relativement au contrat SI-23-1746 est de 21 308,63 \$, taxes incluses, pour une durée d'un (1) an.

La dépense payable pour 2023 pour la ville de Brossard représente une somme de 19 457,62 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-133-10-436 (Ress informationnelles corporatives – Licences) du budget de fonctionnement 2023.

Le coût pour la Ville de Brossard pour la période du 25 janvier 2022 au 6 avril 2023 était de 17 356,09 \$, taxes incluses. L'augmentation est causée par l'augmentation annuelle du coût des licences (3.6%) et par l'augmentation du nombre de licences requises pour les besoins de la ville de Brossard.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-133-10-436

Statut	Date
Hugo Hallé - Approuvé	2023-01-30
Tania Lê - Approuvé	2023-02-01
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-17

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

SI-23-1746

Services de renouvellement d'abonnement des logiciels pour cartes graphiques Nvidia

Nouveau contrat <input type="checkbox"/> Contrat récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		
Cout estimé du contrat qui débutera le 7 avril 2023 et se terminera selon les dates indiquées au bordereau de soumission (taxes incluses)		44 334,36 \$
Durée de la période de soumission		42 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres		5
Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bell Canada <ul style="list-style-type: none"> - Raison : « Le fournisseur actuel est déjà avantagé, l'appel d'offres est perdu d'avance sans même transmettre une offre. » • Insight Canada inc. <ul style="list-style-type: none"> - Raison : « Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission. » 		
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
CDW Canada corp.	36 657,68 \$	30 013,62 \$ <i>Raison : erreur de calcul des taxes</i>
Prival ODC inc.	37 154,54 \$	30 456,79 \$
ESI Technologies de l'Information inc.	37 623,16 \$	s.o.
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(14 320,74 \$) -32,30%
Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :		12 avril 2023
<p>Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise CDW Canada corp.</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.</p> <p><input type="checkbox"/> de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.</p> <p><input type="checkbox"/></p>		
Préparé par : <u><i>Cindy Langlois</i></u> Cindy Langlois Agente d'approvisionnement Service des approvisionnements		<u>23 janvier 2023</u> Date
Vérifié et approuvé par : <u><i>Richard TAYLOR</i></u> Richard Taylor, OMA Chef de service - Approvisionnements Direction des finances		<u>23 janvier 2023</u> Date

MEB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.12 SERVICES DE LOCATION D'UN LAVE-TROTTOIR AVEC OPÉRATEUR -
CONTRAT SP-23-1751 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1751 relatif à l'exécution de services de location d'un lave-trottoir avec opérateur au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Équipements Benco Canada ltée, pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2025, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 71 859,38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services de location d'un lave-trottoir avec opérateur - Contrat SP-23-1751 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

71 859,38 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1751 relatif à l'exécution de services de location d'un lave-trottoir avec opérateur au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Équipements Benco Canada Ltée, pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2025, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 71 859,38 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le contrat consiste à effectuer les travaux de nettoyage du printemps pour les trottoirs, pistes cyclables et sentiers. Un entrepreneur spécialisé, ayant les équipements et la main-d'oeuvre, est requis pour assister la Direction des travaux publics dans le ménage du printemps de la Ville. Cet équipement est utilisé conjointement avec les balais mécaniques de rue. Les abrasifs utilisés durant la période hivernale doivent être enlevés et l'utilisation de ce type d'équipements permet de réduire le délai vers un retour à des conditions normales d'utilisation en moins de quatre (4) semaines. Ceci est un nouveau contrat. Auparavant une demande de prix était faite à chaque printemps.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme. Du travail de démarchage auprès de plusieurs entrepreneurs a été réalisé en amont de façon à favoriser une plus grande concurrence.

Le coût du contrat précédent ATP-22-876, était de 19 545,89 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois.

L'estimation pour ce contrat était de 71 859,38 \$, taxes incluses pour une durée de deux (2) ans. Il est à noter que l'estimation est égale au coût obtenu pour ce contrat, ce qui arrive très rarement.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de location d'un lave-trottoir avec opérateurs	21 mars au 31 décembre 2023	23 437,50 \$	24 606,45 \$	26 947,27 \$
Service de location d'un lave-trottoir avec opérateurs	1er janvier au 31 décembre 2024	31 250,00 \$	32 808,60 \$	35 929,69 \$
Service de location d'un	1er janvier au	7 812,50 \$	8 202,15 \$	8 982,42 \$

lave-trottoir avec opérateurs	20 mars 2025			
		62 500,00 \$	65 617,19 \$	71 859,38 \$

Le coût total du contrat SP-23-1751 est de 71 859,38 \$, taxes incluses, pour une durée de 24 mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 24 606,45 \$, taxes nettes et cette somme est disponible au poste 02-321-10-516 (Voirie municipale - location, machinerie, équipement, outillage) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-321-10-516

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-27
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-02
Jean Bergeron - Approuvé	2023-03-07
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-23-1751

Services de location d'un lave-trottoir avec opérateur

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat de deux (2) ans (taxes incluses) 71 859,38 \$

Durée de la période de soumission 21 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 5

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **Arseno Balayage**
 - **Les Entreprises Bergeron, S.E.N.C.**
 - **Les Revêtements Scell-Tech inc.**
- Raison : « Nous ne pouvons vous fournir ce service . »

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Les Équipements Benco Canada Itée	71 859,37 \$	71 859,38 \$ <i>Raison : Erreur dans le calcul de la taxe</i>
Matériaux Paysagers Savaria Itée	77 456,25 \$	77 608,13 \$ <i>Raison : Erreur dans le calcul de la taxe</i>
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	0,00 \$	0,00%
<i>Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :</i>		10 mai 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Les Équipements Benco Canada Itée**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Cindy Langlois 14 février 2023
Cindy Langlois Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérifié et Richard TAYLOR 14 février 2023
approuvé par : Richard Taylor, OMA Date
Chef de service - Approvisionnements



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.13 SERVICES ARBORICOLES - CONTRAT SP-22-1734 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1734 relatif à l'exécution de services arboricoles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'Arbres Royal inc., pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2025, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 652 281,92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services arboricoles - Contrat SP-22-1734 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

652 281,92 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-22-1734 relatif à l'exécution de services arboricoles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'Arbres Royal inc., pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2025, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 652 281,92 \$, taxes incluses.

Contexte :

Le contrat consiste à effectuer les travaux d'émondage et d'arboriculture pour le parc arboricole de la Ville. Un entrepreneur spécialisé, ayant les équipements et la main-d'oeuvre, est requis pour effectuer les divers travaux. De plus, lors de conditions climatiques difficiles, l'entrepreneur doit sécuriser les arbres endommagés et/ou dégager la voie publique, et ce, en tout temps de l'année.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre conforme. Du travail de démarchage auprès de plusieurs entrepreneurs a été réalisé en amont de façon à favoriser une plus grande concurrence.

Malgré la majoration appréhendée et considérée lors de la préparation de l'appel d'offres, ce résultat reflète les conditions actuelles du marché de la main-d'oeuvre et la difficulté à obtenir des services ponctuels et différés. Le coût du contrat précédent SP-20-1464 était de 665 636,27 \$, taxes incluses, pour une durée de vingt-neuf (29) mois. L'estimé de cet appel d'offre était de 658 059,41 \$, taxes incluses. Le prix obtenu du plus bas soumissionnaire est de 5 777,49 \$ en deçà de l'estimé. La soumission est valide jusqu'au 31 mars 2023.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services arboricoles	21 mars au 31 décembre 2023	223 656,97 \$	234 811,86 \$	257 149,60 \$
Services arboricoles	1er janvier au 31 décembre 2024	283 662,50 \$	297 810,17 \$	326 140,96 \$
Services arboricoles	1 ^{er} janvier au 20 mars 2025	60 000,53 \$	62 998,30 \$	68 991,36 \$
		567 325,00 \$	595 620,34 \$	652 281,92 \$

Le coût total du contrat SP-22-1734 est de 652 281,92 \$, taxes incluses, pour une durée de vingt-quatre (24) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 234 811,86 \$, taxes nettes, et a été prévue et est disponible au poste 02-714-80-523 (Embellissement-Entretien et réparation-Terrains) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-80-523

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-22
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC
SP-22-1734
Services arboricoles

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois (taxes incluses) 658 059,41 \$

Durée de la période de soumission 35 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 13

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **9087-7184 Québec inc.**
- **Aménagement Paysager Dumoulin inc.**
- **Arbre NB inc.**
- **Construction Urbex inc.**
- **Services d'Arbres L'Écuyer inc.**
 - Raison : « *Nous ne pouvons respecter actuellement les délais d'exécution exigés.* »
- **Services d'arbres Primeau inc.**
 - Raison : « *Notre calendrier de production est complet pour l'instant.* »


Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Service D'Arbres Royal inc.	652 281,92 \$	s.o.
Abattage Larivée inc.	733 483,01 \$	s.o.
Arbo-Design inc.	926 583,53 \$	s.o.
Biothec Foresterie inc.	949 716,50 \$	s.o.
Emondexpert inc.	1 004 306,63 \$	s.o.
Élagage Prestige inc.	1 251 905,29 \$	s.o.
Arboriculture de Bauce inc.	1 597 009,65 \$	s.o.

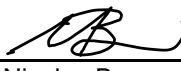
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme (5 777,49 \$) -0,88%

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au : **8 mars 2023**

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Service D'Arbres Royal inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :  13 décembre 2022
Pénélope Généreux-Vincent
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements Date

Vérifié et  13 décembre 2022
approuvé par : Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements Date



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.14 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE MAUPASSANT, ENTRE LE BOULEVARD MILAN ET L'AVENUE MALO - CONTRAT SP-23-1724 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1724 relatif aux travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation C.G.2 inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 4 969 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo - Contrat SP-23-1724 - Octroi de contrat

Service requérant :

Génie
Éditeur Julie Chevalier

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

4 969 000,00 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1724 relatif aux travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation C.G.2 inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 4 969 000 \$, taxes incluses.

Contexte :

La Ville a procédé à un appel d'offres, en vue d'exécuter les travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo.

Les travaux comprennent, non sans s'y limiter, le remplacement du réseau d'aqueduc et du sanitaire, la réfection ponctuelle du réseau pluvial, l'implantation de saillies avancées et de nouvelles traverses piétonnes, la reconstruction complète de la voirie, soit une nouvelle structure de chaussée, des bordures, des trottoirs ponctuels et le pavage, la reconfiguration de l'intersection Maupassant et Malo, incluant la construction d'une intersection surélevée, la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage, le marquage et la signalisation de la chaussée ainsi que les travaux connexes.

Ces travaux sont requis, vu la dégradation avancée de l'état de la chaussée ainsi que la désuétude de la conduite d'aqueduc en fonte grise et en fonte ductile, avec un historique de bris très élevé. De plus, diverses déficiences fonctionnelles sont observées sur plusieurs sections de l'égout sanitaire.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 8 décembre 2022 au 2 février 2023. La Ville a reçu douze (12) soumissions, toutes jugées conformes au niveau administratif, par le Service des approvisionnements.

Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont :

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| • MSA Infrastructures Inc. | 5 180 761,43 \$; |
| • Excavation C.G.2 Inc. | 4 969 000,00 \$; |
| • Les entreprises Michaudville Inc. | 4 977 000,00 \$; |
| • Eurovia Québec Construction | 5 898 377,23 \$; |
| • L.A. Hébert Ltée | 5 677 461,27 \$; |
| • Excavation Jonda Inc. | 6 658 809,32 \$; |
| • CBC 2010 inc. | 4 985 000,00 \$; |
| • Excavation Darche | 5 995 262,15 \$; |
| • A & J.L. Bourgeois ltée | 5 747 896,43 \$; |
| • Location D'Angelo | 5 499 999,00 \$; |
| • Excavation Civilpro Inc. | 6 768 161,17 \$; |
| • 9329-0146 Québec inc. | 5 934 785,99 \$. |

Suite à l'analyse technique et des dispositions financières proposées, la Direction du génie recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation C.G.2 Inc., au montant de 4 969 000 \$, taxes incluses.

L'estimation des coûts de la Ville est de 6 088 238,98 \$, taxes incluses. La plus basse soumission, jugée conforme, est inférieure de 18,38 % de l'estimation de la Ville. Cette différence de prix pourrait être due à la grande participation des soumissionnaires, soit douze 12 soumissions déposées. Ayant été en appel d'offres en début d'année cela a permis probablement d'obtenir un plus grand nombre de soumissionnaires. Il est probable également, que les soumissionnaires de la rive sud privilégient des travaux sur leurs territoires, afin d'éviter les congestions routières dues aux travaux du tunnel Hippolyte-La Fontaine. Finalement, on constate que plusieurs soumissionnaires, ayant soumissionné lors de l'appel d'offres pour ces travaux en 2022, ont

redéposé leur soumission l'appel d'offres de 2023.

Une somme de 7 029 353 \$, taxes incluses, est prévue au PTI pour l'année 2023, dans le cadre du programme de réfection d'aqueduc et d'égouts (PROJET GEN21-011).

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Préparation des documents d'appel d'offres : octobre à novembre 2022;
- Modification du règlement REG-437 : 17 janvier 2023;
- Octroi du contrat : 21 mars 2023;
- Exécution des travaux : juin à octobre 2023.

Aspects financiers :

Nature	Contrat		
	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux de reconstruction	4 321 809,09 \$	4 537 359,32 \$	4 969 000,00 \$

Le coût pour la réalisation des travaux pour le contrat SP-23-1724 est de 4 969 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 4 537 359,32 \$, taxes nettes, a été prévue au projets GEN21-011, lors de l'adoption du PTI. Le financement provenant du règlement d'emprunt REG-437, est disponible pour un montant de 6 709 818 \$, taxes nettes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04370

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances.

**RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE
APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Travaux de réfection de l'avenue Maupassant

Nouveau contrat <input checked="" type="checkbox"/> Contrat récurrent <input type="checkbox"/>		
Cout estimé du contrat avant addenda (taxes incluses)	6 052 884,17 \$	
Durée de la période de soumission	56 jours	
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	20	
<u>Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Construction N.R.C. inc. • Gérard Théoret inc. - Raison : « <i>Nous avons plusieurs soumissions en même temps et nous avons fait un choix.</i> » • Groupe SGM inc. - Raison : « <i>Nous avons soumissionné à titre de sous-traitant pour cet appel d'offres.</i> » • Le Goupr Lécuyer Ltée - Raison : « <i>Le responsable de la firme n'a pu répondre à notre invitation par manque de temps.</i> » • Le Groupe LML Ltée - Raison : « <i>Nous avons soumissionné à titre de sous-traitant pour cet appel d'offres.</i> » • Néolect inc. - Raison : « <i>Nous avons soumissionné à titre de sous-traitant électrique pour cet appel d'offres.</i> » • R. Mailloux inc. - Raison : « <i>Nous avons soumissionné à titre de sous-traitant en éclairage pour cet appel d'offres.</i> » • Senterre Entrepreneur Général inc. - Raison : « <i>Nous avons soumissionné à titre de sous-traitant électrique pour cet appel d'offres.</i> » 		
Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
Excavation C.G. 2 inc.	4 969 000,00 \$	s.o.
Les Entreprises Michaudville inc.	4 977 000,00 \$	s.o.
CBC 2010 inc.	4 985 000,00 \$	s.o.
MSA Infrastructures inc.	5 180 761,43 \$	s.o.
Location D'Angelo inc.	5 499 999,00 \$	s.o.
L.A. Hébert Ltée	5 677 461,27 \$	s.o.
A & J.L. Bourgeois Ltée	5 747 896,43 \$	s.o.
Eurovia Québec Construction inc.	5 898 377,23 \$	s.o.
9329-0146 Québec inc.	5 934 785,99 \$	s.o.
Excavation Darche inc.	5 995 262,15 \$	s.o.
Excavation Jonda inc.	6 658 809,32 \$	s.o.
Excavation Civilpro inc.	6 768 161,17 \$	6 768 161,16 \$ <i>Raison : Erreur dans le total</i>
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	(1 083 884,17 \$)	-17,91%
<i>Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au :</i>		3 mai 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Excavation C.G. 2 inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généreux-Vincent 15 février 2023
Pénélope Généreux-Vincent Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérfié et Richard TAYLOR 15 février 2023
approuvé par : Richard Taylon Date
Chef de service - Approvisionnements

MB



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.15 TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ASCENSEURS - CONTRAT SP-23-1743 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1743 relatif aux travaux d'entretien d'ascenseurs au seul soumissionnaire conforme, soit Élévapro Services inc., pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2026, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 63 811,13\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Travaux d'entretien d'ascenseurs - Contrat SP-23-1743 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

63 811,13 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1743 relatif aux travaux d'entretien d'ascenseurs au seul soumissionnaire conforme, soit Élévapro Services inc., pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2026, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 63 811,13\$ toutes taxes incluses.

Contexte :

Ce contrat consiste en l'entretien des ascenseurs de l'hôtel de ville, du centre socio-culturel et de la bibliothèque. L'exploitation de tels équipements est régie par un code de sécurité CAN/CSA B44 qui assure la sécurité des utilisateurs. Pour se conformer à cette norme, la Direction des travaux publics n'a pas le personnel en mesure de réaliser les inspections et les entretiens requis.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et une seule firme a déposé une offre conforme.

Le coût du contrat précédent SP-18-1142 était de 25 511,90 \$ par année, taxes incluses, et avait été accordé à Les Ascenseurs Maxi inc. Aucune modification au bordereau de soumission n'a été effectuée. L'estimation pour ce contrat était de 133 653,38 \$, taxes incluses.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux d'entretien d'ascenseurs	21 mars au 31 décembre 2023	13 875,00 \$	14 567,02 \$	15 952,78 \$
Travaux d'entretien d'ascenseurs	1er janvier au 31 décembre 2024	18 500,00 \$	19 422,69 \$	21 270,38 \$
Travaux d'entretien d'ascenseurs	1er janvier au 31 décembre 2025	18 500,00 \$	19 422,69 \$	21 270,38 \$
Travaux d'entretien d'ascenseurs	1er janvier au 20 mars 2026	4 625,00 \$	4 855,67 \$	5 317,59 \$
		55 500,00 \$	58 268,07 \$	63 811,13 \$

Le coût total du contrat SP-23-1743 est de 63 811,13\$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 14 567,02 \$, taxes nettes, et cette somme a été prévue spécifiquement aux postes 02-191-90-522 (Bâtiment - HDV - Entretien & Réparation - Bâtiments), 02-711-90-

522 (ENT - CTRES Communautaires-ENT. et Rép. Bâtiments) et 02-722-90-522 (Entretien - Bibliothèque - entretien & réparation - Bâtiments) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-191-90-522

02-711-90-522

02-722-90-522

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-27
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean Bergeron - Approuvé	2023-03-07
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SP-23-1743

Travaux d'entretien d'ascenseurs

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée de trente-six (36) mois (taxes incluses) 133 653,88 \$

Durée de la période de soumission 56 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 3

Preneur (s) de documents Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)

- **Ascenseur Néoservices inc.**
- **Ascenseurs Vertec inc.**

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
--------------------	--	--


Élévapro Services inc.	63 811,13 \$	s.o.
------------------------	--------------	------

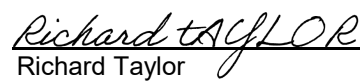
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme (69 842,75 \$) -52,26%

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au : 12 avril 2023

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Élévapro Services inc.**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par :  25 janvier 2023
Pénélope Généreux-Vincent Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérfié et approuvé par :  23 janvier 2023
Richard Taylor Date
Chef de service - Approvisionnements
Direction des finances



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.16 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC DE L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - CONTRAT SP-23-1762 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1762 relatif aux travaux d'entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna Michel-Normandin au seul soumissionnaire conforme, soit Cimco Réfrigération, pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2026, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 115 319,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Travaux d'entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna Michel-Normandin - Contrat SP-23-1762 - Octroi de contrat

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

115 319,93 \$

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-23-1762 relatif aux travaux d'entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna Michel-Normandin au seul soumissionnaire conforme, soit Cimco Réfrigération, pour la période du 21 mars 2023 au 20 mars 2026, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 115 319,93 \$, taxes incluses.

Contexte :

La Direction des travaux publics utilise les services d'un entrepreneur spécialisé en réfrigération pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'aréna Michel-Normandin. Le contrat consiste à effectuer les entretiens préventifs, les correctifs pendant la période d'opération et les appels d'urgence. De plus, les systèmes sont redémarrés à la fin de l'été pour amorcer la fabrication de la glace et sont fermés et sécurisés pendant la période estivale afin d'éviter une fuite d'ammoniac. En procédant ainsi, nous assurons le maintien optimal de nos équipements.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme, trois (3) autres fournisseurs ont décliné la possibilité de soumissionner.

L'estimation des coûts de cet appel d'offres était de 95 604,59 \$ et la seule soumission conforme est de 115 319,93 \$, soit un écart à la hausse de près de 20 %. Malgré la majoration appréhendée et considérée lors de la préparation de l'appel d'offres, ce résultat reflète les conditions actuelles du marché de la main-d'œuvre et la difficulté à obtenir des services ponctuels et différés. Compte tenu du résultat et le risque relié à l'entretien de ces systèmes à l'ammoniac, nous considérons que le prix du plus bas soumissionnaire est compétitif.

Le coût de l'appel d'offre précédent SP-20-1482 était de 73 724,27 \$, taxes incluses, et avait été accordé à Navada ltée pour une durée de trente-trois (33) mois.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Gestion et entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna	21 mars au 31 décembre 2023	25 075,00 \$	26 325,62 \$	28 829,98 \$

Gestion et entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	33 433,33 \$	35 100,82 \$	38 439,98 \$
Gestion et entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	33 433,33 \$	35 100,82 \$	38 439,98 \$
Gestion et entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna	1 ^{er} janvier au 20 mars 2026	8 358,33 \$	8 775,21 \$	9 609,99 \$
		100 300,00 \$	105 302,47 \$	115 319,93 \$

Le coût total du contrat SP-23-1762 est de 115 319,93 \$, taxes incluses, pour une durée de trente-six (36) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 26 325,62 \$, taxes nettes, et une somme de 3 580,18 \$ est disponible au poste 02-712-80-522 (Entretien aréna - Entretien et réparation bâtiment) du budget de fonctionnement. Un transfert budgétaire de 22 745,44 \$ est requis et proviendra du poste 02-714-90-649 (Parcs et terrains de jeux - Autres pièce et accessoires).

Poste(s) budgétaire(s) :

02-712-80-522

02-714-90-649

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-02-27
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-06
Jean Bergeron - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SP-23-1762

Travaux d'entretien et de gestion du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna Michel-Normandin

Nouveau contrat Contrat récurrent

Cout estimé du contrat d'une durée de trois (3) ans (taxes incluses) 95 604,59 \$

Durée de la période de soumission 49 jours

Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres 4

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

- **Climat-Control SB inc.**
- Raison : « *Nous ne pouvons exécuter les travaux demandés.* »
- **Les Entreprises de réfrigération L.S. inc.**
- Raison : « *Nous ne pouvons respecter les délais fixés pour la préparation et le dépôt de la soumission.* »
- **Navada Ltée**
- Raison : « *Nous ne pouvons exécuter les travaux demandés.* »

Soumissionnaire(s)	Prix soumissionné(s) pour la durée du contrat (taxes incluses)	Prix corrigé(s) après vérification des calculs des bordereaux (taxes incluses)
--------------------	--	--

Cimco Réfrigération	115 094,25 \$	115 319,93 \$ <i>Raison : Erreur dans le calcul de la TVQ</i>
---------------------	---------------	--

Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme 19 715,34 \$ 20,62%

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au : **3 mai 2023**

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

- d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **Cimco Réfrigération**
- de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.
- de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généreux-Vincent 13 février 2023
Pénélope Généreux-Vincent Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérifié et Richard TAYLOR 11 février 2023
approuvé par : Richard Taylor Date
Chef de service - Approvisionnement



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**8.17 SERVICES DE TRADUCTION SUR DEMANDE - CONTRAT SI-19-1376 -
PROLONGATION**

Considérant que le contrat initial SI-19-1376 d'une durée de 3 ans pour des services de traduction sur demande prévoit la possibilité pour la Ville de prolonger le contrat pour une période supplémentaire de 12 mois;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De prolonger le contrat SI-19-1376 relatif à des services de traduction sur demande à Crabapple Média, pour une période supplémentaire de douze (12) mois venant à échéance le 21 octobre 2023 et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 15 559,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services de traduction sur demande - Contrat SI-19-1376 - Prolongation de contrat

Service requérant :

Communication
Éditeur Alain Gauthier

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

15 559,95 \$

Recommandations :

Considérant que le contrat initial SI-19-1376 d'une durée de 3 ans pour des services de traduction sur demande prévoit la possibilité pour la Ville de prolonger le contrat pour une période supplémentaire de 12 mois;

Et résolu

De prolonger le contrat SI-19-1376 relatif à des services de traduction sur demande à Crabapple Média, pour une période supplémentaire de douze (12) mois venant à échéance le 21 octobre 2023 et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 15 559,95 \$, taxes incluses.

Contexte :

La Direction des communications doit retenir les services d'une entreprise pour effectuer la traduction de documents en français vers l'anglais ainsi que la révision de documents en français, et ce, sur demande. Ces documents variés vont de textes pour le bulletin Ma Ville à ceux pour le site internet en passant par des publicités, des lettres et des mots pour différents programmes souvenirs d'organismes.

Il est fortement envisageable qu'il ne sera plus possible de faire traduire nos documents avec l'entrée en vigueur de la Loi 96 le 1er juin prochain. D'ici là, nous poursuivons ce que nous faisons actuellement.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat original :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traduction sur demande	22 octobre 2019 au 31 décembre 2019	2 602,56 \$	2 732,36 \$	2 992,29 \$
Service de traduction sur demande	1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	13 533,33 \$	14 208,31 \$	15 559,95 \$
Service de traduction sur demande	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	13 533,33 \$	14 208,31 \$	15 559,95 \$
Service de traduction sur demande	1 ^{er} janvier 2022 au 22 octobre 2022	10 930,78 \$	11 475,94 \$	12 567,65 \$
		40 600,00 \$	42 624,93 \$	46 679,85 \$

Le coût total du contrat SI-19-1376 est de 46 679,85 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois.

L'appel d'offre prévoit une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

Montant de la dépense par année pour une prolongation d'un (1) an :

Dépense pour prolongation	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traduction sur demande	22 octobre 2022 au 31 décembre 2022	2 602,56 \$	2 732,36 \$	2 992,29 \$
Service de traduction sur demande	1 ^{er} janvier 2023 au 22 octobre 2023	10 930,78 \$	11 475,94 \$	12 567,65 \$
		13 533,33 \$	14 208,31 \$	15 559,95 \$

Le coût pour la prolongation du contrat SI-19-1376 est de 15 559,95 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois.

La dépense pour 2023 représente une somme de 11 475,94 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au poste 02-131-10-449 (Communications – autres services) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-131-10-449

Statut	Date
Alain Gauthier - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-02

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements.

1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres consiste en des services de traduction sur demande.

2 DURÉE DU CONTRAT

Le contrat sera d'une durée de trente-six (36) mois et débutera à la date d'adjudication.

3 PROLONGATION DU CONTRAT

À l'expiration du contrat, la Ville pourra, à sa seule discrétion, prolonger le contrat pour une période supplémentaire de douze (12) mois, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat original, sauf pour le prix qui pourra être majoré conformément aux conditions énoncées à la clause « Prix après adjudication » de la présente section, le cas échéant.

Si la Ville, à sa seule discrétion, décide d'exercer son option de renouvellement, elle informera l'adjudicataire de son intention de prolonger le contrat au moins trente (30) jours avant la fin du terme.

4 ÉCHÉANCIER DE L'APPEL D'OFFRES

L'échéancier prévu dans le cadre du présent appel d'offres est le suivant :

Parution de l'appel d'offres :	Le 9 août 2019
Clôture de l'appel d'offres :	Le 12 septembre 2019 à 11 h, heure locale
Adjudication :	Vers le 22 octobre 2019

5 DESCRIPTION DES SERVICES

Les services requis au présent appel d'offres consistent à effectuer la traduction du français à l'anglais. Les textes des documents à traduire couvrent l'ensemble des activités du domaine municipal. L'adjudicataire doit effectuer la traduction et la correction (orthographe, grammaire, expression, syntaxe, etc.) des documents dont il a la charge.

La Ville transmettra les documents par courriel en format *Microsoft Word (.docx)* à l'adjudicataire. L'adjudicataire devra faire la traduction et la correction des documents transmis et retourner ceux-ci par courriel au destinataire initial dans les délais prescrits et dans le même format. Les demandes de traduction seront communiquées durant les heures normales de bureau.

5.1 Traduction du bulletin « Ma Ville »

L'adjudicataire doit faire la traduction du bulletin municipal « Ma Ville » publié tous les deux (2) mois. Le bulletin compte environ 4 pages par numéros ce qui représente environ 2 000 mots par publication.

Avant de transmettre les pages à traduire, l'administrateur de contrat confirmera la date de remise du document à l'adjudicataire en fonction de l'échéancier de publication. La Ville accorde généralement une (1) semaine après la remise pour effectuer la traduction. L'échéancier pourrait occasionnellement être modifié par la Ville en cours d'exécution.

5.2 Traduction autres documents sur demande

Le contrat inclut également des services de traduction sur demande pour des documents tels que des lettres, des textes publiés sur le site Web, etc.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.18

**SERVICES DE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS DE PAIEMENT PAR
CARTE EN PERSONNE ET EN LIGNE – CONTRAT SP-20-1393 -
PROLONGATION**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver la prolongation du contrat SP-20-1393 relatif aux services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne, à Global Payments Canada GP, pour une durée de douze (12) mois supplémentaires, soit pour la période du 26 mai 2023 au 25 mai 2024, le tout pour un montant de 47 560,10 \$, taxes incluses, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis.

D'autoriser la greffière et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre dudit contrat.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services de traitement des transactions de paiement par carte en personne et en ligne – Contrat SP-20-1393 - Prolongation

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

47 560,10 \$

Recommandations :

Et résolu

D'approuver la prolongation du contrat SP-20-1393 relatif aux services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne, à Global Payments Canada GP, pour une durée de douze (12) mois supplémentaires, soit pour la période du 26 mai 2023 au 25 mai 2024, le tout pour un montant de 47 560,10 \$, taxes incluses, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis.

D'autoriser la greffière et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre dudit contrat.

Contexte :

La Ville de Brossard doit se doter des services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne. Le mandat en cours de la première année de prolongation octroyé par la résolution 200526-182 à Global Payments Canada GP se termine le 25 mai 2023. L'appel d'offres effectué pour la période du 26 mai 2020 au 25 mai 2023 prévoyait une option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

Nous sommes satisfaits des services rendus par Global Payments Canada GP qui respectent les exigences pour recommander la prolongation du contrat.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Octroi du contrat initial - montant de la dépense selon la durée du contrat :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat original :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	26 mai au 31 décembre 2020	20 682,80 \$	21 714,36 \$	23 780,05 \$
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	41 365,61 \$	43 428,72 \$	47 560,11 \$
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	41 365,61 \$	43 428,72 \$	47 560,11 \$

Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1 ^{er} janvier au 25 mai 2023	20 682,80 \$	21 714,36 \$	23 780,05 \$
		124 096,82 \$	130 286,15 \$	142 680,32 \$

Le coût du contrat initial SP-20-1393 est de 142 680,32 \$, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans.

Montant de la dépense par année pour une prolongation d'un (1) an :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	26 mai au 31 décembre 2023	20 682,80 \$	21 714,36 \$	23 780,05 \$
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1 ^{er} janvier au 25 mai 2024	20 682,80 \$	21 714,36 \$	23 780,05 \$
		41 365,60 \$	43 428,72 \$	47 560,10 \$

Le coût pour la prolongation du contrat SP-20-1393 est de 47 560,10 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois.

La dépense pour le renouvellement 2023 représente une somme de 21 714,36 \$, taxes nettes, et est prévue et disponible au poste 02-991-10-899 (Frais de financement autre) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-991-10-899

Statut	Date
Julie Mandeville - Approuvé	2023-01-27
Tania Lê - Approuvé	2023-01-27
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-01-30
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-01-31

Direction(s) consultée(s) :

1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres consiste en des services de traitement des transactions de paiement en personne par carte de débit et crédit et en ligne par carte de crédit pour le paiement de divers produits et services offerts aux citoyens (clients).

2 DURÉE DU CONTRAT

Le contrat sera d'une durée de trente-six (36) mois et débutera à la date d'adjudication.

3 PROLONGATION DU CONTRAT

La Ville bénéficiera de deux (2) options pour prolonger le contrat de douze (12) mois chacune, aux mêmes termes et conditions. Si la Ville, à sa seule discrétion, décide d'exercer son option de renouvellement, elle devra envoyer un avis écrit à cet effet à l'adjudicataire trente (30) jours avant l'expiration du terme initial ou d'une prolongation, le cas échéant.

4 ÉCHÉANCIER DE L'APPEL D'OFFRES

L'échéancier prévu dans le cadre du présent appel d'offres est le suivant :

Parution de l'appel d'offres :	Le 30 janvier 2020
Clôture de l'appel d'offres :	Le 3 mars 2020 à 11 h, heure locale
Adjudication :	Vers le 24 mars 2020

5 DESCRIPTION DES SERVICES

Les services requis au présent appel d'offres sont plus longuement explicités à la *Section D - Description des besoins*.

6 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

L'adjudicataire devra s'assurer que tous les membres de son personnel (incluant le personnel de ses sous-traitants) respectent les directives émises par la Ville concernant les règles de conduite à suivre en matière de sécurité à l'égard des informations de la Ville auxquelles pourrait avoir accès l'adjudicataire.

À cet effet, l'adjudicataire devra mettre en place, avant le début du contrat, des mesures suffisantes afin de protéger les informations de la Ville et l'informer immédiatement de tout incident touchant les informations qui lui appartiennent. Ces mesures devront comprendre au moins les éléments suivants.

6.1 Une politique écrite devra établir les rôles, responsabilités et objectifs en matière de gestion de la sécurité de l'information chez l'adjudicataire. Cette politique devra couvrir minimalement les aspects suivants :

- contrôle d'accès logique et physique de l'information, selon le rôle de l'employé et de la nécessité de sa connaissance de l'information;
- identification claire des informations de la Ville et des usages prescrits;
- suivi et contrôle des environnements (tant technologiques que physiques) pour la détection et la correction des vulnérabilités et des situations de non-conformité;
- processus de gestion des incidents, des changements et des risques.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.19 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROSSARD - LOI RRSM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant les exigences de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM);

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente relative au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Ville de Brossard conformément à ce qui est prévu à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le tout conditionnellement à l'approbation de toutes les parties concernées par les modifications proposées.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Lettre d'entente relative au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Ville de Brossard - Loi RRSM - Autorisation de signature

Service requérant :

Ressources humaines
Éditeur Karine Fortin

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant les exigences de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM);

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente relative au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Ville de Brossard conformément à ce qui est prévu à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le tout conditionnellement à l'approbation de toutes les parties concernées par les modifications proposées.

Contexte :

Le 4 décembre 2014, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (« Loi RRSM »); L'article 1 de la Loi RRSM obligeait la modification des régimes de retraite visés par celle-ci, dont le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Ville de Brossard (le « Régime »), afin d'en assainir leur santé financière et d'en assurer leur pérennité.

Les parties ont entrepris des négociations conformément aux dispositions de la Loi RRSM et en sont venues à une entente dont les termes sont décrits à la lettre d'entente jointe au présent sommaire décisionnel.

Les principales modifications apportées par cette lettre d'entente sont :

- Avec effet au 1er janvier 2014, le Régime sera composé de deux volets distincts, soit le volet antérieur visant les engagements du Régime relatifs aux services reconnus avant le 1er janvier 2014 et le volet courant visant les engagements du Régime relatifs aux services reconnus à compter du 1er janvier 2014;
- À compter du 1er janvier 2014, la cotisation d'exercice est établie à 18.6% (incluant la cotisation au fonds de stabilisation);
- Pour le volet actuel, les déficits seront partagés entre l'employeur et les employés;
- L'âge de prise de retraite sans pénalité passe de 60 à 61 ans;
- La forme normale de rente viagère offerte est garantie 5 ans (la réversibilité au conjoint est dorénavant offerte en option);
- Des modifications aux formules de rentes ont été apportées.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Révision des évaluations actuarielles

- Information des modifications apportées au régime auprès des employés actifs, inactifs et retraités
- Modifications à être apportées au système de paie

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Renée Boisclair - Approuvé	2023-03-08
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-09
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction générale.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

8.20

**ENTENTE ENTRE PROJET REM ET LA VILLE DE BROSSARD RELATIVE
À L'ENTRETIEN ET À LA GARDE PROVISOIRE DU BOULEVARD DE ROME
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver le projet d'entente à intervenir entre le projet REM et la Ville de Brossard, relatif à l'entretien et la garde provisoire du boulevard de Rome, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente, tel que soumis au soutien des présentes;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Entente entre projet REM et la Ville de Brossard relative à l'entretien et à la garde provisoire du boulevard de Rome - Autorisation de signature

Service requérant :

Génie
Éditeur Julie Chevalier

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Et résolu

D'approuver le projet d'entente à intervenir entre le projet REM et la Ville de Brossard, relatif à l'entretien et la garde provisoire du boulevard de Rome, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente, tel que soumis au soutien des présentes;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

Contexte :

Le boulevard de Rome a été modifié et construit par NouvelR, afin de desservir la station terminale Rive-Sud. Cette station, en tête du réseau express métropolitain (R.E.M), comprend un garage ainsi que tous les équipements requis pour l'entretien et l'exploitation des trains. Cette station comprend également un stationnement d'une capacité de 3 000 cases, afin de desservir les futurs usagers. Le boulevard de Rome a donc été prolongé, à partir du viaduc de Rome (et du chemin des Prairies), afin de permettre l'accès, aux nouvelles infrastructures de cette station, à tous les futurs usagers (automobilistes, transport collectif, véhicules d'urgence, etc.) et rejoint maintenant l'autoroute 10, via de nouvelles bretelles. L'annexe B de l'entente présente le tracé du prolongement du boulevard de Rome, au pourtour de la station Rive-Sud.

Les travaux sont maintenant achevés et en cours de remise, dans le cadre du processus des ouvrages à être livrés, de manière anticipée (ROMA) entre les parties et la Ville sera propriétaire du boulevard de Rome. Le boulevard sera cédé à la Ville lorsqu'il aura fait l'objet d'une opération cadastrale et sera identifié par un lot distinct au cadastre du Québec, laquelle est prévue vers le mois de février 2023. Suivant ces étapes, il reviendra alors de la responsabilité de la Ville de procéder à l'entretien des infrastructures, incluant le déneigement et l'entretien hivernal pour le secteur identifié à l'annexe B du projet d'entente.

Entente

Un projet d'entente a été déposé par le projet REM, auprès de la Ville de Brossard, relativement à l'entretien et à la garde provisoire du boulevard de Rome. Ce projet d'entente prévoit que la Ville ait la garde d'une partie du boulevard de Rome et est la seule responsable d'en assurer la sécurité, la surveillance, l'entretien et l'entretien hivernal, incluant le déneigement. Également, en vertu de l'entente, la Ville s'engage à assumer l'ensemble des coûts et des dépenses engagés dans l'entretien et l'entretien hivernal, incluant le déneigement, la réparation et le remplacement des ouvrages du boulevard de Rome. L'entente prendra automatiquement fin à l'inscription au registre foncier de l'acte de cession en faveur de la Ville.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Dépôt d'un projet d'entente par le projet REM;
- Validation auprès de la Direction des travaux publics;
- Révision de l'entente par la Direction des services juridiques.

Étapes subséquentes :

- Correction des déficiences relevées, lors de l'inspection provisoire des travaux, à l'automne 2022, pour les travaux du prolongement du boulevard (infrastructures souterraines et de surface, éclairage de rue, feux de circulation, etc.) : printemps 2023;
- Correction des déficiences relevées, lors de l'inspection des travaux de la station de pompage, le 24 janvier dernier : en cours par NouvelR;
- Signature de la convention par la mairesse et la greffière : mars 2023;
- Signature de l'Acte de cession du boulevard de Rome en faveur de la Ville.

Aspects financiers :

Le projet REM s'engage à céder gratuitement à la Ville, le boulevard de Rome, lorsqu'une nouvelle fiche immobilière sera ouverte au registre foncier.

Le coût annuel pour le déneigement et l'entretien hivernal (épandage de fondant) est d'environ 200 000 \$.

Ce prix est basé sur un coût unitaire de 450 \$ du centimètre kilomètre en chargement et transport et soufflage sur les terrains et une chute annuelle de neige de 180cm estimé annuellement.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Julie Chevalier - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-21
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-21
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-08
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques - Transactions immobilières et contrats;
- Direction des travaux publics.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.1 **RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2022 – REPORT DE LA DATE DU DÉPÔT**

Considérant que la Loi sur les cités et villes prévoit que le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe doit se faire par le trésorier lors d'une séance du conseil municipal, au plus tard le 15 mai de chaque année;

Considérant que toute municipalité doit transmettre ces documents financiers au MAMH au plus tard le 15 mai;

Considérant que sept (7) postes sont actuellement vacants et à pourvoir au sein de la direction des finances, dont celui de directeur et trésorier depuis le 30 janvier dernier;

Considérant que la direction des finances de la Ville fait présentement face à une situation précaire qui la fragilise et la ralentit dans ses nombreuses activités et ce, depuis plusieurs mois;

Considérant la nécessité de compléter les états financiers du régime de retraite avant de pouvoir effectuer ceux de la Ville, autre activité qui n'a toujours pas été réalisée à ce jour;

Considérant que le retard des activités devant être accomplies préalablement à la préparation des rapports empêche les vérificateurs de débiter leurs activités au moment prévu, de sorte que le calendrier de vérification et de préparation des états financiers doit être reporté;

Considérant qu'il y a lieu d'informer le ministre des Affaires municipales de la situation exceptionnelle qui prévaut à la Ville et l'empêche de rencontrer toutes ses obligations;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

Que le dépôt du rapport financier pour l'exercice 2022 soit exceptionnellement reporté au plus tard au 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Rapport financier - Exercice 2022 – Report de la date du dépôt

Service requérant :

Finances
Éditeur Martine Picard

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant que la Loi sur les cités et villes prévoit que le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe doit se faire par le trésorier lors d'une séance du conseil municipal, au plus tard le 15 mai de chaque année;

Considérant que toute municipalité doit transmettre ces documents financiers au MAMH au plus tard le 15 mai;

Considérant que sept (7) postes sont actuellement vacants et à pourvoir au sein de la direction des finances, dont celui de directeur et trésorier depuis le 30 janvier dernier;

Considérant que la direction des finances de la Ville fait présentement face à une situation précaire qui la fragilise et la ralentit dans ses nombreuses activités et ce, depuis plusieurs mois;

Considérant la nécessité de compléter les états financiers du régime de retraite avant de pouvoir effectuer ceux de la Ville, autre activité qui n'a toujours pas été réalisée à ce jour;

Considérant que le retard des activités devant être accomplies préalablement à la préparation des rapports empêche les vérificateurs de débiter leurs activités au moment prévu, de sorte que le calendrier de vérification et de préparation des états financiers doit être reporté;

Considérant qu'il y a lieu d'informer le ministre des Affaires municipales de la situation exceptionnelle qui prévaut à la Ville et l'empêche de rencontrer toutes ses obligations;

Et résolu

Que le dépôt du rapport financier pour l'exercice 2022 soit exceptionnellement reporté au plus tard au 4 juillet 2023.

Contexte :

Conformément à la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit chaque année lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. Ce rapport comprend les états financiers de la municipalité et tout autre document ou renseignement requis par le ministre. Il doit aussi déposer le rapport du vérificateur.

Ce rapport doit également être transmis directement au ministre au plus tard le 15 mai.

Compte tenu du contexte ayant cours à la Direction des finances, nous nous trouvons dans l'impossibilité de rencontrer ce délai.

Nous proposons donc le calendrier suivant :

ÉTAPE	DATE
Validation au CP	27 juin 2023
Dépôt au conseil	4 juillet 2023
Transmission au ministre	7 juillet 2023

Suivant la Loi, la mairesse doit également faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe qui auront été déposés, son rapport est ensuite diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par résolution du conseil.

Critères développement durable :

Applicable à un choix de critères DD

Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Le greffier doit publier un avis public au moins cinq jours avant la date de la séance avisant que les rapports y seront déposés (art. 105.1 LCV).

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Julie Leblanc - Approuvé	2023-03-13
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-16
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-17

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du greffe.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
 Mme Doreen Assaad, mairesse
 M. Christian Gaudette, district 1
 Mme Tina Del Vecchio, district 2
 Mme Stéphanie Quintal, district 3
 M. Patrick Langlois, district 4
 M. Claudio Benedetti, district 5
 Mme Sophie Allard, district 6
 M. Antoine Assaf, district 7
 Mme Xixi Li, district 8
 Mme Michelle Hui, district 9
 M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
 Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.2 PROCESSUS DE CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE - ADOPTION

Considérant le bilan positif de l'ajout de pistes cyclables en 2020;

Considérant que la Politique de mobilité active a été adoptée en 2017;

Considérant que nous devons encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

Considérant que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

Considérant que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

Considérant que la reconnaissance d'une Ville, pour la qualité de son réseau cyclable, apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;

Considérant les nombreux investissements de la Ville de Brossard afin d'améliorer son réseau cyclable;

Considérant que la certification VÉLOSYPATHIQUE peut être une valeur ajoutée pour une Ville;

Considérant le besoin de promouvoir l'intermodalité avec l'arrivée du REM ainsi que du centre-ville de Brossard;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

De s'engager à entreprendre le processus de certification VÉLOSYPATHIQUE.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Processus de Certification Collectivité Vélosympathique - Adoption

Service requérant :

Génie
Éditeur Alexandre Nguyen

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant le bilan positif de l'ajout de pistes cyclables en 2020;

Considérant que la Politique de mobilité active a été adoptée en 2017;

Considérant que nous devons encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

Considérant que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

Considérant que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

Considérant que la reconnaissance d'une Ville, pour la qualité de son réseau cyclable, apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;

Considérant les nombreux investissements de la Ville de Brossard afin d'améliorer son réseau cyclable;

Considérant que la certification VÉLOSYPATHIQUE peut être une valeur ajoutée pour une Ville;

Considérant le besoin de promouvoir l'intermodalité avec l'arrivée du REM ainsi que du centre-ville de Brossard;

Et résolu

De s'engager à entreprendre le processus de certification VÉLOSYPATHIQUE.

Contexte :

La démarche de certification VÉLOSYPATHIQUE vient compléter la démarche de la Ville de Brossard afin de rendre notre réseau cyclable conviviale, fonctionnel et plus connecté. Ce faisant, la Ville de Brossard s'identifie comme un milieu de vie moderne qui valorise la mobilité active, l'activité physique et les saines habitudes de vie, qui se veulent des caractéristiques de plus en plus recherchées par les familles et les citoyens.

Au cours des dernières années, une augmentation importante de l'achalandage des piétons et des cyclistes a été constatée sur les réseaux actifs de la Ville, et ce, notamment à proximité des parcs, ce qui s'est traduit par une bonification du réseau cyclables, avec notamment, l'ajout de nouveaux liens cyclables.

La bonification du réseau cyclable a permis à la municipalité d'ajouter environ 13 km de liens cyclables à son réseau, ce qui a donné l'occasion d'en retirer de nombreux bénéfices, dont :

- Encourager le transport actif;
- Réduire le taux d'utilisation de l'automobile et l'émission des gaz à effets de serre;
- Permettre un raccordement du réseau cyclable de la municipalité à plusieurs endroits, en augmentant le nombre de destinations possibles sans manque de connectivité à l'échelle du réseau;
- Réduire de la surface globale de zones conflits piétons-autos.

Les améliorations au réseau cyclable de la municipalité vont se poursuivre dans le futur avec de nombreux projets en cours et à venir, tel que :

- L'arrivée du REM;
- La planification du centre-ville;
- La réfection des rues;

- Le développement immobilier.

Il devient alors important de déterminer les étapes à suivre pour promouvoir le transport actif ainsi que l'intermodalité. Pour ce faire, il est proposé d'obtenir une certification VÉLOSYPATHIQUE. La certification permettra de mettre en valeur les réalisations de la municipalité. De plus, elle donnera également l'occasion de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer.

Ce sujet a été discuté lors de la tenue du comité de mobilité durable du 22 juin 2022 au point 6.1 et consigné au procès-verbal. Les membres du comité étaient alors surpris que la ville ne soit pas déjà détentrice d'une telle certification et étaient favorable à l'obtenir.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Les principales étapes à venir sont les suivantes :

- Préparation de l'ensemble de la documentation requise : hiver 2022-2023;
- Envoi de demande de candidature pour certification : printemps 2023.

Aspects financiers :

La certification est valide cinq (5) ans et sans frais pour les collectivités.

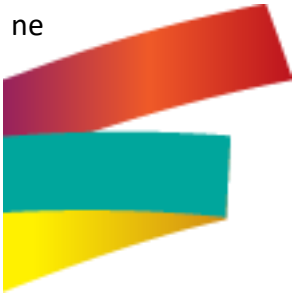
Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Julie Chevalier - Approuvé	2022-11-10
Joanne Skelling - Approuvé	2022-12-13
Nathalie Lévesque - Approuvé	2022-12-14
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-02-02
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-02-02

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du génie;
- Direction de l'urbanisme;
- Direction des travaux publics;
- Direction des loisirs;
- Direction des ressources humaines.

ne



Juin 2022

COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Procès-verbal
Rencontre du 9 juin 2022 - Teams

brossard.ca

Comité de mobilité durable
Le 9 juin 2022 à 13 h - Teams

Présences :	Mmes	Sophie Allard	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Tina Del Vecchio	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Maryse Surprenant	Sec. de direction – Direction du génie	Ville de Brossard
	MM.	Patrick Langlois	Président et conseiller municipal	Ville de Brossard
		Antoine Assaf	Conseiller municipal	Ville de Brossard
		Rouchdi Benkadi	Chef de division en circ. – Dir. du génie	Ville de Brossard
		Alexandre Nguyen	Analyste en circulation – Dir. du génie	Ville de Brossard
		Ghyslain Desrochers	Technicien en circulation – Dir. du génie	Ville de Brossard
		Pierre Gaudet	Technicien en signalisation – Dir. du génie	Ville de Brossard
		Michel Barrette	Chef de division, rés. publics – Dir. des TP	Ville de Brossard
		Joël Bellerose	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Lionel Bourdon	Sergent – Serv. de police	Agglo. de Longueuil
	Mmes	Karine Desgagné - Développement des réseaux		RTL
		Katia Mérand – Développement des réseaux		RTL
	MM.	Jonathan Therrien - Développement des réseaux		RTL
		Blaise Bordeleau – Développement des réseaux		RTL
Absents :	MM.	Frédéric Arsenault		Citoyen de Brossard
		Carl Yacovelli		Citoyen de Brossard

Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées.

ORDRE DU JOUR
Comité de mobilité durable
Le 9 juin 2022 à 13 h - Teams

Point	District	Requête	Sujet
1.	Approbation de l'ordre du jour		
2.	Présentations diverses – RTL, Projets et partenaires		
2.1	Réglementation sur les liens cyclables		
3.	Présentation des analyses		
3.1	1	2021-12140	Vitesse – Rue Claudel
3.2	1	2021-17104	Vitesse – Rue Césaire
3.3	1	2021-17187	Corridor scolaire – Castello et Chopin
3.4	2	2021-16860	Vitesse – Avenue Bienvenue
3.5	2	2021-16884	Vitesse – Croissant Bazin
3.6	2	2022-06063	Brigadier – Bréard et Boisclair
3.7	3	2021-14702	Vitesse – Rue Adam
3.8	3	2021-16872	Vitesse – Rue Alexandre
3.9	4	2021-22251	Stationnement – Place Port-Royal
3.10	4	2021-23311	Stationnement – Boulevard Pelletier
3.11	4-5-6	2021-18597	Sécurité des cyclistes – Boulevard Marie-Victorin
3.12	5	2021-14700	Limite de vitesse – Avenue Tisserand
3.13	5	2021-17142	Stationnement – Avenue Topaze
3.14	6	2021-04419 et 2021-20210	Vitesse et stationnement – Place Schumann
3.15	6	2021-12101	Vitesse – Croissant Savard
3.16	6	2021-20175	Configuration – Saint-Maurice et Saint-Laurent
3.17	6	2021-20182	Limite de vitesse – Accès du parc Santerre
3.18	6	2022-06424	Triangle de visibilité – Saint-Laurent et Saint-Charles
3.19	7	2021-002030	Vitesse – Boulevard Matte
3.20	7	2021-13106	Vitesse – Rue Richelieu
3.21	7	2021-16850	Vitesse – Rue Riverin
3.22	10	2021-22114	VDFR – Boulevards du Quartier et Leduc
3.23	10	2021-13087	Vitesse – Avenue Maupassant
3.24	7	2022-02706	Vitesse – Rue Ravel
4.	Suivi des résolutions		
4.1	7	2021-12121	Traverse piétonne – Rivard vis-à-vis le parc Sorbonne
4.2	8	2019-28833	Vitesse – Rue Nolet (suivi du comité de juillet 2020)
5.	Autres sujets		
5.1	2	-	Stationnement vis-à-vis l'école Harold-Napper
5.2	Global	-	Abribus – 2022
5.3	Global	-	Sites pour ajout d'afficheurs de vitesse - 2022
5.4	Global	-	Mesures préférentielles pour autobus
5.5	Global	-	Remplacements d'abribus 2022 et autres projets
6.	Varia		
6.1	Global	-	Certification Vélosympathique



1. Approbation de l'ordre du jour

- Les trois points suivants du RTL ont été séparés et ajoutés :
 - Point 5.4 – Mesures préférentielles pour autobus;
 - Point 5.5 – Remplacements d'abribus 2022 et autres projets;
- Le point 3.17 est reporté à un comité ultérieur.

2. Présentations diverses – RTL, Projets et partenaires

Les points 5.2, 5.4 et 5.5 sont devancés pour accommoder le RTL.

2.1. Réglementation sur les liens cyclables

M. Benkadi fait la présentation des différents types de liens cyclables dans les rues de la ville de Brossard, incluant la signalisation et le marquage des liens cyclables également.

Mme Allard veut savoir la différence entre les lignes pointillées et les lignes pleines, car certains citoyens semblent l'ignorer. MM. Benkadi et Desrochers précisent que c'est la même réglementation qui s'applique que pour les lignes de délimitation des voies de circulation régulières.

3. Présentation des analyses

3.1. District 1 - 2021-12140 – Vitesse – Rue Claudel

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue Claudel par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Claudel

Voie publique étudiée	Rue Claudel
Emplacement de l'étude	Face au 5422 de la rue Claudel
Hiérarchie de la voie publique	Collectrice secondaire à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Multilogement, trois étages
Largeur de la voie publique	11 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 38 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Corneille)	Vitesse moyenne : 41 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard Chevrier)	Vitesse moyenne : 36 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 1355)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.2. District 1 - 2021-17104 – Vitesse - Rue Césaire

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue Césaire par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Césaire

Voie publique étudiée	Rue Césaire
Emplacement de l'étude	Face au 6625 de la rue Césaire
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle, stationnement permis du côté des adresses civiques paires et interdit du côté impair
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 32 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Corneille)	Vitesse moyenne : 33 km/h
Résultats (sortant) (direction rue Castello)	Vitesse moyenne : 30 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 71)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.3. District 1 - 2021-17187 - Corridor scolaire – Castello et Chopin

Il est demandé à la Ville d'implanter des corridors scolaires le long des rues Castello et Chopin.

Afin d'évaluer le bien-fondé de la demande, un diagnostic complet du corridor scolaire, entre la portion du secteur C, situé au-delà du ruisseau Daigneault et de l'école Marcelle-Gauvreau, a été effectué. L'objectif étant de déterminer le portrait actuel (signalisation, brigadiers scolaires) ainsi que tout changement récent au niveau des infrastructures.

L'évaluation a permis de déterminer qu'il n'existe qu'un seul corridor scolaire actuellement; ce dernier passe par la rue Corneille, où un corridor piétonnier sous forme de marquage au sol est aménagé. Ledit corridor mène les écoliers vers un brigadier scolaire présent à l'intersection formée par les rues Corneille et Castello. Ensuite, les enfants se dirigent vers le ruisseau Daigneault en empruntant la passerelle pour rejoindre l'école, via un corridor piétonnier et cyclable.

L'analyse de cette requête a également permis de confirmer plusieurs changements importants récents ou projetés sur les lieux, soit :

- 1) L'ajout récent d'un brigadier scolaire à l'intersection des rues Chopin et Castello;
- 2) La récente construction d'un trottoir sur la rue Castello, entre l'avenue Colomb et la rue Chopin;

- 3) La construction de trottoir projetée sur la rue Chopin;
- 4) La construction de trottoir projetée sur la rue Castello entre les rues Chopin et Claudel.

Prenant en considération l'ensemble des récents changements ou ceux projetés, la Division de circulation évalue qu'il serait pertinent d'aménager un corridor scolaire sur la rue Chopin puisqu'il existe un deuxième accès au ruisseau Daigneault depuis la rue Couperin, soit à l'endroit où un brigadier a récemment été ajouté.

Combinant cet ajout avec l'ensemble du fonctionnement démontré par la figure 1, la Division de circulation conclut qu'une portion de la rue Castello devra également être signalisée à titre de corridor scolaire.

Bien évidemment, l'ensemble des recommandations d'aménagement et de signalisation de corridors scolaires est conditionnel à la construction des trottoirs projetés, puisque la municipalité se doit d'aménager un corridor scolaire sécuritaire.

M. Langlois demande à la Direction du génie si, selon la formulation actuelle de la recommandation, celle-ci serait retardée en fonction de l'échéancier de la construction d'un trottoir.

La Direction du génie confirme le tout. Elle précise qu'il serait nécessaire de s'assurer qu'il y ait, minimalement, des infrastructures ou aménagements présents dans le but d'assurer la sécurité piétonne en amont de la signalisation de la présence d'un corridor scolaire. À titre d'exemple, la rue Corneille possède un corridor scolaire à titre d'aménagement.

M. Langlois précise qu'il existe actuellement des corridors scolaires qui sont aménagés ailleurs malgré l'absence d'infrastructure ou aménagement favorisant la circulation des piétons.

Mme Allard appuie l'intervention de M. Langlois.

M. Langlois exprime l'intérêt de mettre en place des aménagements temporaires dans le but d'augmenter la sécurité piétonne sur les lieux. Il est d'accord avec la recommandation proposée. Cependant, il préfère agir le plus tôt possible au lieu d'attendre la construction du trottoir.

La Direction du génie exprime son inquiétude à cette approche puisqu'elle nécessite l'interdiction de stationnement à l'un des endroits les plus denses, à l'échelle de la Ville.

Une courte discussion a lieu par rapport aux études menées auprès des écoles par l'organisme Nature-Action.

La conclusion est que ce point sera reporté pour permettre aux conseillers municipaux de discuter avec le conseiller du secteur.

Ce point est reporté au prochain comité pour les validations suivantes :

- **Validation auprès du conseiller du secteur;**
- **Validation de l'impact de l'implantation d'un corridor scolaire temporaire.**

3.4. District 2 - 2021-16860 - Vitesse – Avenue Bienvenue

Un enjeu de vitesse est identifié sur l'avenue Bienvenue par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Avenue Bienvenue

Voie publique étudiée	Avenue Bienvenue
Emplacement de l'étude	Face au 3650 de l'avenue Bienvenue
Hiérarchie de la voie publique	Collectrice principale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle, le stationnement est permis du côté des adresses civiques impaires et interdit du côté impair.
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 37 km/h
Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 39 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 33 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 2561)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.5. District 2 - 2021-16884 - Vitesse – Croissant Bazin

Un enjeu de vitesse est identifié sur le croissant Bazin par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Croissant Bazin

Voie publique étudiée	Croissant Bazin
Emplacement de l'étude	Face au 3750 du croissant Bazin
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9,25 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés, à l'exception d'une zone dans la courbe près du 4000 croissant Bazin.
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h

Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 27 km/h
Résultats (entrants) (direction avenue Baudelaire)	Vitesse moyenne : 29 km/h
Résultats (sortant) (direction croissant Bazin)	Vitesse moyenne : 26 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 178)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

En aparté :

Mme Allard demande plus d'information sur la procédure d'étude de vitesse.

La Direction du génie informe les membres qu'un dispositif radar est normalement installé pour une durée de sept jours. Celui-ci est en marche 24 heures sur 7 et effectue l'ensemble des mesures. Ensuite, un rapport est généré à partir d'un logiciel associé au dispositif et l'information convoitée est fournie (vitesse moyenne, etc.).

Les conseillers municipaux expriment leur intérêt d'avoir la vitesse au 85^e centile de nouveau.

Mme Allard exprime l'intérêt de déterminer si la problématique de vitesse est associée au même véhicule à la même heure. Elle déplore que, lorsque nous n'agissons pas, les citoyens aient tendance à refaire des demandes ou plaintes à ce sujet.

La Direction du génie exprime qu'elle ne réévalue pas les dossiers dans une période cinq ans lorsqu'elle obtient de bons résultats selon une étude de vitesse à moins d'un changement majeur (construction de rue, densification du secteur, etc.). L'exception serait si la voie publique est excessivement longue. Dans ces cas, il est possible que plusieurs études de vitesse aient lieu à des tronçons différents.

Mme Del Vecchio mentionne qu'il peut exister un enjeu de sécurité dès qu'un conducteur roule au-delà de la vitesse permise ou de manière excessive; ainsi, si nous nous basons uniquement sur la vitesse moyenne ferait en sorte d'omettre ces cas et l'enjeu de sécurité demeure présent.

Il est impossible d'agir ou de mettre en place des mesures de modération de la circulation basée sur une très faible proportion d'infractions ou de délinquants occasionnels. En d'autres termes, il est difficile de cibler quelques conducteurs fautifs, cela demeure une très faible proportion de conducteurs. Ceux-ci sont des cas isolés qui vont demeurer problématiques, peu importe la mesure envisagée (avancée de trottoir, afficheurs de vitesse, etc.). Ce type de comportement devrait faire l'objet d'une surveillance policière, quand les infractions sont régulières, aux mêmes heures et aux mêmes endroits, ce qui est très difficile à déterminer.

Des discussions ont lieu par rapport à l'utilisation de radars ou de caméras dans le but de cibler les véhicules problématiques. Cependant, la Direction du génie informe les membres du fait qu'il y a beaucoup d'enjeux juridiques et de protection des renseignements personnels. Par les photos prises par les radars automatiques sont systématiquement traités pour ne pas identifier le conducteur et les passagers pour assurer une certaine confidentialité dans le traitement des contraventions.

M. Langlois peut informer les citoyens qu'il n'y a pas de problématiques généralisées de vitesse quand les études le démontrent clairement.

3.6. District 2 - 2022-06063 - Brigadier – Bréard et Boisclair

Une nouvelle demande des Loisirs a été acheminée à la Direction du génie pour réévaluer la justification d'un brigadier à l'intersection de l'avenue Bréard et de la rue Boisclair.

Au comité de circulation du 4 mars 2021, une analyse complète des sites existants et de nouveaux sites demandés ont été évalués. Le site de l'intersection de l'avenue Bréard et de la rue Boisclair en faisait partie. Les résultats obtenus ne justifiaient pas l'ajout d'un brigadier, mais plutôt une mise à jour de la signalisation aux approches des intersections, ce qui a été présenté au comité du 22 avril 2021.

La rue Boisclair est une rue résidentielle de 9 mètres de largeur, alors que l'avenue Bréard a 10,5 mètres de largeur. Nous notons la présence d'arrêt sur chacune des approches de l'intersection.

Au comité du 4 mars 2021, une présentation a été faite pour la validation des brigadiers existants, ainsi que des demandes d'ajout supplémentaire. L'intersection Boisclair / Bréard faisait partie des nouvelles demandes. Lors de l'analyse, selon le calcul de la formule de la SAAQ, l'intersection Boisclair / Bréard a obtenu une valeur de 7,14, ce qui est dans la plage de 6 à 9, qui recommande une amélioration de la signalisation routière, afin d'améliorer la visibilité des traverses.

Cette mise à jour de la signalisation présentée au comité du 22 avril 2021 comportait l'extension de deux zones d'interdiction à l'approche de l'intersection.

En ajoutant ces interdictions, nous avons obtenu un indice de 6,57 avec un volume de piétons évalué à 50 enfants. Lors de notre visite terrain du 1^{er} juin 2022, nous avons observé un volume réel de 56 écoliers. Cette valeur de 56 écoliers ajuste le calcul de la SAAQ à 6,69, ce qui est quand même près de l'indice de 6 où il n'est pas requis de faire des modifications.

Un brigadier est déjà présent à l'intersection des rues Baffin et Bréard, mais ce brigadier couvre seulement la partie au sud de la rue Boisclair. La portion au nord de la rue Boisclair n'est pas couverte pour une traversée à une intersection assistée d'un brigadier.

Lors de notre visite terrain, nous avons observé plusieurs infractions sur le non-respect d'un arrêt complet à l'intersection. Par contre, lors de présence de piéton, la priorité piétonne est très bien respectée et l'ensemble des 56 enfants qui ont traversé l'ont tous fait sécuritairement. Par contre, lorsqu'il n'y a pas présence d'enfant, l'arrêt étant très bien respecté, le risque qu'un enfant ne soit pas vu est très élevé.

Le guide de la SAAQ permet une aide à l'analyse de justification de brigadier, mais les actions prises à la suite des résultats obtenus peuvent être différentes des recommandations du guide. Dans ce cas, le non-respect de l'arrêt pourrait justifier un brigadier à l'intersection et en augmenter grandement la sécurité des enfants traversant à l'intersection de l'avenue Bréard et de la rue Boisclair.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- L'ajout d'un brigadier à l'intersection de l'avenue Bréard et de la rue Boisclair selon les budgets et les ressources disponibles.

Le coût total estimé pour une l'intervention est de 25 900 \$ par année.

3.7. District 3 - 2021-14702 - Vitesse – Rue Adam

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue Adam par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Adam

Voie publique étudiée	Rue Adam
Emplacement de l'étude	Face au 5955 de la rue Adam
Hierarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 36 km/h
Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 36 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 34 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 809)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.8. District 3 - 2021-16872 - Vitesse – Rue Alexandre

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue Alexandre par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Alexandre

Voie publique étudiée	Rue Alexandre
Emplacement de l'étude	Face au 5744 de la rue Alexandre
Hierarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	7.2 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle, stationnement interdit, lundi, mercredi, vendredi du côté des adresses civiques impaires et interdites, mardi, jeudi, samedi du côté des adresses paires.
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h

Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 32 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Asselin)	Vitesse moyenne : 33 km/h
Résultats (sortant) (direction rue Arpin)	Vitesse moyenne : 32 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 233)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.9. District 4 - 2021-22251 - Stationnement – Place Port-Royal

Pour donner suite au comité du 27 janvier 2021, plusieurs changements ont été apportés à la place Port-Royal, dont :

- 1) La mise en place d'un sens unique autour du rond-point;
- 2) L'interdiction de stationner en tout temps du côté intérieur du rond-point;
- 3) La mise en place d'une réglementation de stationnement en alternance sur le segment droit.

À la suite de l'implantation terrain de ceux-ci, il est demandé à la Ville d'étudier la possibilité d'améliorer l'offre de stationnement sur les lieux.

La place Port-Royal est une rue locale à usage résidentiel. Elle possède une entrée et une sortie communes et peut donc être classifiée comme étant un chemin sans issue. La circulation bidirectionnelle y est permise sur son segment droit. Cependant, un sens unique est aménagé sur le rond-point situé à son extrémité. Au niveau de la réglementation de stationnement, une pratique de stationnement en alternance y est instaurée sur le segment droit alors que le stationnement est interdit en tout temps sur le côté intérieur du rond-point.

Afin de valider la pertinence d'augmenter l'offre de stationnement, au round-point de la place Port-Royal conformément à la requête, plusieurs validations ont été effectués, soit :

- 1) Validation auprès des normes;
- 2) Visite sur les lieux;
- 3) Validation auprès des lois et réglementations.

Validation auprès des normes :

En fonction de sa largeur de 9 mètres, la configuration actuelle de la place Port-Royal satisfait les normes en vigueur. Cependant, il demeure possible, au niveau des normes, de permettre le stationnement sur une partie du rond-point puisqu'un sens unique y est présent. Plus précisément, il est possible de permettre le stationnement à l'extérieur des zones courbées du rond-point si l'on se base uniquement sur les normes.

Visite sur les lieux et validation auprès des lois et réglementations :

La visite sur les lieux a permis de déterminer la présence de divers facteurs pouvant affecter l'offre de stationnement, dont :

- 1) La présence d'une borne-fontaine en plein milieu du terre-plein central;
- 2) La présence de boîtes postales sur le terre-plein central.

Selon l'article 386 du code de la sécurité routière (CSR C-24.2), aucun véhicule routier ne peut s'immobiliser à moins de trois mètres d'une borne-fontaine. Dans le cas présent, puisque celui-ci est situé en plein centre du terre-plein, l'article en question régit le stationnement ainsi que l'arrêt sur les deux côtés du terre-plein.

Pour ce qu'il s'agit des boîtes postales, la municipalité intervient continuellement dans le but d'interdire le stationnement face à ceux-ci sur l'ensemble de son territoire dans le but de faciliter l'accès aux lettres par les riverains.

Combinant l'ensemble des facteurs énumérés plus haut, la Division de circulation évalue qu'elle pourrait, au maximum, permettre le stationnement pour deux à trois véhicules passagers au terre-plein central de la place Port-Royal. Cette situation est représentée dans la figure ci-dessous.

Tenant en compte l'offre de la demande de stationnement sur les lieux, les coûts, le temps, la difficulté de signaler adéquatement ainsi que la prolifération des panneaux de signalisation engendrant de la pollution visuelle, la Division de circulation conclut qu'il serait préférable de maintenir le statu quo.

M. Langlois demande que la signalisation de stationnement soit clarifiée vis-à-vis l'accès. La Direction du génie évalue que le tout pourrait être fait sans recommandations, puisque la demande ne change pas le sens de l'ancienne recommandation : elle peut par conséquent être effectuée à titre de bonification.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.10. District 4 - 2021-23311 - Stationnement – Boulevard Pelletier

Un citoyen déplore que la configuration actuelle sur le boulevard Pelletier, entre l'avenue Panama et le boulevard Provencher, suite à l'ajout des bandes cyclables en 2020, permet de se stationner dans la voie de droite mais que la signalisation en place l'interdit.

Par le fait qu'elle relie plusieurs voies publiques d'envergure tels que Provencher, Panama, le boulevard de Rome ainsi que les boulevards Taschereau et Pelletier, elle peut être considérée comme l'une des artères principales de la municipalité de Brossard. Les tronçons du boulevard Pelletier, concernés par la présente demande, mesurent environ 20,6 m de largeur et possèdent la configuration suivante :

- 1) Une voie de circulation dans chaque direction;
- 2) Une bande cyclable surchaussée par direction;
- 3) Un terre-plein central;
- 4) Trottoir de chaque côté de la chaussée;
- 5) Une voie sur chaussée sans désignation dans chaque direction entre la bande cyclable et le trottoir.

De plus, des baies de virages sont présentes sur le boulevard Pelletier à certaines intersections. La présente configuration est conforme aux normes.

Dans le cas présent, l'évaluation de la faisabilité de la demande ne repose pas sur le retrait de la voie cyclable puisque l'intention de la Direction demeure de préserver celle-ci. Elle dépend donc plutôt de la conformité de l'espace disponible pour permettre un stationnement sécuritaire. Selon les plans de signalisation et marquage les plus récents, les largeurs de voies sont présentement les suivantes :

- 1) Entre 3,6 m et 4 m pour les voies de circulation;
- 2) 1,5 m pour les voies cyclables;
- 3) 2,3 m pour les voies non utilisées.

La Division de circulation évalue que la largeur de 2,3 m actuellement non utilisés, est suffisante pour accueillir du stationnement. Cela étant dit, la largeur typiquement dédiée aux voies de stationnement est normalement de 2,4 m minimum. Bien qu'elle soit ouverte à permettre le stationnement avec le 2,3 m de disponible actuellement, elle évalue que, dans un monde idéal, la largeur des voies de circulation soit baissée à entre 3,3 et 3,5 m inclusivement, afin de permettre de donner 2,4 m aux voies de stationnement minimalement. Pour ce qui est du reste de l'espace, une zone

tampon pourrait être aménagée dans le but de protéger les cyclistes davantage. De plus, il est important de prendre en considération les arrêts d'autobus présent.

Pour conclure, il est recommandé, à court moyen terme, de permettre le stationnement sur les voies présentement non utilisées à l'exception des zones d'arrêt autobus où il faudra interdire l'arrêt excepté autobus. Ceci devra être fait en combinaison avec la refonte de la réglementation de stationnement en conséquence à l'arrivée du REM. Toutefois, il serait préférable de changer la configuration du boulevard pour inclure des voies de stationnement de plus 2,4 m minimum ainsi que d'une zone tampon pour protéger les cyclistes. Ce changement nécessite cependant l'effacement du marquage actuel, ce qui pourrait laisser des traces, coûte cher et requiert un nouveau marquage. Ainsi, le marquage actuel est conservé et pourra être modifié si des travaux importants sont réalisés sur le boulevard Pelletier, comme du pavage.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- À court et moyen terme, permettre le stationnement sur les deux voies de droite actuellement non utilisées du boulevard Pelletier, entre les voies publiques Panama et Provencher. Cette intervention nécessite des changements à la signalisation et devra être effectuée en combinaison avec les changements de la signalisation de stationnement en lien avec l'arrivée du REM;
- À long terme, lors d'une réfection du boulevard Pelletier, entre les voies publiques Panama et Provencher, de venir modifier le marquage, afin de permettre une largeur minimale de 2,4 m pour les voies de stationnement. Les voies de circulation devront mesurer au moins 3,3 à 3,5 m de largeur et l'espace disponible devra être utilisé pour aménager une zone tampon pour protéger les cyclistes.

3.11. Districts 4-5-6 - 2021-18597 - Sécurité des cyclistes – Boulevard Marie-Victorin

Plusieurs plaintes ont été reçues concernant la piste cyclable qui longe le boulevard Marie-Victorin, le long de la route 132, soit entre le pont Champlain et le boulevard de Rome, du fait qu'elle ne serait pas adéquatement protégée de la circulation en cas de sortie de route d'un véhicule.

Nos observations montrent en effet qu'une partie de la piste cyclable n'est pas adéquatement protégée, entre la rue Talbot et la rue Tessier, dans un secteur où les débits de circulation sont plus élevés que le reste du boulevard Marie-Victorin, passage obligé entre les usagers qui arrivent du pont Champlain et qui prennent la route 132 en direction ouest. De plus ce tronçon étant limité à 70 km/h, les risques sont plus importants en cas de collision, surtout pour les usagers les plus vulnérables.

Les normes au sujet des glissières de sécurité ne permettent pas de statuer ou non sur leur nécessité, étant donné que c'est très souvent destiné à des routes numérotées et des autoroutes afin d'éviter, qu'en cas de sortie de route que les véhicules percutent un objet fixe ou un autre véhicule.

Dans le cas présent, la sécurité des plus vulnérables doit être protégée de possibles sorties de route dans ce secteur où la vitesse à 70 km/h engendre plus de risques d'accident. De plus, selon le guide de l'INSPQ, « Les aménagements cyclables : un cadre pour l'analyse intégrée des facteurs de sécurité », « ...Lorsque la piste longe l'emprise, une barrière physique continue devra être installée en tout temps (par exemple, une glissière de sécurité préfabriquée en béton ou un fossé de drainage lorsque l'espace est disponible ou un délinéateur sur bordure). Si la vitesse affichée est de 70 km/h et plus ou que le DJME est supérieur à 8 000, en plus de respecter les normes sur les dispositifs de retenue (ex. : glissière), une clôture à maillage pourrait être ajoutée à la barrière physique pour empêcher les utilisateurs de la voie cyclable de traverser la route... ».

Mme Allard suggère la plantation d'arbres pour mieux encadrer les lieux. Suite à une discussion, la Direction du génie informe les membres du fait qu'on pourrait faire les deux, soit l'ajout d'arbres ainsi que les glissières. Elle préfère les glissières puisque ceux-ci sont manufacturés de manière à protéger les usagers routiers en cas d'impact.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- De mandater la Direction du génie pour mettre au PTI un projet visant à rajouter des glissières de sécurité sur une distance d'environ 230 m, entre la rue Toulouse et la rue Tessier;
- D'évaluer la possibilité de planter des arbres au-delà des glissières proposées.

3.12. District 5 - 2021-14700 - Limite de vitesse – Avenue Tisserand

La limite de vitesse affichée sur l'avenue Tisserand, n'est pas la même dans les deux directions, entre le boulevard de Rome et la rue Talleyrand, soit de 40 km/h en direction du boulevard de Rome et 50 km/h en direction de la rue Talleyrand.

Les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Brossard sont généralement assignées comme suit :

- 30 km/h, zone de parc et zone scolaire;
- 40 km/h, rue résidentielle et/ou commerciale ayant la définition de rue, place, croissant ou avenue;
- 50 km/h, rue résidentielle et/ou commerciale ayant la définition de boulevard;
- 70 km/h, boulevard sous la responsabilité du MTQ (le boulevard Taschereau et le boulevard Marie-Victorin).

Suite à une visite terrain faite en mai 2022, nous avons observé un manque de signalisation de la limite de vitesse sur l'avenue Tisserand à partir du boulevard de Rome. Le boulevard de Rome, étant selon la hiérarchie routière, un boulevard, est limité à 50 km/h. En tournant sur l'avenue Tisserand, n'ayant pas de panneaux de limitation de vitesse avant la rue Talleyrand, la limite permise est donc de 50 km/h sur cette portion de l'avenue Tisserand, par contre dans la direction opposée, la signalisation en place affiche une limite de vitesse à 40 km/h pour la même portion.

Les normes du MTQ permettent d'utiliser des panneaux de limite de vitesse avec la mention « SECTEUR ». Cette signalisation permet de ne pas être obligé de signaler la limite de vitesse à chaque rue, mais plutôt pour le secteur, à moins de rencontrer un nouveau panneau, une zone à 30 km/h pour un parc par exemple. Un panneau de limite de 40 km/h SECTEUR devrait être installé sur l'avenue Tisserand en provenance du boulevard de Rome.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- L'ajout d'un panneau de limite de vitesse de 40 km/h SECTEUR sur l'avenue Tisserand, à 45 mètres maximum de son intersection avec le boulevard de Rome et l'avenue San Francisco;
- L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

Le coût total estimé pour une première intervention est de 185 \$.

3.13. District 5 - 2021-17142 - Stationnement – Avenue Topaze

Lors du comité du 8 août 2021, M. Benedetti a fait part à la Ville de problématiques de stationnement sur l'avenue ainsi que la place Topaze, suite au réaménagement du parc Trahan.

La place ainsi que l'avenue Topaze sont des voies publiques locales résidentielles situées à proximité du parc Trahan. L'avenue Topaze mesure environ 11,2 m de largeur alors que la place Topaze varie d'environ 9 m à son entrée jusqu'à 7,3 m au rond-point. La circulation ainsi que le stationnement sont autorisés, dans les deux directions, sur l'étendue des deux voies publiques à l'exception de l'extrémité de l'avenue Topaze, où le stationnement est interdit sur un côté dans le but de favoriser le mouvement demi-tour au cul-de-sac.

Afin d'évaluer la pertinence de la demande, les validations suivantes ont été effectuées :

- 1) Validation sur les lieux;
- 2) Validation auprès des normes.

Le relevé effectué sur les lieux a permis d'observer que la demande, en termes de stationnement, n'était pas particulièrement haute comparativement à l'offre. Ceci correspond aux attentes lorsque l'on considère divers facteurs, mais sans s'y limiter, tel que la densité résidentielle, l'offre de stationnement dans l'emprise privée, l'accessibilité au parc et les types d'aménagements présents dans le parc.

Au niveau des normes, pour une rue possédant une largeur de 11,2 m, la configuration typique correspond à ce qui est en place sur l'avenue Topaze. Il a également été constaté que le stationnement n'était pas présentement interdit devant les boîtes postales. À cet effet, bien qu'elle soit ouverte à interdire le stationnement à proximité des boîtes

postales, la Division de circulation privilégie de maintenir le statu quo dans le but de favoriser l'offre de stationnement vis-à-vis le parc Trahan.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.14. Districts 6 - 2021-04419 et 2021-20210 - Vitesse et stationnement – Place Schumann

Un enjeu de vitesse et de stationnement est identifié sur la rue Schumann par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Schumann

Voie publique étudiée	Rue Schumann
Emplacement de l'étude	Face au 565 de la rue Schumann
Hierarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Multilogement à deux étages
Largeur de la voie publique	9,25 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 26 km/h
Résultats (entrants) (direction avenue Stravinski)	Vitesse moyenne : 28 km/h
Résultats (sortant) (direction boucle Schumann)	Vitesse moyenne : 24 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 293)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

La présence d'habitations multilogement crée une forte demande en stationnement sur la place Schumann. Considérant que la rue est un cul-de-sac, la place Schumann ne subit aucun transit. La présence de stationnement permet de limiter les excès de vitesse sur cette rue. On ne recommande aucune modification à la présente réglementation du stationnement.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.15. District 6 - 2021-12101 - Vitesse – Croissant Savard

Un enjeu de vitesse est identifié sur le croissant Savard par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Croissant Savard

Voie publique étudiée	Croissant Savard
Emplacement de l'étude	Face au 1165 croissant Savard
Hierarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9,25 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 32 km/h
Résultats (entrants) (direction avenue Stravinski)	Vitesse moyenne : 34 km/h
Résultats (sortant) (direction croissant Savard)	Vitesse moyenne : 30 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 98)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.16. District 6 - 2021-20175 - Configuration – Saint-Maurice et Saint-Laurent

La Direction du génie a reçu une requête d'un élu concernant la configuration de l'intersection formée par le boulevard Saint-Laurent avec la rue Saint-Maurice. Il est mentionné que la sortie en virage à gauche depuis la rue Saint-Maurice vers le boulevard Saint-Laurent est difficile. La solution proposée est l'ajout de panneaux d'arrêts sur le boulevard Saint-Laurent à son intersection avec la rue Saint-Maurice.

La rue Saint-Maurice est une rue locale à vocation résidentielle, elle sert d'entrée et de sortie unique d'un secteur résidentiel vers le boulevard Saint-Laurent. La densité résidentielle du secteur en question n'est pas particulièrement haute puisqu'il n'y a pas de multilogement sur les lieux. Par conséquent, les attentes en termes de débits de circulation ne sont pas particulièrement hautes. D'ailleurs, une étude menée en 2019 démontre que la rue Saint-Maurice possède un DJMA d'environ 600 véhicules, ce qui est conforme pour une voie publique à hiérarchie locale. D'un autre côté, le boulevard Saint-Laurent est une artère qui possède deux voies de circulation par direction, ainsi qu'une baie de virage à gauche dans chacune des directions à l'intersection de la rue Saint-Maurice. Un panneau d'arrêt est présent uniquement sur Saint-Maurice puisqu'elle agit à titre de rue secondaire à l'intersection.

Afin d'évaluer la présence d'une problématique, des relevés sur les lieux ont tout d'abord été effectués. Selon les observations sur les lieux, aucune anomalie n'a été constatée quant à la configuration et les mouvements véhiculaires à l'intersection. De plus, la visibilité dont dispose un conducteur en sortant de Saint-Maurice est jugée amplement adéquate. Ce constat est davantage appuyé par la zone d'interdiction d'arrêts, excepté autobus ainsi que le marquage des cases de stationnement sur le boulevard Saint-Laurent aux approches de la rue Saint-Maurice. Finalement, la proximité de l'intersection signalisée par feux de circulation formée par les boulevards de Rome et Marie-Victorin permet des créneaux réguliers pour sortir de la rue Saint-Maurice en sécurité en fonction du phasage dudit feu de circulation.

Pour ce qu'il s'agit de l'ajout d'arrêts sur le boulevard Saint-Laurent à son intersection avec Saint-Maurice, la Division de circulation ne recommande pas ce changement pour les raisons suivantes :

- 1) La distance, entre l'endroit visé par l'ajout des panneaux d'arrêts, est située à moins de 250 m (environ 70 m) requis selon les normes d'une intersection signalisée avec des feux de circulation;

- 2) Aucune problématique de visibilité n'a été constatée alors que celle-ci serait un des critères qui pourrait justifier l'ajout de panneaux d'arrêts;
- 3) Le rapport de débit entre la voie principale (Saint-Laurent) et la voie secondaire (Saint-Maurice) est largement supérieur à 2,3 requis selon les normes, ce qui risque d'affecter la fluidité de la circulation.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.17. District 6 - 2021-20182 - Limite de vitesse – Accès du parc Santerre

La Ville reçoit une demande d'un concernant la vitesse sur la place Santerre. Il est souligné qu'il serait intéressant d'ajouter de la signalisation affichant la présence d'enfants sur l'ensemble des accès au parc Santerre.

La signalisation affichant la présence d'enfants n'est pas normalisée et ne donne aucune information à l'usager routier concernant la route elle-même ou la présence potentielle d'enfants à proximité. Par conséquent, la Direction du génie n'ajoute et ne remplace pas ce type de signalisation.

Nos analyses privilégient que la solution serait plutôt de valider si les limites de vitesse sont adéquates pour ce secteur. Actuellement, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Brossard, les limites de vitesse sont fixées selon le mode de fonctionnement suivant :

- 1) 50 km par heure sur le réseau artériel;
- 2) 30 km par heure vis-à-vis les écoles et parcs;
- 3) 40 km par heure à tout autre endroit.

Dans le cas du parc Santerre, il existe plusieurs accès piétonniers présents aux abords de ce secteur, soit :

- 1) L'avenue Strauss;
- 2) La place Santerre;
- 3) Le croissant Savard;
- 4) Le croissant Sabourin;
- 4) Le croissant Salvador;
- 5) Le croissant Saturne;
- 6) L'avenue Saguenay;
- 7) La rue Sénécal.

Parmi ces accès, la plupart sont des accès qui mènent vers la Route Verte, donc principalement utilisés par des cyclistes. Cependant, comme la route verte est également utilisée comme un sentier multifonctionnel par des piétons, les principaux accès de ces piétons se font, via le parc Santerre aux endroits suivants :

- 1) L'avenue Strauss;
- 2) La place Santerre;
- 3) Le croissant Savard.

Selon les visites effectuées sur les lieux, il existe déjà une signalisation conforme affichant une limite de vitesse maximale de 30 km par heure sur ces trois endroits. Ainsi, aucun changement quant à la signalisation de limite de vitesse ne serait nécessaire.

Mme Allard exprime son désir d'obtenir une signalisation affichant « Attention à nos enfants » puisque cela n'engendre pas des coûts importants pour la Ville. Elle déplore que l'idéal serait qu'elle soit minimalement ajoutée vis-à-vis les parcs plutôt que partout.

Une discussion a lieu ce que la Ville pourrait faire pour aider les citoyens sans agir contre les normes en vigueur. La conclusion est que le point sera reporté afin que la Direction du génie puisse effectuer des validations supplémentaires quant aux possibilités.

Le présent point est reporté au prochain comité, afin que la Direction du génie puisse évaluer les diverses options pour mieux identifier les accès au parc et les sécuriser le cas échéant.

3.18. District 6 - 2022-06424 - Triangle de visibilité – Saint-Laurent et Saint-Charles

La Ville reçoit plusieurs demandes pour interdire le stationnement aux approches de l'intersection sur le boulevard du Saint-Laurent et de la place Saint-Charles, dans le but d'améliorer la visibilité. L'intersection est jugée dangereuse par les requérants.

Plusieurs situations de camions stationnés au coin de l'intersection ont été rapportées par les citoyens, d'où les demandes d'interdiction de stationnement.

Le boulevard du Saint-Laurent et la place Saint-Charles sont des voies publiques à vocation résidentielle de haute densité. Cependant, par sa largeur, son aménagement ainsi que sa position au sein du réseau routier de la municipalité de Brossard, le boulevard du Saint-Laurent est la principale artère de ce secteur.

L'intersection est gérée uniquement par un panneau d'arrêt présent sur la place Saint-Charles conformément aux normes en vigueur, la priorité est ainsi accordée à la circulation sur le boulevard. Ainsi, les conducteurs voulant sortir de la place Saint-Charles doivent s'assurer d'avoir cédé le passage aux autres véhicules avant d'effectuer leurs manœuvres de sortie.

Actuellement, le boulevard du Saint-Laurent mesure environ 21 m de large et possède deux voies de circulation par direction séparées par terre plein avec une baie de virage à gauche à son intersection avec la place Saint-Charles pour les véhicules qui arrivent du boulevard Marie-Victorin. La place Saint-Charles mesure environ 11 m de largeur. Pour les deux axes routiers, le stationnement est permis en bordure de rue.

Afin d'évaluer le bien-fondé des problématiques soulevées ainsi que des demandes, plusieurs démarches ont été effectuées par la Ville ou ses partenaires, dont :

- 1) Deux (2) relevés sur les lieux à différentes périodes;
- 2) Cinq (5) relevés sur les lieux par le SPAL;

Les relevés ont permis de déterminer qu'il n'y avait pas d'enjeux de visibilité sur les lieux sous réserve du respect des articles du Code de la sécurité routière du Québec, c'est-à-dire notamment pour l'article 386, qui stipule qu'il est interdit de se stationner à moins de 5 m d'une intersection. De plus, si nous considérons que le boulevard Saint-Laurent est en courbe en amont de la place St-Charles, ce qui facilite davantage la visibilité des conducteurs, surtout ceux effectuant le virage à gauche à partir de la place Saint-Charles.

De plus, lors des sept observations effectuées sur le terrain, aucun véhicule particulier ou camion n'était en infraction. La Direction du génie ne doute pas de la présence occasionnelle de ces camions à cause de certains chantiers à proximité et de certains déménagements en cours. Cependant, en temps normal, l'occurrence de ces problématiques potentielles devrait diminuer de manière continue avec le temps. Pour ces raisons, la Direction du génie ne recommande aucune intervention.

Selon les discussions, il est déterminé que la problématique serait plutôt à la courbe de la place Saint-Charles qu'à l'intersection. De plus, le RTL déplore l'intérêt d'interdire le stationnement plus ou moins au même endroit dans le but de favoriser le mouvement des autobus. Par conséquent, les membres du comité conviennent de l'intérêt de reporter le présent point afin d'étudier la situation davantage.

Le présent reporté au prochain comité.

3.19. District 7 - 2021-002030 - Vitesse – Boulevard Matte

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue boulevard Matte, par des résidents pour la portion près du boulevard Marie-Victorin. Une seconde requête demande l'ajout de panneaux pour indiquer la limite de vitesse pour la portion entre l'autoroute 30 et le boulevard Taschereau.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – boulevard Matte

Voie publique étudiée	Boulevard Matte
Emplacement de l'étude	Près du 9250 du boulevard Matte
Hierarchie de la voie publique	Artère principale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Commercial et Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Multilogement
Largeur de la voie publique	20 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec deux voies par direction, séparées par un terre-plein, stationnement y est interdit dans les deux directions.
Limite de vitesse zone étudiée	50 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (entrants) (direction boulevard Marie-Victorin)	Vitesse moyenne : 46 km/h
Résultats (sortant) (direction rue Renaud)	Vitesse moyenne : 48 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 16 239)
Taux de camionnage anormal	Non, le boulevard Matte fait partie du Réseau de camionnage.
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les résultats obtenus étant légèrement inférieurs à la limite de vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Une validation terrain de la signalisation de la limite de vitesse sur le boulevard Matte, entre l'autoroute 30 et le boulevard Taschereau a également été effectuée. Les normes du MTQ exigent que la limite de vitesse soit affichée en aval d'une intersection en cas de changement de limite de vitesse ou si la rue croisée ne fait pas partie d'une zone de limite de vitesse « Secteur » afin d'informer les conducteurs de la limite de vitesse.

Pour donner suite à cette validation, nous avons observé que la signalisation de vitesse était manquante aux endroits suivants :

- De part et d'autre de la rue Ignace sur le boulevard Matte;
- Sur le boulevard Matte, en aval de l'intersection avec la rue Illinois en direction de l'autoroute 30;
- Sur le boulevard Matte, en aval de l'intersection avec le boulevard du Quartier, en direction du boulevard Taschereau;
- Sur le boulevard Matte, en aval de l'intersection avec la place Jade, en direction de l'autoroute 30.

À la suite de l'ajout des panneaux de limites de vitesse, une validation de la vitesse pourra être effectuée si nous recevons des plaintes de vitesse dans la portion du boulevard Matte, entre le boulevard Taschereau et l'autoroute 30.

M. Assaf souligne que la problématique serait plutôt entre la Route Verte et Renaud. Les membres du comité s'entendent donc sur le report du présent point.

Le présent point est reporté au prochain comité.

3.20. Districts 7 - 2021-13106 - Vitesse – Rue Richelieu

Un enjeu de vitesse est identifié sur la rue Richelieu par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Richelieu

Voie publique étudiée	Rue Richelieu
Emplacement de l'étude	Face au 905 de la rue Richelieu
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	7 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 35 km/h
Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 44 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 39 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 209)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Sensibilisation
Intervention recommandée	Afficheur de vitesse temporaire et intervention du SPAL

Les moyennes obtenues étant légèrement supérieures à la vitesse affichée dans la direction du boulevard Pelletier, une sensibilisation avec l'installation de deux afficheurs de vitesses temporaires, soit un par direction, pour une période de deux semaines, est recommandées et une intervention potentielle par le SPAL avec des opérations de prévention de la vitesse.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- L'ajout de deux afficheurs de vitesse mobiles vis-à-vis le 905 rue Richelieu, pour une durée de deux semaines.
- Intervention de prévention de la vitesse par le SPAL, près du 905 rue Richelieu.

3.21. District 7 - 2021-16850 - Vitesse – Rue Riverin

Un enjeu de vitesse et de stationnement est identifié sur la rue Riverin par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Riverin

Voie publique étudiée	Rue Riverin
Emplacement de l'étude	Face au 9345 de la rue Riverin
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Maisons en rangée à deux étages
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 29 km/h
Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 30 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 27 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 258)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

La présence d'habitation multilogement crée une forte demande en stationnement sur la rue Riverin. Considérant que la majorité de la rue Riverin ne aucun transit, car elle donne seulement accès à la rue de Roissy. La présence de stationnement des deux côtés permet de limiter les excès de vitesse sur cette rue. On ne recommande aucune modification à présente réglementation du stationnement.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.22. District 10 - 2021-22114 - VDFR – Boulevards du Quartier et Leduc

Il est demandé à la Ville d'interdire l'ensemble des manœuvres de virage à droite au feu rouge (VDFR) à l'intersection des boulevards du Quartier et Leduc (intersection proche du viaduc du Quartier) puisque certains conducteurs ne respecteraient pas la priorité accordée aux piétons.

Une étude a été menée en 2020 quant à l'ensemble des manœuvres de demi-tour et VDFR sur le boulevard du Quartier entre les boulevards Matte et Leduc. À l'époque, l'ensemble des recommandations de la Direction du génie avaient été retenues par le comité à l'exception d'interdire la manœuvre de virage à droite au feu rouge aux approches nord et ouest de l'intersection formée par les boulevards du Quartier et Leduc.

Les membres du comité étaient inquiets des problématiques de fluidité que pouvaient engendrer les interventions d'interdire le VDFR. Pour ce qui est du reste du boulevard du Quartier, aucune étude n'a été effectuée par la Direction du génie puisqu'elle faisait partie de la conception pour le projet d'élargissement du boulevard du Quartier ainsi que la construction du viaduc du Quartier.

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau comité, la Direction du génie constate l'intérêt de réévaluer et de nouveau présenter les recommandations non retenues à l'époque.

Le boulevard Leduc est considéré comme étant l'une des artères principales au sein du réseau routier de la municipalité de Brossard puisqu'elle relie le réseau supérieur ainsi que plusieurs artères à l'un des plans grands axes commerciaux régionaux. Cet axe routier reçoit par conséquent des débits de circulation importants, il est donc important de conserver une certaine fluidité et éviter également des problématiques de conflits aux intersections. Un exemple d'une telle situation serait le conflit possible entre les mouvements de virage à droite (avec ou sans feu rouge)

avec les manœuvres demi-tour. Normalement, pour ces types de conflits, il est idéal de tout d’abord évaluer la nécessité d’interdire la manœuvre de virage à droite au feu rouge puisque cela dépend de critères bien précis du fonctionnement du feu de circulation et de la géométrie de l’intersection. En ce qui concerne l’interdiction des manœuvres demi-tour, des critères similaires sont applicables, en plus de valider si l’accessibilité du secteur est concernée ou non par ces restrictions.

Afin d’évaluer la demande, des relevés ont été effectués; ainsi il a été constaté qu’aucune interdiction de manœuvre de virage à droite au feu rouge n’est présente à l’intersection formée par les boulevards Leduc et du Quartier (intersection proche du viaduc du Quartier). De plus, tous les mouvements de demi-tour sont interdits à chacune des approches de l’intersection à l’étude.

Actuellement, les virages à droite au feu rouge sont généralement interdits pour l’une ou plusieurs des raisons suivantes par les normes:

- 1) Conflit du mouvement avec une traverse sonore;
- 2) Présence d’une phase entièrement protégée pour piétons;
- 3) Présence d’une piste cyclable bidirectionnelle du côté droit (parallèle) de l’usager routier;
- 4) Présence d’une piste cyclable perpendiculaire à l’axe de la circulation;
- 5) Présence d’une manœuvre demi-tour autorisé.

Dans le cas présent, les conditions 1, 2 et 5 ne sont pas applicables. Les critères 3 et 4 sont applicables pour les mouvements de virage à droite en provenance des approches nord (critère 4) et ouest (critère 3) de l’intersection. Cependant, la Division de circulation ne recommanderait que l’interdiction de manœuvre de virage à droite au feu rouge à partir de l’approche nord, puisque pour le critère 3, il n’y pas de conflit dans le cas de l’intersection à l’étude.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- L’installation d’un panneau d’interdiction d’effectuer une manœuvre de virage à droite au feu rouge (VDFR) à l’approche nord de l’intersection formée par les boulevards Leduc et du Quartier, selon une plage horaire définie par la Direction du génie.
- L’autorisation à la Direction des travaux publics d’installer et d’enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

3.23. Districts 10 - 2021-13087 - Vitesse – Avenue Maupassant

Un enjeu de vitesse est identifié sur l’avenue Maupassant par un résident.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu’une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Avenue Maupassant

Voie publique étudiée	Avenue Maupassant
Emplacement de l’étude	Face au 3980 de l’avenue Maupassant
Hierarchie de la voie publique	Locale à l’endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d’habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	11 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 39 km/h

Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 41 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 38 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 380)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les résultats obtenus étant inférieurs à 5 km/h de la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

3.24. District 7 - 2022-02706 - Vitesse - Ravel

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Ravel

Voie publique étudiée	Rue Ravel
Emplacement de l'étude	Face au 510 de la rue Ravel
Hierarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	7.5 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 44 km/h
Résultats (entrants) (direction rue Riel)	Vitesse moyenne : 45 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard Marie-Victorin)	Vitesse moyenne : 42 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 470)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les résultats obtenus étant inférieurs à 5 km/h de la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

M. Langlois évalue qu'il y aurait intérêt à mettre en place des mesures de sensibilisation, tels qu'afficheurs de vitesse temporaires et surveillance policière puisque la vitesse moyenne est au-dessus de la limite de vitesse.

La Direction du génie répond positivement au constat.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- L'ajout de deux (2) afficheurs de vitesse temporaire sur la rue Ravel;
- Une sensibilisation policière pour excès de vitesse sur la rue Ravel.

4. Suivi des résolutions

4.1. District 7 - 2021-12121 - Traverses piétonnes – Rivard vis-à-vis le parc Sorbonne

La Direction du génie présente une photo de la mise en place de l'intervention précédemment recommandée par le comité à la sortie du sentier sur Rivard.

Mme Allard souligne qu'il manque de roche sur les lieux. La Direction des travaux publics confirme que ce sera réglé. De plus, elle souligne que le bollard sera enterré dans le futur, advenant que la configuration convienne à tous.

4.2. District 8 - 2019-28833 - Vitesse – Nolet (suivi du Comité de juillet 2020)

Une analyse de la vitesse a été effectuée en été 2020 sur la rue Nolet. Les résultats obtenus étaient très moyens, soit à 24 km/h et V85 à 32 km/h. Il a été recommandé de faire une étude de suivi en période scolaire, car la rue Nolet est très utilisée par les parents de l'école Charles-Bruneau.

Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée. Les résultats sont représentés au tableau 1.

Tableau 1 : Analyse – Enjeux de vitesse – Rue Nolet

Voie publique étudiée	Rue Nolet
Emplacement de l'étude	Face au 2890 de la rue Nolet
Hiérarchie de la voie publique	Locale à l'endroit étudié
Usage de la voie publique	Résidentiel
Type(s) d'habitation(s)	Unifamilial
Largeur de la voie publique	9 mètres
Configuration	Circulation bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés
Limite de vitesse zone étudiée	40 km/h
Conformité de la signalisation de limite de vitesse	Conforme
Résultats (bidirectionnelle)	Vitesse moyenne : 31 km/h
Résultats (entrants) (direction boulevard Pelletier)	Vitesse moyenne : 33 km/h
Résultats (sortant) (direction boulevard de Rome)	Vitesse moyenne : 29 km/h
Conformité des débits	Conforme (DJMA de 244)
Taux de camionnage anormal	Non
Type d'action requise	Aucune
Intervention recommandée	Aucune

Les moyennes obtenues étant inférieures à la vitesse affichée, aucune intervention n'est requise.

Le comité ne recommande aucune intervention.

5. Autres sujets

5.1. Stationnement vis-à-vis l'école Harold-Napper

À la demande de la direction de l'École Harold Napper, compte tenu des problématiques de stationnement devant l'école et de la modification des besoins en stationnement pour les autobus scolaires et les parents, une révision de la signalisation existante est analysée.

Des visites terrains nous indiquent que la signalisation existante devrait être revue afin d'optimiser l'utilisation des espaces de stationnement disponibles et offrir des zones dédiées au débarcadère des parents, car la situation actuelle

oblige les parents à s'arrêter dans des zones interdites au stationnement, ce qui crée des situations de blocage de la circulation, des situations potentiellement dangereuses et des conflits entre autobus scolaires et parents d'élèves.

Dans le but de remédier à cette situation, une modification de la signalisation est privilégiée selon les modalités suivantes :

- Conserver l'interdiction de se stationner le long du parc face à l'école pour ne pas que des parents s'y arrêtent et fassent traverser les enfants en plein milieu de la route;
- Modifier la zone de débarcadère aux autobus scolaires devant l'école, avec les plages horaires suivants de 7 h 30 à 8 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30, réservés aux autobus les jours d'école. Les parents ou citoyens peuvent donc s'y stationner à l'extérieur des heures mentionnées sur les panneaux;
- Créer une nouvelle zone de débarcadère 15 minutes, réservée aux parents, afin qu'ils puissent s'y stationner, selon les plages horaires suivantes, soit de 6 h 30 à 8 h 30 et de 15 h à 18 h, les jours d'école. Le reste du temps, les parents ou citoyens peuvent s'y stationner;

Une demande d'ajout d'un brigadier a également été formulée pour l'intersection des rues Balzac et Baffin. Actuellement, deux brigadiers sont présents dans le secteur à l'étude, soit deux pour les deux écoles primaires Georges-Vanier et Harold Napper, et sont présents aux intersections des rues Milan/Bienville et Baffin/Bréard. Une analyse ultérieure devra valider la nécessité de rajouter un nouveau brigadier dans le quartier selon les besoins des deux écoles et des déplacements des écoliers.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- Conserver l'interdiction de se stationner le long du parc face à l'école;
- Modifier la zone de débarcadère aux autobus scolaires devant l'école, avec les plages horaires suivantes de 7 h 30 à 8 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30 réservées aux autobus les jours d'école;
- De créer une nouvelle zone de débarcadère 15 minutes réservée aux parents, afin qu'ils puissent s'y stationner, selon les plages horaires suivantes, soit de 6 h 30 à 8 h 30 et de 15 h à 18 h, les jours d'école.
- L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

5.2. Atribus – 2022

La Ville de Brossard dispose d'un budget annuel permettant la fourniture ainsi que l'installation de deux (2) nouveaux atribus pour les usagers du RTL. En collaboration avec le RTL, elle planifie et recommande au comité, par conséquent, deux sites à privilégier pour chaque année calendrier.

En temps normal, le processus qui est adopté pour déterminer les sites recommandés est relié aux besoins directement exprimés par les usagers et/ou le RTL, et dépend donc fortement des données existantes ainsi que de l'environnement de chaque site étudié. Cependant, pour l'année 2022, la Ville et le RTL ont conjointement déterminé l'intérêt de recommander des sites basés sur une approche proactive, davantage basée sur des données projetées en raison de l'arrivée du REM en 2023.

L'arrivée du REM implique la nécessité d'instaurer une refonte du réseau du RTL dans le but de mieux desservir sa clientèle en fonction des nouveaux besoins. En particulier, du côté de Brossard, l'un des nouveaux objectifs du RTL est de mener sa clientèle vers les stations du REM, soit les stations Panama, Quartier et Rive-Sud. Afin de répondre à cet objectif, une augmentation de la fréquence du passage des autobus est prévue sur les axes routiers suivants

- 1) Boulevard de Rome;
- 2) Boulevard Chevrier;
- 3) Boulevard Lapinière;
- 4) Boulevard du Quartier;
- 5) Boulevard Pelletier;
- 6) Boulevard Panama.

Puisque cette hausse est intimement reliée à une augmentation projetée de l'achalandage des usagers, les six voies publiques mentionnées ci-dessus sont considérées comme étant des voies où il y aurait intérêt d'ajouter des abribus.

Considérant toutefois que le budget disponible n'est suffisant que pour l'aménagement de deux (2) abribus, certains arrêts ont été écartés à la suite d'une analyse plus détaillée. À cet effet, le boulevard du Quartier est écarté puisque le besoin, en termes d'abribus, a été étudié récemment dans le cadre des projets d'élargissement du boulevard du Quartier et de la construction du viaduc du Quartier. Par ailleurs, suite à des validations avec le RTL, le boulevard Pelletier et l'avenue Panama sont également écartés pour les raisons suivantes :

- 1) Le boulevard Pelletier et l'avenue Panama offrent une densité résidentielle assez basse avec peu ou pas de multilogement, par conséquent la hausse de la demande projetée n'est pas particulièrement élevée comparativement aux autres sites;
- 2) L'achalandage ainsi que le besoin sont soit difficiles à évaluer ou particulièrement bas sur certains tronçons (ex. : Pelletier entre Panama et Provencher ou Panama, entre Provencher et Pelletier);
- 3) Il existe un projet de voie réservée sur l'avenue Panama et l'avenue Auteuil, en cours de planification, entre les boulevards Pelletier et Lapinière;
- 4) Qu'il existe déjà un nombre important d'abribus sur ces deux voies publiques.

À la suite d'un premier tri, la liste de voies publiques d'intérêt est :

- 1) Boulevard de Rome;
- 2) Boulevard Chevrier;
- 3) Boulevard Lapinière.

Ensuite, le RTL a procédé à la recommandation de cinq (5) sites potentiels, bordant les trois voies publiques qui restaient à l'étude :

- 4) De Rome / Milan, direction du Quartier (école Antoine-Brossard) (Arrêt # 34399);
- 5) De Rome / Malo, direction du Quartier (Arrêt # 31584);
- 6) Chevrier / Christophe, direction Lapinière (Arrêt # 35281);
- 7) Chevrier / Chopin, direction Lapinière (Arrêt # 35282);
- 8) Lapinière / Colomb, direction du Quartier (Arrêt # 35038).

Parmi ceux-ci, la Direction du génie évalue qu'il serait idéal de mettre en attente la première option en raison du futur agrandissement de l'école Antoine-Brossard, ce qui pourrait grandement changer les infrastructures sur les lieux. Pour le reste des sites, deux évaluations ont été effectuées :

- 1) Évaluation de l'espace (emprise) disponible, conformément à l'espace requis, selon le guide d'aménagement du RTL;
- 2) Évaluation des infrastructures disponibles.

Selon les résultats de la première évaluation, il a été déterminé que les quatre sites visés possédaient une emprise adéquate à l'ajout d'un abribus ainsi que de la dalle de béton nécessaire. Pour ce qu'il en est de la deuxième évaluation, il a été déterminé que les sites sur Chevrier ne possédaient actuellement pas d'infrastructure pouvant mener les piétons vers l'abribus. Plus précisément, pour le site numéro 3, un trottoir a été recommandé et approuvé en 2018, cependant, celui-ci n'a pas encore été construit. Le site demeure donc inadéquat pour accueillir un abribus. Pour le site numéro 4, il ne possède qu'une piste uniquement dédiée aux cyclistes, ce qui pose également un problème d'accessibilité à un potentiel abribus.

Finalement, les sites 2 et 5 sont jugés adéquats, en termes d'infrastructures présentes : une piste multifonctionnelle est présente sur le boulevard de Rome et un trottoir est présent sur l'avenue Chevrier aux sites visés. De plus, une petite dalle de béton est déjà présente pour l'arrêt situé sur Chevrier et Colomb. Par conséquent, la Direction du génie recommande la priorisation des sites suivants pour les ajouts d'abribus en 2022 :

- 1) Boulevard de Rome / Malo, direction du Quartier (arrêt # 31584);
- 2) Boulevard Lapinière / Colomb, direction du Quartier (arrêt # 35038).

M. Langlois profite de l'occasion pour demander à la Direction du génie si les abribus requis, pour le pôle Tisserand, seraient de la responsabilité de l'ARTM. La Direction du génie exprime qu'à son avis, les abribus hors rue seront de la responsabilité de l'ARTM alors que ceux avoisinant la voie publique, risquent d'être de la responsabilité de la Ville.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- La priorisation des sites suivants pour la fourniture et l'installation des deux abribus à Brossard en 2022 :
 - Boulevard de Rome / Malo, direction du Quartier (arrêt # 31584);
 - Boulevard Lapinière / Colomb, direction du Quartier (arrêt # 35038).

5.3. Sites pour ajout d'afficheurs de vitesse - 2022

La Direction du génie procède annuellement à l'achat d'afficheurs de vitesse permanents. Ceux-ci sont utilisés comme mesures d'apaisement de la circulation à proximité des écoles, des parcs et de certaines rues problématiques, selon les études de vitesse réalisées dans le cadre du traitement des requêtes.

Pour 2022, un total de dix (10) afficheurs de vitesse sont en cours d'approvisionnement, dans le cadre du projet d'achat annuel d'afficheurs et doivent être installés sur le réseau routier de la ville de Brossard.

Les afficheurs de vitesse permanents, à ajouter au réseau routier de la Ville de Brossard, et qui ont été validés par le Comité de circulation, sont les suivants :

- Rue Auteuil - Comité du 22 avril 2021, ajout de deux afficheurs sur la rue Auteuil, dans la zone de 30 km/h sur Auteuil près de l'intersection de la rue Alarie;
- Boulevard du Saint-Laurent - Comité du 5 août dernier, ajout de deux afficheurs sur le boulevard du Saint-Laurent, dans la zone de 30 km/h.

Ces deux sites requièrent l'utilisation de quatre afficheurs, recommandés lors de comités de circulation antérieurs.

Deux autres afficheurs sont planifiés pour être utilisés autour du Pôle de Mobilité sur l'avenue Tisserand comme mesures de modération de la circulation pour donner suite aux diverses plaintes reçues dans le cadre de la journée portes ouvertes du Pôle de Mobilité Tisserand, soit entre la rue Talleyrand et la courbe situées face au numéro civique 7073.

L'ensemble de ces six afficheurs seront installés en 2022, dans le cadre du programme des afficheurs, une fois qu'ils seront réceptionnés. Les quatre autres afficheurs restants seront conservés pour des sites problématiques qui pourraient être recommandés, lors des analyses des prochains Comités de mobilité durable.

Le comité recommande les interventions suivantes :

- La mise en place de six (6) afficheurs de vitesse, déjà recommandés dans des comités de circulation antérieurs et ceux retenus pour le secteur du Pôle de Mobilité, aux endroits suivants :
 - Rue Auteuil (2), dans la zone de 30 km/h près de l'intersection de la rue Alarie;
 - Boulevard du Saint-Laurent (2), dans la zone de 30 km/h;
 - Avenue Tisserand (2), entre la rue Talleyrand et la courbe située face au numéro civique 7073.

5.4. Mesures préférentielles pour autobus

Le RTL effectue une courte présentation des mesures préférentielles pour autobus recommandées par son consultant pour les axes du boulevard de Rome ainsi que du boulevard Pelletier en vue de l'arrivée du REM à Brossard.

Axe sur le boulevard Pelletier (présenté par M. Bordeleau) :

Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Voie réservée sur la voie de droite du viaduc Pelletier, entre Tunisie et Philippines (en service seulement aux heures de pointe);
- Modification du phasage des feux de circulation à Pelletier et Panama;
- Réaffectation des voies, à l'intersection du boulevard Pelletier et l'avenue Panama, pour l'obtention d'une voie de virage à droite exclusive (déjà effectuée).

Une courte discussion a lieu par rapport des responsabilités quant au marquage et coûts d'entretien. Le tout ne demeure pas clair et sera à déterminer.

Axe sur le boulevard de Rome (présenté par Mme Mérand) :

Les mesures envisagées sont les suivantes pour la phase 1 (entre du Quartier et Leduc) :

- Voies réservées en rive dans les deux directions à même la géométrie actuelle;
- Modification du marquage et ajout de petite signalisation.

Aucune modification au terre-plein, trottoir ou piste cyclable pour cette phase. Le viaduc de Rome n'est pas touché par le projet non plus.

La mesure envisagée est la suivante pour la phase 2 (entre Taschereau et Leduc) :

- Voies réservées en rive et ajout de feux de circulation.

Considérant l'impact sur le stationnement des riverains, les horaires suivants sont proposés pour les voies réservées :

- 24 h sur 7 entre les boulevards du Quartier et Leduc;
- En direction de la pointe entre les boulevards Taschereau et Milan;
- Le matin et l'après-midi dans les deux directions entre les boulevards Milan et du Quartier.

M. Bellerose demande si un recomptage sera fait, car le dernier a été fait en 2019. La réponse est que si le projet se confirme, le tout sera effectué selon l'état de la chaussée et davantage étudié dans la phase 2.

Mme Allard exprime ses inquiétudes par rapport à la circulation dans le secteur et s'interroge sur le niveau de confiance en l'étude. Mme Mérand exprime qu'il y a un assez grand degré de confiance dans l'étude.

Mme Allard et M. Assaf expriment leur inquiétude par rapport à l'offre versus la demande de stationnement dans le secteur du parc Poly-Aréna. Ils font part de leur désir à ce que les enjeux de stationnement soit pris en compte lors de l'implantation des mesures préférentielles.

M. Langlois se questionne si l'enlèvement d'un seul tronçon de voie réservée éliminerait l'ensemble des bénéfiques. Mme Mérand confirme que cela n'éliminerait pas nécessairement tous les bénéfiques, mais une continuité demeure à privilégier.

5.5. Remplacement d'abribus 2022 et autres projets

Mme Desgagné exprime que le parc d'abribus du RTL peut être remplacé à même des subventions du MTQ en fonction de leur durée de vie. Elle exprime également les hautes attentes du RTL par rapport au taux d'utilisation du transport collectif avoisinant la station Quartier. À cet effet, elle annonce que le RTL prévoit également des ajouts d'abribus pour accommoder la demande.

M. Therrien fait la présentation des remplacements et ajouts des abribus.

Au niveau des remplacements, les endroits suivants sont visés en 2022 :

- Intersection du boulevard Lapinière et de la rue Alcide, direction du boulevard Taschereau;
- Intersection des rues Isabelle et Illinois, direction Illinois.

L'abribus à l'intersection du boulevard Lapinière avec la rue Alfred est également ciblé. Cependant, compte tenu des difficultés en lien avec l'emprise à cet endroit, un abribus marquise est plutôt envisagé. Le concept sera présenté dans le futur.

M. Langlois confirme avec le RTL que les abribus remplacés ne seraient pas réutilisables. Le RTL confirme que ceux-ci ne sont pas réutilisés par le RTL et par conséquent recyclés.

Pour les autres projets, des ajouts d'abribus sont prévus aux endroits suivants :

- Sur le boulevard du Quartier à son intersection avec le boulevard Lapinière, en direction Châteauneuf;
- Sur le boulevard du Quartier à son intersection avec la promenade du Square en direction du boulevard Lapinière;
- Sur le boulevard Lapinière vis-à-vis son intersection avec le boulevard du Quartier, en direction de la rue Châteauneuf.

Dans les trois cas, l'abribus prévu est un abribus de type RRA (abribus double).

M. Assaf demande si un abribus est prévu sur Rivard vis-à-vis la piste cyclable. M. Therrien confirme que c'est l'intention du RTL suivant le retrait des abribus temporaires installés à Panama dans le cadre du REM. Une confirmation sera rédigée à la Ville au moment venu.

6. Varia

6.1. Certification Vélosympathique

Mme Allard déplore sa surprise que la Ville n'ait pas encore reçu la certification Vélosympathique, considérant le nombre de mesures mises en place pour favoriser l'utilisation du vélo dans les dernières années.

La Direction du génie confirme qu'elle a débuté les démarches pour s'informer des besoins nécessaires à la réception de la certification Vélosympathique.

La séance est levée à 17 h 18.

Date du prochain comité : Le 21 juillet à 9 h 30

Patrick Langlois

Patrick Langlois
Président du comité de mobilité
Conseiller municipal

Rouchdi Benkadi

Rouchdi Benkadi
Chef de division
Division circulation



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**9.3 FINANCEMENT DES PROJETS - PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2023 - SOURCES DE FINANCEMENT -
CONFIRMATION**

Considérant l'adoption par la résolution 221206-570, du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville le 6 décembre 2022;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De décréter les travaux et d'autoriser une affectation ne dépassant pas les sommes inscrites ci-dessous relativement à la réalisation des projets 2023 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2023-2024-2025, conformément à l'annexe soumise au soutien des présentes, à savoir :

880 537 \$	à même le budget des activités de fonctionnement (immo comptant);
7 656 418 \$	à même le fonds de roulement;
1 024 824 \$	à même les surplus affectés - Analyses avant-projet;
14 391 295 \$	à même les surplus affectés - Investissement ;
2 031 785 \$	à même les surplus affectés - Environnement;
11 225 991 \$	à même le fonds réservé réseau routier;
867 324 \$	à même le surplus affecté – Implantation REM;
3 432 220 \$	à même les surplus affectés - Parcs.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Financement des projets - Programme triennal d'immobilisations 2023 - Sources de financement - Confirmation

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant l'adoption par la résolution 221206-570, du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville le 6 décembre 2022;

Et résolu

De décréter les travaux et d'autoriser une affectation ne dépassant pas les sommes inscrites ci-dessous relativement à la réalisation des projets 2023 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2023-2024-2025, conformément à l'annexe soumise au soutien des présentes, à savoir :

880 537 \$	à même le budget des activités de fonctionnement (immo comptant);
7 656 418 \$	à même le fonds de roulement;
1 024 824 \$	à même les surplus affectés - Analyses avant-projet;
14 391 295 \$	à même les surplus affectés - Investissement ;
2 031 785 \$	à même les surplus affectés - Environnement;
11 225 991 \$	à même le fonds réservé réseau routier;
867 324 \$	à même le surplus affecté – Implantation REM;
3 432 220 \$	à même les surplus affectés - Parcs.

Contexte :

Le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 a été adopté par le conseil à la séance du 6 décembre 2022 par la résolution 221206-570. Afin de permettre la réalisation des dépenses en immobilisations inscrites, le conseil doit autoriser l'affectation des sommes prévues à chaque projet approuvé lors de cette séance. Comme pour le budget de fonctionnement, les octrois de contrat devront être faits en respect des lois, du règlement de délégation et de la politique de gestion contractuelle.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Le financement des autres projets du PTI sera voté au fur et à mesure du démarrage de ceux-ci selon leur mode de financement, soit par l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Aspects financiers :

Les crédits sont disponibles à l'enveloppe d'immobilisations comptant du budget des activités de fonctionnement, revenus reportés, ainsi qu'aux surplus accumulés et fonds réservés pour les autres sources de financement.

Poste(s) budgétaire(s) :

03-600-00-709

60-911-10-000

60-918-13-000

60-992-16-000

60-992-19-000

60-992-20-000

60-992-27-000

60-992-28-000

Statut	Date
Nathalie Landry - Approuvé	2023-02-27
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-02-27
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-28
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.4 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - BARREAU DU QUÉBEC - TANIA LÊ ET LUCIE TOUSIGNANT, AVOCATES - DÉCLARATION

Considérant qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Décision O.P.Q. 2020-384, (2020) 152 G.O.Q. II, 1037), tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre doit souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Considérant que conformément au paragraphe 7 de l'article 3 dudit Règlement, un avocat n'est pas tenu d'y souscrire s'il est au service exclusif d'une municipalité;

Considérant que conformément à l'article 4 du Règlement, l'avocat doit joindre à sa demande d'exemption une copie certifiée de la résolution de la municipalité;

Considérant que Me Tania Lê et Me Lucie Tousignant, avocates, sont au service exclusif de la Ville de Brossard;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

De déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Brossard se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Tania Lê, greffière adjointe, et Me Lucie Tousignant, chef de service - contentieux, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec - Tania Lê et Lucie Tousignant, avocates - Déclaration

Service requérant :

Greffe
Éditeur Tania Lê

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Décision O.P.Q. 2020-384, (2020) 152 G.O.Q. II, 1037), tout avocat inscrit au Tableau de l'Ordre doit souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Considérant que conformément au paragraphe 7 de l'article 3 dudit Règlement, un avocat n'est pas tenu d'y souscrire s'il est au service exclusif d'une municipalité;

Considérant que conformément à l'article 4 du Règlement, l'avocat doit joindre à sa demande d'exemption une copie certifiée de la résolution de la municipalité;

Considérant que Me Tania Lê et Me Lucie Tousignant, avocates, sont au service exclusif de la Ville de Brossard;

Et résolu

De déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que la Ville de Brossard se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Tania Lê, greffière adjointe, et Me Lucie Tousignant, chef de service - contentieux, dans l'exercice de ses fonctions.

Contexte :

Me Tania Lê, avocate, occupe le poste de greffière adjointe depuis le 24 mai 2022. Me Lucie Tousignant, avocate également, occupe le poste de chef de service - contentieux (remplacement d'un congé de maternité) depuis le 27 février 2023. Sauf exception, tout avocat en exercice doit souscrire annuellement à une police d'assurance responsabilité professionnelle au Barreau du Québec.

Toutefois, à titre d'employées de la Ville de Brossard, elles peuvent demander d'en être exemptées comme les autres employés municipaux membres du Barreau puisque la Ville de Brossard possède une police d'assurance concernant la responsabilité professionnelle de ses officiers municipaux, laquelle tient lieu et place de celle offerte par le Barreau du Québec.

Vu que l'inscription et le paiement des cotisations se font sur une base annuelle, la demande de dispense doit être transmise au Barreau du Québec d'ici le 1^{er} avril 2023.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Mise à jour annuelle des assurés au portefeuille d'assurances de la Ville;
Transmission de la résolution au Barreau du Québec.

Aspects financiers :

Aucun coût afférent - couverture d'assurance existante et en vigueur.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-09
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-09
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.5 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION - LOTS 4 535 243 ET 4 535 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 157691 CANADA INC. - AUTORISATION

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

Considérant que le règlement REG-461 est entré en vigueur le 21 février 2023;

Considérant les orientations contenues au *Schéma d'aménagement et de développement (SAD)* de l'agglomération de Longueuil et au *Plan d'urbanisme (PU)* de la Ville de Brossard relativement à la mise en valeur et à l'appropriation des berges du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que l'Immeuble constitue l'un des derniers espaces disponibles permettant d'augmenter la propriété publique en bordure du fleuve Saint-Laurent;

Considérant le potentiel d'aménagement de l'Immeuble qui offre des vues intéressantes vers le centre-ville de Montréal et sur le nouveau pont Samuel-de-Champlain;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption les lots 4 535 243 et 4 535 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour une période de dix (10) ans, le tout pour fins d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;

D'autoriser la directrice ou le chef de service Transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, l'avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lots 4 535 243 et 4 535 247 du cadastre du Québec - 157691 Canada inc. - Autorisation

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

Considérant que le règlement REG-461 est entré en vigueur le 21 février 2023;

Considérant les orientations contenues au *Schéma d'aménagement et de développement (SAD)* de l'agglomération de Longueuil et au *Plan d'urbanisme (PU)* de la Ville de Brossard relativement à la mise en valeur et à l'appropriation des berges du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que l'immeuble constitue l'un des derniers espaces disponibles permettant d'augmenter la propriété publique en bordure du fleuve Saint-Laurent;

Considérant le potentiel d'aménagement de l'immeuble qui offre des vues intéressantes vers le centre-ville de Montréal et sur le nouveau pont Samuel-de-Champlain;

Et résolu

D'assujettir au droit de préemption les lots 4 535 243 et 4 535 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour une période de dix (10) ans, le tout pour fins d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc;

D'autoriser la directrice ou le chef de service Transactions immobilières et contrats de la Direction des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, l'avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Contexte :

Les lots et leurs superficies

- Le site, d'une superficie totale de 23 089,2 mètres carrés, est composé des lots 4 535 243 (17 875,9 mètres carrés) et 4 535 247 (5 213,3 mètres carrés) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, (*l'Immeuble*).
- Valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation : 5 772 300 \$.

Localisation du site

- L'immeuble est localisé sur le boulevard Marie-Victorin en bordure du fleuve Saint-Laurent;
- Il offre des vues intéressantes vers le centre-ville de Montréal et sur le nouveau pont Samuel-de-Champlain;
- L'immeuble est isolé physiquement du reste de la ville par la route 132 ce qui en complexifie l'accès tout particulièrement aux heures de pointe.



Les orientations de planification

- Le SAD de l'agglomération de Longueuil et le PU de Brossard précisent les orientations suivantes relativement à ce site :
 - Une vocation multifonctionnelle;
 - Une volonté de développer le territoire dans un esprit de développement durable;
 - Une consolidation des fonctions urbaines dans les secteurs établis et desservis par le transport en commun;
 - Une importance à la promotion, à la mise en valeur et à l'appropriation publique des berges du fleuve Saint-Laurent.
- La Ville a rédigé un document de travail intitulé *Stratégie d'accessibilité aux cours d'eau*. Dans ce document, l'Immeuble est identifié afin d'augmenter la propriété publique en bordure du fleuve Saint-Laurent, d'agrandir le parc riverain adjacent et d'améliorer l'accessibilité au fleuve.

Le zonage autorisé

- Le règlement REG-362 sur le zonage autorise seulement certains usages commerciaux (restauration, loisir intérieur, hébergement et parcs et utilités publiques) et limite la hauteur des bâtiments à deux (2) étages dans la zone Cv-102 dans laquelle est situé l'Immeuble.

État du site visé

- L'Immeuble est actuellement vacant et libre de toute construction, seule une enseigne détachée subsiste;
- Ayant été utilisé à des fins de concessionnaire automobile pendant de nombreuses années, un avis de décontamination a été produit et la qualité des sols existants ne convient pas à un usage résidentiel ou sensible.

Droit de préemption

L'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permet à la Ville d'assujettir un immeuble de son territoire, s'il est situé sur l'un des territoires préalablement déterminés par sa réglementation, à un droit de préemption à des fins municipales pour une période maximale de dix (10) ans.

Le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption devra, avant d'aliéner son immeuble, notifier un avis d'intention d'aliéner l'immeuble à la Ville. La Ville pourra alors choisir, dans un délai de soixante (60) jours, de se porter acquéreur de l'immeuble en priorité, aux mêmes prix et conditions.

Toutefois, la Ville ne peut utiliser ce droit de préemption pour forcer un propriétaire à se départir de son immeuble, un tel droit de préemption, par définition, ne trouvant application que si le propriétaire de l'immeuble y étant assujetti entend aliéner l'immeuble.

Fins pour lesquelles un droit de préemption est envisagé

Conformément au paragraphe 1° de l'article 2 du règlement REG-461 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis, les fins visées sur cet Immeuble sont les suivantes :

1° Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc.

Recommandation de la Direction de l'urbanisme

La Direction de l'urbanisme recommande d'assujettir l'Immeuble au droit de préemption, à des fins municipales d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Inscription de l'avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier.

Aspects financiers :**Poste(s) budgétaire(s) :**

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-03-08
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-08
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-08
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction générale;
- Direction des services juridiques.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.6 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE - OCTROI DE CONTRAT - DÉPENSE - AUTORISATION

Considérant la reconnaissance de la Société de sauvetage comme fournisseur exclusif du programme canadien de sauvetage et du programme de natation *Nager pour la vie*;

Considérant l'affiliation annuelle de la Ville de Brossard en tant que membre de la Société de sauvetage;

Considérant la volonté de la Ville de favoriser pour sa population l'accès à des formations en sauvetage ainsi que l'acquisition d'habiletés en natation par une offre de cours;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser une dépense pour l'année 2023 d'un montant de 40 565,70 \$, taxes incluses, relativement à la fourniture et la livraison de brevets, manuels, carnets, autocollants et écussons requis pour la gestion du programme canadien de sauvetage et du programme de natation *Nager pour la vie* de la Société de sauvetage.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2023-03-21
-------------	------------

Titre :

Société de sauvetage - Octroi de contrat - Dépense - Autorisation

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

40 565,70 \$

Recommandations :

Considérant la reconnaissance de la Société de sauvetage comme fournisseur exclusif du programme canadien de sauvetage et du programme de natation *Nager pour la vie*;

Considérant l'affiliation annuelle de la Ville de Brossard en tant que membre de la Société de sauvetage;

Considérant la volonté de la Ville de favoriser pour sa population l'accès à des formations en sauvetage ainsi que l'acquisition d'habiletés en natation par une offre de cours;

Et résolu

D'autoriser une dépense pour l'année 2023 d'un montant de 40 565,70 \$, taxes incluses, relativement à la fourniture et la livraison de brevets, manuels, carnets, autocollants et écussons requis pour la gestion du programme canadien de sauvetage et du programme de natation *Nager pour la vie* de la Société de sauvetage.

Contexte :

Historique entre la Ville de Brossard et la Société de sauvetage :

Depuis le 1^{er} avril 2015, la Ville offre les cours du continuum en sauvetage reconnu par la Société de sauvetage, à titre de membre affilié. Ce statut confère à la Ville les obligations suivantes, notamment :

- Offrir les formations Jeunes sauveteurs, Étoile de bronze, Médaille de bronze, Croix de bronze, Sauveteur national et Premiers soins - Général;
- Respecter les exigences du Guide des programmes en vigueur;
- Vérifier les préalables des candidats et les qualifications des moniteurs avant le début d'une formation;
- Défrayer les frais de brevets et de commandes dans les 30 jours suivant la réception de la facture;
- Renouveler l'affiliation chaque année.

En 2022, un montant de 16 875,00 \$, avant taxes, a été payé à la Société de sauvetage pour les brevets et les manuels de formation, ainsi que pour la portion de septembre à décembre 2022 des carnets, autocollants et écussons.

Historique entre la Ville de Brossard et la Croix-Rouge canadienne :

Du 1^{er} avril 2015 au 31 août 2022, la Ville était partenaire de formation de la Croix-Rouge canadienne pour l'offre de cours de natation. Ce partenariat permettait à la Ville d'offrir les cours des programmes Natation préscolaire, Natation Junior, Natation Ado, Essentiel, Natation au camp et Moniteur de sécurité aquatique.

Plus tôt en 2022, la Croix-Rouge canadienne avait annoncé qu'elle mettrait fin à ses programmes de natation et de sécurité aquatique à la fin de l'année 2022 afin de se concentrer davantage sur d'autres sphères humanitaires. La Croix-Rouge canadienne a alors transféré à la Société de sauvetage, avec qui elle collabore depuis de nombreuses années, la responsabilité de l'offre des programmes de natation.

En 2022, aucune dépense n'a été faite auprès de la Croix-Rouge canadienne pour les carnets, autocollants et écussons, puisque nous savions que le programme prendrait fin. Les inventaires ont été écoulés.

En 2021, un montant de 16 095,00 \$, avant taxes, a été prévu pour la Croix-Rouge canadienne, mais seulement 5 459,00 \$ ont été dépensés. Cette situation s'explique par le fait qu'en 2021, en raison de la pandémie, les cours de natation n'étaient pas autorisés par la Santé publique pendant une grande partie de l'année. Les cours ont pu reprendre à l'automne 2021, en respectant des capacités restreintes.

Programme Nager pour la vie :

Depuis septembre 2022, la Ville de Brossard adhère au programme de natation *Nager pour la vie* de la Société de sauvetage. Déployé au Québec par la Société de sauvetage à la suite du retrait de la Croix-Rouge canadienne, ce programme reconnu d'envergure nationale permet d'enseigner les rudiments de la natation à des centaines de milliers de jeunes chaque année. La position de Société de sauvetage est que *l'acquisition d'habiletés de base en natation est une exigence fondamentale dans le cadre de toute tentative sérieuse d'élimination de la noyade au Canada.*

Pour la Ville, la dépense annuelle en 2023 pour l'achat de matériel destiné aux cours de natation et aux cours de sauvetage est désormais liée à un fournisseur unique, soit la Société de sauvetage, pour un total de 38 887,00 \$, avant taxes. Les catégories d'items à acheter et leurs coûts figurent dans la section Aspects financiers.

Également, une lettre d'exclusivité comprenant la liste détaillée des prix 2023 de la Société de sauvetage est annexée au présent sommaire.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
- Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Confirmation à la Société de sauvetage de l'octroi du contrat pour l'année 2023 et transmission de la résolution à cet effet;
- Transmission du bon de commande à la Société de sauvetage;
- Réception des produits en commande au complexe aquatique;
- Paiement des factures à venir à la Société de sauvetage.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Brevets (non taxable)	23 210,25 \$	23 210,25 \$	23 210,25 \$
Manuels (taxe fédérale : TPS)	6 679,20 \$	7 013,16 \$	7 013,16 \$
Carnets, collants et écussons	8 695,25 \$	9 128,93 \$	9 997,36 \$
Livraison	300,00 \$	314,96 \$	344,93 \$
Total	38 884,70 \$	39 667,30 \$	40 565,70 \$

Le coût total de la dépense pour la fourniture et livraison des brevets, manuels, carnets, collants et écussons relatifs aux programmes canadiens de sauvetage et de *Nager pour la vie*, est de 40 565,70 \$ taxes incluses.

La dépense pour 2023 représente une somme de 39 667,30 \$, taxes nettes, et cette somme est disponible au budget aux postes 02-713-10-699 (Gestion exploit. Piscines - biens non durables) et 02-713-10-671 (Gestion exploit. Piscines -papeterie et fourniture de bureau) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

- 02-713-10-671
- 02-713-10-699

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-20
Jean Bergeron - Approuvé	2023-02-21
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-27

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances;
- Service des approvisionnements.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.7 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE - CONTRAT CS-20222023 - QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISATION

Considérant qu'en vertu de la résolution 180417-187, la Ville de Brossard a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec qui a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglçage;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De prendre acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglçage octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Mines Seleine, pour la saison hivernale 2022-2023.

D'autoriser à cet effet, une dépense supplémentaire de 154 599,99 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions dudit contrat.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 141 170,40 \$, taxes nettes, à même les surplus affectés Neige, afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fourniture de sel de déglçage - Mines Seleine - Contrat CS-20222023 - Quantité supplémentaire - Autorisation

Service requérant :

Travaux publics
Éditeur Josée Normandeau

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

154 599,99 \$

Recommandations :

Considérant qu'en vertu de la résolution 180417-187, la Ville de Brossard a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec qui a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglçage;

Et résolu

De prendre acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglçage octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Mines Seleine, pour la saison hivernale 2022-2023.

D'autoriser à cet effet, une dépense supplémentaire de 154 599,99 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions dudit contrat.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 141 170,40 \$, taxes nettes, à même les surplus affectés Neige, afin de financer cette dépense.

Contexte :

Selon la politique de déneigement, lorsqu'il y a une accumulation de moins de 5 centimètres de neige sur les rues et de moins de 3 centimètres de neige sur les trottoirs, la Ville assure l'entretien de ses rues, trottoirs et passages piétonniers par l'épandage de fondants et d'abrasifs, si nécessaire, et lors de pluie verglaçante ou grésil. Donc, chaque hiver, la Direction des travaux publics doit procéder à l'épandage du sel de déglçage sur le territoire de la ville pour la sécurité des citoyens.

Au cours des dernières saisons, la Ville a acheté et utilisé les quantités de sel de déglçage suivantes :

Saisons	Achats	Utilisation
2021-2022	9 500 tm	7 250 tm
2020-2021	6 063 tm	5 291 tm
2019-2020	6 894 tm	5 734 tm
2018-2019	6 968 tm	8 673 tm
2017-2018	7 342 tm	6 909 tm
2016-2017	5 482 tm	5 660 tm
2015-2016	5 287 tm	4 776 tm
2014-2015	6 491 tm	5 125 tm

Le Conseil, en vertu de sa résolution 220920-466, a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec, qui a effectué un appel d'offres et adjudgé le contrat numéro CS-20222023, pour la saison 2022-2023, pour le territoire de la Ville de Brossard, à Mines Seleine, au prix unitaire de 84,04 \$/tm, taxes exclues pour une quantité de 8 000 tonnes. Selon les termes de cette entente, la Ville de Brossard peut acquérir une quantité additionnelle représentant 20% des quantités initiales, soit 1 600 tonnes au même prix que le contrat initial.

De plus, les représentants de l'UMQ permettent à la Ville d'acheter les quantités réservées, mais non réclamées par les autres villes du territoire, et ce, aux mêmes termes et prix unitaire du contrat. Compte tenu des conditions climatiques qui perdurent et du prix unitaire avantageux de cette année, la Ville veut se doter dès maintenant d'une marge de manœuvre de 1 600 tonnes supplémentaires, par transfert de capacités entre les participants d'un même territoire, au même prix que le contrat initial, soit 84,04 \$/tm, tel que mentionné à l'article contractuel 2.04.5 du document d'appel d'offres.

Ces quantités additionnelles nous permettront d'assurer nos activités d'épandage pour la fin de la présente saison et les quantités résiduelles, s'il en est, seront utilisées en fin d'année ou au début de l'hiver prochain.

Critères développement durable :Applicable à un choix de critères DDNon applicable à un choix de critères DD**Étapes antérieures et/ou subséquentes :****Aspects financiers :**

Montant de la dépense (quantité supplémentaire) :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture de sel de déglçage	22 mars au 30 avril 2023	134 464,00 \$	141 170,40 \$	154 599,99 \$

Cette dépense supplémentaire pour 2023 représente une somme de 141 170,40 \$, taxes nettes, pour 1 600 tonnes, et cette somme n'a pas été prévue au budget. Un montant de 141 170,40 \$ proviendra du Surplus affectés Neige dont le financement doit être approuvé par le Conseil.

Le prix de 84,04 \$ à la tonne, taxes exclues, est le même prix qu'au contrat initial pour la quantité supplémentaire de 1 600 tonnes.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-331-10-626

60-992-23-000

Statut	Date
Josée Normandeau - Approuvé	2023-03-07
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-08
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-08
Jean Bergeron - Approuvé	2023-03-08
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
 Mme Doreen Assaad, mairesse
 M. Christian Gaudette, district 1
 Mme Tina Del Vecchio, district 2
 Mme Stéphanie Quintal, district 3
 M. Patrick Langlois, district 4
 M. Claudio Benedetti, district 5
 Mme Sophie Allard, district 6
 M. Antoine Assaf, district 7
 Mme Xixi Li, district 8
 Mme Michelle Hui, district 9
 M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
 Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.8 DEMANDE D'AUTORISATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN MILIEU HUMIDE - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU BIOPARC (CENTRE DE PLEIN AIR) - MANDAT ET AUTORISATION

Considérant qu'il y a lieu de demander la Direction du génie de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre de la Phase 1 du projet d'aménagement de sentiers de 3 mètres, au Bioparc (Centre de plein air), dans le Bois de Brossard;

Considérant que la Direction du génie et le consultant Stantec Expert-Conseil Ltée, par l'entremise du contrat-cadre SP-21-1536 (résolutions 210518-245 et 220322-125), soumettrons ladite demande au MELCCFP accompagnée de tous les documents requis;

Il est proposé par
 Appuyé par

Et résolu

De mandater la Direction du génie pour déposer au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, visant à obtenir l'autorisation de réaliser une intervention en milieu humide et hydrique au Bioparc (Centre de plein air), dans le Bois de Brossard;

D'autoriser la directrice de la Direction du génie à signer cette demande pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Demande d'autorisation - Travaux d'aménagement en milieu humide - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Aménagement de sentiers au Bioparc (Centre de plein air) - Mandat et autorisation

Service requérant :

Génie
Éditeur Sarah Martin

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

2 020,00 \$

Recommandations :

Considérant qu'il y a lieu de demander la Direction du génie de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dans le cadre de la Phase 1 du projet d'aménagement de sentiers de 3 mètres, au Bioparc (Centre de plein air), dans le Bois de Brossard;

Considérant que la Direction du génie et le consultant Stantec Expert-Conseil Ltée, par l'entremise du contrat-cadre SP-21-1536 (résolutions 210518-245 et 220322-125), soumettrons ladite demande au MELCCFP accompagnée de tous les documents requis;

Et résolu

De mandater la Direction du génie pour déposer au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, visant à obtenir l'autorisation de réaliser une intervention en milieu humide et hydrique au Bioparc (Centre de plein air), dans le Bois de Brossard;

D'autoriser la directrice de la Direction du génie à signer cette demande pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

Contexte :

La Ville de Brossard s'est dotée en 2014, d'un plan directeur de gestion des milieux naturels (PDGMN). Le document vise à définir l'éventail des niveaux de conservation et des usages récréatifs envisageables, au sein des milieux naturels présents sur le territoire brossardois, dont principalement le Bois de Brossard.

Les objectifs visés par le PDGMN sont les suivants :

- Faciliter l'accès des citoyens aux boisés et aux cours d'eau;
- Offrir à la population des activités récréatives orientées vers l'observation, la découverte et le contact avec la nature, tout en respectant la capacité de support des écosystèmes;
- Impliquer la population dans la protection de ce vaste territoire.

Selon le PDGMN et les inventaires réalisés au cours des récentes années, les terrains visés pour l'implantation des sentiers au Bioparc (Centre de plein-air) peuvent exclusivement accueillir des activités à vocations éco-récréatives extensives, et ce, en raison de la forte présence de milieux humides et de l'habitat d'espèces à statut dont la rainette faux-grillon.

Plans et devis - Phase 1 :

Au cours de l'année 2022 la Direction du Génie, en collaboration avec la Division environnement, la Direction du loisir, culture et vie communautaire et la Direction des travaux publics a démarré, avec un consultant externe, la phase 1 du projet qui comprend la préparation des plans et devis et de la demande d'autorisation au MELCCFP, en vue de la construction d'une section de sentiers au Bioparc (Centre de plein air), dans le Bois de Brossard. Cette première étape d'aménagement correspond à la section du sentier 2 (voir pièce jointe) qui est constituée d'aménagements à faible impact écologique (passerelles sur pilotis, surface en gravier) sur une distance de 0,93 kilomètre, ainsi qu'une section du sentier 3 de 0,08 kilomètre qui permettra de consolider une boucle accessible aux citoyens, avec les sentiers de terre déjà existants.

Demande d'autorisation au Ministère :

Considérant la présence de milieux humides et en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du MELCCFP avant la réalisation de tous travaux en milieux

humides ou hydriques. Par conséquent, le présent sommaire vise à mandater la Direction du génie pour le dépôt de la demande auprès du MELCCFP.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Octroi du mandat de conception et de plans et devis de la phase 1 au consultant Stantec Expert-Conseil Ltée : avril 2022;
- Démarches de financement auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du Programme d'aide de la Trame verte et bleue : 2022-2023.

Étapes subséquentes :

- Dépôt de la demande de certificat d'autorisation et analyse par le MELCCFP : avril à octobre 2023;
- Période d'appel d'offres public pour les travaux de la Phase 1 du projet d'aménagement de sentiers dans le Bioparc : octobre à décembre 2023
- Octroi de contrat : janvier 2024;
- Début des travaux de la phase 1 (une portion des travaux doit être réalisée en période hivernale) : février 2024.

Aspects financiers :

Frais pour dépôt de la demande de certificat d'autorisation pour intervention en milieux humides ou hydriques auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc : 2 020,00 \$.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04520

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-02-10
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-21
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-21
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

- Direction de l'urbanisme;
- Direction du Loisir, culture et vie communautaire;
- Direction des travaux publics;
- Direction générale.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**9.9 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - 20-GEN-28 -
FINALISATION DES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES DES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENTS PRIVÉS SUR LE CHEMIN DES PRAIRIES - AVENANT
- APPROBATION**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver l'avenant au contrat 20-GEN-28 - Services professionnels d'ingénierie pour la finalisation des branchements électriques des travaux d'enfouissement privés sur le chemin des Prairies, ainsi que la dépense afférente d'un montant de 6 016,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Services professionnels d'ingénierie - 20-GEN-28 - Finalisation des branchements électriques des travaux d'enfouissements privés sur le chemin des Prairies - Avenant - Approbation

Service requérant :

Génie
Éditeur Benoit Fillion

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

6 016,06 \$

Recommandations :

Et résolu

D'approuver l'avenant au contrat 20-GEN-28 - Services professionnels d'ingénierie pour la finalisation des branchements électriques des travaux d'enfouissement privés sur le chemin des Prairies, ainsi que la dépense afférente d'un montant de 6 016,06 \$, taxes incluses.

Contexte :

Dans le cadre du projet d'enfouissement de la ligne électrique sur le chemin des Prairies, la Ville a mandaté la firme de génie Induktion, afin de réaliser les documents d'ingénierie pour la réalisation des travaux de raccordement des résidences privées au massif sous-terrain (contrat GEN-16-013). Suivant la réception de ces documents, la Ville a procédé à un appel d'offres pour le réaménagement du chemin des Prairies, incluant les travaux de construction du massif sous-terrain (contrat SP-17-964). Suivant plusieurs contraintes liées à l'acquisition de terrains, il a été impossible d'électrifier le massif et de réaliser le branchement des résidences privées.

Afin de finaliser les travaux manquants, la Ville a procédé à un contrat gré à gré (contrat 20-GEN-28) avec la firme Induktion, vu leur connaissance du projet des phases antérieures. Ce contrat d'une valeur de 24 144,75 \$, taxes incluses, inclut le relevé des conditions existantes, la réalisation des documents d'ingénierie ainsi que la surveillance des travaux. Suivant la réception des documents, la Ville a procédé à un appel d'offres public, pour la réalisation des raccordements électriques des résidences privées au massif par un entrepreneur, via le contrat SP-22-1662, qui devait être réalisé à l'automne 2022. Cependant, en raison des problématiques avec le réseau d'Hydro-Québec dans le secteur, l'électrification du massif n'a pu être effectuée, ce qui a décalé les travaux de raccordement en 2023.

Suivant ces délais, Induktion a fait la demande de révision de son offre, et ce, afin d'inclure l'approbation des dessins d'atelier de l'entrepreneur, des visites et des heures supplémentaires pour la surveillance lors des travaux. Un avenant de 6 016,06 \$, taxes incluses, incluant la majoration, entre 2020 et 2023 est demandé.

Le présent avis de changement doit être approuvé par le conseil en raison du dépassement de la valeur du contrat déjà effectué de gré à gré avec la firme Induktion et afin de se conformer à l'article 21 du règlement de gestion contractuelle (REG-442). Le montant total du contrat serait de 30 160,82 \$, taxes incluses.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Approbation de l'avenant par le conseil;
- Surveillance des travaux de raccordement électrique des résidences privées par l'entrepreneur à l'été 2023.

Aspects financiers :

Montant de la dépense:

Nature	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Avenant 1	4 550,00 \$	4 776,93 \$	5 231,36 \$
Majoration 15 %	682,50 \$	716,54 \$	784,70 \$
Total	5 232,50 \$	5 493,47 \$	6 016,06 \$

Le coût total de l'avenant au contrat 20-GEN-28 est de 6 016,06 \$, taxes incluses, incluant une majoration de 15 % pour de futurs imprévus.

Cette dépense d'un montant de 5 493,47 \$, taxes nettes, a été prévue au projet GEN17-081 – REG-357 Chemin des Prairies – Secteur L (CN ÉA A30) lors de l'adoption du PTI 2023-2024-2025.

Les sommes nécessaires pour cette dépense sont disponibles au règlement d'emprunt REG-357.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-03570

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-01
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-02
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

- Service de l'approvisionnement.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.10

**CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ
POUR L'ANNÉE 2022 - AUTORISATION**

Considérant l'entente d'une durée de 3 ans intervenue en 2020 entre la Ville et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) aux fins de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB);

Il est proposé par ...
Appuyé par ...

Et résolu

D'autoriser le versement d'une contribution de 31 940 \$ au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour l'année 2022 laquelle sera bonifiée par les contributions respectives de la Fondation de la faune du Québec et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le tout, tel que spécifié à l'entente conclue à cet effet entre la Ville de Brossard et la Fondation de la faune du Québec.

ADOPTÉE ...

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour l'année 2022 - Autorisation

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

31 940,00 \$

Recommandations :

Considérant l'entente d'une durée de 3 ans intervenue en 2020 entre la Ville et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) aux fins de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB);

Et résolu

D'autoriser le versement d'une contribution de 31 940 \$ au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour l'année 2022 laquelle sera bonifiée par les contributions respectives de la Fondation de la faune du Québec et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le tout, tel que spécifié à l'entente conclue à cet effet entre la Ville de Brossard et la Fondation de la faune du Québec.

Contexte :

À l'été 2020, la Ville et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) ont signé une entente aux fins de contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB). Cette entente est d'une durée de 3 ans pour laquelle un montant relatif au nombre d'unités de taxation doit être versé annuellement. Cependant, après vérification, il a été constaté qu'il a été omis de payer la contribution requise pour l'année 2022 en cours d'année et non planifiée au budget 2023. Il importe de spécifier que l'année fiscale 2022 pour la FFQ se termine le 31 mars 2023 ce qui permet de planifier la dépense à l'exercice budgétaire 2023.

Le Fonds des municipalités pour la biodiversité

Le Fonds MB est une initiative de la branche québécoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-Québec) réalisée en collaboration avec la FFQ. Chaque municipalité participante peut ensuite utiliser les sommes accumulées pour réaliser des projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels, ainsi que de lutte aux changements climatiques. Ainsi, la participation de Brossard au Fonds MB demeure pertinente considérant notamment les objectifs de la municipalité relativement à l'acquisition de propriétés au sein du Bois de Brossard et à la mise en œuvre du centre de plein air.

À titre informatif, voici les sommes versées annuellement par la Ville depuis 2020, ainsi que la somme à pourvoir pour l'année 2022 selon une communication écrite reçue de la part de la FFQ.

2020	2021	2022
31 454 \$	31 940 \$	31 940 \$

État de compte – février 2022

Rappelons que le Fonds MB bonifie automatiquement la contribution de la municipalité adhérente avec un taux de rendement de 104 %. Chaque dollar versé par une municipalité génère un appariement provenant des contreparties de la FFQ et du gouvernement du Québec. Cependant, il importe de mentionner que des frais totalisant 15 % s'appliquent (frais de gestion et Fonds Plan Nous).

De ce fait, le tableau ci-dessous présente l'état de compte de Brossard en date du mois de février 2022.

Opérations	Total
Versement Ville	63 394,00 \$
Frais de gestion et Fonds Plan Nous	(9 509,10 \$)
Contribution FFQ	5 931,06 \$
Contribution MELCC	63 394,00 \$
Montant pour un projet de restauration d'un milieu humide dans le Bioparc	(10 000,00 \$)
Solde	113 209,96 \$

Versement de la contribution avant le 31 mars 2023

En l'occurrence, il est proposé de prévoir un montant de 31 940 \$ à titre de contribution au Fonds qui sera versé avant le 31 mars 2023, le tout tel que spécifié à l'entente.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Résolution autorisant la signature de l'entente : Août 2020;
- Versement des contributions pour 2020 et 2021.

Étapes subséquentes :

- Versement de la contribution pour l'année fiscale 2022 : 31 mars 2023;
- Utilisation des montants disponibles pour la réalisation de projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques : 2023-2027.

Aspects financiers :

Le montant de la dépense est de 1 \$ par ménage ou unité de taxation pour l'année 2022.

Cela correspond à une somme de 31 940 \$, ayant été prévue au poste 02-471-00-962 (Protection de l'environnement – Gouv Prov – Contribution MELCC) du budget de fonctionnement 2022.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-471-00-962

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-02-27
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-28
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-03-01
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-06
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-07

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.11 DÉPENSES AU CONTRAT CADRE SP-22-1619 - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS - MANDAT FORAGES SECTEUR A - AUTORISATION

Considérant les travaux de réfections des infrastructures municipales prévus au plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

Considérant la nécessité de procéder à des études préparatoires, en vue d'obtenir toutes les informations requises pour la conception des plans et devis à l'été 2023;

Considérant le contrat cadre SP-22-1619, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales, accordé à Solmatech inc., à la séance du conseil du 5 juillet 2022, par la résolution 220705-345;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser une dépense de 120 939,33 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-22-1619, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales. Cette dépense est requise pour effectuer les études géotechniques dans le cadre des travaux du projet de réfection des infrastructures municipales du secteur A (GEN21-056).

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Dépenses au contrat cadre SP-22-1619 - Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation des sols - Mandat forages secteur A - Autorisation

Service requérant :

Génie
Éditeur Maryse Surprenant

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

120 939,33 \$

Recommandations :

Considérant les travaux de réfections des infrastructures municipales prévus au plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

Considérant la nécessité de procéder à des études préparatoires, en vue d'obtenir toutes les informations requises pour la conception des plans et devis à l'été 2023;

Considérant le contrat cadre SP-22-1619, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales, accordé à Solmatech inc., à la séance du conseil du 5 juillet 2022, par la résolution 220705-345;

Et résolu

D'autoriser une dépense de 120 939,33 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-22-1619, relatif à des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales. Cette dépense est requise pour effectuer les études géotechniques dans le cadre des travaux du projet de réfection des infrastructures municipales du secteur A (GEN21-056).

Contexte :

Le contrat cadre SP-22-1619 a pour but de fournir des services professionnels en contrôle qualitatif de matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementales des sols. Ce contrat fut octroyé à la firme Solmatech inc, lors de la séance du conseil du 5 juillet 2022. Les autorisations de dépenses associées aux divers mandats qui en découlent doivent faire l'objet d'approbations aux instances concernées.

Une autorisation de dépenses est donc demandée au conseil municipal, afin d'effectuer les études géotechniques du projet de réfection des rues du secteur A. Les études préparatoires doivent être réalisées dès ce printemps, afin de respecter l'échéancier. Ces études sont requises en vue de la conception du projet et consistent en la réalisation de forage. Un rapport technique est également livré à la Ville, incluant le résultat des essais terrain et des recommandations, en vue de la conception.

Le projet pour lequel une autorisation de dépenses est requise par le conseil municipal est le suivant :

- Projet de réfection des infrastructures municipales du secteur des A : Les travaux proposés consistent plus spécifiquement à la réfection complète des infrastructures souterraines, le réaménagement routier ainsi que la mise aux normes de l'éclairage routier des rues Audette, Agnès, Alfred et Albanie, en plus de la construction d'une nouvelle station de pompage.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Réalisation des travaux par le fournisseur : avril 2023;
- Obtention des notes techniques, incluant les résultats des travaux : mai-juin 2023.

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat cadre SP-22-1619 est de 1 081 219,96 \$, taxes incluses. À ce jour, un montant de 741 367,14 \$, taxes incluses, est engagé. Le solde disponible est donc de 339 852,82 \$, taxes incluses. Le montant total de la dépense est de 120 939,33 \$, taxes incluses. Le solde du contrat cadre sera alors de 218 913,49 \$, taxes incluses, suivant l'acceptation de cette dépense par le conseil de Ville.

Montant de la dépense :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Contrat-cadre SP-22-1619 Services professionnels Projet no 1 : Secteur A	105 187,50 \$	110 433,73 \$	120 939,33 \$

Le coût total de la dépense est de 120 939,33 \$, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 110 433,73 \$, taxes nettes, est prévue au projet GEN21-056 Réfection des réseaux sanitaires et pluvial - Secteur A.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-61090

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-01-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-01-23
Caroline Morin - Approuvé	2023-01-24
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-01-31
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-01-31

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des Finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.12

DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 - CONCEPTION, PLANS ET DEVIS ET GESTION DU CHANTIER POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET D'ÉLECTRICITÉ - SENTIERS PIÉTONNIERS 2023 - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à FNX-INNOV inc., à la séance du conseil du 19 avril 2022, par la résolution 220419-167;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-22-1671, relative à des services professionnels en ingénierie, lot 2, ayant pour objet la conception, la réalisation des plans et devis et la gestion de chantier pour les travaux d'éclairage de quatre sentiers piétonniers, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis dudit contrat-cadre, pour un montant de 67 691,53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Dépense au contrat-cadre SP-22-1671 - Lot 2 - Conception, plans et devis et gestion du chantier pour les travaux d'éclairage et d'électricité - Sentiers piétonniers 2023 - Autorisation

Service requérant :

Génie
Éditeur Laurence Proulx-Lemay

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

67 691,53 \$

Recommandations :

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à FNX-INNOV inc., à la séance du conseil du 19 avril 2022, par la résolution 220419-167;

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-22-1671, relative à des services professionnels en ingénierie, lot 2, ayant pour objet la conception, la réalisation des plans et devis et la gestion de chantier pour les travaux d'éclairage de quatre sentiers piétonniers, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis dudit contrat-cadre, pour un montant de 67 691,53 \$, taxes incluses.

Contexte :

L'ensemble des services demandés proviendra du contrat-cadre SP-22-1671, lot 2, qui a pour but de fournir des services professionnels en ingénierie sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales, le tout, selon les termes du contrat. Ce contrat fut octroyé à FNX INNOV inc., lors de la séance du conseil du 19 avril 2022.

Le mandat pour lequel une autorisation de dépense est demandée consiste à faire la conception, la réalisation des plans et devis et la gestion du chantier pour les travaux électrique et d'éclairage de quatre (4) sentiers piétonniers à éclairer en 2023. Les sentiers visés par ces travaux sont:

- Trinidad à Rome pour la section avec servitude de passage;
- Condor à Cormoran;
- Pelletier à Socrate;
- Rivard au poteau d'éclairage situé proche de la séparation des deux sentiers dans le parc Rhône.

Ce mandat comprend les étapes suivantes :

- La réalisation des plans et devis pour l'éclairage des sentiers;
- L'accompagnement requis pendant l'appel d'offres;
- La surveillance des travaux de la partie électrique;
- L'assistance technique durant la construction.

Ces projets ont pour but d'augmenter la sécurité et/ou le sentiment de sécurité des usagers.

Ces projets sont proposés au PTI pour une réalisation en 2023 (fiches GEN22-011, GEN22-018, GEN23-008 et GEN23-009).

Il est nécessaire de donner ce mandat à l'externe puisque l'équipe du Génie n'a pas les personnes compétentes pour réaliser ce type de mandat.

L'offre de services détaillée pour ce mandat est fournie dans la rubrique des documents complémentaires.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Efficacité énergétique	Favoriser l'installation d'équipements éco-énergétiques lors de la construction et de la rénovation, mettre en place un éclairage public à faible consommation d'énergie, etc.

Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
-----------------	-----------------	---

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Approbation du mandat : séance du conseil du 21 mars 2023;
- Rencontre de démarrage : à la suite de l'approbation du plan de travail;
- Période d'appel d'offres : juin-juillet 2023 ;
- Octroi de contrat : 22 août 2023;
- Travaux : Automne 2023.

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-22-1671, lot 2, est de 1 165 593,56 \$, taxes incluses. À ce jour, un montant de 60 204,39 \$, taxes incluses, a été engagé. Le solde disponible est donc de 1 105 389,17 \$, taxes incluses.

Le montant total de la dépense est de 67 691,53 \$, taxes incluses. Le solde du contrat-cadre sera alors de 1 037 697,64 \$, taxes incluses, suivant l'acceptation de cette dépense par le conseil de Ville.

Montant de la dépense :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Sentier Trinidad à Rome pour la section avec servitude de passage	13 535,00 \$	14 210,06\$	15 561,87\$
Sentier Condor à Cormoran	11 335,00 \$	11 900,33\$	13 032,42\$
Sentier Pelletier à Socrate	11 335,00 \$	11 900,33\$	13 032,42\$
Sentier Rivard au poteau d'éclairage situé proche de la séparation des deux sentiers dans le parc Rhône	22 670,00 \$	23 800,67\$	26 064,83\$
TOTAL	58 875,00\$	61 811,39\$	67 691,53\$

Le coût total de la dépense est de 67 691,53 \$, taxes incluses.

Une dépense d'un montant de 14 210,06 \$, taxes nettes, a été prévue au projet GEN22-011 (Réfection du sentier piétonnier de la rue de Trinidad au boulevard de Rome), lors de l'adoption du PTI.

Une dépense d'un montant de 11 900,33 \$, taxes nettes, a été prévue au projet GEN22-018 (Réfection du sentier piétonnier de la rue du Condor à la rue du Cormoran), lors de l'adoption du PTI.

Une dépense d'un montant de 11 900,33 \$, taxes nettes, a été prévue au projet GEN23-008 (Réfection du sentier piétonnier du boulevard Pelletier à la rue Socrate), lors de l'adoption du PTI.

Une dépense d'un montant de 23 800,67 \$, taxes nettes, a été prévue au projet GEN23-009 (Réfection du sentier piétonnier boulevard Rivard au poteau d'éclairage situé proche de la séparation du sentier dans le parc Rhône), lors de l'adoption du PTI.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04394
22-04397
22-04398
22-04399

Statut	Date
Sandra Avakian - Approuvé	2023-03-07
Joanne Skelling - Approuvé	2023-03-08
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-03-09
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-09
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des Finances.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**9.13 VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DU 10 FÉVRIER AU 16 MARS 2023 -
APPROBATION**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 10 février au 16 mars 2023.

ADOPTÉE

Liste des virements budgétaires du 10 février au 16 mars 2023

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
5773	2023-02-14	02-713-10-114	GESTION EXPLOITATION PISCINES-RÉMUNÉRATION AUX CADRES	80 997,00 \$	Poste de superviseur aquatique temporaire pour surcroît de travail DP23-713-05.	202302
5773	2023-02-14	02-191-10-981	PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	(80 997,00) \$	Poste de superviseur aquatique temporaire pour surcroît de travail DP23-713-05.	202302
5774	2023-02-17	02-716-10-115	LOGISTIQUE-RÉMUNÉRATION AUXILIAIRES BLANCS	49 517,00 \$	Poste temporaire d'agent de réservation des plateaux DP23-716-06.	202302
5774	2023-02-17	02-711-10-511	GESTION,EXPLOITATION CTRES COMMUN-LOCATION DE BÂTIMENTS	(49 517,00) \$	Poste temporaire d'agent de réservation des plateaux DP23-716-06.	202302
5787	2023-03-14	02-121-00-114	SERVICES JURIDIQUES-RÉMUNÉRATION AUXILIAIRES - CADRES	80 786,00 \$	Poste temporaire de conseiller en rédaction réglementaire DP23-121-07.	202303
5787	2023-03-14	02-181-00-193	SALAIRES - AUTRES FRAIS	(80 786,00) \$	Poste temporaire de conseiller en rédaction réglementaire DP23-121-07.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-312	COMMUNICATIONS-FRAIS DE SÉANCES DE TRAVAIL	918,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-341	COMMUNICATIONS-PUB-INFORMATION-JOURNAUX-REVUES	7 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-448	COMMUNICATIONS-SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE	5 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-449	COMMUNICATIONS-SERVICES TECHNIQUES- AUTRES	10 689,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-611	COMMUNICATIONS-DENRÉES ALIMENTAIRES	918,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-10-672	COMMUNICATIONS-IMPRIMÉS ET FORMULAIRES	(70 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-111	SERVICES AUX CITOYENS - RÉMUNÉRATION RÉGULIÈRE - CADRES	(143 032,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-115	SERVICES AUX CITOYENS - RÉMUNÉRATION - AUX BLANCS	111 721,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-122	SERVICES AUX CITOYENS - SURTEMPS BLANCS	1 900,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-314	SERVICES AUX CITOYENS - FRAIS DE CONGRÈS, COLLOQUES	(930,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-411	SERVICES AUX CITOYENS - SERVICES PROFESSIONNELS	(22 500,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-131-12-671	SERVICES AUX CITOYENS - PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU	(1 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-133-10-518	RESS INFORMATIONNELLES CORPORATIVES-LOCATION	(160 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-141-10-418	GREFFE-SERVICES PROFESSIONNELS	25 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303

Liste des virements budgétaires du 10 février au 16 mars 2023

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
5788	2023-03-17	02-161-00-311	RESSOURCES HUMAINES - FRAIS DE DÉPLACEMENT	(780,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-161-00-416	RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL	5 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-161-00-499	RESSOURCES HUMAINES - AUTRES SERVICES	(500,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-161-00-671	RESSOURCES HUMAINES - PAPETERIE ET FOURNITURES DE	(500,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-161-00-679	RESSOURCES HUMAINES - MATÉRIEL SPÉCIALISÉ	(500,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-471-00-411	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT-SERVICES PROF. -	15 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-471-00-651	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT-VÊTEMENTS, CHAUSSURES,	(2 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-471-00-996	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT-SUBVENTION PROPRIÉTAIRES	22 500,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-611-00-411	URBANISME - SERVICES SCIENTIFIQUES ET GÉNIE	85 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-611-00-419	URBANISME - SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	34 999,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-611-00-651	URBANISME - VÊTEMENTS CHAUSSURES ET ACCESSOIRES	2 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-611-00-671	URBANISME - PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	(4 500,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-611-09-518	URBANISME - LOCATION APPLICATIONS INFORMATIQUES	2 000,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-651-00-114	GÉNIE - RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES CADRES	32 500,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-651-00-494	GÉNIE - COTISATIONS ET AFFILIATIONS	1 920,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-651-09-518	GÉNIE-INFORMATIQUE-LOCATION - APPLICATIONS INFORMATIQUES	7 025,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-16	02-722-10-115	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-RÉMUNÉRATION AUXILIAIRE	(20 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-722-10-132	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-INDEMNITÉS - BLANCS	(7 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-722-10-135	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-INDEMNITÉS AUXILIAIRES BLANCS	(600,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-722-10-499	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-SERV AUTRES - DIVERS	(1 000,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303

Liste des virements budgétaires du 10 février au 16 mars 2023

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
5788	2023-03-17	02-722-10-527	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-ENT ET RÉP - ÉQUIP DE BUREAU	(575,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-722-10-529	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-ENT ET RÉP - RELIURES	(4 199,00) \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-722-10-649	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-PIÈCES ET ACC - AUTRES	1 788,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303
5788	2023-03-17	02-191-10-981	PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	66 738,00 \$	Correction au budget de base 2023.	202303



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

9.14 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par
Appuyé par


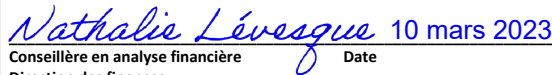
Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE


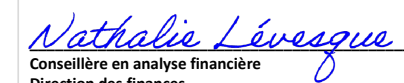
**SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : TRAVAUX PUBLICS
POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 mars 2023**

N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-21-1572	Services professionnels en ingénierie - Installation de bornes de recharges électriques	INDUKTION Groupe Conseil inc.	2	Résolution 211005-515 Du 5 octobre 2021 à la fin de la période d'acceptation finale. Gestion des demandes de subvention et modifications aux plans pour soumissions Voir avis de changement ci-joint.	22-60510-411	21 845,25 \$	2 012,06 \$	1 724,63 \$	25 581,94 \$	3 736,69 \$	17,1%

Recommandé par:  Signature du directeur	2023-03-10 Date	Disponibilité budgétaire vérifiée par:  Conseillère en analyse financière Direction des finances	10 mars 2023 Date	Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tout avenant pour un extra de 25 000 \$ et plus (taxes incluses). <input type="checkbox"/> Tout avenant en crédit de 25 000 \$ et plus (taxes incluses). <input checked="" type="checkbox"/> Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10 % du montant du contrat octroyé (taxes incluses). <input checked="" type="checkbox"/> Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses). <input type="checkbox"/> Une prolongation de date de durée d'un contrat.
--	--------------------	--	----------------------	--

SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : GÉNIE
POUR APPROBATION PAR CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 mars 2023


N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-22-1639	Travaux de réfection du viaduc Grande-Allée et ses approches	Les Entreprises Michaudville	12	Ajustement prix du bitume	2204480	4 023 000,00 \$	86 528,23 \$	76 320,35 \$	4 185 848,58 \$	162 848,58 \$	4,0%
SP-19-1330	Services professionnels en ingénierie - Surveillance de travaux de construction et contrôle qualitatif des matériaux	Le Groupe Conseil Génipur Inc.	5	Banque d'heures pour adjointe administrative & Heures additionnelles requises pour l'article 1.1.1 Ingénieur Sénior - Chargé de Projet	2203890	1 351 717,37 \$	5 001,41 \$	0,00 \$	1 356 718,78 \$	5 001,41 \$	
SP-20-1472	Services professionnels en ingénierie sur demande pour divers projets - Contrat cadre	Le Groupe Conseil Génipur Inc.	1	Ajout Mandat C - Plan devis, Surveillance pour les travaux correctifs du réseau pluvial de la rue Laubia	2260560	24 690,87 \$	0,00 \$	23 196,21 \$	47 887,08 \$	23 196,21 \$	93,9%

<p>Recommandé par:</p>  <p style="text-align: right;">2023-03-10</p> <p>Directrice Direction du génie</p>	<p>Disponibilité budgétaire vérifiée par:</p>  <p style="text-align: right;">10 mars 2023</p> <p>Conseillère en analyse financière Direction des finances</p>	<p>Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Tout avenant pour un extra de 25 000 \$ et plus (taxes incluses). <input type="checkbox"/> Tout avenant en crédit de 25 000 \$ et plus (taxes incluses). <input checked="" type="checkbox"/> Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses). <input checked="" type="checkbox"/> Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses). <input type="checkbox"/> Une prolongation de date de durée d'un contrat.
---	---	--

SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : GESTION DE BÂTIMENTS (GDI)
POUR APPROBATION PAR CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 03 2023

N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-22-1665	Travaux de remplacement du chalet et piscines du Parc Victorin	Construction Larco Inc	1	Travaux en conditions d'hiver (3ième tranche)	2204500	5 894 768,25 \$	361 184,15 \$	200 000,00 \$	6 455 952,40 \$	561 184,15 \$	9,5%

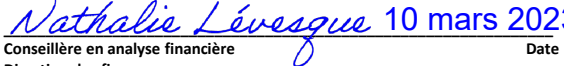
Recommandé par:



Pierre Martel 2023-03-10

Chef de service de la Gestion Des Immeubles Date
 Direction générale adjointe - Gestion des actifs

Disponibilité budgétaire vérifiée par:



Nathalie Lévesque 10 mars 2023

Conseillère en analyse financière Date
 Direction des finances

Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :

- Tout avenant pour un extra de 25 000 \$ et plus (taxes incluses).
- Tout avenant en crédit de 25 000 \$ et plus (taxes incluses).
- Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- Une prolongation de date de durée d'un contrat.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

10.1 ORGANIGRAMME – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RÉORGANISATION DE LA PAIE - APPROBATION

Considérant la complexité, l'importance et les particularités liées à l'administration de la paie;

Considérant que les façons de faire et les procédures liées à la paie sont à préserver pour en assurer la pérennité;

Considérant qu'il est impérieux de conserver l'expertise à l'interne des employées qui effectuent la paie;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De modifier l'organigramme de la Direction des ressources humaines par la création d'un poste syndiqué de Technicien à la paie.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**10.2 ORGANIGRAMME - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA
DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
APPROBATION**

Considérant la nouvelle structure organisationnelle proposée pour la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC);

Considérant les besoins prioritaires de dotation au sein du LCVC pour maintenir les opérations en cours;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'approuver en date des présentes, les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire :

- La création d'un poste de Superviseur – Arts, culture et événements;
- La création d'un poste de Technicien audio-visuel – Arts, culture et événements;
- La création d'un poste de Superviseur – Vie associative et développement social.

D'autoriser, relativement à ces modifications, une dépense annuelle totale de 339 465 \$ incluant les avantages sociaux, ainsi que le financement pour l'année 2023 d'une dépense maximale de 169 733 \$, telle que proposée aux présentes.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

10.3 GRILLE SALARIALE 2023-2024 - EMPLOYÉS SAISONNIERS - PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR ET DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - ADOPTION

Considérant que la rémunération des employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire doit être adoptée annuellement par résolution du conseil municipal;

Considérant que la grille salariale proposée doit être en vigueur jusqu'au 31 mars 2024 afin de couvrir l'ensemble des opérations de cette catégorie d'emploi durant cette période;

Considérant l'augmentation de 1,00 \$ / l'heure du salaire minimum prévue au 1^{er} mai 2023;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'adopter la grille salariale relative aux employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, telle que soumise.

D'autoriser le financement de la dépense supplémentaire estimée à 16 979,43 \$ relativement à l'ajustement du salaire minimum.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

10.4 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**11.1 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 16 AU 22 AVRIL 2023 -
PROCLAMATION**

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance de la participation citoyenne au bénévolat;

Considérant que la Ville veut encourager, valoriser et promouvoir le bénévolat sur son territoire, notamment par la tenue de l'événement Gala de l'action bénévole;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise par le biais de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

Considérant que l'action bénévole a un impact positif considérable pour la société et contribue à l'entraide solidaire des Brossardoises et des Brossardois;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

De proclamer les dates du 16 au 22 avril 2023, Semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Semaine de l'action bénévole - 16 au 22 avril 2023 - Proclamation

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance de la participation citoyenne au bénévolat;

Considérant que la Ville veut encourager, valoriser et promouvoir le bénévolat sur son territoire, notamment par la tenue de l'événement Gala de l'action bénévole;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise par le biais de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

Considérant que l'action bénévole a un impact positif considérable pour la société et contribue à l'entraide solidaire des Brossardoises et des Brossardois;

Et résolu

De proclamer les dates du 16 au 22 avril 2023, Semaine de l'action bénévole.

Contexte :

La Semaine de l'action bénévole se tiendra du 16 au 22 avril 2023. Pour cette 49^e édition, la Fédération des Centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) a lancé la campagne *Bénévolons à l'unisson*. En mettant l'accent sur le fait qu'il est bénéfique pour soi autant de donner que de recevoir, Brossard se joint au mouvement.

Cette campagne a pour objectif de manifester que chaque geste envers autrui compte. Elle a également pour but de faire participer la population à cet élan de générosité. Selon la FCABQ, l'action bénévole c'est *un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent*.

La Ville de Brossard souligne le dévouement de bénévoles et d'organismes dans le cadre du Gala de l'action bénévole. Malgré un arrêt forcé de deux ans (l'événement n'a pu avoir lieu en 2020 et 2021 en raison de la pandémie), la contribution bénévole de plusieurs lauréats a été soulignée lors d'une cérémonie protocolaire le 15 novembre 2022, illustrant l'importance des bénévoles à la participation citoyenne.

Le Gala de l'action bénévole vise à remercier les bénévoles oeuvrant sur le territoire qui s'impliquent en donnant de leur temps au bénéfice des Brossardoises et des Brossardois. L'édition 2023 se déroulera le samedi 6 mai prochain au Complexe sportif Bell, qui à cette occasion, sera aménagé pour accueillir jusqu'à 1 200 invités. La soirée débutera par la remise de prix à des bénévoles d'exception et se poursuivra avec un repas festif ainsi qu'un spectacle musical.

Également, la Ville soumet, lorsqu'éligibles, les candidatures de bénévoles à des programmes provinciaux et nationaux, tels que la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés et le Prix Thérèse-Casgrain soulignant l'engagement bénévole de toute une vie;

Par cette proclamation, la Ville de Brossard confirme son engagement à :

- Reconnaître l'importance de la participation citoyenne dans le cadre de l'action bénévole, et ses bénéfices pour la communauté;
- Promouvoir cet acte de générosité, les uns envers les autres, ayant un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constituent;
- Soutenir les organismes reconnus qui desservent la population de Brossard et accomplissent leur mission avec l'appui de bénévoles dévoués.

Critères développement durable :Applicable à un choix de critères DDNon applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), en collaboration avec la Direction des communications, réalisera des actions de promotion et de mise en valeur de l'action bénévole sur son territoire, par le biais d'outils numériques afin de promouvoir cette proclamation auprès de la population.

À venir le 6 mai 2023 :

- La DLCVC réalisera le Gala de l'action bénévole pour la première fois au Complexe sportif Bell;
- Cet événement d'envergure soulignera l'apport inestimable de bénévoles d'exception, et célébrera également l'implication au quotidien de centaines de bénévoles sur le territoire qui oeuvrent au bien-être et au développement de leurs communautés.

Aspects financiers :**Poste(s) budgétaire(s) :**

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-20
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-01

Direction(s) consultée(s) :



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

11.2 FÊTE DES VOISINS - FERMETURE DE RUES - 3 JUIN 2023 - AUTORISATION

Considérant que la Fête des voisins encourage la fraternité, la solidarité et les liens d'entraide qui contribuent à faire de nos communautés des lieux plus ouverts à la diversité et à l'inclusion;

Considérant que la réception et la compilation des demandes citoyennes relativement à la fermeture de rues dans le cadre de l'événement sont effectuées par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant que la fermeture de rues est approuvée par la Direction des travaux publics et la Direction du génie, ainsi que par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), qui attestent la conformité des plans de fermeture de rues dans un souci de sécurité pour l'ensemble de la population;

Considérant que le transport des barrières de rues et des pancartes de signalisation, le cas échéant, est effectué pendant les heures régulières d'opération par la Direction des travaux publics;

Considérant que le règlement municipal REG-397 permet la fermeture de rues par l'adoption d'une résolution du conseil municipal à cet effet;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'autoriser les demandes de fermeture de rues déposées par les citoyens dans le cadre de la Fête des voisins qui se tiendra le samedi 3 juin 2023, ainsi que la fourniture et la livraison de barrières de rues et de pancartes de signalisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Fête des voisins - Fermeture de rues - 3 juin 2023 - Autorisation

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Considérant que la Fête des voisins encourage la fraternité, la solidarité et les liens d'entraide qui contribuent à faire de nos communautés des lieux plus ouverts à la diversité et à l'inclusion;

Considérant que la réception et la compilation des demandes citoyennes relativement à la fermeture de rues dans le cadre de l'événement sont effectuées par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant que la fermeture de rues est approuvée par la Direction des travaux publics et la Direction du génie, ainsi que par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), qui attestent la conformité des plans de fermeture de rues dans un souci de sécurité pour l'ensemble de la population;

Considérant que le transport des barrières de rues et des pancartes de signalisation, le cas échéant, est effectué pendant les heures régulières d'opération par la Direction des travaux publics;

Considérant que le règlement municipal REG-397 permet la fermeture de rues par l'adoption d'une résolution du conseil municipal à cet effet;

Et résolu

D'autoriser les demandes de fermeture de rues déposées par les citoyens dans le cadre de la Fête des voisins qui se tiendra le samedi 3 juin 2023, ainsi que la fourniture et la livraison de barrières de rues et de pancartes de signalisation, le cas échéant.

Contexte :

La 17^e édition de la Fête des voisins aura lieu le samedi 3 juin 2023. Cet événement festif et rassembleur encourage les citoyennes et les citoyens à se réunir dans leur quartier, que ce soit autour d'un repas, d'un 5 à 7, d'un pique-nique, ou de toute autre activité spéciale. L'objectif est de créer des liens de solidarité entre voisines et voisins pour construire des villes plus humaines.

La Fête des voisins est présente dans 36 pays sur 5 continents. Créée en France en 1999 par un élu municipal, elle représente le premier rendez-vous citoyen dans le monde. Ce sont quelque 30 000 000 de voisines et voisins qui célèbrent chaque année cette fête! En 2006, le Québec a été le premier à emboîter le pas en Amérique du Nord grâce à l'initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Au Québec aujourd'hui, environ 300 municipalités agissent comme ambassadrices de la Fête. En 2022, près de 11 000 citoyennes et citoyens ont participé à l'une des 385 fêtes organisées sur le territoire québécois.

Devenue une véritable tradition aux quatre coins la province, la Fête des voisins continue de gagner en popularité, et les multiples bienfaits sont observables dans les communautés qui y participent. On note, entre autres :

- Plus d'entraide entre voisines et voisins de tous âges;
- Un sentiment accru de sécurité ;
- Une communauté plus ouverte à la diversité et à l'inclusion ;
- Une augmentation de la participation citoyenne.

Espace MUNI est maintenant l'organisme promoteur de la Fête des voisins à l'échelle provinciale. Il est responsable de la campagne promotionnelle nationale liée à l'événement. Espace MUNI développe et rend accessible du matériel promotionnel pour les municipalités désirant y participer. Il offre également du soutien aux participants grâce, entre autres, à un guide de mobilisation.

La Fête des voisins à Brossard : historique et édition 2023

- En 2019, un total de 18 fêtes ont été enregistrées à la Ville, rassemblant autour de 800 participants;
- En 2020, ces manifestations ont été annulées en raison de la COVID-19;
- En 2021, en temps de pandémie, Espace MUNI a adapté l'organisation de la Fête en proposant un format virtuel tenant compte des restrictions sanitaires;
- L'année 2022 a marqué un retour en présentiel de la Fête. Un total de 14 fêtes ont été enregistrées à la Ville, rassemblant environ 450 participants.

La Ville valorise la Fête des voisins en mettant gratuitement à la disposition de ses citoyens le prêt de tables. Elle offre également la possibilité de fermer des portions de rues afin de permettre un rassemblement en toute sécurité. Organiser la fête dans un parc du quartier est également une option encouragée par la municipalité.

Le règlement municipal REG-397 relatif à l'occupation du domaine public (articles 6, 7 et 10) permet la fermeture de rues si une autorisation par résolution du conseil municipal est accordée, pour une activité telles une fête foraine ou une activité sportive, récréative, communautaire ou caritative, pour la durée maximale préalablement autorisée par cette résolution.

En 2023, la Ville compte offrir aux citoyens, tout comme elle l'avait fait en 2022, la possibilité de réserver des tables et de faire une demande de fermeture de rue directement sur le site web de la Ville. La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), reçoit et compile les demandes et assure le suivi de réponse auprès des citoyens. Les mécanismes liés à la fermeture de rues impliquent la Direction des travaux publics et la Direction du génie, ainsi que le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) qui valident et attestent la conformité des plans de fermeture dans le cadre de l'événement.

Le tableau ci-dessous établit une comparaison en ce qui a trait aux demandes citoyennes lors des deux dernières éditions en présentiel de la Fête des voisins. En 2023, l'objectif visé est d'atteindre, voire de dépasser le nombre de Fêtes et de participants de 2019.

Quantité (nbre)	Fête des voisins 2019	Fête des voisins 2022
Fêtes enregistrées à la Ville	18	14
Demandes refusées	0	4*
Fermeture de rues	6	5
Sites de livraison de matériel (tables, barrières de rue, pancartes signalétiques)	-	7
Nombre approximatif de participants	800	450

* 3 requérants ont soumis des demandes tardives et 1 requérant a demandé de tenir la Fête à une autre date. Il n'a pas été possible de soutenir leurs activités.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Promotion de la Fête des voisins : par la Direction des communications;
- Inscription sur le site internet de la Ville afin de signifier une fermeture de rue et pour la réservation de tables : par les citoyens désirant organiser une Fête des voisins;
- Réception et compilation des demandes de citoyens relativement à la fermeture de rues et la réservation de tables dans le cadre de l'événement : par la DLCVC;
- Dépôt des plans de fermeture de rues pour analyse et approbation : par les Directions des travaux publics et du génie, ainsi que par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL);
- Suivi de réponse auprès des citoyens une fois l'approbation obtenue : par la DLCVC;
- Nouveauté 2023 - Distribution aux organisateurs de chacune des fêtes d'une trousse promotionnelle comprenant, par exemple, des affiches, ballons, objets à l'effigie de la Fête des voisins : par la DLCVC;
- Coordination avec le cabinet pour la tournée des élus et du photographe dans les différents sites de fêtes : par la Direction des communications.

Aspects financiers :

Le prêt, la livraison et la récupération des tables et des barrières et équipements nécessaires aux fermetures de rues sont gratuits pour les citoyens. Le transport de ces équipements est réalisé par les équipes de la Direction des travaux publics pendant les heures normales d'opération.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-21
Jean Bergeron - Approuvé	2023-02-21
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-27
Direction(s) consultée(s) : <ul style="list-style-type: none">• Direction des travaux publics;• Direction du génie;• Direction des communications.	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

11.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023 - NOMINATION DES LAURÉATS, JUMELAGE ÉLUS ET LAURÉATS, BONIFICATION DU VOLET DE MISE EN CANDIDATURE - APPROBATION

Considérant le processus de mise en candidature qui s'est tenu du 1^{er} novembre 2022 au 5 janvier 2023;

Considérant que les candidatures présentées répondaient aux critères d'admissibilité du processus de sélection;

Considérant que les lauréats proposés ont été sélectionnés par le comité d'évaluation le 2 février 2023;

Considérant les différentes étapes de préparation de cet événement;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'accorder les différents prix aux lauréats sélectionnés par le comité d'évaluation dans le cadre de l'édition 2023 du Gala de l'action bénévole, en regard de la qualité de leur contribution bénévole à Brossard;

D'établir le jumelage des élus avec les lauréats en prévision de l'événement, à partir de la liste des lauréats soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

12.1 LIGUE DE HOCKEY DES MARIS EN OR DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant l'apport de l'organisme à la pratique du hockey pour les adultes par une offre de loisir abordable, axée sur le maintien et l'amélioration des saines habitudes de vie;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Ligue de hockey des maris en or de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Ligue de hockey des maris en or de Brossard - Demande de soutien financier

Service requérant :

Loisir
Éditeur Marie-Andrée Dériger

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

1 000,00 \$

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant l'apport de l'organisme à la pratique du hockey pour les adultes par une offre de loisir abordable, axée sur le maintien et l'amélioration des saines habitudes de vie;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Ligue de hockey des maris en or de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier pour le programme *Aide au fonctionnement* pour l'organisme suivant :

- Ligue de hockey des maris en or de Brossard.

Cet organisme est actif à Brossard depuis plus de 50 ans et possède un statut *local*. Le ratio de participants brossardois au sein de l'organisme est de 71 %, soit un peu plus que le pourcentage minimal requis pour conserver le statut de reconnaissance *local*. Son offre s'adresse aux hockeyeurs de 30 ans et plus et vise principalement le maintien et l'amélioration de la bonne forme physique dans un climat amical. Dans le cadre de ses activités régulières, il organise des joutes au Complexe sportif Bell sur une base hebdomadaire.

L'objectif de la présente demande d'aide financière est de maintenir des tarifs d'inscription abordables afin d'encourager les joueurs adultes de Brossard à exercer leur sport dans une ambiance de franche camaraderie et à promouvoir par le fait même les saines habitudes de vie.

L'organisme possède un dossier à jour et répond aux exigences requises par la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* en vigueur.

Vous trouverez en annexe la demande de soutien de l'organisme ainsi que l'analyse qui l'accompagne.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre accompagnée d'un chèque sera transmise à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

En 2022, l'organisme a obtenu un soutien financier en argent de 1 000 \$ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement*.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2023-02-16
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2023-02-20
Jean Bergeron - Approuvé	2023-02-21
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-27
Direction(s) consultée(s) :	



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
 Mme Doreen Assaad, mairesse
 M. Christian Gaudette, district 1
 Mme Tina Del Vecchio, district 2
 Mme Stéphanie Quintal, district 3
 M. Patrick Langlois, district 4
 M. Claudio Benedetti, district 5
 Mme Sophie Allard, district 6
 M. Antoine Assaf, district 7
 Mme Xixi Li, district 8
 Mme Michelle Hui, district 9
 M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
 Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

12.2 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D' ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DES USAGERS DE LA ROUTE

Considérant que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

Considérant que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

Considérant que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Considérant que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée;

Considérant qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Considérant que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

Considérant que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

Considérant que la Ville de Brossard s'engage à mettre en œuvre un plan d'action visant la modération de la vitesse principalement autour des écoles et des parcs;

Considérant qu'un tel plan nécessite la collaboration de tous les intervenants en la matière, notamment les centres de services scolaires et les corps policiers;

Il est proposé par
 Appuyé par

Et résolu

De demander au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;

De demander au gouvernement du Québec de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;

De demander au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière;

Que la présente résolution soit transmise aux ministres des transports, de l'éducation, des affaires municipales et de la sécurité publique ainsi qu'au centre de services scolaires Marie-Victorin et au service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE ...

PROJET



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 23 MARS 2023 -
ORIENTATIONS**

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-230323-1.2, 1.5, 2.1, 2.4 à 2.6, 4.1 à 4.4, 5.2 à 5.5, 6.3 à 6.12, 7.1, 8.3 à 8.12 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 23 mars 2023**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 23 mars 2023, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-230323-1.1 Ouverture de la séance
- CA-230323-1.2 **Adoption de l'ordre du jour**
- CA-230323-1.3 Période de questions du public
- CA-230323-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-230323-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 février 2023

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-230323-2.1 Adoption du document intitulé Activités et indicateurs du plan de mise en œuvre 2022 du schéma de couverture de risques en incendie révisé 2016-2020 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2023-0441)
- CA-230323-2.2 Dépôt de correspondances reçues de la Ville de Montréal et de la MRC du Haut-Richelieu (SD-2023-0451)
- CA-230323-2.3 Dépôt de procès-verbaux de réunions des commissions d'agglomération (SD-2023-0500)
- CA-230323-2.4 Approbation de la recommandation CHL-2022-001 concernant l'approbation du projet Un toit pour tous
- CA-230323-2.5 Remplacement des Règles régissant les commissions d'agglomération (SD-2023-0311)
- CA-230323-2.6 Mandats donnés aux commissions d'agglomération (SD-2023-0230)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-230323-4.1 Affectation d'une somme en provenance du fonds d'immobilisations d'agglomération pour le projet du nouveau poste de police à Brossard (SD-2023-0294)
- CA-230323-4.2 Affectation du surplus non affecté afin de financer certains projets ou ententes (SD-2023-0537)
- CA-230323-4.3 Autorisation d'emprunts aux fonds de roulement local et de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour le rehaussement et l'amélioration d'infrastructures technologiques et pour l'acquisition d'ordinateurs portables (SD-2023-0512)
- CA-230323-4.4 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 20 février 2023 préparée par la Direction des finances (SD-2023-0559)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-230323-5.1 Dépôt du rapport d'évolution des suspensions avec solde pour fins d'enquêtes imposées par le directeur général aux salariés de compétence d'agglomération (SD-2023-0382)
- CA-230323-5.2 Approbation d'une transaction et quittance avec l'employé n° 169489 (SD-2023-0449)
- CA-230323-5.3 Nomination de la directrice de la Gestion des eaux (SD-2023-0698)
- CA-230323-5.4 Affectation temporaire au poste de directrice adjointe - opérations-enquêtes du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2023-0376)
- CA-230323-5.5 Affectation temporaire au poste de directrice de l'Approvisionnement (SD-2023-0481)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-230323-6.1 Dépôt d'une mise à jour du rapport de la mairesse concernant les contrats octroyés et les dépenses décrétées en urgence à la suite d'une défaillance d'équipements de traitement des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS), survenue au cours de la semaine débutant le 28 novembre 2022 et se prolongeant en janvier et février 2023 (SD-2023-0485)
- CA-230323-6.2 Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes pour l'année 2022 (SD-2023-0268)
- CA-230323-6.3 Attribution de gré à gré du contrat GG-23-009 pour l'acquisition de moniteurs pour les espaces de bureau partagés (SD-2023-0420)
- CA-230323-6.4 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-1) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Boucherville (option 2) (SD-2023-0078)
- CA-230323-6.5 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-2) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Brossard (option 2) (SD-2023-0295)

- CA-230323-6.6 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-3) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (option 2) (SD-2023-0296)
- CA-230323-6.7 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-4) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Saint-Lambert (option 1) (SD-2023-0297)
- CA-230323-6.8 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-5) pour le transbordement des résidus verts du secteur Longueuil nord (option 2) (SD-2023-0298)
- CA-230323-6.9 Adjudication du contrat APP-22-156 (2023-TP231-6) pour le transbordement des résidus verts du secteur Longueuil sud (option 1) (SD-2023-0299)
- CA-230323-6.10 Modification au contrat APP-18-023 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et paiement sous protêt (SD-2023-0510)
- CA-230323-6.11 Résiliation du contrat APP-21-100 pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat) (SD-2022-3163)
- CA-230323-6.12 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-20-188 pour la fourniture et livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2023-0341)

7. BIENS IMMOBILIERS

- CA-230323-7.1 Approbation d'une convention pour espaces de stationnement avec Beneva inc. portant sur la location d'une case dans le stationnement intérieur de l'édifice situé au 1225, rue Saint-Charles Ouest (SD-2023-0504)

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-230323-8.1 Avis de motion d'un règlement pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour divers travaux de mise à niveau d'infrastructures d'alimentation en eau potable (SD-2023-0487)
- CA-230323-8.2 Dépôt du projet de Règlement CA-2023-392 pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour divers travaux de mise à niveau d'infrastructures d'alimentation en eau potable
- CA-230323-8.3 Approbation des règlements L-81-1 et L-109-1 du Réseau de transport de Longueuil (RTL). (SD-2023-0431)
- CA-230323-8.4 Approbation d'un protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2023 (SD-2022-3654)
- CA-230323-8.5 Approbation d'un protocole d'entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Est concernant l'affectation d'un intervenant à l'équipe Groupe contact (SD-2022-3039)

- CA-230323-8.6 Approbation d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un sergent-détective au programme Accès tabac (SD-2023-0096)
- CA-230323-8.7 Approbation d'un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un sergent-détective au programme Accès cannabis (SD-2023-0266)
- CA-230323-8.8 Approbation d'un protocole d'entente avec la Gendarmerie Royale du Canada concernant une opération policière conjointe (SD-2023-0217)
- CA-230323-8.9 Approbation d'une entente avec le ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière (SD-2023-0488)
- CA-230323-8.10 Approbation d'une entente de financement avec le ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre sur le territoire de la l'agglomération de Longueuil (SD-2023-0310)
- CA-230323-8.11 Approbation d'une entente de financement à intervenir avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) (SD-2023-0850)
- CA-230323-8.12 Entérinement des avenants aux ententes de financement conclues le 31 mars 2022 par les Villes de Longueuil et de Boucherville, chacune distinctement, avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant des subventions octroyées pour le financement de projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (SD-2023-0840)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

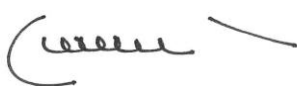
12. CLÔTURE

CA-230323-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-230323-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 17 mars 2023.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.1

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 19
JANVIER 2023 - DÉPÔT**

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023, est déposé.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil tenue le 19 janvier 2023, à 16 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Alvaro Cueto.

Présences :

Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard
Rolande Balma, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Reine Bombo-Allara, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Alvaro Cueto, conseiller municipal de la Ville de Longueuil
Catherine Fournier, mairesse de la Ville de Longueuil
Ludovic Grisé Farand, maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Affine Lwalalika, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville
Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Jonathan Tabarah, conseiller municipal de la Ville de Longueuil

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière de la Ville de Longueuil
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière de la Ville de Longueuil
Alexandre Parizeau, directeur général de la Ville de Longueuil

1. OUVERTURE

CA-230119-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-230119-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CA-230119-2.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Un document transmis par Mme Martine Paul-Hus concernant une demande de certificat de démolition, est déposé.

CA-230119-1.4

DÉPÔT DES ORIENTATIONS TRANSMISES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AVANT CETTE SÉANCE ET CONCERNANT LES SUJETS DONT IL EST SAISI

Il est procédé au dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération par les villes de Longueuil, de Brossard et de Saint-Lambert avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi.

CA-230119-1.5

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUES LE 8 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 décembre 2022 à 15 h 36, tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 décembre 2022 à 16 h 01, avec la modification suivante :

2.1° la suppression des mots *de recommander au conseil d'agglomération* dans le libellé de la résolution CA-221208-8.19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CA-230119-2.1

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION TENUES LES 21 ET 25 OCTOBRE 2022 (SD-2022-3431)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenues les 21 et 25 octobre 2022.

CA-230119-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION TENUE LE 28 OCTOBRE 2022 (SD-2022-3630)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 28 octobre 2022.

CA-230119-2.3**ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ 2023-2027 (SD-2022-3665)**

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en incendie révisé 2023-2027, sans modification;

2° de soumettre ce projet de schéma de couverture de risques au ministre de la Sécurité publique pour attestation de conformité aux orientations ministérielles, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-2.4**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU (SD-2022-3611)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant :

1.1° l'adoption du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal;

1.2° l'adoption du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Laval;

2° de la MRC de la Vallée-du-Richelieu concernant :

2.1° l'adoption de la *Résolution 22-10-343 demandant un appui à la Table des Préfets et Élus de la Couronne-Sud (TPECS) - enjeux sur les mesures d'orientation 6 du projet de Plan Métropolitain de Gestion des Matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)*;

2.2° l'adoption de la *Résolution 22-11-351 concernant la nomination au sein du Bureau des délégués des cours d'eau*;

3° de la MRC du Haut-Richelieu concernant :

3.1° l'adoption du *Règlement 569 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu afin de d'arrimer la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Noyan à la zone agricole*;

3.2° l'adoption du *Règlement 570 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 478 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu afin de modifier les normes relatives à l'implantation d'éoliennes sur une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*;

3.3° l'adoption du *Règlement de contrôle intérimaire 571 relatif au développement du créneau Sécurité civile et publique (défense) et logistique de pointe sur le territoire de la municipalité de Lacolle*;

4° de donner instructions au directeur général, le cas échéant.

CA-230119-2.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE PAR LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT (SD-2022-3674)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement CA-2022-373 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* tenue le 27 septembre 2022 par la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

CA-230119-2.6

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé de recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal de désigner Mme Marjolaine Mercier, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, à titre de membre représentant l'agglomération de Longueuil à la Commission de l'habitation et de la cohésion sociale en remplacement de M. Jonathan Tabarah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CA-230119-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2022-3771)

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 8 novembre 2022, au montant de 21 921 446 \$, relevant d'une compétence d'agglomération, à BMO Nesbitt Burns inc.

CA-230119-4.2**ADOPTION DU BUDGET DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DE SON PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023 À 2032 (SD-2022-3187)**

Il est proposé d'adopter :

- 1° le budget du Réseau de transport de Longueuil pour l'exercice financier 2023, conditionnellement à la signature de l'entente de rémunération avec l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- 2° le programme d'immobilisations du Réseau de transport de Longueuil pour les exercices financiers 2023 à 2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CA-230119-6.1****HOMOLOGATION AH-21-001 D'ARMES DE SERVICE POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2022-3481)**

Il est proposé d'homologuer les armes de service de marque Sig Sauer, modèle P320 PRO-Carry (compact), de marque Glock, modèle G17MOS Gen 5, et de marque Glock, modèle G45MOS Gen 5, suite à l'avis d'homologation AH-21-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-142 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONSTATS D'INFRACTION EN ROULEAU POUR IMPRIMANTE ÉLECTRONIQUE POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (OPTION 2) (SD-2022-3599)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-142 pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (option 2), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Gestion des communications Data Corp., pour un montant estimé à 125 138,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.3**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-061 POUR L'ACQUISITION DE BERLINES INTERMÉDIAIRES HYBRIDES (CONTRAT 1) (SD-2022-3605)**

Il est proposé de résilier le contrat APP-22-061 pour l'acquisition de berlines intermédiaires hybrides (contrat 1), adjudgé à Éconauto (1985) Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.4**DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022 (SD-2022-3752)**

Il est procédé au dépôt des listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'octobre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CA-230119-6.5**DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3839)**

Il est procédé au dépôt des listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de novembre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CA-230119-6.6**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LES CONTRATS OCTROYÉS ET LES DÉPENSES DÉCRÉTÉES EN URGENGE À LA SUITE D'UNE DÉFAILLANCE D'ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS), SURVENUE AU COURS DE LA SEMAINE DÉBUTANT LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3787)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la mairesse concernant les contrats octroyés et les dépenses décrétées en urgence pour la location de deux unités de déshydratation mobiles de l'entreprise GFL Environmental Services inc. pour un montant estimé à 427 742,87 \$, taxes comprises, à la suite d'une défaillance d'équipements de traitement des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS), survenue au cours de la semaine débutant le lundi 28 novembre 2022.

CA-230119-6.7**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-20-126 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (SD-2022-3741)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 331 371,97 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-20-126 pour la fourniture de services professionnels en architecture, requise pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement des espaces administratifs de l'usine d'eau potable Louise-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-114 POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE FORMATION AUX POLICIERS DU SERVICE DE POLICE (SD-2022-3766)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-114 pour la fourniture du service de formation aux policiers, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023, à l'École nationale de police du Québec, fournisseur unique en vertu de la *Loi sur la police*, pour un montant estimé à 260 000 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-135 POUR L'ÉVACUATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES CENDRES D'INCINÉRATION DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION 3) (SD-2022-3803)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Affine Lwalalika d'adjuger le contrat APP-22-135 pour l'évacuation, le transport et la disposition des cendres d'incinération du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option 3), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Geocycle Canada inc., pour un montant estimé à 625 176,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Mme Pascale Mongrain exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES 2/3 DES VOIX

CA-230119-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-139 POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LES ESPACES DE BUREAU PARTAGÉS ET EMPRUNTS AUX FONDs DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCAL (SD-2022-3565)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-22-139 pour l'acquisition de matériel pour les espaces de bureau partagés, au plus bas soumissionnaire conforme,

Solutions informatiques INSO inc., pour un montant estimé à 204 336,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 208 035,99 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin;

3° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 230 400,87 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-157 POUR LA LOCATION D'UNE UNITÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (OPTION B) (SD-2022-3681)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-157 pour la location d'une unité de déshydratation des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (option B), pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Les industries Fournier inc., pour un montant estimé à 641 675,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.12

RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE TROIS CAMIONNETTES ET 11 VÉHICULES UTILITAIRES DE MARQUE FORD, MODÈLE POLICE INTERCEPTOR ET F150 RESPONDER (SD-2022-3603)

Il est proposé de résilier le contrat pour l'acquisition de trois camionnettes et 11 véhicules utilitaires de marque Ford, modèle Police Interceptor et F150 Responder, attribué de gré à gré à Ford du Canada limitée, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.13

MODIFICATION À LA RÉOLUTION CA-220922-6.10 INTITULÉE ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-069 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES DE MICROSOFT DEFENDER (SD-2022-3822)

Il est proposé de modifier la résolution CA-220922-6.10 intitulée *Attribution de gré à gré du contrat GG-22-069 pour l'acquisition de licences de Microsoft Defender* afin de remplacer, dans le paragraphe 1°, le nom de la firme Softchoice LP par celui de la firme Microsoft Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-6.14**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-22-006 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉLÉMENTS FILTRANTS POUR LES PRESSEURS ROTATIFS DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2022-3753)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat FU-22-006 pour la fourniture et la livraison d'éléments filtrants pour les presseurs rotatifs du Centre d'épuration rive-sud (CERS), à Les industries Fournier inc., fournisseur unique, pour un montant de 205 230,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****CA-230119-8.1****RÉSILIATION DE LA CONVENTION INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LE PRÊT DE DOCUMENTS ANCIENS PAR LA VILLE (SD-2022-2963)**

Il est proposé de résilier la convention intervenue le 15 mars 1993 avec la Société d'histoire de Longueuil inc. concernant le prêt de documents anciens par la Ville et de donner à cette dernière un avis écrit en ce sens, conformément à l'article 5 de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-8.2**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-129 ET DU RÈGLEMENT L-130, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2022-3479)**

Il est proposé d'approuver :

1° le *Règlement L-129 autorisant un emprunt de 21 695 000 \$ pour financer l'acquisition de dix-sept (17) autobus hybrides avec équipements embarqués et accessoires*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 3 novembre 2022;

2° le *Règlement L-130 autorisant un emprunt de 8 315 000 \$ pour financer la mise aux normes des systèmes pétroliers du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 3 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-379 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET INFRASTRUCTURES CONNEXES, PHASE 4, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3689)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CA-2022-379 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et infrastructures connexes, phase 4, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-382 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET INFRASTRUCTURES CONNEXES, PHASE 3, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3095)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CA-2022-382 ordonnant l'exécution de travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau potable et infrastructures connexes, phase 3, et décrétant, à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230119-8.5**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LE POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST, À LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3232)**

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction d'un garage pour le poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, à Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CA-230119-8.6**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CA-2023-387 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LE POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST, À LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT**

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CA-2023-387 ordonnant des travaux de construction d'un garage pour le poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, à Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. CLÔTURE****CA-230119-12.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CA-230119-12.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 16 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière de la Ville de Longueuil,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 9 FÉVRIER AU 15 MARS 2023 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 9 février au 15 mars 2023, est déposée.

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2023-02-09	_	S20866	Transphere	11079	ABATTAGE LARIVÉE INC			4 311,56
4-2023		2023-01-17	4 311,56	TRAVAUX ARBORICULTURE (BC6242118)	02-714-80-523	3 937,03		
2023-02-09	_	S20867	Transphere	01531	AS DU DRAIN (LES) (9135-9646 QUEBEC INC)			1 828,10
6310		2022-12-30	914,05	INSPECTER CONDUITE SANITAIRE (BC6241024)	02-415-10-521	834,65		
6311		2022-12-29	914,05	INSPECTER CONDUITE SANITAIRE (BC6241024)	02-415-10-521	834,65		
2023-02-09	_	S20868	Transphere	01050	ASD PROMOTION			1 638,39
9073		2023-01-10	1 638,39	ARTICLES PROMOTIONNELS (BC6242242)	02-131-10-499	1 496,07		
2023-02-09	_	S20869	Transphere	10538	AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN			3 816 850,00
230207		2022-10-01	3 816 850,00	REDEVANCES REM	50-134-20-000	3 816 850,00		
2023-02-09	_	S20870	Transphere	06897	BC2 GROUPE CONSEIL INC			17 446,60
FAC49435		2022-12-31	7 703,33	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 1372005F (BC6236434)	22-04370-411	7 034,16		
FAC49457		2022-12-30	9 743,27	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 1372003F (BC6236434)	22-04381-411 22-60720-411 22-60720-411	110,22 7 009,76 1 776,91		
2023-02-09	_	S20871	Transphere	11753	BELANGER NOEMI			517,39
327		2023-01-15	517,39	EXPOSITION (BC6242416)	02-724-10-418	472,44		
2023-02-09	_	S20872	Transphere	10727	BOIVIN HANDFIELD AMELIE			172,46
230213		2023-01-16	172,46	CACHET ANIMATION - 230213	02-722-10-442	157,48		
2023-02-09	_	S20873	Transphere	06612	BOULANGERIE PREMIERE MOISSON (4443837 CANADA INC)			162,86
17778		2023-01-17	162,86	DENREES ALIMENTAIRES	02-131-00-312	148,71		
2023-02-09	_	S20874	Transphere	11454	BRIO PAE			6 541,63
22368		2022-12-01	3 579,87	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240369)	02-161-00-418 02-161-00-418	2 140,07 1 128,82		
22598		2023-01-01	2 961,76	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240369)	02-161-00-418	2 704,48		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20875	Transphere	10539	BURELLE AVOCATE			676,62
1960		2022-12-31	121,59	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6234764)		02-121-10-412	111,02	
1962		2022-12-31	432,31	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6235760)		02-121-00-412	394,76	
1963		2022-12-31	122,72	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239488)		02-121-00-412 02-121-00-412	2,00 110,23	
2023-02-09	_	S20876	Transphere	04201	CANADIEN NATIONAL			114,98
9500246696		2023-01-03	114,98	TRAVAUX AQUEDUC - 230201 AU 240131		02-413-10-499	104,99	
2023-02-09	_	S20877	Transphere	11366	CENTRE INVESTIGATION ET SECURITE CANADA INC			787,97
4821		2023-01-14	787,97	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)		02-722-10-451	719,52	
2023-02-09	_	S20878	Transphere	11549	CONSORTIUM CIMAISE ET MLC ASSOCIES (LE)			7 462,24
21330-12-3		2022-11-30	3 476,22	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61501-411	3 174,26	
21330-20-1		2022-11-30	2 877,92	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-60450-411	2 627,93	
21330-5-4		2022-12-08	1 108,10	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61370-411	1 011,84	
2023-02-09	_	S20879	Transphere	04483	CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS DU QC			260,00
27035		2023-01-16	260,00	COTISATION 2023		02-722-10-494	260,00	
2023-02-09	_	S20880	Transphere	11048	COURRIELLEUR INC (LE)			344,93
5769752E-0030		2023-01-01	344,93	SERVICES TECHNIQUES (BC6242460)		02-131-10-448	314,97	
2023-02-09	_	S20881	Transphere	03933	DUBO ELECTRIQUE LTEE			277,39
3977191		2023-01-20	277,39	FOURNITURES ELECTRIQUE (INV113490)		40-150-10-000	253,29	
2023-02-09	_	S20882	Transphere	04349	ELECTRIMAT LTEE			1 040,29
FC00479835		2023-01-16	1 040,29	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113366)		40-150-10-000	949,92	
2023-02-09	_	S20883	Transphere	07809	ENTREPRISES CATSPORTS INC (LES)			27 943,24
SIP115489		2022-12-16	27 943,24	MATERIEL SPECIALISE (BC6241292)		22-61420-718	25 515,90	
2023-02-09	_	S20884	Transphere	07209	EXCAVATION E S M INC			26 467,29
031216R		2022-10-31	26 467,29	LIBERATION - TRAVAUX AMENAGEMENT PARC MARIN - SP-21-1514 #8		50-131-59-000	0,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20885	Transphere	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)			10 566,42
FEV23-M		2023-02-07	10 566,42	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-99-110	10 182,42	
						50-138-99-120	384,00	
2023-02-09	_	S20886	Transphere	11787	GOURDE GENEVIEVE			99,45
230117		2023-01-17	99,45	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242423)		02-713-10-418	99,45	
2023-02-09	_	S20887	Transphere	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)			167,40
F23009246		2023-01-18	167,40	PUBLICATION		02-141-10-341	152,86	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2023-02-09	_	S20888	Transphère	03580	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC (LE)		91 055,80
10272-2R	2022-11-18	7 086,89	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	6 471,28		
10272-2S	2022-11-18	1 443,34	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	1 317,96		
10272-E	2022-11-18	3 744,74	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04391-411	3 419,45		
10272-O	2022-11-18	2 590,39	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-61210-411	2 365,37		
10272-Z	2022-11-18	1 795,91	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	1 639,90		
10280-A	2022-11-18	49 397,64	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04480-411	45 106,63		
10280-C	2022-11-18	4 021,83	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04370-411	3 672,46		
10280-D	2022-11-18	1 096,86	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-60650-411	1 001,58		
10280-E	2022-11-18	7 922,93	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-61340-411	7 234,69		
10339-Y	2022-11-23	362,17	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6236803)	22-04163-411	330,71		
9834-2J	2022-07-25	2 575,44	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04490-411 22-04491-411	2 204,75 146,98		
9946-DD	2022-08-25	456,91	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6236803)	22-04360-411	417,22		
9947-0	2022-08-25	3 011,66	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04550-411	2 750,04		
9947-2J	2022-08-25	281,69	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04490-411	257,22		
9947-2K	2022-08-25	637,54	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04450-411	582,15		
9947-2L	2022-08-25	394,36	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04470-411	360,10		
9947-2M	2022-08-25	394,36	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04460-411	360,10		
9947-2Q	2022-08-25	3 841,14	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411 22-04110-411	1 714,45 1 793,03		
2023-02-09	_	S20889	Transphère	04239	IMPRESSIONS LITHO-PRO (LES)		114,98
19407	2023-01-18	114,98	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242392)	02-311-00-671 02-311-00-671	94,49 10,50		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20890	Transphere	04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)			242,97
255894		2023-01-16	242,97	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113479)		40-150-10-000	112,80	
						40-150-10-000	72,09	
						40-150-10-000	3,90	
						40-150-10-000	26,07	
						40-150-10-000	7,01	
2023-02-09	_	S20891	Transphere	07771	INSTITUT GENEALOGIQUE DROUIN (9179-3588 QUEBEC INC)			1 149,74
J399		2023-01-20	1 149,74	ABONNEMENT - BASE DE DONNEES (BIB6206565)		02-722-10-678	1 049,86	
2023-02-09	_	S20892	Transphere	04179	INTER-BOUCHERVILLE INC			486,48
861080		2023-01-16	233,37	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	213,09	
861106		2023-01-13	157,07	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	143,42	
861267		2023-01-17	96,04	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113494)		40-150-10-000	23,58	
						40-150-10-000	64,13	
2023-02-09	_	S20893	Transphere	04990	LABRE ET ASSOCIES			1 897,09
057605		2023-01-10	1 897,09	HON PROF ARPENTAGE (BC6242278)		22-04160-411	1 732,29	
2023-02-09	_	S20894	Transphere	11029	LORANGER MARCOUX S E N C R L			2 193,90
87099		2022-12-15	827,82	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6238288)		02-161-00-416	755,91	
87100		2022-12-15	884,40	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239252)		02-161-00-416	807,57	
87540		2023-01-12	206,96	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239252)		02-161-00-416	188,99	
87542		2023-01-12	274,72	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241381)		02-161-00-416	250,86	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20895	Transphère	04718	M BRIEN ELECTRIQUE INC			15 283,56
39216		2022-12-08	233,59	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	213,30	
39217		2022-12-08	1 143,67	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	1 044,32	
39223		2022-12-08	194,66	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	177,75	
39224		2022-12-08	224,20	TRAVAUX ELECTRIQUE (BC6241391)		02-713-80-522	204,73	
39289		2022-12-15	506,10	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	462,14	
39292		2022-12-15	230,45	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	210,44	
39297		2022-12-15	382,13	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	348,94	
39299		2022-12-15	557,55	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)		02-351-10-521	509,12	
39304		2022-12-16	3 898,82	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521 02-341-10-521	3 436,62 123,52	
39308		2022-12-16	116,79	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	106,64	
39309		2022-12-16	155,72	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	142,20	
39313		2022-12-19	118,40	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	108,12	
39315		2022-12-19	263,57	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	240,67	
39316		2022-12-19	116,79	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	106,64	
39317		2022-12-19	77,87	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	71,10	
39318		2022-12-19	363,16	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	331,61	
39322		2022-12-19	2 844,80	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	2 597,68	
39328		2022-12-21	389,31	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)		02-341-10-521	355,49	
39385		2022-12-31	3 465,98	FERMETURE FILET BASEBALL - PARCS ET TERRAIN DE JEUX (BC6241085)		02-714-90-516	3 164,90	
2023-02-09	_	S20896	Transphère	07535	NOVEXCO INC			54,33
90338306		2023-01-16	54,33	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242360)		02-131-00-671 02-131-00-671	20,66 28,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20897	Transphere	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC			365,53
C73338		2023-01-18	365,53	OUTILLAGE		02-311-90-624	333,77	
2023-02-09	_	S20898	Transphere	04782	PIECES D AUTO SUPER			84,80
378255/1		2022-12-21	-68,99	CREDIT CORE		02-311-80-647	-62,99	
407100/1		2023-01-18	153,79	PIECES DE VEHICULES (INV113491)		40-150-10-000	140,43	
2023-02-09	_	S20899	Transphere	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC			290,74
0816616		2023-01-18	137,53	QUINCAILLERIE		02-712-80-624	125,59	
0816648		2023-01-18	142,88	QUINCAILLERIE		02-712-80-624	130,47	
0816746		2023-01-20	10,33	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	9,43	
2023-02-09	_	S20900	Transphere	10603	RACICOT CHANDONNET LTEE			9 567,74
35092		2022-12-22	4 336,17	SERVICES JURIDIQUES (BC6242346)		02-121-10-412	3 959,50	
35157		2022-12-23	5 231,57	SERVICES JURIDIQUES (BC6239923)		02-121-10-412	4 777,12	
2023-02-09	_	S20901	Transphere	00726	REGIME COMPLEMENTAIRE DES EMPLOYES DE LA VILLE DE BROSSARD			288 074,29
FEV23-M		2023-02-07	288 074,29	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-31-400	4 454,23	
						50-138-31-200	87 920,32	
						50-138-31-300	185 569,74	
						02-181-00-212	10 130,00	
2023-02-09	_	S20902	Transphere	01606	RELIURE O FODO			1 484,18
908		2023-01-19	1 484,18	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)		02-722-10-529	1 355,25	
2023-02-09	_	S20903	Transphere	11426	ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTEE			5 463,71
028704		2023-01-12	2 983,31	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6240214)		02-311-90-522	2 606,48	
						02-713-80-522	117,68	
028706		2023-01-12	2 480,40	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6240214)		02-311-90-522	2 264,94	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20904	Transphère	07396	RONA INC BROSSARD			907,87
41460-01352599-0		2023-01-16	5,45	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	4,98	
41460-01352635-0		2023-01-16	30,85	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	28,17	
41460-01352670-0		2023-01-16	20,29	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	18,53	
41460-01352809-0		2023-01-17	41,30	QUINCAILLERIE		02-712-90-624	37,72	
41460-01352848-0		2023-01-17	239,20	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	218,42	
41460-01352944-0		2023-01-18	51,84	QUINCAILLERIE		02-722-90-624	47,34	
41460-01353002-0		2023-01-18	46,40	QUINCAILLERIE		02-711-90-624	42,37	
41460-01353104-0		2023-01-19	407,04	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	371,68	
41460-01353218-0		2023-01-20	10,37	QUINCAILLERIE (BC6242431)		02-722-10-671	9,47	
41460-01353251-0		2023-01-20	55,13	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	50,34	
2023-02-09	_	S20905	Transphère	11085	SAMARKAND			1 448,73
3429		2023-01-17	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3430		2023-01-17	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3431		2023-01-17	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3432		2023-01-17	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3433		2023-01-17	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3434		2023-01-20	103,48	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	94,49	
3435		2023-01-20	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	
3436		2023-01-20	655,36	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	598,43	
3437		2023-01-20	206,96	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	188,99	
3439		2023-01-20	68,99	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	62,99	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-09	_	S20906	Transphère	05913	SOLMATECH INC			286 432,41
1014634		2022-09-23	11 369,88	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE	50-131-59-000		11 369,88	
1015015		2022-10-24	6 343,30	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE	50-131-59-000		5 792,27	
1015593		2022-11-18	91 980,00	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE	50-131-59-000		91 980,00	
1015894		2022-11-29	-11 369,88	CREDIT SUR FACT 1014634	50-131-59-000		-11 369,88	
1015898		2022-11-29	-6 343,30	CREDIT SUR FACT 1015015	50-131-59-000		-6 343,30	
1016104		2022-12-12	1 194,59	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04110-411		1 090,82	
1016111		2022-12-12	848,41	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04386-411		774,71	
1016112		2022-12-12	641,45	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04387-411		585,74	
1016138		2022-12-13	5 778,87	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04450-411 22-04470-411		2 040,33 3 236,56	
1016142		2022-12-13	2 940,26	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04391-411		2 684,85	
1016231		2022-12-15	6 425,38	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04160-411		5 867,22	
1016418		2022-12-22	-91 980,00	CREDIT SUR FACT 1015593	50-131-59-000		-91 980,00	
1016420		2022-12-22	38 525,25	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-61240-411		35 178,69	
1016436		2022-12-22	90 392,78	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-60720-411		82 540,66	
1016450		2022-12-23	136 063,71	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-61520-411		124 244,30	
1016462		2022-12-31	3 621,71	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)	22-04391-411		3 307,11	
2023-02-09	_	S20907	Transphère	07325	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE			2 612,81
1767391		2022-12-19	2 612,81	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239863)	22-61360-411		2 385,84	
2023-02-09	_	S20908	Transphère	11456	STELEM			896,81
093349		2023-01-10	896,81	PIECES POUR BORNES D INCENDIE	02-413-10-649		818,90	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	_	S20909	Transphere	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX			18 893,27
FEV23-M		2023-02-07	18 893,27	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-51-000	17 810,58	
						50-138-54-000	895,31	
						02-133-00-494	126,92	
						02-133-00-494	60,46	
2023-02-09	_	S20910	Transphere	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL			2 569,02
2214-354		2023-01-16	2 569,02	HON PROF SERV INFORMATIQUES - DU 230101 AU 230114 (BC6238301)		02-133-10-448	2 345,86	
2023-02-09	_	S20911	Transphere	07150	VISUEL			3 914,90
709		2023-01-20	3 052,59	DECORATION DE NOEL (BC6242458)		02-722-10-649	2 787,42	
710		2023-01-17	862,31	SERV PROF - ETALAGE VITRINES		02-722-10-649	787,40	
2023-02-09	_	S20912	Transphere	07544	VOXEL FACTORY INC			108,07
INV-28918		2023-01-19	108,07	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRONIQUE		02-722-10-649	98,68	
2023-02-09	_	S20913	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC			793,33
2339000		2023-01-18	793,33	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV113493)		40-150-10-000	724,42	
2023-02-16	_	S20914	Transphere	06902	ABTECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC			5 087,39
Q-CAR/2022/13773		2022-12-20	2 524,28	EQUIPEMENT SPECIALISE (BC6242237)		02-651-00-527	2 305,00	
Q-CAR/2022/13867		2022-12-22	1 889,01	OUTILS ET OUTILLAGE (BC6242237)		02-651-00-643	1 724,92	
Q-CAR/2022/13901		2022-12-23	19,89	EQUIPEMENT SPECIALISE (BC6242237)		02-651-00-527	18,17	
Q-CAR-2022-13866		2022-12-22	654,21	EQUIPEMENT SPECIALISE (BC6242237)		02-651-00-527	19,95	
						02-651-00-527	577,43	
2023-02-16	_	S20915	Transphere	04799	AREO-FEU LTEE			572,58
F0042115		2022-10-11	572,58	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-413-10-649	522,84	
2023-02-16	_	S20916	Transphere	06897	BC2 GROUPE CONSEIL INC			12 239,09
FAC48999		2022-11-26	6 542,08	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 1372204FF (BC6236434)		22-04370-411	5 973,79	
FAC49436		2022-12-31	5 697,01	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 1372206H (BC6236434)		22-04370-411	5 202,13	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	_	S20917	Transphère	06612	BOULANGERIE PREMIERE MOISSON (4443837 CANADA INC)			192,82
17793		2023-01-24	58,64	DENREES ALIMENTAIRES (BC6242509)		02-132-10-312	53,55	
17796		2023-01-23	134,18	DENREES ALIMENTAIRES		02-131-00-312	122,53	
2023-02-16	_	S20918	Transphère	06471	BUREAU TECH 2000 INC			32,72
275762		2023-01-27	32,72	ENT ET REP EQUIPEMENT DE BUREAU (BC6242427)		02-132-20-527	29,88	
2023-02-16	_	S20919	Transphère	01187	CENTRE DU TRAVAILLEUR FH INC (9274-5751 QUEBEC INC)			462,13
INV0011525		2023-01-24	462,13	VETEMENTS DE TRAVAIL (INV113508)		40-150-10-000 40-150-10-000	140,66 281,32	
2023-02-16	_	S20920	Transphère	11366	CENTRE INVESTIGATION ET SECURITE CANADA INC			898,67
4871		2023-01-21	898,67	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)		02-722-10-451	820,61	
2023-02-16	_	S20921	Transphère	00564	CERIU CENTRE D' EXPERTISE ET DE			7 916,03
05193		2023-01-02	7 916,03	COTISATION ANNUELLE 2023 (BC6242481)		02-651-00-494	7 228,39	
2023-02-16	_	S20922	Transphère	04767	COMAQ			873,81
1023115		2022-10-07	235,70	FORMATION - 221110		02-161-00-497	215,23	
1023709		2023-01-01	638,11	COTISATION 2023		02-141-10-494	582,68	
2023-02-16	_	S20923	Transphère	04061	COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MTL			1 167 785,00
2023-000012		2023-01-01	1 167 785,00	QUOTE-PART PROVISOIRE 2023 (BC6242505)		02-191-20-953 02-191-20-953	7 598,00 1 160 187,00	
2023-02-16	_	S20924	Transphère	11549	CONSORTIUM CIMAISE ET MLC ASSOCIES (LE)			39 176,70
21330-12-4		2022-12-31	2 451,79	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61501-411	2 238,81	
21330-17-1		2022-11-30	9 056,74	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61260-411	8 270,01	
21330-17-2		2022-12-31	11 759,65	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61260-411	10 738,13	
21330-20-2		2022-12-31	15 908,52	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-60450-411	14 526,59	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-02-16	_	S20925	Transphere	06920	CRABAPPLE MEDIA			1 644,19
22200	2022-12-07	68,99	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	62,99			
22221	2022-12-08	436,07	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	398,20			
22224	2022-12-08	136,59	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	124,73			
22305	2022-12-31	474,28	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	433,08			
22306	2022-12-31	398,91	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	364,26			
22307	2022-12-31	129,35	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449	118,11			
2023-02-16	_	S20926	Transphere	03933	DUBO ELECTRIQUE LTEE			374,94
3979738	2023-01-25	374,94	FOURNITURES ELECTRIQUE (INV113446)	40-150-10-000	84,41			
				40-150-10-000	257,95			
2023-02-16	_	S20927	Transphere	10180	EBC INC			237 903,81
100012019	2022-12-16	26 386,43	TRAVAUX CENTRE MULTI FONCTIONNEL - SP-17-1158 #64R1 (BC6232536)	22-03430-737	8 938,02			
				22-03430-737	1 277,56			
				22-03430-737	4 235,28			
				22-03430-737	224,33			
				22-03430-737	1 096,55			
				22-03430-737	-262,47			
				22-03430-737	8 653,24			
				22-03430-737	2 609,00			
100012150	2022-12-30	32 061,10	TRAVAUX CENTRE MULTI FONCTIONNEL - SP-17-1158 #65R1 (BC6232536)	22-03430-737	0,01			
				22-03430-737	383,93			
				22-03430-737	6 132,11			
				22-03430-737	21 633,08			
				22-03430-737	1 770,83			
				22-03430-737	2 608,99			
CR100003073	2022-12-16	-286 121,88	CREDIT SUR FACT R100000006	50-131-59-000	-286 121,88			
R100000006	2022-12-16	286 121,88	TRAVAUX CENTRE MULTI FONCTIONNEL - SP-17-1158	50-131-59-000	286 121,88			
R100000013	2022-12-16	179 456,28	LIBERATION DE RETENUE - SP-17-1158 #63	50-131-59-000	0,00			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-16	_	S20928	Transphere	04349	ELECTRIMAT LTEE			921,32
FC00480024		2023-01-17	321,40	FOURNITURES ELECTRIQUES	02-191-90-624		293,48	
FC00480106		2023-01-17	599,92	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113492)	40-150-10-000		547,81	
2023-02-16	_	S20929	Transphere	02172	EMCO CORPORATION			106,01
288233000390		2023-01-16	106,01	PIECES DE PLOMBERIE	02-413-10-649		96,80	
2023-02-16	_	S20930	Transphere	03036	ENTREPRISES MICHAUVILLE INC			195 099,99
35164		2022-12-15	177 156,63	TRAVAUX DE REFECTION DU VIADUC GRANDE-ALLEE ET SES APPROCHES-SP-22-1639 #4 (BC6241363)	22-04480-711		155 210,13	
					22-04480-713		14 742,08	
					22-04480-713		3 116,03	
					22-04480-711		1 070,87	
					22-04480-711		3 090,83	
					22-04480-711		2 115,50	
					22-04480-711		396,33	
35216		2023-01-17	17 943,36	TRAVAUX DE REFECTION - AVENUE BONIFACE - SP-21-1537 - #6 (BC6239774)	22-04360-712		17 247,04	
2023-02-16	_	S20931	Transphere	07310	EXCAVATION C G 2 INC			813 771,11
1937		2022-12-09	813 771,11	LIBERATION DE RETENUE ET TRAVAUX REFECTION AVE BROADWAY NAPLES ET PERREAULT - SP-22-1656 #5 (BC6241409)	22-04450-721		4 244,12	
					22-04450-722		61 801,11	
					22-04450-711		24 293,58	
					22-04450-712		42 741,64	
					22-04450-722		2 186,67	
					22-04460-722		94 847,42	
					22-04460-722		9 121,99	
					22-04460-721		3 617,86	
					22-04460-722		2 805,55	
					22-04460-722		3 434,19	
					22-04460-711		-1 313,39	
					22-04470-711		238 671,21	
					22-04470-722		-8 899,22	
					22-04470-712		721,79	
					22-04470-721		3 989,88	
					50-131-59-000		0,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-16	_	S20932	Transphere	07006	EXCAVATION CIVIL PRO INC			168 515,39
004951		2023-01-23	168 515,39	TRAVAUX D AMENAGMENT GRAND PARC URBAIN PHASE 2 - SP-22-1513 #6 (BC6241400)	22-04110-718		111 811,6€	
					22-04110-718		13 077,59	
					22-04110-718		6 300,81	
					22-04110-718		16 456,78	
					22-04110-718		7 874,07	
					22-04110-718		13 663,49	
					22-04110-718		1 790,04	
2023-02-16	_	S20933	Transphere	11371	EXCAVATION ET CONSTRUCTION GELINAS INC			20 226,84
FA22-137		2022-12-21	20 226,84	LIBERATION DE RETENUE FINALE - TRAVAUX D ECLAIRAGE DE SENTIERS PIETONNIERS - SP-21-1473 #7	50-131-59-000		0,00	
2023-02-16	_	S20934	Transphere	11694	FILLION SOPHIE			176,32
SFILLION11		2023-02-06	176,32	CACHET ANIMATION - 230122 AU 230204 (BC6242527)	02-722-10-499		176,32	
2023-02-16	_	S20935	Transphere	10655	FNX-INNOV INC			215,58
411909		2023-01-18	215,58	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241361)	22-03700-411		196,85	
2023-02-16	_	S20936	Transphere	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)			280,08
F22008527		2022-12-14	280,08	PUBLICATION	02-141-10-341		255,75	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2023-02-16	_	S20937	Transphère	03580	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC (LE)		139 278,64
10383-2F	2022-12-16	637,54	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-60640-411	582,15		
10383-2R	2022-12-16	2 886,85	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	2 636,08		
10383-2S	2022-12-16	8 082,70	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	7 380,58		
10383-E	2022-12-16	3 196,31	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04392-411 22-04391-411	629,92 2 288,73		
10383-Z	2022-12-16	3 495,24	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	3 191,62		
10384-A	2022-12-16	16 280,64	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04480-411	14 866,39		
10384-C	2022-12-16	3 761,06	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04370-411	3 434,35		
10384-D	2022-12-16	4 786,41	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-60650-411	4 370,63		
10384-E	2022-12-16	40 100,98	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-61340-411	36 617,54		
10397-2R	2022-12-16	6 735,98	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	6 150,85		
10397-2S	2022-12-16	9 156,32	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	8 360,94		
10397-2W	2023-01-20	1 136,87	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411	1 038,12		
10397-B	2023-01-20	350,05	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04391-411	319,64		
10397-E	2023-01-20	2 760,55	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-04392-411	2 520,75		
10503-A	2023-01-20	6 249,20	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04480-411	5 706,36		
10503-C	2023-01-20	2 213,04	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04370-411	2 020,80		
10503-E	2023-01-20	20 056,70	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-61340-411	18 314,44		
10503-F	2023-01-20	4 229,93	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-61090-411	3 862,49		
10503-G	2023-01-20	3 162,27	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6241366)	22-04550-411	2 887,57		
2023-02-16	_	S20938	Transphère	04239	IMPRESSIONS LITHO-PRO (LES)		114,98
19416	2023-01-23	114,98	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242426)	02-722-10-671 02-722-10-671	94,49 10,50		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	_	S20939	Transphere	00613	INSIGHT CANADA INC			4 167,44
721945506		2023-01-27	4 167,44	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242483)		02-133-10-679 02-133-10-679	3 804,75 0,68	
2023-02-16	_	S20940	Transphere	06187	J U HOULE LTEE			60,10
FC00386002		2023-01-24	60,10	PIECES AQUEDUC EGOUT (INV113354)		40-150-10-000	54,89	
2023-02-16	_	S20941	Transphere	07797	LEMAY CO INC			19 367,04
F00004974		2023-01-18	19 367,04	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6232072)		22-04110-411 22-04110-411 22-04110-411 22-04110-411	2 964,50 -864,75 1 049,87 14 535,06	
2023-02-16	_	S20942	Transphere	04718	M BRIEN ELECTRIQUE INC			14 042,94
39446		2022-12-31	14 042,94	TRAVAUX VISANT LA MODIFICATION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION D ABRIBUS - SI-21-1612 #1 (BC6240457)		22-02380-711	14 247,87	
2023-02-16	_	S20943	Transphere	01379	MP REPRODUCTIONS INC			1 119,29
3230554		2022-12-20	1 521,14	IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6242447)		02-131-10-672	1 389,01	
3230894		2022-12-23	-401,85	CREDIT SUR FACT 3230554 (BC6242447)		02-131-10-672	-366,94	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-02-16	_	S20944	Transphere	07535	NOVEXCO INC			3 217,12
90360520	2023-01-23	208,45	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242417)	02-722-10-671	24,06			
				02-722-10-671	23,93			
				02-722-10-671	142,34			
90360521	2023-01-23	572,98	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242434)	02-722-10-671	51,53			
				02-722-10-671	14,62			
				02-722-10-671	14,46			
				02-722-10-671	36,45			
				02-722-10-671	393,54			
				02-722-10-671	12,60			
90360522	2023-01-23	260,94	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242441)	02-131-12-671	11,33			
				02-131-12-671	50,90			
				02-131-12-671	43,34			
				02-131-12-671	43,34			
				02-131-12-671	43,34			
				02-131-12-671	6,25			
				02-131-12-671	6,25			
				02-131-12-671	10,60			
				02-131-12-671	3,01			
				02-131-12-671	19,93			
90360523	2023-01-23	1 222,76	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242411)	40-150-50-000	1 116,55			
90360524	2023-01-23	815,17	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242433)	02-722-10-671	744,36			
90367033	2023-01-24	136,82	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242362)	02-713-10-671	124,94			
2023-02-16	_	S20945	Transphere	10467	OPA TECHNOLOGIES INC			12 627,98
202212-VBR-13	2022-12-06	12 627,98	LICENCE (BC6237746)	02-651-09-518	11 531,03			
2023-02-16	_	S20946	Transphere	07490	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL			17 246,25
PS-INV103638	2023-01-20	17 246,25	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242457)	02-720-30-419	15 748,12			
2023-02-16	_	S20947	Transphere	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC			97,67
536986	2023-01-25	97,67	OUTILLAGE	02-713-80-624	89,18			
2023-02-16	_	S20948	Transphere	11693	PAGNANI MATHILDE			220,40
MPAGNANI11	2023-02-06	220,40	CACHET ANIMATION - 230122 AU 230204 (BC6242472)	02-722-10-499	220,40			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	_	S20949	Transphere	03034	PAYSAGISTE RIVE-SUD LTEE			4 713,10
44214		2022-10-05	4 713,10	ENTR ESPACES VERTS - SECTEUR 2 - SP-20-1419 (BC6237982)		02-714-80-523	4 303,69	
2023-02-16	_	S20950	Transphere	06378	PMU QUEBEC			531,18
4051		2023-01-25	531,18	SERVICES TECHNIQUES		02-713-80-624	485,04	
2023-02-16	_	S20951	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC			798,12
18159		2023-01-27	335,34	PRODUITS ENTRETIEN (INV113520)		40-150-10-000	161,43	
						40-150-10-000	144,78	
18160		2023-01-27	462,78	PRODUITS ENTRETIEN (INV113512)		40-150-10-000	422,58	
2023-02-16	_	S20952	Transphere	07158	QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ENR			1 207,43
Q2087207		2022-10-27	1 120,30	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6237374)		02-141-19-527	251,96	
						02-311-09-527	16,54	
						02-311-09-527	755,92	
Q2087758		2022-11-10	373,42	MATERIEL INFORMATIQUE		02-133-10-527	340,98	
QCM-102297		2022-12-30	-286,29	CREDIT SUR FACT Q2087758		02-133-10-527	-261,42	
2023-02-16	_	S20953	Transphere	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC			13,31
0816875		2023-01-24	1,83	QUINCAILLERIE (INV113420)		40-150-10-000	1,67	
0816885		2023-01-25	11,48	QUINCAILLERIE		02-722-90-624	10,48	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	_	S20954	Transphere	07396	RONA INC BROSSARD			854,83
41460-01353450-0		2023-01-23	150,32	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	137,26	
41460-01353455-0		2023-01-23	32,75	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	29,91	
41460-01353603-0		2023-01-24	351,76	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	321,20	
41460-01353911-0		2023-01-26	22,77	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	20,79	
41460-01353925-0		2023-01-26	87,90	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	80,26	
41460-01353946-0		2023-01-26	7,19	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	6,57	
41460-01353967-0		2023-01-26	22,38	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	20,44	
41460-01354088-0		2023-01-27	-22,38	CREDIT SUR FACTURE 41460 - 01353967-01		02-311-90-624	-20,44	
41460-01354090-0		2023-01-27	19,63	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	17,93	
41460-01354101-0		2023-01-27	32,75	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	29,91	
41460-01354604-0		2023-01-02	60,75	QUINCAILLERIE		02-722-90-624	55,47	
41460-01354617-0		2023-01-02	54,60	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	49,86	
41460-01354621-0		2023-01-02	22,91	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	20,92	
41460-01354669-0		2023-01-02	11,50	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	10,50	
2023-02-16	_	S20955	Transphere	11695	ROTARU SEAN			176,32
SROTARU2		2023-02-07	176,32	CACHET ANIMATION - 230107 AU 230204 (BC6242471)		02-722-10-499	176,32	
2023-02-16	_	S20956	Transphere	11085	SAMARKAND			1 103,76
3438		2023-01-23	1 103,76	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	1 007,88	
2023-02-16	_	S20957	Transphere	04835	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES			215,78
C173999637		2022-12-12	215,78	FRAIS DE POSTE		02-131-10-321	197,04	
2023-02-16	_	S20958	Transphere	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE			5 630,05
208738		2022-10-06	5 630,05	MANUELS (BC6240714)		02-713-10-671 02-713-10-699	5 351,00 10,50	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	_	S20959	Transphere	05913	SOLMATECH INC			40 317,77
1014637		2022-09-23	10 010,88	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)		22-04480-411	9 141,27	
1015642		2022-11-21	4 216,36	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)		22-04320-411 22-60650-411	3 282,90 567,19	
1015895		2022-11-29	11 287,84	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)		22-04480-411	10 307,31	
1015900		2022-11-29	6 261,26	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)		22-04480-411	5 717,36	
1015905		2022-11-29	7 741,00	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)		22-04480-411	7 068,56	
1016109		2022-12-12	800,43	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)		22-04480-411	730,90	
2023-02-16	_	S20960	Transphere	11186	SOLUTIONS INLIBRO INC			4 808,25
2023-011		2023-02-02	4 808,25	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6238823)		02-722-19-518	4 390,58	
2023-02-16	_	S20961	Transphere	10295	SPCA ROUSSILLON			26 095,59
BROS 2022-12		2022-12-30	26 095,59	CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES - DECEMBRE 2022 (BC6241399)		02-311-00-449 02-311-00-449	22 240,13 1 588,62	
2023-02-16	_	S20962	Transphere	07325	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE			4 606,56
1774487		2023-01-24	4 606,56	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239863)		22-04520-411	4 206,40	
2023-02-16	_	S20963	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC			21 631,40
2329561		2023-01-12	21 533,50	MATERIEL DE PLOMBERIE (BC6241978)		02-413-10-649	19 662,96	
2329562		2023-01-12	97,90	MATERIEL DE PLOMBERIE		02-413-10-649	89,39	
2023-02-23	_	S20964	Transphere	05905	ALEXANDRE MAITRE-TRAITEUR INC			4 069,17
057567		2023-01-14	4 069,17	SERVICE DE TRAITEUR (BC6242328)		02-131-10-611 02-131-10-611	3 418,93 325,00	
2023-02-23	_	S20965	Transphere	01531	AS DU DRAIN (LES) (9135-9646 QUEBEC INC)			603,62
6307		2023-01-13	603,62	INSPECTER CONDUITE SANITAIRE (BC6241024)		02-415-10-521	551,19	
2023-02-23	_	S20966	Transphere	04324	ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES MUNICIPALITES DU QC			1 165,00
3819		2023-01-18	1 165,00	COTISATION ANNUELLE 2023 (BC6242436)		02-131-00-494 02-131-00-494	800,00 365,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-23	_	S20967	Transphère	00084	BAU-QUEBEC LTEE			1 047 337,72
11150		2022-12-16	1 047 337,72	AMENAGEMENT - PARC CENTRAL SOLAR UNIQARTIER - SP-22-1301 - #3 (BC6241703)	22-03890-711		723,87	
					22-03890-711		4 123,82	
					22-03890-711		10 269,16	
					22-03890-711		4 744,17	
					22-03890-711		-3 196,87	
					22-03890-711		323 890,43	
					22-03890-718		722 066,43	
2023-02-23	_	S20968	Transphère	06797	BF-TECH INC			1 015,18
8854		2022-12-09	1 015,18	PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV113426)	40-150-10-000		82,30	
					40-150-10-000		648,25	
					40-150-10-000		80,79	
					40-150-10-000		115,64	
2023-02-23	_	S20969	Transphère	06494	BIBLIOPRESTO.CA			3 909,20
4182		2023-01-31	3 909,20	ABONNEMENT 2023 (BIB6206573)	02-722-10-678		3 569,63	
2023-02-23	_	S20970	Transphère	11366	CENTRE INVESTIGATION ET SECURITE CANADA INC			898,67
4921		2023-01-28	898,67	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-722-10-451		820,61	
2023-02-23	_	S20971	Transphère	11676	CHANDONNET MARIE-CLAIRE			551,00
25		2023-02-13	551,00	CACHET ANIMATION - 230129 AU 230211 (BC6242386)	02-722-10-499		551,00	
2023-02-23	_	S20972	Transphère	03209	CHAUSSURES BELMONT INC			1 317,42
201810958		2023-01-16	-201,15	CREDIT SUR FACTURE 800430	50-131-59-000		-183,68	
800430		2022-12-07	201,15	BOTTES DE TRAVAIL	50-131-59-000		183,68	
815233		2023-01-30	1 317,42	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651		1 202,98	
2023-02-23	_	S20973	Transphère	04767	COMAQ			1 914,33
1023686		2023-01-01	638,11	COTISATION 2023 (BC6242475)	02-132-20-494		582,68	
1023711		2023-01-01	638,11	COTISATION 2023 (BC6242475)	02-132-10-494		582,68	
1023983		2023-01-01	638,11	COTISATION 2023 (BC6242475)	02-132-30-494		582,68	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-23	_	S20974	Transphere	11652	CONSTRUCTION LARCO INC			223 659,40
008741		2022-12-31	223 659,40	TRAVAUX DE REMPLACEMENT CHALET ET PISCINE MARIE-VICTORIN - SP-22-1665 #5 (BC6241472)	22-04500-718		172 155,33	
					22-04500-718		54 767,83	
2023-02-23	_	S20975	Transphere	04675	CONSTRUCTION S R B SCC			3 199,59
161017		2022-11-03	1 164,49	SCIER BORDURES BETON (BC6240885)	02-321-10-521		828,49	
					02-321-10-521		234,85	
161261		2022-11-18	2 035,10	SCIER BORDURES BETON (BC6240885)	02-321-10-521		1 858,32	
2023-02-23	_	S20976	Transphere	06920	CRABAPPLE MEDIA			2 815,35
22207		2022-12-07	367,78	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		335,83	
22208		2022-12-07	438,10	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		400,05	
22209		2022-12-07	57,49	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		52,49	
22210		2022-12-07	78,04	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		71,27	
22211		2022-12-07	83,65	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		76,38	
22212		2022-12-07	78,18	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		71,39	
22213		2022-12-07	86,00	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		78,53	
22214		2022-12-07	63,24	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		57,74	
22215		2022-12-07	287,44	SERVICES TECHNIQUES (BC6240645)	02-131-10-449		262,47	
22216		2022-12-07	120,72	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		110,23	
22217		2022-12-08	337,52	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		308,20	
22218		2022-12-08	207,82	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		189,76	
22219		2022-12-08	63,24	SERVICES TECHNIQUES (BC6236941)	02-131-10-449		57,74	
22220		2022-12-08	546,13	SERVICES TECHNIQUES (BC6240645)	02-131-10-449		498,69	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S20977	Transphere	00639	DATA CARTE CONCEPTS INC			2 009,76
37783		2022-12-12	2 009,76	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242258)		02-131-12-671 02-131-12-671	1 817,33 17,85	
2023-02-23	_	S20978	Transphere	06825	DISTRIBUTIONS ANDRE LABBEE INC			131,83
354493		2022-11-28	-494,39	CREDIT FACTURE 352984		02-722-10-526	-451,44	
354687		2022-12-06	220,93	REP ET ENT EQUIPEMENT SPECIALISE		02-722-10-526	201,73	
354691		2022-12-06	175,34	REP ET ENT EQUIPEMENT SPECIALISE		02-722-10-526	160,10	
355975		2023-01-24	229,95	REP ET ENT EQUIPEMENT SPECIALISE		02-722-10-526	209,98	
2023-02-23	_	S20979	Transphere	11531	EDEN ESTEBAN JORDAN			440,80
33		2023-02-10	440,80	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242414)		02-722-10-499	440,80	
2023-02-23	_	S20980	Transphere	04349	ELECTRIMAT LTEE			160,66
FC00483378		2023-02-02	160,66	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113532)		40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000	19,67 41,90 24,21 60,91	
2023-02-23	_	S20981	Transphere	10455	ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC (LES)			443 176,38
0000060239		2023-02-01	339 161,30	DENEIGEMENT 2022-2023 - SP-18-1233 - SECTEUR 4 #4 (BC6234306)		02-331-10-443	309 699,47	
0000060240		2023-02-01	104 015,08	DENEIGEMENT 2022-2023 - SP-18-1263 - SECTEUR 5 #4 (BC6234780)		02-331-10-443	94 979,63	
2023-02-23	_	S20982	Transphere	07203	EQUIPEMENTS TWIN INC			2 149,89
8104170		2023-01-13	1 841,99	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6242376)		02-311-80-525	1 681,98	
8104625		2023-01-25	307,90	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	281,15	
2023-02-23	_	S20983	Transphere	10655	FNX-INNOV INC			9 209,50
702354		2022-11-14	9 209,50	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6234311)		22-02380-411	8 409,50	
2023-02-23	_	S20984	Transphere	11123	GESTION DES PROGRAMMES DE L'HABITATION FA			1 081,35
00285		2023-01-24	1 081,35	SERVICES PROFESSIONNELS D URBANISME (BC6241756)		02-611-00-418	987,42	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-23	_	S20985	Transphere	03580	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC (LE)			7 511,31
9947-2O		2022-08-25	1 567,68	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	22-61210-411		1 431,51	
9947-2U		2022-08-25	5 458,44	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411		4 984,28	
9947-2V		2022-08-25	485,19	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	02-651-00-411		443,04	
2023-02-23	_	S20986	Transphere	07160	GROUPE MARKETING INTERNATIONAL INC			7 476,60
9402		2023-01-31	7 476,60	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6238021)	02-131-12-411		6 827,14	
2023-02-23	_	S20987	Transphere	07799	IMPRIMERIE F L WEB INC			17 092,34
006225		2022-12-23	17 092,34	IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6242292)	02-131-10-672		15 607,58	
2023-02-23	_	S20988	Transphere	04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)			179,96
256121		2023-01-23	179,96	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113503)	40-150-10-000		2,45	
					40-150-10-000		10,05	
					40-150-10-000		112,74	
					40-150-10-000		17,40	
					40-150-10-000		21,69	
2023-02-23	_	S20989	Transphere	06187	J U HOULE LTEE			1 290,04
FC00386431		2023-01-26	1 290,04	PIECES AQUEDUC EGOUT (INV113473)	40-150-10-000		1 177,98	
2023-02-23	_	S20990	Transphere	01258	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY			18,90
CW28952875		2023-01-10	-44,05	CREDIT SUR FACT CW28496972 (BIB6206529)	02-722-10-675		-41,95	
CW29007493		2023-01-31	62,95	VOLUME (BC6242462)	02-132-10-671		59,95	
2023-02-23	_	S20991	Transphere	04697	LUC CONSTRUCTION INC			375 158,13
4307		2023-02-01	106 701,76	DENEIGEMENT SECTEUR 3 - SP-18-1262 - #4 (BC6234779)	02-331-10-443		97 432,93	
4310		2023-02-01	261 824,41	DENEIGEMENT SECTEUR 3 - SP-18-1232 - #4 (BC6234304)	02-331-10-443		239 080,58	
4367		2023-01-05	704,62	DENEIGEMENT SECTEUR 1 - SP-18- 1262 (BC6234779)	02-331-10-443		643,41	
4370		2023-01-05	2 963,67	DENEIGEMENT SECTEUR 3 - SP-18- 1232 (BC6234304)	02-331-10-443		2 706,23	
4371		2023-01-06	2 963,67	DENEIGEMENT SECTEUR 3 - SP-18- 1232 (BC6234304)	02-331-10-443		2 706,23	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S20992	Transphère	04702	LUMEN DIV DE SONEPAR CANADA INC			1 201,22
26126488-02		2023-01-12	45,23	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-711-90-624	41,30	
26173814-00		2023-01-12	241,45	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-722-90-624	220,48	
26192728-00		2023-01-17	77,03	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	70,34	
26205342-00		2023-01-18	429,04	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	391,77	
26216816-00		2023-01-20	408,47	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-713-80-624	372,99	
2023-02-23	_	S20993	Transphère	11577	MAZOUT G BELANGER INC			47 505,88
01570408		2023-01-21	10 624,38	CARBURANT (BC6241126)		40-150-30-000	9 701,47	
01571606		2023-01-24	5 905,29	CARBURANT (BC6241126)		40-150-20-000	5 392,31	
01571607		2023-01-24	12 647,23	CARBURANT (BC6241126)		40-150-30-000	11 548,60	
01576890		2023-02-03	4 447,87	CARBURANT (BC6241126)		40-150-20-000	4 061,50	
01576891		2023-02-03	13 881,11	CARBURANT (BC6241126)		40-150-30-000	12 675,30	
2023-02-23	_	S20994	Transphère	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC			285,08
16910		2023-01-18	285,08	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	260,31	
2023-02-23	_	S20995	Transphère	01379	MP REPRODUCTIONS INC			586,95
3230880		2022-12-23	586,95	IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6242447)		02-131-10-672	535,97	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S20996	Transphere	07535	NOVEXCO INC			1 494,40
90378569		2023-01-30	512,82	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242489)		02-713-10-671	47,85	
						02-713-10-671	33,56	
						02-713-10-671	113,76	
						02-713-10-671	41,78	
						02-713-10-671	20,90	
						02-713-10-671	20,90	
						02-713-10-671	21,67	
						02-713-10-671	22,68	
						02-713-10-671	22,68	
						02-713-10-671	122,52	
90378940		2023-01-30	544,35	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242418)		02-132-10-649	110,27	
						02-132-10-671	11,34	
						02-132-10-671	121,82	
						02-132-10-671	10,39	
						02-132-10-671	5,44	
						02-132-10-671	68,74	
						02-132-10-671	126,35	
						02-132-10-671	39,97	
						02-132-30-671	4,40	
90385103		2023-02-01	165,52	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242511)		02-722-10-671	151,14	
90385105		2023-02-01	157,93	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242516)		02-133-00-671	40,30	
						02-133-00-671	103,91	
90387368		2023-02-01	25,05	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU		02-141-10-671	22,88	
90387369		2023-02-01	80,92	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242510)		02-132-10-671	56,27	
						02-132-10-671	0,95	
						02-132-30-671	16,68	
90391076		2023-02-02	7,81	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242418)		02-132-10-671	7,13	
2023-02-23	_	S20997	Transphere	06415	OXYMAX INC			297,12
770839		2023-01-16	297,12	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6239232)		02-311-80-639	271,31	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S20998	Transphere	05937	PG SOLUTIONS INC			37 216,26
CESA49817		2022-12-01	5 937,31	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6242358)		02-132-19-528	5 421,55	
CESA50291		2022-12-01	18 371,86	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6242358)		02-133-10-528	16 775,95	
CESA51126		2022-12-01	12 907,09	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6242358)		02-132-19-528	11 785,90	
2023-02-23	_	S20999	Transphere	10829	PIANOS BOLDUC MONTREAL INC			459,90
PBM4700		2023-01-17	459,90	ACCORDER PIANO (BC6242435)		02-720-20-526	419,95	
2023-02-23	_	S21000	Transphere	04782	PIECES D AUTO SUPER			746,42
402446/1		2023-01-13	436,59	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	398,66	
403259/1		2023-01-16	746,42	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	681,58	
633342/1		2023-01-16	-436,59	CREDIT SUR FACT 402446/1		02-311-80-647	-398,66	
2023-02-23	_	S21001	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC			681,34
18145		2023-01-25	681,34	PRODUITS ENTRETIEN (INV113496)		40-150-10-000	88,19	
						40-150-10-000	53,75	
						40-150-10-000	191,49	
						40-150-10-000	288,72	
2023-02-23	_	S21002	Transphere	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC			295,76
0816992		2023-01-27	295,76	QUINCAILLERIE (INV113518)		40-150-10-000	57,73	
						40-150-10-000	62,89	
						40-150-10-000	149,43	
2023-02-23	_	S21003	Transphere	01606	RELIURE O FODO			2 212,90
2023-920		2023-01-26	2 212,90	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)		02-722-10-529	2 020,67	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S21004	Transphere	07396	RONA INC BROSSARD			1 010,12
41460-01354459-0		2023-01-31	163,81	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	149,58	
41460-01354467-0		2023-01-31	84,08	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	76,78	
41460-01354470-0		2023-01-31	29,89	QUINCAILLERIE		02-722-90-624	27,30	
41460-01354498-0		2023-01-31	98,41	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	89,87	
41460-01354652-0		2023-02-01	52,51	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	47,94	
41460-01354770-0		2023-02-02	12,21	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	11,15	
41460-01354807-0		2023-02-02	86,26	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	78,77	
41460-01354814-0		2023-02-02	214,07	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	195,47	
41460-01354860-0		2023-02-02	5,67	QUINCAILLERIE		02-712-80-624	5,18	
41460-01354863-0		2023-02-02	223,90	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	204,45	
41460-01355009-0		2023-02-03	39,31	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	35,89	
2023-02-23	_	S21005	Transphere	11085	SAMARKAND			103,48
3428		2023-01-17	103,48	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)		02-131-10-449	94,49	
2023-02-23	_	S21006	Transphere	05200	SERVICES DE PNEUS ROUSSILLON INC			648,46
IN129695		2023-01-30	648,46	PIECES ET ACCESSOIRES - PNEUS (INV113524)		40-150-10-000	592,13	
2023-02-23	_	S21007	Transphere	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE			9 232,59
210160		2022-12-22	574,88	ECUSSONS (BC6242259)		02-713-10-699	524,94	
210161		2022-12-22	7 552,71	ECUSSIONS - COLLANTS (BC6242259)		02-713-10-699	6 896,63	
210757		2023-01-30	1 105,00	BREVET SAUVETEUR (BC6240714)		02-713-10-699	1 105,00	
2023-02-23	_	S21008	Transphere	05913	SOLMATECH INC			1 653,23
1016730		2023-01-25	1 653,23	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6241531)		22-04110-411	1 509,62	
2023-02-23	_	S21009	Transphere	10295	SPCA ROUSSILLON			26 356,00
BROS 2023-01		2023-01-30	26 356,00	CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES - JANVIER 2023 (BC6241399)		02-311-00-449	24 066,54	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-23	_	S21010	Transphere	11456	STELEM			3 690,70
295233000034		2023-01-21	2 954,86		PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV113499)	40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000	73,49 283,47 2 341,23	
295233000047		2023-01-21	310,43		PIECES POUR BORNES D INCENDIE	50-131-59-000	310,43	
295233000104		2023-01-27	735,84		PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV113521)	40-150-10-000	671,92	
295235000002		2023-01-27	-310,43		PIECES POUR BORNES D INCENDIE	50-131-59-000	-310,43	
2023-02-23	_	S21011	Transphere	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL			20 750,96
2215.379		2023-01-30	108,13		HON PROF SERV INFORMATIQUES - DU 230115 AU 230128 (BC6238301)	02-133-10-448	98,74	
2215-377		2023-01-30	14 141,92		HON PROF SERV INFORMATIQUES - DU 230115 AU 230128 (BC6242412)	02-133-10-448	12 913,46	
2215-378		2023-01-30	6 500,91		HON PROF SERV INFORMATIQUES - DU 230115 AU 230128 (BC6238301)	02-133-10-448	5 936,20	
2023-03-02	_	S21012	Transphere	10216	ATELIER URBAIN INC (L')			17 388,97
86060		2022-12-31	6 078,88		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239871)	02-611-00-411	5 550,83	
86259		2022-12-31	11 310,09		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241517)	02-611-00-411	10 327,62	
2023-03-02	_	S21013	Transphere	03359	AUBIN ET ST-PIERRE INC			161,80
119268		2023-02-07	114,89		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULAN (INV113543)	40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000	42,83 24,37 37,70	
119279		2023-02-01	46,91		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113543)	40-150-10-000	42,83	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21014	Transphere	07091	BENNY D ANGELO TRANSPORT			140 545,44
73174	2023-01-20	50 428,04	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	46 047,53			
73268	2023-01-28	27 122,60	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	24 766,55			
73359	2023-01-30	23 316,93	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	21 291,46			
73360	2023-01-31	19 867,68	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	18 141,84			
73361	2023-02-01	4 323,06	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	3 947,53			
73362	2023-02-01	6 800,77	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	6 210,01			
73363	2023-02-02	3 822,92	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	3 490,83			
73364	2023-02-03	4 863,44	SUPERVISER ET ENTRETIEN - SITE DE NEIGES USEES (BC6237081)	02-331-10-444	4 440,97			
2023-03-02	_	S21015	Transphere	06494	BIBLIOPRESTO.CA			2 328,37
4223	2023-02-09	2 328,37	ABONNEMENT 2023 (BIB6206583)	02-722-10-678	2 126,11			
2023-03-02	_	S21016	Transphere	10727	BOVIN HANDFIELD AMELIE			172,46
23-03-06	2023-02-03	172,46	CACHET ANIMATION - 230313	02-722-10-442	157,48			
2023-03-02	_	S21017	Transphere	10726	CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC			19 128,97
12C20360003	2023-01-23	19 128,97	LOCATION CAMION (BC6242152)	02-331-10-516	17 467,30			
2023-03-02	_	S21018	Transphere	11366	CENTRE INVESTIGATION ET SECURITE CANADA INC			3 157,95
4822	2023-01-14	818,89	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-713-10-451	747,76			
4870	2023-01-21	732,20	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-713-10-451	668,60			
4920	2023-01-28	818,89	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-713-10-451	747,76			
5026	2023-02-04	787,97	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-722-10-451	719,52			
2023-03-02	_	S21019	Transphere	11676	CHANDONNET MARIE-CLAIRE			528,96
26	2023-02-25	528,96	CACHET ANIMATION - 230212 AU 230225 (BC6242386)	02-722-10-499	528,96			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21020	Transphere	03209	CHAUSSURES BELMONT INC			367,64
816559		2023-02-02	19,52	BOTTES DE TRAVAIL (INV113510)		40-150-10-000	17,83	
816674		2023-02-02	179,21	BOTTES DE TRAVAIL (INV113510)		40-150-10-000	163,64	
816858		2023-02-02	168,91	BOTTES DE TRAVAIL (INV113470)		40-150-10-000	154,23	
2023-03-02	_	S21021	Transphere	11549	CONSORTIUM CIMAISE ET MLC ASSOCIES (LE)			42 372,88
21330-17-3		2023-01-31	33 524,07	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61260-411	30 611,95	
21330-20-3		2023-01-31	2 877,92	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-60450-411	2 627,93	
21330-21-1		2023-01-31	5 970,89	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6240092)		22-61280-411	5 452,22	
2023-03-02	_	S21022	Transphere	00639	DATA CARTE CONCEPTS INC			1 554,47
38070		2023-02-08	1 554,47	MATERIEL SPECIALISE (INV113528)		40-150-10-000	1 419,44	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21023	Transphere	10455	ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC (LES)			110 061,90
0000060165	2022-12-01	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4		50-131-59-000		7 208,07	
0000060166	2022-12-01	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5		50-131-59-000		3 798,12	
0000060171	2023-01-05	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060172	2023-01-05	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060173	2023-01-06	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060174	2023-01-06	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060199	2023-01-10	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060200	2023-01-10	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060201	2023-01-14	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060202	2023-01-14	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060206	2023-01-18	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060207	2023-01-21	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060208	2023-01-18	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060209	2023-01-21	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060343	2023-01-01	-7 208,07	CREDIT SUR FACT 0000060165		50-131-59-000		-7 208,07	
0000060344	2023-01-01	-3 798,12	CREDIT SUR FACT 0000060166		50-131-59-000		-3 798,12	
0000060368	2023-02-02	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060369	2023-02-06	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060370	2023-02-08	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)		02-331-10-443		6 581,93	
0000060371	2023-02-02	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060372	2023-02-06	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	
0000060373	2023-02-08	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)		02-331-10-443		3 468,19	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
0000060407	2023-02-10	7 208,07	EPANDAGE SECTEUR 4 (BC6234306)	02-331-10-443	6 581,93			
0000060408	2023-02-10	3 798,12	EPANDAGE SECTEUR 5 (BC6234780)	02-331-10-443	3 468,19			
2023-03-02	_	S21024	Transphere	07203	EQUIPEMENTS TWIN INC			25 280,94
8103176	2022-12-15	25 280,94	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6241878)	02-311-80-525	18 627,90			
				02-311-80-525	4 456,97			
2023-03-02	_	S21025	Transphere	11694	FILLION SOPHIE			176,32
SFILLION12	2023-02-20	176,32	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242527)	02-722-10-499	176,32			
2023-03-02	_	S21026	Transphere	10304	FM 103,3 LA RADIO ALLUMEE			5 691,26
20152257	2022-12-14	5 691,26	PUBLICITE (BC6242225)	02-131-10-341	5 196,88			
2023-03-02	_	S21027	Transphere	11752	FORTIER MARIE-SOLEIL			661,20
6	2023-02-11	661,20	CACHET ANIMATION - 230129 AU 230211 (BC6242385)	02-722-10-499	661,20			
2023-03-02	_	S21028	Transphere	07564	GESTION PIERRE GRAVEL INC			11 497,50
MH-06-05-2023	2023-02-06	11 497,50	DEPOT 50% CACHET SPECTACLE - 230506 (BC6242503)	02-723-40-419	10 498,75			
2023-03-02	_	S21029	Transphere	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)			1 007,18
F23009463	2023-01-25	351,82	PUBLICATION	02-141-10-341	321,26			
F23009464	2023-01-25	482,90	PUBLICATION	02-141-10-341	440,95			
F23009465	2023-01-25	172,46	PUBLICATION	02-141-10-341	157,48			
2023-03-02	_	S21030	Transphere	06868	GROUPE ADE			18 648,94
0000014478	2022-12-21	18 648,94	ENT ET REP EGOUTS (BC6242192)	02-413-10-521	17 028,97			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21031	Transphere	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC			878,30
CW28936759		2023-01-04	22,47	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	20,52	
CW28942948		2023-01-06	134,61	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	122,92	
CW28943489		2023-01-06	233,37	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	213,09	
CW28956012		2023-01-11	65,46	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	59,77	
CW28981941		2023-01-20	28,73	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	26,23	
CW28981989		2023-01-20	283,44	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	258,82	
CWQ28943490		2023-01-06	83,84	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	76,56	
CWQ28981990		2023-01-20	26,38	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206588)		02-722-10-677	24,08	
2023-03-02	_	S21032	Transphere	06565	ICO TECHNOLOGIES INC			1 747,62
26565		2023-01-24	1 690,13	SERVICES TECHNIQUE (BC6236228)		02-131-12-518	1 543,32	
26566		2023-01-24	57,49	SERVICES TECHNIQUE (BC6236228)		02-131-12-518	52,49	
2023-03-02	_	S21033	Transphere	04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)			748,75
256507		2023-01-31	748,75	PIECES ET ACCESSOIRES (INV113526)		40-150-10-000	140,46	
						40-150-10-000	15,46	
						40-150-10-000	343,86	
						40-150-10-000	133,76	
						40-150-10-000	50,17	
2023-03-02	_	S21034	Transphere	00613	INSIGHT CANADA INC			898,25
721952642		2023-02-06	898,25	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242545)		02-133-10-679	820,22	
2023-03-02	_	S21035	Transphere	04179	INTER-BOUCHERVILLE INC			151,37
862870		2023-02-07	151,37	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113550)		40-150-10-000	138,22	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21036	Transphere	04106	LIBRAIRIE BERTRAND			10 158,21
192538	2022-11-24	1 066,46	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-675	1 015,68			
194318	2023-01-10	206,72	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	196,88			
194319	2023-01-10	327,30	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	311,71			
194323	2023-01-10	275,88	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-673	262,74			
194324	2023-01-10	87,61	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-675	83,44			
194325	2023-01-10	987,75	VOLUMES (BIB6206572)	02-722-10-675	940,71			
194326	2023-01-10	56,68	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-675	53,98			
194330	2023-01-10	1 251,04	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-675	1 191,47			
194584	2023-01-19	862,13	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-675	821,08			
194585	2023-01-19	36,70	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-673	34,95			
194586	2023-01-19	698,60	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-675	665,33			
194705	2023-01-23	42,98	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-673	40,93			
194723	2023-01-23	568,70	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	541,62			
194724	2023-01-23	27,77	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	26,45			
194725	2023-01-23	25,19	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	23,99			
194726	2023-01-23	491,13	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-675	467,74			
194727	2023-01-23	60,93	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-677	55,63			
194728	2023-01-23	24,10	VOLUMES (BIB6206577)	02-722-10-673	22,95			
194993	2023-01-31	44,10	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	42,00			
194994	2023-01-31	248,62	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	236,78			
194996	2023-01-31	281,31	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-675	267,91			
194997	2023-01-31	47,20	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-673	44,95			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
194998	2023-01-31	57,72	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	54,97		
194999	2023-01-31	665,40	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-675	633,71		
195000	2023-01-31	89,15	VOLUMES (BIB6206585)	02-722-10-673	84,90		
195002	2023-01-31	175,28	VOLUMES (BIB6206582)	02-722-10-675	166,93		
195251	2023-02-10	1 003,85	VOLUMES (BIB6206590)	02-722-10-675	956,05		
195252	2023-02-10	221,37	VOLUMES (BIB6206590)	02-722-10-675	210,83		
195254	2023-02-10	169,89	VOLUMES (BIB6206590)	02-722-10-673	161,80		
195257	2023-02-10	9,44	VOLUMES (BIB6206597)	02-722-10-675	8,99		
195258	2023-02-10	269,69	VOLUMES (BIB6206597)	02-722-10-675	256,85		
195500	2023-02-16	-82,95	CREDIT SUR FACT 194586 (BIB6206577)	02-722-10-675	-79,00		
195501	2023-02-16	-37,75	CREDIT SUR FACT 194584 (BIB6206577)	02-722-10-675	-35,95		
195502	2023-02-16	-26,24	CREDIT SUR FACT 194324 (BIB6206577)	02-722-10-675	-24,99		
195503	2023-02-16	-38,84	CREDIT SUR FACT 195251 (BIB6206590)	02-722-10-675	-36,99		
195504	2023-02-16	-36,70	CREDIT SUR FACT 194585 (BIB6206577)	02-722-10-673	-34,95		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21037	Transphere	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR			8 362,54
187659		2023-01-04	406,77	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-675	387,40	
187660		2023-01-04	167,74	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-673	159,75	
187661		2023-01-04	483,53	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	460,51	
187662		2023-01-04	26,20	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-673	24,95	
187663		2023-01-04	13,60	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	12,95	
187664		2023-01-04	45,10	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-675	42,95	
187665		2023-01-04	26,20	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-675	24,95	
187673		2023-01-04	259,82	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	247,45	
187688		2023-01-04	36,70	VOLUMES (BIB6206589)		02-722-10-675	34,95	
187689		2023-01-04	14,65	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	13,95	
187690		2023-01-04	31,45	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	29,95	
187810		2023-01-11	32,42	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-678 02-722-10-679	2,32 27,29	
187812		2023-01-11	286,05	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-678 02-722-10-680 02-722-10-683	20,46 143,45 97,30	
187855		2023-01-13	24,10	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	22,95	
187856		2023-01-13	86,94	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	82,80	
187857		2023-01-13	100,54	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-675	95,75	
187858		2023-01-13	83,84	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-673	79,85	
187859		2023-01-13	20,95	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	19,95	
187860		2023-01-13	46,15	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	43,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
187902	2023-01-18	486,43	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	34,79	
					02-722-10-680	312,10	
					02-722-10-683	97,29	
187998	2023-01-20	44,44	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	22,75	
					02-722-10-680	17,84	
187999	2023-01-20	273,51	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-679	249,75	
188000	2023-01-20	164,62	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	11,78	
					02-722-10-680	138,54	
188012	2023-01-23	67,99	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	64,75	
188013	2023-01-23	41,90	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	39,90	
188014	2023-01-23	379,52	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	361,45	
188018	2023-01-23	91,19	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	86,85	
188019	2023-01-23	28,30	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	26,95	
188023	2023-01-23	137,80	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	9,86	
					02-722-10-680	115,97	
188024	2023-01-23	17,09	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	15,61	
188025	2023-01-23	201,12	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-679	183,65	
188036	2023-01-23	41,95	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	39,95	
188087	2023-01-25	59,85	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	4,29	
					02-722-10-679	50,36	
188088	2023-01-25	132,59	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	9,48	
					02-722-10-680	111,60	
188089	2023-01-25	24,94	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-678	1,78	
					02-722-10-683	20,98	
188171	2023-01-30	400,42	VOLUMES (BIB6206578)		02-722-10-675	381,35	
188172	2023-01-30	763,04	VOLUMES (BIB6206568)		02-722-10-673	726,70	
188173	2023-01-30	43,94	VOLUMES (BIB6206575)		02-722-10-675	41,85	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
188174	2023-01-30	14,65	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-675	13,95		
188175	2023-01-30	112,14	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-675	106,80		
188184	2023-01-30	248,13	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-679	17,76 208,81		
188185	2023-01-30	150,88	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-680	10,79 126,98		
188186	2023-01-30	234,47	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-683	16,77 197,32		
188190	2023-01-30	34,92	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-679	2,50 29,38		
188227	2023-01-31	140,47	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-680	128,27		
188228	2023-01-31	11,94	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678	10,90		
188229	2023-01-31	82,86	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-683	75,66		
188230	2023-01-31	7,05	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678	6,44		
188283	2023-02-03	737,94	VOLUMES (BIB6206589)	02-722-10-675	702,80		
188284	2023-02-03	402,46	VOLUMES (BIB6206589)	02-722-10-673	383,30		
188287	2023-02-03	25,15	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-673	23,95		
188330	2023-02-03	312,35	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-680	22,34 262,88		
188331	2023-02-03	183,28	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-679	13,11 154,24		
188332	2023-02-03	133,73	VOLUMES (BIB6206578)	02-722-10-678 02-722-10-683	9,56 112,55		
188418	2023-02-08	115,61	VOLUMES (BIB6206589)	02-722-10-678 02-722-10-683	8,27 97,30		
188419	2023-02-08	123,10	VOLUMES (BIB6206589)	02-722-10-678 02-722-10-680	8,81 103,60		

REGISTRE DES CHÈQUES
 Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
 Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
188544	2023-02-13	-255,89	CREDIT SUR FACT	188283 (BIB6206589)	02-722-10-675	-243,70	
188545	2023-02-13	-46,09	CREDIT SUR FACT	188284 (BIB6206589)	02-722-10-673	-43,90	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21038	Transphere	04131	LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC			13 883,55
2921523	2023-01-11	1 106,18	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	1 053,51			
2921526	2023-01-11	1 107,33	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	1 054,60			
2921536	2023-01-11	1 130,38	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	1 076,55			
2921541	2023-01-11	56,28	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-677	51,39			
2921546	2023-01-11	154,08	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	146,74			
2922501	2023-01-13	1 267,51	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	1 207,15			
2922551	2023-01-13	751,80	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	716,00			
2924038	2023-01-17	1 016,14	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	967,75			
2924046	2023-01-17	830,34	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	790,80			
2924051	2023-01-17	36,70	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	34,95			
2924057	2023-01-17	295,16	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	281,11			
2924444	2023-01-18	558,81	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	532,20			
2924450	2023-01-18	291,38	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	277,50			
2924453	2023-01-18	352,22	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	335,45			
2926725	2023-01-24	-31,45	CREDIT SUR FACT 2921523 (BIB6206579)	02-722-10-675	-29,95			
2927224	2023-01-25	939,49	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	894,75			
2927227	2023-01-25	697,15	VOLUMES (BIB6206569)	02-722-10-675	663,95			
2927228	2023-01-25	13,65	VOLUMES (BIB6206569)	02-722-10-673	13,00			
2927229	2023-01-25	141,24	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-677	128,97			
2927433	2023-01-25	562,96	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	536,15			
2927437	2023-01-25	431,81	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	411,25			
2929086	2023-01-30	-50,35	CREDIT SUR FACT 2924046 (BIB6206579)	02-722-10-675	-47,95			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
2929087	2023-01-30	47,20	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	44,95		
2929088	2023-01-30	70,25	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	66,90		
2929480	2023-01-31	-86,89	CREDIT SUR FACT 2924057 (BIB6206579)	02-722-10-675	-82,75		
2929482	2023-01-31	-62,90	CREDIT SUR FACT 2922501 (BIB6206579)	02-722-10-673	-59,90		
2929952	2023-02-01	640,55	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	610,05		
2929956	2023-02-01	35,60	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	33,90		
2930080	2023-02-01	192,94	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-675	183,75		
2930083	2023-02-01	241,08	VOLUMES (BIB6206579)	02-722-10-673	229,60		
2932556	2023-02-08	462,37	VOLUMES (BIB6206586)	02-722-10-675	440,35		
2932557	2023-02-08	289,38	VOLUMES (BIB6206586)	02-722-10-673	275,60		
2932561	2023-02-08	429,76	VOLUMES (BIB6206586)	02-722-10-673	409,30		
2935163	2023-02-14	-34,60	CREDIT SUR FACT 2927224 (BIB6206579)	02-722-10-675	-32,95		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21039	Transphere	01258	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY			18 703,87
CW28937829	2023-01-04	52,34	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	49,85			
CW28939140	2023-01-04	504,37	VOLUMES (BIB6206570)	02-722-10-675	480,35			
CW28952700	2023-01-10	12,55	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	11,95			
CW28952733	2023-01-10	95,34	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	90,80			
CW28952752	2023-01-10	27,25	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	25,95			
CW28952785	2023-01-10	18,85	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	17,95			
CW28952810	2023-01-10	26,20	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	24,95			
CW28953478	2023-01-10	195,92	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	186,59			
CW28956177	2023-01-11	115,08	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	109,60			
CW28958775	2023-01-12	22,00	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	20,95			
CW28959125	2023-01-12	27,25	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	25,95			
CW28959242	2023-01-12	146,63	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	139,65			
CW28972262	2023-01-17	248,22	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	236,40			
CW28972390	2023-01-17	245,02	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-677	223,74			
CW28972642	2023-01-17	162,28	VOLUMES (BIB6206570)	02-722-10-677	148,18			
CW28972652	2023-01-17	48,20	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	45,91			
CW28972681	2023-01-17	30,40	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	28,95			
CW28972685	2023-01-17	39,74	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	37,85			
CW28973123	2023-01-17	19,90	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	18,95			
CW28973151	2023-01-17	12,55	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-675	11,95			
CW28973599	2023-01-17	1 896,46	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	1 806,15			
CW28973895	2023-01-17	2 101,68	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	2 001,60			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
CW28975467	2023-01-18	44,05	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	41,95		
CW28975851	2023-01-18	62,84	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-675	59,85		
CW28982939	2023-01-20	348,02	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	331,45		
CW28988468	2023-01-23	30,40	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	28,95		
CW28990370	2023-01-24	46,10	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	43,91		
CW28991354	2023-01-24	285,97	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	272,35		
CW28999347	2023-01-27	1 680,70	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	1 600,67		
CW29004666	2023-01-30	78,44	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	74,71		
CW29005372	2023-01-30	37,70	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	35,91		
CW29007460	2023-01-31	61,79	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	58,85		
CW29009059	2023-01-31	123,00	VOLUMES (BIB6206570)	02-722-10-677	112,32		
CW29884777	2023-02-02	26,20	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	24,95		
CW29884791	2023-02-02	31,45	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	29,95		
CW29885962	2023-02-03	68,09	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	64,85		
CW29891356	2023-02-06	43,42	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-677	39,64		
CW29891480	2023-02-06	95,24	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	90,70		
CW29891616	2023-02-06	642,81	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	612,20		
CW29891748	2023-02-06	909,76	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-675	866,44		
CW29893437	2023-02-07	-41,95	CREDIT SUR FACT CW28973895 (BIB6206581)	02-722-10-675	-39,95		
CW29893449	2023-02-07	-30,40	CREDIT SUR FACT CW28973599 (BIB6206581)	02-722-10-675	-28,95		
CW29898081	2023-02-08	1 659,23	VOLUMES (BIB6206594)	02-722-10-675	1 580,22		
CW29898592	2023-02-09	181,93	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-677	166,13		
CW29900823	2023-02-09	2 458,26	VOLUMES (BIB6206593)	02-722-10-675	2 341,20		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
CW29915127	2023-02-16	-19,90	CREDIT SUR FACT CW29004666 (BIB6206587)	02-722-10-675	-18,95		
CW29915128	2023-02-16	-11,50	CREDIT SUR FACT CW28972685 (BIB6206587)	02-722-10-675	-10,95		
CW29915129	2023-02-16	-62,84	CREDIT SUR FACT CW29004367 (BIB6206576)	02-722-10-675	-59,85		
CWQ28939141	2023-01-04	39,85	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-673	37,95		
CWQ28939382	2023-01-04	141,38	VOLUMES (BIB6206576)	02-722-10-673	134,65		
CWQ28939521	2023-01-04	348,17	VOLUMES (BIB6206570)	02-722-10-673	331,59		
CWQ28952753	2023-01-10	17,85	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	17,00		
CWQ28972682	2023-01-17	16,75	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	15,95		
CWQ28972686	2023-01-17	84,74	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	80,70		
CWQ28972743	2023-01-17	307,28	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-673	292,65		
CWQ28973713	2023-01-17	1 128,58	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-673	1 074,84		
CWQ28981995	2023-01-20	126,79	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	120,75		
CWQ28991355	2023-01-24	78,59	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	74,85		
CWQ28998551	2023-01-27	596,09	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	567,70		
CWQ29004667	2023-01-30	75,39	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	71,80		
CWQ29005035	2023-01-30	41,90	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	39,90		
CWQ29884223	2023-02-02	25,15	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	23,95		
CWQ29884426	2023-02-02	180,34	VOLUMES (BIB6206581)	02-722-10-673	171,75		
CWQ29886186	2023-02-03	13,60	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	12,95		
CWQ29891414	2023-02-06	58,70	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	55,91		
CWQ29891481	2023-02-06	37,70	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	35,91		
CWQ29900562	2023-02-09	527,18	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	502,08		
CWQ29900824	2023-02-09	60,80	VOLUMES (BIB6206587)	02-722-10-673	57,90		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21040	Transphere	04697	LUC CONSTRUCTION INC			55 906,47
4368		2023-01-06	704,62	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1262 (BC6234779)		02-331-10-443	643,41	
4375		2023-01-31	40 528,69	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234304)		02-331-10-516	37 008,09	
4376		2023-01-10	2 963,67	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234304)		02-331-10-443	2 706,23	
4377		2023-01-14	2 963,67	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234304)		02-331-10-443	2 706,23	
4378		2023-01-18	2 963,67	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234304)		02-331-10-443	2 706,23	
4379		2023-01-21	2 963,67	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234304)		02-331-10-443	2 706,23	
4380		2023-01-10	704,62	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1232 (BC6234779)		02-331-10-443	643,41	
4381		2023-01-14	704,62	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1262 (BC6234779)		02-331-10-443	643,41	
4382		2023-01-18	704,62	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1262 (BC6234779)		02-331-10-443	643,41	
4383		2023-01-21	704,62	EPANDAGE ABRASIFS - SP-18-1262 (BC6234779)		02-331-10-443	643,41	
2023-03-02	_	S21041	Transphere	04702	LUMEN DIV DE SONEPAR CANADA INC			1 238,02
26216816-01		2023-01-23	73,67	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	67,28	
26247742-01		2023-01-27	45,43	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-191-90-624	41,48	
26247827-01		2023-01-27	971,89	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-712-90-624	887,46	
26254093-00		2023-01-27	147,03	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-712-90-624	134,26	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-02	_	S21042	Transphère	04718	M BRIEN ELECTRIQUE INC			70 747,89
38492	2022-08-25	22 750,10	TRAVAUX ELECTRIQUE	50-131-59-000	22 750,10			
38801	2022-10-14	-22 750,10	CREDIT SUR FACT 38492	50-131-59-000	-22 750,10			
38802	2022-10-14	12 159,61	TRAVAUX ELECTRIQUE	50-131-59-000	12 159,61			
38983	2022-10-31	-12 159,61	CREDIT SUR FACT 38802	50-131-59-000	-12 159,61			
38985	2022-11-04	15 603,26	TRAVAUX ELECTRIQUE	50-131-59-000	15 603,26			
39310	2022-12-16	2 036,90	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	40-139-33-000	1 859,96			
39327	2022-12-21	4 724,73	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	40-139-33-000	4 314,30			
39414	2022-12-31	125,90	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	114,97			
39418	2022-12-31	818,84	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	747,71			
39419	2022-12-31	403,56	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	368,51			
39424	2022-12-31	89,68	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	81,89			
39425	2022-12-31	405,86	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	370,60			
39431	2022-12-31	224,20	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	204,73			
39442	2022-12-31	544,31	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	497,03			
39445	2022-12-31	-15 603,26	CREDIT SUR FACT 38985	50-131-59-000	-15 603,26			
39449	2022-12-31	233,60	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	213,31			
39453	2022-12-31	269,04	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	245,67			
39460	2022-12-31	2 461,90	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	40-139-33-000	2 248,04			
39462	2022-12-31	8 401,29	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	7 671,50			
39463	2022-12-31	857,14	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	782,69			
39465	2022-12-31	1 034,09	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	944,26			
39467	2022-12-31	884,85	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	807,99			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net		
39468	2022-12-31	252,99	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	231,02		
39469	2022-12-31	194,66	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	177,75		
39471	2022-12-31	10 392,78	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	9 489,99		
39472	2022-12-31	324,26	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	296,10		
39473	2022-12-31	1 346,40	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	1 229,44		
39474	2022-12-31	224,20	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	204,73		
39475	2022-12-31	275,26	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	251,35		
39476	2022-12-31	2 014,65	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	1 839,65		
39477	2022-12-31	572,31	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	522,60		
39479	2022-12-31	179,36	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	163,78		
39480	2022-12-31	262,49	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	239,70		
39481	2022-12-31	344,31	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	02-341-10-521	314,40		
39482	2022-12-31	317,90	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	290,29		
39483	2022-12-31	26 183,26	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	23 908,80		
39484	2022-12-31	1 329,27	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	1 213,80		
39485	2022-12-31	136,25	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	124,42		
39486	2022-12-31	136,25	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	124,42		
39487	2022-12-31	90,83	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	82,94		
39488	2022-12-31	90,83	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	82,94		
39489	2022-12-31	90,83	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	82,94		
39490	2022-12-31	181,66	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	165,88		
39491	2022-12-31	249,45	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	227,78		
39492	2022-12-31	227,08	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)	02-351-10-521	207,35		

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
39493		2022-12-31	650,48	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)		02-351-10-521	593,98	
39494		2022-12-31	710,09	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)		02-351-10-521	648,41	
39495		2022-12-31	272,49	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)		02-351-10-521	248,82	
39496		2022-12-31	181,66	ENTRETIEN FEUX CIRCULATION (BC6242253)		02-351-10-521	165,88	
2023-03-02	_	S21043	Transphere	07618	MACHINES A COUDRE PENELOPE (9108-6801 QUEBEC INC)			223,70
220000235469		2023-02-02	223,70	MATERIEL DE COUTURE		02-722-10-649	39,96	
						02-722-10-649	164,31	
2023-03-02	_	S21044	Transphere	03074	MAXIGAZ INC			19,49
310312		2023-02-02	19,49	MATERIEL POUR SOUDURE (INV113533)		40-150-10-000	17,80	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21045	Transphere	07535	NOVEXCO INC			2 216,60
90338305		2023-01-16	36,03	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242325)		02-611-00-671	32,90	
90378042		2023-01-30	244,56	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU		50-131-59-000	244,56	
90393722		2023-02-03	888,27	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242541)		02-716-10-671	811,11	
90402499		2023-02-07	98,86	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU ((BC6242512)		02-161-00-671	90,27	
90402500		2023-02-07	76,65	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242540)		02-722-10-671 02-722-10-649	46,18 23,82	
90405405		2023-02-08	310,73	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242539)		02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-671 02-311-00-527 02-311-00-671	9,45 10,67 3,35 6,70 14,27 20,42 16,31 129,72 44,50 28,32	
90410091		2023-02-09	488,06	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242571)		02-713-10-699 02-713-10-699	212,33 233,33	
90411153		2023-02-10	-244,56	CREDIT SUR FACT 90378042		50-131-59-000	-244,56	
90411313		2023-02-10	10,24	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242540)		02-722-10-671	9,34	
90412414		2023-02-10	63,21	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (INV113562)		40-150-10-000	57,72	
90413913		2023-02-10	244,55	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242490)		02-713-10-671	223,31	
2023-03-02	_	S21046	Transphere	06415	OXYMAX INC			67,98
771284		2023-01-23	67,98	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6239232)		02-311-80-639	62,07	
2023-03-02	_	S21047	Transphere	11693	PAGNANI MATHILDE			110,20
MPAGMAMO12		2023-02-20	110,20	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242472)		02-722-10-499	110,20	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21048	Transphere	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE			5 601,78
220557		2023-01-14	1 556,17	VOLUMES (BIB6206571)		02-722-10-675	1 482,07	
220558		2023-01-14	51,78	VOLUMES (BIB6206571)		02-722-10-677	47,28	
220559		2023-01-14	20,98	VOLUMES (BIB6206580)		02-722-10-675	19,98	
220647		2023-01-21	645,06	VOLUMES (BIB6206574)		02-722-10-675	614,34	
220648		2023-01-21	100,80	VOLUMES (BIB6206574)		02-722-10-675	96,00	
220720		2023-01-28	845,82	VOLUMES (BIB6206574)		02-722-10-675	805,54	
220721		2023-01-28	71,40	VOLUMES (BIB6206571)		02-722-10-675	68,00	
220817		2023-02-03	549,07	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206584)		02-722-10-675	522,92	
220818		2023-02-03	266,14	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206584)		02-722-10-675	253,47	
220819		2023-02-03	23,09	VOLUMES (BIB6206580)		02-722-10-675	21,99	
220886		2023-02-10	1 220,71	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206591)		02-722-10-675	1 162,58	
220887		2023-02-10	154,34	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206591)		02-722-10-675	146,99	
220888		2023-02-10	58,64	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206591)		02-722-10-677	53,55	
220890		2023-02-10	37,78	RELIURE DE VOLUMES (BIB6206591)		02-722-10-675	35,98	
2023-03-02	_	S21049	Transphere	07299	PAVAGES METROPOLITAIN INC (LES)			7 452,49
18000006		2022-07-05	5 171,85	FOURNITURE D ENROBAGE BITUMINEUX (BC6240011)		02-321-10-625	4 722,59	
18000022		2022-05-21	2 280,64	FOURNITURE D ENROBAGE BITUMINEUX (BC6240011)		02-321-10-625	2 082,53	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-03-02	_	S21050	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC			1 053,15
18203		2023-02-01	68,88	PRODUITS ENTRETIEN (INV113529)	40-150-10-000		62,89	
18204		2023-02-01	445,53	PRODUITS ENTRETIEN (INV113525)	40-150-10-000		406,83	
18205		2023-02-01	10,47	PRODUITS ENTRETIEN (INV113520)	40-150-10-000		9,55	
18208		2023-02-01	657,44	PRODUITS ENTRETIEN (INV113511)	40-150-10-000		30,81	
					40-150-10-000		94,23	
					40-150-10-000		22,00	
					40-150-10-000		453,28	
18235		2023-02-06	78,07	PRODUITS ENTRETIEN (INV113511)	40-150-10-000		71,29	
18236		2023-02-06	-207,24	CREDIT SUR FACT 17905 (INV113233)	40-150-10-000		-189,24	
2023-03-02	_	S21051	Transphere	07158	QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ENR			10 403,25
Q2088322		2022-11-14	2 444,37	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242037)	22-61480-771		2 232,04	
Q2092281		2022-12-30	3 144,30	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6237374)	02-131-12-527		165,55	
					02-131-12-527		107,21	
					02-131-19-527		64,17	
					02-132-19-527		25,27	
					02-132-19-527		239,78	
					02-133-10-527		6,38	
					02-141-19-527		75,42	
					02-141-19-527		407,85	
					02-161-09-527		106,65	
					02-211-19-527		220,22	
					02-311-09-527		34,09	
					02-311-09-527		452,47	
					02-611-09-527		315,74	
					02-651-09-527		6,33	
					02-701-09-527		328,18	
					02-722-19-527		315,85	
Q2092558		2023-01-06	2 928,99	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6241792)	22-61480-771		2 670,02	
					22-61480-771		4,57	
Q2094416		2023-01-30	1 483,18	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242220)	22-61480-771		1 354,34	
Q2094882		2023-01-31	402,41	SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUE (BC6241792)	22-61480-771		367,42	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21052	Transphere	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC			973,94
0816996		2023-01-27	6,36	QUINCAILLERIE		02-714-90-649	5,80	
0817052		2023-01-31	12,32	QUINCAILLERIE		02-713-80-624	11,24	
0817065		2023-01-31	3,57	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	3,26	
0817093		2023-02-01	359,35	QUINCAILLERIE (INV113509)		40-150-10-000	6,98	
						40-150-10-000	31,43	
						40-150-10-000	226,77	
						40-150-10-000	62,94	
0817150		2023-02-02	5,06	QUINCAILLERIE		02-413-10-649	4,62	
0817174		2023-02-03	22,43	QUINCAILLERIE (INV113518)		40-150-10-000	20,49	
0817192		2023-02-03	123,10	QUINCAILLERIE (INV113477)		40-150-10-000	40,91	
						40-150-10-000	43,36	
						40-150-10-000	11,28	
						40-150-10-000	16,85	
0817261		2023-02-07	23,70	QUINCAILLERIE		02-321-10-649	21,64	
0817282		2023-02-07	248,20	QUINCAILLERIE (INV113541)		40-150-10-000	80,26	
						40-150-10-000	14,85	
						40-150-10-000	110,17	
						40-150-10-000	21,36	
0817285		2023-02-07	28,83	QUINCAILLERIE (INV113477)		40-150-10-000	7,46	
						40-150-10-000	18,87	
0817303		2023-02-08	1,55	QUINCAILLERIE		02-311-90-624	1,41	
0817417		2023-02-10	139,47	QUINCAILLERIE (INV113560)		40-150-10-000	52,38	
						40-150-10-000	41,94	
						40-150-10-000	33,02	
2023-03-02	_	S21053	Transphere	04723	R M LEDUC ET CIE			3 006,49
52399		2023-02-06	3 006,49	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242531)		02-722-10-671	2 740,18	
						02-722-10-671	5,15	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	_	S21054	Transphere	01606	RELIURE O FODO			2 713,31
2023-930		2023-02-09	1 078,54	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)		02-722-10-529	984,86	
928		2023-02-02	1 634,77	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)		02-722-10-529	1 492,76	
2023-03-02	_	S21055	Transphere	07396	RONA INC BROSSARD			1 574,26
41460-01355146-0		2023-02-06	125,32	QUINCAILLERIE		02-191-90-624	114,44	
41460-01355335-0		2023-02-07	654,68	QUINCAILLERIE		02-711-90-624	597,81	
41460-01355351-0		2023-02-07	167,65	QUINCAILLERIE		02-711-90-624	153,09	
41460-01355406-0		2023-02-07	626,61	QUINCAILLERIE		02-711-90-624	572,18	
2023-03-02	_	S21056	Transphere	11695	ROTARU SEAN			176,32
SROTARU12		2022-02-21	176,32	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242471)		02-722-10-499	176,32	
2023-03-02	_	S21057	Transphere	11456	STELM			346,07
295233000125		2023-01-31	346,07	PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV113527)		40-150-10-000	82,94	
						40-150-10-000	233,07	
2023-03-02	_	S21058	Transphere	11035	TOURISME MONTEREGIE			494,39
809		2023-01-01	494,39	ADHESION 2023		02-131-10-494	451,44	
2023-03-02	_	S21059	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC			61,01
2377927		2023-02-08	61,01	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV113539)		40-150-10-000	18,17	
						40-150-10-000	37,55	
2023-03-09	_	S21060	Transphere	11079	ABATTAGE LARIVEE INC			5 748,75
11-2023		2023-01-31	862,31	TRAVAUX ARBORICULTURE (BC6242118)		02-714-80-523	787,40	
17-2023		2023-02-13	4 886,44	TRAVAUX ARBORICULTURE (BC6242118)		02-714-80-523	4 461,97	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21061	Transphère	10370	ALSCO CANADA CORP			1 236,23
LMON1384690		2023-01-06	276,29	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)		02-311-00-651	252,29	
LMON1387490		2023-01-20	329,18	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)		02-311-00-651	300,59	
LMON1388864		2023-01-27	315,38	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)		02-311-00-651	287,99	
LMON1390299		2023-02-03	315,38	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)		02-311-00-651	287,99	
2023-03-09	_	S21062	Transphère	10464	ASI EXPERT AQUATIQUE			11 171,12
59920		2023-02-02	10 927,22	PRODUITS AQUATIQUE (BC6242025)		02-713-10-635	9 978,01	
59952		2023-02-08	243,90	PRODUITS CHIMIQUES (BC6242543)		02-713-10-635	222,71	
2023-03-09	_	S21063	Transphère	58166	ASSAF ANTOINE			66,13
230307		2023-03-07	66,13	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2023		02-111-00-419	60,38	
2023-03-09	_	S21064	Transphère	07495	B-CITI SOLUTIONS INC			1 437,19
1064		2023-02-03	1 437,19	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240655)		02-131-12-411	1 312,35	
2023-03-09	_	S21065	Transphère	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS			24 726,99
0000416135		2023-02-10	9 227,21	SERVICES JURIDIQUES - REF - 21492/2 (BC6240670)		02-121-10-412	8 425,68	
415696		2023-01-16	13 326,75	SERVICES JURIDIQUES - REF - 21492/101 (BC6241580)		02-121-10-412	12 169,10	
415936		2023-02-09	201,21	SERVICES JURIDIQUES - REF - 15893/1 (BC6241581)		02-121-10-412	183,73	
415937		2023-02-09	1 971,82	SERVICES JURIDIQUES - REF - 15893/101 (BC6241580)		02-121-10-412	1 800,54	
2023-03-09	_	S21066	Transphère	06797	BF-TECH INC			4 828,93
8951		2023-02-10	4 828,93	PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV113552)		40-150-10-000	4 409,46	
2023-03-09	_	S21067	Transphère	05140	BIBLIO RPL LTEE			851,96
0049-34161		2023-02-14	851,96	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242533)		02-722-10-671 02-722-10-671	755,91 22,05	
2023-03-09	_	S21068	Transphère	02649	BONSOUND INC			3 161,81
INV-5203		2023-02-11	3 161,81	PAIEMENT FINAL - FEST HIVER (BC6242336)		02-723-20-419	2 887,15	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21069	Transphere	06612	BOULANGERIE PREMIERE MOISSON (4443837 CANADA INC)			578,79
17821		2023-02-09		312,54	DENREES ALIMENTAIRES	02-211-10-312	285,39	
17830		2023-02-08		266,25	DENREES ALIMENTAIRES	02-611-00-312	243,12	
2023-03-09	_	S21070	Transphere	11756	BOUVRETTE JEAN			1 544,98
23-201		2023-01-31		1 544,98	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242175)	02-713-80-522	1 410,77	
2023-03-09	_	S21071	Transphere	11366	CENTRE INVESTIGATION ET SECURITE CANADA INC			2 452,10
5025		2023-02-04		818,89	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-713-10-451	747,76	
5065		2023-02-11		734,54	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-713-10-451	670,74	
5066		2023-02-11		898,67	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239902)	02-722-10-451	820,61	
2023-03-09	_	S21072	Transphere	03209	CHAUSSURES BELMONT INC			3 323,68
809463		2023-01-11		201,15	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651	183,68	
809750		2023-01-12		225,30	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651	205,72	
809804		2023-01-12		239,14	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651	218,36	
815250		2023-01-30		1 970,60	BOTTES DE TRAVAIL (INV113453)	40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000 40-150-10-000	514,12 514,12 257,06 514,12	
815853		2023-01-31		211,54	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651	193,16	
815938		2023-01-31		475,95	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	02-311-00-651	434,61	
2023-03-09	_	S21073	Transphere	04767	COMAQ			1 402,70
1024541		2023-02-13		701,35	FORMATION	02-161-00-497	640,42	
1024542		2023-02-13		701,35	FORMATION	02-161-00-497	640,42	
2023-03-09	_	S21074	Transphere	11549	CONSORTIUM CIMAISE ET MLC ASSOCIES (LE)			10 727,46
21330-12-5		2023-01-31		10 727,46	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6240092)	22-61501-411	9 795,60	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21075	Transphere	11551	COTE MARYSE			450,00
220621		2023-06-21	450,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242624)		02-713-10-418	450,00	
2023-03-09	_	S21076	Transphere	11048	COURRIELLEUR INC (LE)			344,93
5769752E-0031		2023-02-01	344,93	SERVICES TECHNIQUES (BC6242460)		02-131-10-448	314,97	
2023-03-09	_	S21077	Transphere	11472	CUROTTE ALAIN			900,00
20230211		2023-02-12	900,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242497)		02-723-20-419	900,00	
2023-03-09	_	S21078	Transphere	03933	DUBO ELECTRIQUE LTEE			448,79
3991985		2023-02-16	310,16	FOURNITURES ELECTRIQUE (INV113519)		40-150-10-000	175,12	
						40-150-10-000	108,10	
3992990		2023-02-17	138,63	FOURNITURES ELECTRIQUE (INV113574)		40-150-10-000	126,59	
2023-03-09	_	S21079	Transphere	04349	ELECTRIMAT LTEE			2 433,41
FC00484399		2023-02-08	79,79	FOURNITURES ELECTRIQUES		02-713-80-624	72,86	
FC00486209		2023-02-17	2 353,62	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113572)		40-150-10-000	293,07	
						40-150-10-000	1 039,99	
						40-150-10-000	353,39	
						40-150-10-000	462,70	
2023-03-09	_	S21080	Transphere	11227	ENTREPRISES NICOLAS GODON INC (LES)			9 054,28
1794		2023-01-03	9 054,28	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242333)		02-723-20-419	8 267,77	
2023-03-09	_	S21081	Transphere	01969	ENVIROMET INTERNATIONAL INC			379,42
2023049		2023-02-15	379,42	PREVISIONS METEOROLOGIQUES - FEVRIER 2023 (BC6241885)		02-331-10-499	346,46	
2023-03-09	_	S21082	Transphere	07203	EQUIPEMENTS TWIN INC			483,12
8105082		2023-02-06	483,12	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	441,16	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21083	Transphere	06640	ESI TECHNOLOGIES DE L INFORMATION INC			20 713,99
ET1007184		2022-12-31	7 360,70	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE		50-131-59-000	7 360,70	
ET1007527		2023-01-31	-7 360,70	CREDIT SUR FACT ET1007184		50-131-59-000	-7 360,70	
ET1007528		2023-01-31	7 473,38	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6240776)		02-133-10-448 40-136-11-000 40-136-17-000	3 094,09 2 152,81 1 400,10	
ET1007626		2023-01-31	13 240,61	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6236214)		02-133-10-518 40-136-11-000 40-136-17-000	5 576,12 3 816,43 2 388,43	
2023-03-09	_	S21084	Transphere	07326	EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC			569,13
139632		2023-01-31	569,13	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6242599)		02-161-00-418	519,69	
2023-03-09	_	S21085	Transphere	10687	F D MAINTENANCE 2011 INC			10 423,78
4927		2023-01-01	10 423,78	ENTRETIEN MENAGER - CENTRES COMMUNAUTAIRE (BC6241286)		02-711-90-522	9 518,29	
2023-03-09	_	S21086	Transphere	05339	FILATURE QUALI-T			261,91
38387		2022-11-05	261,91	HON PROF AGENT DE SECURITE - 221030 AU 221105 (BC6240937)		02-611-00-419	239,16	
2023-03-09	_	S21087	Transphere	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)			10 421,86
MARS23-M		2023-03-07	10 421,86	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-99-110 50-138-99-120	10 037,86 384,00	
2023-03-09	_	S21088	Transphere	11175	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES			18,40
PUBQ055547		2023-01-31	18,40	IMPRIMES ET FORMULAIRES		02-311-00-672	16,80	
2023-03-09	_	S21089	Transphere	11752	FORTIER MARIE-SOLEIL			489,29
7		2023-02-25	489,29	CACHET ANIMATION - 230212 AU 230225 (BC6242385)		02-722-10-499	489,29	
2023-03-09	_	S21090	Transphere	11123	GESTION DES PROGRAMMES DE L'HABITATION FA			720,89
00288		2023-02-13	720,89	SERVICES PROFESSIONNELS D URBANISME (BC6241756)		02-611-00-418	658,27	
2023-03-09	_	S21091	Transphere	10767	GESTION EVENEMENTIELLE DESCHESNES INC			4 736,97
10683		2023-01-10	4 093,11	LOCATION MATERIEL (BC6242355)		02-723-20-516	3 737,55	
10691		2023-02-07	643,86	MATERIEL SPECIALISE (BC6242560)		02-727-00-645	587,93	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21092	Transphère	06344	GESTION PARAMEDICAL INC			600,00
71984		2022-05-20	600,00		MATERIEL DE PREMIERES SOINS (BC6241245)	02-211-10-649	600,00	
2023-03-09	_	S21093	Transphère	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S E C			440,28
03P76930		2023-01-19	-113,84		CREDIT DE CORE SUR FACTURE 75766 (BC6242331)	02-311-80-647	-103,95	
03P79488		2023-02-09	138,34		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113558)	40-150-10-000	126,32	
03P79509		2023-02-09	36,91		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	50-131-59-000	36,91	
03P79659		2023-02-10	141,58		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	129,28	
03P79815		2023-02-13	149,28		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113566)	40-150-10-000	136,32	
03P80010		2023-02-14	-36,91		CREDIT SUR FACT 03P79509	50-131-59-000	-36,91	
03P80209		2023-02-15	66,82		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	61,01	
03P80426		2023-02-17	52,03		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	47,52	
03P80498		2023-02-17	6,07		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	5,54	
2023-03-09	_	S21094	Transphère	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)			564,52
F22008526		2022-12-14	177,06		PUBLICATION	02-141-10-341	161,68	
F22008529		2022-12-14	177,06		PUBLICATION	02-141-10-341	161,68	
F23009885		2023-02-08	210,40		PUBLICATION	02-141-10-341	192,12	
2023-03-09	_	S21095	Transphère	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC			726,00
CW29891361		2023-02-06	242,33		MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206602)	02-722-10-677	221,28	
CW29902514		2023-02-10	63,27		MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206602)	02-722-10-677	57,77	
CW29910212		2023-02-14	181,29		MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206602)	02-722-10-677	165,54	
CW29914483		2023-02-16	66,14		MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206610)	02-722-10-677	60,39	
CW29917243		2023-02-17	172,97		MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206602)	02-722-10-677	157,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-09	_	S21096	Transphere	03580	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC (LE)			23 194,85
10270-A	2022-11-18	23 194,85	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6235983)	22-03880-411	1 957,31			
				22-03880-411	10 443,09			
				22-03880-411	86,61			
				22-03880-411	8 692,97			
				22-03890-411	86,61			
				22-03890-411	-86,61			
				22-03890-411	10 443,10			
				22-03890-411	-10 443,10			
				22-03890-411	1 957,31			
				22-03890-411	-1 957,31			
2023-03-09	_	S21097	Transphere	10602	GROUPE DELSON HYDRAULIQUE INC			14,79
12508	2023-02-08	14,79	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113545)	40-150-10-000	3,18			
				40-150-10-000	10,33			
2023-03-09	_	S21098	Transphere	10277	GROUPE ECORECREO INC			3 541,23
2023.0656	2023-01-13	3 541,23	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242348)	02-723-20-419	3 233,61			
2023-03-09	_	S21099	Transphere	00555	GROUPE LABERGE (LE)			30 911,00
043028	2023-02-16	30 911,00	ENT MENAGER - ARENA M NORMANDIN - JANVIER 2023 (BC6239750)	02-712-80-447	28 225,86			
2023-03-09	_	S21100	Transphere	07579	GROUPE QUEBECO INC			23 468,64
FC300012	2023-01-19	21 702,62	ANALYSE MEDIA CHIMIQUE (BC6241285)	02-414-20-951	19 817,38			
FC300016	2023-02-07	1 766,02	ANALYSE MEDIA CHIMIQUE (BC6241285)	02-414-20-951	1 612,61			
2023-03-09	_	S21101	Transphere	07354	GUARD-X INC			731,62
CR0291910	2022-12-20	-201,04	CREDIT SUR FACT R0291910	50-131-59-000	-201,04			
CR0297773	2023-02-15	-266,14	CREDIT SUR FACT R0297773	50-131-59-000	-266,14			
R0291910	2022-11-25	201,04	ENT ET REP BATIMENTS	50-131-59-000	201,04			
R0293969	2023-01-31	310,59	ENT ET REP BATIMENTS (BC6239089)	02-711-90-522	283,61			
R0295790	2023-01-31	290,83	ENT ET REP BATIMENTS (BC6239089)	02-711-90-522	265,56			
R0297773	2023-01-31	266,14	ENT ET REP BATIMENTS	50-131-59-000	266,14			
R0297773-1	2023-02-15	130,20	ENT ET REP BATIMENTS (BC6239089)	02-711-90-522	118,89			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-03-09	_	S21102	Transphere	06565	ICO TECHNOLOGIES INC			1 747,62
26429		2022-12-14	1 690,13	SERVICES TECHNIQUE (BC6236228)	02-131-12-518		1 543,32	
26430		2022-12-14	57,49	SERVICES TECHNIQUE (BC6236228)	02-131-12-518		52,49	
2023-03-09	_	S21103	Transphere	04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)			918,42
256513		2023-01-31	54,52	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647		49,78	
257016		2023-02-15	863,90	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113551)	40-150-10-000		677,04	
					40-150-10-000		61,22	
					40-150-10-000		11,14	
					40-150-10-000		23,45	
					40-150-10-000		16,00	
2023-03-09	_	S21104	Transphere	00613	INSIGHT CANADA INC			6 693,57
721954529		2023-02-08	4 167,43	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242483)	02-133-10-679		3 804,74	
					02-133-10-679		0,68	
721958169		2023-02-14	1 460,11	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242592)	02-133-10-679		1 333,27	
721960674		2023-02-16	1 066,03	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242482)	02-133-10-679		973,43	
2023-03-09	_	S21105	Transphere	04179	INTER-BOUCHERVILLE INC			334,93
863218		2023-02-13	334,93	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113565)	40-150-10-000		44,03	
					40-150-10-000		14,64	
					40-150-10-000		231,63	
					40-150-10-000		15,53	
2023-03-09	_	S21106	Transphere	06187	J U HOULE LTEE			3 929,58
FC00387750		2023-02-08	3 598,98	PIECES AQUEDUC EGOUT (INV113522)	40-150-10-000		1 730,93	
					40-150-10-000		630,26	
					40-150-10-000		925,15	
FC00387793		2023-02-08	330,60	PIECES AQUEDUC EGOUT (INV113354)	40-150-10-000		301,88	
2023-03-09	_	S21107	Transphere	10355	JMV ENVIRONNEMENT INC			215 952,04
63495		2023-01-31	215 952,04	SERVICE DE COLLECTE MATIERE RESIDUELLES (BC6241028)	02-451-10-446		77 608,15	
					02-451-10-446		8 116,84	
					02-452-20-446		59 599,93	
					02-452-20-446		40 330,53	
					02-452-20-446		11 537,54	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21108	Transphere	11663	KERSIA CANADA LTEE			352,56
5639272		2023-01-25	352,56	PRODUITS ENTRETIEN (BC6242408)		40-150-10-000	321,94	
2023-03-09	_	S21109	Transphere	11641	LB EVALUATION			720,51
503		2023-02-02	720,51	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242536)		02-121-00-412	657,93	
2023-03-09	_	S21110	Transphere	04106	LIBRAIRIE BERTRAND			175,28
195532		2023-02-16	125,99	VOLUMES (BIB6206597)		02-722-10-675	119,99	
195533		2023-02-16	49,29	VOLUMES (BIB6206597)		02-722-10-675	46,94	
2023-03-09	_	S21111	Transphere	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR			2 068,13
188538		2023-02-13	453,50	VOLUMES (BIB6206592)		02-722-10-675	431,91	
188539		2023-02-13	448,67	VOLUMES (BIB6206592)		02-722-10-673	427,31	
188540		2023-02-13	166,58	VOLUMES (BIB6206592)		02-722-10-675	158,65	
188541		2023-02-13	13,60	VOLUMES (BIB6206595)		02-722-10-675	12,95	
188543		2023-02-13	99,54	VOLUMES (BIB6206595)		02-722-10-675	94,80	
188550		2023-02-13	311,71	VOLUMES (BIB6206589)		02-722-10-678 02-722-10-679	22,30 262,34	
188594		2023-02-15	124,73	VOLUMES (BIB6206595)		02-722-10-678 02-722-10-680	8,93 104,97	
188595		2023-02-15	115,61	VOLUMES (BIB6206595)		02-722-10-678 02-722-10-683	8,27 97,30	
188632		2023-02-16	334,19	VOLUMES (BIB6206595)		02-722-10-678 02-722-10-680	23,90 281,26	
2023-03-09	_	S21112	Transphere	04131	LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC			1 110,28
2935614		2023-02-15	683,66	VOLUMES (BIB6206596)		02-722-10-673 02-722-10-675	96,90 554,21	
2935621		2023-02-15	426,62	VOLUMES (BIB6206596)		02-722-10-673 02-722-10-675	373,35 32,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21113	Transphere	01258	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY			451,47
CW29004367		2023-01-30	62,84	VOLUMES (BIB6206576)		02-722-10-675	59,85	
CW29907809		2023-02-13	118,49	VOLUMES (BIB6206593)		02-722-10-675	112,85	
CW29907867		2023-02-13	91,11	VOLUMES (BIB6206594)		02-722-10-675	86,77	
CW29910104		2023-02-14	15,70	VOLUMES (BIB6206593)		02-722-10-675	14,95	
CWQ29907810		2023-02-13	31,45	VOLUMES (BIB6206593)		02-722-10-673	29,95	
CWQ29907868		2023-02-13	116,13	VOLUMES (BIB6206594)		02-722-10-673	110,60	
CWQ29911864		2023-02-15	15,75	VOLUMES (BIB6206594)		02-722-10-673	15,00	
2023-03-09	_	S21114	Transphere	04580	LOISIR ET SPORT MONTEREGIE			120,72
17258		2023-01-30	120,72	FRAIS CONGES - COLLOQUES (BC6242524)		02-701-00-314	110,23	
2023-03-09	_	S21115	Transphere	04702	LUMEN DIV DE SONEPAR CANADA INC			24 233,87
25891419-01		2022-11-18	45,97	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-713-80-624	41,97	
25956549-05		2023-02-09	634,80	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242181)		02-311-00-651	579,65	
26178587-00		2023-01-31	2 591,08	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242323)		02-722-90-624	2 366,00	
26205342-01		2023-02-01	429,04	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	391,77	
26279077-00		2023-02-01	171,02	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-341-10-649	156,16	
26292344-00		2023-02-13	980,97	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-713-80-624	895,76	
26309405-00		2023-02-07	99,09	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-711-90-624	90,48	
26315302-01		2023-02-09	524,68	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	479,10	
26318559-00		2023-02-14	3 305,53	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242568)		02-722-90-624	3 018,39	
26322054-00		2023-02-09	201,41	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-711-90-624	183,92	
26333721-00		2023-02-16	15 250,28	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242559)		02-712-80-624	13 925,54	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21116	Transphere	11577	MAZOUT G BELANGER INC			14 399,53
01580863		2023-02-13	5 886,05	CARBURANT (BC6241126)		40-150-20-000	5 374,75	
01580864		2023-02-13	8 513,48	CARBURANT (BC6241126)		40-150-30-000	7 773,94	
2023-03-09	_	S21117	Transphere	01379	MP REPRODUCTIONS INC			202,36
3231487		2023-01-30	202,36	IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6242447)		02-131-10-672	184,78	
2023-03-09	_	S21118	Transphere	04460	NOUVELLE TABLEE 1996 INC (LA)			865,07
20880		2022-11-16	865,07	LOC MATERIEL POUR EVENEMENT (BC6242352)		02-723-20-516	789,93	
2023-03-09	_	S21119	Transphere	07535	NOVEXCO INC			827,21
90361484		2023-01-23	253,67	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242453)		02-611-00-671	16,13	
						02-611-00-671	5,76	
						02-611-00-671	55,58	
						02-611-00-671	50,27	
						02-611-00-671	21,29	
						02-611-00-671	13,35	
						02-611-00-671	25,07	
						02-611-00-671	30,11	
						02-611-00-671	14,07	
90430915		2023-02-17	59,20	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242611)		02-132-30-671	54,06	
90431281		2023-02-17	319,08	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242596)		02-722-10-671	5,46	
						02-722-10-671	109,18	
						02-722-10-671	70,96	
						02-722-10-671	105,76	
90431534		2023-02-17	195,26	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242613)		40-150-50-000	178,30	
2023-03-09	_	S21120	Transphere	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC			2 115,23
538213		2023-02-08	18,22	OUTILLAGE		02-714-90-649	16,64	
538651		2023-02-13	459,83	OUTILLAGE		02-413-10-649	419,88	
538821		2023-02-15	513,10	OUTILLAGE		02-413-10-649	468,53	
538941		2023-02-16	389,77	OUTILLAGE		02-713-80-624	355,91	
539734		2023-02-24	734,31	OUTILLAGE		02-711-90-639	670,52	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-03-09	_	S21121	Transphere	04782	PIECES D AUTO SUPER			44,60
435141/1		2023-02-10	44,60	PIECES DE VEHICULES	02-311-80-647		40,72	
2023-03-09	_	S21122	Transphere	06355	PRIVAL ODC INC			65 915,17
10006409		2022-12-14	65 915,17	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242023)	22-50370-771		60 189,33	
2023-03-09	_	S21123	Transphere	02911	PRODUCTIONS JOSEE ALLARD			3 506,74
8616		2023-01-11	1 954,58	SERVICES TECHNIQUES (BC6242334)	02-723-20-419		1 784,80	
8617		2023-01-11	1 552,16	SERVICES TECHNIQUES (BC6242337)	02-723-20-419		1 417,33	
2023-03-09	_	S21124	Transphere	10958	PRODUITS ENERGETIQUES GAL (LES)			6 190,94
03-20121-0		2023-02-15	6 190,94	LOCATION EQUIPEMENT (BC6242356)	02-723-20-516		5 653,15	
2023-03-09	_	S21125	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC			1 543,72
18289		2023-02-13	123,94	PRODUITS ENTRETIEN (INV113561)	40-150-10-000		113,17	
18293		2023-02-13	445,53	PRODUITS ENTRETIEN (INV113547)	40-150-10-000		406,83	
18306		2023-02-14	267,15	PRODUITS ENTRETIEN (INV113547)	40-150-10-000		243,94	
18441		2023-02-03	707,10	PRODUITS ENTRETIEN (INV113600)	40-150-10-000		645,67	
2023-03-09	_	S21126	Transphere	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC			294,77
0817141		2023-02-02	9,25	QUINCAILLERIE	02-413-10-649		8,45	
0817259		2023-02-07	173,57	QUINCAILLERIE (BC6242551)	02-131-12-671		158,49	
0817497		2023-02-15	20,67	QUINCAILLERIE (INV113560)	40-150-10-000		18,87	
0817538		2023-02-15	91,28	QUINCAILLERIE	02-711-90-624		83,35	
2023-03-09	_	S21127	Transphere	10603	RACICOT CHANDONNET LTEE			4 842,10
35180		2023-02-06	557,34	SERVICES JURIDIQUES (BC6238947)	02-121-10-412		508,92	
35188		2023-02-06	3 455,21	SERVICES JURIDIQUES (BC6242346)	02-121-10-412		3 155,07	
35198		2023-02-06	829,55	SERVICES JURIDIQUES (BC6239923)	02-121-10-412		757,49	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21128	Transphere	03756	REAL HUOT INC			763,55
5540240		2023-01-31	763,55	PIECES D AQUEDUC		02-413-10-649	697,23	
2023-03-09	_	S21129	Transphere	00726	REGIME COMPLEMENTAIRE DES EMPLOYES DE LA VILLE DE BROSSARD			304 403,05
MARS23-M		2023-03-07	304 403,05	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-31-200	98 928,21	
						50-138-31-300	188 576,13	
						50-138-31-400	6 768,71	
						02-181-00-212	10 130,00	
2023-03-09	_	S21130	Transphere	01606	RELIURE O FODO			2 188,48
2023-935		2023-02-16	2 188,48	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)		02-722-10-529	1 998,37	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-09	_	S21131	Transphere	07396	RONA INC BROSSARD			3 591,89
41460-01353514-0	2023-01-23	52,41	QUINCAILLERIE (BC6240919)	02-311-80-631	47,86			
41460-01353728-0	2023-01-24	15,28	QUINCAILLERIE	02-714-90-649	13,95			
41460-01353782-0	2023-01-25	346,93	QUINCAILLERIE	02-722-90-624	316,79			
41460-01354478-0	2023-01-31	25,11	QUINCAILLERIE	02-311-80-647	22,93			
41460-01355041-0	2023-02-03	32,65	QUINCAILLERIE	02-714-90-649	29,81			
41460-01355531-0	2023-02-08	89,23	QUINCAILLERIE	02-311-90-624	81,48			
41460-01355594-0	2023-02-09	86,93	QUINCAILLERIE	02-191-90-624	79,38			
41460-01355684-0	2023-02-09	10,32	QUINCAILLERIE	02-722-90-624	9,42			
41460-01355764-0	2023-02-10	21,82	QUINCAILLERIE	02-711-90-624	19,93			
41460-01355799-0	2023-02-10	54,11	QUINCAILLERIE	02-714-90-649	49,41			
41460-01355817-0	2023-01-10	618,59	QUINCAILLERIE	02-714-90-649	564,85			
41460-01356116-0	2023-02-14	740,56	QUINCAILLERIE	02-713-80-624	676,22			
41460-01356178-0	2023-01-14	13,95	QUINCAILLERIE	02-191-90-624	12,74			
41460-01356186-0	2023-01-14	33,84	QUINCAILLERIE	02-712-80-624	30,90			
41460-01356193-0	2023-02-14	98,25	QUINCAILLERIE	02-311-90-624	89,72			
41460-01356287-0	2023-02-15	875,97	QUINCAILLERIE	02-713-80-624	799,88			
41460-01356296-0	2023-02-15	179,01	QUINCAILLERIE	02-722-90-624	163,47			
41460-01356312-0	2023-02-15	8,73	QUINCAILLERIE	02-321-10-649	7,97			
41460-01356338-0	2023-02-15	86,18	QUINCAILLERIE	02-722-90-624	78,69			
41460-01356402-0	2023-02-16	52,41	QUINCAILLERIE (BC6240919)	02-311-80-631	47,86			
41460-01356412-0	2023-02-16	65,52	QUINCAILLERIE	02-311-90-624	59,83			
41460-01356496-0	2023-02-16	67,67	QUINCAILLERIE	02-713-80-624	61,79			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
41460-01357959-0		2023-02-03	16,42	QUINCAILLERIE	02-713-80-624		15,00	
2023-03-09	_	S21132	Transphere	03536	S E M INC			86,18
079103		2023-02-13	86,18	ENTRETIEN ET REPARATION - EQUIPEMENT DE BUREAU	02-722-10-527		78,69	
2023-03-09	_	S21133	Transphere	11085	SAMARKAND			8 174,73
3446		2023-01-31	413,91	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	02-131-10-449		377,96	
3453		2023-02-06	1 690,13	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	02-131-10-449		1 543,32	
3454		2023-02-12	2 414,48	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	02-131-10-449		2 204,75	
3456		2023-02-12	3 449,25	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	02-131-10-449		3 149,62	
3457		2023-02-12	206,96	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	02-131-10-449		188,99	
2023-03-09	_	S21134	Transphere	01619	SERRURIER LIVERNOIS			1 014,23
37463		2023-01-26	643,36	SERV SERRURIER	02-713-80-624		587,47	
37469		2023-01-30	370,87	SERV SERRURIER	02-713-80-624		338,65	
2023-03-09	_	S21135	Transphere	07971	SERVICE D ENTRETIEN LAGOA INC (9034-3476 QUEBEC INC)			22 057,58
2500		2023-02-01	22 057,58	SERVICES D ENTRETIEN MENAGER - JANV 23 (BC6237918)	02-191-90-522 02-722-90-522		10 890,01 9 251,50	
2023-03-09	_	S21136	Transphere	05314	SIGNALISATION DE L ESTRIE INC			323,91
100651		2023-01-18	323,91	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6241076)	02-351-10-639		295,77	
2023-03-09	_	S21137	Transphere	04835	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES			474,74
9856808594		2023-02-20	474,74	FRAIS DE POSTE (BC6242523)	02-132-10-322		433,51	
2023-03-09	_	S21138	Transphere	06250	SOCIETE EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEURS GARDA			342,43
TV873414		2023-02-07	342,43	TRANSPORT DES VALEURS - JANV 23 (BC6235231)	02-132-20-323		312,68	
2023-03-09	_	S21139	Transphere	01864	SOCIETE QUEBECOISE D INFORMATION JURIDIQUE			17,25
935349		2023-02-02	17,25	CONSULTATION JANV 23	02-121-10-672		15,75	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net			
2023-03-09	_	S21140	Transphere	06465	SPECTRALITE SIGNOPLUS (9030-5814 QUEBEC INC)			3 627,17
FC 91972	2022-12-02	439,75	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV113379)	40-150-10-000	221,41			
				40-150-10-000	33,93			
				40-150-10-000	46,12			
				40-150-10-000	46,12			
				40-150-10-000	53,97			
FC 93207	2023-02-15	362,40	PANNEAUX CIRCULATION ET SIGNALISATION (INV113536)	40-150-10-000	98,43			
				40-150-10-000	65,61			
				40-150-10-000	166,87			
FC 93893	2023-01-27	2 825,02	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242402)	22-61060-411	2 579,62			
2023-03-09	_	S21141	Transphere	11456	STELEM			971,54
093354	2023-01-11	971,54	PIECES POUR BORNES D INCENDIE	02-413-10-649	887,14			
2023-03-09	_	S21142	Transphere	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX			20 270,71
MARS23-M	2023-03-07	20 270,71	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-51-000	19 162,03			
				50-138-54-000	921,30			
				02-133-00-494	126,92			
				02-133-00-494	60,46			
2023-03-09	_	S21143	Transphere	10062	TELE CINE MONTREAL INC			633,74
00022272	2022-12-07	633,74	LOCATION MACHINERIE - EQUIPEMENT ET OUTILLAGE (BC6242353)	02-723-20-516	578,69			
2023-03-09	_	S21144	Transphere	01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C			2 471,65
221101 000013358	2022-11-01	175,29	PUBLICATION	02-132-30-341	160,06			
221201 000013358	2022-12-01	24,58	PUBLICATION	02-132-30-341	22,45			
230101 000013358	2023-01-01	74,33	PUBLICATION	02-132-30-341	67,87			
230201 000013358	2023-02-01	9,91	PUBLICATION	02-132-30-341	9,05			
3858	2023-02-02	709,86	PUBLICATION (BC6242461)	02-132-30-341	648,19			
3887	2023-02-09	1 093,77	PUBLICATION (BC6242461)	02-132-30-341	998,76			
3921	2023-02-16	383,91	PUBLICATION (BC6242461)	02-132-30-341	350,55			

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. pmt
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	_	S21145	Transphere	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL			6 329,86
2216-403		2022-02-13	6 329,86	HON PROF SERV INFORMATIQUES - DU 230123 AU 230211 (BC6238301)		02-133-10-448	5 780,01	
2023-03-09	_	S21146	Transphere	04207	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC			452,34
163582		2022-12-31	452,34	REDEVANCE CARBURANT EN VRAC - 221001 AU 221231		40-150-30-000 40-150-20-000 02-414-20-951	264,06 148,99 -0,01	
2023-03-09	_	S21147	Transphere	07150	VISUEL			1 736,12
711		2023-01-01	1 736,12	DECORATION DE NOEL (BC6242561)		02-131-12-411	1 585,31	
2023-03-09	_	S21148	Transphere	05209	W COTE ET FILS LTEE			2 836,22
FC-040449		2023-02-03	489,44	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	446,93	
FC-040550		2023-02-10	1 115,50	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113544)		40-150-10-000 40-150-10-000	773,24 245,36	
FC-040551		2023-02-10	1 231,28	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113540)		40-150-10-000 40-150-10-000	757,77 366,55	
2023-03-09	_	S21149	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC			758,40
2357755		2023-01-27	5,38	MATERIEL DE PLOMBERIE		02-311-80-647	4,92	
2387965		2023-02-14	4,19	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV113539)		40-150-10-000	3,83	
2392392		2023-02-16	748,83	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV113573)		40-150-10-000	683,79	
2023-03-09	_	S21150	Transphere	00019	WURTH CANADA LTD			186,91
25219086		2023-01-31	129,19	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	117,96	
25231511		2023-02-08	57,72	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	52,71	
Transits générés (excluant les transits annulés) 285							Total :	11 560 995,40

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212052		06029	AMENAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUEBEC INC)			226 719,10
02446		2022-11-29	226 719,10	TRAVAUX AMENAGEMENT DU PARC BOURGOGNE - SP-22-1630 #4 (BC6241225)		22-04387-718	230 027,50	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212053	Transphère	58166	ASSAF ANTOINE			123,79
230207		2023-02-07	123,79	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2023		02-111-00-419	113,04	
2023-02-09	A	212054		02337	BELL CANADA			220,84
230125	450443963	2023-01-25	13,83	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,14	
						02-133-10-331	-5,51	
230125	450678945	2023-01-25	14,94	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,57	
						02-133-10-331	-5,93	
230128	450128001	2023-01-28	58,81	FRAIS INTERNET		02-133-10-333	76,20	
						02-133-10-333	-22,50	
230128	450444703	2023-01-28	19,03	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	24,96	
						02-133-10-331	-7,59	
230128	450465200	2023-01-28	13,84	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,15	
						02-133-10-331	-5,51	
230128	450619776	2023-01-28	64,57	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	87,70	
						02-133-10-331	-28,75	
230128	450619981	2023-01-28	15,04	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,71	
						02-133-10-331	-5,99	
230201	450671794	2023-02-01	20,78	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,98	
2023-02-09	A	212055		11019	BUNZL SECURITE			293,01
7935534-00		2023-01-20	293,01	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV113497)		40-150-10-000	267,56	
2023-02-09	A	212056		64139	CALCAGNI ROBERTO			75,00
220615		2022-06-15	75,00	PROG SUBVENTION PLANTATION ARBRE EN COUR AVANT - 2022		02-471-00-996	75,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212057		10784	CAPITALE ASSUREUR DE L ADMINISTRATION PUBLIQUE INC (LA)			161 602,37
230131 L3670230		2023-01-31	161 602,37	ASSURANCE COLLECTIVE - JANVIER 23 - GROUPES 102882 ET 102887		50-138-41-100	82 992,59	
						50-138-41-900	979,37	
						50-138-41-900	178,57	
						50-138-41-300	40 172,28	
						50-138-41-900	3 686,10	
						50-138-41-300	2 271,21	
						50-138-41-200	27 568,56	
						50-138-41-900	2 830,69	
						50-138-41-100	923,00	
2023-02-09	A	212058		11215	CDTEC CALIRATION INC			298,93
4923		2023-01-16	298,93	ENT ET REP EQUIPEMENT - OUTILLAGE		02-412-10-526	272,97	
2023-02-09	A	212059		06450	CENTRE DE PERCEPTION LA CAPITALE			1 586,40
FEV23-M		2023-02-07	1 586,40	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-99-500	1 586,40	
2023-02-09	A	212060		11307	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN			48 734,46
C2-000414		2023-01-18	48 734,46	PROG DE SUBVENTION PROJET ET ENVIRONNEMENT (BC6240831)		02-711-10-511	44 501,06	
2023-02-09	A	212061		03826	COENCORP CONSULTANT CORPORATION			16 050,51
16536		2022-12-29	16 050,51	LOGICIEL ET SUPPORT (BC6242319)		02-311-80-499	7 874,07	
						02-311-80-499	6 782,19	
2023-02-09	A	212062		11686	CONSTRUCTION MICHEL DUBE INC			126 204,83
2447		2022-11-30	126 204,83	REFECTION ET ECLAIRAGE SENTIERS PIETONNIERS - SP-22-1677 #1 (BC6241839)		22-04391-712	12 641,83	
						22-04391-711	40 449,50	
						22-04392-712	14 813,18	
						22-04392-711	60 141,98	
2023-02-09	A	212063		05130	COPIBEC			390,92
61325		2023-01-20	390,92	LICENCE SUPPORT PAPIER ET NUMERIQUE -230101 AU 231231		02-722-10-439	356,96	
2023-02-09	A	212064		01754	CUMMINS EST DE CANADA ULC			33,52
AN-87184		2021-01-15	33,52	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	30,60	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212065	Transit	63444	DEL VECCHIO TINA			1 503,27
230209		2023-02-09	1 503,27	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2022		02-111-00-419 02-111-00-419	1 153,53 240,00	
2023-02-09	A	212066		06500	DELOITTE S E N R L			6 898,50
8003167984		2022-12-20	6 898,50	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6235810)		02-132-10-413	6 299,25	
2023-02-09	A	212067		64676	DEPOT LARIVIERE GINETTE			30,99
LO-2023		2023-02-04	30,99	REMB ACTIVITES IE - 399829		50-131-53-000	30,99	
2023-02-09	A	212068		03452	DEVOIR INC (LE)			96,58
IN6751		2023-01-19	96,58	PUBLICATION (BC6242193)		02-132-30-341	88,19	
2023-02-09	A	212069		04139	DUNTON RAINVILLE S E N C			344,93
414315		2022-11-30	344,93	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239728)		02-121-10-412	314,97	
2023-02-09	A	212070		10970	ENTANDEM INC			2 707,72
267439		2022-11-16	40,24	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	36,74	
267442		2022-11-16	17,25	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	15,75	
267443		2022-11-16	40,24	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	36,74	
267445		2022-11-16	40,24	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	36,74	
267464		2022-11-16	2 311,00	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	2 110,25	
267465		2022-11-16	258,75	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	236,28	
2023-02-09	A	212071		04823	EQUIPEUR (L')			1 298,16
13456C		2022-12-05	-160,69	CREDIT SUR FACTURE 13456 (BC6241401)		02-311-00-651	-146,73	
13579		2022-12-09	539,23	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6241401)		02-311-00-651	492,39	
13583		2022-12-13	528,51	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6241401)		02-311-00-651	482,60	
13585		2022-12-13	391,11	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6241401)		02-311-00-651	357,14	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212072		11263	EXPERTISES SPORTS DESIGN LG			5 242,86
2025-06		2022-10-21	5 242,86	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239356)		22-04389-411	4 787,43	
2023-02-09	A	212073		04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS			114,92
571717		2023-01-20	114,92	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242443)		02-722-10-671	104,93	
2023-02-09	A	212074		11628	FREINS 3A INC (LES)			602,90
120574		2023-01-17	314,62	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	287,29	
120575		2023-01-17	288,28	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	263,23	
2023-02-09	A	212075		07703	GAUTHIER MONTPETIT HUISSIERS DE JUSTICE EN FIDEICOMMIS			334,04
FEV23-M		2023-02-07	334,04	SAISIE DE SALAIRE - DOS 450-32-021145-222		50-138-20-000	334,04	
2023-02-09	A	212076		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC			453,95
830322		2023-01-09	453,95	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-711-90-624	414,52	
2023-02-09	A	212077		11174	GLS			43,05
30203651		2023-01-13	21,93	FRAIS DE MESSAGERIE		02-722-10-322	20,03	
30303711		2023-01-20	21,12	FRAIS DE MESSAGERIE		02-722-10-322	19,77	
2023-02-09	A	212078		11363	IGF AXIOM INC.			26 709,90
14809		2022-12-09	11 913,27	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-70033-411 22-70035-411	614,46 10 263,94	
14818		2022-12-13	14 796,63	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-04490-411 22-04491-411 22-04492-411	4 633,90 1 356,47 7 520,93	
2023-02-09	A	212079		05908	INTERNET INFINITY INC (VOICEMUP)			163,70
VMUI00172173		2023-02-01	163,70	FRAIS DE COMMUNICATION - 230101 AU 230131 (BC6242547)		02-133-10-333	149,48	
2023-02-09	A	212080		00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC			68,65
5940		2023-01-18	68,65	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-722-90-624	62,68	
2023-02-09	A	212081		63763	LAFOND SABRINA ET TODD DAVID			366,66
PC-2022		2022-05-24	366,66	REMB TROP PERCU - UE993805		50-131-53-000	366,66	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
2023-02-09	A	212082		64145	LAROUCHE CHANTAL			34,50
220614		2022-06-14	34,50	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES - 2022	02-471-00-996		34,50	
2023-02-09	A	212083		64523	LEBOEUF ALAIN			4 626,50
PC-2023		2023-02-07	4 626,50	REMB TROP PERCU - UE400673	50-131-53-000		4 626,50	
2023-02-09	A	212084		64673	LEMIEUX LAURENCE			64,12
LO-2023		2023-02-01	64,12	REMB ACTIVITES IE - 988180	50-131-53-000		64,12	
2023-02-09	A	212085	Transit	56121	LUCIER DANIEL			1 200,00
230208		2023-02-08	1 200,00	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2022	02-111-00-419		1 095,76	
2023-02-09	A	212086		00961	MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE-SUD INC			300,00
230123		2023-01-23	300,00	CACHET ANIMATION - 230221	02-722-10-442		300,00	
2023-02-09	A	212087		03510	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC			660,60
DA0009214921		2023-01-19	660,60	PNEUS (INV113390)	40-150-10-000		307,56	
					40-150-10-000		295,66	
2023-02-09	A	212088		03564	MINES SELEINE			48 857,45
5300622491		2023-01-09	48 857,45	GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626		44 613,36	
2023-02-09	A	212089		03619	MINISTRE DES FINANCES			94,42
AS-891436		2023-01-15	94,42	REDEVANCE POUR ASCENSEUR - BIB	02-722-90-522		94,42	
2023-02-09	A	212090		06728	NAPA LA PRAIRIE (732)			783,56
861-933879		2023-01-18	359,07	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113500)	40-150-10-000		327,88	
861-933890		2023-01-18	424,49	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113501)	40-150-10-000		387,62	
2023-02-09	A	212091		04220	NEDCO INC			336,13
1444866		2023-01-20	336,13	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113502)	40-150-10-000		306,93	
2023-02-09	A	212092		56955	PAGEAU SUZANNE			78,91
LO-2023		2023-02-01	78,91	REMB ACTIVITES IE - 960993	50-131-53-000		78,91	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212093		03597	PIECES D AUTO RIVE-SUD			53,78
104216		2023-01-16	53,78		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113488)	40-150-10-000	8,46	
						40-150-10-000	20,43	
						40-150-10-000	20,23	
2023-02-09	A	212094		03293	PUROLATOR INC			55,94
452319663		2022-12-23	55,94		FRAIS DE MESSAGERIE	02-311-00-322	51,09	
2023-02-09	A	212095		00064	REG RETRAITE COLS BLANCS SALARIES VILLE DE LONGUEUIL			184 232,18
FEV23-M		2023-02-07	184 232,18		DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-31-100	160 291,98	
						50-138-31-100	16 029,16	
						50-138-31-100	271,04	
						02-181-00-212	7 640,00	
2023-02-09	A	212096		07529	RETRAITE QUEBEC			7 629,22
FEV23-M		2023-02-07	7 629,22		DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-32-000	1 745,82	
						50-138-32-000	5 883,40	
2023-02-09	A	212097		06483	SANI DEPOT			636,96
985617		2023-01-16	636,96		MATERIEL SPECIALISE (INV113458)	40-150-10-000	581,63	
2023-02-09	A	212098		00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN			7 417,98
FEV23-M		2023-02-07	7 417,98		DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-52-000	7 417,98	
2023-02-09	A	212099		11424	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC			929,29
17010		2022-12-31	929,29		ENTRETIEN MENAGER COMPLEXE AQUATIQUE (BC6240212)	02-713-80-522	848,57	
2023-02-09	A	212100		02092	SOGEP			34 571,24
016757		2022-12-31	41 667,86		SERV TECH - GESTION CTRE DE PLEIN AIR	50-131-59-000	41 667,86	
016784		2022-12-31	-41 667,86		CREDIT SUR FACTURE 16757	50-131-59-000	-41 667,86	
016785		2022-12-31	7 243,43		SERV TECH - GESTION CTRE DE PLEIN AIR (BC6242012)	02-714-80-447	6 614,22	
016786		2022-12-31	5 748,75		SERV TECH - GESTION CTRE DE PLEIN AIR (BC6242012)	02-714-80-447	5 249,37	
016787		2022-12-31	21 579,06		SERV TECH - GESTION CTRE DE PLEIN AIR (BC6242012)	02-714-80-447	19 704,56	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-09	A	212101		05165	SPORTS EXPERTS			5 768,62
I-00010939		2022-12-20	5 768,62	MATERIEL SPECIALISE (BC6242165)		02-311-00-651	5 267,52	
2023-02-09	A	212102		03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC			2 088,55
FC-318653		2023-01-19	2 088,55	PIECES PUISARDS (INV113489)		40-150-10-000	1 907,12	
2023-02-09	A	212103		03693	TENAQUIP LTEE			517,39
15118606-00		2023-01-19	517,39	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV113498)		40-150-10-000	472,44	
2023-02-09	A	212104		07189	TVRS (TELEVISION RIVE-SUD)			6 821,80
1751-22		2022-09-06	6 821,80	PUBLICATION (BC6242454)		02-131-10-341	6 229,21	
2023-02-09	A	212105		11659	VALOSPHERE ENVIRONNEMENT			2 579,62
45652		2022-12-15	2 579,62	DISTRIBUER ET TRANSPORT DEBLAIS D EXCAVATION (BC6241512)		02-321-10-499	122,52	
						02-321-10-499	2 233,02	
2023-02-09	A	212106		04724	VIDEOTRON LTEE			5 095,69
9905755414		2023-01-15	5 095,69	FRAIS RESEAU COMMUNICATION (BC6235897, BC6236638)		02-133-10-333	1 400,29	
						40-136-11-000	958,41	
						40-136-17-000	599,80	
						02-133-10-333	745,68	
						40-136-11-000	510,36	
						40-136-17-000	319,40	
2023-02-09	A	212107		04865	VILLE DE LONGUEUIL			24 154 956,25
202344-030200001		2023-01-19	24 154 956,25	QUOTE-PART 2023 COMPETENCES AGGLO - 1 VERS (BC6242504)		02-191-20-953	24 154 956,25	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-10	M	2302101	Prélèvement autor	04525	HYDRO QUEBEC			29 262,64
230116	299085024	2023-01-16	23 646,92	CONSOMMATION ELECTRIQUE		22-03430-737 22-03430-737	11 144,67 10 448,12	
230116	299092321	2023-01-16	496,55	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	355,18 98,23	
230116	299093262	2023-01-16	551,92	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	394,79 109,20	
230116	299093393	2023-01-16	47,24	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	34,79 8,34	
230116	299105863	2023-01-16	468,23	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	334,92 92,64	
230120	299000295	2023-01-20	12,38	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	8,02 3,29	
230123	299000295	2023-01-23	1 291,29	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681	441,21 205,21 363,58 169,11	
230124	299000295	2023-01-24	810,31	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681	247,85 142,51 198,47 114,12 23,48 13,49	
230125	299000295	2023-01-25	672,39	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681	17,29 10,63 194,34 119,60 168,45 103,67	
230126	299000295	2023-01-26	1 265,41	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	689,56 465,92	
2023-02-16	A	212108		64449	ALBERT HELENE			45,32
LO-2023		2023-01-16	45,32	REMB ACTIVITES - IE1013921		50-131-53-000	45,32	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212109		11817	ALVOEIRO JOE			574,88
230202		2023-02-02	574,88	CACHET ANIMATION - 230221		02-722-10-442	524,94	
2023-02-16	A	212110		06029	AMENAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUEBEC INC)			106 170,50
02447		2022-11-29	106 170,50	TRAVAUX AMENAGEMENT DU PARC BEAUMONT - SP-22-1629 #4 (BC6241224)		22-04386-718	107 719,79	
2023-02-16	A	212111		64525	ARNWYNE DIANE ET LEVERT SYLVAIN			19 614,89
BROML21-039-R3C		2023-02-03	19 614,89	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-039-R305		02-611-00-996	19 614,89	
2023-02-16	A	212112		11696	AU WILLIAM			617,12
WAU11_ATELIER		2023-02-04	308,56	CACHET ANIMATION - 230122 AU 220204 (BC6242515)		02-722-10-442	308,56	
WAU11_SODA		2023-02-04	308,56	CACHET ANIMATION - 230122 AU 220204 (BC6242515)		02-722-10-499	308,56	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212113		02337	BELL CANADA			1 580,67
230204	450676548	2023-02-04	19,13	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	17,47	
230204	450923587	2023-02-04	39,91	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	36,44	
230204	450923594	2023-02-04	19,88	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,16	
230204	450923630	2023-02-04	809,06	FRAIS DE TELEPHONIE - MEGALINK DATA - FEV 23		02-133-10-331	336,63	
						40-136-11-000	232,69	
						40-136-17-000	150,36	
230204	450923661	2023-02-04	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230204	450923665	2023-02-04	54,70	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	49,94	
230204	450923665	2023-02-04	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230204	450923666	2023-02-04	33,10	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	30,22	
230204	450923666	2023-02-04	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230204	450923667	2023-02-04	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230204	450923667	2023-02-04	123,53	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	112,80	
230204	450923701	2023-02-04	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230204	450923704	2023-02-04	92,88	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	84,81	
230204	450923811	2023-02-04	34,43	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	31,43	
230204	450923815	2023-02-04	139,16	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	127,07	
230204	450923827	2023-02-04	28,62	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	26,14	
230204	450926211	2023-02-04	19,88	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,16	
230204	450926387	2023-02-04	58,39	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	72,57	
						02-133-10-331	-19,24	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212114		02337	BELL CANADA			978,28
230201	515392920	2023-02-01	49,44	FRAIS INTERNET		02-133-10-333	45,14	
230201	517899403	2023-02-01	37,85	FRAIS INTERNET		02-133-10-333	40,94	
						02-133-10-333	-6,39	
230204	536702428	2023-02-04	890,99	LIEN FIBRE OPTIQUE - 230204 AU 230303 (BC6237377)		02-133-10-333	813,59	
2023-02-16	A	212115		11019	BUNZL SECURITE			228,56
7936934-00		2023-01-24	228,56	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV113464)		40-150-10-000	143,62	
						40-150-10-000	65,08	
2023-02-16	A	212116		60066	CALVOPINA GLADYS			150,00
230123		2023-01-23	150,00	CACHET ANIMATION		02-722-10-442	150,00	
2023-02-16	A	212117		04115	CAN-AQUA INTERNATIONAL			375,46
IN00142927		2023-01-22	375,46	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (INV113457)		40-150-10-000	342,84	
2023-02-16	A	212118		04421	CAT CORDONNERIE			310,43
1811		2023-01-25	310,43	ENT ET REP - EQUIPEMENT		02-311-90-624	283,47	
2023-02-16	A	212119		02477	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE LA RIVE SUD			2 299,50
8705		2022-11-03	2 299,50	CONFERENCE (BC6242595)		02-131-10-418	2 099,75	
2023-02-16	A	212120		11739	CONSORTIUM ECHO-LOGIQUE			14 544,34
14969		2022-12-31	14 544,34	PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT (BC6241998)		02-471-00-411	13 280,92	
2023-02-16	A	212121		04640	CONSTRUCTION DJL INC			577,72
A220 2022 180769;		2022-10-24	282,50	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)		02-321-10-621	257,95	
A220 2022 180769;		2022-10-24	295,22	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)		02-321-10-621	269,58	
2023-02-16	A	212122		06812	CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC INC			1 252,81
120775		2023-01-19	1 252,81	ENT ET REP BATIMENTS (BC6241140)		02-711-90-522	1 143,99	
2023-02-16	A	212123		00116	CORPORATION DOORLEC			900,56
00194023		2023-01-16	900,56	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113460)		40-150-10-000	822,33	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212124		64535	D VIRGIO PATRICIA			3 041,11
230213		2023-02-13	3 041,11	RECLAMATION - DOS 0603-06-2022-108		02-121-10-941	3 041,11	
2023-02-16	A	212125		64526	DEMORAIS SIMOES FATIMA (986077)			1 529,28
PC-2023		2023-02-02	1 529,28	REMB TROP PERCU - UE412488		50-131-53-000	1 529,28	
2023-02-16	A	212126		50020	DENIGER CELINA			77,26
LO-2022-2		2022-09-16	77,26	REMB ACTIVITES - IE228691		50-131-53-000	77,26	
2023-02-16	A	212127		11066	DHC AVOCATS INC			1 772,40
191292		2022-12-31	1 772,40	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6240671)		02-121-10-412	1 618,43	
2023-02-16	A	212128		01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC			234,82
151514		2023-01-26	234,82	PRODUITS ENTRETIEN (INV113513)		40-150-10-000	214,42	
2023-02-16	A	212129		11818	DRAGON DU CUIVRE INC			551,88
230123		2023-01-23	551,88	CACHET ANIMATOIN - 230218		02-722-10-442	503,94	
2023-02-16	A	212130		62391	DUTT SMITHA S			150,00
230123		2023-01-23	150,00	CACHET ANIMATION		02-722-10-442	150,00	
2023-02-16	A	212131		11243	ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC			674,59
01-638289		2023-01-08	674,59	ENTRETIEN - PARCS ET TERRAINS DE JEUX (BC6240766)		02-321-10-516	615,98	
2023-02-16	A	212132		10303	ENERGIR			12 505,59
770002272385		2023-02-08	6 760,46	GAZ		02-722-90-682	6 173,20	
770002272386		2023-02-08	5 745,13	GAZ		02-711-90-682	5 246,07	
2023-02-16	A	212133		05977	ENTRUST LTD			12 963,09
730050961		2023-01-16	12 963,09	LICENCE INFORMATIQUE (BC6242394)		02-133-00-436	11 837,02	
2023-02-16	A	212134		03734	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES			873,64
FAC0040931		2022-11-30	350,50	FORMATION		02-161-00-497	320,05	
FAC0040932		2022-11-30	523,14	FORMATION		02-161-00-497	477,69	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212135		64527	FIDUCIE JS GREGOIRE			388,83
PC-2023		2023-02-02	388,83	REMB TROP PERCU - UE417992		50-131-53-000 50-131-53-000	186,16 202,67	
2023-02-16	A	212136		03874	FONDS DES REGISTRES			106,00
230214		2023-02-14	43,00	RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION		02-131-12-411	43,00	
230214-1		2023-02-14	63,00	RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION		02-131-12-411	63,00	
2023-02-16	A	212137		11099	GEOMOG INC			57 717,91
4037		2022-12-07	9 936,60	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241941)		22-61520-411 22-61530-411	101,13 8 972,31	
4038		2022-12-07	17 655,56	SERVICES PROFESSIONNELS		50-131-59-000	17 655,56	
4047		2022-12-09	17 246,25	SERVICES PROFESSIONNELS		50-131-59-000	17 246,25	
4070		2022-12-23	18 499,48	SERVICES PROFESSIONNELS		50-131-59-000	18 499,48	
4089		2023-01-20	16 096,50	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241941)		22-61430-411	14 698,25	
4092		2023-01-27	16 208,03	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241941)		22-04280-411 22-61070-411 22-61520-411 22-61520-411	5 000,02 4 333,36 742,26 4 724,44	
4093		2023-01-27	15 476,78	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6241941)		22-04370-411 22-04370-411 22-61520-411 22-61520-411	6 666,71 1 465,62 3 989,52 2 010,51	
CR4038		2023-01-27	-17 655,56	CREDIT SUR FACT 4038		50-131-59-000	-17 655,56	
CR4047		2023-01-20	-17 246,25	CREDIT SUR FACT 4047		50-131-59-000	-17 246,25	
CR4070		2023-01-27	-18 499,48	CREDIT SUR FACT 4070		50-131-59-000	-18 499,48	
2023-02-16	A	212138		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC			467,91
830324		2023-01-19	413,89	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-714-80-645	377,94	
830325		2023-01-20	54,02	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-714-80-645	49,32	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212139		02801	GLOBOCAM ANJOU INC			8,11
01P176195		2023-01-13	8,11	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	7,41	
2023-02-16	A	212140		10615	GROUPE CONTANT INC			776,37
69838		2022-12-05	776,37	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	708,93	
2023-02-16	A	212141		64530	HUTIN MICHAEL			500,00
230206		2023-02-06	500,00	RECLAMATION - DOS 0603-06-2022-096		02-121-10-941	500,00	
2023-02-16	A	212142		11363	IGF AXIOM INC.			15 221,92
14634		2022-10-25	9 934,05	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-70029-411	9 071,11	
14806		2022-12-09	990,34	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-04162-411	904,31	
14903		2023-01-16	1 185,03	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-70029-411	1 082,09	
14959		2023-01-24	3 112,50	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)		22-04490-411 22-04491-411 22-04492-411	387,56 1 291,88 1 162,70	
2023-02-16	A	212143		63724	IMMEUBLES BLUM BROSSARD INC			40 000,00
2021025019		2022-12-15	40 000,00	REMB DEPOT PASSAGE SUR PROPRIETE PUBLIQUE - 3000 COLOMB		50-136-99-000	40 000,00	
2023-02-16	A	212144		53589	IMMO-PLUS HABITATIONS INC			750,00
2017133257-2		2023-01-19	750,00	REMB BTE DE SERVICE - 5682 AUCLAIR		50-136-65-000	750,00	
2023-02-16	A	212145		01751	JARDINS POTAGERS DE BROSSARD (LES)			1 000,00
230126		2023-01-26	1 000,00	APPUI FINANCIER 2023		02-701-00-971	1 000,00	
2023-02-16	A	212146		11819	LANGLOIS AVOCATS EN FIDEICOMMIS			1 295 572,61
230215		2023-02-15	1 295 572,61	CONVENTION DE DECAISSEMENT EBC INC		22-03430-737	1 183 030,48	
2023-02-16	A	212147	Transit	63437	LANGLOIS PATRICK			136,00
230216		2023-02-13	136,00	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2022		02-111-00-419	136,00	
2023-02-16	A	212148		64529	LLIEVA DILYANA ET LE BER YVON			24 000,00
BROML22-013-R4C		2023-02-03	24 000,00	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-013-R403		02-611-00-996	24 000,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212149		64533	MA CHUNG-CHEE			24 000,00
		BROML21-045	2023-02-07	24 000,00	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-045	02-611-00-996	24 000,00	
2023-02-16	A	212150		02312	MARTECH INC			490,94
		196726	2022-12-15	490,94	MATERIEL DE SIGNALISATION	02-341-10-649	448,29	
2023-02-16	A	212151		50137	MAWLAWI MARIAM			244,97
		2022069459	2023-01-19	244,97	REMB COMPLET BACS DE RECYCLAGE - 450 RICHELIEU	01-234-40-457	244,97	
2023-02-16	A	212152		03419	MESSAGERIES DYNAMIQUES			383,24
		230217 000426408	2023-02-16	383,24	ABONNEMENT 2023	02-131-10-499	349,94	
2023-02-16	A	212153		03619	MINISTRE DES FINANCES			566,52
		AS-89158C	2023-01-15	94,42	REDEVANCE POUR ASCENSEUR - CCNC	02-711-90-522	94,42	
		AS-8915AE	2023-01-15	188,84	REDEVANCE POUR ASCENSEUR - CSC	02-711-90-522	188,84	
		AS-89173E	2023-01-15	188,84	REDEVANCE POUR ASCENSEUR - HDV	02-191-90-522	172,44	
		AS-8917DC	2023-01-15	94,42	REDEVANCE POUR ASCENSEUR - AQUA	02-713-80-522	94,42	
2023-02-16	A	212154		62549	MORIN ALEXANDRE			24 000,00
		BROML21-072	2023-01-26	24 000,00	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-072	02-611-00-996	24 000,00	
2023-02-16	A	212155		04220	NEDCO INC			144,89
		1448915	2023-01-26	144,89	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113517)	40-150-10-000	132,30	
2023-02-16	A	212156		03454	PETRO CANADA			153,89
		230201 993912008	2023-02-01	153,89	CARBURANT	02-311-80-631	131,87	
						02-311-80-631	-1,50	
						02-311-80-631	10,98	
2023-02-16	A	212157		64531	PIGEON MARCEL			2 400,00
		230207	2023-02-07	2 400,00	RECLAMATION - DOS 0603-06-2022-109	02-121-10-941	2 400,00	
2023-02-16	A	212158		11755	PNEUS ROBERT BERNARD (CHAMBLY) LTEE (LES)			4 336,94
		CHY-F202576	2023-01-09	4 336,94	PNEUS (BC6242158)	02-311-80-638	1 565,07	
						02-311-80-638	2 395,13	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212159		00833	RESEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL			4 528,25
3437		2022-12-15	4 528,25	INSTALLER ABRIBUS (BC6242480)		02-370-00-729	4 528,25	
2023-02-16	A	212160		55708	SARNO NATHALIE			1 700,57
PC-2023		2023-02-09	1 700,57	REMB TROP PERCU - UE413823		50-131-53-000	1 700,57	
2023-02-16	A	212161		64506	SCALIA GIOVANNA MARIA ET TAGER MAURICE			1 700,00
2017149882		2022-12-14	1 700,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 2555-2557-2559 ALARIE		50-136-68-000	1 700,00	
2023-02-16	A	212162		03004	SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC			569,13
9141		2022-10-14	569,13	FORMATION		02-161-00-497	519,69	
2023-02-16	A	212163		64532	SUCCESSION THERESE SCHAMI			24 000,00
BROML21-069		2023-02-07	24 000,00	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-069		02-611-00-996	24 000,00	
2023-02-16	A	212164		64528	THOMAS NIGEL			500,00
230123		2023-01-23	500,00	CACHET ANIMATION - 230222		02-722-10-442	500,00	
2023-02-16	A	212165		10219	TOROMONT CAT			148,94
PSQP0391094		2023-01-13	148,94	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	136,00	
2023-02-16	A	212166		11614	TRANSDEV QUEBEC INC			715,72
627297		2023-01-20	715,72	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6241302)		02-311-80-525	653,54	
2023-02-16	A	212167		04169	UNEQ - UNION DES ECRIVAINES ET ECRIVAINS QUEBECOIS			86,23
230201		2023-02-01	86,23	CACHET ANIMATION		02-722-10-442	78,74	
2023-02-16	A	212168		04724	VIDEOTRON LTEE			1 211,25
230203 602504290		2023-02-03	293,04	FRAIS DE CABLE DIFFUSION		02-131-10-499	267,59	
230210 770844020		2023-02-10	918,21	FRAIS INTERNET		02-133-10-333	838,45	
2023-02-16	A	212169		01867	VITRO PLUS ST-CONSTANT			229,95
4280681		2023-01-12	229,95	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	209,98	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	A	212170		64534	VIVES RIVERA SARA ESTHER ET VIVES JOSE RAUL ROMERO			24 000,00
BROML21-026		2023-02-07	24 000,00	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - BROML21-026		02-611-00-996	24 000,00	
2023-02-16	A	212171		01726	WESCO DISTRIBUTION CANADA INC			289,74
064612		2023-01-26	289,74	MATERIEL - BATIMENT (INV113507)		40-150-10-000	264,57	
2023-02-16	A	212172		64524	9240-6669 QUEBEC INC			750,00
2018068155		2023-01-19	750,00	REMB BTE SERVICE - 5530 AUCLAIR		50-136-65-000	750,00	
2023-02-16	A	212173		11226	9284-9314 QUEBEC INC (SOLAR FDT)			897,40
584		2023-01-27	897,40	REMB DE RACCORDEMENT DE SERVICE (BC6239192)		02-341-10-681	819,44	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-16	M	2302161	Prélèvement autor	04525	HYDRO QUEBEC			13 793,14
230123	299061182	2023-01-03	45,86	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-713-90-681 02-714-90-681	14,86 27,02	
230125	299003415	2023-01-25	44,54	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681 02-414-10-681	25,17 15,50	
230125	299093394	2023-01-25	403,74	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	228,22 140,45	
230127	299000295	2023-01-27	82,15	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	43,55 31,46	
230127	299073360	2023-01-27	4 596,47	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-711-90-681 02-711-90-681	676,97 3 520,22	
230130	299000295	2023-01-30	1 999,03	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-712-90-681 02-712-90-681 02-714-90-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-712-90-681 02-712-90-681 02-714-90-681 02-712-90-681 02-712-90-681	249,32 203,99 20,03 16,39 333,09 272,52 62,37 51,02 50,87 288,28 41,63 235,87	
230131	299000295	2023-01-31	1 863,76	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681	878,38 823,48	
230201	299000295	2023-02-01	2 692,51	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681	509,64 509,63 50,26 50,26 634,09 634,09 35,33 35,33	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte		Montant net	
230202	299000295	2023-02-02	2 065,08	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681		568,08	
					02-341-10-681		605,96	
					02-341-10-681		344,35	
					02-341-10-681		367,31	
2023-02-16	M	2302162	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES			386,39
FEV23-5PA		2023-02-09	386,39	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000		386,39	
2023-02-16	M	2302163	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			214 059,24
FEV23-5		2023-02-09	214 059,24	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100		83 116,27	
					50-138-17-000		42 243,63	
					50-138-17-000		42 243,63	
					50-138-15-000		3 446,29	
					50-138-15-000		4 827,17	
					50-138-18-000		29 986,42	
					50-138-19-000		8 195,83	
2023-02-16	M	2302164	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA			84 354,15
FEV23-5TP		2023-02-09	13 965,77	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100		9 925,24	
					50-138-13-000		1 683,57	
					50-138-13-000		2 356,96	
FEV23-5TR		2023-02-09	70 388,38	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100		54 921,81	
					50-138-14-000		6 444,42	
					50-138-14-000		9 022,15	
2023-02-17	M	2302171	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES			386,39
FEV23-6PA		2023-02-14	386,39	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000		386,39	
2023-02-17	M	2302172	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			203 086,53
FEV23-6		2023-02-14	203 086,53	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100		78 730,59	
					50-138-17-000		40 020,40	
					50-138-17-000		40 020,40	
					50-138-15-000		3 186,29	
					50-138-15-000		4 463,01	
					50-138-18-000		28 399,46	
					50-138-19-000		8 266,38	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-17	M	2302173	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA		79 135,33
FEV23-6T9		2023-02-09	13 623,78	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	9 502,45	
					50-138-13-000	1 717,24	
					50-138-13-000	2 404,09	
FEV23-6TR		2023-02-14	65 511,55	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	49 946,92	
					50-138-14-000	6 485,27	
					50-138-14-000	9 079,36	
2023-02-23	A	212174		10988	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA		113,84
NBS1201872		2022-11-30	56,92	SERVICES PROFESSIONNELS - ENTREPOSAGE ARCHIVES	02-141-10-499	51,97	
NBS1248929		2022-12-31	56,92	SERVICES PROFESSIONNELS - ENTREPOSAGE ARCHIVES	02-141-10-499	51,97	
2023-02-23	A	212175		06155	AECOM CONSULTANTS INC		18 565,59
38387780		2022-12-20	18 565,59	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6241532)	22-61210-411	16 952,85	
2023-02-23	A	212176		04326	ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC		350,67
23012056		2023-01-31	350,67	COTISATION ANNUELLE 2023	02-311-00-494	320,21	
2023-02-23	A	212177		03342	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIR MUNICIPAL		1 264,72
AQLM-2070		2023-02-20	1 264,72	COTISATION ANNUELLE 2023 (BC6242626)	02-701-00-494	1 154,86	
2023-02-23	A	212178		53902	BAIDA JOHANNE		61,50
LO-2021		2021-11-01	61,50	REMB ACTIVITES - IE942470	50-131-53-000	61,50	
2023-02-23	A	212179		06878	BANKS ET MACKENZIE		8 788,42
1126		2023-02-01	8 788,42	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6242456)	02-161-09-518	4 012,50	
					02-311-09-518	4 012,50	
2023-02-23	A	212180		50433	BANQUE SCOTIA		2 089,10
PC-2023		2023-02-14	2 089,10	REMB TROP PERCU - HYP4912722 - UE415927	50-131-53-000	2 089,10	
2023-02-23	A	212181		62232	BASSETT HAIFA LUCY		418,50
LO-2023		2023-02-02	418,50	REMB ACTIVITES - IE 936236	50-131-53-000	418,50	
2023-02-23	A	212182		64538	BEKKI ASSIA		710,24
PC-2023		2023-02-20	710,24	REMB TROP PERCU - UE401552	50-131-53-000	710,24	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212183		02337	BELL CANADA			479,68
230207	450659128	2023-02-07	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230207	450659297	2023-02-07	37,34	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,14	
						02-133-10-331	0,51	
						02-133-10-331	15,50	
230207	450659356	2023-02-07	30,34	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	27,71	
230210	450445459	2023-02-10	21,28	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,42	
230210	450445515	2023-02-10	22,28	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	20,35	
230210	450445541	2023-02-10	34,86	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	31,83	
230210	450445670	2023-02-10	-0,06	CREDIT SUR FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,04	
						02-133-10-331	-19,10	
230210	450445671	2023-02-10	22,29	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
						02-133-10-331	0,69	
230210	450445742	2023-02-10	44,72	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	40,83	
230210	450445762	2023-02-10	34,15	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	31,18	
230210	450445762	2023-02-10	40,90	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	49,94	
						02-133-10-331	2,83	
						02-133-10-331	-15,19	
230210	450445785	2023-02-10	24,76	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	30,21	
						02-133-10-331	1,71	
						02-133-10-331	-9,17	
230210	450445796	2023-02-10	15,67	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	18,82	
						02-133-10-331	1,07	
						02-133-10-331	-5,50	
230210	450445895	2023-02-10	64,63	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	78,86	
						02-133-10-331	4,47	
						02-133-10-331	-23,93	
230210	450659105	2023-02-10	22,35	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	20,41	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
230210		450672496	2023-02-10	42,57	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	49,94	
						02-133-10-331	4,50	
						02-133-10-331	-15,19	
2023-02-23	A	212184		02337	BELL CANADA			81,52
230208		845520051	2023-02-08	81,52	FRAIS DE CABLE	02-311-00-649	74,44	
2023-02-23	A	212185		02337	BELL CANADA			287,44
230220		50079681	2023-02-20	287,44	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-00-333	262,47	
2023-02-23	A	212186		02337	BELL CANADA			5 986,03
230107		508659815	2023-01-07	768,59	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	694,86	
						02-133-10-333	19,13	
						02-133-10-333	-10,50	
230110		531390269	2023-01-10	1 488,93	FRAIS ETHERNET (BC6242605)	02-133-10-333	627,05	
						40-136-11-000	429,16	
						40-136-17-000	268,58	
230205		538035024	2023-02-05	119,87	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	109,46	
230207		508659815	2023-02-07	1 429,42	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	698,01	
						02-133-10-333	-10,50	
						02-133-10-333	41,61	
						02-133-10-333	579,75	
230210		531390269	2023-02-10	1 533,60	FRAIS ETHERNET (BC6242605)	02-133-10-333	627,05	
						40-136-11-000	429,16	
						40-136-17-000	268,58	
						02-133-10-333	44,67	
230213		507216741	2023-02-13	645,62	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	698,17	
						02-133-10-333	18,70	
						02-133-10-333	-125,70	
2023-02-23	A	212187		64679	BELLANI ADELA			58,95
LO-2023			2023-02-06	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1002292	50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212188	Transit	52589	BENEDETTI CLAUDIO			1 918,98
230222			2023-02-22	1 918,98	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2022	02-111-00-419	1 752,28	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212189		64684	BHUTANI NEHA			176,40
LO-2023		2023-02-10	176,40	REMB ACTIVITES - IE 973079		50-131-53-000	176,40	
2023-02-23	A	212190	Transphere	11827	BOUCHER CHLOE			573,04
CBOUCHER10		2023-02-16	198,36	CACHET ANIMATION - 230108 AU 230121 (BC6242621)		02-722-10-499	198,36	
CBOUCHER11		2023-02-16	88,16	CACHET ANIMATION - 230122 AU 230204 (BC6242621)		02-722-10-499	88,16	
CBOUCHER12		2023-02-16	286,52	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242621)		02-722-10-499	286,52	
2023-02-23	A	212191	Transphere	11756	BOUVRETTE JEAN			4 491,21
106		2022-12-31	4 491,21	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242175)		02-713-80-522	4 101,08	
2023-02-23	A	212192		64541	CAYO ERNST			315,00
230217		2023-02-17	315,00	REMB PIIA - 7860 NADEAU		01-233-10-617	315,00	
2023-02-23	A	212193		11307	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN			51 178,84
C2-000437		2023-01-30	51 178,84	PROG DE SUBVENTION PROJET ET ENVIRONNEMENT (BC6240831)		02-711-10-511	46 733,10	
2023-02-23	A	212194		56452	CHANTHAMINAVONG NAM PHONG			359,56
LO-2023		2023-01-25	279,00	REMB ACTIVITES - IE 944729		50-131-53-000	279,00	
LO-2023-1		2023-01-23	80,56	REMB ACTIVITES - IE 944729		50-131-53-000	80,56	
2023-02-23	A	212195		59022	CHEUNG PUI SZE			58,95
LO-2023		2023-02-01	58,95	REMB ACTIVITES - IE977725		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212196		11809	CLIMATISATION BATIVAC INC			977,29
053426		2023-01-19	977,29	ENT SYSTEMES DE VENTILATION - CLIMATISATION		02-713-80-522	892,39	
2023-02-23	A	212197		64539	CLOUTIER RENE			544,32
PC-2023		2023-02-20	544,32	REMB TROP PERCU - UE410123		50-131-53-000	544,32	
2023-02-23	A	212198		60958	COLORADO YURINA			61,50
LO-2021		2021-11-12	61,50	REMB ACTIVITES - IE991913		50-131-53-000	61,50	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212199		64540	COMPAROT ANNE-MARIE			375,00
230206		2023-02-06	375,00	CACHET ANIMATION - 230208		02-722-10-442	375,00	
2023-02-23	A	212200		64686	CORNET NOIKHA			58,95
LO-2023		2023-02-13	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1008633		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212201		63608	CUI CHONGMIN			58,95
LO-2023		2023-02-09	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1005678		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212202		52564	DANILA MARIANA			275,31
LO-2023		2023-01-17	275,31	REMB ACTIVITES - IE 292877		50-131-53-000	275,31	
2023-02-23	A	212203		59330	DESMARAIS COLETTE			69,80
LO-2023		2023-01-17	69,80	REMB ACTIVITES - IE 228852		50-131-53-000	69,80	
2023-02-23	A	212204		03452	DEVOIR INC (LE)			91,98
IN6903		2023-01-26	91,98	PUBLICATION (BC6242193)		02-132-30-341	83,99	
2023-02-23	A	212205		04139	DUNTON RAINVILLE S E N C			1 393,51
414318		2022-11-30	1 295,20	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6236456)		02-121-10-412	1 182,68	
416149		2022-12-31	98,31	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6236456)		02-121-10-412	89,77	
2023-02-23	A	212206		64674	DUVAL SIMON			693,30
LO-2023		2023-02-02	693,30	REMB ACTIVITES - IE 935267		50-131-53-000	693,30	
2023-02-23	A	212207		64669	EDARA LALITHA			69,29
LO- 2023		2023-01-25	69,29	REMB ACTIVITES - IE 1014018		50-131-53-000	69,29	
2023-02-23	A	212208		58035	ESCOBAR TAMAYO EDUARDO			272,00
R-01		2023-01-23	272,00	DISTRIBUER LETTRES		02-131-10-321	272,00	
2023-02-23	A	212209		64267	ESPINOSA RODRIGUEZ LUISA FERNANDA			139,50
LO-2023		2023-01-19	139,50	REMB ACTIVITES - IE 996378		50-131-53-000	139,50	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212210		64670	ESSA SUHAER			102,72
LO-2023		2023-01-25	102,72	REMB ACTIVITES - IE 981521		50-131-53-000	102,72	
2023-02-23	A	212211		07060	EXCA-VAC CONSTRUCTION (9345-2860 QUEBEC INC)			603,62
6505		2023-01-27	603,62	TRAVAUX D EXCAVATION (BC6242371)		02-413-10-499	551,19	
2023-02-23	A	212212		07261	EXPERTUBE (9292-5601 QUEBEC INC)			450,60
10297		2022-04-25	27,31	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	24,93	
10623		2023-01-20	423,29	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	386,52	
2023-02-23	A	212213		59575	FELICIANO MORA ROSMARY			36,90
LO-2023		2023-02-08	36,90	REMB ACTIVITES IE - 974450		50-131-53-000	36,90	
2023-02-23	A	212214		11628	FREINS 3A INC (LES)			6 452,32
120607		2023-01-18	287,79	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	262,79	
120608		2023-01-19	452,11	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	412,84	
120609		2023-01-18	371,35	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	339,09	
120645		2023-01-24	237,41	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	216,79	
120661		2023-01-26	822,59	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	751,13	
120662		2023-01-26	332,44	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	303,56	
120663		2023-01-26	401,78	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	366,88	
120674		2023-01-26	953,19	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	870,39	
120709		2023-02-01	402,93	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	367,93	
120710		2023-02-01	298,67	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	272,72	
120729		2023-02-02	1 892,06	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6242570)		02-311-80-525	1 727,70	
2023-02-23	A	212215		64678	GARON ALEXANDRA			58,95
LO-2023		2023-02-06	58,95	REMB ACTIVITES - IE 931949		50-131-53-000	58,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212216		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC			133,32
830326		2023-01-25	120,68		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-321-10-645	110,19	
830328		2023-01-26	12,64		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-311-90-624	11,54	
2023-02-23	A	212217		62843	GLANCEY AMANDA			61,50
LO-2021		2021-10-22	61,50		REMB ACTIVITES - IE941028	50-131-53-000	61,50	
2023-02-23	A	212218		58623	GRENIER LOUISE			84,85
LO-2023		2023-01-20	84,85		REMB ACTIVITES - IE 303373	50-131-53-000	84,85	
2023-02-23	A	212219		64543	GUERIN ISABELLE			134,64
PC-2023		2023-02-21	134,64		REMB TROP PERCU - UE410375	50-131-53-000	134,64	
2023-02-23	A	212220		63939	GUZMAN DAVID			51,28
LO-2022		2022-06-01	51,28		REMB ACTIVITES - IE1008848	50-131-53-000	51,28	
2023-02-23	A	212221		64677	HASGARALLY SHAFEENAZ			58,95
LO-2023		2023-02-06	58,95		REMB ACTIVITES - IE 976385	50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212222		64696	HASSINI LAILA			52,40
LO-2023		2023-02-20	52,40		REMB ACTIVITES - IE1015346	50-131-53-000	52,40	
2023-02-23	A	212223		03820	HEBDRAULIQUE INC			321,21
30020348		2023-01-16	321,21		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	293,30	
2023-02-23	A	212224		59388	HYPOTHEQUES CIBC			451,32
PC-2023		2023-02-14	451,32		REMB TROP PERCU - HYP002378751.1 - UE413482	50-131-53-000	451,32	
2023-02-23	A	212225		11363	IGF AXIOM INC.			950,60
14996		2023-02-01	212,23		SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)	22-04162-411	193,79	
14997		2023-02-01	738,37		SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6239880)	22-04491-411	674,23	
2023-02-23	A	212226		64688	KAUR ANAND TARANDEEP			58,95
LO-2023		2023-02-14	58,95		REMB ACTIVITES - IE 990274	50-131-53-000	58,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212227		07500	KENT AUTOMOTIVE			219,46
9310253430		2023-01-12	219,46	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	200,40	
2023-02-23	A	212228		64687	KHALIFA JANA			58,95
LO-2023		2023-02-14	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1003513		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212229		64450	KIJOM NGOM MARTHE ELISE			102,72
LO-2023		2023-01-17	102,72	REMB ACTIVITES - IE 1013793		50-131-53-000	102,72	
2023-02-23	A	212230		00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC			28,69
5960		2023-01-26	28,69	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-413-10-649	26,19	
2023-02-23	A	212231		62105	LAFLAMME EMILIE			65,50
LO-2023		2023-02-04	65,50	REMB ACTIVITES - IE 983764		50-131-53-000	65,50	
2023-02-23	A	212232		63963	LANDRY MICHEL			280,11
LO-2022		2022-06-10	280,11	REMB ACTIVITES - IE928953		50-131-53-000	280,11	
2023-02-23	A	212234		60937	LI YU LIAN			58,95
LO-2023		2023-02-04	58,95	REMB ACTIVITES - IE 940526		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212235		64675	LIAO YING XIN			14,95
LO-2023		2023-02-03	14,95	REMB ACTIVITES - IE 393155		50-131-53-000	14,95	
2023-02-23	A	212236		10362	LOCATION CITE-FETES INC (2330-6475 QUEBEC INC)			551,88
10366		2022-09-29	551,88	LOCATION MACHINERIE EQUIPEMENT OUTILLAGE (BC6242383)		02-710-10-679	503,94	
2023-02-23	A	212237		62540	MARCOTTE VERONIQUE			65,50
LO-2022-1		2022-10-31	65,50	REMB ACTIVITES - IE 969730		50-131-53-000	65,50	
2023-02-23	A	212238		02312	MARTECH INC			577,75
196955		2023-01-24	577,75	MATERIEL DE SIGNALISATION		02-713-80-522	527,56	
2023-02-23	A	212239		62852	MARTIN VALERIE			76,00
LO-2021		2021-10-25	76,00	REMB ACTIVITES - IE1005061		50-131-53-000	76,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212240		04527	MATERIAUX DE CONSTRUCTION R OLIGNY LTEE			202,36
311127		2022-12-13	202,36		MATERIEL DE CONSTRUCTION	02-711-90-624	184,78	
311129		2022-12-13	3 664,68		MATERIEL DE CONSTRUCTION	50-131-59-000	3 664,68	
311301		2022-12-13	-3 664,68		CREDITS SIUR FACT 311129	50-131-59-000	-3 664,68	
2023-02-23	A	212241		03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE			276 349,70
177460		2023-02-01	270 086,80		DENEIGEMENT SECTEUR 2 - TP-10-11-VP #4 (BC6223049)	02-331-10-443	274 028,06	
179265		2023-01-05	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
179266		2023-01-06	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
2023-02-23	A	212242		03510	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC			1 012,52
DA0009230801		2023-01-02	1 012,52		PNEUS (INV113390)	40-150-10-000 40-150-10-000	615,12 309,44	
2023-02-23	A	212243		03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			5 276,96
230222		2023-02-22	5 276,96		PAIEMENT COTISATION NORMES DU TRAVAIL - REMB FSS PAYE EN TROP	02-181-00-262 02-181-00-242	6 388,51 -1 111,55	
2023-02-23	A	212244		61416	NAMIAS JIMENEZ NAIDY COROMOTO			134,84
LO-2023		2023-02-14	134,84		REMB ACTIVITES - IE 990102	50-131-53-000	134,84	
2023-02-23	A	212245		04199	NAVADA			1 600,15
320377		2022-12-30	486,92		ENT ET REP EQUIPEMENT (BC6238409)	02-712-80-522	444,62	
320608		2023-01-17	456,72		ENT ET REP EQUIPEMENT (BC6238409)	02-712-80-522 02-712-80-522	290,82 126,23	
321699		2023-01-10	656,51		ENT ET REP EQUIPEMENT (BC6238409)	02-712-80-522	599,48	
2023-02-23	A	212246		04220	NEDCO INC			50,44
1448482		2023-01-25	50,44		FOURNITURES ELECTRIQUES (INV113517)	40-150-10-000	46,06	
2023-02-23	A	212247		63959	NOCEIR ABDELHAFID			280,11
LO-2022		2022-06-15	280,11		REMB ACTIVITES - IE945777	50-131-53-000	280,11	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212248		11791	NOVAFOR EQUIPEMENTS INC			349,41
N355896		2023-01-13	349,41	OUTILS ET OUTILLAGE (BC6242326)		02-714-90-516	319,06	
2023-02-23	A	212249		64683	PATEL MONA			58,95
LO-2023		2023-02-09	58,95	REMB ACTIVITES - IE 968449		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212250		61227	PHILIPPS SARAH			58,95
LO-2023		2023-02-07	58,95	REMB ACTIVITES - IE 946302		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212251		11755	PNEUS ROBERT BERNARD (CHAMBLY) LTEE (LES)			275,48
BOG-F200286		2023-01-17	275,48	PNEUS		02-311-80-638	251,55	
2023-02-23	A	212252		05960	PRESSE CHINOISE (LA)			275,94
N3206-2123		2023-01-20	275,94	PUBLICATION		02-131-10-341	251,97	
2023-02-23	A	212253		10650	QUI POUSSE (9063-4437 QUEBEC INC)			117,27
23690		2023-02-01	117,27	ENTRETIEN PLANTES - BIBLIO - JANV 23 (BC6242329)		02-722-10-499	107,09	
2023-02-23	A	212254		57889	QUINTAL STEPHANIE			2 333,99
230222		2023-02-22	2 333,99	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2022		02-111-00-419	2 333,99	
2023-02-23	A	212255		64690	QURESHI QAMAR			105,75
LO-2023		2023-02-16	105,75	REMB ACTIVITES - IE 1015092		50-131-53-000	105,75	
2023-02-23	A	212256		63935	RANDRIAMANANJARA MIARISOA HANITRY			46,16
LO-2022		2022-05-31	46,16	REMB ACTIVITES - IE990341		50-131-53-000	46,16	
2023-02-23	A	212257		10326	RECONNAISSANCE WILLIAMS LTEE			279,85
131290		2022-11-30	-79,45	CREDIT SUR FACT 130443 (BC6241492)		02-161-00-699	-72,55	
131861		2022-12-30	359,30	CADEAUX RECONNAISSANCE (BC6241492)		02-161-00-699	328,08	
2023-02-23	A	212258		64537	RIVEST GERTRUDE ET RIVEST DENIS			389,07
PC-2023		2023-02-16	389,07	REMB TROP PERCU - UE421667		50-131-53-000	389,07	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212259		66437	ROSHNA QURAIISHI FAROQUA			45,32
LO-2023		2023-01-06	45,32	REMB ACTIVITES - IE 929629		50-131-53-000	45,32	
2023-02-23	A	212260		64536	ROY JEAN			560,33
PC-2023		2023-02-14	560,33	REMB TROP PERCU - UE406123		50-131-53-000	560,33	
2023-02-23	A	212261		60805	SAINTONGE MELANIE			558,23
PC-2023		2023-02-14	558,23	REMB TROP PERCU - UE409768		50-131-53-000	558,23	
2023-02-23	A	212262		64413	SANDOVAL KENNETH			101,96
LO-2023		2023-01-27	101,96	REMB ACTIVITES - IE 1014034		50-131-53-000	101,96	
2023-02-23	A	212263		00138	SOCIETE DE L ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC			97,65
221231 31858368		2022-12-31	97,65	LICENCES ET PERMIS		02-311-80-439	97,65	
2023-02-23	A	212264		11805	STANLEY ACCESS TECHNOLOGIES			542,68
0906630790		2022-11-29	271,34	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENT		02-713-80-522	247,77	
0906689006		2022-01-11	271,34	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENT		02-713-80-522	247,77	
2023-02-23	A	212265		07448	STINGRAY AFFAIRES INC			421,40
1094797		2023-02-01	375,41	ABONNEMENT - AFFICHAGE NUMERIQUE (BC6242381)		02-131-19-528	342,79	
1094798		2023-02-01	45,99	ABONNEMENT - AFFICHAGE NUMERIQUE (BC6242381)		02-131-19-528	41,99	
2023-02-23	A	212266		64681	STOINESTEANU ANDREEA			58,95
LO-2023		2023-02-08	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1003137		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212267		64769	TAEWOOD KIM			117,90
LO-2023		2023-02-07	117,90	REMB ACTIVITES - IE977232		50-131-53-000	117,90	
2023-02-23	A	212268		63969	TAN LEI			31,50
LO-2022		2022-06-17	31,50	REMB ACTIVITES - IE998241		50-131-53-000	31,50	
2023-02-23	A	212269		63657	TAVARES ALENCAR JULIANA			61,50
LO-2021		2021-11-11	61,50	REMB ACTIVITES - IE963444		50-131-53-000	61,50	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212270		03562	TECHMIX DIV DE BAU VAL INC			460,36
1048688		2023-01-31	460,36	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	420,37	
2023-02-23	A	212271		07418	TOITURES TECHNI TOIT (LES)			1 452,77
23808		2022-05-09	1 452,77	ENT ET REP BATIMENTS (BC6242507)		02-191-90-522	1 326,57	
2023-02-23	A	212272		10219	TOROMONT CAT			4 296,62
PSQC0275749		2023-01-31	3,09	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	2,82	
PSQC0275851		2023-02-02	66,24	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	60,48	
PSQC0275852		2023-02-02	162,56	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113535)		40-150-10-000 40-150-10-000	19,38 129,06	
PSQC0275995		2023-02-03	283,79	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	259,14	
PSQP0393182		2023-01-24	691,53	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	631,46	
PSQP0394122		2023-01-27	116,33	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	106,23	
PSQP0394366		2023-01-28	519,45	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	474,32	
PSQP03944365		2023-01-28	33,53	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	30,61	
PSQP0394997		2023-01-31	289,61	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	264,46	
WOQC0453317		2023-02-02	1 342,91	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6242586)		02-311-80-525	1 226,25	
WOQC0453320		2023-02-02	787,58	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	719,17	
2023-02-23	A	212273		63483	TOROYAN SARAH			58,95
LO-2023		2023-02-14	58,95	REMB ACTIVITES - IE 946234		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212274		64682	TREMBALY ANDREANNE			58,95
LO-2023		2023-02-09	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1000702		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212275		63855	TREMBLAY CLAUDE			58,95
LO-2023		2023-02-08	58,95	REMB ACTIVITES - IE 911976		50-131-53-000	58,95	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212276		11482	TRI-TECH QUEBEC INC			445,53
9255		2022-12-16	445,53	ENT ET REP BATIMENTS		02-713-80-522	406,83	
2023-02-23	A	212277		07591	ULINE CANADA CORP			997,50
11666895		2023-01-20	529,01	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242439)		02-701-00-527 02-701-00-699	452,49 31,88	
11669236		2023-01-20	468,49	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242440)		02-701-00-527 02-701-00-527 02-701-00-527 02-701-00-527 02-701-00-527 02-701-00-699	36,74 57,74 64,04 88,19 146,98 35,56	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212278		06574	VENTILATION BELLE-RIVE INC			24 218,13
7310		2023-01-11	524,87		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	479,28	
7333		2023-01-12	635,03		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	579,86	
7334		2023-01-12	317,13		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-311-90-522	289,58	
7350		2023-01-13	143,15		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	130,72	
7396		2022-12-01	1 620,25		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	1 479,51	
7411		2023-01-17	501,01		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	457,49	
7469		2023-01-20	675,33		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	616,66	
7501		2023-01-02	5 741,86		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522 02-722-90-522	2 141,10 3 101,98	
7534		2023-01-26	348,00		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-311-90-522	317,77	
7535		2023-01-26	167,00		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	152,49	
7536		2023-01-26	6 151,49		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	5 617,13	
7550		2023-01-27	473,54		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-311-90-522	432,41	
7565		2023-01-30	286,29		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-722-90-522	261,42	
7586		2023-01-02	1 813,51		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-311-90-522	1 655,98	
7587		2023-01-02	3 822,63		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-722-90-522	3 490,57	
7612		2023-02-01	298,37		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-191-90-522	272,45	
7613		2023-02-01	698,67		MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	637,98	
2023-02-23	A	212279		04865	VILLE DE LONGUEUIL			259 051,25
202301-031900005		2023-01-31	258 054,05		QUOTE-PART SUR CONSOMMATION D EAU OCT A DEC 2022 (BC6242627)	02-191-20-953 02-191-20-953	172 448,39 85 605,66	
202301-031900006		2023-01-31	997,20		QUOTE-PART SUR CONSOMMATION D EAU OCT A DEC 2022 (BC6242627)	02-191-20-953 02-191-20-953	396,04 601,16	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212280		64667	VILLENEUVE FELIX			277,60
LO-2023		2023-01-24	207,54	REMB ACTIVITES - IE 915379		50-131-53-000	207,54	
LO-2023-1		2023-01-24	70,06	REMB ACTIVITES - IE 915379		50-131-53-000	70,06	
2023-02-23	A	212281		11398	VITRERIE DUFOUR DIV MONTREAL INC			9 006,34
0000001519		2023-01-31	9 006,34	ENT ET REP BATIMENT (BC6242051)		02-713-80-522	7 526,25	
						02-713-80-522	697,73	
2023-02-23	A	212282		60860	WAN CHOW WAH DOREEN			58,95
LO-2023		2023-02-13	58,95	REMB ACTIVITES - IE 383473		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212283		64671	WITKOWSKI MICHEL			56,66
LO-2023		2023-01-30	56,66	REMB ACTIVITES - IE 262882		50-131-53-000	56,66	
2023-02-23	A	212284		64685	YU JIE			58,95
LO-2023		2023-02-11	58,95	REMB ACTIVITES - IE 940557		50-131-53-000	58,95	
2023-02-23	A	212285		57301	YUE LIANG			104,60
LO-2023		2023-01-17	104,60	REMB ACTIVITES - IE 906798		50-131-53-000	104,60	
2023-02-23	A	212286		56007	ZAHRAOUI MONSEF			21,00
LO-2023		2023-02-13	21,00	REMB ACTIVITES - IE 931834		50-131-53-000	21,00	
2023-02-23	A	212287		64672	ZHANG DAYONG			14,95
LO-2023		2023-01-30	14,95	REMB ACTIVITES - IE 1014180		50-131-53-000	14,95	
2023-02-23	A	212288		64337	ZHANG TONG			65,50
LO-2023		2023-02-07	65,50	REMB ACTIVITES - IE 1010163		50-131-53-000	65,50	
2023-02-23	A	212289		64666	ZHAO XIAOQING			341,10
LO-2023		2023-01-24	341,10	REMB ACTIVITES - IE 969728		50-131-53-000	263,14	
						50-131-53-000	77,96	
2023-02-23	A	212290		63903	ZHU FENG			68,85
LO-2022		2022-04-22	68,85	REMB ACTIVITES - IE1007498		50-131-53-000	68,85	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	A	212291		11746	REMORQUAGE ET TRANSPORT MALEX INC			10 649,56
52416		2023-01-17	10 649,56	REMORQUAGE DENEIGEMENT (BC6242064)		02-331-10-499	9 724,47	
2023-02-23	M	2302231	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES			642,72
FEV23-7PA		2023-02-23	642,72	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-21-000	642,72	
2023-02-23	M	2302232	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			202 036,13
FEV23-7		2023-02-23	202 036,13	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-16-100	78 283,76	
						50-138-17-000	39 876,85	
						50-138-17-000	39 876,85	
						50-138-15-000	3 162,18	
						50-138-15-000	4 429,22	
						50-138-18-000	28 199,17	
						50-138-19-000	8 208,10	
2023-02-23	M	2302233	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA			78 800,14
FEV23-7TP		2023-02-23	14 968,82	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-11-100	10 761,36	
						50-138-13-000	1 753,11	
						50-138-13-000	2 454,35	
FEV23-7TR		2023-02-23	63 831,32	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-12-100	48 483,82	
						50-138-14-000	6 394,79	
						50-138-14-000	8 952,71	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-02-23	M	2302234	Prélèvement autor	04525	HYDRO QUEBEC			80 575,34
230130	299079366	2023-01-30	1 832,45	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	215,90	
						02-714-90-681	1 457,37	
230130	299097090	2023-01-30	304,06	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	161,22	
						02-341-10-681	116,43	
230131	299000294	2023-01-31	1 103,69	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	1 007,81	
230131	299000294	2023-01-31	2 229,03	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	2 035,40	
230131	299000294	2023-01-31	8,38	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	7,66	
230131	299000294	2023-01-31	345,94	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	9,44	
						02-341-10-681	9,44	
						02-341-10-681	28,34	
						02-341-10-681	85,01	
						02-341-10-681	28,34	
						02-341-10-681	9,44	
						02-341-10-681	9,44	
						02-341-10-681	78,00	
						02-341-10-681	58,44	
230131	299000294	2023-01-31	316,87	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	149,35	
						02-341-10-681	140,00	
230201	299000294	2023-02-01	6 855,50	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	6 259,99	
230201	299000295	2023-02-01	51 290,07	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-191-90-681	12 938,24	
						02-722-90-681	8 272,00	
						02-714-90-681	3 211,01	
						02-712-80-681	12 844,04	
						40-136-19-000	793,84	
						02-311-90-681	6 422,85	
						02-711-90-681	2 352,69	
230201	299000295	2023-02-01	1 056,93	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	538,50	
						02-714-90-681	426,61	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
230201	299000295	2023-02-01	5 193,20		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	36,27
						02-712-80-681	145,08
						02-711-90-681	1 938,31
						02-714-90-681	668,57
						02-713-90-681	41,71
						02-712-90-681	126,55
						02-714-90-681	189,84
						02-713-90-681	47,93
						02-712-90-681	75,50
						02-713-90-681	176,15
						02-714-90-681	251,64
02-341-10-681	1 044,53						
230201	299084316	2023-02-03	590,52		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	252,22
						02-341-10-681	287,01
230203	299000295	2023-02-03	1 425,13		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	59,81
						02-341-10-681	68,06
						02-341-10-681	548,88
						02-341-10-681	624,59
230203	299056603	2023-02-03	36,96		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	15,78
						02-714-90-681	17,97
230205	299000295	2023-02-07	3 157,74		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	33,73
						02-414-10-681	49,92
						02-714-90-681	43,83
						02-714-90-681	64,89
						02-341-10-681	373,71
						02-341-10-681	553,09
						02-341-10-681	253,96
						02-341-10-681	375,85
						02-341-10-681	309,25
						02-341-10-681	457,68
						02-341-10-681	129,73
						02-341-10-681	192,01
						02-341-10-681	18,45
02-341-10-681	27,33						
230206	299000295	2023-02-06	1 176,50		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	30,55
						02-714-90-681	37,60
						02-341-10-681	436,01
						02-341-10-681	570,15

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
230208	299000295	2023-02-08	922,59	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	219,25	
					02-341-10-681	347,14	
					02-341-10-681	106,86	
					02-341-10-681	169,20	
230209	299000295	2023-02-09	2 729,78	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	107,99	
					02-341-10-681	183,12	
					02-341-10-681	31,75	
					02-341-10-681	53,82	
					02-341-10-681	27,39	
					02-341-10-681	46,43	
					02-341-10-681	292,73	
					02-341-10-681	496,37	
					02-341-10-681	241,74	
					02-341-10-681	409,89	
					02-714-90-681	51,62	
					02-714-90-681	87,54	
					02-341-10-681	171,49	
					02-341-10-681	290,78	
2023-03-02	A	212292		10988	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA		56,92
NBS1275441		2023-01-31	56,92	SERVICES PROFESSIONNELS - ENTREPOSAGE ARCHIVES	02-141-10-499	51,97	
2023-03-02	A	212293		03104	ACIERS LAPINIÈRE INC		714,34
30667		2023-01-31	714,34	MATERIEL ET EQUIPEMENT ACIER	02-713-80-624	652,29	
2023-03-02	A	212294		06155	AECOM CONSULTANTS INC		55 737,27
38389349		2023-01-20	18 772,38	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6242047)	02-611-00-411	17 141,68	
38389370		2023-01-23	36 964,89	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6241532)	22-61510-411	33 753,87	
2023-03-02	A	212295		52176	AMABILI RIVET RITA		250,00
230213		2023-02-13	250,00	CACHET ANIMATION-230311	02-722-10-442	250,00	
2023-03-02	A	212296		64546	AMUSEMENT 2020 INC		306,00
2022170426		2023-02-06	306,00	REMB CERTIFICAT D OCCUPATION POUR UNE PLACE D AFFAIRE - 108-6400 TASCHEREAU	01-233-10-619	306,00	
2023-03-02	A	212297		03967	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROSSARD		20,00
AGA10393		2023-01-11	20,00	INSCRIPTION A DEJEUNER DE LA MAIRESSE	02-131-00-314	20,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212298		11696	AU WILLIAM			617,12
		WAU12_ATELIER	2023-02-18	308,56	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242515)	02-722-10-442	308,56	
		WAU12_SODA	2023-02-18	308,56	CACHET ANIMATION - 230205 AU 230218 (BC6242515)	02-722-10-499	308,56	
2023-03-02	A	212299		64545	BARHOUMI SLIM			5 125,00
		2020032065	2023-02-06	5 125,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 5916 ALAIN	50-136-64-000	5 125,00	
2023-03-02	A	212300		57014	BIHARI GYULA			482,90
		230227	2023-02-27	482,90	REGLEMENT DOS 0603-06-2022-193	02-121-10-941	482,90	
2023-03-02	A	212301		07172	BIRON SANTE EN ENTREPRISE S.E.C.			450,71
		23FAC00208044	2023-01-26	62,09	EXAMENS MEDICAUX (BC6240970)	02-161-00-418	56,70	
		23FAC00208057	2023-01-26	388,62	EXAMENS MEDICAUX (BC6240970)	02-161-00-418	354,86	
2023-03-02	A	212302		56852	BROSSARD SYNCHRO			1 000,00
		230224	2023-02-24	1 000,00	APPUI FINANCIER 2023	02-701-00-971	1 000,00	
2023-03-02	A	212303		11536	CARRIERES DE SAINT-DOMINIQUE LTEE (LES)			25 197,10
		375821	2022-12-24	12 500,22	ABRASIF (BC6242170)	02-331-10-626	7 627,81	
						02-331-10-626	3 786,56	
		375926	2023-01-14	12 696,88	ABRASIF (BC6242170)	02-331-10-626	11 593,94	
2023-03-02	A	212304		59517	CHI PHAN KIM			45,32
		LO-2023	2023-01-10	45,32	REMB ACTIVITES - IE242719	50-131-53-000	45,32	
2023-03-02	A	212305		04640	CONSTRUCTION DJL INC			13 281,96
		A200 2023 180021	2023-01-24	4 305,88	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)	02-321-10-621	3 931,85	
		A220 2023 180012	2023-01-09	692,66	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)	02-321-10-621	632,49	
		A220 2023 180014	2023-01-19	862,37	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)	02-321-10-621	787,46	
		A220 2023 180018	2023-01-25	2 781,39	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)	02-321-10-621	2 539,77	
		A220 2023 180028	2023-02-08	4 639,66	PRODUITS ASPHALTE (BC6241291)	02-321-10-621	4 236,63	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212306		59090	CUNHA NATHALIE			58,95
LO-2023		2023-02-22	58,95	REMB ACTIVITES - IE 911966		50-131-53-000	58,95	
2023-03-02	A	212307		04139	DUNTON RAINVILLE S E N C			603,62
418666		2023-01-31	603,62	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242580)		02-121-10-412	551,19	
2023-03-02	A	212308		11243	ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC			1 956,04
01-635276		2022-12-11	674,59	ENTRETIEN - PARCS ET TERRAINS DE JEUX (BC6240766)		02-321-10-516	615,98	
01-640173		2023-01-22	1 281,45	ENTRETIEN - PARCS ET TERRAINS DE JEUX (BC6240766)		02-321-10-516	1 170,13	
2023-03-02	A	212309	Transphere	11531	EDEN ESTEBAN JORDAN			606,10
34		2023-02-26	606,10	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242414)		02-722-10-499	606,10	
2023-03-02	A	212310		11801	EDITIONS PLURIELLES CANADA INC			114,98
646		2023-01-09	114,98	COMMUNICATIONS - JOURNAUX - REVUES		02-131-10-341	104,99	
2023-03-02	A	212311		10303	ENERGIR			27 570,22
725000119909		2023-02-16	17 724,46	GAZ		02-713-80-682	16 184,79	
765000119371		2023-02-16	1 291,02	GAZ		02-712-80-682	1 178,87	
765000119372		2023-02-16	8 554,74	GAZ		02-311-90-682	7 811,61	
2023-03-02	A	212312		10970	ENTANDEM INC			500,53
313628		2023-02-08	40,24	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	36,74	
313630		2023-02-08	86,22	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	78,73	
313633		2023-02-08	374,07	LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)		02-701-00-439	341,57	
2023-03-02	A	212313		04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS			126,40
598145		2023-02-08	40,20	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242554)		02-722-10-671 02-722-10-671	31,47 5,23	
599863		2023-02-09	86,20	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242513)		02-161-00-671	78,71	
2023-03-02	A	212314		11628	FREINS 3A INC (LES)			548,95
120746		2023-02-06	548,95	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	501,26	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212315		64551	GENEST LOUISE			451,44
PC-2023		2023-02-24	451,44	REMB TROP PERCU - UE407198		50-131-53-000	451,44	
2023-03-02	A	212316		51169	GHANNAMY ANTOINE			994,70
230222		2023-02-22	994,70	VERSEMENT FINAL ELECTION DU 211107		50-131-54-000	994,70	
2023-03-02	A	212317		64188	GLADU STEVE			750,00
2016136575		2023-02-02	750,00	REMB BTE DE SERVICE - 585 ROBERT		50-136-65-000	750,00	
2023-03-02	A	212318		02801	GLOBOCAM ANJOU INC			2 331,85
0103S17440		2023-01-25	2 331,85	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6242537)		02-311-80-525	2 129,28	
2023-03-02	A	212319		10615	GROUPE CONTANT INC			721,04
70598		2023-02-01	721,04	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-714-80-639	658,40	
2023-03-02	A	212320		11765	GROUPE MARLEB INC			2 824,94
16291		2023-01-23	2 824,94	ENTRETIEN MENAGER - CHALET DE PARC - JANV 23 (BC6233825)		02-712-90-522	2 579,54	
2023-03-02	A	212321		11553	HOOPLA BY CVS MIDWEST TAPE			12,60
503298439		2023-01-31	12,60	BASE DE DONNEES (BIB6206567)		02-722-10-678	11,50	
2023-03-02	A	212322		04525	HYDRO QUEBEC			304,36
220901 299097087		2022-09-01	82,47	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	75,30	
220901 299097087		2022-09-01	86,23	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	78,74	
220901 299097089		2022-09-01	67,83	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	61,94	
220901 299097092		2022-09-01	67,83	CONSOMMATION ELECRTRIQUE		02-341-10-681	61,94	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net
2023-03-02	A	212323		53589	IMMO-PLUS HABITATIONS INC		16 155,00
2016117527		2023-02-02	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 555 ROBERT	50-136-65-000	750,00
2017090087		2023-02-02	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1560 RICHELIEU	50-136-65-000	750,00
2017094478		2023-02-02	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 935 RICHELIEU	50-136-65-000	750,00
2017151662-3		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1715 REGINA	50-136-65-000	750,00
2018004805		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1080 DES PRAIRIES	50-136-65-000	750,00
2018064922		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1070 DES PRAIRIES	50-136-65-000	750,00
2018094683		2023-02-02	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 455 DES PRAIRIES	50-136-65-000	750,00
2018131555		2023-02-02	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 555 DES PRAIRIES	50-136-65-000	750,00
2019025439		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1750 ROBERT	50-136-65-000	750,00
2019026107		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1305 DES PRAIRIES	50-136-65-000	750,00
2019073217		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 9140 RECOLLET	50-136-65-000	750,00
2019083957		2023-02-03	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 8960 ROGER	50-136-65-000	750,00
2019118433		2023-02-01	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1745 AGNES	50-136-65-000	750,00
2019134321		2023-02-06	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 5950 BAILLARGEON	50-136-65-000	750,00
2019137793		2023-02-06	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 1839 THEORET	50-136-65-000	750,00
2019152079		2023-02-06	750,00		REMB BTE DE SERVICE - 9180 RECOLLET	50-136-65-000	750,00
2020005748		2023-02-06	769,00		REMB BTE DE SERVICE - 1615 ROBERT	50-136-65-000	769,00
2020005748-1		2023-02-06	205,00		REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 1615 ROBERT	50-136-68-000	205,00
2020029999		2023-02-06	410,00		REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 5730 AUCLAIR	50-136-68-000	410,00
2020029999-1		2023-02-10	769,00		REMB BTE DE SERVICE - 5730 AUCLAIR	50-136-65-000	769,00
2020111421		2023-02-06	615,00		REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 3630 ORIENT	50-136-68-000	615,00
2020111421-2		2023-02-06	769,00		REMB BTE DE SERVICE - 3630 ORIENT	50-136-65-000	769,00

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2021043894-1		2023-02-02	618,00		REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 5647 ALEXANDRE	50-136-68-000	618,00	
2023-03-02	A	212324		04304	IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE (LES)			2 667,44
55513		2022-09-16	2 667,44		IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6242033)	02-132-20-672	104,98	
						02-132-20-672	787,41	
						02-132-20-672	1 543,34	
2023-03-02	A	212325		11829	INDUSTRIES F M INC			891,06
544849		2023-01-13	891,06		MATERIEL DE CONSTRUCTION	02-722-90-624	813,65	
2023-03-02	A	212326		64550	JUN HU XIAO			242,45
PC-2023		2023-02-24	242,45		REMB TROP PERCU - UE722186	50-131-53-000	242,45	
2023-03-02	A	212327		63501	KEBIR DYHIA			76,00
LO-2021		2021-10-27	76,00		REMB ACTIVITES - IE954630	50-131-53-000	76,00	
2023-03-02	A	212328		64548	KENNY SIMMONS ET SUCCESSION MARGARET GREAVES			12 431,46
BROML20-032		2023-01-26	12 431,46		SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-032	02-611-00-996	12 431,46	
2023-03-02	A	212329		64689	LETHIECQ-NORMAND PAULE			47,18
LO-2023		2023-02-15	47,18		REMB ACTIVITES - IE 396796	50-131-53-000	47,18	
2023-03-02	A	212330		11462	LIBRAIRIE O-TAKU INC			338,03
230213		2023-02-13	338,03		CACHET ANIMATION - 230311	02-722-10-442	308,67	
2023-03-02	A	212331		11517	LILLOJEUX INC			877,06
000204		2023-02-03	877,06		JEUX	02-722-10-677	800,87	
2023-03-02	A	212332		10568	LOCATION D EQUIPEMENT BATTLEFIELD (QM)			301,32
342012262		2023-02-02	301,32		PIECES ACCESSOIRES - MACHINERIE ET EQUIPEMENT (INV113107)	40-150-10-000	24,54	
						40-150-10-000	97,75	
						40-150-10-000	113,16	
						40-150-10-000	39,68	
2023-03-02	A	212333		63766	MALTAIS SONIA			41,81
PC-2022		2022-05-25	41,81		REMB TROP PERCU - UE691415	50-131-53-000	41,81	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212334		64549	MARCEAU AIME			1 000,00
230223		2023-02-23	1 000,00		REGLEMENT DOS 0603-06-2022-182	02-121-10-941	1 000,00	
2023-03-02	A	212335		03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE			15 657,25
179270		2023-01-10	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
179280		2023-01-18	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
179287		2023-01-21	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
179305		2023-02-02	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
179325		2023-02-10	3 131,45		EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)	02-331-10-443	2 859,43	
2023-03-02	A	212336		62589	METYS SARA			176,40
LO-2023		2023-02-21	176,40		REMB ACTIVITES - IE 982304	50-131-53-000	176,40	
2023-03-02	A	212337		64290	MIAO ZHIQIANG			72,43
LO-2023		2023-02-22	72,43		REMB ACTIVITES - IE 1011899	50-131-53-000	72,43	
2023-03-02	A	212338		06360	MICROSOFT LICENSING GP			36 220,99
9988660124		2023-01-01	105,41		LICENCES MICROSOFT (BC6239053)	02-133-10-436 40-136-17-000 40-136-11-000	44,40 19,01 30,38	
9988660495		2023-01-01	12 362,11		LICENCES MICROSOFT (BC6239053)	02-133-10-436 02-133-10-436 40-136-11-000 40-136-17-000 40-136-17-000 40-136-11-000	2 839,72 2 366,42 1 619,63 1 216,35 1 013,61 1 943,58	
9988660496		2023-01-01	23 753,47		LICENCES MICROSOFT (BC6239053)	02-133-10-436 40-136-11-000 40-136-17-000	10 003,47 6 846,62 4 284,82	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212339		03564	MINES SELEINE			335 619,17
5300623577		2023-01-12	48 347,29		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	44 147,52	
5300624816		2023-01-17	48 380,13		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	44 177,51	
5300626516		2023-01-23	25 788,24		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	23 548,10	
5300626932		2023-01-24	41 742,96		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	38 116,88	
5300628318		2023-01-27	39 236,51		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	35 828,16	
5300629872		2023-02-01	10 512,80		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	9 599,58	
5300630439		2023-02-02	57 375,92		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	52 391,86	
5300633045		2023-02-10	64 235,32		GROS SEL EN VRAC - VOIRIE (BC6242050)	02-331-10-626	58 655,40	
2023-03-02	A	212340		64552	MOLLEUR ANDRE			632,15
PC-2023		2023-02-28	632,15		REMB TROP PERCU - UE401622	50-131-53-000	632,15	
2023-03-02	A	212341		64680	MOUSTAFA TAREK			58,95
LO-2023		2023-02-07	58,95		REMB ACTIVITES - IE 1005964	50-131-53-000	58,95	
2023-03-02	A	212342		03468	PETRO HITECH INC			419,66
040336		2023-01-20	419,66		ENT ET REP - EQUIPEMENT (BC6238513)	02-311-90-522	383,21	
2023-03-02	A	212343		04406	PRODUITS ELECTRONIQUES 2000 LTEE			97,62
155984		2023-02-07	97,62		MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV113516)	40-150-10-000	89,14	
2023-03-02	A	212344		64690	QURESHI QAMAR			73,04
LO-2023-1		2023-02-15	73,04		REMB ACTIVITES - IE 1015092	50-131-53-000	73,04	
2023-03-02	A	212345		11746	REMORQUAGE ET TRANSPORT MALEX INC			23 167,46
53659		2023-01-27	23 167,46		REMORQUAGE DENEIGEMENT (BC6242064)	02-331-10-499	21 154,98	
2023-03-02	A	212346		00020	ROGERS SANS FIL INC			87,57
2602205749		2023-02-24	87,57		FRAIS DE COMMUNICATION - 230225 AU 230324	02-311-00-336	79,96	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212347		04468	SHERWIN-WILLIAMS CO (THE)			189,73
8864-5		2023-01-31	189,73	PEINTURE		02-413-10-649	173,25	
2023-03-02	A	212348		11792	TABBAKH RITA			2 874,38
385		2023-01-20	2 874,38	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242487)		02-720-60-419	2 624,69	
2023-03-02	A	212349		59644	TCHOUANGUEM ESTHER FANY			72,43
LO-2023		2023-02-15	72,43	REMB ACTIVITES - IE 981988		50-131-53-000	72,43	
2023-03-02	A	212350		03562	TECHMIX DIV DE BAU VAL INC			4 034,50
1048375		2023-01-11	413,57	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	377,65	
1048546		2023-01-20	829,66	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	757,59	
1048606		2023-01-25	141,65	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	129,35	
1048618		2023-01-26	180,86	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	165,15	
1048664		2023-01-30	676,63	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	617,85	
1048671		2023-01-30	835,99	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	763,37	
1048820		2023-02-10	507,16	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	463,11	
1048823		2023-02-10	448,98	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	409,98	
2023-03-02	A	212351		03647	TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC			1 034,78
029719		2023-01-31	1 034,78	COMPTEURS D EAU (INV113485)		40-150-10-000 40-150-10-000	219,74 725,16	
2023-03-02	A	212352		11293	TG GRAPHICS			404,51
156474		2022-11-16	185,07	PIECES ET ACCESSOIRES		02-722-10-649	168,99	
157607		2022-12-13	127,57	PIECES ET ACCESSOIRES		02-722-10-649	116,48	
157676		2022-12-15	91,87	PIECES ET ACCESSOIRES		02-722-10-649	83,89	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212353		10219	TOROMONT CAT		1 378,59
		PSQC0276223	2023-02-07	879,12	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	802,76
		PSQC0276224	2023-02-07	80,48	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	73,49
		PSQC0276327	2023-02-08	418,99	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	382,59
2023-03-02	A	212354	Transphere	01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C		203,79
		221001 000013358	2022-10-01	203,79	PUBLICATION - SEPT 22	02-132-30-341	186,09
2023-03-02	A	212355		07591	ULINE CANADA CORP		128,28
		11700707	2023-01-26	128,28	MATERIEL SPECIALISE (BC6242466)	02-141-10-671	86,09
						02-141-10-671	32,38
2023-03-02	A	212356		60832	VAUDRY TURCOTTE MARIE REINE		484,43
		PC-2023	2023-02-23	484,43	REMB TROP PERCU - UE415516	50-131-53-000	484,43
2023-03-02	A	212357		06574	VENTILATION BELLE-RIVE INC		911,66
		7651	2023-02-06	410,65	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	374,97
		7652	2023-02-06	357,86	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	326,77
		7668	2023-02-07	143,15	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	02-711-90-522	130,72
2023-03-02	A	212358		04724	VIDEOTRON LTEE		5 346,23
		230210 664739260	2023-02-10	82,73	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	75,54
		230210 769607280	2023-02-10	167,81	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	153,23
		9905803501	2023-02-15	5 095,69	FRAIS RESEAU COMMUNICATION (BC6235897, BC6236638)	02-133-10-333	1 333,77
						40-136-11-000	958,41
						40-136-17-000	599,80
						02-133-10-333	745,68
						40-136-11-000	510,36
						40-136-17-000	319,40
2023-03-02	A	212359		01867	VITRO PLUS ST-CONSTANT		712,84
		4279443	2022-09-19	304,68	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	278,22
		4280714	2023-01-17	408,16	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	372,71

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	212360		11830	VPZBE INC (BATTERIES EXPERT)			327,50
17213		2023-01-24	327,50	BATTERIE		02-713-80-624	299,05	
2023-03-02	A	212361		56106	YING HOUCANG			10,05
LO-2023		2023-01-16	10,05	REMB ACTIVITES - IE 921730		50-131-53-000	10,05	
2023-03-02	A	212362		64547	9399-7146 QUEBEC INC			2 665,12
PC-2023		2023-02-24	2 665,12	REMB TROP PERCU - UE722132 - UE722165 - UE729117 - UE729168 - UE729187 - UE729206		50-131-53-000	381,25	
						50-131-53-000	380,75	
						50-131-53-000	387,98	
						50-131-53-000	502,68	
						50-131-53-000	508,80	
						50-131-53-000	503,66	
2023-03-02	A	801427		06904	AAPQ - ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUEBEC			517,39
2022-0174		2022-09-06	517,39	PUBLICATION		02-161-00-341	472,44	
2023-03-02	A	801428		11812	ADOBE			4 303,60
220913		2022-09-23	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924-1		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924-2		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924-3		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924-4		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
220924-5		2022-09-24	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
221109		2022-11-09	537,95	ABONNEMENT		02-722-19-518	491,22	
2023-03-02	A	801429		10288	AGORAPULSE SAS			403,16
INV-082620224126		2022-08-26	197,01	ABONNEMENT - AGORAPULSE-MEDIUM-99		02-131-10-341	148,00	
						02-131-10-341	49,01	
INV-092620224617		2022-09-26	206,15	ABONNEMENT - AGORAPULSE-MEDIUM-99		02-131-10-341	148,00	
						02-131-10-341	58,15	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	801430		05438	AMAZON.CA			985,57
CA22EYOWACII		2022-09-12	119,83	MATERIEL SPECIALISE (BC6241770)		02-611-00-671 02-611-00-671	104,74 5,13	
CA29EP6TOSI		2022-09-09	814,79	MATERIEL SPECIALISE (BC6242079)		02-133-10-679 02-133-10-679	762,73 13,92	
CA2U2MF4YOI		2022-09-19	50,95	MATERIEL SPECIALISE		02-133-10-679 02-133-10-679	35,68 10,83	
2023-03-02	A	801431		10285	APPLE CANADA INC			45,98
125578692171		2022-09-02	45,98	LOGICIEL		02-133-10-436	41,98	
2023-03-02	A	801432		06114	ASTRAL INTERNET INC			262,00
78388		2022-09-08	262,00	ABONNEMENT HEBERGEMENT WEB - 220913 AU 230812		02-722-19-518 02-722-19-518	72,11 167,14	
2023-03-02	A	801433		11619	AUTHORIZE.NET			33,68
220902		2022-09-02	33,68	FORMULAIRES EN LIGNE		02-991-10-899 02-991-10-899	25,00 8,68	
2023-03-02	A	801434		04809	BUREAU EN GROS (0017)			195,45
220829		2022-08-29	195,45	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6241711)		02-722-10-671	178,47	
2023-03-02	A	801435		02477	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE LA RIVE SUD			99,46
220919		2022-09-19	99,46	CONFERENCE		50-131-59-000	99,46	
2023-03-02	A	801436		11811	CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L INDUSTRIE			91,98
12044		2022-09-08	91,98	CONFERENCE		02-111-00-315	83,99	
2023-03-02	A	801437		11801	EDITIONS PLURIELLES CANADA INC			91,98
02952		2022-08-30	91,98	FRAIS DE REPRESENTATION		02-111-00-315	83,99	
2023-03-02	A	801438		10109	EVENTBRITE			36,82
220908		2022-09-08	10,00	SERVICE TECHNIQUES		02-471-09-528	10,00	
220915		2022-09-15	16,82	SERVICES TECHNIQUES		02-471-09-528	16,82	
220915-1		2022-09-15	10,00	SERVICES TECHNIQUES		02-471-09-528	10,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-02	A	801439		07265	FACEBOOK INC			1 860,94
DSEXUH3NK2		2022-09-03	587,02		PUBLICATION - PLACEMENTS PUBLICITAIRES FACEBOOK	02-131-10-341	98,40	
						02-131-10-341	38,22	
						02-131-10-341	23,87	
						02-131-10-341	89,55	
						02-131-10-341	164,85	
						02-131-10-341	14,99	
						02-131-10-341	13,41	
						02-131-10-341	39,65	
						02-131-10-341	32,99	
						02-131-10-341	12,31	
						02-131-10-341	4,96	
						02-131-10-341	2,83	
JQKZTHBNK2		2022-09-25	1 273,92		PUBLICATION - PLACEMENTS PUBLICITAIRES FACEBOOK	02-131-10-341	78,74	
						02-131-10-341	131,23	
						02-131-10-341	182,68	
						02-131-10-341	62,98	
						02-131-10-341	94,49	
						02-131-10-341	131,23	
						02-131-10-341	35,81	
						02-131-10-341	60,06	
						02-131-10-341	315,70	
						02-131-10-341	70,33	
2023-03-02	A	801440		03874	FONDS DES REGISTRES			87,00
220927		2022-09-27	87,00		REGISTRE FONCIER - SEPT 22	02-121-00-412	83,00	
						02-611-00-341	4,00	
2023-03-02	A	801441		10879	GOOGLE			517,89
220831 565585746		2022-08-31	517,89		PUBLICATION	02-131-10-341	517,89	
2023-03-02	A	801442		07681	GROUPE INFOPRESSE INC			1 608,50
FI20221789		2022-09-26	1 608,50		FORMATION	02-161-00-497	1 468,77	
2023-03-02	A	801443		11754	LEPOINTDEVENTE.COM			597,28
4330876		2022-09-06	597,28		CONGRES	02-133-00-314	597,28	
2023-03-02	A	801444		10362	LOCATION CITE-FETES INC (2330-6475 QUEBEC INC)			373,21
9810		2022-08-15	373,21		LOCATION MATERIEL - EVENEMENT	02-161-00-699	340,79	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	801445		10972	MINISTERE DE LA JUSTICE			108,00
220907		2022-09-07	108,00	TIMBRE JUDICIAIRE		02-121-10-412	108,00	
2023-03-02	A	801446		03619	MINISTRE DES FINANCES			30,25
17803119		2022-09-09	30,25	PERMIS		02-722-10-442	30,25	
2023-03-02	A	801447		11450	MOSYLE CORPORATION			974,86
B52399		2022-09-02	974,86	LICENCE INFORMATIQUE - 220924 AU 240923		02-133-10-528 02-133-10-528	720,00 254,86	
2023-03-02	A	801448		11820	ONLINE-CONVERT.COM			12,03
220913		2022-09-13	12,03	CONVERTISSEUR IMAGES VIDEOS		02-132-10-671 02-132-10-671	8,99 3,04	
2023-03-02	A	801449		11282	PINTEREST			172,46
962076939965		2022-09-01	172,46	PUBLICITE		02-131-10-341	157,48	
2023-03-02	A	801450		06710	PROJECT MANAGEMENT INSTITUTE INC			199,84
11765522		2022-09-10	199,84	COTISATION ET AFFILIATION		02-133-00-494 02-133-00-494	135,44 51,52	
2023-03-02	A	801451		06002	SHUTTERSTOCK IMAGES LLC			275,79
CS-OE3CE-0206		2022-12-24	235,40	ABONNEMENT		02-722-10-345 02-131-10-499	58,85 176,55	
CS-OF871-CO8A		2022-09-23	40,39	ABONNEMENT		02-722-10-345 02-131-10-499	10,10 30,29	
2023-03-02	A	801452	Transphère	01864	SOCIETE QUEBECOISE D INFORMATION JURIDIQUE			17,25
911809		2022-09-02	17,25	ACCES CONSULTATION - AOUT 22		02-161-00-496	15,75	
2023-03-02	A	801453		06973	SOLUTIONS NOTARIUS INC			16,10
375876		2022-09-06	16,10	ABONNEMENT - SIGNATURE NUMERIQUE		02-121-00-412	14,70	
2023-03-02	A	801454		10762	SOUNDTRACK YOUR BRAND			36,82
10719568		2022-09-17	36,82	MUSIQUE AMBIANCE		02-131-12-518 02-131-12-518	26,99 9,83	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-02	A	801455		11810	STONEHENGE CREATIONS			34,23
474		2022-09-09	34,23	LICENCE		02-722-10-499	24,95	
						02-722-10-499	9,28	
2023-03-02	A	801456		11813	TWITTER INC			16,74
600000008221950		2022-09-15	16,74	PUBLICITE		02-131-10-341	15,29	
2023-03-02	A	801457		11816	ZEFFY FONDATION (SYMPLYK COMMUNAUTE)			75,00
220829		2022-08-29	75,00	DON		02-132-10-671	75,00	
2023-03-02	A	801458		10357	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC			862,32
INV163836261		2022-08-26	839,32	LICENCES		02-722-10-439	799,35	
INV164354846		2022-08-30	23,00	FRAIS DE COMMUNICATION		02-131-10-499	21,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-02	M	2303021	Prélèvement autor	04525	HYDRO QUEBEC			13 085,71
230206	299003469	2023-02-06	45,68		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	41,71	
230208	299058302	2023-02-08	492,68		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681 02-414-10-681	174,14 275,74	
230208	299063829	2023-02-08	686,00		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681 02-414-10-681	242,48 383,93	
230208	299078946	2023-02-08	32,58		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-351-10-681 02-351-10-681	11,52 18,23	
230209	299040415	2023-02-09	325,12		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681 02-341-10-681	110,13 186,74	
230209	299102205	2023-02-09	67,22		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681 02-341-10-681	22,77 38,62	
230210	299000295	2023-02-10	45,68		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	41,71	
230210	299000295	2023-02-10	1 677,59		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681	104,51 189,99 85,85 156,08 45,74 83,15 307,47 559,06	
230213	299000295	2023-02-13	4 724,39		CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-714-90-681 02-712-90-681 02-714-90-681 02-712-90-681 02-341-10-681 02-341-10-681 02-711-90-681	18,65 40,25 354,28 764,51 82,77 178,61 114,34 28,59 246,74 61,69 353,84 763,56 1 306,17	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
230214	299000295	2023-02-14	4 124,73	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	237,29	
					02-341-10-681	580,07	
					02-341-10-681	313,05	
					02-341-10-681	765,22	
					02-341-10-681	139,93	
					02-341-10-681	342,04	
					02-341-10-681	44,90	
					02-341-10-681	109,76	
					02-341-10-681	214,00	
					02-341-10-681	523,09	
					02-712-90-681	28,86	
					02-714-90-681	115,45	
					02-712-90-681	70,55	
					02-714-90-681	282,23	
230215	299000295	2023-02-15	864,04	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	32,73	
					02-341-10-681	79,99	
					02-341-10-681	177,37	
					02-341-10-681	498,89	
2023-03-02	M	2303031	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES		642,72
FEV23-8PA		2023-02-26	642,72	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	642,72	
2023-03-02	M	2303032	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		201 466,40
FEV23-8		2023-02-26	201 466,40	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	77 990,81	
					50-138-17-000	39 787,35	
					50-138-17-000	39 787,35	
					50-138-15-000	4 416,00	
					50-138-15-000	3 152,71	
					50-138-18-000	28 141,05	
					50-138-19-000	8 191,13	
2023-03-02	M	2303033	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA		78 265,81
FEV23-8TP		2023-02-26	14 841,56	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	10 637,83	
					50-138-13-000	2 452,14	
					50-138-13-000	1 751,59	
FEV23-8TR		2023-02-26	63 424,25	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	48 166,64	
					50-138-14-000	8 900,27	
					50-138-14-000	6 357,34	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212363		06418	ACCEO SOLUTIONS INC			1 993,24
RFM23-000610		2023-02-02	1 993,24		SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6242485)	02-311-00-449	1 820,09	
2023-03-09	A	212364		11447	ACCO C&OP INC			600,17
4726255506		2023-02-14	600,17		ENTRETIEN ET REPARATION - EQUIPEMENT - OUTILLAGE	02-722-10-526	548,03	
2023-03-09	A	212365		03104	ACIERS LAPINIÈRE INC			994,53
30653		2023-01-12	994,53		MATERIEL ET EQUIPEMENT ACIER	02-351-10-645	908,14	
2023-03-09	A	212366		03115	ACKLANDS GRAINGER INC			505,93
9584748090		2023-01-24	505,93		PIECES ET EQUIPEMENT	02-713-80-624	461,98	
2023-03-09	A	212367		05716	ADF DIESEL RIVE-SUD			8 251,78
FA07-211778		2023-02-09	7 412,50		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (BC6242534)	02-311-80-647	6 768,60	
FA07-212198		2023-02-17	839,28		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	766,37	
2023-03-09	A	212368		54828	AKKAOUI ZAINAB			150,00
230220		2023-02-20	150,00		CACHET ANIMATION - 230319	02-722-10-442	150,00	
2023-03-09	A	212369		64694	AL FATEH FAHMI MOUSSA			117,90
LO-2023		2023-02-16	117,90		REMB ACTIVITES - IE 955480	50-131-53-000	117,90	
2023-03-09	A	212370		00607	AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION			187,00
230217 1204432		2023-02-17	187,00		COTISATION 2023-2024	02-722-10-494	187,00	
2023-03-09	A	212371		64706	ANDREI SZABOU			64,38
LO-2023		2023-02-22	64,38		REMB ACTIVITES - IE 1008218	50-131-53-000	64,38	
2023-03-09	A	212372		62767	ARNAUD LAURELINE			67,87
LO-2023		2023-01-13	67,87		REMB ACTIVITES - IE 1003672	50-131-53-000	67,87	
2023-03-09	A	212373		03330	ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC			321,93
7967		2023-01-05	321,93		COTISATION ANNUELLE - 2023	02-131-10-494	293,97	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212374		50433	BANQUE SCOTIA			14 916,00
PC-2023-1		2023-03-03	14 916,00	REMB TROP PERCU - HYP4907970 - UE407008		50-131-53-000	14 916,00	
2023-03-09	A	212375		58969	BARBEAU COLETTE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 344481		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212376		62744	BARILE CAROLYN			110,70
LO-2021-1		2021-10-04	110,70	REMB ACTIVITES - IE1002320		50-131-53-000	110,70	
2023-03-09	A	212377		02337	BELL CANADA			297,91
230219 542511935		2023-02-19	137,68	FRAIS DE TELEPHONIE (BC6240872, BC6242422)		02-133-10-333 02-133-10-333	4,36 121,73	
230222 450656055		2023-02-22	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230222 450656082		2023-02-22	20,85	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,03	
230222 450656249		2023-02-22	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230222 450656496		2023-02-22	52,98	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	48,38	
230222 450656607		2023-02-22	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
230222 450656858		2023-02-22	21,60	FRAIS DE TELEPHONIE		02-133-10-331	19,72	
2023-03-09	A	212378		11814	BENEVA INC			10 421,86
MARS23-M		2023-03-07	10 421,86	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-99-500 50-138-99-120	10 037,86 384,00	
2023-03-09	A	212379		03402	BETONS LONGUEUIL (1982) INC (LES)			15 751,58
161860		2023-02-08	15 751,58	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242508)		02-321-10-649	14 383,29	
2023-03-09	A	212380		61333	BIBEAU ISABELLE			4,75
LO-2023		2023-02-24	4,75	REMB ACTIVITES - IE 925077		50-131-53-000	4,75	
2023-03-09	A	212381		60485	BLAIS CLAIRE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 994264		50-131-53-000	5,13	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212382		58630	BOIVIN L ECUYER SUZANNE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 966712		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212383		56504	BOURDON LOUISE			4,75
LO-2023		2023-02-04	4,75	REMB ACTIVITES - IE 284810		50-131-53-000	4,75	
2023-03-09	A	212384		64726	BOURGAULT MICHEL			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 226332		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212385		58712	BOURGON CHARLENE			300,00
230220		2023-02-20	300,00	CACHET ANIMATION - 230317		02-722-10-442	300,00	
2023-03-09	A	212386		10907	BRANDT TRACTOR LTD			1 103,10
8200461		2023-01-25	34,03	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	31,07	
8200717		2023-02-01	350,09	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	319,68	
8200924		2023-02-07	22,02	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	20,11	
8201126		2023-02-14	696,96	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV113564)		40-150-10-000	392,18	
						40-150-10-000	46,21	
						40-150-10-000	40,66	
						40-150-10-000	101,48	
						40-150-10-000	55,90	
2023-03-09	A	212387		58387	BROSSARD ENSEMBLE - EQUIPE DOREEN ASSAAD			10 599,70
230309		2023-03-09	10 599,70	ALLOCATION AUX PARTIS AUTORISES 2022		02-111-00-419	3 062,76	
						02-111-00-419	7 245,58	
2023-03-09	A	212388		64716	BROSSEAU MONIQUE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 1004929		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212389		11019	BUNZL SECURITE			663,09
7936934-01		2023-02-09	663,09	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV113464)		40-150-10-000	605,48	
2023-03-09	A	212390		11785	CASTILLO DAVID			650,00
03-2003		2023-02-11	650,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242351)		02-723-20-419	650,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212391		06227	CHAPITEAU SUMMUM (9144-5718 QUEBEC INC)			2 615,71
13289		2023-01-13	2 127,05		LOCATION CHAPITEAUX (BC6242363)	02-723-20-516	1 942,28	
13299		2023-01-24	488,66		LOCATION CHAPITEAUX (BC6242451)	02-723-20-442	446,21	
2023-03-09	A	212392		60486	CHARBONNEAU NICOLE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13		REMB ACTIVITES - IE 227228	50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212393		64319	CHARRON CAROLE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30		REMB ACTIVITES - IE 966366	50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212394		61813	CHEN JUN HUI			58,95
LO-22023		2023-02-17	58,95		REMB ACTIVITES - IE 973239	50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212395		63430	CLOUTIER LOUISE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30		REMB ACTIVITES - IE 905330	50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212396		06341	COMMUNICATIONS LCT INC			344,93
17223		2023-02-02	344,93		LOCATION EQUIPEMENT (BC6242448)	02-723-20-516	314,97	
2023-03-09	A	212397		11557	COMPAGNIE DE CREATION LE GROS ORTEIL			1 253,23
5835		2023-01-30	1 253,23		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242343)	02-723-20-419	1 144,36	
2023-03-09	A	212398		11686	CONSTRUCTION MICHEL DUBE INC			50 241,16
2455		2022-12-31	40 954,53		REFECTION ET ECLAIRAGE SENTIERS PIETONNIERS - SP-22-1677 #2 (BC6241839)	22-04391-712 22-04392-712	20 831,18 20 720,97	
2456		2023-01-30	9 286,63		LIBERATION DE RETENUE - SP-22-1677 #1	50-131-59-000	0,00	
2023-03-09	A	212399		06812	CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC INC			1 332,07
120818		2023-01-31	440,35		ENT ET REP BATIMENTS (BC6241140)	02-711-90-522	402,10	
120819		2023-01-31	308,25		ENT ET REP BATIMENTS (BC6241140)	02-711-90-522	281,48	
120855		2023-02-02	583,47		ENT ET REP BATIMENTS (BC6241140)	02-711-90-522	532,79	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212400		11299	COISCAN INC			369,07
95645		2023-02-14	369,07	MATERIEL SPECIALISE		02-722-10-649	337,01	
2023-03-09	A	212401		64724	COTE SONYA			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 1006065		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212402		64695	DAIGNEAULT LOUISE			40,07
LO-2023		2023-02-17	40,07	REMB ACTIVITE - IE 1009246		50-131-53-000	40,07	
2023-03-09	A	212403		11542	DANSE CADENCE			900,00
2023-01-23A		2023-01-23	900,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242344)		02-723-20-419	900,00	
2023-03-09	A	212404		56355	DARGENZIO ARMAND			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 954932		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212405		64714	DAUDELIN JACQUES			14,60
LO-2023		2023-02-24	14,60	REMB ACTIVITES - IE 228471		50-131-53-000	14,60	
2023-03-09	A	212406		64707	DE ARAUJO ALINE			72,43
LO-2023		2023-02-22	72,43	REMB ACTIVITES - IE 1015024		50-131-53-000	72,43	
2023-03-09	A	212407		64700	DE SIQUEIRA CAMILO			58,95
LO-2023		2023-02-21	58,95	REMB ACTIVITES - IE 1005674		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212408		64717	DEPATIE JOHANNE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMNB ACTIVITES - IE 1002983		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212409		60489	DESAUTELS MARTINE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 223145		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212410		61001	DESFORGES CAROLE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 318917		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212411		64692	DEVEAU LARRY			160,96
LO-2023		2023-02-16	160,96	REMB ACTIVITES - IE 1013879		50-131-53-000	160,96	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212412		03452	DEVOIR INC (LE)			572,58
IN7048		2023-02-02	94,28		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	86,09	
IN7049		2023-02-02	94,28		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	86,09	
IN7217		2023-02-09	96,58		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	88,19	
IN7218		2023-02-09	94,28		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	86,09	
IN7219		2023-02-09	96,58		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	88,19	
IN7410		2023-02-16	96,58		PUBLICATION (BC6242193)	02-132-30-341	88,19	
2023-03-09	A	212413		64705	DI FABIO FRANCO			72,43
LO-2023		2023-02-21	72,43		REMB ACTIVITES - IE 1011688	50-131-53-000	72,43	
2023-03-09	A	212414		03512	DIESEL BEC INC			1 165,11
170206		2023-02-08	1 165,11		PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (BC6242495)	02-311-80-647	1 063,90	
2023-03-09	A	212415		01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC			366,79
151988		2023-02-16	366,79		PRODUITS ENTRETIEN (INV113557)	40-150-10-000	334,93	
2023-03-09	A	212416		11023	DPOC QUADIENT CANADA LTD			11 497,50
230228		2023-02-28	11 497,50		APPROVISIONNEMENT TIMBREUSE	02-132-30-321	10 498,75	
2023-03-09	A	212417		04139	DUNTON RAINVILLE S E N C			1 683,24
418669		2023-01-31	1 631,50		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239185)	02-121-10-412	1 489,77	
418672		2023-01-31	51,74		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239298)	02-121-10-412	47,24	
2023-03-09	A	212418		05453	DURET ET LANDRY INC			959,39
BT-04-04-04		2023-02-02	959,39		ACCESSOIRES ET OUTILLAGE - MATERIEL ROULANT	02-311-80-643	876,05	
2023-03-09	A	212419		02542	EDNAMATION			4 334,56
2301		2023-01-11	4 334,56		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242338)	02-723-20-419	3 958,03	
2023-03-09	A	212420		11465	ENSEIGNES DUMAS			1 437,19
15518		2023-02-01	1 437,19		SERVICES TECHNIQUES (BC6242316)	02-131-10-449	1 312,35	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212421		10970	ENTANDEM INC			7 339,24
311350		2023-01-27	4 421,51		LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)	02-701-00-439	4 037,43	
311351		2023-01-27	2 917,73		LICENCE DROIT DE PERFORMANCE (BC6240718)	02-701-00-439	2 664,27	
2023-03-09	A	212422		04867	ENTREPRISES ELECTRIQUES L M INC (LES)			2 896,85
133130		2023-01-20	266,97		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241875)	02-713-80-522	243,78	
133131		2023-01-20	266,97		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241875)	02-414-20-951	243,78	
133133		2023-01-20	266,97		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241875)	02-311-90-522	243,78	
133152		2023-01-20	1 448,69		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241850)	02-713-80-522	1 322,85	
133206		2023-01-23	266,97		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241875)	02-191-90-522	243,78	
133392		2023-01-30	380,28		ENTRETIEN ET REPARATION (BC6241875)	02-414-10-499	347,24	
2023-03-09	A	212423		11803	EQUIPE MEDICALE INC			965,79
DEV-218		2023-02-02	965,79		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242569)	02-720-40-418	881,89	
2023-03-09	A	212424		11530	ERABLEMENT BON INC			3 432,00
FAC0272		2023-01-12	3 432,00		SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242357)	02-720-40-418	3 133,87	
2023-03-09	A	212425		64542	ESCOUADE CULINAIRE (L')			688,70
230220		2023-02-20	688,70		CACHET ANIMATION - 221106	02-722-10-442	628,87	
2023-03-09	A	212426		10536	ESII CANADA INC			321,94
FACA000274		2023-02-08	321,94		PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242557)	02-131-12-671 02-131-12-671	230,98 62,99	
2023-03-09	A	212427		10646	EUROFINS ENVIRONEX			4 889,66
840562		2023-01-31	4 735,82		ANALYSE EAU POTABLE (BC6241163)	02-413-10-521	4 324,43	
840563		2023-01-31	14,95		ANALYSE EAU POTABLE (BC6241163)	02-413-10-521	13,65	
840564		2023-01-31	138,89		ANALYSE EAU POTABLE (BC6240749)	02-713-10-418	126,82	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212428		07060	EXCA-VAC CONSTRUCTION (9345-2860 QUEBEC INC)			2 213,27
6525		2023-02-07	2 213,27		TRAVAUX D EXCAVATION (BC6242371)	02-413-10-499	2 021,01	
2023-03-09	A	212429		62421	FAYAD FABIENNE			344,93
230220		2023-02-20	344,93		CACHET ANIMATION - 230317	02-722-10-442	314,97	
2023-03-09	A	212430		03874	FONDS DES REGISTRES			43,00
230302		2023-03-02	43,00		RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION	02-131-12-411	43,00	
2023-03-09	A	212431		04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS			57,38
588334		2023-02-01	45,90		PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242518)	02-131-10-671	41,91	
593839		2023-02-06	11,48		PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242518)	02-131-10-671	10,48	
2023-03-09	A	212432		63707	FRIGON NICOLE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30		REMB ACTIVITES - IE 975748	50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212433		64713	GAREAU LISE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13		REMB ACTIVITES - IE 399957	50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212434		07703	GAUTHIER MONTPETIT HUISSIERS DE JUSTICE EN FIDEICOMMIS			693,15
MARS23-M		2023-03-07	693,15		SAISIE DE SALAIRE - DOS-450-32-021145-222	50-138-20-000	693,15	
2023-03-09	A	212435		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC			574,19
830330		2023-02-01	57,48		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-714-90-649	52,48	
830331		2023-02-03	37,93		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-713-80-624	34,63	
830334		2023-02-14	341,98		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-413-10-649	312,27	
830335		2023-02-15	49,43		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-711-90-624	45,13	
830336		2023-02-16	87,37		MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-413-10-649	79,78	
2023-03-09	A	212436		64712	GIRARD LISE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30		REMB ACTIVITES - IE 230805	50-131-53-000	7,30	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212437		11198	GRAND-MAISON ET FILS INC			312,04
17952		2022-12-07	312,04	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6238970)		02-713-80-522	284,93	
2023-03-09	A	212438		07916	GRAVEL 2 AVOCATS INC			1 041,67
06405		2023-02-10	1 041,67	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6242080)		02-161-00-418	951,18	
2023-03-09	A	212439		61756	GRENIER JOCELYNE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 934821		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212440		11765	GROUPE MARLEB INC			960,05
16298		2023-01-31	960,05	ENTRETIEN MENAGER - CHALET DE PARC - JANV 23 (BC6233825)		02-712-90-522	876,65	
2023-03-09	A	212441		04869	GROUPE SCOUT BROSSARD (DISTRICT DE ST-JEAN) INC			60,00
006		2023-02-08	60,00	LOCATION EQUIPEMENTS (BC6242576)		02-723-20-516	60,00	
2023-03-09	A	212442		60492	HARRIS FRANCOISE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 900988		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212443		03820	HEBDRAULIQUE INC			151,26
300204289		2023-02-06	84,00	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	76,70	
30020480		2023-02-02	12,97	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	11,85	
30020518		2023-02-08	54,29	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT		02-311-80-647	49,58	
2023-03-09	A	212444		64553	HOA GLENN			723,46
PC-2023		2023-03-02	723,46	REMB TROP PERCU - UE679500		50-131-53-000	723,46	
2023-03-09	A	212445		64701	HUY HA DAN MICHEL			58,95
LO-2023		2023-02-21	58,95	REMB ACTIVITES - IE 965697		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212446		64704	INSLEAY ANDREW			151,69
LO-2023		2023-02-21	151,69	REMB ACTIVITES - IE 1012267		50-131-53-000	151,69	
2023-03-09	A	212447		05908	INTERNET INFINITY INC (VOICEMEUP)			161,26
VMUI00173569		2023-03-01	161,26	FRAIS DE COMMUNICATION - 230201 AU 230228 (BC6242547)		02-133-10-333	147,25	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212448		11700	JAMYE LA LUNA PRODUCTIONS INC			3 414,76
1008		2023-01-13	3 414,76	ANIMATION EVENEMENTIEL (BC6242341)		02-723-20-419	3 118,13	
2023-03-09	A	212449		64722	JBEILI VIVIANE			8,39
LO-2023		2023-02-24	8,39	REMB ACTIVITES - IE 1012546		50-131-53-000	8,39	
2023-03-09	A	212450		64703	JO BOGEUN			58,95
LO-2023		2023-02-21	58,95	REMB ACTIVITES - IE 993725		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212451		11783	KABOOM AUTO-TAMPONNEUSE INC			7 473,38
2023-7		2023-01-10	7 473,38	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242350)		02-720-40-418	6 824,19	
2023-03-09	A	212452		00870	KING GEORGE ELECTRONIQUE INC			61,80
5974		2023-02-17	61,80	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-311-90-624	56,43	
2023-03-09	A	212453		64725	KIRKWOOD DOREEN			8,39
LO-2023		2023-02-24	8,39	REMB ACTIVITES - IE 1012130		50-131-53-000	8,39	
2023-03-09	A	212454		64720	KOROMAKAN ARABIA			79,48
LO-2023		2023-02-24	79,48	REMB ACTIVITES - IE 979668		50-131-53-000	79,48	
2023-03-09	A	212455		57908	LACOUTURE ASTRID PAOLA			52,40
LO-2023		2023-02-23	52,40	REMB ACTIVITES - IE 928591		50-131-53-000	52,40	
2023-03-09	A	212456		64730	LAGO BRENDA			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 1010080		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212457		11328	LAKATOS JIMMY			995,00
2023-002		2023-02-01	995,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242522)		02-723-20-419	995,00	
2023-03-09	A	212458		64145	LAROCHE CHANTAL			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 904990		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212459		64715	LECAVALIER SABRINA			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 991870		50-131-53-000	7,30	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212460		64034	LEE SANDY			52,40
LO-2023		2023-02-24	52,40	REMB ACTIVITES - IE 931515		50-131-53-000	52,40	
2023-03-09	A	212461		61118	LEGER FRANCINE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 322617		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212462		64718	LEMIEUX DILLEN LINDA			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30	REMB ACTIVITES - IE 932493		50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212463		11834	LOCATION KIROULE INC (0003)			963,59
2019327		2023-02-08	963,59	LOCATION VEHICULE		02-714-90-516	879,89	
2023-03-09	A	212464		04319	LOCATION SAUVAGEAU			4 239,13
M304344-05		2023-01-01	4 239,13	LOCATION CAMION (BC6241759)		02-341-10-521 02-341-10-521	408,40 3 462,49	
2023-03-09	A	212465		07606	LOCATIONS COOPER CANADA INC			571,71
Q05049980		2023-01-30	571,71	EQUIPEMENT		02-311-90-522	522,05	
2023-03-09	A	212466		64052	LOUMA REINE			35,00
LO-2022		2022-07-11	35,00	REMB ACTIVITES - IE979035		50-131-53-000	35,00	
2023-03-09	A	212467		64691	LUO XIAO			117,90
LO-2023		2023-02-16	117,90	REMB ACTIVITES - IE 995734		50-131-53-000	117,90	
2023-03-09	A	212468		11784	MANIAX GLOBAL INC			1 695,88
23004		2023-01-11	1 695,88	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242345)		02-723-20-419	1 548,57	
2023-03-09	A	212469		64702	MARCHAND LOUISE			92,25
LO-2023		2023-02-21	92,25	REMB ACTIVITES - IE 278744		50-131-53-000	92,25	
2023-03-09	A	212470		03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE			6 262,90
179337		2023-02-17	6 262,90	EPANDAGE ABRASIF - SECT 2 (BC6223049)		02-331-10-443	5 718,86	
2023-03-09	A	212471		07654	MERCEDES-BENZ RIVE-SUD (8421722 CANADA INC)			222,97
313896		2022-12-12	222,97	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-311-80-525	203,60	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212472		06360	MICROSOFT LICENSING GP			17,10
9988677684		2023-02-13	17,10	LICENCES MICROSOFT (BC6239053)		02-133-10-436	7,21	
						40-136-11-000	4,93	
						40-136-17-000	3,08	
2023-03-09	A	212473		06803	MILLER THOMSON S E N C R L			8 638,66
3840651		2022-12-31	784,13	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6223184)		02-121-10-412	716,01	
3840661		2022-12-31	74,16	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6241608)		02-121-10-412	67,72	
3841942		2022-12-31	7 780,37	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6240390)		02-121-10-412	7 104,52	
2023-03-09	A	212474		10972	MINISTERE DE LA JUSTICE			79,00
100400-611814978		2023-01-28	79,00	CONTRAVENTION		02-321-10-649	79,00	
2023-03-09	A	212475		11547	MJ ANIM ACTION INC			965,79
2506		2023-01-13	965,79	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242349)		02-723-20-419	881,89	
2023-03-09	A	212476		10799	MOULIN A VENT LA MAISON DES ARTS ET DES JEUX (LE)			7 254,93
007-2023-02-12		2023-02-12	7 254,93	SERVICES TECHNIQUES (BC6242340)		02-723-20-419	6 624,72	
2023-03-09	A	212477		61437	MOUNDAKIS MARIA			58,95
LO-2023		2023-02-24	58,95	REMB ACTIVITES - IE 945301		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212478		04220	NEDCO INC			303,56
1446557		2023-01-23	54,73	FOURNITURES ELECTRIQUES		02-311-90-624	49,97	
1449293		2023-01-26	248,83	FOURNITURES ELECTRIQUES		02-722-90-624	227,22	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212479		06311	ORKIN CANADA CORPORATION			1 391,17
C-3860297		2023-01-28	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-712-80-522	115,48	
C-3875868		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-191-90-522	115,48	
C-3875886		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-722-90-522	115,48	
C-3875921		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-711-90-522	115,48	
C-3875972		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-311-90-522	115,48	
C-3876007		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-711-90-522	115,48	
C-3876034		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-711-90-522	115,48	
C-3876197		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-711-90-522	115,48	
C-3876332		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-713-80-522	115,48	
C-3876415		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-711-90-522	115,48	
C-3876478		2023-02-09	126,47	SERVICE EXTERMINATION (BC6241643)		02-712-80-522	115,48	
2023-03-09	A	212480		06646	OUTILLAGES PATRICK BENOIT INC			182,24
02012392221		2023-02-01	182,24	OUTILLAGE		02-311-80-643	166,41	
2023-03-09	A	212481		10984	PATISSERIE ROLLAND INC			2 816,89
2022061935		2023-02-08	2 816,89	DENREES ALIMENTAIRES - TRAITEUR (BC6242502)		02-720-60-493	2 572,20	
2023-03-09	A	212482		64693	PELLERITO ORNELLA			58,95
LO-2023		2023-02-16	58,95	REMB ACTIVITES - IE 986038		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212483		11701	PETRO LUB			4 137,87
7075745		2023-02-10	4 137,87	HUILE A MOTEIR (INV113553)		40-150-10-000	3 778,42	
2023-03-09	A	212484		64727	PIGEON MARIE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 299278		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212485		11755	PNEUS ROBERT BERNARD (CHAMBLY) LTEE (LES)			2 089,33
CHY-F201412		2023-01-24	2 089,33	PNEUS (BC6242158)		02-311-80-638	1 907,83	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212486		11552	POZO CINDY MARGARITA			250,00
0080		2023-01-28	250,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6242459)		02-723-20-419	250,00	
2023-03-09	A	212487		03477	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC			9 772,88
FC00004376		2022-11-02	9 772,88	SERVICES TECHNIQUES (BC6242335)		02-723-20-699	8 923,94	
2023-03-09	A	212488		06209	PRODUCTIONS UNITY INC (LES)			9 772,89
7132		2023-02-11	4 599,00	LOCATION EQUIPEMENT ET MATERIEL (BC6242342)		02-723-20-516	4 199,50	
7133		2023-02-11	5 173,89	SERVICES TECHNIQUES (BC6242339)		02-723-20-419	4 724,45	
2023-03-09	A	212489		11808	PROVRAC INC			5 110,64
54273		2023-01-31	2 655,92	TRANSPORT DE PIERRE (BC6242566)		02-321-10-516	2 425,21	
54274		2023-01-31	2 454,72	TRANSPORT DE PIERRE (BC6242566)		02-321-10-516	2 241,49	
2023-03-09	A	212490		03293	PUROLATOR INC			69,07
452571149		2023-01-27	69,07	FRAIS DE MESSAGERIE		02-311-00-322	63,07	
2023-03-09	A	212491		11802	QUARTIER DES SPECTACLES (QDS) INTERNATIONAL			19 044,81
2		2023-01-31	8 982,02	DEPOT 50% - SERVICES PROFESSIONNELS - 230210 AU 230213 (BC6242542)		02-723-60-419	8 201,78	
8		2023-02-14	10 062,79	SERVICES PROFESSIONNELS - 230210 AU 230213 (BC6242542)		02-723-60-419	9 188,67	
2023-03-09	A	212492		05388	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON			8 300,00
00737		2023-01-25	8 300,00	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6242477)		02-161-00-418	7 579,00	
2023-03-09	A	212493		00064	REG RETRAITE COLS BLANCS SALARIES VILLE DE LONGUEUIL			193 742,90
MARS23-M		2023-03-07	193 742,90	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-31-100	168 684,46	
						50-138-31-100	16 868,86	
						50-138-31-100	549,58	
						02-181-00-212	7 640,00	
2023-03-09	A	212494		11833	REMORQUAGE BOURDEAU ET ENTREPRISE G M STABILE			704,23
2301479		2023-01-23	704,23	REMORQUAGE VEHICULE		02-311-80-525	643,05	
2023-03-09	A	212495		56986	RENAUD CELINE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 936808		50-131-53-000	5,13	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212496		07529	RETRAITE QUEBEC			7 631,44
MARS23-M		2023-03-07	7 631,44		DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-32-000	1 745,82	
						50-138-32-000	5 883,40	
						02-181-00-211	2,22	
2023-03-09	A	212497		64731	ROBIN JOHANNE			7,30
LO-2023		2023-02-24	7,30		REMB ACTIVITES - IE 238107	50-131-53-000	7,30	
2023-03-09	A	212498		00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN			9 248,71
MARS23-M		2023-03-07	9 248,71		DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-52-000	9 248,71	
2023-03-09	A	212499		11028	SERVICE D ENTRETIEN PROMAID			4 554,85
1256		2023-02-01	4 554,85		SERVICES D ENTRETIEN MENAGER - JANV 23 (BC6240726)	02-311-90-522	4 159,18	
2023-03-09	A	212500		11424	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC			34 062,46
17028		2023-01-31	30 843,16		ENTRETIEN MENAGER COMPLEXE AQUATIQUE (BC6240212)	02-713-80-522	28 163,92	
17036		2023-01-31	459,90		ENTRETIEN MENAGER COMPLEXE AQUATIQUE (BC6240212)	02-713-80-522	419,95	
17039		2023-01-31	2 759,40		ENTRETIEN MENAGER COMPLEXE AQUATIQUE (BC6240212)	02-713-80-522	2 519,70	
2023-03-09	A	212501		11815	SERVICES DE CHAUDIERES A CONDENSATION DE MONTREAL INC			557,64
3300		2023-02-01	557,64		ENT ET REP EQUIP - BATIMENT	02-713-80-522	509,20	
2023-03-09	A	212502		11455	SERVICES MAXI ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES INC			3 476,56
00064277		2023-01-01	1 460,18		ENT ET REP ASCENSEURS (BC6233612)	02-191-90-522	876,64	
						02-711-90-522	299,22	
						02-722-90-522	157,48	
00064684		2023-02-01	1 460,18		ENT ET REP ASCENSEURS (BC6233612)	02-191-90-522	876,64	
						02-711-90-522	299,22	
						02-722-90-522	157,48	
00064800		2023-02-03	556,20		ENT ET REP ASCENSEURS (BC6233612)	02-191-90-522	507,88	
2023-03-09	A	212503		64709	SHI MING ZHAO			52,40
LO-2023		2023-02-22	52,40		REMB ACTIVITES - IE 1008716	50-131-53-000	52,40	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212504		04506	SINTRA INC			2 320,98
3052085		2023-01-13	2 320,98	ABRASIF (BC6242171)		02-331-10-626	2 119,37	
2023-03-09	A	212505		00138	SOCIETE DE L ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC			67 071,90
230113 31858368		2023-01-13	67 071,90	RENOUV IMMATRICULATIONS - 2023 (BC6242585)		02-311-80-439	67 071,90	
2023-03-09	A	212506		11751	SOLUTIONS ITED INC			1 663,70
142387		2023-01-31	1 663,70	ENT ET REP EQUIPEMENT (BC6242135)		02-133-10-527	1 519,18	
2023-03-09	A	212507		61176	SOUCY HELENE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 285953		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212508		00022	SOUDURE CAMIRE ET FILS			1 862,60
008713		2023-01-12	937,05	MATERIEL ET SOUDURE		02-311-90-624	855,65	
008714		2023-01-17	793,33	MATERIEL ET SOUDURE		02-712-80-624	724,42	
008715		2023-01-30	132,22	MATERIEL ET SOUDURE		02-713-80-624	120,73	
2023-03-09	A	212509		64698	SOUNDE CAROLE			52,40
LO-2023		2023-02-21	52,40	REMB ACTIVITES - IE 1005893		50-131-53-000	52,40	
2023-03-09	A	212510		64721	ST-JEAN MICHELINE			5,13
LO-2023		2023-02-24	5,13	REMB ACTIVITES - IE 239148		50-131-53-000	5,13	
2023-03-09	A	212511		01079	SYSTEMES D ENTREE ASSA ABLOY CANADA INC (LES)			1 676,05
SEI/00206254		2023-01-13	1 249,49	SERVICES TECHNIQUES (BC6242628)		02-713-80-522	1 140,95	
SEI/00208083		2023-02-14	426,56	SERVICES TECHNIQUES		02-713-80-522	389,51	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212512		11103	TANDEM GRAFIK			569,37
173556		2023-01-31	459,21	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242493)		02-713-10-671 02-713-10-671 02-713-10-671	67,98 339,85 11,49	
173700		2023-02-08	57,38	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242555)		02-131-12-671 02-131-12-671	40,89 11,49	
173814		2023-02-15	52,78	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6242598)		02-722-10-671 02-722-10-322	35,64 12,55	
2023-03-09	A	212513		03562	TECHMIX DIV DE BAU VAL INC			1 921,13
1048835		2023-02-13	1 209,08	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	1 104,05	
1048838		2023-02-13	712,05	ASPHALTE (BC6240946)		02-321-10-625	650,20	
2023-03-09	A	212514		10991	TECKSOL DGE INC			3 708,46
300759		2023-01-17	6 201,93	ENT SYSTEMES DE VENTILATION - CLIMATISATION ET CHAUFFAGE		50-131-59-000	6 201,93	
300760		2023-01-17	-6 201,92	CREDIT SUR FACT 300759		50-131-59-000	-6 201,92	
300772		2023-01-31	3 708,45	ENT SYSTEMES DE VENTILATION - CLIMATISATION ET CHAUFFAGE (BC6240101)		02-713-80-522	3 386,31	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212515		03681	TELUS		3 579,62
32540841072		2023-02-16	3 579,62	FRAIS DE CELLULAIRE - 230217 AU 230316	02-121-00-336	27,99	
					02-131-00-336	43,86	
					02-131-10-336	180,28	
					02-132-10-336	61,99	
					02-132-20-336	30,17	
					02-133-10-336	314,75	
					02-141-10-336	30,07	
					02-161-00-336	119,56	
					02-311-00-336	1 102,91	
					02-471-00-336	110,88	
					02-611-00-336	379,02	
					02-615-00-336	13,63	
					02-651-00-336	381,52	
					02-611-00-336	-13,11	
					02-701-00-336	30,07	
					02-713-10-336	32,60	
					02-713-90-522	64,06	
					02-714-10-336	81,31	
					02-716-10-336	117,30	
					02-720-10-336	71,10	
					02-721-10-336	42,48	
					02-722-10-336	23,61	
					02-723-10-336	30,07	
					02-651-00-336	-7,46	
2023-03-09	A	212516		03693	TENAQUIP LTEE		648,70
15131226-00		2023-02-17	467,21	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV113514)	40-150-10-000	82,49	
					40-150-10-000	102,96	
					40-150-10-000	241,17	
15164486-00		2023-02-09	181,49	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6242550)	02-311-00-651	64,93	
					02-311-00-651	100,80	
2023-03-09	A	212517		11293	TG GRAPHICS		227,81
159745		2023-02-14	227,81	PIECES ET ACCESSOIRES	02-722-10-649	208,02	
2023-03-09	A	212518		11584	TONY DE PROVENCE INC		998,00
2569		2023-01-16	998,00	LOCATION MATERIEL (BC6242354)	02-723-20-516	911,31	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	212519		10904	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S E N C R L			2 907,71
0000128761		2023-01-23	2 907,71	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6237120)		02-121-10-412	2 655,12	
2023-03-09	A	212520		04808	TROPHEES FORTIN (1986) INC (LES)			34,49
11094		2023-01-30	34,49	GRAVURE		02-311-00-671	31,49	
2023-03-09	A	212521		02299	UNIFORME L ET M INC			2 104,04
88907		2023-02-06	2 104,04	MATERIEL SPECIALISE (BC6242268)		02-211-10-679 02-211-10-679	1 889,77 31,49	
2023-03-09	A	212522		01094	VITRERIE GENEST INC			764,58
116445		2023-01-11	764,58	MATERIEL SPECIALISE		02-711-90-624	698,17	
2023-03-09	A	212523		64699	YANG DAOCHENG			58,95
LO-2023		2023-02-21	58,95	REMB ACTIVITES - IE 986551		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212524		64554	YEE VINCENT			1 000,00
230301		2023-03-01	1 000,00	REGLEMENT DOS 0603-06-2022-103		02-121-10-941	1 000,00	
2023-03-09	A	212525		11539	YEP LOCATION D EQUIPEMENTS			1 316,01
67046752		2023-02-14	1 316,01	LOCATION MATERIEL (BC6242410)		02-723-20-516	1 201,69	
2023-03-09	A	212526		63968	ZAPATA CAMPUZANO SINDY			57,37
LO-2022		2022-06-17	57,37	REMB ACTIVITES - IE1006898		50-131-53-000	57,37	
2023-03-09	A	212527		64708	ZAYWARI FERESHSTA			58,95
LO-2023		2023-02-23	58,95	REMB ACTIVITES - IE 993630		50-131-53-000	58,95	
2023-03-09	A	212528		64710	ZHENG YUWEI			52,40
LO-2023		2023-02-24	52,40	REMB ACTIVITES - IE 994084		50-131-53-000	52,40	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé		Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	700315		59733	CARTE DEBIT ART ET CULTURE			2 408,28
221027		2022-10-27	309,20		CARTE DEBIT ART ET CULTURE - 220701 AU 221027	02-723-10-611	31,47	
						02-723-10-611	8,60	
						02-723-10-649	88,19	
						02-723-10-611	12,50	
						02-723-10-611	9,08	
						02-723-10-611	10,00	
						02-727-00-645	112,32	
						02-720-20-699	12,58	
221222		2022-12-22	2 099,08		CARTE DEBIT ART ET CULTURE - 221101 AU 221231	02-720-60-611	49,33	
						02-727-00-526	344,22	
						02-727-00-526	177,13	
						02-723-90-493	273,93	
						02-720-60-611	59,04	
						02-720-60-611	34,53	
						02-720-20-699	335,93	
						02-723-90-493	69,12	
						02-723-90-493	7,12	
						02-720-20-699	294,96	
						02-720-20-699	199,47	
						02-720-20-699	75,56	
2023-03-09	A	700316		58018	CARTE DEBIT DIVISION COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL			343,95
221214		2022-12-14	101,00		CARTE DEBIT COMM ET SOCIAL - 221201 AU 221231	02-714-50-699	50,31	
						02-211-20-651	41,91	
230301		2023-03-01	242,95		CARTE DEBIT COMM ET SOCIAL - 230301 AU 230331	02-714-30-699	179,32	
						02-714-30-699	42,53	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2023-03-09	A	700317		58019	CARTE DEBIT DIVISION EVENEMENTS		4 276,25
221027		2022-10-27	2 444,84	CARTE DEBIT DIVISION EVENEMENTS - 220701 AU 221027			
					02-723-10-611	8,58	
					02-723-10-611	26,23	
					02-723-10-611	45,13	
					02-723-10-611	83,94	
					02-723-10-611	2,80	
					02-720-30-418	24,65	
					02-720-30-418	23,98	
					02-720-30-418	54,61	
					02-720-30-418	15,74	
					02-720-30-418	5,55	
					02-720-30-418	4,99	
					02-723-10-611	42,49	
					02-720-50-611	143,66	
					02-723-10-649	7,87	
					02-720-50-611	351,61	
					02-720-50-611	13,16	
					02-723-10-611	5,25	
					02-723-10-611	8,23	
					02-720-50-611	322,13	
					02-720-50-611	73,59	
					02-720-50-611	18,03	
					02-720-50-611	41,13	
					02-720-50-611	37,74	
					02-720-50-611	17,94	
					02-723-10-611	31,47	
					02-720-50-611	6,28	
					02-720-50-699	200,00	
					02-720-50-699	100,00	
					02-720-50-699	100,00	
					02-723-10-611	15,74	
					02-723-10-611	14,75	
					02-723-10-611	15,25	
					02-723-10-611	4,71	
					02-723-10-611	13,27	
					02-723-10-611	9,99	
					02-720-80-611	100,76	
					02-723-90-493	5,92	
					02-723-90-493	7,98	
					02-720-80-611	68,95	
					02-720-80-611	47,21	
					02-723-80-699	151,77	
					02-723-90-493	12,06	
					02-723-90-493	10,18	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
221231-1	2022-12-31	1 831,41	CARTE DEBIT DIVISION EVENEMENTS - 221101 AU 220231		02-723-80-699	133,22	
					02-723-80-699	50,37	
					02-727-00-526	173,72	
					02-723-80-699	-22,04	
					02-723-40-493	219,56	
					02-723-90-493	552,96	
					02-723-90-493	60,33	
					02-723-90-493	54,46	
					02-723-90-493	23,09	
					02-723-90-699	135,44	
					02-723-90-699	283,34	
					02-723-90-493	9,45	
					02-723-90-493	3,15	
2023-03-09	A	700318		56382	CARTE DEBIT ET DIVISION AQUATIQUE		1 380,84
221024	2022-10-24	501,08	CARTE DEBIT - DIVISION AQUATIQUE - 220901 AU 220930		02-713-10-526	23,48	
					02-713-10-671	68,23	
					02-713-10-671	132,49	
					02-713-10-312	9,98	
					02-713-10-312	215,12	
					02-713-10-312	10,00	
221231	2023-01-23	311,99	CARTE DEBIT - DIVISION AQUATIQUE - 221201 AU 221231		02-713-10-699	46,68	
					02-713-10-699	209,34	
					02-713-10-671	28,87	
230209	2023-02-09	567,77	CARTE DEBIT - DIVISION AQUATIQUE - 230101 AU 230131		02-713-10-699	72,70	
					02-713-10-699	181,92	
					02-713-10-671	68,23	
					02-713-10-312	20,08	
					02-713-10-312	106,24	
					02-713-10-312	15,00	
					02-713-10-526	55,59	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-09	A	700319		54374	CARTE DEBIT ET COMMUNICATION			576,68
221221		2022-12-21	576,68	CARTE DEBIT - COMMUNICATION - 220601 AU 221231		02-131-10-312	20,46	
						02-131-10-312	15,49	
						02-131-10-499	25,00	
						02-131-10-499	25,00	
						02-131-10-499	150,00	
						02-131-10-499	25,00	
						02-131-10-611	94,51	
						02-131-10-312	20,46	
						02-131-10-312	15,49	
						02-131-10-312	20,46	
						02-131-10-499	100,00	
						02-131-10-499	50,00	
2023-03-09	A	900190		11750	DEEPNET SECURITY LTD			706,00
10130250		2022-11-09	706,00	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6242106)		02-133-10-679	640,00	
						02-133-10-679	66,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-10	M	2303101	Prélèvement autor	04525	HYDRO QUEBEC			29 895,84
230213	299075045	2023-02-13	346,65	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	316,54	
230213	299093395	2023-02-13	29,47	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	26,91	
230214	299000294	2023-02-14	304,55	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	278,10	
230214	299003127	2023-02-14	426,43	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	389,39	
230214	299051428	2023-02-14	778,52	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	710,89	
230214	299060840	2023-02-14	327,28	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	298,85	
230214	299086097	2023-02-14	252,07	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	230,17	
230216	299085024	2023-02-16	24 074,75	CONSOMMATION ELECTRIQUE		22-03430-737	21 983,45	
230220	299000295	2023-02-20	488,83	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-713-90-681	-49,93	
						02-714-90-681	-5,54	
						02-341-10-681	216,83	
						02-341-10-681	205,64	
						02-713-90-681	71,44	
						02-714-90-681	7,93	
230222	299000295	2023-02-22	354,20	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	105,59	
						02-714-90-681	7,01	
						02-341-10-681	210,83	
230223	299000295	2023-02-23	1 621,81	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	188,98	
						02-341-10-681	140,75	
						02-341-10-681	1 151,20	
231221	299000295	2023-02-21	891,28	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	614,66	
						02-341-10-681	199,20	
2023-03-10	M	2303102	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES			642,72
MARS23-9PA		2023-03-10	642,72	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-21-000	642,72	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2023-02-09 Au: 2023-03-15
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		Date facture	Montant payé	Annotation		Compte	Montant net	
2023-03-10	M	2303103	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC			213 269,27
MARS23-9		2023-03-10	213 269,27	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-16-100	82 914,08	
						50-138-17-000	42 093,24	
						50-138-17-000	42 093,24	
						50-138-15-000	3 422,66	
						50-138-15-000	4 794,08	
						50-138-18-000	29 808,18	
						50-138-19-000	8 143,79	
2023-03-10	M	2303104	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA			84 020,08
MARS23-9TP		2023-03-10	14 160,24	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-11-100	10 275,05	
						50-138-13-000	1 618,81	
						50-138-13-000	2 266,38	
MARS23-9TR		2023-03-10	69 859,84	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-12-100	54 515,94	
						50-138-14-000	6 393,30	
						50-138-14-000	8 950,60	
Chèques générés (excluant les chèques annulés)					534		Total :	30 433 808,74
Paiements générés (excluant les paiements annulés)					819		Total :	41 994 804,14

Ville de Brossard
Salaires versés
du 2023-02-09 au 2023-03-15

Transaction	Date	Compte	Montant	Référence	Description du compte	Journal
1543551	2023-02-09	50-138-01-000	389 561,37	fgp068	Salaires à payer	Salaires
1545281	2023-02-16	50-138-01-000	384 726,59	fgp069	Salaires à payer	Salaires
1546924	2023-02-23	50-138-01-000	386 100,29	fgp070	Salaires à payer	Salaires
1549660	2023-03-02	50-138-01-000	424 473,72	fgp071	Salaires à payer	Salaires
1552320	2023-03-09	50-138-01-000	380 912,62	fgp072	Salaires à payer	Salaires
Grand-total:			1 965 774,59			



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.3

**PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 7
MARS 2023 ET 14 MARS 2023 - DÉPÔT**

Les procès-verbaux des réunions du comité de planification tenues les 7 et 14 mars 2023, sont déposés.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE PLANIFICATION

Le 7 mars 2023, 14h

MEMBRES ÉLUS			FONCTIONNAIRES		
Sont présents (es) à la salle de la mairie ou par visioconférence	Doreen Assaad, présidente Tina Del Vecchio Patrick Langlois Antoine Assaf Daniel Lucier (quitte après 2.1)	Christian Gaudette Stéphanie Quintal Sophie Allard	Guy Benedetti, directeur général Jean Bergeron, directeur général adjoint - qualité de vie Jean-Pierre Richard, directeur général adjoint - gestion des actifs Joanne Skelling, greffière Éric Laporte, directeur de cabinet Benoit Larocque, conseiller politique du cabinet de la mairesse	Invités Michel Veilleux, directeur général RTL Geneviève Héon, présidente du CA RTL Nicolas Tanguay, directeur planification RTL Marie-Josée Guilbault, directrice des communications et affaires publiques RTL	Absent (e) : Michelle Hui
POINT	SUJETS	INFORMATIONS / SUIVIS DEMANDÉS			RECOMMANDATION DU COMITÉ
1	ORDRE DU JOUR ET INFORMATION				
1.1	Ordre du jour				
1.2	14 h 00 - Présentation - RTL - Geneviève Héon, Michel Veilleux, Nicolas Tanguay et Marie-Josée Guilbault	Présentation faite par les membres du RTL concernant les modifications à venir sur l'offre de services à Brossard à l'approche de la mise en opération du REM.			
2	COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL				
2.1	Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Procès-verbal - Réunion du 8 février 2023 - Approbation				FAVORABLE

7 mars 2023

2.2	Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 1er février 2023 - Approbation		FAVORABLE
2.3	Comité de démolition - Nomination des membres		FAVORABLE
3	DIRECTION GÉNÉRALE		
3.1	Suivis et information		
4	GESTION DES IMMEUBLES		
5	BUREAU DE PROJETS		
6	COMMUNICATIONS		
6.1	Services de traduction sur demande - Contrat SI-19-1376 - Prolongation de contrat		FAVORABLE
7	TRAVAUX PUBLICS		
7.1	Fourniture et livraison de terre végétale - Contrat SP-22-1725 - Octroi de contrat		FAVORABLE
8	LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE		
8.1	Gala de l'action bénévole 2023 - Nomination des lauréats, jumelage élus et lauréats, bonification du volet de mise en candidature - Approbation		Reporté au CP du 14 mars
8.2	Festin culturel 2023 - Services techniques - Contrat SI-23-1756 - Octroi de contrat		FAVORABLE

7 mars 2023

8.3	Société de sauvetage - Octroi de contrat - Dépense - Autorisation		FAVORABLE
8.4	Grille salariale 2023-2024 - Employés saisonniers - Programmes de camps de jour et de la relâche scolaire - Adoption		FAVORABLE
8.5	Gala de l'action bénévole – Services techniques - Contrat SI-23-1755 - Octroi de contrat		FAVORABLE
8.6	Gala de l'action bénévole 2023 - Service de traiteur - Contrat SI-23-1748 - Octroi de contrat		FAVORABLE
9	BIBLIOTHÈQUE		
10	FINANCES		
10.1	Services de traitement des transactions de paiement par carte en personne et en ligne – Contrat SP-20-1393 – Prolongation		FAVORABLE
10.2	Services de gestion des licences animalières - Contrat SP-22-1720 - Octroi de contrat		FAVORABLE
10.3	Financement des projets - Programme triennal d'immobilisations 2023 - Sources de financement - Confirmation		FAVORABLE

7 mars 2023

10.4	Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités - Rapport d'activités du trésorier – Dépôt		FAVORABLE
11	RESSOURCES HUMAINES		
11.1	Organigramme – Modification de l'organigramme de la Direction des ressources humaines et réorganisation de la paie - Approbation		FAVORABLE
12	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
12.1	Services de support licences Nvidia - Contrat SI-23-1746 - Octroi de contrat		FAVORABLE
12.2	Support logiciel et matériel NetApp - Contrat SP-23-1750 - Octroi de contrat		FAVORABLE
13	GREFFE		
14	SERVICES JURIDIQUES		
15	URBANISME		
16	GÉNIE		
16.1	Dépenses au contrat cadre SP-22-1619 - Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation des sols - Mandat forages secteur A - Autorisation		FAVORABLE

7 mars 2023

16.2	Processus de Certification Collectivité Vélosympathique - Adoption		FAVORABLE
17	INTELLIGENCE OPÉRATIONNELLE & INNOVATION		
18	PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS		
18.1	Semaine de l'action bénévole - 16 au 22 avril 2023 - Proclamation		FAVORABLE
18.2	Fête des voisins - Fermeture de rues - 3 juin 2023 - Autorisation		FAVORABLE
19	APPUI, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL		
19.1	Ligue de hockey des maris en or de Brossard - Demande de soutien financier		FAVORABLE
20	DÉPÔT DE DOCUMENTS		
20.1	Comité de démolition - Procès-verbal - Réunion du 8 février 2023 – Dépôt		
20.2	Remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers - Liste des remboursements autorisés 2022 - Dépôt		
21	VARIA		

7 mars 2023

22	FIN DE LA RÉUNION		16h41
----	-------------------	--	-------

Signé à Brossard, le 8 mars 2023.



Doreen Assaad, présidente

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE PLANIFICATION

Le 14 mars 2023, 14h

MEMBRES DU CONSEIL			FONCTIONNAIRES		
Sont présents (es) à la salle de la mairie ou par visioconférence	Doreen Assaad, présidente Tina Del Vecchio Patrick Langlois Antoine Assaf Daniel Lucier Stéphanie Quintal (arrivée à 17h09 au sujet 16.3)	Christian Gaudette Sophie Allard Michelle Hui	Guy Benedetti, directeur général Jean-Pierre Richard, directeur général adjoint - gestion des actifs Joanne Skelling, greffière Éric Laporte, directeur de cabinet Benoît Larocque, conseiller politique du cabinet de la mairesse	Invités : Sandra Avakian, directrice du génie Isabelle Grenier, directrice des services juridiques; Christian Cléroux, directeur de l'urbanisme; Pierre-Yves Morin, chef de service - Développement durable – Urbanisme.	Absent (e) : Jean Bergeron, directeur général adjoint - qualité de vie
POINT	SUJETS	INFORMATIONS / SUIVIS DEMANDÉS			RECOMMANDATION DU COMITÉ
1	ORDRE DU JOUR ET INFORMATION				
1.1	Ordre du jour				
1.2	14 h 00 - Présentation - Projet de réglementation de contrôle intérimaire				
2	COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL				
3	DIRECTION GÉNÉRALE				
3.1	Suivis et information				
4	GESTION DES IMMEUBLES				

14 mars 2023

4.1	Contrat-cadre SP-23-1735 - Services professionnels en architecture et ingénierie - Octroi de contrat		FAVORABLE
5	BUREAU DE PROJETS		
6	COMMUNICATIONS		
7	TRAVAUX PUBLICS		
7.1	Services de location d'un lave-trottoir avec opérateur - Contrat SP-23-1751 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.2	Services arboricoles - Contrat SP-22-1734 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.3	Travaux d'entretien d'ascenseurs - Contrat SP-23-1743 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.4	Travaux d'entretien du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna Michel-Normandin - Contrat SP-23-1762 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.5	Fourniture de peinture pour lignage de terrains sportifs - Contrat SP-23-1749 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.6	Fourniture de puisards et regards - Contrat SP-22-1731 - Octroi de contrat		FAVORABLE

14 mars 2023

7.7	Fourniture d'arbustes, de vivaces et de graminées - Contrat SP-22-1738 - Octroi de contrat		FAVORABLE
7.8	Fourniture de sel de déglçage - Mines Seleine - Contrat CS-20222023 - Quantité supplémentaire - Autorisation		FAVORABLE
8	LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE		
8.1	Gala de l'action bénévole 2023 - Nomination des lauréats, jumelage élus et lauréats, bonification du volet de mise en candidature - Approbation		REPORTÉ
9	BIBLIOTHÈQUE		
10	FINANCES		
10.1	Listes des imprévus - Approbation		FAVORABLE
10.2	Rapport financier - Exercice 2022 – Report de la date du dépôt		FAVORABLE
10.3	Politique anticorruption - Adoption		REPORTÉ
11	RESSOURCES HUMAINES		
11.1	Organigramme - Modification de l'organigramme de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire - Approbation		FAVORABLE

14 mars 2023

11.2	Lettre d'entente relative au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Ville de Brossard - Autorisation de signature		FAVORABLE
11.3	Employés - Mouvements de main-d'oeuvre		FAVORABLE
12	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
13	GREFFE		
13.1	Règlement REG-23-02 modifiant le règlement REG-23 relatif à l'administration de l'aqueduc et de l'égout - Avis de motion et dépôt du projet de règlement		FAVORABLE
13.2	Règlement REG-363-08 modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin d'ajuster les travaux assujettis au règlement et les documents nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant la démolition d'un immeuble construit avant 1940 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement		FAVORABLE
13.3	Règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition des bâtiments construits avant 1940 - Avis de motion		FAVORABLE

14 mars 2023

13.4	Règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition des bâtiments construits avant 1940 - Adoption du projet de règlement		FAVORABLE
13.5	Règlement REG-430-02 modifiant le règlement REG-430 établissant le programme Rénovation – Québec – volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard afin de retirer la rétroactivité du programme de subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Avis de motion et dépôt du projet de règlement		FAVORABLE
13.6	Règlement REG-458 ordonnant des travaux de réfection de la rue Tunisie et décrétant une dépense de 6 088 000 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ - Modification		FAVORABLE
13.7	Règlement REG-371-02 modifiant le règlement REG-371 concernant la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires - Avis de motion et dépôt du projet de règlement		FAVORABLE
13.8	Projet de règlement REG-464 relatif à la gestion contractuelle		FAVORABLE

14 mars 2023

13.9	Règlement de contrôle intérimaire REG-463 interdisant certaines activités et limitant la densité constructible dans certains secteurs		FAVORABLE
13.10	Règlement REG-360-05 modifiant le règlement REG-360 ayant pour objet de mettre à jour le contexte, préciser les enjeux, les moyens de mise en œuvre et de modifier certains plans d'actions afin de mieux planifier la croissance démographique anticipée		FAVORABLE
13.11	Assurance responsabilité professionnelle - Tania Lê avocate - Barreau du Québec - Déclaration		FAVORABLE
14	SERVICES JURIDIQUES		
15	URBANISME		
15.1	Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour l'année 2022 – Autorisation		FAVORABLE
15.2	Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lots 4 535 243 et 4 535 247 du cadastre du Québec - 157691 Canada inc. - Autorisation		FAVORABLE
16	GÉNIE		

14 mars 2023

16.1	Dépense au contrat cadre SP-22-1671 - Lot 2 - Conception, plans et devis et gestion du chantier pour les travaux d'éclairage et d'électricité - Sentiers piétonniers 2023 - Autorisation		FAVORABLE
16.2	Travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo - Contrat SP-23-1724 - Octroi de contrat		FAVORABLE
16.3	Demande d'autorisation - Travaux d'aménagement en milieu humide - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Aménagement de sentiers au Bioparc (Centre de plein air) - Mandat et autorisation		FAVORABLE
16.4	Entente entre projet REM et la Ville de Brossard relative à l'entretien et à la garde provisoire du boulevard de Rome - Autorisation de signature		FAVORABLE
16.5	Services professionnels d'ingénierie - 20-GEN-28 - Finalisation des branchements électriques des travaux d'enfouissements privés sur le chemin des Prairies - Avenant - Approbation		FAVORABLE
17	INTELLIGENCE OPÉRATIONNELLE & INNOVATION		
18	PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS		

14 mars 2023

19	APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL		
20	DÉPÔT DE DOCUMENTS		
20.1	Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) - Procès-verbal - Réunion du 16 février 2023 - Dépôt		
20.2	Tableau des avenants - Avis de changements - Dépôt		
21	VARIA		
22	FIN DE LA RÉUNION		17h15

Signé à Brossard, le 15 mars 2023.



Doreen Assaad, présidente



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**14.4 CERTIFICAT CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT -
RÈGLEMENT REG-459 - DÉPÔT**

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement REG-459 ordonnant des travaux de réfection sur l'avenue Van Dyck entre le boulevard Provencher et l'avenue Panama et décrétant une dépense de 9 786 000 \$ et un emprunt de 4 437 000 \$, est déposé.

**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter**

À la suite de la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement REG-459 ordonnant des travaux de réfection de l'avenue Van Dyck entre le boulevard Provencher et l'avenue Panama et décrétant une dépense de 9 786 000 \$ et un emprunt de 4 437 000 \$, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter établi est de 42 165;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 4 227;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Brossard, le 3 mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Tania Lê".

Tania Lê, avocate
Greffière adjointe



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Guy Benedetti, directeur général
- Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.5

**COMITÉ DE DÉMOLITION - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 8 FÉVRIER
2023 - DÉPÔT**

Le procès-verbal du comité de démolition pour la réunion du 8 février 2023, est déposé.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Comité de démolition - Procès-verbal - Réunion du 8 février 2023 - Dépôt

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Le procès-verbal du comité de démolition pour la réunion du 8 février 2023, est déposé.

Contexte :

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Christian Cléroux - Approuvé	2023-02-17
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-22
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2023-03-01
Guy Benedetti - Approuvé	2023-03-01

Direction(s) consultée(s) :



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE DÉMOLITION
TENUE LE 8 FÉVRIER 2023 À 16 h 30**

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal (*par vidéoconférence*)

Étaient présents : M. Pierre-Yves Morin, chef de service – Développement durable
M. Alexandre Fleurent, conseiller en urbanisme
Mme Julie Peccia, technicienne en urbanisme

Était absent : M. Christian Cléroux, directeur – Direction de l'urbanisme

CD-20230208-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. AUTORISATION DE DÉMOLITION

S.O.

3. PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL

S.O.

4. VARIA

S.O.

5. POINT D'INFORMATION ET/OU DE DISCUSSION

CD-20230208-5.1 Projet de règlement REG-399-02 modifiant le règlement de démolition REG-399 ayant pour objet d'ajouter des normes de protection contre la démolition pour les bâtiments construits avant 1940

Explication :

Ce point d'information a pour objet de présenter de manière préliminaire aux membres du comité de démolition la proposition de modification réglementaire à la suite de l'adoption du projet de loi 69 nommé « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* ».

Les modifications prévues à cette loi ont comme effet d'obliger la Ville à se doter d'un règlement qui encadre la démolition des bâtiments construits avant 1940. Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la loi avant le 1^{er} avril 2023.

Les modifications prévues au projet de règlement de démolition impliquent donc la mise en place de normes qui permettent d'encadrer tout bâtiment construit avant 1940. Voici les principales modifications proposées :

- Clarification des définitions (démolition; bâtiments patrimoniaux);
- Assujettir les bâtiments construits avant 1940 au processus du comité de démolition;

- Ajouter et clarifier différentes étapes administratives (transmission des avis et des décisions);
- Intégrer des critères d'étude pour la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un bâtiment patrimonial;
- Ajuster les sanctions pour la démolition non autorisée d'un bâtiment construit avant 1940 ou d'un bâtiment patrimonial.

Il est à noter que l'agglomération de Longueuil et le ministère de la Culture et des Communications font maintenant partie des intervenants impliqués dans les processus décisionnels pour autoriser une démolition de bâtiment construit avant 1940 ou patrimonial.

Autrement, le projet de règlement prévoit aussi certaines reformulations afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement.

Ces modifications entraîneront aussi la modification de certains articles du règlement sur les permis et certificats REG-363 par le projet de règlement REG-363-08.

Commentaires : Les membres prennent connaissance des modifications apportées au règlement et sont en accord avec celles-ci. Il est toutefois demandé de valider quelles sont les exigences à la loi concernant la nomination des membres du comité (durée du mandat) et veiller ce que le règlement y soit arrimé.

CD-20230208-6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu de lever la séance du 8 février 2023 à 17 h 12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du comité de démolition lors de la rencontre.



Christian Gaudette, président
Comité de démolition



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.6

**LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT**

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, est déposé.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités - Rapport d'activités du trésorier - Dépôt

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, est déposé.

Contexte :

Conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier doit déposer devant le conseil municipal, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, un rapport des activités effectuées pour l'exercice financier précédent.

La production d'un tel rapport est obligatoire, même si aucune activité découlant des exigences de la loi n'a eu lieu. Dans un tel cas, Le trésorier doit mentionner l'absence d'activités.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Julie Leblanc - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-02-27
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-28

Direction(s) consultée(s) :

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL
en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
Pour l'exercice 2022

PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti : Brossard ensemble - Équipe Doreen Assaad / Brossard Together - Team Doreen Assaad	Date d'autorisation : 19 mars 2021
Chef : Doreen Assaad	
Représentante officielle : Germaine Boismenu	Vérificateur : Paul Bélanger – CPA auditeur – HB CPA inc.
Dirigeant : Fawzi Ait-Chabane	Dirigeant : Louis-Philippe Trudel

Parti : Brossard Uni	Date d'autorisation : 12 janvier 2021
Chef : Michel Roy	
Représentant officiel : Khoi Nguyen	Vérificateur : Sylvain Arsenault, CPA auditeur – Sylvain Arsenault CPA
Dirigeant : Johanne Carrière	Dirigeant : Binh Nguyen

Parti : Coalition Brossard	Date d'autorisation : 24 août 2021
Chef : Colette Beauchemin	
Représentant officiel: Michel Gervais	Vérificateur : Massimo Lamello, CA – MNP S.E.N.C.R.L, s.r.l.
Dirigeant : Max Maurice	Dirigeant : Stéphane Alain

VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE À DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Parti politique autorisé	Allocation maximale possible		Allocation versée	
Brossard ensemble - Équipe Doreen Assaad / Brossard Together - Team Doreen Assaad	24 865.86	\$	13 374,28	\$
Brossard Uni	3 162.29	\$	3 052,32	\$
Coalition Brossard	12 404.77	\$	0	\$

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL
 en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
 Pour l'exercice 2022

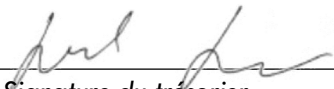
REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

FRAIS DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Nom du parti	Année	Montant des honoraires		Montant remboursé		Date du remboursement
Brossard ensemble - Équipe Doreen Assaad / Brossard Together - Team Doreen Assaad	2021	0	\$	0	\$	S/O
Brossard Uni	2021	3 736.69	\$	2 961.00	\$	2022-04-13
Coalition Brossard	2021	0	\$	0	\$	S/O

DÉPENSES ÉLECTORALES

Parti ou candidat indépendant autorisé	Montant du remboursement prévu		Montant remboursé dans l'année		Date de remboursement
Brossard ensemble - Équipe Doreen Assaad / Brossard Together - Team Doreen Assaad	63 870.28	\$	23 779.50	\$	2022-08-04
Brossard Uni	0	\$	0	\$	S/O
Coalition Brossard	0	\$	0	\$	S/O


 _____ 2023-02-23
Signature du trésorier

Note : ce rapport est déposé aux membres du conseil municipal lors de la session régulière du 21 mars 2023.

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ)



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

**14.7 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES
CONSEILLERS - LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS 2022 -
DÉPÔT**

La liste des remboursements de frais de recherche et de soutien des conseillers autorisés par la municipalité, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, est déposée.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date 2023-03-21

Titre :

Remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers - Liste des remboursements autorisés 2022 - Dépôt

Service requérant :

Finances
Éditeur Nancy Therrien

Coûts (taxes incluses) ou revenus :**Recommandations :**

La liste des remboursements de frais de recherche et de soutien des conseillers autorisés par la municipalité, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, est déposée.

Contexte :

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* établit que toute municipalité de 20 000 habitants ou plus doit prévoir un crédit pour le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

L'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* stipule que la liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien des conseillers qui ont été autorisés par la municipalité pendant l'exercice financier précédent doit être déposée au conseil municipal au plus tard le 31 mars de chaque année.

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :**Aspects financiers :****Poste(s) budgétaire(s) :**

Statut	Date
Julie Leblanc - Approuvé	2023-02-23
Joanne Skelling - Approuvé	2023-02-27
Morgane Jarlot - Approuvé	2023-02-27
Guy Benedetti - Approuvé	2023-02-28
Direction(s) consultée(s) :	

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Christian Gaudette	Videotron-Helix	Intenet	29,50 \$	1,48 \$	2,94 \$	33,92 \$	2022-01-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité	127,13 \$	- \$	- \$	127,13 \$	2021-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	26,12 \$	1,31 \$	2,61 \$	30,04 \$	2022-01-07	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	28,48 \$	1,42 \$	2,84 \$	32,74 \$	2022-02-04	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	28,48 \$	1,42 \$	2,84 \$	32,74 \$	2022-03-04	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	28,54 \$	1,43 \$	2,85 \$	32,81 \$	2022-04-08	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-05-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	29,50 \$	1,48 \$	2,94 \$	33,92 \$	2022-02-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	29,50 \$	1,48 \$	2,94 \$	33,92 \$	2022-03-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	29,50 \$	1,48 \$	2,94 \$	33,92 \$	2022-04-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,23 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,76 \$	2022-05-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité	4 073,04 \$	203,65 \$	406,29 \$	4 682,98 \$	2022-05-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité	213,75 \$	- \$	- \$	213,75 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Postes Canada	Timbres	827,01 \$	41,35 \$	82,49 \$	950,85 \$	2022-05-03	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Jocelyne Dumont	Distribuer courrier	52,50 \$	- \$	- \$	52,50 \$	2022-05-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Julian Spathis	Distribuer courrier	45,00 \$	- \$	- \$	45,00 \$	2022-05-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Christian Gaudette	Club optimiste Champlain-Brossard	Activité-bénéfice	130,00 \$	- \$	- \$	130,00 \$	2022-05-12	Participation à une activité-bénéfice
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité / Communication	123,25 \$	- \$	- \$	123,25 \$	2022-12-30	Facture no 1128 - Distribution manuelle
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Publicité / Communication	4 264,70 \$	- \$	- \$	4 264,70 \$	2022-12-28	Facture no 1127 - Impression Calendriers
Christian Gaudette	FM 103,3	Publicité / Communication	434,88 \$	21,74 \$	43,38 \$	500,00 \$	2022-12-16	Bannière Web - Facture no 8326
Christian Gaudette	Postes Canada	Distribution	763,57 \$	38,18 \$	76,17 \$	877,91 \$	2022-12-23	Publicité - Facture no 9496909
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-06-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-07-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-08-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-09-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-10-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-11-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Services cellulaire	30,28 \$	1,51 \$	3,02 \$	34,81 \$	2022-12-03	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,50 \$	2022-06-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	60,60 \$	3,03 \$	6,05 \$	69,68 \$	2022-08-24	Frais internet pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,04 \$	1,50 \$	3,00 \$	34,54 \$	2022-09-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,50 \$	2022-10-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,50 \$	2022-11-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Videotron	Internet	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,50 \$	2022-12-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Christian Gaudette	Brossard Ensemble	Communication	363,30 \$	- \$	- \$	363,30 \$	2022-12-12	Calendrier des collectes Facture no 1112
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	127,13 \$	- \$	- \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Avances sur frais de recherche et soutien 202	GL#40-139-30-000	2 789,76 \$	139,49 \$	278,28 \$	3 207,53 \$	2022-06-09	Bulletin et calendrier/Poste Canada
Tina Del Vecchio	Avances sur frais de recherche et soutien 202	GL#40-139-30-000	168,75 \$	- \$	- \$	168,75 \$	2022-06-09	Bulletin et calendrier/Poste Canada
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	127,50 \$	- \$	- \$	127,50 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	2 837,68 \$	- \$	- \$	2 837,68 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Brossard Ensemble	Frais de publicité	325,80 \$	- \$	- \$	325,80 \$	2022-12-12	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Gravité Média	Frais de publicité	2 030,00 \$	101,50 \$	202,49 \$	2 333,99 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	TV RS	Frais de publicité	1 043,705 \$	52,19 \$	104,11 \$	1 200,00 \$	2022-12-20	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	37,06 \$	1,85 \$	3,70 \$	42,61 \$	2022-01-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	35,96 \$	1,80 \$	3,59 \$	41,34 \$	2022-02-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	36,18 \$	1,81 \$	3,61 \$	41,60 \$	2022-03-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	35,95 \$	1,80 \$	3,59 \$	41,33 \$	2022-04-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	35,95 \$	1,80 \$	3,59 \$	41,33 \$	2022-05-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	44,08 \$	2,20 \$	4,40 \$	50,68 \$	2022-06-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	34,70 \$	1,74 \$	3,46 \$	39,90 \$	2022-07-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	34,70 \$	1,74 \$	3,46 \$	39,90 \$	2022-08-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	34,70 \$	1,74 \$	3,46 \$	39,90 \$	2022-09-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	34,70 \$	1,74 \$	3,46 \$	39,90 \$	2022-10-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	37,24 \$	1,86 \$	3,71 \$	42,82 \$	2022-11-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	Bell	Services internet	45,20 \$	2,26 \$	4,51 \$	51,97 \$	2022-12-28	Frais Internet pour fonction de conseiller
Tina Del Vecchio	103,3 FM	Frais publicitaires	652,32 \$	32,62 \$	65,07 \$	750,00 \$	2022-12-16	Diffusion des coordonnées du conseiller
Tina Del Vecchio	Julien Spathis	Frais de distribution publicité	60,00 \$	- \$	- \$	60,00 \$	2022-05-08	Distribution publicité
Tina Del Vecchio	Julien Spathis	Frais de distribution publicité	180,00 \$	- \$	- \$	180,00 \$	2022-05-28	Distribution publicité
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-20	Diffusion des coordonnées du conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	189,08 \$	9,45 \$	18,86 \$	217,39 \$	2022-01-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	127,13 \$	0,00 \$	0,00 \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	161,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	161,25 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	427,33 \$	21,37 \$	42,63 \$	491,32 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	2 604,24 \$	130,21 \$	259,77 \$	2 994,22 \$	2022-05-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	3 510,68 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 510,68 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Brossard Ensemble	Frais de publicité	288,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	288,30 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	FM103,3	Frais de publicité	652,32 \$	32,62 \$	65,07 \$	750,00 \$	2022-12-20	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	TVRS	Frais de publicité	1 043,70 \$	52,19 \$	104,11 \$	1 199,99 \$	2022-12-22	Diffusion des coordonnées du conseiller
Stéphanie Quintal	Gravité média Web	Publicité / Communications	2 030,00 \$	101,50 \$	202,49 \$	2 333,99 \$	2022-12-28	Diffusion Courrier du sud
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	30,85 \$	1,54 \$	3,08 \$	35,48 \$	2022-01-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	30,85 \$	1,54 \$	3,08 \$	35,48 \$	2022-02-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	30,85 \$	1,54 \$	3,08 \$	35,48 \$	2022-03-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	36,65 \$	1,83 \$	3,66 \$	42,14 \$	2022-01-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	36,65 \$	1,83 \$	3,66 \$	42,14 \$	2022-02-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	127,13 \$	- \$	- \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	2 777,76 \$	138,89 \$	277,08 \$	3 193,73 \$	2022-05-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	182,50 \$			182,50 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	400,59 \$	20,03 \$	39,96 \$	460,58 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	66,98 \$	3,35 \$	6,68 \$	77,01 \$	2022-04-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	33,08 \$	1,65 \$	3,30 \$	38,04 \$	2022-05-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	31,48 \$	1,57 \$	3,14 \$	36,20 \$	2022-06-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	103,48 \$	5,17 \$	10,32 \$	118,98 \$	2022-07-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	65,08 \$	3,25 \$	6,49 \$	74,83 \$	2022-08-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	62,28 \$	3,11 \$	6,21 \$	71,61 \$	2022-09-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	33,08 \$	1,65 \$	3,30 \$	38,04 \$	2022-10-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	56,68 \$	2,83 \$	5,65 \$	65,17 \$	2022-11-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Telus	Services cellulaires	43,08 \$	2,15 \$	4,30 \$	49,54 \$	2022-12-06	Frais cellulaire pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	36,65 \$	1,83 \$	3,66 \$	42,14 \$	2022-03-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	36,65 \$	1,83 \$	3,66 \$	42,14 \$	2022-04-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	40,30 \$	2,02 \$	4,02 \$	46,34 \$	2022-05-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	40,30 \$	2,02 \$	4,02 \$	46,34 \$	2022-06-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-07-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-08-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-09-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-10-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-11-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Videotron	Services Internet	39,00 \$	1,95 \$	3,89 \$	44,84 \$	2022-12-28	Frais internet pour fonction de conseiller
Patrick Langlois	Imprimerie Bernal	Communication	166,00 \$	8,30 \$	16,56 \$	190,86 \$	2022-11-08	Dépliant rue Van Dyck
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	3 252,35 \$	- \$	- \$	3 252,35 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller-Calendarier
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	348,30 \$	- \$	- \$	348,30 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller-Calendariers
Patrick Langlois	TVRS	Publicité	695,80 \$	34,79 \$	69,41 \$	800,00 \$	2022-12-20	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	FM 103,3	Publicité	652,32 \$	32,62 \$	65,07 \$	750,00 \$	2022-12-16	Diffusion des coordonnées du conseiller
Patrick Langlois	Club Optimiste Champlain - Brossard	Activité-bénéfice	130,00 \$	- \$	- \$	130,00 \$	2022-05-12	Participation à une activité-bénéfice
Patrick Langlois	Gravité média Web	Publicité / Communications	2 030,00 \$	101,50 \$	202,49 \$	2 333,99 \$	2022-12-28	Diffusion Courrier du sud
Patrick Langlois	Brossard Ensemble	Publicité	136,00 \$	- \$	- \$	136,00 \$	2022-12-30	Distribution calendrier
Claudio Benedetti	Gravité	Publicité	432,00 \$	21,60 \$	43,09 \$	496,69 \$	2021-12-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Gravité	Publicité	235,00 \$	11,75 \$	23,44 \$	270,19 \$	2022-02-09	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Qi Tian Communication inc.	Publicité	349,50 \$	17,48 \$	34,86 \$	401,84 \$	2022-02-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Gravité	Publicité	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-05-04	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Gravité	Publicité	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-03-09	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Télé-Recherches	Salaire d'un chercheur et sc	325,00 \$	16,25 \$	32,42 \$	373,67 \$	2022-04-18	Recherche et soutien aux conseillers
Claudio Benedetti	Gravité Média	Publicité Fête nationale	220,01 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,96 \$	2022-06-22	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Gravité Média	Publicité Fête du Canada	220,01 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,96 \$	2022-06-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Vidéotron	Services internet	270,00 \$	13,50 \$	26,93 \$	310,43 \$	2022-07-12	Frais internet pour fonction de conseiller (janv. à juin)
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	139,57 \$	6,98 \$	13,92 \$	160,47 \$	2022-07-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller (janv. À juin)
Claudio Benedetti	Gravité Média	Publicité Jour du Souvenir	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-11-09	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Le Semainier	Publicité	520,00 \$	26,00 \$	51,87 \$	597,87 \$	2022-11-02	Diffusion des coordonnées du conseiller
Claudio Benedetti	Gravité Média	Publicité vœux de Noël	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-12-28	Vœux de Noël Courrier du sud - Facture F22008936

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Claudio Benedetti	Gravité Média	Publicité vœux jour de l'An	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-12-28	Vœux du jour de l'An Courrier du sud - Facture F2200
Claudio Benedetti	Association des anciens de Nankai	Spectacle bénéfice	50,00 \$	- \$	- \$	50,00 \$	2022-11-13	Représentation conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-07-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-08-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-09-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-10-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-11-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Videotron	Internet	45,00 \$	2,25 \$	4,49 \$	51,74 \$	2022-12-10	Frais internet pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	27,44 \$	1,37 \$	2,74 \$	31,55 \$	2022-07-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	23,28 \$	1,16 \$	2,32 \$	26,76 \$	2022-08-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	22,97 \$	1,15 \$	2,29 \$	26,41 \$	2022-09-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	23,87 \$	1,19 \$	2,38 \$	27,44 \$	2022-10-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	38,68 \$	1,93 \$	3,86 \$	44,47 \$	2022-11-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Claudio Benedetti	Bell Mobilité	Services cellulaires	37,72 \$	1,89 \$	3,76 \$	43,37 \$	2022-12-01	Frais cellulaire pour fonction conseiller
Sophie Allard	Semainier paroissal	Publicité	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$	2022-09-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	41,00 \$	2,05 \$	4,09 \$	47,14 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Poste Canada	Timbres	107,03 \$	5,35 \$	10,68 \$	123,06 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	110,57 \$	5,53 \$	11,03 \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	3 312,00 \$	165,60 \$	330,37 \$	3 807,97 \$	2022-01-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	346,25 \$	- \$	- \$	346,25 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	49,32 \$	2,48 \$	4,92 \$	56,71 \$	2021-01-22	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	50,63 \$	2,53 \$	5,05 \$	58,21 \$	2021-02-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	50,63 \$	2,53 \$	5,05 \$	58,21 \$	2021-03-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	50,63 \$	2,53 \$	5,05 \$	58,21 \$	2021-04-16	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	50,63 \$	2,53 \$	5,05 \$	58,21 \$	2021-05-20	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	50,63 \$	2,53 \$	5,05 \$	58,21 \$	2021-06-20	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	48,45 \$	2,42 \$	4,83 \$	55,71 \$	2022-07-22	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	48,45 \$	2,42 \$	4,83 \$	55,71 \$	2022-08-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	28,68 \$	1,43 \$	2,86 \$	32,98 \$	2022-09-16	Frais internet pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Sophie Allard	Videotron	Services internet	28,68 \$	1,43 \$	2,86 \$	32,98 \$	2022-10-21	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Videotron	Services internet	28,68 \$	1,43 \$	2,86 \$	32,98 \$	2022-11-22	Frais internet pour fonction de conseiller
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	123,06 \$	- \$	- \$	123,06 \$	2022-05-12	Diffusion des coordonnées du conseiller Bulletin d'info
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	413,45 \$	- \$	- \$	413,45 \$	2022-05-12	Diffusion des coordonnées du conseiller Bulletin d'info
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	288,30 \$	- \$	- \$	288,30 \$	2022-12-12	Diffusion des coordonnées du conseiller Calendrier d
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	4 806,69 \$	- \$	- \$	4 806,69 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller Impression d
Sophie Allard	Brossard ensemble	Publicité	119,00 \$	- \$	- \$	119,00 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller Distribution r
Sophie Allard	Gravité Média	Publicité	1 015,00 \$	50,75 \$	101,25 \$	1 167,00 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller Publication C
Antoine Assaf	Videotron	Services téléphonie	128,13 \$	6,41 \$	12,78 \$	147,32 \$	2021-12-17	Frais de téléphonie pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-01-05	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	108,72 \$	5,44 \$	10,84 \$	125,00 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	127,13 \$	- \$	- \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Videotron	Services téléphonie	3,54 \$	0,18 \$	0,35 \$	4,07 \$	2022-01-21	Frais de téléphonie pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Helix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-01-23	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-02-05	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Helix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-02-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Bureau en gros	Fourniture de bureau	79,00 \$	3,95 \$	7,88 \$	90,83 \$	2022-01-27	Fourniture de bureau
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-03-23	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-03-05	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Best Buy	Fourniture de bureau	66,23 \$	3,31 \$	6,61 \$	76,15 \$	2022-04-05	Fourniture de bureau
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-04-05	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	2 376,00 \$	118,80 \$	237,01 \$	2 731,81 \$	2022-05-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	361,17 \$	18,06 \$	36,03 \$	415,26 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard ensemble	Frais de publicité	161,25 \$			161,25 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-04-23	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Club optimiste Champlain-Brossard	Activité-bénéfice	130,00 \$	- \$	- \$	130,00 \$	2022-05-25	Participation à une activité-bénéfice
Antoine Assaf	Vidéotron	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-05-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2002-05-09	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-07-02	Frais internet pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Antoine Assaf	Videotron	Services téléphonie	130,23 \$	6,51 \$	12,99 \$	149,74 \$	2022-07-09	Frais de téléphonie pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-03-05	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-07-19	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-07-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	41,14 \$	2,06 \$	4,10 \$	47,31 \$	2022-08-19	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-08-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-09-19	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-09-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-10-01	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Groupe Amis de Fatima	Activité-bénéfice :diner confér	35,00 \$	- \$	- \$	35,00 \$	2022-09-25	Participation à une activité-bénéfice
Antoine Assaf	Verisource/Best Buy	Fourniture de bureau	81,47 \$	4,07 \$	8,13 \$	93,67 \$	2022-09-06	Fourniture de bureau
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-10-19	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-11-01	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron	Services téléphonie	8,75 \$	0,44 \$	0,87 \$	10,07 \$	2022-10-22	Frais de téléphonie pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Semainier Paroissial	Publicité	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$	2022-11-08	Frais de publicité-coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	44,41 \$	2,22 \$	4,43 \$	51,06 \$	2022-11-22	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-11-24	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Fido	Services cellulaires	74,11 \$	3,71 \$	7,39 \$	85,21 \$	2022-12-19	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Brossard Ensemble	Frais de publicité	340,80 \$			340,80 \$	2022-12-13	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	FM103,3	Frais de publicité	695,80 \$	34,79 \$	69,41 \$	800,00 \$	2022-12-16	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Gravité Média	Frais de publicité	2 030,00 \$	101,50 \$	202,49 \$	2 333,99 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Brossard Ensemble	Frais de publicité	2 999,06 \$			2 999,06 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	Videotron-Hélix	Services internet	57,52 \$	2,88 \$	5,74 \$	66,13 \$	2022-12-27	Frais internet pour fonction de conseiller
Antoine Assaf	Brossard Ensemble	Frais de publicité	102,00 \$			102,00 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller
Antoine Assaf	TVRS	Frais de publicité	173,95 \$	8,70 \$	17,35 \$	200,00 \$	2022-12-20	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Frédéric Nolet	Recherche et soutien aux con	250,00 \$	- \$	- \$	250,00 \$	2022-03-11	Recherche et soutien aux conseillers
Xixi Li	Frédéric Nolet	Recherche et soutien aux con	250,00 \$	- \$	- \$	250,00 \$	2022-07-11	Recherche et soutien aux conseillers
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	32,98 \$	1,65 \$	3,29 \$	37,92 \$	2022-01-21	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-02-18	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-03-18	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-04-15	Frais internet pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-05-20	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-06-17	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Frais internet pour fonction de	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-07-15	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Frais de publicité	614,00 \$	30,70 \$	61,25 \$	705,95 \$	2022-01-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	La Presse Chinoise	Frais de publicité	150,00 \$	7,50 \$	14,96 \$	172,46 \$	2022-01-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Qi Tian Communications Inc	Frais de publicité	349,50 \$	17,48 \$	34,86 \$	401,84 \$	2022-02-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Frais de publicité	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-04-09	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	RRYANG (magnetic postcard x 2000)	Frais de publicité	570,00 \$	28,50 \$	56,86 \$	655,36 \$	2022-04-28	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Copie Rive Sub (Newsletter x 2000)	Frais de publicité	968,00 \$	48,40 \$	96,56 \$	1 112,96 \$	2022-04-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Costco (Enveloppes 5x500)	Frais de poste et messagerie	74,95 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,17 \$	2022-04-29	Frais de poste et messagerie dans le cadre de sa fon
Xixi Li	Bureau en Gros	Fournitures de bureau	42,98 \$	2,15 \$	4,29 \$	49,42 \$	2022-04-30	Fournitures de bureau
Xixi Li	Bureau en Gros	Fournitures de bureau	14,98 \$	0,75 \$	1,49 \$	17,22 \$	2022-05-02	Fournitures de bureau
Xixi Li	Canada Post	Frais de poste et messagerie	272,00 \$	13,60 \$	27,13 \$	312,73 \$	2022-05-02	Frais de poste et messagerie dans le cadre de sa fon
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Frais de publicité	523,14 \$	26,16 \$	52,18 \$	601,48 \$	2022-06-03	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Staples Print (Tampon: Online Order 5d0a99)	Fournitures de bureau	32,28 \$	1,61 \$	3,22 \$	37,11 \$	2022-04-21	Fournitures de bureau
Xixi Li	Frédéric Nolet	Rédaction de discours, bulletin	325,00 \$	- \$	- \$	325,00 \$	2022-08-19	Salaire d'un chercheur et soutien
Xixi Li	Tele-Recherches	Recherches et rédaction	275,00 \$	13,75 \$	27,43 \$	316,18 \$	2022-11-03	Salaire d'un chercheur et soutien
Xixi Li	Frédéric Nolet	Réunion + Rédaction Bulletin	150,00 \$	- \$	- \$	150,00 \$	2022-12-09	Salaire d'un chercheur et soutien
Xixi Li	Tele-Recherches	Recherches et rédaction + co	150,00 \$	7,50 \$	14,96 \$	172,46 \$	2022-12-12	Salaire d'un chercheur et soutien
Xixi Li	David Auclair	Soutien	705,00 \$	- \$	- \$	705,00 \$	2022-12-29	Salaire d'un chercheur et soutien
Xixi Li	Vidéotron	Internet	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-08-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Internet	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-09-16	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Internet	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-10-21	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Internet	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-11-18	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Vidéotron	Internet	34,48 \$	1,72 \$	3,44 \$	39,64 \$	2022-12-19	Frais internet pour fonction de conseiller
Xixi Li	Jie Li	Information aux citoyens	100,00 \$	- \$	- \$	100,00 \$	2022-08-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Dongan Chen	Information aux citoyens	100,00 \$	- \$	- \$	100,00 \$	2022-08-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Information aux citoyens	440,03 \$	22,00 \$	43,89 \$	505,92 \$	2022-08-19	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Le Gala des Grands Prix de la relève d'affaire	Participation à un dîner-confé	186,68 \$	9,33 \$	18,62 \$	214,63 \$	2022-05-27	Participation à un dîner-conférence
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Information aux citoyens	614,01 \$	30,70 \$	61,25 \$	705,95 \$	2022-11-03	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	RRY Inc (5000)	Information aux citoyens	998,00 \$	49,90 \$	99,55 \$	1 147,45 \$	2022-11-25	Diffusion des coordonnées du conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Xixi Li	Gravité Média (Courrier de Sud)	Information aux citoyens	220,00 \$	11,00 \$	21,95 \$	252,95 \$	2022-12-12	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Costco (300 Timbres)	Information aux citoyens	264,60 \$	13,23 \$	26,39 \$	304,22 \$	2022-12-13	Frais de poste et messagerie dans le cadre de sa fon
Xixi Li	Semainier paroissial	Information aux citoyens	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$	2022-12-16	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	Canada Post	Information aux citoyens	314,07 \$	15,70 \$	31,33 \$	361,10 \$	2022-12-28	Frais de poste et messagerie dans le cadre de sa fon
Xixi Li	RRY Inc (3000 cartes magnétique)	Information aux citoyens	1 171,00 \$	58,55 \$	116,81 \$	1 346,36 \$	2022-12-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Xixi Li	RRY Inc (5000 brochures)	Information aux citoyens	932,00 \$	46,60 \$	92,97 \$	1 071,57 \$	2022-12-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Coupure de 10,43 \$ dépassement de la limite annuelle					(10,43) \$	2022-12-29	Dépassement
Michelle Jarnam Hui	Bureau en gros	Fournitures de bureau	84,32 \$	4,22 \$	8,41 \$	96,95 \$	2022-01-03	Fournitures de bureau
Michelle Jarnam Hui	Nicolas Thomas	Distribution de courrier	150,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	150,00 \$	2022-01-09	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2021-12-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2021-12-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-01-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-01-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-02-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-02-12	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	108,72 \$	5,44 \$	10,84 \$	125,00 \$	2022-01-22	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-02-23	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	127,13 \$	0,00 \$	0,00 \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-04-11	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-04-11	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	3 492,00 \$	174,60 \$	348,33 \$	4 014,93 \$	2022-02-23	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	232,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	232,50 \$	2022-02-23	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	499,63 \$	24,98 \$	49,84 \$	574,45 \$	2022-02-23	Diffusion des coordonnées du conseiller
Michelle Jarnam Hui	Club optimiste Champlain-Brossard	Activité-bénéfice	130,00 \$	- \$	- \$	130,00 \$	2022-05-12	Participation à une activité-bénéfice
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-04-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-04-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-05-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-05-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-06-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-06-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller

**DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS
LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - 2022**

Conseiller bénéficiaire	Nom du fournisseur	Nature du bien ou du service	Coût (avant taxes)	TPS	TVQ	Coût (taxes incluses)	Date de transaction	Fin pour laquelle la dépense a été faite
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-07-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	37,42 \$			37,42 \$	2022-07-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-08-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,92 \$			18,92 \$	2022-08-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	56,17 \$	2,81 \$	5,60 \$	64,58 \$	2022-09-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	95,36 \$			95,36 \$	2022-09-30	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	YCPA	Activité-bénéfice	300,00 \$	15,00 \$	29,93 \$	344,93 \$	2022-04-14	Participation à une activité-bénéfice
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	110,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	110,50 \$	2022-12-30	Diffusion des coordonnées du conseiller Calendrier d
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-10-11	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	18,91 \$	0,00 \$	0,00 \$	18,91 \$	2022-10-11	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Telus	Services cellulaires	55,71 \$	2,79 \$	5,56 \$	64,05 \$	2022-11-11	Frais cellulaire pour fonction de conseiller
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	348,31 \$	0,00 \$	0,00 \$	348,31 \$	2022-12-12	Diffusion des coordonnées du conseiller Calendrier 2
Michelle Jarnam Hui	Brossard Ensemble	Frais de publicité	3 094,11 \$	0,00	0,00	3 094,11	2022-12-28	Diffusion des coordonnées du conseiller Calendrier e
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	127,13 \$	0,00 \$	0,00 \$	127,13 \$	2022-01-21	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	167,50 \$	8,38 \$	16,71 \$	192,58 \$	2022-01-24	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$	2022-01-29	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	2 165,76 \$	108,29 \$	216,03 \$	2 490,08 \$	2022-05-01	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	370,60 \$	18,53 \$	36,97 \$	426,10 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Frais de publicité	217,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	217,50 \$	2022-05-05	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Jocelyne Dumont	Frais de publicité	30,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30,00 \$	2022-05-08	Diffusion des coordonnées du conseiller
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Postes Canada / Brochures	2 853,72 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 853,72 \$	2022-12-28	Diffusion des coordonnées facture no 1126
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Calendrier Collecte	331,31 \$	0,00 \$	0,00 \$	331,31 \$	2022-12-12	Diffusion Facture no 1119
Daniel Lucier	Brossard Ensemble	Calendrier	72,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	72,25 \$	2022-12-30	Distribution manuelle Facture no 1134
Daniel Lucier	FM 103,3	Frais de publicité	695,80 \$	34,79 \$	69,41 \$	800,00 \$	2022-12-16	Bannière Web Facture 8332
Daniel Lucier	Gravité	Frais de publicité	2 030,00 \$	101,50 \$	202,49 \$	2 333,99 \$	2022-12-28	Diffusion coordonnées Facture no F22009054
Daniel Lucier	Telus	Frais de cellulaire	239,26 \$	11,96 \$	23,87 \$	275,09 \$	22-01 au 2022-	Frais de cellulaire pour fonction conseiller
Daniel Lucier	Videotron	Internet	408,00 \$	20,40 \$	40,70 \$	469,10 \$	22-01 au 2022-	Frais d'Internet pour fonction conseiller
Daniel Lucier	TVRS	Frais de publicité	1 043,71 \$	52,19 \$	104,11 \$	1 200,00 \$	2022-12-20	Bannière Web Facture 1809-22



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

14.8

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(CEDD) - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2023 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2023 de la Commission de l'environnement et du développement durable, est déposé.

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE
EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS
JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date

2023-03-21

Titre :

Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) - Procès-verbal - Réunion du 16 février 2023 - Dépôt

Service requérant :

Urbanisme
Éditeur Caroline Beudet

Coûts (taxes incluses) ou revenus :

Recommandations :

Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2023 de la Commission de l'environnement et du développement durable, est déposé.

Contexte :

Critères développement durable :

- Applicable à un choix de critères DD
 Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut

Christian Cléroux - Approuvé

Date

2023-02-27

Joanne Skelling - Approuvé

2023-03-03

Direction(s) consultée(s) :



**ORDRE DU JOUR
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SÉANCE TENUE LE 16 FÉVRIER 2023**

Membres présents en visioconférence :

Mme Sophie Allard, présidente
Mme Marie Boyer
M. Shayan Mohammadi Thériault
M. Paolo St-Georges
Mme Nilmini De Silva

Étaient présents en visioconférence :

M. Nicolas Rabeau, chef de division – Environnement
Mme Sonia Rousseau, conseillère en environnement
M. Alain Thiboutot, coordonnateur - Gestion contractuelle
Mme Marine Oudille-Mondoloni, agente de sensibilisation en environnement

Participant observatrice en visioconférence :

Mme Ecaterina Gorasciuc
Mme France Leboeuf

Étaient absents :

M. Christian Gaudette, vice-président
M. Christian Cléroux, directeur de l'Urbanisme

CEDD-20230216-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Shayan Mohammadi Thériault
appuyé par Mme Nilmini De Silva

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CEDD-20230216-2 Adoption du procès-verbal de la CEDD du 8 novembre 2022

Il est proposé par M. Paolo St-Georges
appuyé par Mme Nilmini De Silva

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la CEDD du 8 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. POINTS POUR RECOMMANDATION

CEDD-20230216-3.1 Plan de travail de la CEDD proposé pour 2023

Commentaires des membres :

- Il est proposé d'ajouter le site de la rivière Saint-Jacques lors de la réunion de la commission du mois d'août en plus de la visite du Bois de Brossard.

4. POINTS POUR INFORMATION

CEDD-20230216-4.1 Adhésion de la Ville de Brossard à l'appel de la Ville de Montréal pour la biodiversité dans le cadre de la COP15

Mise en contexte :

Dans le cadre de la COP15, ayant eu lieu en décembre 2022, la mairesse de Montréal et ambassadrice mondiale pour la biodiversité locale, madame Valérie Plante, ont lancé un appel aux villes à poursuivre et accélérer la mise en œuvre d'actions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes.

Madame Plante invite donc les villes du Québec à s'engager à accomplir quinze (15) actions concrètes bénéfiques pour la biodiversité. Par cet engagement, les villes signataires démontrent le leadership et l'ambition à agir et influencer leurs partenaires à faire de même, afin d'inverser la tendance et protéger la biodiversité.

Les quinze (15) actions proposées sont regroupées sous les trois (3) axes suivants :

1. Réduire les menaces à la biodiversité;
2. Partager les bienfaits de la biodiversité;
3. Solutions, gouvernance, gestion et éducation.

Commentaires des membres :

- Il est proposé d'ajouter la gestion des cerfs de Virginie comme action à réaliser au point 5 des actions proposées par la Ville de Montréal soit « *contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts* ».
- Une mention est effectuée selon laquelle les projets réalisés ou en cours de réalisation en matière d'environnement à Brossard sont tout à fait en cohérence avec les trois (3) axes d'intervention de la Ville de Montréal. La participation de la municipalité à cet appel permet donc de confirmer une fois de plus l'intention de Brossard de mettre en place des actions visant à préserver et protéger la biodiversité.
- Il est également proposé de renforcer le lien entre la Ville et ses jeunes en organisant des ateliers/kiosques dans les écoles secondaires. Cette initiative permettrait de présenter les divers projets environnementaux réalisés, en cours et projetés, ainsi que de susciter davantage leur participation dans la mise en place de nouvelles activités.

CEDD-20230216-4.2 Bilan des plantations d'arbres 2022 et objectif 10 000 arbres

Mise en contexte :

En 2022, le conseil municipal a identifié un objectif de plantations de 10 000 arbres sur les terrains municipaux et privés d'ici 4 ans. Ces plantations relèvent de divers intervenants, dont la Direction des travaux publics, la Direction du génie ainsi que la division Environnement. Le rythme de plantations peut dépendre quant à lui des budgets spécifiques alloués, aux projets prévus dans les parcs, aux partenariats avec des organismes de plantations ou encore d'opérations de reboisement à titre compensatoire tel que NouvLR du REM.

Commentaires des membres :

- À la suite des demandes citoyennes, il est demandé s'il est possible de planter des arbres à proximité du parc à chiens situé au parc Lautrec afin de faire de l'ombre.
- Il est mentionné que la présence du réservoir d'eau sous le parc complexifie la possibilité de planter des arbres au-dessus.
- Il est ajouté que de nombreux projets ailleurs dans le monde profitent des espaces utilisés comme bassins de rétention afin de bonifier leur couvert végétal permettant notamment de favoriser la biodiversité et une meilleure rétention des eaux pluviales, de même qu'accroître la foresterie urbaine. De ce fait, une action visant à évaluer la possibilité de réaliser des plantations adaptées dans les bassins de rétention du territoire sera intégrée au *Plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine*.

CEDD-20230216-4.3 Présentation des faits saillants concernant l'utilisation des plastiques à usage unique dans les commerces

Mise en contexte :

Le gouvernement fédéral a publié, en juin 2022, un règlement interdisant la fabrication, l'importation, la distribution et la vente de plastiques à usage unique (PUU) qui entrera en vigueur progressivement jusqu'en décembre 2025. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a aussi pour projet de créer un règlement régulant les PUU afin d'uniformiser la réglementation sur tout son territoire. Considérant le contexte, la Ville de Brossard a choisi de réaliser une étude afin de connaître la réalité et les enjeux des commerçants avant de mettre en place un tel règlement et cibler les meilleures stratégies de sensibilisation et de communication.

Commentaires des membres :

- Dans le cadre de la campagne de sensibilisation qui accompagnera l'adoption prochaine du règlement, il est suggéré :
 - D'uniformiser la campagne de communication avec celle déployée par la CMM afin de promouvoir des messages communs et ainsi favoriser la compréhension de tous;
 - De mettre davantage l'emphase sur le principe de réduction à la source;
 - D'effectuer fréquemment des publications relatives aux différentes modalités entourant le règlement et sur une longue période;
 - D'employer une variété d'outils de communication afin de s'assurer de rejoindre les commerçants et les citoyens;
 - D'offrir un moyen de reconnaître les commerces qui ont réduit leur utilisation de plastique à usage unique (comme un autocollant ou un programme Brossard recommande ces entreprises écoresponsables);
 - D'accentuer la sensibilisation concernant les différentes matières acceptées au recyclage ou au compostage afin de dissiper les doutes des commerçants;
 - De présenter des options de remplacement aux commerçants afin de faciliter leur transition.

5. VARIA

CEDD-20230216-5.1 Recyclage dans les commerces

À la suite de la réception de commentaires, il a été soulevé que certains commerces ne récupèrent pas les matières recyclables, bien que le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles exige le tri des matières (REG-405). De ce fait, considérant le déploiement prochain d'une campagne de sensibilisation visant la réduction à la source (le plastique à usage unique), la Ville évaluera la possibilité d'y intégrer un volet abordant la récupération des matières recyclables et valorisables. De plus, une démarche de sensibilisation par l'entremise de la Patrouille verte pourra être planifiée cet été auprès des commerçants afin de rappeler l'importance d'opter pour une saine gestion des matières résiduelles.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CEDD-20230216-6.1 Date de la prochaine séance : À venir

- Il est proposé d'établir un calendrier annuel avec les dates des prochaines réunions afin de faciliter la présence de tous les membres. Pour chacune des séances, la date de la rencontre sera reconfirmée par l'entremise d'un sondage.

CEDD-20230216-6.2 Levée de la séance

Il est proposé par M. Shayan Mohammadi Thériault
appuyé par M. Paolo St-Georges

Et résolu de lever la séance du 16 février 2023 à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres de la CEDD lors de la rencontre.



Sophie Allard, présidente
Commission de l'environnement et du développement durable



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

15

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 21 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

230321-....

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu que la présente séance soit levée à xx h xx.

ADOPTÉE